

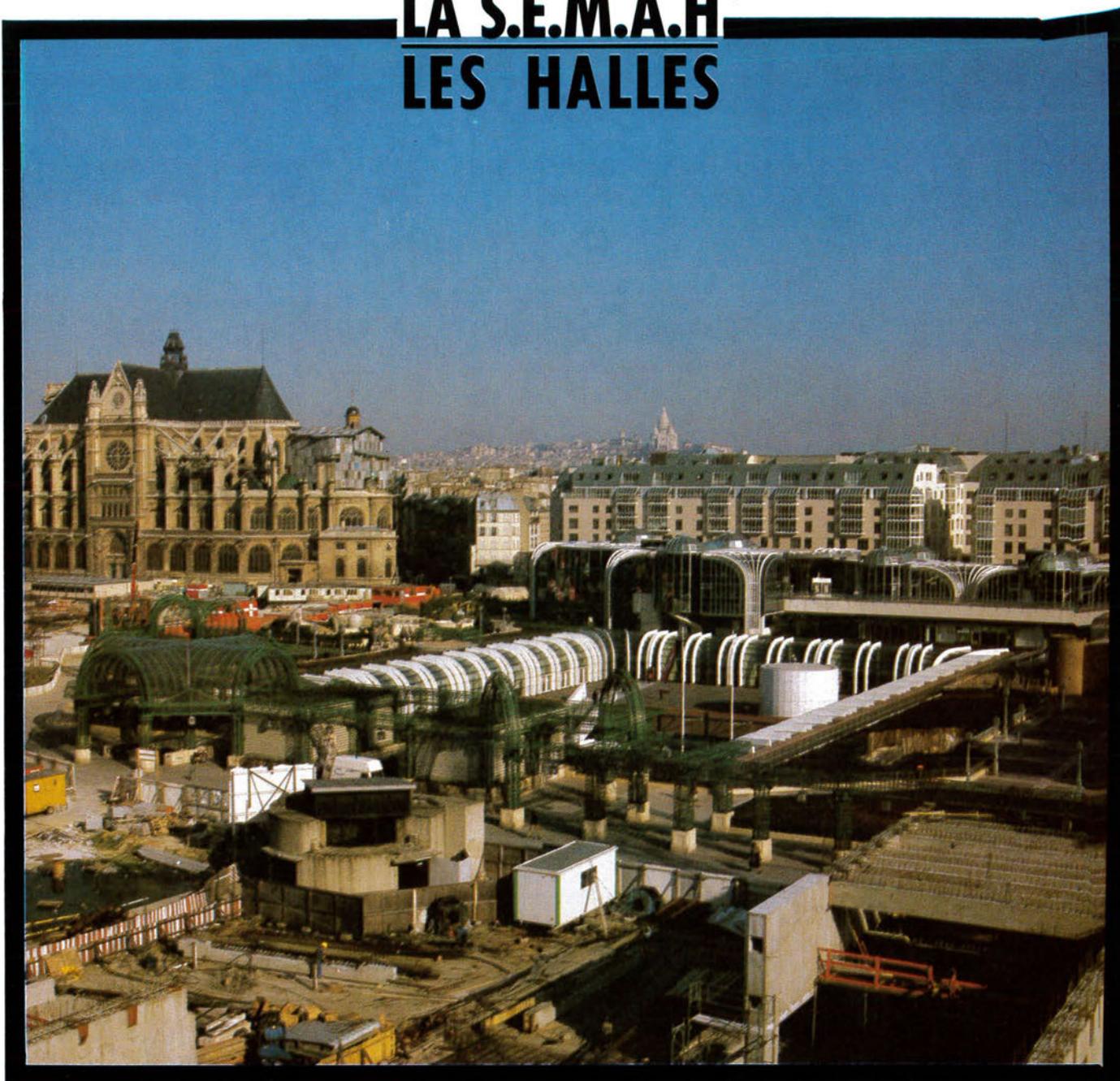
PARIS PROJET

numéro 25.26

LES HALLES
ACHEVEMENT
D'UN PROJET.



LA S.E.M.A.H LES HALLES



SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION ET DE RESTAURATION DU SECTEUR DES HALLES



40-42, rue Saint-Denis - 75001 Paris - tél. : 260.35.85.

PARIS PROJET

AMENAGEMENT URBANISME AVENIR

REVUE PREPAREE PAR L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR) association déclarée

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APUR :

Président : le Maire de Paris, M. Jacques Chirac

Membres :

LA VILLE DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

MM. Jean-Louis Bergeal, Edouard Frédéric-Dupont, Gilbert Gantier, Alain Hubert, Michel Junot, Bernard Rocher, Jacques Toubon, Conseillers de Paris – Le Préfet de Police : M. Guy Fougier – Le Directeur de l'Aménagement Urbain : M. Alain Grellety Bosviel

LA RÉGION D'ILE DE FRANCE
ET LE DÉPARTEMENT DE PARIS
REPRÉSENTÉS PAR :

Le Président du Conseil Régional : M. Michel Giraud – MM. Pierre Dangles, Bernard Guyommard, Membres du Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseillers de Paris. Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris : M. Jean Béreaux

L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR :

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ou son délégué
Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ou son délégué
Le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports ou son délégué
Le Ministre de la Culture ou son délégué

REVUE PARIS PROJET :

Directeur de la publication : Pierre-Yves Ligen

Directeur de l'Atelier Parisien d'Urbanisme : Nicolas Politis

Adjoint au Directeur, chargé de Paris-Projet : Nathan Starkman

Secrétariat de rédaction, administration, documentation : Christine Fleurant

Conception et réalisation artistique : Pierre Doyonnax, Angelo Gobbi

Direction technique : Claude Coloigner, assisté de Patrick Galas

Diffusion : Myriam Berthier

Adresse : 17 boulevard Morland 75181 Paris Cedex 04 - Téléphone 42.71.28.14
C.C.P. 31 308-15 La Source – Atelier Parisien d'Urbanisme

RÉGIE PUBLICITAIRE :

RHM Publicité, 7, place Vendôme 75001 Paris - Téléphone : 42.96.16.82

COUVERTURE :

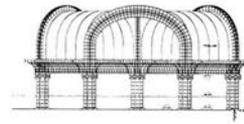
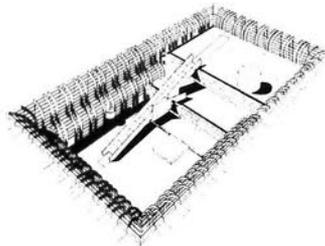
Francisco Hidalgo

PHOTOGRAPHIES :

C. Caroly : p. 29. Explorer - D. Clement : p. 84. M. Garanger : p. 80. Graphix - L. Zylberman : p. 186. F. Hidalgo : p. 44 - 60 - 74 - 76 - 79 - 115 - 132 - 143 - 144 - 145 - 146 - 166. Interphotothèque D.F. Sodel-Brigaud : p. 48 - 92 - 168. Interphotothèque D.F. Verney : p. 6 - 168. R. Liot : p. 82 - 83 - 186. F. Masson : p. 12. Préfecture de Police : p. 87. J. Richard : p. 14. L. Rousseau : p. 135. SEMAH : p. 180. D. Sucheyre : p. 93 - 159 - 195. Top-R. Mazin : p. 77 - 83 - 90 - 94 - 100 - 102 - 120 - 128 - 131 - 147 - 152 - 165 - 187. Agence Vasconi : p. 128 - 138 - 141. J.-C. Vaysse : p. 88 - 114 - 118 - 119 - 142. Ville de Paris-D.A.U. : p. 38 - 90 - 108. G. Walusinski : p. 151. APUR : p. 81 - 91 - 100 - 102 - 121 - 124 - 126 - 127 - 142 - 150 - 152 - 153 - 154 - 156 - 157 - 158 - 185 - 188 - 189 - 192 - 193 - 194 - 195 - 196 - 197 - 198.

Paris-Projet possède le caractère d'une revue consacrée à l'exposé et au commentaire d'études et de réalisations et ne doit en aucun cas être regardée comme une sorte de « Journal Officiel de l'administration », dont chaque ligne ou chaque conclusion définirait la position et engagerait la responsabilité.

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'accord préalable de la Direction de la Revue.



Les Halles, une volonté d'aménagement 4

Recherche et ambitions d'un projet d'urbanisme

Les Halles, voici vingt ans 13
 Les Halles, 1967-1985 17
 Les Halles, l'esquisse d'un bilan 46
 Entretien avec M. Christian de la Malène,
 Président de la Société d'aménagement des Halles (SEMAH) 70

Les aménagements réalisés

Le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou 76
 L'opération du quartier de l'Horloge 90
 Les actions de restauration-réhabilitation : l'îlot Quincampoix 100
 Le carrefour des transports collectifs 106
 Les espaces pour les piétons 114
 Le réseau de voirie souterraine 122
 Le Forum des Halles 128
 Les équipements publics des pavillons Lescot-Rambuteau 142
 Les logements sociaux rue Rambuteau 150
 Les programmes du secteur privé rue Berger 156
 L'architecture végétale 162
 Le jardin des enfants 164

L'achèvement du projet

Le jardin des Halles 168
 Les équipements municipaux du secteur Saint-Eustache - Bourse de Commerce 188
 Les nouveaux programmes commerciaux du secteur Saint-Eustache - Bourse de Commerce 202

les halles

UNE VOLONTE D'AMENAGEMENT

C'est le 4 mars 1969, qu'a débuté ce que certains journalistes ont présenté comme « le plus grand déménagement du siècle » : le transfert à Rungis des activités du marché de gros des Halles. Une fonction vieille de presque un millénaire cessait définitivement d'être exercée au plein centre de Paris.

Seize ans plus tard, l'opération d'aménagement des Halles touche à sa fin. La plupart des constructions prévues en surface, l'essentiel des infrastructures de desserte, la majeure partie des programmes du sous-sol sont terminés et parfois en service depuis longtemps ; la réalisation du jardin, les derniers aménagements en sous-sol, aboutiront dans l'année ou les deux ans qui viennent.

Ainsi, dix-huit ans environ auront été nécessaires pour conduire à son terme l'une des plus considérables interventions d'urbanisme que l'on connaisse, dans le cœur même des grandes villes du monde.

Ce délai a certainement paru bien long aux riverains du chantier comme aux Parisiens, impatients de retrouver sous son nouveau visage cet emplacement privilégié de leur ville. Il s'explique par la difficulté et l'ampleur de la tâche, par les controverses, les polémiques, les hésitations qu'elle a entraînées. Au regard de l'ambition et de la dimension du travail accompli, dans un contexte aussi difficile, peut-être toutefois, ce délai ne sera-t-il pas jugé comme vraiment excessif et injustifié par les historiens du futur...

Quoiqu'il en soit, les habitants et les visiteurs de la capitale n'ont pas attendu l'achèvement de l'opération pour reprendre en foule le chemin du secteur des Halles. Voici plusieurs années déjà et au fur et à mesure de la « livraison » des divers éléments de ce grand projet, que ce quartier, déjouant les très nombreux pronostics qui lui prédisaient un progressif dépérissement après le départ du marché de gros, à l'image de l'ensemble du centre rive droite, est redevenu l'un des lieux les plus animés, les plus fréquentés de Paris.

Le Centre Georges Pompidou a, en effet, été inauguré le 2 janvier 1977 ; la station « Châtelet-les-Halles » du RER pour les liaisons vers l'est, l'ouest et le sud le 8 décembre de la même année ; le Forum des Halles le 4 septembre 1979 ; les équipements publics municipaux rue Pierre Lescot le 21 janvier 1983, les programmes privés rue Berger achevés en 1984 et 1985, les équipements publics en sous-sol, dans le secteur Bourse-St-Eustache le seront fin 1985. Mais il faut bien constater, qu'avant ces livraisons et tout au long de son déroulement le chantier des Halles a attiré un grand nombre de curieux, en raison à la fois du caractère spectaculaire des travaux qui y étaient conduits, des débats passionnés et nombreux qu'avait soulevé l'aménagement de ce secteur et aussi, sans doute, – même si cela

est paradoxal – du mystère attaché aux programmes prévus, la connaissance de leur contenu restant faible en dépit ou à cause des débats qu'ils soulevaient ; chacun se souvient des interrogations, sérieuses ou humoristiques, sur ce qu'il fallait faire du « trou des Halles », alors même que la réutilisation de ces excavations successives n'a guère varié depuis le départ. Toutes ces raisons venaient ainsi renforcer l'intérêt quasi naturel que suscite l'évolution du centre d'une ville comme Paris.

Alors qu'approche la fin de l'opération, Paris-Projet a jugé nécessaire d'établir un dernier point. Dans la toute dernière ligne droite de ce long chemin, le moment paraissait venu de dresser un tableau aussi complet et fidèle que possible de ce qui a été réalisé et de ce qui se prépare actuellement.

Tel est l'objet du présent numéro.

Celui-ci ne revient donc pas sur la longue histoire du secteur des Halles, largement traitée dans de nombreux ouvrages de toute nature. Il ne reprend pas non plus l'historique détaillé de l'opération, déjà abordée plusieurs fois par Paris-Projet qui lui avait consacré son premier numéro à la fin de 1969 (1). Un rappel des principales étapes de l'intervention d'urbanisme depuis sa conception est cependant présenté et commenté de façon relativement brève, si l'on se réfère à la masse de ce qui a été écrit et dit ; cette évocation a paru nécessaire pour replacer l'opération dans son contexte et mieux éclairer la présentation détaillée des différents programmes qui occupent l'essentiel de ce numéro.

Aux textes qui décrivent ces projets, établis notamment à partir des documents mis au point pour leur présentation aux autorités municipales et lors des procédures de permis de construire, il a été jugé souhaitable d'ajouter les points de vue des maîtres d'œuvre des principaux projets construits ou à construire, ainsi que celui du Président de la Société d'Aménagement : M. Christian de la Malène. Leurs propos viennent ainsi éclairer – parfois sous un jour un peu différent – la conception et la mise en œuvre de ce grand projet d'urbanisme.

Enfin, une très large place a été accordée à l'illustration sous forme de photographies, plans, diagrammes, dessins. Cette importance de l'image est certes une caractéristique déjà ancienne de Paris-Projet ; elle était ici particulièrement adaptée et nécessaire pour montrer et faire comprendre des réalisations souvent étroitement imbriquées et complexes (pour les constructions en sous-sol en particulier) et recherchant – selon les programmes – l'intégration ou le contraste avec les bâtiments anciens du centre de Paris.

(1) Cf. Paris-Projet n° 1 : L'aménagement des Halles ; n° 4 : Axonométrie de l'aménagement du sous-sol ; n° 7 : Le Centre Beaubourg (devenu Centre Georges Pompidou) ; n° 8 : Le Forum des Halles.





Le chantier des Halles en juillet 1985 (page précédente). Cette photo de la partie centrale de l'opération – qui s'étend à l'est autour du Centre G. Pompidou – illustre l'exceptionnel carrefour de communication que constituent les Halles, la géométrie et l'orientation diverses des multiples voies qui débouchent sur cet espace et que cherchent à reprendre les grandes lignes de la composition du projet.

les halles

RECHERCHE
ET AMBITIONS
D'UN PROJET
D'URBANISME

L'aménagement des Halles a sans doute formé l'un des plus grands sujets de débat sur l'urbanisme et l'architecture dans notre pays pendant près de vingt ans. Aucune autre opération ne semble avoir eu un retentissement comparable ni trouvé un pareil écho dans la presse et les autres médias ; des milliers de pages, à l'usage du public français et même étranger, ont décrit, souvent d'ailleurs dans un contexte de polémique plutôt que de réflexion, les projets et leurs contestations, souvent passionnées, qui ont accompagné leur définition et leur mise en œuvre.

L'évolution de l'opération des Halles a même été dans une certaine mesure indissociable de quelques uns des principaux soubresauts et événements de la vie politique des deux dernières décennies. N'a-t-on pas relevé que toutes les agitations, menées notamment par certaines associations ou cercles intellectuels, qui se sont développées au début de l'année 1968, en opposition aux projets d'inspiration très « gaullienne » qui étaient alors imaginés, avaient d'une certaine façon présenté un caractère prémonitoire annonciateur des troubles du mois de mai suivant ?

La période de remise en ordre et d'entreprise qui fait suite de 1969 à 1974 fut celle de la définition d'un projet et du lancement de ses principaux éléments : le RER ; le Centre qui porte aujourd'hui le nom du Président de la République de l'époque ; la voirie souterraine ; le Forum. En 1974-77, l'héritage assumé dans ses grandes lignes l'est aussi sous bénéfice d'inventaire ; il est réapprécié, corrigé et rebrodé ; la force émergente, mais qui semble être restée éphémère, du courant écologiste donne à ces remises en cause leur principal soutien.

Appliquée en 1977, la réforme essentielle du statut de la Ville de Paris qui en fait une municipalité « de plein exercice » et l'élection de son Maire se traduisent par l'affirmation progressive et de plus en plus résolue, à partir de ce qui était déjà acquis ou engagé, de l'autorité de la collectivité parisienne sur un espace dont elle est propriétaire et dont elle assume la responsabilité financière de l'aménagement. Les derniers inflexions du projet, mais d'ampleur limitée, surviendront après mai 1981 à l'occasion de nouvelles discussions entre la Ville et l'Etat dont la responsabilité politique avait changé de bord.

Il est sans doute peu d'interventions d'urbanisme dont le déroulement ait été aussi étroitement lié à tous ces avatars dans la vie et l'organisation politique du pays. Mais il en est peu également qui aient donné lieu à un aussi large débat sur d'aussi grands thèmes d'urbanisme, souvent malheureusement de façon trop confuse et excitée : la vocation du centre ville ; l'organisation du réseau de transport ; la restauration, la réhabilitation ou la rénovation ; l'intérêt de l'architecture de métal ou de pierre du XIX^e siècle ; la présence et la nature d'un espace vert en pleine zone d'animation ; les atouts et les limites des zones piétonnes ; l'anima-

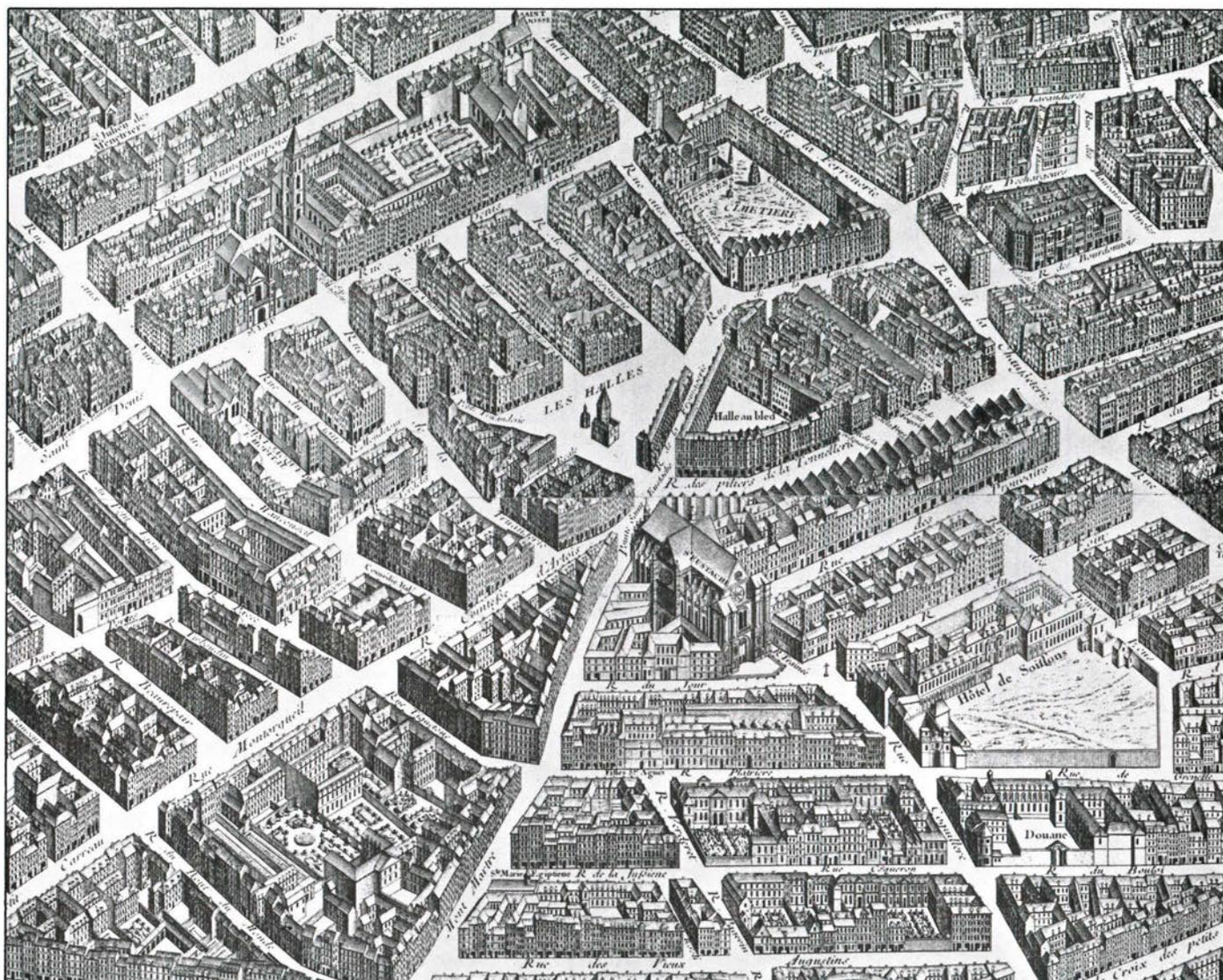
tion et la sécurité ; la place, le rôle, l'ambition de l'architecture et des architectes ;... Sur tous ces points et bien d'autres, les Halles ont été l'occasion de l'expression de multiples analyses et prises de position dans les journaux, livres et revues, spécialisés ou non dans ce type de problèmes. On peut dire qu'une bonne partie des réflexions d'aujourd'hui sur tous ces thèmes difficiles se nourrit, pour s'en inspirer ou pour s'en écarter ou s'y opposer, de cette extraordinaire aventure des Halles qui a mis à jour toutes ces questions, pour ne citer qu'elles. La seule bibliographie du sujet occuperait certainement un fort volume.

Est-ce une coïncidence ? Il peut sembler que, depuis quelques années et alors que l'avenir des Halles se trouve désormais fixé dans ses grandes lignes, la part consacrée par les médias aux questions d'urbanisme, au-delà de ce seul projet qui par contagion ranimait l'intérêt pour des thèmes comparables, est désormais plus restreinte, au niveau tout au moins de la grande presse. Les débats engagés sur cet aménagement et qui pourraient aisément trouver d'autres aliments semblent avoir laissé place aux analyses de type « critique d'art » de caractère plus formel sur les créateurs, les écoles, leurs illustrateurs ou leurs dissidents. C'est ce que semblent souvent montrer, par exemple, les controverses concernant les grands projets de l'Etat actuellement conduits à Paris.

L'importance qu'a ainsi revêtu l'opération des Halles dans la vie publique et dans la vie des idées depuis un peu plus de quinze ans ne s'explique évidemment pas par sa taille : la zone directement concernée par le projet couvre à peine 15 hectares, soit moins de 0,20 % de la surface de Paris (sans les Bois). Les programmes réalisés de 1969 à 1985 représenteront 400 000 m² environ (hors voirie et parkings) soit 1,5 % environ de l'ensemble des constructions édifiées à Paris pendant cette période. Ainsi qu'aimait à le dire en boutade l'un de ceux qui ont pris part à la conception de cet aménagement, les Halles ne sont qu'un « confetti » rapporté à l'ensemble de la capitale. Certes, mais quel espace et quel symbole ! S'il a été dit de Paris qu'il s'agissait de l'endroit au monde où il avait été « le plus pensé, parlé, écrit », sans doute cette formule peut-elle s'appliquer encore plus, s'agissant de tout ce qui s'est attaché aux Halles et de tout « ce morceau de l'imaginaire parisien indéfectiblement attaché à ce lieu » (Bertrand Lemoine), qui a existé ou s'est développé à leur propos.

Le quartier des Halles doit cette place privilégiée à son emplacement et à l'histoire qui s'y est déroulée. A trois cents mètres à peine de la Seine, sur la rive droite, le site des Halles est à la croisée même des plus anciennes voies historiques, est-ouest et nord-sud, qui structurent Paris. Il est entouré de toutes sortes de constructions et de quartiers de très grande valeur architecturale et urbaine : quelque cinq cents monuments dans un rayon de moins de un kilomètre autour

Les Halles et leur quartier en 1738 ; extrait du plan de Turgot. L'espace du futur carreau est occupé par les marchés, encore limités en importance, et par un quartier d'habitation assez dense que découpent en îlots de petite taille les nombreuses rues du quartier ; une voie diagonale (la rue de la Fromagerie) prolongeant la rue Montmartre joint l'abside de St-Eustache au cimetière des Innocents.



de l'opération avec notamment le Louvre et le Palais-Royal immédiatement à l'ouest, le quartier du Marais à l'est, les berges de la Seine, l'Hôtel de Ville, l'île de la Cité au sud.

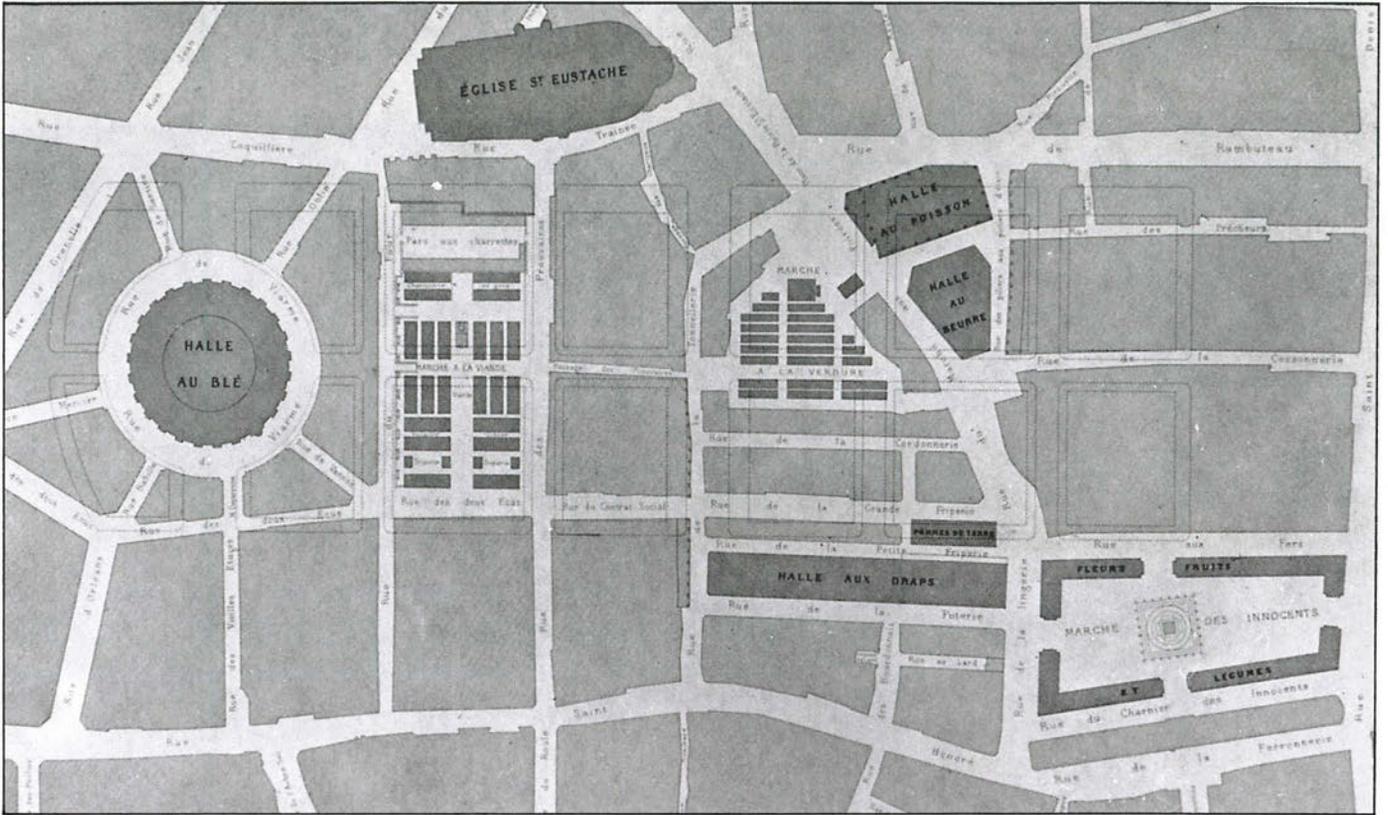
Il doit aussi cette place à un certain phénomène mystérieux et permanent « d'appropriation » par l'ensemble des habitants de la cité ; il est sans doute peu d'endroits dans Paris où le plus grand nombre de Parisiens, même venus depuis peu dans la capitale, paraissent se sentir aussi facilement, aussi spontanément dans sa ville.

Rien d'étonnant par conséquent à ce que l'aménagement des Halles ait fait émerger un aussi grand nombre de débats sans précédent sur tant de problèmes urbains essentiels. Le but du présent article n'est pas de retracer, de résumer, de raviver ces débats : il y a là l'une des plus riches matières pour les historiens

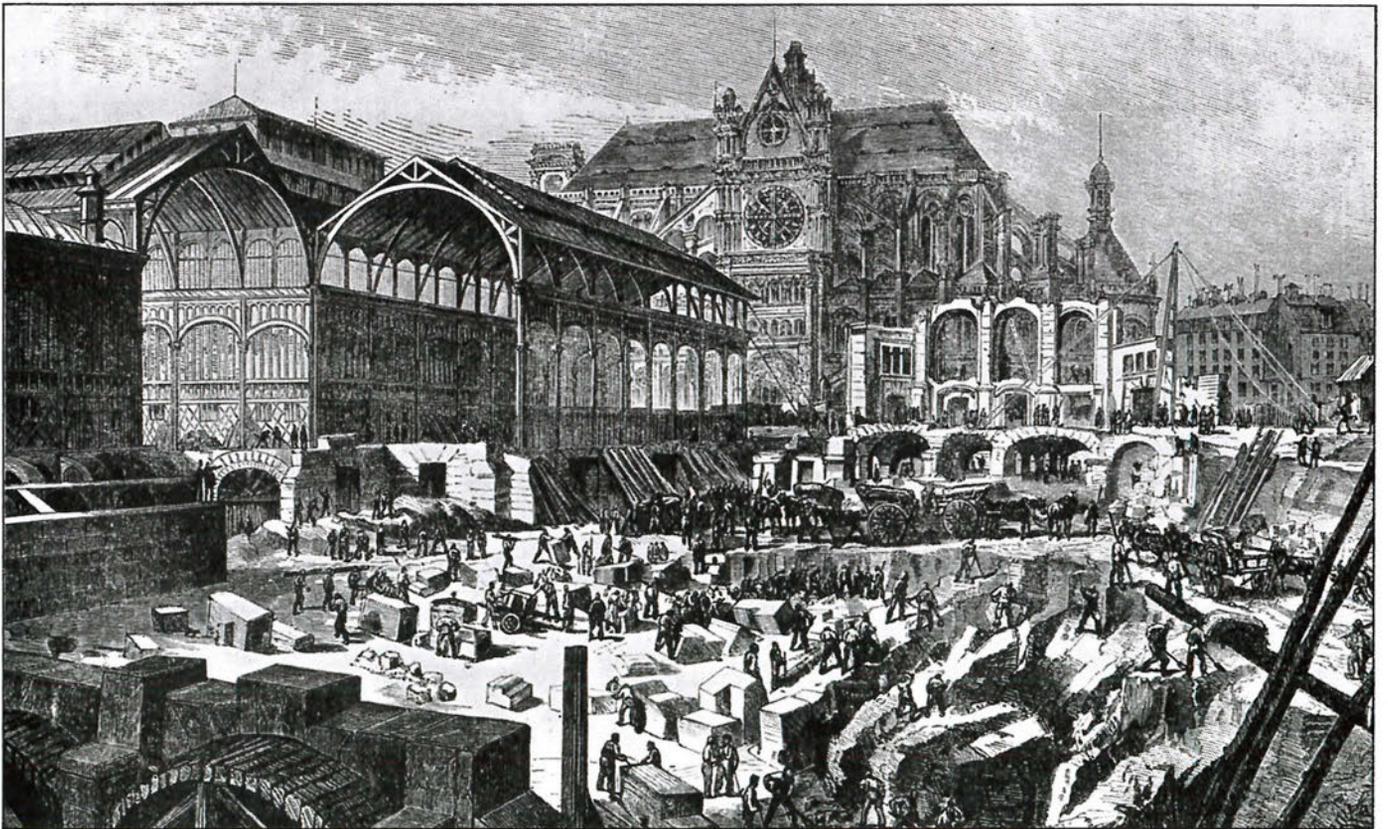
de l'urbanisme, avec le double immense avantage de pouvoir traiter d'une opération achevée et en complet état de marche et de le faire avec le recul du temps. Mais la présentation successive de chacun des éléments de l'opération ne peut se comprendre vraiment sans être précédée d'une présentation d'ensemble de ses données, un rappel forcément sommaire de son déroulement, et l'esquisse naturellement provisoire de son bilan d'aujourd'hui.

Les Halles : voici vingt ans.
Les Halles : 1967-1985.
Les Halles : esquisse d'un bilan.

*
 * *



Ci-dessus : les Halles en 1830, extrait du Plan de Vasserot. Ci-dessous : la construction des pavillons de Baltard.



Avant le Second Empire, le marché s'étend progressivement au sud de St-Eustache, de part et d'autre de la voie diagonale prolongeant la rue Montmartre, et sur le cimetière des Innocents. L'intervention d'Hausmann correspond à une nouvelle extension très importante, en même temps qu'à une rénovation radicale du marché réorganisé sur le plan en damier des pavillons.

les halles

VOICI VINGT ANS

La décision de transfert du marché de gros alimentaire de Paris en dehors du plein centre de la capitale a donné lieu à de très longues tribulations et hésitations dès avant la seconde guerre mondiale, quelques décennies à peine après l'intervention « modernisatrice » d'Haussmann et Napoléon III.

L'insuffisance des surfaces disponibles, enserrées dans l'étau des nouvelles constructions édifiées lors de la rénovation du Second Empire, la saturation de la circulation, les problèmes d'hygiène et de fonctionnement du marché, face à la croissance de la population de Paris et de sa Région et de ses besoins, étaient autant de motifs qui faisaient apparaître à beaucoup d'esprits le départ des Halles comme indispensable. Mais il se heurtait à de très forts obstacles, parmi lesquels l'intervention de certains groupes de pression intéressés au maintien du marché sur son site actuel n'était pas le moindre. « C'est l'ultimatum de cent électeurs qui maintient les Halles au centre de Paris contre toute loi d'hygiène, de trafic, contre tout bon sens », s'indignait Jean Giraudoux en 1939. Les deux derniers pavillons des Halles, près de la Bourse de Commerce venaient d'être édifiés en 1936 et divers plans plus ou moins grandioses fleurissaient encore pour « désenclaver » les Halles et étendre le marché par exemple en prolongeant la rue du Colonel Driant jusqu'à l'avenue de l'Opéra en traversant les jardins du Palais-Royal (projet approuvé par le Conseil Municipal en 1930) ou un peu plus tard, au début des années cinquante, en élargissant toutes les voies du secteur et notamment la rue Montmartre et la rue Saint-Denis portée à une cinquantaine de mètres et en creusant un tunnel de la rue Rambuteau jusqu'au boulevard St-Germain. Finalement et grâce à la volonté et la persévérance du Premier Ministre de l'époque, M.

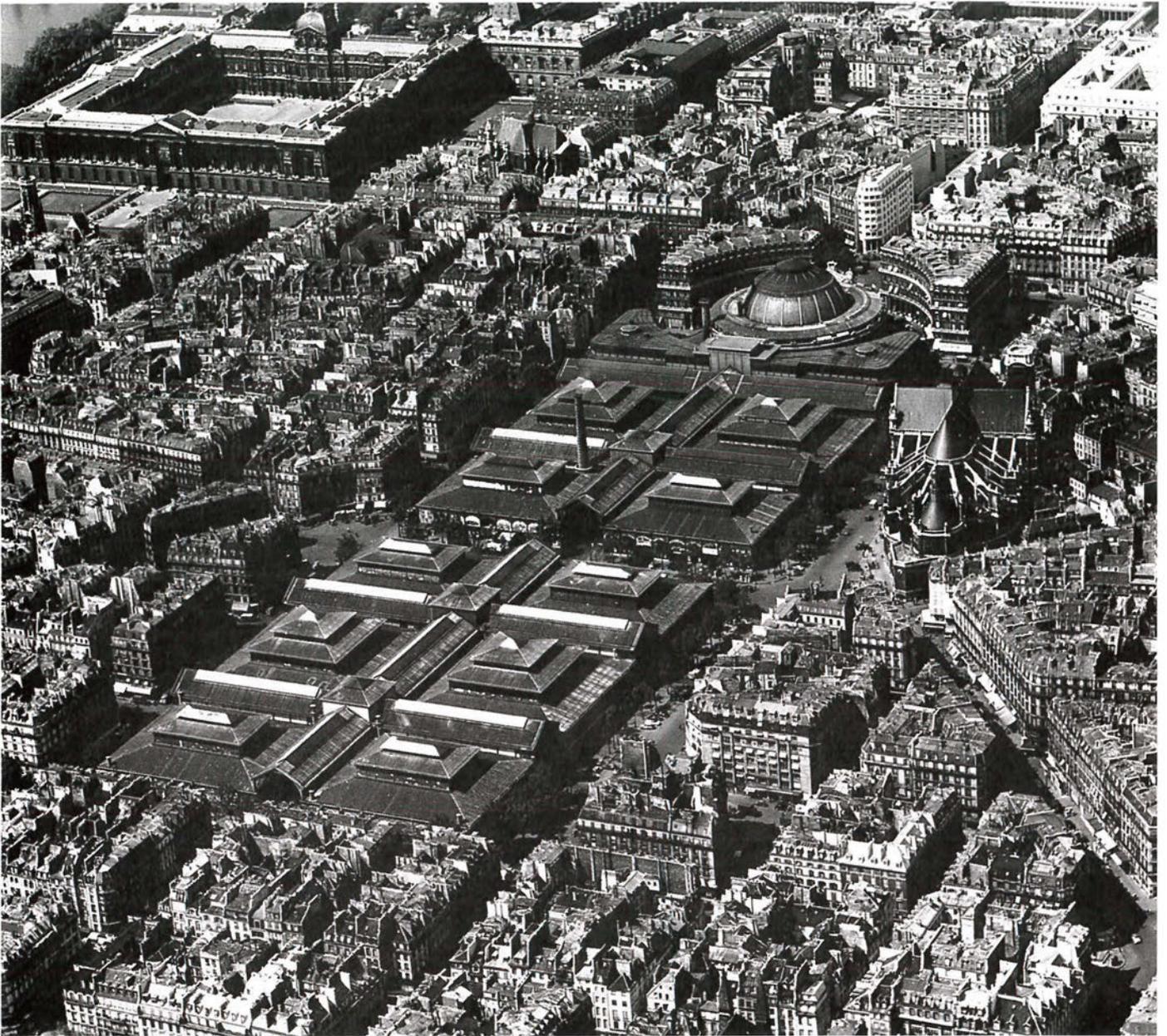
Michel Debré, la décision qui s'imposait depuis longtemps du transfert de toutes les activités du marché de gros des Halles vers Rungis et vers La Villette était finalement prise en mai 1960 et recevait l'accord du Conseil Municipal en novembre 1963. Un peu plus de cinq ans après commençait le 4 et 5 mars 1969 la gigantesque opération de transfert. Retardée par les difficultés du projet de La Villette et la décision de concentrer l'ensemble du marché à Rungis, l'évacuation des derniers pavillons – ceux de la viande – surviendra en 1973, voici une douzaine d'années.

Retrouver brusquement la disponibilité de 10 hectares environ et d'une partie de leurs abords en un pareil emplacement constituait évidemment pour l'aménagement de Paris une occasion exceptionnelle, renforcée encore et de façon considérable par la décision de créer à cet emplacement l'une des grandes stations du réseau de transport en commun prévu depuis les années cinquante dans les documents d'urbanisme concernant la Région Parisienne.

Cependant l'idée de saisir cette opportunité pour rendre vie après le départ des pavillons au centre rive droite de la capitale et pour y développer un centre d'animation à l'échelle de Paris et de l'agglomération et, a fortiori, d'un rayonnement national et international, si elle paraît aujourd'hui comme allant de soi, était bien loin d'être généralement acquise ou admise, voici seulement vingt ou même quinze ans.

Au début des années soixante-dix, nombre de rapports d'experts annonçaient en effet l'inexorable déclin des grands centres anciens, en général et en particulier celui du centre rive droite de Paris, déjà amorcé aux alentours du Palais-Royal, des grands boulevards, dans le Marais et que ne pouvait qu'accélérer l'exode des activités traditionnelles des Halles. Pour s'en tenir à une seule référence, un historien anglais de l'urbanisme de Paris, M. A. Sutcliffe intitulait son ouvrage portant sur le centre rive droite et publié en 1970 : « The autumn of central Paris » et consacrait l'un des derniers chapitres à décrire ce qu'il baptisait « the approach of obsolescence ». « Il est certain, écrivait cet observateur particulièrement bien informé de l'évolution de cette partie de la cité depuis le XIX^e siècle, que le phénomène d'obsolescence n'a pas encore atteint son stade final dans la plus grande part du centre rive droite. Ainsi, le jugement qu'il est possible de porter sur son avenir d'ensemble est celui d'une morne perspective de stagnation et de lent déclin ».

Bien d'autres analystes constatant le déplacement du centre de gravité de l'animation et de l'activité parisienne sur la rive gauche autour de Montparnasse, Saint-Germain, Saint-Michel, Saint-Séverin et misant sur le développement des centres urbains périphériques (villes nouvelles, etc.) partageaient ce pronostic. Le vieux centre rive droite après le départ du marché devenant à l'image du Palais-Royal une « petite ville dans un grande ville, petite ville gardée par les chats »



Le marché haussmannien a peu évolué pendant un siècle. Il a cependant été complété par la construction d'un dixième pavillon à l'angle de la rue des Halles (1886), puis des bâtiments situés devant la Bourse de Commerce (1936).

selon la formule de Jean Cocteau ; tel était en forçant un peu le trait et même si cela peut rétrospectivement faire sourire, l'un des scénarios les plus répandus quant à l'avenir de cette partie de la capitale. Il est vrai que l'état du quartier ne pouvait qu'inspirer le pessimisme.

Le fonctionnement même du marché, auquel étaient liés plus de 1 000 commerces de gros implantés dans les bâtiments situés à proximité immédiate des pavillons, entraînait, de jour comme de nuit, d'importantes nuisances : de nombreux camions traversaient Paris, la nuit, pour aboutir en son plein centre ; l'intensité de la circulation et du stationnement rendait les déplacements, à pied ou en automobile, particulièrement difficiles dans le quartier ; le dépôt des marchan-

dises encombrait les rues et les trottoirs, et se traduisait par des conditions de propreté et d'hygiène souvent peu admissibles. La moindre période de grève des services du nettoyage signifiait un amoncellement d'ordures indigne du centre historique d'une ville comme Paris.

La situation du patrimoine bâti n'était guère plus favorable. Les immeubles en quasi totalité anciens étaient peu et mal entretenus. Cette constatation s'expliquait sans doute, en partie, par la présence et l'importance du marché, très peu compatibles avec une amélioration de l'attractivité des logements. Dans leur très grande majorité, les logements étaient inconfortables ; en 1962, dans le quadrilatère délimité par les rues Etienne Marcel au nord, Beaubourg à l'est, de

Rivoli au sud et du Louvre à l'ouest – qui figure d'une façon simple mais représentative l'environnement des Halles et du plateau Beaubourg immédiatement voisin – un quart des logements étaient démunis de l'eau courante, plus de 80 % ne disposaient pas de salle d'eau ou de bains, près de 50 % n'avaient qu'une pièce habitable. Il est vrai que l'ensemble des quartiers voisins avait à cette époque des caractéristiques assez proches : dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements les taux moyens d'équipement des logements n'étaient que peu supérieurs ; mais alors que certains îlots du Marais ou, sur la rive gauche, du quartier Latin voyaient, au cours des années soixante, s'engager les premières opérations de restauration traduisant un regain d'intérêt pour ces secteurs, on n'observait rien de tel autour des Halles, en dépit de la qualité historique ou architecturale d'une partie des constructions.

La plupart des îlots immédiatement voisins du marché et du plateau Beaubourg connaissaient des conditions d'inconfort particulièrement marquées (c'est ainsi que l'ancien îlot insalubre n° 1 de Paris – c'est-à-dire celui qui connaissait au début de ce siècle le plus fort taux de mortalité par tuberculose – comprenait l'actuel « quartier de l'Horloge » immédiatement voisin du Centre Georges Pompidou) (1).

Dans ce cadre peu amène résidait une population relativement nombreuse et la densité résidentielle y était supérieure de plus de moitié à la moyenne parisienne (bien qu'elle ait été sans doute sous-estimée du fait du caractère « marginal » d'une partie de la population). Cette forte densité d'habitants ajoutée à l'importance de l'emploi et de l'activité économique du secteur et aussi à la réputation de nombreux restaurants – alimentés en produits de qualité par le marché de gros – créaient une vive animation pendant une grande partie de la journée et, bien sûr, de la nuit, animation accompagnée dans certaines rues de l'activité de prostitution.

Pendant du fait des mauvaises conditions de fonctionnement du quartier, les activités économiques traditionnelles elles-mêmes allaient en s'affaiblissant. C'est ainsi que, de 1962 à 1968, avant le départ du marché, le chiffre des emplois commerciaux avait baissé de 14,5 % dans le quartier des Halles, de 7 % dans l'ensemble du centre rive droite, contre 1 % seulement pour tout Paris. Pour le secteur artisanal et secondaire, en forte décroissance dans l'ensemble de la capitale, une évolution de même nature était enregistrée. Or, de leur côté, les activités d'affaires étaient souvent entraînées hors de cette zone par un mouvement, amorcé depuis des décennies, d'émigration vers d'autres parties de la ville.

Tous ces mouvements semblaient naturellement destinés à s'accélérer dans une sorte de processus cu-

mulatif : les mauvaises conditions de logement et d'environnement encouragent le départ de la population ; la diminution du chiffre des résidents contribue à provoquer la disparition de certaines petites activités industrielles, artisanales ou commerçantes ; et naturellement les firmes en expansion n'ont guère tendance à venir s'implanter dans des locaux anciens, souvent dégradés, qui ne leur ménagent aucune possibilité d'extension, et dont l'accès se révèle de plus en plus difficile du fait de la saturation de l'ensemble des moyens de transport desservant le secteur ; de sorte que certaines parties du quartier, progressivement évacuées par leurs fonctions traditionnelles, se prêtent à l'implantation dans certains îlots d'une population déshéritée, notamment d'origine étrangère, et parfois « clochardisée » ; et cette caractéristique elle-même n'est pas à son tour sans réagir sur le maintien d'autres catégories d'habitants ; etc.

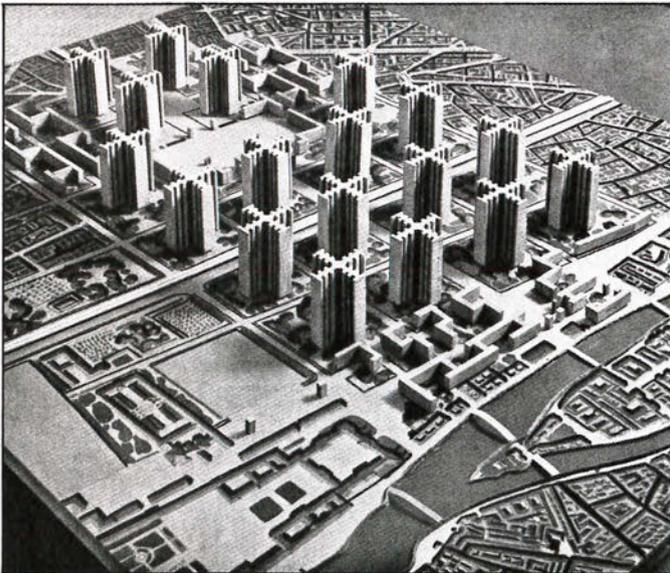
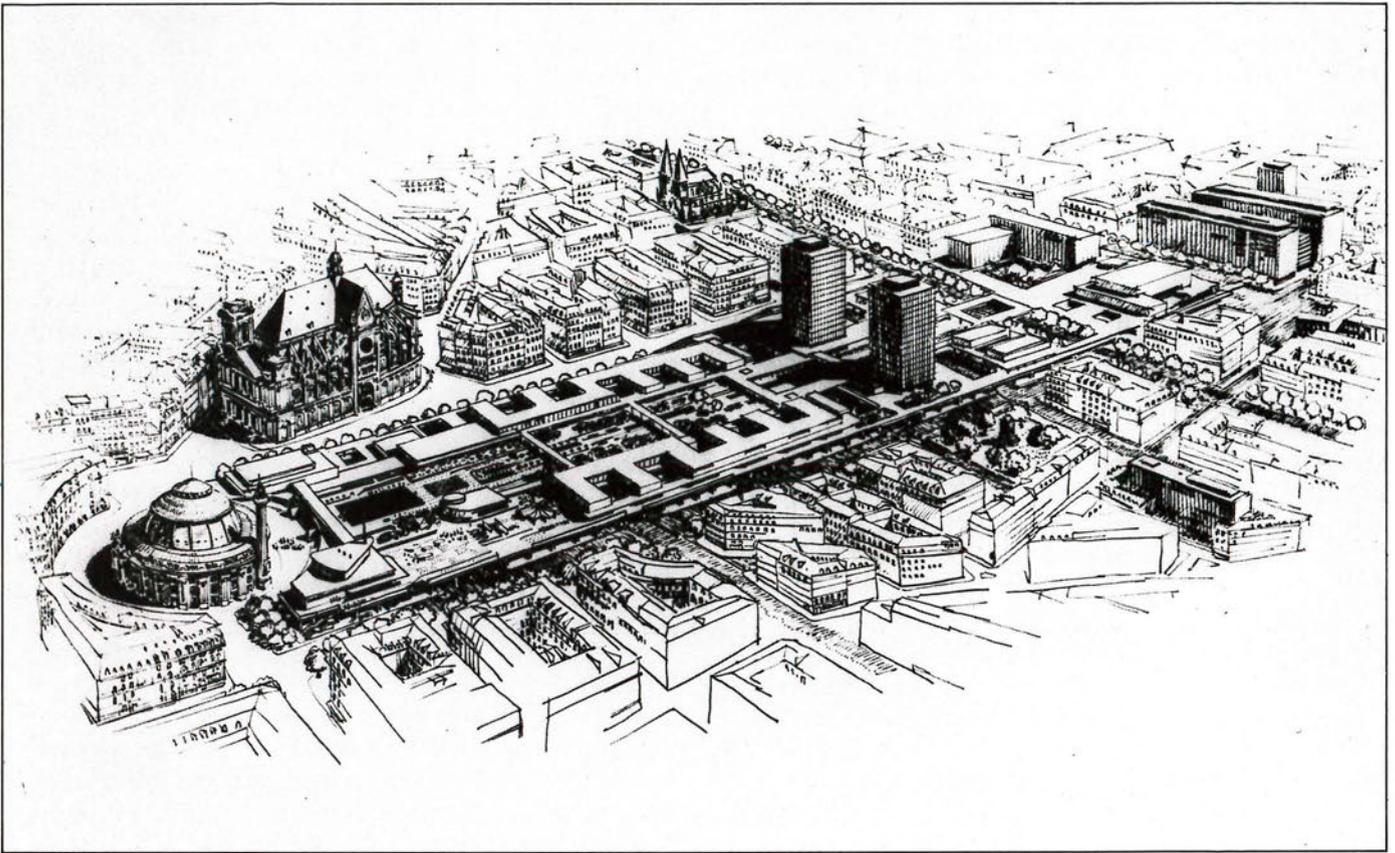
Dans l'image qui est le plus souvent donnée, aujourd'hui, des anciennes Halles et de leur vie diurne et nocturne, il faut bien constater que ces mauvaises conditions et ces difficultés de fonctionnement, très marquantes, ont été quelque peu estompées au profit d'une vision aimable et folklorique bien distante de la réalité.

Or, à cette tendance de fond, le départ des Halles apportait naturellement un important risque d'accentuation : les activités du marché, ou liées à sa présence, avaient envahi presque l'ensemble du tissu. L'exode de cet équipement signifiait ainsi, de manière directe et indirecte, une forte perte d'emplois et d'animation économique. Au moment du départ vers Rungis des grossistes des Halles (à l'exception pourtant de ceux de la viande), on a ainsi estimé à près de 800 le nombre des locaux commerciaux laissés vacants de manière plus ou moins immédiate par leurs occupants antérieurs.

A moins par conséquent de s'accommoder de cette perte de substance et de ce pourrissement et d'admettre au fond que soit en quelque sorte négligé, voire dilapidé, le potentiel que représente dans la vie de la capitale – du point de vue de son activité, de son fonctionnement, de son animation, de son agrément – un secteur tel que celui des Halles, le besoin d'un redéveloppement de ce quartier, lui rendant son dynamisme et son importance d'autrefois, formait bien l'un des éléments de base de toute politique d'urbanisme à son propos.

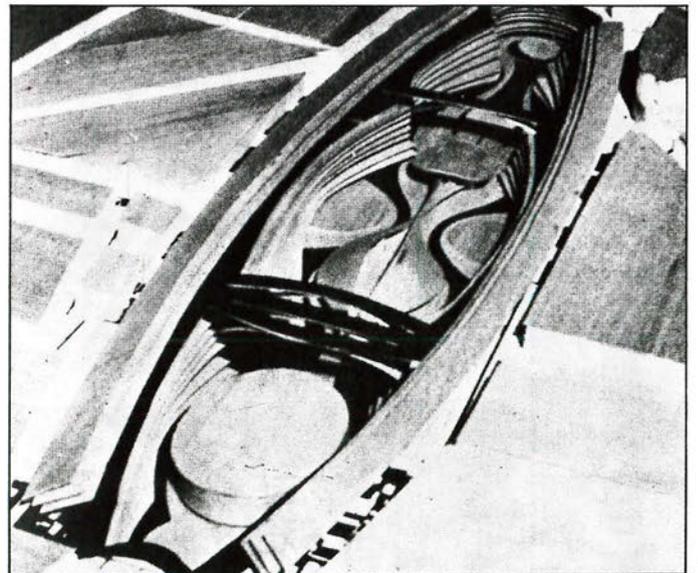
Tel a été, à l'encontre des pronostics pessimistes d'un inéluctable dépérissement brusquement accéléré, le grand pari de l'opération d'urbanisme des Halles. Mais pour relever un tel défi, enrayer ces processus et, il semble possible de dire, gagner en quinze ans l'essentiel de cette partie, on ne peut s'étonner qu'il ait fallu traverser des périodes de recherches, d'hésitations, de remises en cause tout en gardant, clairement fixés, ce cap et cet objectif.

(1) Cf. ci-dessous l'article consacré à l'opération du quartier de l'Horloge.



Le plan de MM. Laprade et Braslier – ci-dessus – (1962) a été l'un des tout premiers à réduire l'intervention aux secteurs des Halles et de Beaubourg en y incluant cependant les îlots intermédiaires. Il porte la marque des années 60 : composition orthogonale avec immeubles élevés ; séparation des circulations. Sur un périmètre très voisin, le schéma de M. Grandval (1968) – ci-dessous – proposait une image très différente : composition en creux à base de courbes, permettant de créer d'importantes surfaces de plancher sans dépasser radicalement le volume des immeubles existants.

La rénovation des Halles a longtemps été imaginée comme un simple élément d'une opération bien plus vaste qui devait concerner le centre ancien de Paris sur la rive droite. Cette idée, qui a prévalu jusqu'aux années 60, est illustrée à l'extrême par le « plan Voisin » de Le Corbusier, même s'il ne s'agit là que d'une proposition théorique du célèbre architecte.



les halles

1967-1985

Le temps des recherches

Bien avant la décision définitive de transfert des Halles, de nombreuses études avaient été conduites sur l'avenir de l'ensemble du secteur, portant, au-delà de l'emprise du marché proprement dite, sur le « plateau Beaubourg » et son environnement, où la Ville de Paris disposait de terrains importants et de nombreux immeubles, et, de façon encore plus large, sur tout un territoire allant jusqu'à la Seine au sud et approchant, vers le nord, les Grands Boulevards.

La plupart de ces travaux reposaient sur l'idée d'une rénovation radicale et presque complète de cet ensemble urbain dont le « plan Voisin » établi par Le Corbusier en 1925 donne sans doute l'image la plus extrême. L'opinion la plus largement répandue à cette époque s'exprime par exemple sous la plume de M. Salmon (cité par M. Yvan Christ, dont on sait qu'il n'a jamais partagé ce point de vue) : « Les dévôts du passé admirent ce qui leur donne à penser, à écrire ou à peindre ; mais quant à loger en des nids de fièvre, sous des poutrelles farcies d'antiques vermines, pas si bêtes ! ils laissent cet agrément aux pauvres avec le soin de la figuration ». Si le phénomène commençait à s'inverser s'agissant d'un quartier comme celui du Marais, tel n'était pas le cas pour le secteur des Halles où le caractère, plus disparate du tissu urbain, résultant de ses bouleversements successifs à travers les siècles et en particulier des interventions relativement récentes d'Haussmann, rendait beaucoup moins évident l'intérêt de la sauvegarde et la précaution au regard du passé dans l'action de l'aménageur.

Il ne saurait être question de reprendre ici la description des nombreuses études auxquelles a donné lieu la transformation du quartier des Halles, mais simplement d'en rappeler quelques étapes marquantes avant la définition du projet.

Dans la période qui a fait suite à la décision de transfert du marché, c'est à la demande plus ou moins expresse de l'administration ou en contact plus ou moins étroit avec elle que les principales propositions sont formulées.

Une première étude menée par M. Rotival, pour le compte du District de la Région Parisienne, ne fait de la réutilisation des Halles qu'un élément d'un ambitieux programme de rénovation de tout un vaste secteur de la capitale s'étendant jusqu'aux gares du Nord et de l'Est. C'est à cet emplacement d'ailleurs que se situe le point fort de la composition, avec l'édification d'un « Grand Central » de rayonnement européen, et la « remodelation du vieux centre pourri au nord des Grands Boulevards ». Un puissant axe d'affaires, où s'édifieraient des immeubles importants voués à la presse et aux activités financières, est également dessiné de l'Opéra vers le Temple, grâce à la transformation radicale des abords de la Bourse et du quartier du Sentier. Au contraire, l'aménagement des Halles « ne prend sa valeur qu'en fonction de l'ensemble ». Il convient d'aménager dans ce secteur « un quartier bas, avec sans doute un parterre de gazon et d'arbres comme au Palais-Royal, dont une ordonnance d'arcades ouvrirait des vues sur l'église St-Eustache ». Des services administratifs s'installeraient dans le secteur compris entre les Halles et la rue de Rivoli. Un certain nombre de vieilles maisons seraient conservées « derrière St-Eustache jusqu'à la rue St-Denis ». En revanche, l'espace central viendrait englober le plateau Beaubourg, voué à devenir un nouveau « forum ».

Une seconde étude plutôt conduite, cette fois, dans le cadre de la Préfecture de la Seine, quoiqu'en liaison avec la précédente, émane de MM. Lopez et Holley ; elle s'est davantage appliquée à déterminer « le volume capable maximum », à l'intérieur duquel des ensembles architecturaux pourraient abriter des activités économiques de même puissance que celles des anciennes Halles, « afin que soit maintenu voire renforcé, au cœur même de la capitale, le nécessaire pivot de son équilibre économique, tout en s'intégrant au site de Paris et en ne nuisant pas aux beaux morceaux d'architecture, vestiges des siècles passés, qui les jouxteraient ». Elle repose sur la méthode d'approche classique, à ce moment, en matière de rénovation urbaine : immeubles dits de « moyenne hauteur » plafonnant entre 45 et 60 mètres : dalle à 5 mètres du sol, permettant de séparer les circulations de piétons et de voitures ; constructions disposées les unes par rapport aux autres en respectant les règles ordinaires du prospect et groupées en plusieurs petits ensembles d'importance

voisine mais « relativement spécialisés ». Ce type de dispositif serait mis en place, au moyen de phases opérationnelles successives, depuis les Halles jusqu'aux gares du Nord et de l'Est, en s'organisant autour d'un grand axe vert, formant en quelque sorte des Champs-Élysées nord-sud.

Ces deux études, relativement liées entre elles – la première portant davantage sur l'objectif et le contenu, la seconde sur les méthodes et le contenant – furent présentées en mars 1963 au Conseil Municipal, mais également balayées par ce dernier. Selon l'un des rapporteurs, « elles auraient pu parfaitement concerner la face jusqu'ici inconnue de la Lune ou bien une partie de la Terre atomisée à la suite d'une catastrophe ». Bien qu'exprimée de manière caricaturale, cette opinion n'en donne pas moins un certain reflet de la réaction dominante à la présentation de ces projets.

Dans ce même temps, M. Laprade, connu pour le rôle qu'il jouait dans la conservation et la remise en valeur du Marais, avait présenté une autre proposition : d'ambition plus modeste, elle ne cherchait pas à rattacher l'aménagement des Halles à celui de la zone qui le sépare des Grands Boulevards et des gares du Nord et de l'Est, mais malgré cette différence, et en dépit d'une densité construite moins importante, elle reposait finalement sur des conceptions d'urbanisme assez voisines : établissement des circulations de piétons et de voitures à des niveaux différenciés ; création d'un parking souterrain susceptible d'accueillir 20 000 véhicules ; réalisation au-dessus du niveau des voies existantes d'un « jardin suspendu » ; dépassement du plafond des constructions traditionnelles ; sacrifice des îlots compris entre les Halles et le plateau Beaubourg ; percement d'une artère souterraine nord-sud ; etc.

Sans doute, lorsqu'il s'agit d'apprécier aujourd'hui l'opération des Halles, convenait-il de rappeler brièvement ces conceptions qui ne datent, à tout prendre, que de 25 ou 30 ans.

Au total, cette phase initiale de réflexion sur l'aménagement des Halles, si elle avait sans doute aidé à mieux cerner le problème, avait dégagé à cet égard plus de volontés négatives que d'orientations positives. Prenant acte de ce bilan, les pouvoirs publics mirent alors en place une procédure plus organisée de préparation de la décision nécessaire, et dont on attendait désormais la possibilité de passer à un stade opérationnel.

Le résultat des démarches préliminaires achevait ainsi d'illustrer la nécessité pour la puissance publique de disposer d'un instrument qui lui soit directement lié pour l'étude d'une pareille intervention. En juin 1963, le Conseil Municipal donnait son approbation à la création d'une Société Civile d'Études pour l'Aménagement des Halles (SEAH).

Au vu des études menées par cet organisme, en liaison avec les services de la Préfecture de la Seine, l'Assemblée parisienne décide trois ans plus tard et en

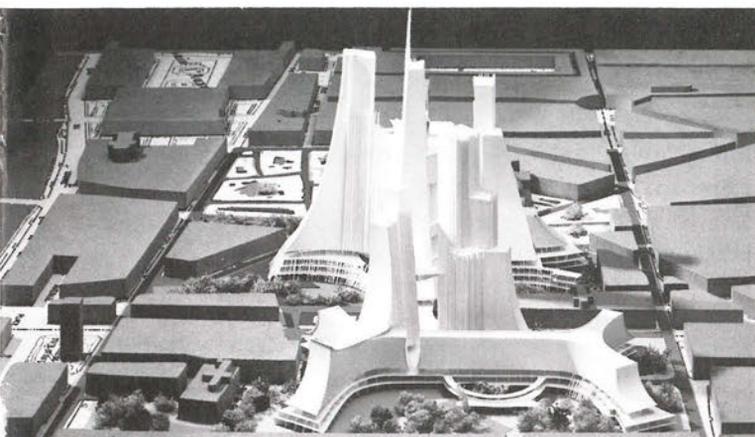
deux étapes, de la délimitation d'un périmètre d'intervention couvert par une déclaration d'utilité publique (DUP) qui autorise l'administration à faire usage de toutes les mesures coercitives dont elle dispose afin de se rendre maîtresse du sol et des immeubles qui l'occupent : fixée à 43 hectares dans un premier temps, en avril 1966, cette zone est finalement réduite à 35 hectares par une délibération du 23 décembre 1966, moins pour des raisons d'urbanisme que par suite de l'impossibilité financière, dans un laps de temps raisonnable, de mener à bien une opération sur une superficie aussi importante. Enfin, pour l'aménagement, de ce périmètre, des études de programmation sont conduites : après recensement des besoins et des suggestions de toute nature, un double parti est pris. Le premier est celui de la diversité : un choix quasi exclusif en faveur des affaires ou de l'habitat ou de la culture ou de l'espace vert est écarté au profit d'une combinaison de toutes ces fonctions ; de même, il est précisé qu'au moins quatre groupes de bâtiments devront obligatoirement être traités sous forme de restauration et non de démolition suivie de reconstruction (rénovation). Le second parti est celui d'un programme relativement important : après les rectifications apportées par le Conseil Municipal aux premières propositions du Préfet de la Seine, c'est finalement entre 800 000 et 900 000 m² de constructions au-dessus du sol qu'il est prévu d'édifier : environ 3 000 logements (320 000 m²) ; des commerces quotidiens ou exceptionnels (55 000 m²) ; un hôtel de 800 chambres (70 000 m²) ; des équipements publics sociaux et sportifs de caractère local (60 000 m²) ; enfin des équipements culturels majeurs pris dans un sens très large (y compris cinémas, théâtres, enseignement, etc.) et des installations de bureaux, qui se partagent à peu près à part égale le reste du programme (de 150 000 à 200 000 m² chacun). L'importance de ce dernier poste reflète la tendance qui domine à ce moment. L'aménagement des Halles est en effet très généralement présenté comme « l'opération d'urbanisme du siècle ». Pour sa part, le Général de Gaulle, alors Président de la République, dans le cadre d'une politique tendant à restaurer le prestige et la grandeur de la France, veut hisser Paris au rang de métropole moderne, capable d'assumer une vocation de capitale européenne. Il entend donc tirer parti de l'exode du marché de gros alimentaire pour atteindre un double objectif particulièrement cher à son ministre des Affaires Culturelles, M. André Malraux : d'une part l'évacuation de la partie des locaux du Palais du Louvre que le Ministère des Finances y détient encore, grâce à la réinstallation de ce dernier dans le périmètre de l'opération nouvelle ; d'autre part, l'affirmation d'une vocation culturelle, au cœur même de Paris, grâce à la réalisation d'une série de grands équipements (Bibliothèque de lecture publique, Maison du Théâtre, Ecole Nationale d'Architecture, Université permanente, etc.). En outre, la

conception de ces édifices importants présente pour lui l'avantage, toujours conformément à l'analyse de André Malraux, d'offrir, dans le domaine de l'architecture, la possibilité d'une recherche contemporaine, vivifiée par sa confrontation avec un quartier ancien et lui apportant des accents modernes. Le Conseil Municipal, dès le départ, marque au contraire son hostilité à l'implantation du Ministère des Finances ; il lui oppose soit une extension des surfaces vouées aux activités culturelles, soit un autre équipement de bureaux, mais de caractère privé, voué au commerce international.

Sur les bases ainsi définies (un périmètre, un programme) six architectes, « choisis en fonction de la diversité de leurs conceptions » de façon à disposer d'un éventail complet des partis d'aménagement susceptibles d'être mis en œuvre, sont consultés et reçoivent mission d'élaborer « un avant-projet d'aména-

ment devant permettre de procéder aux choix de l'architecte urbaniste en chef, responsable de la conduite de l'opération » (Mémoire préfectoral du 8 février 1968). Il s'agit de MM. Arretche, Charpentier, Faugeron, de Marien, Marot et d'une équipe : l'A.U.A. Après de premières études remises en 1967, le résultat de leurs travaux, présenté notamment sous forme de maquettes, est soumis au début de 1968 au Conseil de Paris, ainsi qu'aux autorités de l'Etat.

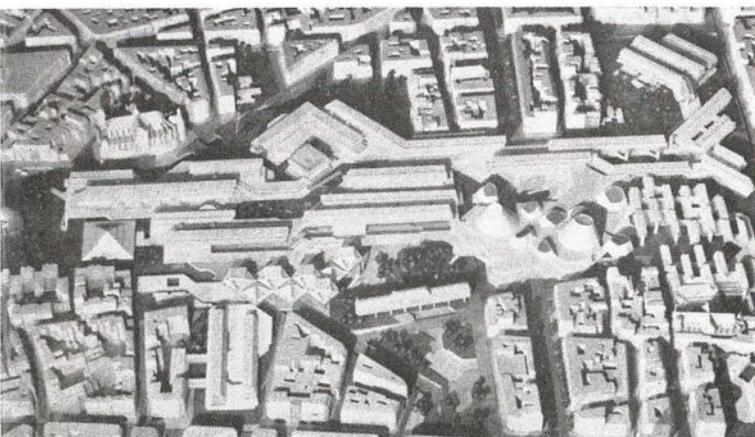
Malgré la diversité des partis proposés et la solution habile de compromis suggérée par le Préfet de la Seine, M. Maurice Doublet, le débat engagé à cette occasion, marqué par de vives campagnes de presse et par une grande exposition où défilent et d'expriment des milliers de visiteurs, se traduit par une réaction très majoritairement hostile aux solutions présentées quelles qu'elles soient, en raison avant tout du pro-



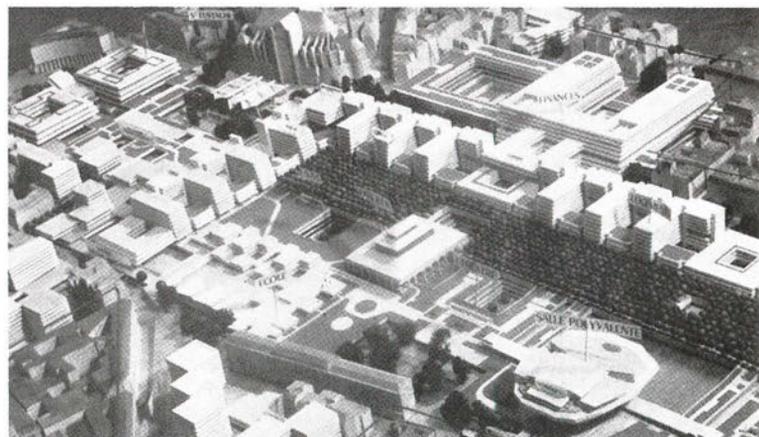
Projet de M. Faugeron - 1967.



Projet de M. Faugeron - 1968.



Projet de l'A.U.A. - 1968.



Projet de M. de Marien - 1968.

En 1967 six équipes choisies en fonction de la diversité de leurs conceptions – MM. Arretche, Charpentier, Faugeron, de Marien, Marot et l'A.U.A. – sont consultées sur le parti d'aménagement des Halles. Parmi les premières études, certaines, et tout particulièrement la proposition de M. Faugeron (en haut, à gauche), marquent la volonté de s'opposer radicalement à l'environnement par la forme et la hauteur des bâtiments proposés. Les études sont précisées au début de l'année 1968 et aboutissent à des propositions très différentes les unes des autres, plus soucieuses de l'épannelage du quartier, mais rompant encore avec le voisinage par l'organisation et la silhouette des constructions, l'utilisation du sous-sol, ... ; certaines de ces propositions maintiennent ou réimplantent un pavillon de Baltard. L'évolution des projets et leur état final sont illustrés par les maquettes présentées ici. Le Conseil de Paris repoussera en bloc ces propositions en mettant en cause d'abord le programme, dans sa définition, comme dans son volume jugé tout à fait excessif.

gramme auquel il leur fallait donner place et forme, plus encore que de critiques relatives à l'architecture proprement dite : en traduisant et concrétisant le programme, celle-ci révèle aux yeux de l'opinion publique dans son ensemble et des élus parisiens, ce qui leur paraît être le caractère inadéquat et contestable des choix de départ. Le Conseil de Paris exprime ce sentiment le 13 mars 1968 puisque « considérant qu'au stade actuel des études et de la procédure, priorité doit être donnée au choix d'un parti d'urbanisme, les considérations purement architecturales ne devant intervenir qu'ultérieurement » et que « la notion de quartier implique la possibilité d'une diversité architecturale qui ne saurait être entièrement prédéterminée », il repousse les propositions du Préfet et écarte en fait l'ensemble des projets qui lui avaient été présentés. Tout se trouve donc à refaire.

Le temps du choix et des premières étapes

En même temps qu'il faisait table rase des démarches antérieures, le Conseil de Paris définissait une nouvelle méthode et de nouvelles orientations de travail.

- Il décidait de la création d'une « Commission permanente du secteur des Halles », présidée par M. Capitant, associant élus et fonctionnaires et chargée, après la plus large enquête auprès des intéressés comme des experts, et en assurant la plus large information du public, de prendre part à la définition d'un nouveau projet d'aménagement.

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), nouvellement créé et associant la Ville de Paris, la Région Parisienne et l'Etat pour l'étude des problèmes d'urbanisme et d'aménagement à Paris était chargé d'apporter sa « collaboration étroite » à cette Commission et de « remplir ainsi une des missions pour lesquelles il a été créé ». Une mission désignée par le Ministre de l'Équipement et assumée par M. Max Stern venait renforcer ce dispositif d'étude.

- Quant aux directions de travail fixées par l'Assemblée Municipale, elles consistaient conformément aux propositions du Préfet, à demander un allègement des densités construites au profit d'importants espaces verts et espaces libres, mais, contrairement à son point de vue, à limiter la surface des bureaux (à 110 000 m² au lieu des 200 000 à 300 000 qui avaient été envisagés) et, surtout, à exclure l'implantation du Ministère des Finances. Le Conseil affirmait en outre son désir d'une large conservation du patrimoine architectural du passé et préconisait, pour faire face à toutes les

exigences de cet aménagement, « une utilisation maximale du sous-sol ». (Délibération du 13 mars 1968).

Un moment contrariée par les événements de mai 1968, cette démarche aboutissait, le 24 octobre 1968, à une prise de position décisive de la part du Conseil de Paris.

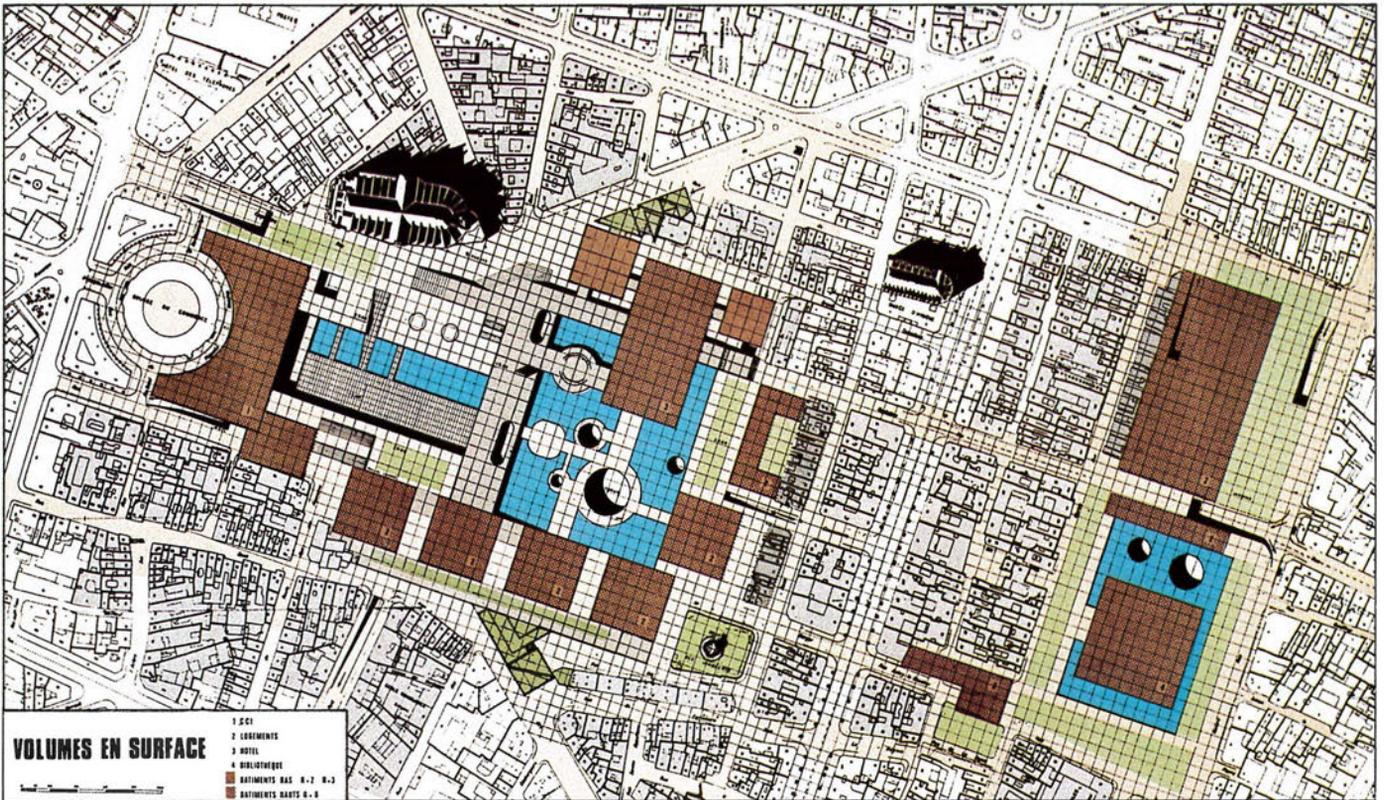
1 - Au sein du secteur couvert par la déclaration d'utilité publique, deux zones sont distinguées :

- la première destinée à la rénovation représente une quinzaine d'hectares formés, d'une part, par le carreau des Halles et quelques pâtés de maisons riverains, d'autre part, par le « plateau Beaubourg » et ce qui subsiste de l'îlot insalubre n° 1. Ainsi, à l'encontre d'une proposition commune à tant de projets antérieurs, l'idée de fondre ces deux espaces dans une même composition, en supprimant ce que l'on appelait « le bouchon Sébastopol » entre les rues Saint-Denis, Quincampoix et Saint-Martin, est désormais nettement écartée ;
- la seconde zone dite « de réhabilitation et de restauration » concerne le reste du périmètre, soit une vingtaine d'hectares qui se trouvent ainsi définitivement mis à l'abri d'une opération systématique de démolition suivie de reconstruction.

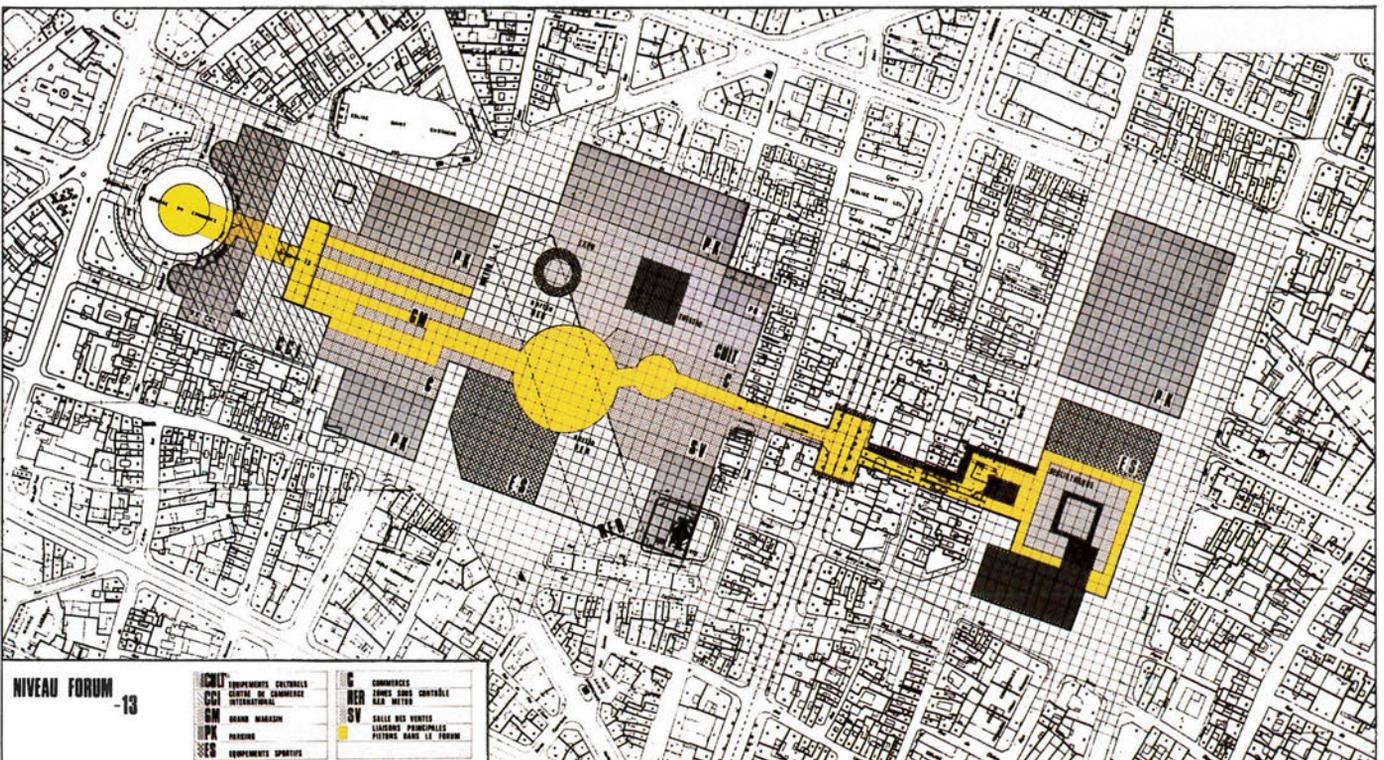
2 - En ce qui concerne l'opération de rénovation, un certain nombre d'orientations sont retenues :

- la plus importante consiste à utiliser au maximum le sous-sol de la zone afin d'y installer un vaste « forum » souterrain lié aux stations de transport collectif et comportant des équipements commerciaux, culturels, sportifs et de loisirs « qui composeront une ville souterraine ». La conciliation entre le désir d'implanter aux Halles de nombreux services et d'importantes activités et la volonté, exprimée par les Parisiens, de ménager en surface de vastes espaces libres et verts était ainsi recherchée par l'utilisation de volumes établis au-dessous du niveau naturel du sol, ainsi que diverses études l'avaient suggéré (en particulier celles du GECUS et de M. Pierre Faucheux). Cette solution s'appuyait sur la décision prise par le Gouvernement de mener à bien la réalisation du métro express régional (RER) dont le tracé passait par les Halles et comportait, à une trentaine de mètres sous terre, la création d'une station à laquelle viendrait ultérieurement se raccorder le prolongement de la ligne de Sceaux vers le Nord ;

- en surface, la « délibération Capitant » décidait la réservation de l'espace à la circulation piétonne, « le dégagement de l'église St-Eustache comme l'un des éléments dominants de la composition architecturale », la rénovation de l'îlot insalubre n° 1 au profit, prioritairement, de H.L.M, ainsi que des commerçants du textile, l'implantation d'une bibliothèque de lecture publique sur le plateau Beaubourg, celle d'un Centre de Commerce International autour de la Bourse de Commerce, enfin « la construction d'hôtels, restaurants, boutiques, établissements commerciaux encadrant des



Le schéma d'aménagement établi par l'APUR et approuvé par le Conseil de Paris n'avait pas l'ambition de présenter un parti architectural mais seulement les principes majeurs d'organisation de l'opération, tels que les avait dégagés la délibération Capitaine, servant de base à la poursuite des études. Au sol l'essentiel de l'espace est réservé aux piétons et composé comme un ensemble de places, promenades, jardins, galeries et plans d'eau. La hauteur des constructions demeure limitée entre 2, 3 et 8 étages et une échelle réduite est recherchée pour les îlots qui les regroupent.



Le sous-sol est largement utilisé. Au-dessus des stations du métro express, les commerces et équipements ouvrent sur un vaste « forum » animé, établi sur plusieurs niveaux, dont l'axe principal (au niveau - 13 mètres) relie les deux parties de l'opération : Beaubourg et le carreau des Halles.

jardins aussi variés que possible ». L'exclusion du Ministère des Finances était à nouveau confirmée.

Ainsi la collectivité locale, responsable et propriétaire de l'essentiel des sols, avait-elle de manière très détaillée, fixé ses volontés et indiqué ses désirs.

La mission de traduire sous la forme d'un programme et d'un premier schéma d'urbanisme inscrit dans l'espace fut confiée à l'APUR, en décembre 1968 et après que l'Etat ait examiné la position définie par la Municipalité et décidé de l'admettre dans ses grandes lignes.

En juillet 1969, quatre mois après la première vague de l'exode des grossistes des Halles vers Rungis, le Conseil de Paris était saisi du plan d'aménagement établi par l'APUR en liaison étroite avec les services de la Ville de Paris, la SEAH, alors dirigée par M. Baër, et sur la base de toutes les réflexions précédemment conduites et des interventions de diverses associations (parmi lesquelles le COPRAS, les Champeaux, etc.).

D'un catalogue d'intentions, ce document faisait le « schéma d'ossature de l'opération ». Son adoption marque le point de départ réel de l'opération puisqu'il donne une première forme concrète à la « délibération Capitant ». Même si sur divers points les réalisations futures s'en écarteront plus ou moins, comme il est naturel et nécessaire (et ainsi que le détaillent les articles qui suivent), ce schéma restera dans ses grandes lignes le cadre de référence de toute l'opération des Halles jusqu'à son terme.

Ce schéma d'urbanisme (longuement présenté dans le numéro 1 de Paris Projet dont nous reprenons ici entre guillemets, les passages significatifs) mettait l'accent sur quelques options essentielles :

- le refus du choix le plus facile, celui d'un grand centre d'affaires très bien localisé sur un pôle majeur de transports en commun ; « il ne peut être question de ruiner complètement l'harmonie et le charme de ce quartier, si riche d'histoire, par l'édification de grands ensembles de bureaux ; il convient d'éviter à ce secteur, autrefois vivant, la forme d'animation, limitée à certaines heures de la journée où elle atteint un degré excessif, inexistante par la suite » ;
- la volonté de créer un véritable lieu central, « d'y privilégier les activités de rencontre, de culture, d'échanges commerciaux et d'accueil international » ; « A l'inverse, l'équipement de transport prévu aux Halles, rendant ce quartier rapidement accessible de tous les points de la région par des moyens ferrés, sans les limitations d'ordre social ou d'ordre pratique que comporte l'usage de l'automobile, et amenant chaque jour un flot très important de population à y transiter, doit fournir l'occasion d'offrir aux habitants de la ville et de la région, les services d'ordre exceptionnels que les centres périphériques ou régionaux ne pourront que très difficilement leur assurer, mais qu'ils sont en droit de trouver au cœur de l'agglomération.

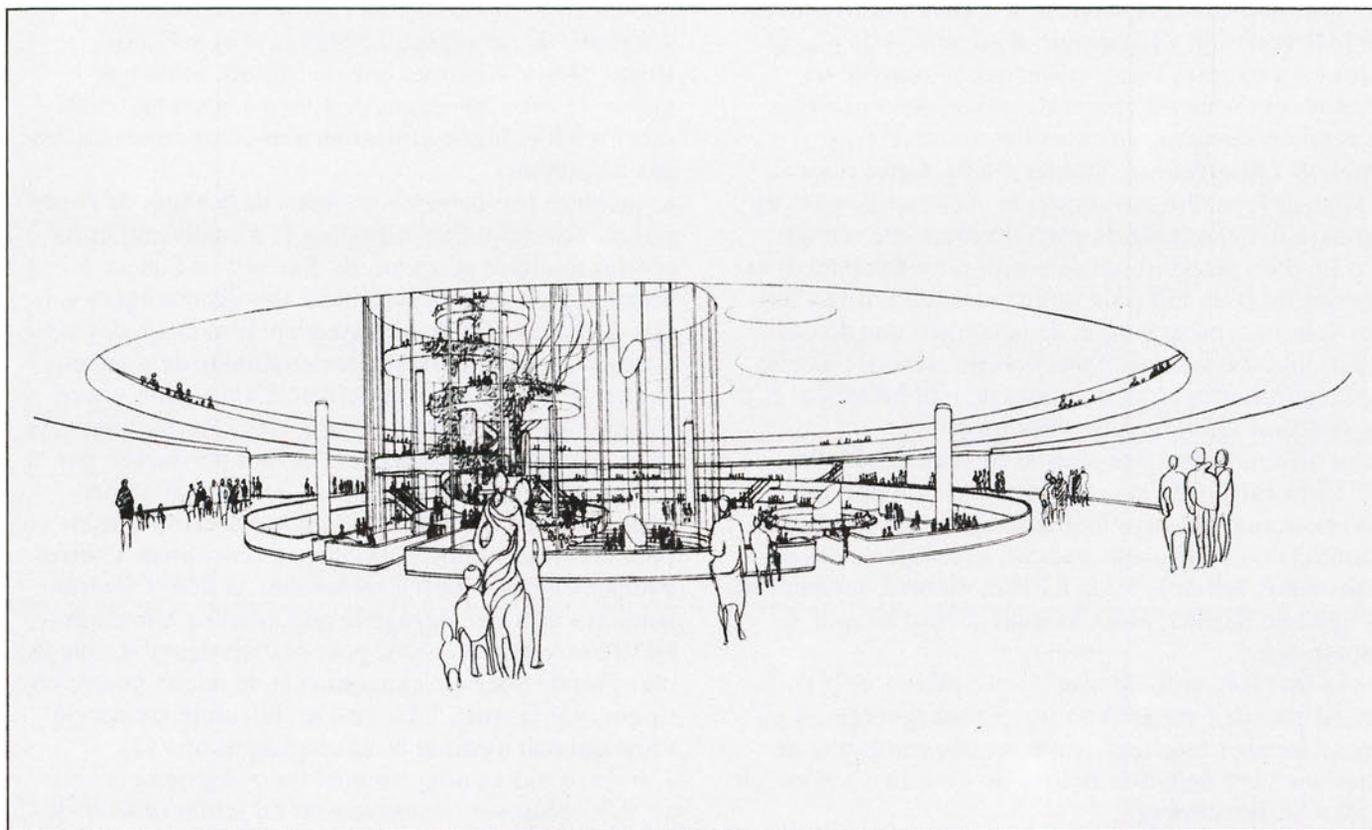
Ainsi le centre de Paris restera-t-il fidèle à sa vocation qui est, non point de s'opposer, par une croissance excessive, à la naissance et au développement des nouveaux centres urbains extérieurs à la ville, mais de recevoir les équipements de haut niveau qui illustrent les fonctions majeures de la capitale.

Fraction de ce centre, le secteur des Halles ne peut cependant, du fait de son exigüité, prétendre accueillir chacune de ces fonctions (...). Plutôt qu'un condensé de Paris, où se retrouvent tous les équipements qui illustrent les fonctions majeures (politiques, administratives, universitaires, culturelles, économiques) d'une capitale, c'est cette très large vocation de contact, conforme au quartier, qu'il convient de développer aux Halles » ;

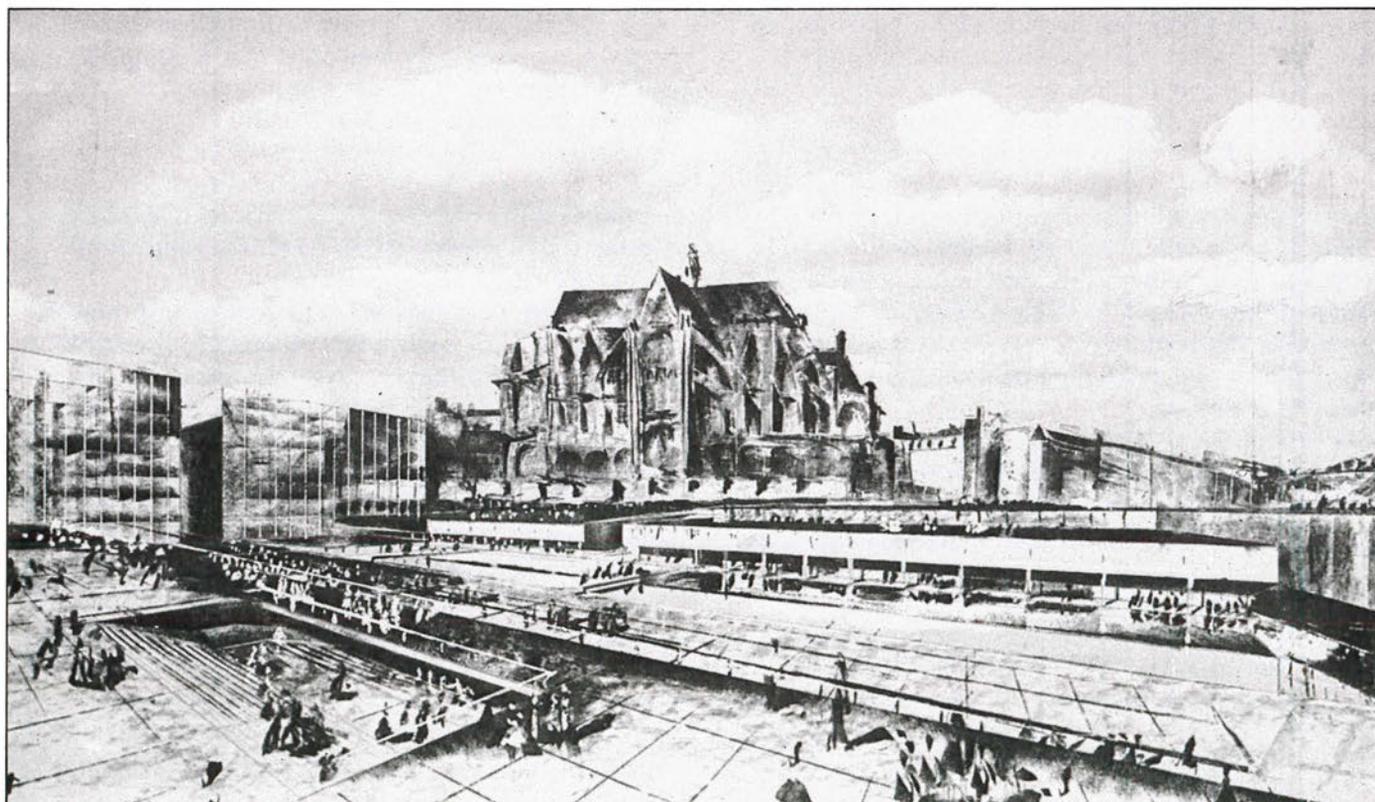
- l'objectif essentiel de l'opération est ainsi affirmé comme celui d'une revivification de l'ensemble du quartier grâce notamment à l'importance consacrée à des activités commerciales renouvelées et qui apparaissent comme l'un des principaux gages du maintien de sa structure et de son animation, et au moyen de l'exploitation des très puissants moyens de desserte par transport collectif ferré qui doivent s'y implanter ;
- mais cette entreprise de relance de cette partie du vieux centre de Paris, que beaucoup condamnaient déjà, s'accompagne de la volonté :
 - d'assainir et aérer les îlots ;
 - de moderniser les immeubles en respectant le patrimoine architectural ;
 - de créer des équipements sociaux de quartier ;
 - de rechercher le maintien d'un certain « équilibre sociologique ».

Cet ensemble de choix fait bien apparaître l'ambition du projet, mais aussi son caractère mesuré ; il s'agit tout à la fois de jouer des immenses possibilités d'attractivité du site des Halles à partir de toute la région, mais aussi d'en maîtriser les conséquences. En raison même (ou en dépit) des atouts de ce site, il est donc cherché à maintenir la mixité du secteur, l'aspect de ses anciennes voies, son animation traditionnelle, même sous des formes nouvelles.

Le schéma approuvé par le Conseil de Paris en juillet 1969 présente ainsi la première image et le dessin initial de l'opération des Halles, le premier également qui ne soit pas d'emblée rejeté par l'opinion ou les « décideurs » politiques mais admis comme la base de travail dont il convient de partir. La lente maturation des idées marquée notamment par la crise de la consultation de mars 1968 et par la « délibération Capitant » du mois d'octobre suivant aboutit à un très provisoire consensus. L'un des commentateurs qui se révélera par la suite comme l'un des plus farouches et plus talentueux adversaires du projet, M. André Fermigier écrivait même : « Disons tout de suite que ce projet nous a paru remarquable sur plus d'un point et que les problèmes de circulation, de zonage, de parti général y sont résolus avec une clarté et une précision



Deux illustrations du parti d'aménagement adopté en 1969, destinées à concrétiser les plans théoriques présentés ci-dessus mais ne formant pas en eux-mêmes un projet architectural. En haut la salle du forum, reliant l'espace public souterrain et le RER à la surface, est marquée par la présence d'un grand « oculus » ouvert sur l'extérieur. En bas, la vue du sud vers St-Eustache montre l'étagement des vastes espaces réservés aux piétons assurant une bonne liaison avec l'environnement ; à gauche les volumes bâtis du Centre de Commerce International.



qui font honneur aux services de l'atelier d'urbanisme de la Préfecture. » Il ajoutait, il est vrai : « Je n'ai jamais eu à ce point l'impression que la réussite ou l'échec, qui pourrait être lamentable, de l'opération dépend entièrement du choix des architectes. »

(Nouvel Observateur, 7 juillet 1969). Cette réserve, d'ailleurs formulée par plusieurs, n'entachait pas l'approbation d'ensemble du parti d'urbanisme retenu.

Le plan proposait un dispositif d'aménagement assez novateur du fait d'un large recours à l'utilisation des volumes souterrains et de la conjonction de constructions neuves, mais d'une échelle accordée à celle de l'environnement, et d'actions de réhabilitation, et il reposait sur quelques principes simples :

- au niveau le plus bas, sous le carreau des Halles, (environ entre - 28 et - 13 mètres par rapport au niveau actuel du sol) s'implante selon une orientation transversale nord-ouest, sud-est, le complexe des stations nouvelles de la ligne RER et du prolongement de la ligne de Sceaux, alors conçues comme devant se superposer ;
- sur leur toit, entre le niveau - 13 mètres et la surface, est prévue l'installation sur plusieurs étages, d'un grand forum souterrain, assurant une continuité de cheminement depuis la Bourse de Commerce jusqu'au « plateau Beaubourg ».

Une utilisation des volumes dégagés en sous-sol par l'opération du métro régional est ainsi projetée. Un trait d'union entre ce grand moyen d'accès au centre-ville et tout le réseau des rues de surface, tout le quartier environnant qu'il s'agissait de revivifier après le départ du marché, est de la sorte créé. Ce « forum » est conçu comme devant former une zone d'animation intense, avec un mélange de commerces et d'équipements publics (notamment de caractère sportif et culturel), et assurer de nombreuses « transparences », incitant à la diffusion des voyageurs et des utilisateurs du complexe souterrain vers les niveaux supérieurs et vers les espaces publics et les rues du secteur ;

- dans le sous-sol se trouve également enterré tout le réseau de voirie souterraine, ainsi qu'un vaste ensemble de parkings, de manière à libérer la surface de la présence des voitures, sans pour autant la bannir de l'opération et stopper brutalement sa circulation à la lisière du périmètre ;
- en surface peut, de ce fait, être dégagé un grand espace libre, entièrement réservé aux piétons, qui forme un jardin où alternent, dans un jeu de terrasses et de galeries, les zones de calme et les cheminements animés.

« Afin d'éviter tout risque de monotonie » et de permettre « la plus large fréquentation naturelle, quotidienne et populaire », le parti d'aménagement de l'APUR propose une « composition très variée jouant sur plusieurs niveaux différenciés, de jardins, de plans d'eau, de places et de promenades, tout en cherchant à dégager de belles perspectives sur le grand élément

monumental que constitue l'église St-Eustache » ;

- à partir de cet espace, se déploie vers le Palais-Royal, vers le Châtelet, vers le Marais, toute une maille de voies anciennes destinées à être progressivement rendues à une utilisation plus ou moins exclusive par les piétons ;
- quelques équipements majeurs, en bordure de l'opération, achèvent d'en multiplier et d'en diversifier les centres d'intérêt et les motifs d'attrait : à l'ouest, à proximité des grands établissements économiques voisins du Palais-Royal, un ensemble, lié à la vie des affaires, mais devant avoir pour originalité de s'accompagner d'une importante activité d'animation, est représenté par le Centre de Commerce International ; à l'est, à la limite du Marais, et devant provoquer, par contagion, la transformation de tout son environnement, notamment autour de l'église St-Merri, la bibliothèque de lecture publique, accompagnée d'autres équipements culturels à rechercher, et dont l'environnement « doit être dégagé le plus possible afin de permettre au créateur choisi pour réaliser cet ensemble la plus grande liberté d'expression et de mieux mettre en valeur, par la suite, l'œuvre d'architecture contemporaine qui doit s'édifier à cet emplacement » (1) ;
- enfin, d'autres programmes moins importants achèvent de composer l'encadrement du jardin central (logements, hôtel, salle des ventes), tandis que l'ex-îlot insalubre n° 1 fait l'objet d'une proposition de rénovation comprenant : construction de logements, notamment sociaux, équipements publics de quartier, réinstallation de certaines activités économiques (commerce, textile de gros).

Le Ministère des Finances ne figure pas dans le projet. Celui-ci ne définit en outre que des emprises constructibles, des principes d'implantation des bâtiments et de limitation de leur hauteur (dont la modeste contraste d'ailleurs fortement avec les facilités alors ouvertes par les documents d'urbanisme en de nombreux autres secteurs de la capitale). Ce schéma n'entend aucunement définir un parti architectural précis, ni l'aspect des constructions.

La vingtaine d'hectares de la zone de restauration-réhabilitation fait également l'objet d'une proposition qui porte sur les divers types de traitement dont les îlots et les parcelles qui la composent devraient faire l'objet. L'APUR propose tout particulièrement d'entreprendre, avec l'aide de la collectivité publique, une action exemplaire de cette nature sur « l'îlot Quincampoix » compris entre cette rue et la rue St-Martin.

Adopté dans son principe par le Conseil de Paris le 11 juillet 1969, ce schéma d'aménagement définissait une logique de l'opération dont, malgré les tribulations du dossier, la cohérence d'ensemble restera respectée :

- en sous-sol, l'une des principales « plaques tournantes » du réseau de transport collectif assurant une

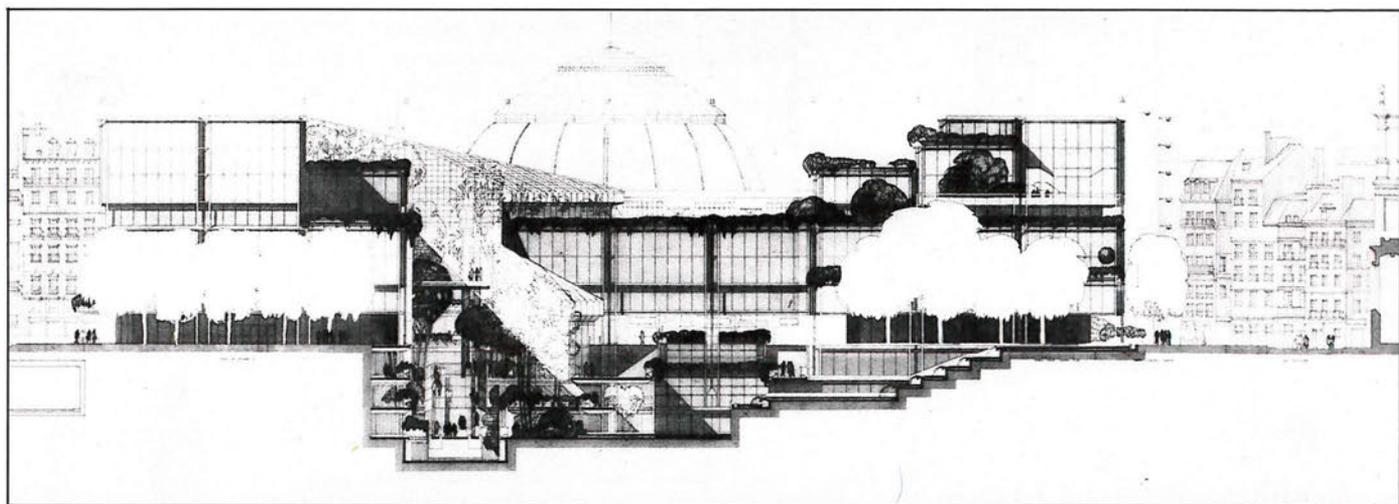
(1) Ces citations sont extraites du rapport établi par l'APUR en juin 1969.

possibilité de venue du plus grand nombre d'habitants de l'agglomération au vieux centre de Paris qui devenait inaccessible ;

- en trait d'union entre ce moyen d'accès exceptionnel et le quartier environnant dont il fallait assurer la survie et la revitalisation, un ensemble d'équipements commerciaux et d'équipements publics ;
- répandant cette fréquentation dans le quartier, un réseau très diversifié de rues, de places, d'espaces publics, de jardins prioritairement réservés aux piétons grâce au passage et au stationnement en sous-sol des voitures ;
- des constructions de surface d'une importance assez faible de l'ordre de 250 000 m² pour un secteur d'aménagement de l'ordre de 15 ha soit un C.O.S. « apparent » de 1.65 pour l'un des secteurs de Paris où pouvait exister la plus forte demande de constructions ;
- la conjonction de quelques grands équipements, les

uns culturels à l'est au contact du Marais, les autres commerciaux de préférence localisés sur le carreau des Halles ou dans sa partie ouest, et de programmes « de quartier » : logements, services publics, aux abords de l'espace central.

Ces différents éléments allaient, bien sûr, être précisés et modifiés, comme l'indiquent les différents articles ci-dessous, au cours de la période 1969-1979 qui verra évoluer, au milieu des débats et polémiques que l'on sait, la définition de l'opération. Mais il faut noter un point remarquable et sans doute peu souligné : la grande pérennité des objectifs généraux de l'aménagement qui viennent d'être décrits et qui pour certains – volumes limités des bureaux, importance de l'espace vert, attractivité des programmes culturels – ont été renforcés à l'occasion de la mise en œuvre du projet des Halles, défini dès ce moment dans son principe, sa conception d'ensemble et son organisation.



Le Centre de Commerce International ; M. de Marien architecte. Ce projet qui avait obtenu le permis de construire après de longues mises au point fut abandonné en 1974 après l'annulation du permis pour des raisons de forme.

Le temps des premières réalisations

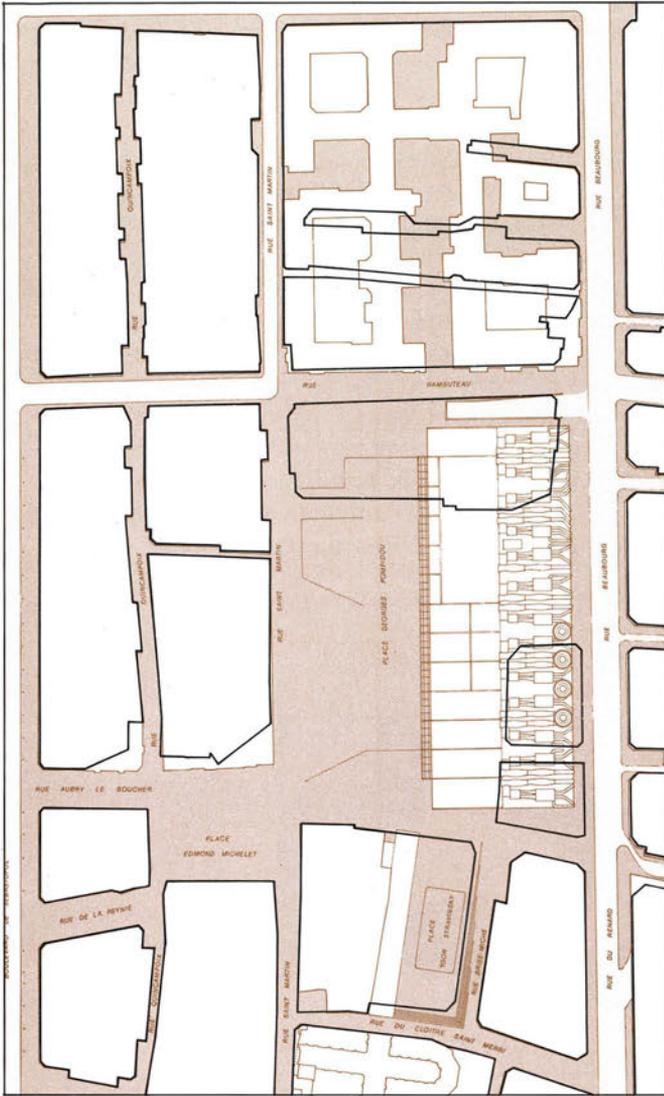
Sur la base ainsi fixée, l'opération des Halles va assez rapidement s'enclencher.

Dès octobre 1969, la Société d'Economie Mixte d'Aménagement des Halles (SEMAH) se substituait à la société civile d'études et recevait pour mission de procéder à la mise au point technique et financière du projet retenu par l'Assemblée Municipale avant d'être chargée de passer à son exécution. La Ville de Paris détenait la majorité du capital avec 51 %, l'Etat en possédant 25 %, la Caisse des Dépôts et Consignations 14 % et les 10 % restants se répartissant entre diverses banques, associations ou sociétés (1).

A la fin de l'année 1969, le Président de la République, M. Georges Pompidou, élu depuis quelques

mois, prenait une décision capitale pour l'image et le déroulement de l'opération en faisant connaître, le 11 décembre, son désir de donner une toute autre ampleur au programme d'équipement culturel prévu sur le « plateau Beaubourg » grâce à l'adjonction à la « bibliothèque de lecture publique » qui y était notamment prévue du « Musée National d'Art Moderne » et de tout un ensemble d'activités de création et d'information dans tous les domaines de la connaissance en notre temps (cf. l'article ci-dessous). Initialement baptisé « Musée du 20^e siècle » avant de recevoir une appellation administrative (Centre National d'Art Contemporain), puis le nom de son fondateur, cet équipement, assez rapidement réalisable puisque l'essentiel

(1) La SEMAH sera présidée et continuée de l'être par M. Christian de la Malène. Ses Directeurs Généraux successifs seront M. Philippe Baër, M. Dominique Saglio, M. Philippe Charcyre qui, assisté par M. Raymond Fékik, occupe actuellement cette fonction.



La superposition du plan actuel et du dessin des îlots anciens (en noir) met en évidence la restructuration urbaine profonde du secteur Beaubourg.

des emprises nécessaires était déjà disponible, donnait à l'opération un surcroît d'ambition et de souffle, en même temps qu'elle permettait d'inscrire dans le site des Halles le premier des grands équipements du projet et le plus prestigieux d'entre eux.

Quelques jours seulement après l'initiative de M. Pompidou le Conseil de Paris y donnait son accord.

Enfin, la SEMAH, en liaison constante avec les services de la Ville de Paris et l'APUR, met au point en fonction de l'ensemble de ces données, le dossier de la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) des Halles, son plan d'aménagement de zone (P.A.Z.), son premier état prévisionnel des recettes et des dépenses (E.P.R.D.). Le Conseil de Paris approuve le 29 octobre 1970 ces propositions.

L'aménagement des Halles peut donc, un an et demi après la première vague du départ des grossistes, un peu plus d'un an après la définition du plan d'urbanisme, démarrer sur le terrain.

Mais le moment de la mise en œuvre du projet va être également – après une période de relatif apaisement – celui des premières remises en cause.

La principale et la plus importante d'entre elles tient au problème des pavillons Baltard.

Au moment des discussions qui avaient précédé la définition du plan d'aménagement des Halles, le sort à donner à ces « parapluies » voulus par Napoléon III, à l'encontre du premier projet et du début de son exécution par l'architecte en chef de la Ville de Paris, n'avait guère suscité de préoccupations. Les articles, les relevés concernant les trésors ou les richesses architecturales des Halles ne faisaient que peu de place quand ce n'est aucune place aux pavillons. Les articles publiés dans *Le Monde* sous la plume d'un historien de l'art aussi réputé que M. André Chastel lors des débuts de 1968 ne mentionnaient pas ce problème ; M. André Fermigier dans son article précité concernant le plan de l'APUR se bornait à constater, comme une simple « remarque » : « les pavillons sont sacrifiés », sans autre commentaire. A ce même moment, M. François Loyer, traçant pour le numéro 1 de *Paris-Projet* un bilan de l'héritage urbanistique et architectural des Halles, concluait son étude sur une appréciation nuancée des ensembles urbains des îlots et des rues formant le quartier des Halles et relevait que « dans ce monde hybride de nouvelles retouches sont envisageables » et qu'elles « deviennent indispensables à l'heure d'un grand changement de vocation », mais il n'accordait également aucune importance particulière à l'œuvre de Baltard.

De même au sein des diverses et nombreuses commissions qui veillent sur le site et le patrimoine de la capitale (Commission des Sites ; Commission des Abords ; Commission des Monuments Historiques ; Commission du Vieux Paris) la demande de conservation des pavillons et a fortiori de leur classement comme Monument Historique n'a fait l'objet semblait-il d'aucune démarche significative de la part de ces instances. Dans le même temps d'ailleurs, des édifices quelque peu postérieurs, mais émanant du même atelier – les Halles de La Villette – étaient promis à une démolition totale, sans que la moindre ligne ne paraisse avoir été écrite à ce moment pour leur défense.

On ne saurait s'étonner tout à fait, dans ces conditions, que le problème des « pavillons », qui pour beaucoup restera à jamais la pierre d'achoppement de l'aménagement des Halles et justifiera tant d'hostilité systématique vis-à-vis des réalisations postérieures, n'ait pas figuré au premier plan des analyses et des propositions des auteurs des projets d'aménagement, puisque les plumes et les voix les plus autorisées ignoraient ce souci ou ne lui donnaient aucun caractère primordial.

Parmi les six projets faisant l'objet de la première consultation, plusieurs (Charpentier, Marot, de Marrien, AUA) proposent la conservation éventuelle d'un

pavillon ou sa réinsertion ; mais cette idée ne figure pas en général dans les partis initialement présentés et elle n'est traitée que d'une façon assez accessoire, comme un discret rappel du passé des Halles et non comme un point fort ou marquant. Il est frappant de constater par exemple que l'AUA, dont certains des membres seront par la suite parmi les plus fervents défenseurs de l'architecture métallique du XIX^e siècle, ne proposait, dans l'une de ses variantes, que la préservation d'un seul pavillon à l'ouest, en bordure pour ne pas dire en marge de la grande structure architecturale qui caractérisait cette composition.

En dehors des équipes officiellement saisies du dossier, Alicia et Hieronim Listowski soutenus par M. Jean Prouvé seront les premiers à faire campagne pour le maintien de tout le groupe est des six pavillons, mais ils proposaient de les réutiliser pour des affectations (magasins, etc.) qui ne semblaient guère de nature à en restituer, dans leur pureté, le caractère et la qualité de l'architecture : leur proposition ne suscite de réel écho qu'auprès d'associations de quartier qui appuient de toute façon toute proposition susceptible de faire obstacle aux projets « officiels » de l'époque. La « délibération Capitant », bien que la thèse de ces architectes ait été bien connue des membres de la Commission, est muette s'agissant des pavillons. Quant au schéma de l'APUR de juillet 1969, il indique la possibilité de conserver ou de reconstituer l'un des pavillons dans l'aménagement du futur jardin, mais il ne l'indique que sous la forme d'une variante, présentée en outre de manière très discrète.

Dans l'intervalle cependant la première vague du départ des grossistes vers Rungis s'était produite, libérant les six pavillons du groupe est. Pour certains, il était souhaitable de marquer au plus vite le lancement irréversible de l'opération et en particulier de la construction de la station centrale du RER, et d'entreprendre par conséquent les travaux, en provoquant immédiatement la disparition des pavillons ou tout au moins en y interdisant l'implantation de toute nouvelle activité. Pour d'autres, sensibles à la formidable perte de substance que venait de subir le quartier, incertains sur le sort final de l'opération, puisqu'à ce moment aucun schéma d'urbanisme n'était encore approuvé, soucieux également de tester, si ce n'est de préfigurer les chances et formes d'animation nouvelle que pourrait connaître le quartier, il paraissait préférable au contraire de maintenir provisoirement l'abri des pavillons et de leurs caves voûtées, d'y procéder à quelques mises en état sommaires et d'y accueillir des activités temporaires de toute nature, en attendant l'engagement effectif du projet d'aménagement. Sur la base d'un rapport établi par l'APUR (qui avait d'ailleurs fait appel au concours d'A. et H. Listowski ainsi que d'Antoine Grumbach) le Conseil de Paris se prononçait le 24 mars 1969, à la quasi unanimité en faveur de cette thèse.

Un double phénomène va alors progressivement se dessiner :

- En premier lieu, l'existence au cœur de Paris, dans un quartier jouissant d'une tradition et d'une image aussi forte que celles des Halles, de vastes aires couvertes, disponibles, louées à des conditions extrêmement favorables, va susciter un nombre considérable d'événements de toute sorte : fêtes foraines, bal du 14 juillet, représentations de cirque (Jean Richard), de théâtre, concerts (Sun Râ), expositions de design, de mobilier urbain (CNAC), de peinture (Picasso), salons d'antiquaires et d'artisans, jusqu'à la présentation de serpents et à une piste artificielle de ski... Des spectacles « prodigieusement ratés » alternent avec des réussites exceptionnelles (Orlando Furioso mis en scène par L. Ronconi). Une patinoire est installée sous l'un des pavillons et attire un très nombreux public de jeunes.

D'autre part, de nombreuses boutiques des alentours, toujours placées sous le régime de la déclaration d'utilité publique, ne peuvent être relouées par leurs propriétaires qu'à titre précaire, révoquant sans indemnité du jour au lendemain. C'est dire qu'elles ne peuvent guère se prêter qu'à la venue, après un rapide badiageon, de ces boutiques un peu « marginales » le plus souvent tenues par des jeunes et suscitant leur fréquentation, dont la vogue se répand : fripiers, brocanteurs, vendeurs d'objets plus ou moins farfelus, boutiques de mode plus ou moins extravagantes, décorateurs, bouquinistes, cafés-théâtres, etc. Au total, après le départ du marché, une certaine animation du quartier renaît. Certains y voient « un petit miracle urbanistique » : la naissance aux Halles, « comme un véritable enfant de l'amour », d'un pôle d'attraction, de curiosité et de promenade « plus important encore qu'à l'époque où l'on venait voir décharger les camions de légumes au petit jour » (André Chastel).

- En second lieu, l'ouverture des pavillons à toutes sortes de manifestations est l'occasion pour le public de découvrir l'architecture métallique des pavillons de Baltard que jusqu'alors il ignorait ou dédaignait.

Un très large revirement de l'opinion – surtout dans les milieux intellectuels – s'opère peu à peu : parfaitement négligée deux ans auparavant, souvent condamnée pour la manière dont elle s'intègre dans l'environnement, notamment par rapport à St-Eustache, l'architecture de Baltard est soudain présentée ou ressentie comme d'une très haute qualité esthétique et technique, parfois comme une œuvre « géniale » (dont on sait qu'elle a été imposée à son concepteur) et en tout cas comme satisfaisant par avance à l'un des objets de recherche de l'urbanisme le plus actuel : la disponibilité des espaces et la plasticité de leur utilisation sous de très légères couvertures. Leur disparition éventuelle de cet emplacement devient pour beaucoup un véritable « acte de vandalisme culturel ». La faveur croissante que commence à connaître l'architecture du

XIX^e siècle contribue à cette redécouverte, en même temps que, dans une certaine mesure, elle en procède. Le goût de l'époque contemporaine pour les espaces un peu insolites, détournés de leur fonction première pour être réutilisés à d'autres fins, et que le phénomène des « lofts » illustrera par la suite, agit dans le même sens. Enfin, la coalition de tous ceux qui s'opposent au fond, pour une pléiade de motifs, à un quelconque aménagement des Halles, trouve dans la défense des pavillons un thème presque inespéré et d'un retentissement inattendu pour argumenter son propos.

La conservation sur place et la remise en valeur d'un ensemble homogène de pavillons, à l'emplacement même où devait débiter le chantier du RER, deviennent ainsi la revendication majeure de certaines associations de quartiers, de milieux intellectuels français et étrangers, des opposants politiques et l'objet de campagnes de presse et de pétitions de plus en plus vives, qui trouvent leur point culminant au moment d'une exposition organisée pour illustrer cette proposition au Musée des Arts Décoratifs en 1971.

Non sans avoir été sensibles à plusieurs de ces arguments et à certaines de ces démarches, les pouvoirs publics – Ville et Etat – maintiendront finalement leur position d'origine.

L'argument majeur est celui de l'incompatibilité manifeste qui existe entre le maintien des pavillons et la réalisation à leur emplacement, dans des conditions de coût et de délai raisonnables, de la gare centrale du réseau de transport en commun de la région parisienne.

Avant même que les décisions qui seront évoquées plus loin de l'interconnexion SNCF-RATP et de la mise en place d'un système d'échanges « quai à quai » ne soient définitivement arrêtées, les dimensions de l'ouvrage interdisent, sauf dépenses faramineuses, la réalisation de ce chantier autrement qu'en « fouille ouverte ». On oublie trop souvent qu'à ce même moment, le principe même de la réalisation du tronçon central du RER fait l'objet d'un débat très difficile et de très sérieuses hésitations de la part du Gouvernement en raison principalement de son coût et que celui-ci ne peut supporter aucun renchérissement notable sous peine d'interdire en fait le lancement de l'entreprise. En tout cas, comment ne pas interrompre obligatoirement l'utilisation des pavillons pendant que se dérouleraient « en taube » des travaux d'une telle ampleur dans leur sous-sol. De sorte que la conséquence immédiate de la mise en œuvre des solutions préconisées par les tenants de la conservation des pavillons serait aussi l'arrêt de l'animation « spontanée » et en réalité volontairement suscitée sous les pavillons dont ils font l'un des points d'appui de leur thèse. Quant aux changements de tracé du RER, par exemple pour implanter la station sous le boulevard Sébastopol ou sous le « plateau Beaubourg » – où son installation compromettrait la réalisation du grand équipement culturel pro-

jeté – ils se révèlent soit impraticables dans ce tissu très dense, occupé en sous-sol par de multiples réseaux, compte tenu de l'emprise que réclame le nœud d'échanges projeté, soit sérieusement pénalisants, selon les hypothèses, pour le tracé des lignes du RER ou pour les intercommunications entre les stations nouvelles et celles du métro existant au Châtelet et le plus souvent pour l'ensemble de ces éléments.

Ainsi, chacun s'accordant sur le souhait d'une renaissance des Halles, le choix apparaissait-il inéluctable entre le formidable facteur d'entraînement que pouvait constituer pour le centre rive droite l'installation en son plein cœur de la plus grande gare de transports collectifs régionaux et celui que représentait le maintien sur place des pavillons de Baltard.

A cet égard et pour prononcer leur choix difficile, les autorités publiques ont préféré miser sur l'atout d'un équipement assurant une accessibilité facile et rapide pour le plus grand nombre des habitants de la région parisienne au centre de leur ville où se manifestent l'identité, l'histoire, la force de ce qui forme Paris et donc de l'agglomération à laquelle ils appartiennent, quel que soit leur lieu d'habitat, donc pour obtenir de manière véritable et durable la réactivation souhaitée des Halles et de leurs abords.

A l'inverse, l'animation abritée sous les pavillons de Baltard apparaissent comme un phénomène pour une bonne part artificiel et superficiel, tenant aux circonstances particulières de la mise à disposition de ces espaces plus encore qu'à leurs qualités spécifiques.

Un article sous la signature de M. J.-L. Faure dans la revue *Urbanisme* (n° 139, 1973) décrivait assez justement le contexte psychologique de ces attitudes : « Les Halles deviennent peut-être un espace-refuge, un espace fétiche qui rassure parce qu'on y réaffirme la pérennité d'un vieux Paris qui tient plus de l'affectivité que de l'histoire véritable. On vient s'y réfugier contre la Défense, contre la Tour Maine Montparnasse, les grands ensembles, les centres commerciaux périphériques ». Les pavillons de Baltard forment le point de cristallisation idéal de ces réactions qui dépassent, pour un temps, leur objet. Et la fréquentation que suscite leur utilisation provisoire est bien loin de correspondre à l'image « populaire » généreusement prêtée au quartier : les enquêtes menées au début des années 70 montrent que 40 % de cette fréquentation est constituée par des cadres, plus de 20 % par des étudiants ou élèves, pourcentages qui en font sans doute à ce moment l'un des lieux publics les plus « discriminatoires » de la capitale.

Par ailleurs, des doutes sérieux existent quant à la faculté des pavillons de se prêter, dès lors que leur conservation définitive serait décidée, à l'accueil durable de tous les types de fonctions que l'on voulait y assurer, sauf à leur apporter des réadaptations, des transformations, si ce n'est des « bricolages » qui compromettraient, notamment du point de vue architectu-

ral et du caractère d'espace public ouvert, les qualités mêmes que l'on entendait préserver (1).

Enfin, le projet d'aménagement retenu faisait précisément la plus grande part, mais dans des conditions moins précaires et plus satisfaisantes, aux activités ou événements qui avaient suscité le plus d'intérêt aux Halles. Il semble difficile de nier par exemple que les espaces du Centre Georges Pompidou se prêtent davantage que les parapluies de Baltard à la présentation d'expositions et de manifestations culturelles de toute nature, les équipements publics de la zone Eustache-Bourse à la pratique du sport et les galeries du Forum à celle du commerce. L'aménagement d'un jardin et d'espaces libres pour les piétons peut certainement être mis en balance avec l'intérêt d'espaces couverts qu'il aurait bien fallu clore. Sans doute y avait-il dans ces considérations une certaine victoire du « fonctionnel » sur « l'imaginaire » et, comme l'écrit encore J.-L. Faure, « l'intrusion d'un présent refusé dans un univers qui se servait de son passé pour survivre ».

Quoi qu'il en soit, malgré les ultimes démarches menées pour le « sauvetage » des pavillons (notamment et de façon assez paradoxale, par le jury international constitué pour le choix du projet du Centre Beaubourg – qui par bien des aspects apportait une

réponse contemporaine aux besoins qui s'étaient manifestés au travers de l'utilisation temporaire de ces espaces –), les décisions initiales furent en définitive maintenues par la Ville et l'Etat.

Paradoxalement aussi, la vigueur de la polémique et le caractère passionnel du débat avaient atteint un tel degré que des solutions intermédiaires, sans doute réalisables, telles que le démontage des pavillons et la réinstallation de certains d'entre eux – compte tenu de la casse inévitable résultant de leur fragilité – en un lieu approprié de la capitale (à défaut de l'espace des Halles lui-même, le Bois de Vincennes avait été suggéré), ne rallièrent pas les partisans de l'une ou l'autre des thèses extrêmes : la conservation intégrale in situ ou la libération expéditive du carreau des Halles.

A l'été de 1971, la démolition pure et simple des six pavillons du groupe est étaiée entreprise. Elle sera suivie, après leur évacuation par les grossistes de la viande, de celle des autres pavillons. Les éléments nécessaires à la reconstitution d'un pavillon furent acquis

(1) La réutilisation des Halles de La Villette illustrera d'ailleurs cette difficulté et malgré les différences de structure, de contexte et de fonctions son réaménagement récent y apporte une réponse que l'on peut par certains aspects (coursives, fermetures, décaissés, etc.) trouver discutable, malgré la qualité du projet en lui-même.



La démolition des pavillons a été – et demeure – l'objet d'une des plus importantes polémiques soulevées par l'aménagement des Halles, même si la nécessité de la réalisation du RER et d'une modernisation de ce secteur bénéficie d'un large consensus.

par la Municipalité de Nogent-sur-Marne où ils ont été réédifiés ; le reste voué à la casse ou à la « récupération ».

Pour certains – qui souvent y ajouteront l'absolutisme des nouveaux convertis – les Halles porteront à jamais le poids de ce péché originel et rien de ce qui sera réalisé par la suite ne bénéficiera de la plus petite chance de rémission à leurs yeux. Pour d'autres, qui auront découvert le quartier des Halles grâce au RER, au Centre Georges Pompidou, au Forum, les pavillons dont la disparition a pourtant dans une très large mesure rendu possible ces réalisations, resteront l'objet d'une nostalgie.

Mais cette expérience d'utilisation temporaire et les discussions qu'elle a provoquées n'auront pas été inutiles : elles auront mis en lumière l'intérêt de l'architecture métallique du XIX^e siècle et certaines des possibilités de réaménagement et de remise en valeur auxquelles elle se prêtait. Dans des sites où n'existait pas une contrainte aussi forte que celle de l'installation de la plus grande gare de transports collectifs régionaux ou à des emplacements qui ne connaissaient pas un changement aussi radical de vocation urbaine, c'est la solution de la conservation qui a prévalu. Alors que la question n'avait jamais été soulevée, même aux moments les plus chauds de la discussion concernant les Halles, l'APUR faisait dès 1971-72 de la conservation de la grande halle de La Villette (construite par Janvier et de Merindol en 1867) l'une des exigences de tout projet de réaménagement de l'emprise des anciens abattoirs et l'une des contraintes centrales du concours d'idées organisé sous ses auspices en 1976. A cette même époque, il proposait aussi dans son plan de réaménagement des anciens abattoirs de Vaugirard, la préservation des petites halles bordant la rue Brancion et leur transformation en espaces de jeux liés au futur jardin. Enfin, s'agissant de ses marchés couverts, la Ville, après d'ultimes hésitations tenant à l'état souvent défectueux des structures de ces équipements, décidait la restauration de la plupart d'entre eux : les marchés Saint-Quentin, du Temple, Secrétan, etc. Quels que soient les regrets conservés par certains – et dont témoigne par exemple l'ouvrage de M. Lemoine intitulé : « les Halles de Paris » – le débat autour du sort des pavillons Baltard aura donc été d'une très grande portée. La libération de l'espace, la venue du RER, obtenues au prix de la disparition des pavillons, ouvraient la voie au démarrage du chantier et à une entreprise d'une toute autre ampleur de transformation de l'ensemble d'un quartier. La plus courte des observations ou des promenades dans ce secteur rend aujourd'hui un peu dérisoire la notion même de « mort des Halles » puisqu'il s'agit sans doute avec ses excès et ses défauts, du quartier le plus vivant, le plus créatif, le plus animé de la capitale. A moins naturellement que l'on entende par là la disparition de l'une des nombreuses et successives images que ce quartier, tou-

jours renouvelé, a présentées au fil du temps.

Simultanément, la réussite de l'expérience de réutilisation provisoire des pavillons et l'intérêt, les passions qu'elle soulevait, démontraient les extraordinaires capacités d'attrait et de rajeunissement de ce site urbain, et révélaient pour un certain type d'espaces et d'architecture des qualités et des potentialités que l'on ignorait ou négligeait.

Ce problème difficile et à certains égards douloureux étant ainsi tranché, l'opération confiée à la SEMAH par une convention votée le 29 octobre 1970 va entrer rapidement et efficacement dans la phase des réalisations.

Les articles qui font suite à cette présentation d'ensemble du déroulement du projet détailleront pour chacun des éléments du programme les conditions et les étapes de leur définition et de leur mise en œuvre. En résumé, cette période 1971-1974 verra en trois ans environ se décider définitivement et se préciser quatre des opérations majeures que comporte l'aménagement des Halles et qui le caractérisent.

- D'abord – car ceci est essentiel dans la logique même du projet d'urbanisme – la conception de la gare centrale du réseau express régional de transport en commun connaît une évolution importante et fait l'objet des ultimes arbitrages. (1)

Les réflexions engagées à partir des suggestions de l'APUR concernant l'implantation de la station gare de Lyon du RER et tendant à superposer cet ouvrage avec celui de la future gare SNCF de banlieue débouchent sur l'idée de l'intercommunication, puis de l'interconnexion des réseaux. Dans ce cadre général, le principe d'un seul point de croisement et d'échanges entre les lignes est-ouest et nord-sud des réseaux RATP (ligne RER est-ouest et ligne de Sceaux) et SNCF (banlieue nord et banlieue sud-est) fut adopté. Il se substituait aux anciens projets qui prévoyaient seulement le prolongement jusqu'aux Halles de la ligne de Sceaux et la réalisation de liaisons ferrées nord-sud, d'une part, entre les gares Montparnasse et Saint-Lazare – mais dont l'idée était en fait abandonnée en raison de ses difficultés et de son coût de réalisation – d'autre part, entre les gares du Nord, de Lyon et d'Austerlitz – mais qui rencontrait les obstacles tenant à la nécessité d'utiliser pour partie le tracé de l'actuel canal St-Martin.

En fonction d'une logique radio-concentrique qui a fait l'objet à l'époque de diverses critiques, c'est finalement la grande croisée est-ouest – nord-sud, en plein centre ville, des réseaux de transport régional rapide désormais connectés entre la SNCF et la RATP, qui était décidée (avec notamment le prolongement de la ligne de Sceaux, non seulement jusqu'aux Halles, mais

(1) Rendus par le Premier ministre M. Jacques Chaban Delmas en fonction notamment des propositions présentées et défendues par le Préfet de la Région Parisienne M. Maurice Doublet dont l'intervention sur ce dossier a revêtu la plus grande importance.

jusqu'à la gare du Nord). Compte tenu de ces données nouvelles, la conception même de la gare souterraine réclamait d'être revue afin d'améliorer les conditions d'échange pour les usagers. La création de sept voies sur un même niveau, offrant des possibilités de correspondance « quai à quai » fut retenue. Elle impliquait un agrandissement notable des dimensions de l'ouvrage (300 m × 80 m) et achevait de démontrer – a posteriori – l'impossibilité financière et sans doute technique de réaliser un équipement aussi important « en taupe » sous des pavillons maintenus et, a fortiori, dans des conditions leur permettant de poursuivre les animations provisoires qu'ils abritaient.

- Dans le même temps, le second engagement fondamental est pris avec le lancement sur le « plateau Beaubourg » de l'équipement culturel tout à la fois prestigieux et familier qui porte aujourd'hui le nom de son initiateur : le Centre Georges Pompidou. Le concours international d'architecture organisé à ce propos suscite un extraordinaire intérêt et aboutit au choix fin 1971 du projet de MM. Piano et Rogers qui donne lieu aux décisions administratives, domaniales, financières, « programmatiques » nécessaires dans les mois qui suivent et peut donc être mis en chantier fin 1972.

A ses abords se mettaient en place l'opération de rénovation dite « du quartier de l'Horloge » et de restauration de l'îlot Quincampoix.

- La définition de la partie commerciale du « Forum des Halles », sur le toit de la station des transports collectifs, utilisant les volumes souterrains dégagés par sa construction et formant un trait d'union avec le quartier environnant, forme le troisième point fort du dispositif qui est à cette époque mis en place. La Ville de Paris et la SEMAH décident de recourir à une formule de concurrence auprès de « preneurs » potentiels de cette réalisation à partir d'un cahier des charges impératif et d'un schéma de référence indicatif, tant en ce qui concerne le contenu du programme que ses conditions d'aménagement et de financement.

En fonction des propositions présentées du point de vue de l'architecture, de « l'image » du projet et des engagements financiers proposés pour sa réalisation, la SEMAH et la Ville de Paris retiendront le choix du projet établi par la SERETE-Aménagement, dont la mise en œuvre sera aussitôt entreprise.

- Enfin, la définition du réseau de voirie souterraine fut dans ses grandes lignes arrêtée selon l'état d'esprit dominant de l'époque qui conduisait sans doute à lui donner un développement excessif ; mais elle permettait en contrepartie d'entreprendre la réalisation du plus grand ensemble piétonnier en plein centre ville de toutes les grandes capitales du monde.

Les principales contraintes techniques dues à l'utilisation des sous-sols furent fixées : trame constructive, circulations de sécurité, ventilations, etc. ainsi que la prise en compte des sujétions qu'entraîne pour la surface l'organisation de la voirie souterraine.

Un cinquième élément du projet d'aménagement est également mis en place, non sans de très longues discussions. Il s'agit du Centre de Commerce International, conçu par M. de Marien et représentant de l'ordre de 95 000 m² dont 40 000 m² en superstructure. Ce projet, profondément remanié afin d'éviter devant la façade de la Bourse de Commerce et en fond de décor de l'espace libre central l'édification d'une sorte de mur-rideau de bureaux banalisés, avait, dans sa forme finale, proposé la création de patios et l'ouverture de puits et de galeries mieux adaptés à l'esprit de l'aménagement d'ensemble. Il fera l'objet d'un permis de construire ; mais celui-ci, pour des raisons de procédure, sera annulé. Et cette décision dont l'Etat ne voudra ni faire appel ni rétablir les lacunes retenues par le juge n'aura donc aucune suite.

L'occasion est ainsi ouverte à la relance d'un débat sur le principe même du projet des Halles, d'autant qu'elle coïncide avec l'élection d'un nouveau Président de la République.

A ce moment, à la mi 1974, cinq ans après l'approbation du schéma d'urbanisme et la mise en place de l'instrument opérationnel chargé de lui donner vie, trois ans après la destruction des premiers pavillons, deux ans et demi après l'octroi à la SEMAH de sa concession, un bilan peut être établi :

- Les grands financements publics qui commandaient l'aménagement des deux zones vouées à la rénovation sont obtenus et donnent lieu à des travaux effectifs destinés pour la plupart à être mis en service vers 1977 (Centre culturel pour la zone est ; gare et voirie souterraines pour la zone ouest).

- La commercialisation des programmes réclamant le concours du secteur privé est réalisée à près de 80 % et en totalité pour les parties les plus nouvelles et les plus originales (forum de commerce et de loisirs établi en sous-sol ; Centre de Commerce International, dont seulement 40 % des surfaces sont édifiées en superstructure).

- Les travaux préliminaires (terrassements : le fameux « trou des Halles », etc.) ont été menés à bien et ce gigantesque chantier s'est déroulé sans provoquer, dans Paris, tous les drames parfois pronostiqués. Une vie originale n'a pas disparu des rues voisines, même si elle y prend parfois des formes contestables. Les implantations de commerces nouveaux continuent d'y révéler un dynamisme et un attrait commercial incontestables auquel l'existence du projet est naturellement loin d'être étrangère.

- Enfin, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses a été respecté dans ses grandes lignes et sans aucune modification pour ce qui concerne son équilibre et son déficit. Ce résultat est obtenu alors que les aléas majeurs se trouvent d'ores et déjà écartés, du point de vue technique ou commercial.

- En dernier lieu, la définition des projets de construction venant encadrer le « cratère » du Forum ou utili-

ser les espaces souterrains destinés aux équipements publics est très avancée.

Mais si l'opération a fait la preuve de son réalisme et de sa cohérence, sans doute au fond n'était-ce pas cette règle du jeu, pourtant imposée à sa conception et à son déroulement, qu'il lui était finalement le plus demandé de respecter de manière plus ou moins consciente et explicite. La remise en cause de l'aménagement des Halles va survenir, non parce qu'il risquait d'aboutir à un nouveau « scandale de La Villette », ainsi qu'il avait été prédit, mais sur des mobiles qui depuis la période fiévreuse de 1968-1969, ne s'étaient plus trouvés au tout premier plan des débats : les préoccupations relatives au contenu et à la forme du projet vont reprendre le pas sur les considérations de réalisme financier et de faisabilité économique, voire de cohérence urbanistique.

Le temps des hésitations

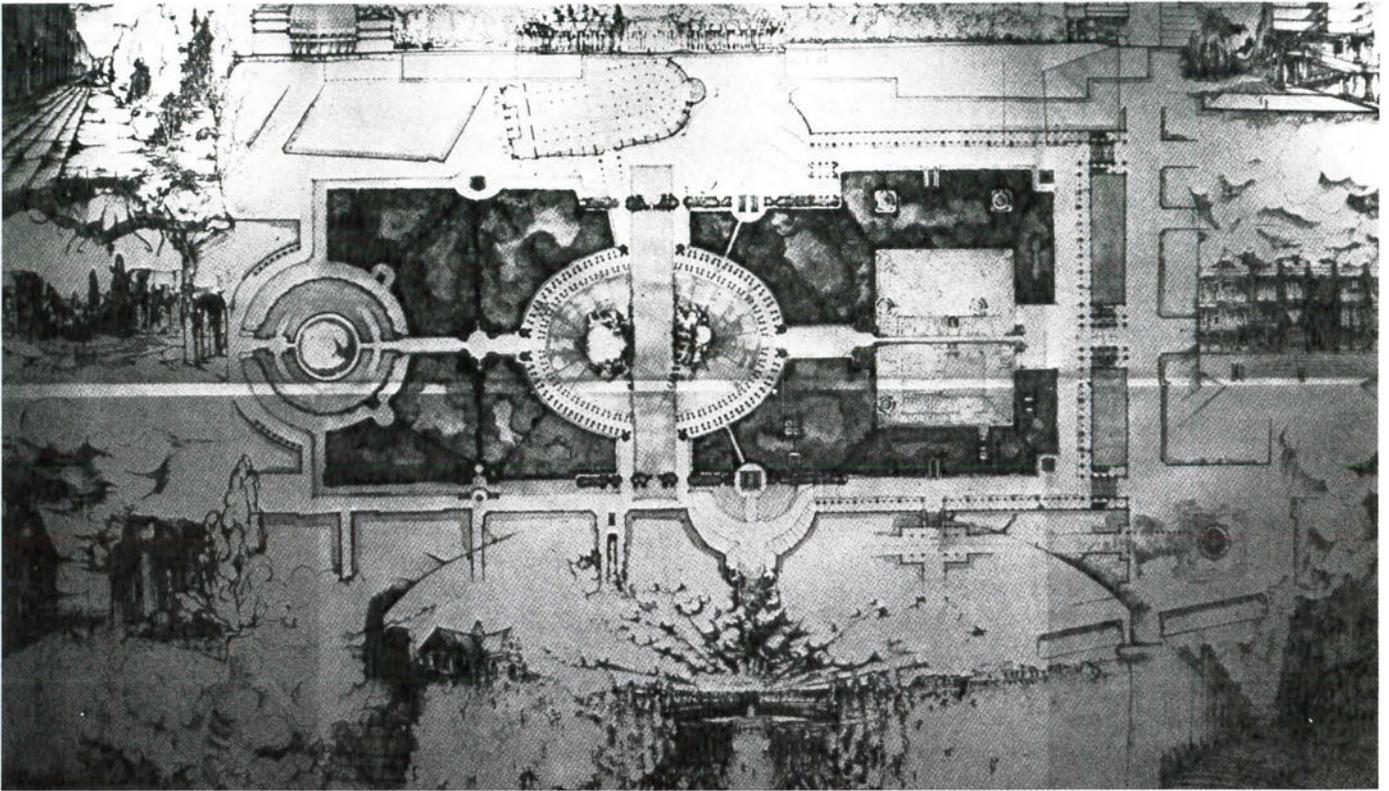
La nouvelle remise en cause résulte de la conjonction de toute une série de circonstances. D'un point de vue économique, l'arrêt brutal de l'expansion impose un réajustement de toutes les stratégies qui semblent supposer de manière plus ou moins implicite son maintien au même rythme et invite tous les responsables à une prudence et à une méfiance multipliées. Ce sentiment coïncide avec le moment où, d'un point de vue « idéologique », les thèses « environnementalistes » s'imposent dans tous les « mass media », d'autant plus facilement qu'elles semblent répondre très exactement aux rêves des citoyens, plus d'ailleurs sans doute qu'à la réalité de leurs comportements ; une telle tendance prend appui en outre sur les résultats très fréquemment critiquables dont les opérations d'urbanisme « modernes » offrent souvent l'exemple ; celui-ci, à tort ou à raison, est ressenti comme « horrifiant » par la plupart des « leaders d'opinion » et par nombre d'habitants (Montparnasse, la Défense, le Front de Seine, Belleville, etc.). Aussi, tout ce qui est jugé susceptible d'accroître le « mal absolu » que constitue la densification du centre ville est-il condamné. Peu importe que la population y baisse, que l'emploi y stagne ou y régresse, que la construction neuve en soit pratiquement absente. Au contraire, selon cette théorie, il s'agit de phénomènes qu'il convient d'exploiter pour « aérer la ville », surtout Paris, notamment grâce à la création de jardins et à la remise en valeur des ensembles anciens, au lieu de tenter de contrecarrer ces évolutions et de restituer à ce vieux centre de la capitale le dynamisme économique

qu'il est – par chance – en train de perdre. Presque aucun des tenants de cette philosophie ne préconise de faire de ce lieu central un « quartier musée », d'autant que son histoire – celle d'un perpétuel renouvellement – et son architecture – très composite, et, pour l'essentiel, de production récente – ne s'y prêtent pas. Mais, presque tous n'en conçoivent la réanimation qu'en termes d'activités et d'équipements relativement exceptionnels, privilégiés et rares, plutôt qu'en cherchant à y faire apparaître l'un des principaux espaces d'accueil et d'animation de la ville à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Et peu importe qu'il soit cherché à répondre à cette exigence sous des formes nouvelles : c'est l'inspiration d'ensemble du projet qui est au fond récusée ou incomprise.

Au plan politique, le remplacement à la tête de l'Etat de M. Pompidou par M. Giscard d'Estaing, en avril 1974, se manifeste par des choix personnels très différents en matière d'urbanisme et qui touchent naturellement de plein fouet les dossiers qui, dans une certaine mesure, appartiennent au « domaine réservé » du Président de la République. Tel est en fait peu ou prou – compte tenu du statut particulier de la Ville de Paris et d'une tradition solidement ancrée d'intervention de l'Etat dans ses problèmes majeurs – le cas de la plupart des grandes affaires parisiennes. En indiquant ses conceptions et en cherchant à les faire prévaloir, M. Giscard d'Estaing n'innove donc pas : mais ses interventions, décidées dans un contexte idéologique et économique profondément modifié, et en fonction de sa propre sensibilité, ne pourront manquer d'apparaître, compte tenu de l'état d'avancement et d'engagement des projets qu'elles visaient, comme un degré d'escalade supplémentaire dans la pression de l'Etat pour susciter de la part de la collectivité locale responsable et propriétaire des lieux un réexamen de ses projets. C'est ainsi qu'après avoir décidé de renoncer à apporter la contribution de l'Etat au projet, cher à son prédécesseur, de construction d'une voie express sur la rive gauche de la Seine et condamné de la sorte cette opération, le Président de la République nouvellement élu, n'allait pas tarder à donner un important coup de barre dans la conduite de l'opération des Halles.

L'occasion en fut offerte par l'annulation, par le Tribunal Administratif de Paris, sur recours d'une association d'habitants, et en raison d'un vice de forme, du permis de construire accordé au Centre de Commerce International. Puisqu'en droit, par suite de cet arrêt, il était fait en quelque sorte table rase à cet égard des engagements de la puissance publique proprement dite, celle-ci retrouvait l'opportunité d'un réexamen du problème. Dès le 6 août 1974, la Présidence de la République annonçait la décision de l'Etat de ne pas renouveler le permis du Centre de Commerce International et d'affecter l'emprise qui lui était réservée à l'agrandissement de l'espace vert.

De manière plus générale, il était affirmé que le



Projet de M. Bofill pour le secteur des Halles en 1974 : une vaste place en ellipse à double colonnade occupe le centre de la composition. Des massifs plantés s'interposent entre cette colonnade, le Forum et la Bourse de Commerce.

traitement en jardin de l'espace central des Halles devrait être renforcé.

Enfin, s'agissant du parti architectural pour les programmes bordant cet espace, la recherche de l'expression d'une ordonnance classique de cet ensemble était préconisée.

Plusieurs autres éléments essentiels du programme : le forum, le centre Beaubourg échappèrent, du fait de leur degré d'engagement et d'avancement, à ce désir d'une révision radicale du projet.

Sur ces données, une nouvelle démarche tendant au choix d'une conception d'urbanisme ou pour quelques-uns d'un concepteur, est entreprise, un peu plus de six ans après celle de 1967-68 et dans une approche et une inspiration qui s'y apparentent.

A l'automne de 1974, le Secrétaire d'Etat à la Culture, M. Michel Guy, entreprend la consultation, très informelle, d'une série d'architectes ou paysagistes qu'il choisit sans consulter la Ville de Paris ni la SEMAH. A partir d'esquisses plus ou moins poussées, le choix est rapidement fait et le Président de la République le fait sien : c'est l'étude de M. Ricardo Bofill qui l'emporte. Elle propose la création d'une place en ellipse, bordée d'une double colonnade dans la zone qui fait face à St-Eustache, des plantations denses sur le reste de l'espace central, le recul de toutes les constructions par rapport au périmètre de l'ancien carreau. Exaltée par les uns pour ses qualités plastiques et architectoniques, et pour ses références à

certaines tendances de l'art baroque, condamnée par d'autres pour son « architecture de ruines » et son exploitation trop évidente de la « mode rétro », cette étude, dans les conditions où elle a été élaborée, ne pouvait, en tout cas, tenir que très faiblement compte des nombreuses données du problème : utilisation du sous-sol, engagements juridiques et financiers concernant le forum, relations avec l'environnement, etc. C'est donc seulement l'esprit de cette grande composition, de caractère monumental, qui était retenu, mais, plus encore sans doute, c'est son auteur que l'on souhaitait voir prendre en mains l'élaboration définitive du projet révisé.

Mais, ce choix, sur lequel l'Etat ne laisse pas planer de mystère et que défend le Préfet de Paris devant l'Assemblée Municipale, se heurte très vite à de sérieuses difficultés : les élus du Conseil de Paris manifestent de nettes réticences, pour ne pas dire plus, vis-à-vis des dessins qui leur sont présentés ; enfin, pendant que ces esquisses très sommaires étaient tracées, la SEMAH et l'APUR, dans leurs fonctions respectives, avaient également tenté de traiter le problème posé à la suite des décisions du Président de la République : la première, sans remanier beaucoup son projet initial, en se bornant à étendre le jardin à l'emplacement autrefois prévu pour le Centre de Commerce International ; le second, en proposant, du point de vue de l'urbanisme, de nouvelles lignes directrices d'organisation de l'espace : plutôt que de reconstituer, sous forme de

jardins, le rectangle de l'ancien carreau des Halles, dès lors que la disparition du Centre de Commerce International ne l'imposait plus, l'APUR proposait d'axer carrément l'opération vers l'église St-Eustache, selon une diagonale fortement affirmée ; c'est ainsi, dans le prolongement de deux des artères majeures aboutissant aux Halles (la rue Montmartre et la rue des Halles), qu'il suggérait d'établir une grande place publique, au débouché du forum, et un mail planté occupant le cœur du jardin, auxquels s'ajoutait un espace de caractère plus paysager, partiellement traité en « creux ».

Dans ces conditions, le Conseil de Paris, à la fin de l'année 1974, refuse de se rallier à la proposition préfectorale, le conduisant en fait à retenir le projet Bofill. Il demande à être saisi au maximum de trois propositions qui lui permettent d'effectuer un choix plus clair, à partir d'un programme dont il réajuste les éléments compte tenu des décisions prises par le Président de la République.

Une Commission mixte constituée entre la Ville et l'Etat est chargée d'assurer la préparation de ces décisions.

A nouveau, à propos de cette affaire des Halles, une confrontation s'engage et, comme en mars 1968, c'est sur un choix entre des maquettes qu'elle va porter. L'objet en est cependant moins vaste que sept ans plus tôt et le cadre général du projet et du programme est désormais immuable dans ses grandes lignes. Il reste que le problème, qui est posé à ce stade, concerne au fond l'organisation d'ensemble de l'espace formé par l'ancien carreau des Halles et le parti général de traitement du jardin qui doit s'y établir et des volumes construits qui l'accompagnent. C'est cependant le détail d'une proposition architecturale exprimant tous ces éléments à une échelle extrêmement précise que l'on demandera aux équipes retenues de présenter. La critique d'une distinction trop rigoureuse entre l'urbanisme et l'architecture est en effet de plus en plus fréquemment faite ; certains n'hésitent pas à attribuer à une trop grande rigueur dans la distinction apparemment logique de ces deux stades d'élaboration d'un projet, l'une des causes de « médiocrité » ou de « pauvreté » des réalisations immobilières en France. Il en est parfois déduit qu'il convient donc d'inverser le processus et de ne décider des dispositions d'aménagement d'un ensemble qu'au travers d'une appréciation du détail du traitement qu'il est proposé de lui apporter. C'est donc entre « hommes de l'art » que le débat se déroulera.

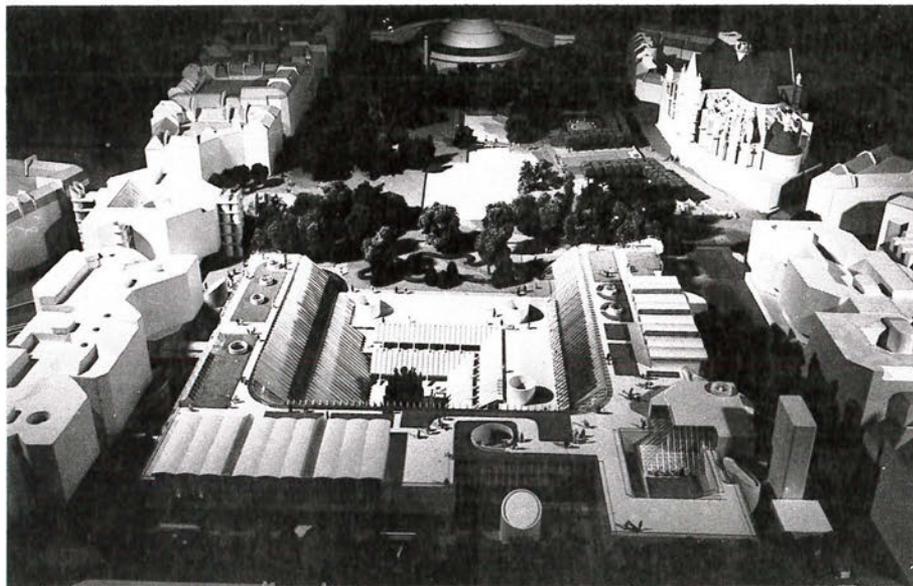
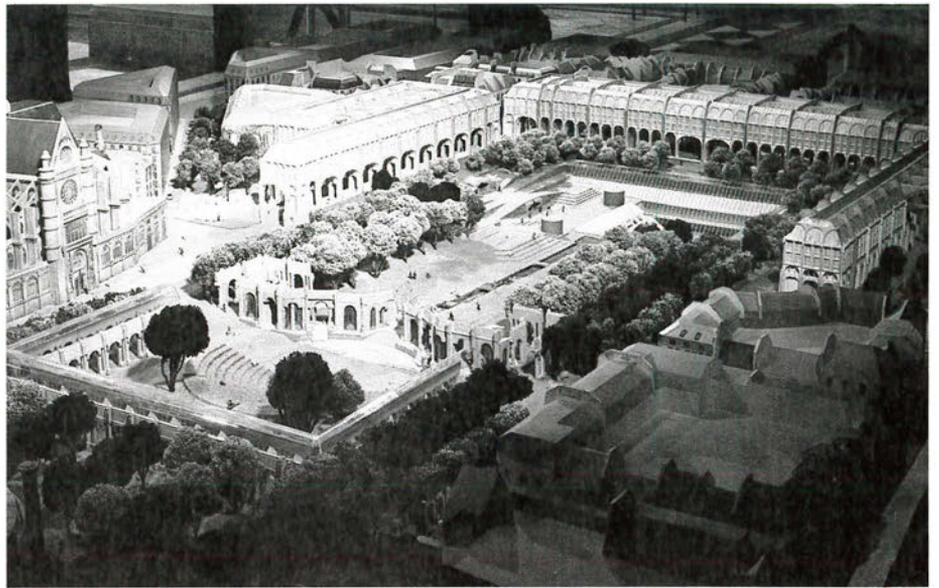
La description des trois maquettes établies à cette occasion, respectivement par M. Ricardo Bofill, M. Bernard de la Tour d'Auvergne et M. Jean-Claude Bernard en liaison avec la SEMAH et l'APUR ne sera pas détaillée ici ; quelques rappels de cette phase de l'élaboration du projet des Halles ne peuvent cependant manquer d'être faits :

Admis au cours d'une très brève exposition à prendre connaissance des maquettes, le public s'y précipite et afflue dans des proportions qui surprennent et débordent presque ses organisateurs. A la différence de ce qui était survenu en mars 1968, les réactions, dans leur ensemble, n'ont plus le caractère globalement négatif qu'elles avaient présenté sept ans plus tôt. Il semble ainsi qu'au fil des ans, tout à la fois, l'opinion se soit accoutumée à l'aménagement de cet espace et en soit même venu à le désirer, après l'avoir si violemment rejeté, et que d'autre part, les principaux choix du projet aient correspondu de plus en plus à ses souhaits, plus ou moins consciemment formulés. Entre les maquettes soumises à leur appréciation, le choix des visiteurs s'exprime toutefois sans ambiguïté. C'est le projet J.-C. Bernard qui vient nettement au premier rang des préférences, en raison de sa qualité de relations avec l'environnement et d'ouverture vers St-Eustache, ainsi que du traitement des espaces et des équipements publics, alors que la conception de son architecture est plus critiquée. Le projet La Tour d'Auvergne séduit par le caractère de parc qu'il cherche à conférer à l'espace vert, mais rebute par l'aménagement des abords du forum. Le projet Bofill, d'ailleurs profondément remanié par rapport à la première esquisse de cet architecte, bien qu'apparemment le moins fréquemment apprécié, et sévèrement dénoncé parfois pour ce que ses détracteurs appellent « une architecture de pastiche », a cependant des partisans, sensibles à la volonté monumentale du parti, au soin apporté à la conception de certaines galeries et placettes, ainsi qu'à la recherche formelle qui caractérise l'ensemble de cette solution.

Au terme de cette démarche, et un peu comme en 1968, les vertus de l'urbanisme vont être redécouvertes : alors que la compétition avait été très volontairement placée sur le terrain architectural, sous la forme de confrontation de maquettes très détaillées, c'est un choix entre des partis d'organisation de l'espace qui est finalement proposé à l'Assemblée Municipale. Et ce choix est ramené à l'option entre un parti « orthogonal » et un parti « oblique ». Ainsi, entre les partis « rectangulaires », une similitude, que les maquettes respectives de Bofill et de La Tour d'Auvergne ne suggéraient pas particulièrement, peut-elle être trouvée, tandis que la disposition « diagonale », proposée par J.-C. Bernard, reste évidemment isolée par son originalité même. Et entre les deux dispositions, le choix est clairement fait par le Préfet de Paris : le mérite du parti orthogonal est, selon lui, de mieux se prêter à un aménagement de caractère monumental et à un traitement architectural plus fort et plus ambitieux, de nature à justifier plus entièrement l'intervention financière accrue de la puissance publique. Il est donc proposé de retenir un plan d'aménagement de zone (P.A.Z.) transcrivant les principes d'implantation des bâtiments communs à ces deux projets sans prendre

Les trois projets présentés au Conseil de Paris, avril 1975.

► *Projet R. Bofill, C. Vasconi, G. Pencreac'h, A. Provost. La composition très ordonnée dessine un espace rectangulaire orienté est-ouest, enfermant très délibérément l'espace libre central dans cette géométrie, en venant interrompre certains des cheminements reliant les Halles à leur environnement. A l'est, des bâtiments assez élevés à arcades d'inspiration néo-classique, forment un large U autour du Forum, viennent couper la rue Rambuteau. Dans le jardin, des arcades en partie couvertes dessinent une place devant la Bourse de Commerce.*



◄ *Projet B. La Tour d'Auvergne, R. Page. Le jardin paysager au dessin assez libre, proposé à l'ouest, contraste avec le bâtiment assez massif de la partie est. Des immeubles en U bordent le forum, faisant face aux constructions également prévues de l'autre côté des rues Berger et Rambuteau.*

► *Projet J.C. Bernard, Arc-Architecture, APUR. La composition s'appuie sur la création d'un grand mail planté diagonal orienté selon la direction rue des Halles - rue Montmartre ; les programmes construits dans la partie est marquent cette orientation et bordent une grande place minérale où s'ouvre le Forum et qui se dirige vers le chevet et le transept de St-Eustache. Un jardin en creux est créé devant la Bourse de Commerce. Les espaces publics sont largement étendus.*



parti, dans ce document juridique, ni sur le traitement de l'espace libre, ni sur l'expression architecturale des façades. Par une délibération du 30 avril 1975, le Conseil de Paris accepte la solution qui lui est proposée, en se bornant à y apporter quelques amendements.

Ainsi, pas plus qu'en 1968, la procédure de confrontation de projets d'architecture n'a abouti au choix de l'un d'entre eux ni par conséquent à la définition de la forme de l'opération et à la désignation d'un « homme de l'art » chargé d'en être le responsable.

Toutes les joutes qui se sont déroulées se terminent par l'adoption d'un nouveau bilan rectifié afin de tenir compte de la considérable augmentation du déficit de l'opération par suite des décisions d'août 1974 (le déficit de l'opération supporté par la Ville et l'Etat atteint 300 millions) et par la mise en place d'un cadre et d'un règlement d'urbanisme laissant très largement ouverte la question de l'aspect architectural du projet qui était pourtant celle que l'on avait entendu traiter.

A partir de ce vote, l'élaboration de l'aménagement des Halles revient à une procédure de caractère moins exceptionnel conduite par la SEMAH qui retrouve l'essentiel de ses responsabilités dans des conditions assez peu différentes de celles qui existaient avant l'été 1974.

Dans la mesure où le P.A.Z. extrêmement sommaire qui venait d'être adopté était présenté comme se déduisant d'une synthèse des propositions de MM. Boffill et La Tour d'Auvergne, ces deux architectes se voyaient naturellement confier par la SEMAH la mission de poursuivre, au moins pour une durée déterminée, leurs études auprès d'elle. Mais comme l'esprit de leurs projets respectifs était aux antipodes – en dehors de la seule caractéristique commune de s'orienter suivant la même disposition que l'ancien carreau des Halles – et qu'il fallait bien par conséquent tenter de coordonner leurs points de vue, un troisième architecte M. Emile Aillaud, auteur d'une esquisse qui avait été écartée lors de la consultation organisée par le Secrétariat d'Etat à la Culture, recevait la mission de superviser l'ensemble de ces recherches.

M. Aillaud, après des déclarations fracassantes (« 10 000 H.L.M. aux Halles », soit de l'ordre de 800 000 m² !) qui paraissaient remettre en cause complètement la définition et le programme de l'aménagement, n'a pu ni découvrir une synthèse, ni imposer le projet qu'il n'a naturellement pas tardé à ajouter à ceux de ses confrères. De sorte qu'à l'expiration de la mission d'études confiée à ces architectes, la SEMAH était conduite à entreprendre d'autres consultations auprès d'autres équipes (notamment M. Henri Bernard).

Le résultat de ces recherches et de ces conciliations et compromis se traduit non par l'adoption du grand ordonnancement architectural unitaire voulu par certains, mais plutôt par la juxtaposition de divers projets : Ricardo Bofill lance la construction d'un im-

meuble de logements à l'angle de la rue de Turbigo et de la rue Rambuteau et enjambant cette dernière.

M. Henry Bernard étudie la construction d'un auditorium le long de la rue P. Lescot. Les négociations traînent en longueur avec les éventuels promoteurs de la façade rue Berger. La définition du traitement du jardin est reportée à plus tard.

Le changement de statut de la Ville de Paris qui entre en application en mars 1977 avec l'élection de M. Jacques Chirac comme Maire de la capitale va conduire à sortir enfin de ces hésitations.

Le temps des décisions

Si le dossier des Halles ne fut pas le tout premier de ceux auxquels s'est attaché le Maire de Paris aussitôt après son élection, il ne tardera guère à s'en saisir pour en trancher.

Le motif de cette intervention déterminante résulte d'un ensemble d'analyses et de circonstances.

- L'inauguration en décembre 1977 du tronçon central du RER et de la station centrale Halles-Châtelet est l'occasion de prendre de manière concrète la mesure de l'impact d'un pareil équipement pour l'accès au centre de Paris ; succédant à l'ouverture en janvier 1977 du Centre Georges Pompidou, la mise en service de ce grand complexe de transports en commun, au prix de solutions de bricolage pour ses accès, entourés de palissades et de chantiers, et du point de vue du paysage, afin d'assurer son fonctionnement (la fameuse centrale de climatisation), achève de faire apparaître comme inadmissible l'incertitude qui demeure sur le traitement de surface de l'opération : qu'il s'agisse de la plupart des immeubles devant venir border le Forum ou du traitement des espaces libres et des équipements publics créés en sous-sol. Premier responsable élu au suffrage universel, même indirect, à travers l'histoire de Paris, le Maire de la capitale est en outre naturellement plus sensible que les Préfets qui le précédaient à l'impatience grandissante des habitants du quartier et plus généralement de l'ensemble de l'opinion publique.

Cette situation manifestait en fait l'absence, aggravée par l'attente de la réforme du statut de la Ville, d'une véritable autorité d'arbitrage, le pouvoir de décision se trouvant éclaté entre les plus hautes instances de l'Etat intervenant épisodiquement et se voulant souveraines, quoique souvent mal informées, le Conseil de Paris et les élus du quartier, les Préfets et leurs administrations qui s'efforçaient un peu en ordre dis-

persé de concilier les uns et les autres, les initiatives souvent difficilement contrôlables ni même contestables, en raison de l'imbrication des opérations et des engagements souscrits, que ne pouvaient manquer de prendre les services techniques. Face à l'exploitation naturelle par les médias des controverses et prises de position que ce vide ou ce trop-plein d'autorités ne pouvaient manquer de susciter, l'opinion publique éprouvait le sentiment que la conduite de l'opération devait être reprise en mains par le responsable nouvellement élu de la Ville de Paris afin de mener à son terme dans les délais les plus courts l'ensemble du projet.

• L'occasion en est offerte, notamment, par la décision de l'Etat de renoncer à prendre part au financement d'un grand auditorium entre le Forum et la rue Pierre Lescot. L'abandon de ce projet – dont il faut d'ailleurs convenir qu'il était malaisément réalisable à cet emplacement du fait de ses contraintes d'accès, de volume, d'insonorisation en raison du passage, au ras de son implantation, des lignes du RER – a pour effet de donner une évidence accrue au projet de logements sociaux de Ricardo Bofill qui, gommant la rue Rambuteau, s'étendait jusqu'aux rives du Forum et dont l'architecture, louangée par certains, était fortement critiquée par d'autres pour son caractère exagérément monumental et démonstratif. La disparition d'un élément de programme majeur (quoique l'accord des styles architecturaux de chacun des maîtres d'œuvre n'ait pas été évident) renforçait le sentiment d'une certaine incongruité de « l'immeuble Bofill » par rapport à son environnement en premier lieu au voisinage immédiat de l'église St-Eustache.

Au début de l'automne 1978, M. Jacques Chirac décide de fixer des choix décisifs sur ce dossier, de mettre au point un plan définitif et de mener à son terme aussi rapidement que possible l'opération.

De là, la boutade, qui sera inexactly comprise et sera injustement rapportée hors de son contexte, par laquelle le Maire de Paris affirme, sans détour, que le responsable de l'opération des Halles qui en connaissait tant d'apparents et si peu de vrais, son urbaniste et son « architecte en chef », n'est autre que lui-même. Cette déclaration courageuse et volontairement un peu provocante n'avait d'autre signification que de replacer le pouvoir de décision là où il devait être, alors même que chacun attendait en vain qu'un tel pouvoir s'exerçât enfin pour sortir des marches et contre-marches suscitées par ce dossier. Depuis l'élection d'un Maire, personne d'autre que le titulaire de cette charge ne pouvait prendre à bras le corps une pareille

(1) Le Maire de Paris tiendra à confier à M. Bofill, la réalisation d'un autre important groupe de logements dans la Z.A.C. Guilleminot-Vercingétorix pour bien marquer l'absence de toute mise en cause globale de cet architecte mais seulement la critique de l'un de ses projets particuliers dans ce contexte. Ce nouveau projet établi, en fonction de schémas d'urbanisme plus précis et d'un projet d'exécution différent ne rencontrera pas de telles critiques.

affaire, sur un terrain municipal, en plein cœur de sa ville, pour y apporter une conclusion.

Cette démarche va s'accomplir en trois principales étapes :

1) L'intervention du Maire de Paris

- En octobre 1978, le Maire annonce sa décision de renoncer à la poursuite de l'opération de l'immeuble Bofill dont la réalisation conduite par la RIVP venait d'être engagée (1). Il explique ce choix par les critiques qu'il formule vis-à-vis de l'architecture retenue, dans des termes sans doute excessifs et qu'il nuancera par la suite, mais surtout par la remise en cause de la conception de cet ensemble, et notamment de son esprit « monumental » du fait de l'abandon par l'Etat du projet d'auditorium. Il s'engage à présenter, dans un délai très court, un nouveau schéma d'ensemble de toute cette partie de l'opération, ainsi que de l'espace du jardin.
- Quelques semaines après cette promesse, l'engagement est tenu et le Maire de Paris présente en décembre 1978 au Conseil de Paris sa conception de l'urbanisme des Halles.

Ce document formera le cadre de référence de toutes les décisions qui feront suite. Il sera traduit par le plan présenté en mars 1979 au Conseil de Paris qui précise les grandes lignes du projet retenu après les consultations et concertations indispensables. De larges citations de ces textes paraissent donc nécessaires.

Après avoir rappelé l'état d'avancement de l'opération et la réalisation d'une partie essentielle de son programme, le Maire de Paris, constatant qu'un « *dessein d'urbanisme d'ensemble a été poursuivi, mis en œuvre avec continuité et résolution et fait dès à présent ses preuves* », affirme d'abord « *qu'il est nécessaire à la fin des fins, de parachever cette grande opération d'urbanisme et de mettre un terme à cette suite de « Concours Lepine » d'architectes dont elle a été le prétexte* ». « *Je ne dis pas, ajoute le Maire de Paris, qu'il convienne d'en être exagérément choqué : même au temps du pouvoir monarchique absolu ou du pouvoir impérial non moins absolu, l'aménagement de l'actuelle place de la Concorde ou le rattachement du Louvre aux Tuileries a fait l'objet d'hésitations, de confrontations, de délais quant à la prise de décision, qui peuvent, sans peine ni honte, être rapprochés de ce que nous avons connu s'agissant des Halles. Mais, je dis qu'il est nécessaire de sortir de ces incertitudes(...) et je considère que le temps des recherches, explorant le plus large éventail de solutions, est à présent révolu* ».

Il convient, selon le Maire de Paris, de signifier « *en premier lieu que la responsabilité du choix relève clairement du maître d'ouvrage qui est la Ville de Paris dotée par son statut d'un Maire « de plein exercice » ; en second lieu qu'il convient de mettre un terme aux jeux et délices de cette olympiade architecturale à la-*

quelle nous avons assisté ces dernières années et à laquelle il faut bien à un moment donné apporter une conclusion ».

Constatant enfin que dans l'aménagement qui reste à accomplir, le traitement si l'on peut dire des « vides » : le jardin, le sous-sol, les espaces publics piétonniers, l'emporte sur celui des « pleins » : les quelques volumes bâtis venant border le Forum, le Maire de Paris évite cependant de donner à sa démarche la portée du très grand geste, un peu démiurgique que certains, partisans ou adversaires auraient voulu lui voir accomplir : « l'analyse du site avec son héritage historique : St-Eustache et la Halle aux Blés – reconvertie en Bourse de Commerce – avec ses réalisations contemporaines : le Centre Georges Pompidou et le Forum, m'a conduit à écarter les solutions tendant à la création d'un nouvel élément, plus ou moins « génial », ajoutant à la panoplie des monuments du quartier et venant les concurrencer et en déséquilibrer la perception.

Compte tenu de l'abandon par l'Etat du projet de l'auditorium, je pense qu'il s'agit désormais de s'insérer avec sensibilité et modestie – ce qui ne veut pas dire, au contraire, sans intelligence, ni esprit créatif – dans un environnement urbain déterminé et marqué par la présence de quelques édifices éminents.

Ma démarche n'a donc pas consisté à rechercher à toute force un objet urbanistique et architectural singulier, surprenant, original, ambitieux et prestigieux, mais plus simplement, plus tranquillement et en concordance avec ce que je crois être le sentiment des habitants, et avec ce que je sais être les moyens financiers de l'Etat et



M. Jacques Chirac, Maire de Paris, présente à la presse la nouvelle maquette du projet en mars 1980.

de la Ville, la création d'un espace public de la plus grande qualité, organisé en fonction du monument majeur que constitue l'église St-Eustache, et bordé de constructions qui s'harmonisent avec cet environnement ».

Une volonté centrale est affirmée : « celle de la création, au débouché de la gare la plus importante du réseau ferré régional, de l'un des plus vastes ensembles d'espaces publics réservés aux piétons de toutes les grandes métropoles mondiales ». C'est ce lieu public exceptionnel qui doit commander le plan d'aménagement : « plus que la recherche de grandes perspectives, de compositions monumentales ou d'expressions architecturales « géniales », c'est la création d'un grand plateau piétonnier constitué de tout un réseau, de tout un jeu d'espaces plantés, de places, de placettes, de cheminements, tantôt ordonnancés, tantôt plus pittoresques, qui donnera sa marque essentielle à l'opération des Halles. C'est le traitement de cette succession et de cet enchaînement d'espaces libres qui est l'essentiel et doit demeurer la préoccupation dominante, bien plus encore que la définition formelle et plastique des bâtiments peu nombreux et de volume modéré, qui viennent border et délimiter ce lieu et sur lesquels l'attention s'est sans doute exagérément centrée ».

Cette prééminence de l'espace public s'accompagne du refus d'une solution d'esprit excessivement « monumental » et en particulier de celle, reprise fréquemment et à des degrés divers dans de nombreux projets, qui créait une sorte de nouveau Palais-Royal (à quelques dizaines de mètres d'ailleurs de celui qui existe). En dessinant à l'intérieur de bâtiments aux façades ordonnancées un jardin composé autour d'un axe est-ouest aboutissant sur la Bourse de Commerce, ce choix paraissait conduire à enfermer sur lui-même un espace « situé en quelque sorte sur le toit de la principale gare du réseau du RER et au carrefour d'une vingtaine de rues » et à le faire obéir « à la contrainte largement artificielle d'une composition symétrique », alors que l'implantation même de l'église St-Eustache, et le maintien des façades de la rue Berger ne l'appelaient certainement pas. Un tel parti faisait enfin de la Bourse de Commerce le point d'aboutissement de cette composition, alors que son importance et sa qualité architecturale, pourtant récemment découverte et vantée par certains, ne paraissaient pas lui valoir un aussi grand rôle ; alors surtout que l'église St-Eustache, comme les Parisiens le découvraient d'ailleurs depuis la place des Innocents ou les rues perpendiculaires à la rue de Rivoli, se prêtait bien davantage à former le point focal dans l'organisation des perspectives et la définition de l'espace.

De ces choix fondamentaux découlait toute une série de conséquences.

- Une « unité d'aménagement entre l'emplacement des anciennes Halles et le Centre Georges Pompidou, et au-delà depuis le Marais à l'est jusqu'au Palais-Royal à l'ouest » doit être le plus possible recherchée ;

cet objectif se traduit par :

- le maintien du tracé des rues Berger et Rambuteau afin de conserver la clarté, l'ampleur, la « lisibilité » de ces cheminements traditionnels pour les piétons ; cette volonté était de celles qui avaient conduit à remettre en cause l'immeuble Bofill, rue Rambuteau ;
- l'aménagement d'une ample voie piétonne plantée, vers St-Eustache depuis le square des Innocents ; cette liaison essentielle qui préserve la superbe perspective sur le monument dégagée après la suppression des pavillons de Baltard, rappelle également – de façon plus rectiligne et, en quelque sorte magnifiée – le tracé viaire antérieur qui reliait la célèbre fontaine à l'abside de l'église avant la construction du marché haussmannien ; elle souligne la liaison entre la principale voie de cheminement vers les Halles et la place centrale du jardin accrochée au flanc sud de l'église St-Eustache.

Le Maire de Paris annonçait également sa volonté de rechercher à terme, et par les solutions les plus appropriées (création d'un souterrain ou bien utilisation différente du réseau de voirie souterraine), la suppression de l'obstacle qu'oppose l'écoulement du flux de voitures boulevard de Sébastopol à la circulation des piétons entre le Centre Pompidou, le Forum, le futur jardin et leurs abords.

- Le caractère du jardin doit être « essentiellement déterminé par son implantation et son environnement, plus que par une volonté de composition plus ou moins artificielle ». Du fait de son accessibilité, de son ouverture

sur le quartier, cet espace vert doit pouvoir se prêter à des pratiques très diverses : promenades, jeux des enfants, accueil de fêtes ou spectacles... ; il « doit rester à l'échelle humaine, être agréable, aimable pour ceux qui le pratiquent, bien relié à l'environnement et adapté à la qualité de cet environnement ».

Mais il ne se prête pas pour autant « au morcellement d'une sorte de puzzle » et « réclame un traitement unitaire ordonné en fonction d'une composition d'ensemble. Naturellement, celle-ci doit présenter une certaine liberté, une certaine fantaisie dans la disposition et l'usage des espaces. Mais il est bien clair que du fait de la taille et de l'environnement de ce jardin, celui-ci – pour avoir une force et s'affirmer parmi les grands espaces publics de la capitale – ne peut ni s'émietter, ni se disloquer, et doit répondre à une conception d'ensemble fortement exprimée ».

La conception du jardin, longuement décrite dans l'article ci-dessous consacré à cette partie de l'opération, sera donc marquée par la création d'une place de belle dimension devant le transept de l'église ; par l'affirmation de quelques grandes lignes d'arbres, l'une en diagonale dirigée vers cette place, l'autre en bordure de la rue Berger, la troisième selon le tracé de l'ancienne rue Baltard ; par l'aménagement à l'intérieur des grands éléments de cette composition d'îlots de verdure au dessin plus libre.

- « le cadre bâti formé par les constructions qui bordent le Forum sur trois côtés doit fermer et cerner



La maquette établie en 1981 exprime le parti d'aménagement définitif. Des mises au point et des approfondissements de détail seront cependant encore nécessaires, pour le jardin surtout.

l'aménagement de ce site sans chercher à le dominer et à en commander la perception(...) le caractère du quartier, la volonté d'en faire un lieu de large et naturelle fréquentation à l'échelle du piéton n'impose pas la recherche obstinée d'un objet architectural venant s'ajouter à la collection des grands monuments du quartier (St-Eustache, le Centre Georges Pompidou, la Bourse de Commerce). Cela n'exclut naturellement pas la recherche d'une expression architecturale de la plus haute qualité, sans le recours obligé et généralisé aux solutions de l'architecture dite d'accompagnement. Cette conception conduit à prévoir la réalisation de bâtiments dont la volumétrie et l'implantation devront correspondre à celle du quartier avoisinant – respect des alignements, hauteurs comprises entre 18 et 24 mètres – découpés par des passages, des échancrures, des galeries qui éviteront la monotonie et l'effet massif de trop longues façades d'un seul tenant, en même temps qu'elles assureront des possibilités de circulation piétonne et de larges transparences vers l'espace central ».

S'agissant en particulier de l'immeuble Lescot, le Maire écarte la solution de terminer le jardin « par une façade verticale à la hauteur des immeubles environnants », mais se prononce pour la recherche d'un effet de terrasses « offrant une vue sur l'ensemble de l'espace vert, et où pourraient être installés, à l'intérieur de verrières, certains équipements publics, des sortes de jardins d'hiver, des commerces ». « Ce fond de décor du jardin(...) ne dépasserait pas une dizaine de mètres et se prolongerait en équerre le long de la rue Rambuteau. Une large transparence serait ménagée au débouché de la rue de la Cossonnerie ».

• Le Maire confirmait enfin qu'il n'était pas question pour la Ville de Paris de renoncer à une utilisation des volumes souterrains dégagés par les terrassements antérieurement effectués.

« Se priver d'une telle possibilité, je dirai presque d'une telle aubaine, au plein centre de Paris, et en son point le plus accessible relèverait d'une forme de gâchis qui n'aurait guère de justification. Il en est d'autant plus ainsi que combler les fouilles actuelles ne serait guère moins coûteux que de les achever et de réaliser la dalle au-dessus de ces volumes « souterrains ». C'est pourquoi, et sans tomber dans l'excès de certaines propositions antérieures, je maintiens l'intention de localiser, dans la partie ouest du sous-sol de l'opération, un ensemble d'équipements ».

Ces équipements « en particulier de caractère culturel et sportif, bien qu'installés en sous-sol, devront être facilement accessibles et clairement perceptibles dans le dispositif général de l'aménagement ». Ils devront tendre « à diversifier les motifs d'attrait de ce nouveau centre-ville ».

Saisi de cette doctrine et de ces principes d'aménagement, dont le Maire fait également part au Chef de l'Etat, le Conseil de Paris leur donne son accord, après un large débat.

C'est sur cette base que va désormais se dérouler la mise au point des projets définitifs de l'opération.

2. La mise en œuvre du projet

Succédant à la définition du parti général de l'opération, désormais clairement arrêté par la Ville de Paris, le travail de la SEMAH, de l'APUR, des services de la Ville et des architectes qu'ils consultent va s'appliquer à exprimer, préciser, mettre en place chacun des éléments du dispositif. Cependant ce travail et ces recherches menés avec plusieurs concepteurs ne prennent pas la forme de véritables concours publics, mais seulement celle de la remise d'esquisses et de schémas (1).

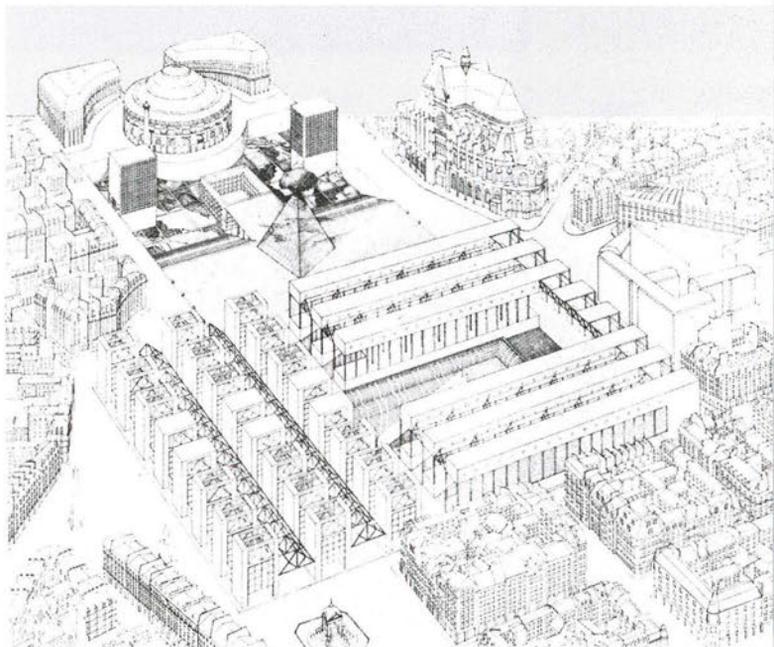
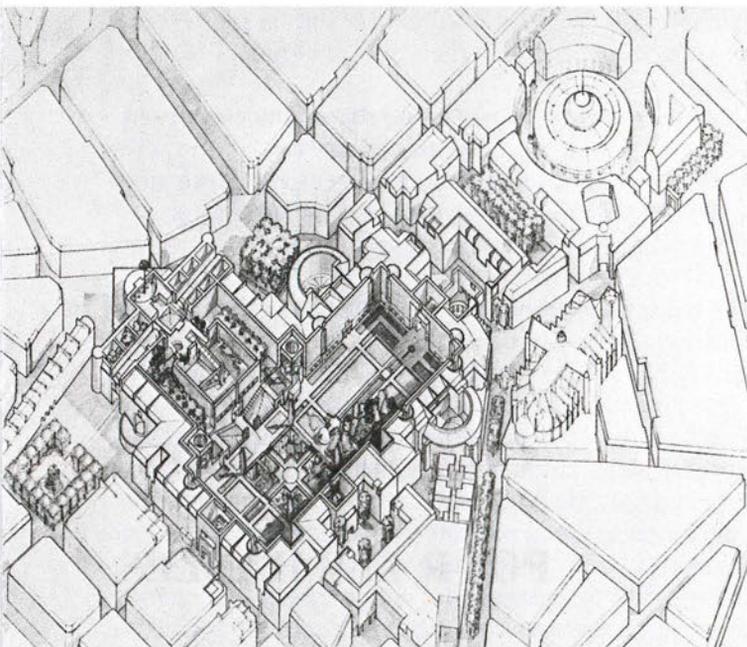
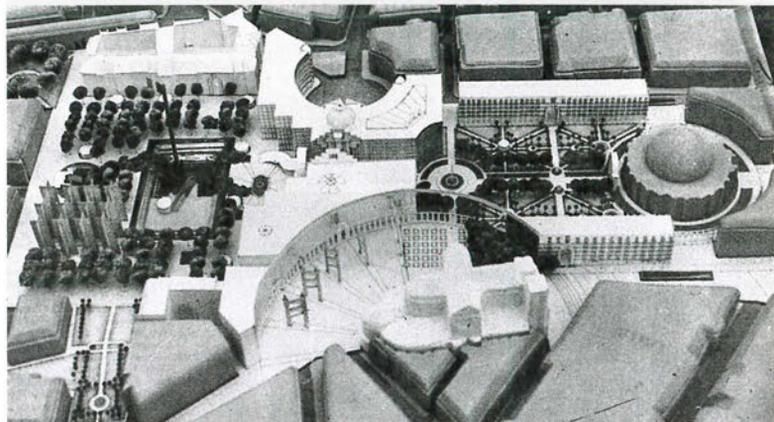
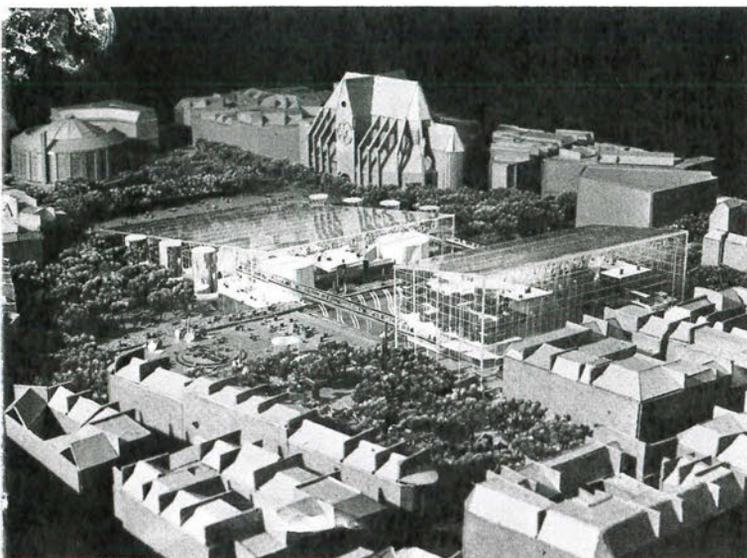
Au terme des réflexions menées dans de très courts délais compte tenu de la volonté affirmée par la Ville de fixer aussi rapidement que possible, après en avoir défini les lignes directrices, les conditions de réalisation, les choix retenus sont présentés à la presse par le Maire de Paris le 19 décembre 1979, un peu plus d'un an après la relance et la redéfinition par ses soins de ce dossier. La description détaillée n'en sera pas faite dans le cadre du présent article puisqu'elle fait l'objet ci-après de longs développements.

L'immeuble de logements sociaux « Turbigo-Rambuteau » englobant le célèbre « blockhaus des Halles » et qui respecte désormais l'alignement de la rue Rambuteau est confié à l'équipe Ducharme-Larras-Minost. Le parti est celui d'une intégration au tissu environnant, d'un aspect architectural évoquant celui des immeubles voisins, d'une volontaire modestie préservant le caractère exceptionnel de St-Eustache.

Les terrasses Lescot-Rambuteau sont l'œuvre de M. Jean Willerval qui propose un jeu de pavillons en forme de corolles – certains diront de giroles ou de marquises – d'une hauteur modérée (sauf lorsqu'il leur faut absorber certaines contraintes de ventilation et de sécurité des équipements du sous-sol) et qui cherchent à agrandir l'image générale du jardin et à assurer ainsi le « passage » entre celui-ci et le quartier environnant, en laissant apparaître la silhouette des toits et, en arrière-plan, les superstructures du Centre Georges Pompidou dans le ciel de Paris.

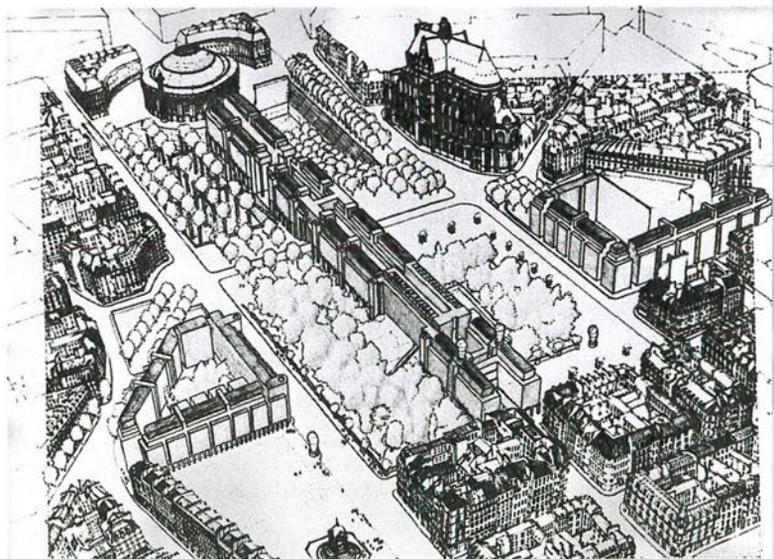
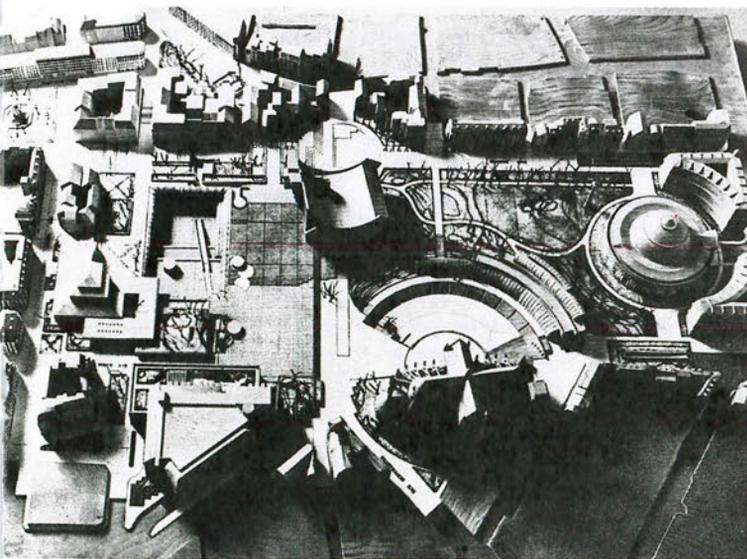
En raison des discussions qui ne sont alors pas encore achevées avec les « preneurs » éventuels des programmes de caractère privé (hôtel ; logements ; bureaux) prévus sur la rive sud de la rue Berger, cette partie du projet ne fait pas l'objet d'une proposition aussi aboutie ; la mission de coordonner ces études du

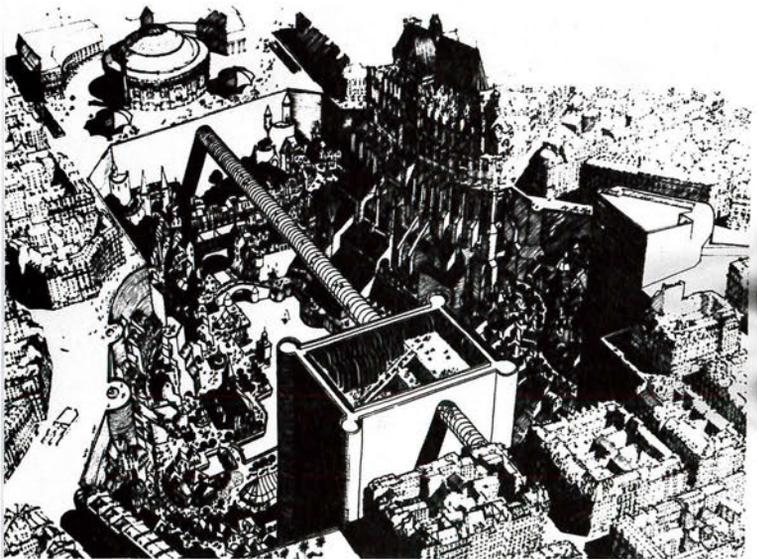
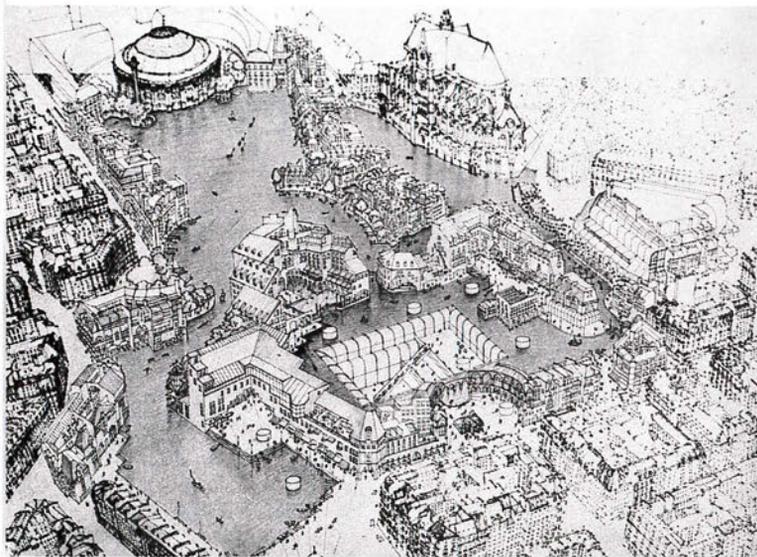
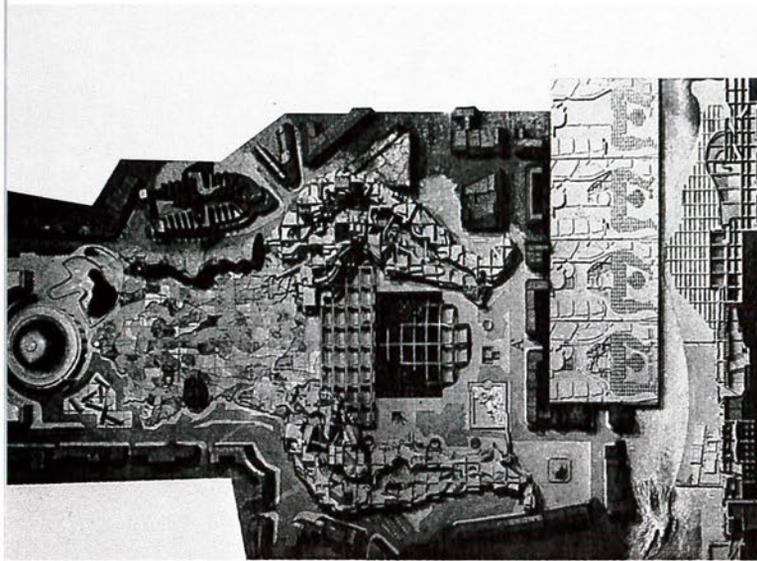
(1) Ceci sera vivement reproché au déroulement de cette procédure, bien qu'elle paraisse habituelle et naturelle pour l'élaboration progressive d'un projet complexe dont chacune des phases ne peut évidemment être soumise à la formule du concours ou de la consultation et dont chacune des ébauches, amorces, parfois sous la forme de simples crayonnages, ne peut faire l'objet de publication, ainsi qu'en avaient d'ailleurs convenu les auteurs de ces études.



1	2
3	4
5	6

Le concours international lancé en 1979 par le Syndicat de l'Architecture pour la définition d'un contre projet donnera des résultats jugés très décevants et peu réalistes. Ces illustrations présentent quatre des projets lauréats : Richard Ness (1) ; Greg Walton (2) ; Steven Peterson (3) ; Franco Purini (4), et les projets également remarquables de Vittorio Mazzucconi (5) et Yves Lion (6).





Trois exemples des projets fantaisistes et ironiques suscités par le « contre-concours » de 1979. De bas en haut les propositions de Jean Patou, Richard Moore et Gaetano Pesce.

point de vue architectural est confiée à M. Marot.

Le dessin du jardin préparé par M. Arretche repose sur les principes déjà exposés par le Maire de Paris dans les documents de décembre 1978 et de mars 1979 : création d'une place minérale près de St-Eustache ; grand mail planté faisant apparaître dans cette composition une puissante ligne de force diagonale dirigée vers cette place et vers l'église ; une innovation importante est cependant affirmée : à la demande de M. Chirac, M. François Lalanne apporte à cette composition l'aménagement de grandes allées et de pavillons d'architecture végétale, assurant le long de la rue Berger la transition entre les constructions nouvelles ou maintenues et le futur jardin, sans l'emmurer.

A cette même période, la Ville et la SEMAH arrêtent les grandes lignes du complexe d'équipements publics sportifs et culturels à réaliser sous la moitié nord de ce jardin et décident d'en confier l'étude à M. Paul Chémétov.

Après la mise en place du programme et du parti d'aménagement, les principaux acteurs sont ainsi désignés. Rompant avec ce qui avait pu être observé au cours des périodes antérieures, la Ville ne changera désormais ni les uns, ni les autres.

Il sera cependant fortement cherché à l'y inciter par toute une campagne organisée par l'une des organisations professionnelles des architectes – le Syndicat de l'Architecture – soutenue par diverses personnalités, souvent éminentes, du milieu intellectuel en France et à l'étranger, qui décide en avril 1979 peu après le choix par la Ville de Paris des grandes lignes de son projet, de lancer sous sa responsabilité un concours international portant sur la définition d'un « contre-projet » pour l'aménagement des Halles. Un peu plus de 600 concurrents qui comprennent une majorité d'étrangers, surtout Italiens, Américains et Japonais remettront des propositions soumises à l'examen d'un jury international d'un très haut niveau (comprenant notamment MM. B. Zevi, P. Johnson, H. Lefebvre, etc.). Celui-ci ne décerne pas de premier prix, mais sélectionne cinq lauréats. Le sentiment général est celui d'une déception (1).

« En planchant sur les Halles, ils ont oublié Paris » écrit Michel Ragon, peu suspect de complaisance pour le programme officiel, qui ajoute : « il est affligeant de s'apercevoir que la plupart des concurrents ont pris le terrain des Halles comme une chose séparée de la ville, qu'ils n'ont pensé qu'à résoudre un problème de rectangle, mais qu'ils n'ont pas réfléchi en fonction des tissus urbains – séquences urbaines. Ils ont édifié des fortifications, ajouté un forum à ciel ouvert au forum souterrain ; ils ont fractionné le vide, l'ont coupé, morcelé, bouché » (Architecture n° 13, mars 1980). Un autre commentateur très bon connaisseur des pro-

(1) Cf. l'ouvrage « 600 contre-projets pour les Halles. Consultation internationale pour l'aménagement des Halles à Paris ». Les éditions du Moniteur, 1981.

blèmes de Paris, M. Yves Hervaux sera plus polémique : « Enfin l'on allait voir des projets qui écraseraient de leur qualité et de leur imagination le projet du Maire. La déception n'en est que plus grande(...) On est déçu, mais aussi irrité. Les architectes à l'évidence se sont moqués du monde, ils ont profité de cette tribune pour leur publicité et ont laissé libre cours à l'imagination la plus folle(...) C'est une exposition d'architectes, réalisée par et pour les architectes. Les querelles d'école y sont présentes(...) Les non spécialistes qui viennent ici pour trouver une alternative au projet officiel en sont pour leurs frais(...) On constate avec stupeur que le projet du lauréat, l'américain Peterson, a purement et simplement « oublié » le Forum. Faudrait-il le détruire ? » (le Quotidien de Paris, 1^{er} février 1980).

M. Jack Lang, alors Conseiller de Paris, estime quant à lui qu'il s'agit « d'un appel de l'intelligence à l'intelligence » (Le Monde, 25 janvier 1980).

En mars 1980, à l'occasion d'une nouvelle conférence de presse précédant une exposition publique organisée à l'Hôtel de Ville et qui aura beaucoup de visiteurs, le Maire de Paris met un point final à ces spéculations et confirme ses choix antérieurs tout en les précisant sur divers points.

Moins d'un an et demi après qu'ait été décidé le réexamen de ce dossier afin qu'il aboutisse enfin, un projet qu'il s'agit désormais d'améliorer dans certains de ses aspects et surtout de réaliser, est désormais fermement défini.

3. Les ultimes remises en cause

Le tournant politique de mai-juin 1981 ne pouvait cependant manquer d'avoir quelques répercussions sur la conduite de l'opération résolument engagée sur ces bases.

Un nouveau débat s'introduit sur le choix du parti d'aménagement. Responsable de la protection des sites, des monuments et de leurs abords, le Ministre de la Culture saisit l'occasion de l'avis déterminant qu'il est appelé à exprimer à l'occasion des divers permis de construire, établis en exécution du projet d'ensemble, pour faire connaître non seulement ses observations sur chacun d'entre eux mais encore ses réserves sur le parti général d'aménagement.

En juin 1981, à l'occasion de l'examen de « l'immeuble Rambuteau » confié à l'équipe Ducharme, la Commission Départementale des Sites de Paris émet un vote favorable, à une très large majorité, non seulement pour ce projet spécifique, mais s'agissant de l'ensemble de son contexte urbanistique.

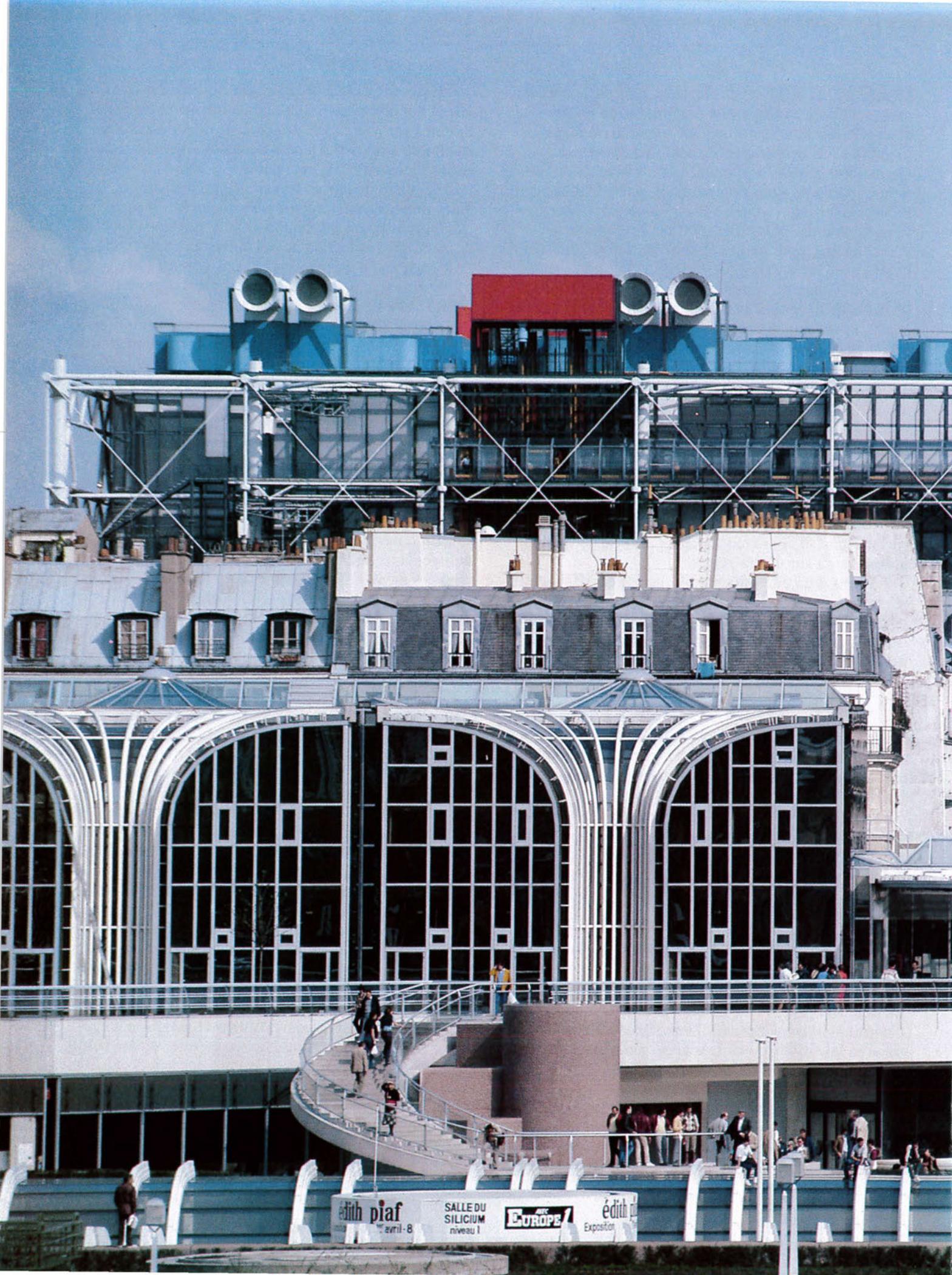
La Commission des Abords des Monuments Historiques saisie en novembre 1981 est au contraire beaucoup plus critique. Elle déplore l'absence d'un parti d'urbanisme fort et original – sans autrement le préciser.

A la suite de ces observations diverses retouches seront apportées au projet : meilleure ouverture du bâtiment Lescot sur l'axe de symétrie aboutissant à la Bourse de Commerce ; recherche d'un meilleur équilibre entre le mail diagonal planté et l'axe d'architecture végétale de la rue Berger ; rapprochement de la place minérale par rapport à St-Eustache ; légères réorientations de son implantation pour retrouver un effet de symétrie ; réduction de son emprise ; suppression des terrasses en surplomb à la limite de cette place.

Ces mises au point, dont beaucoup faisaient d'ailleurs l'objet des études en cours, apporteront au projet un surcroît de qualité. Mais elles ne se traduiront pas, contrairement à ce qui avait pu être souhaité une nouvelle fois, par une remise en cause du projet et une relance des controverses et propositions à son sujet. La volonté commune d'achever l'opération, les discussions menées entre l'Etat et la Ville de Paris à propos de divers grands projets parisiens qui réclamaient l'accord de la Municipalité, l'étude jusqu'alors menée en commun entre la Ville et l'Etat du projet d'Exposition Universelle ne pouvaient heureusement conduire à une telle conclusion.

En janvier 1983, en procédant à l'inauguration des équipements publics de surface des Halles, compris dans les pavillons Willerval et dont il avait définitivement décidé le projet trois ans auparavant, le Maire de Paris pouvait confirmer l'ensemble des ambitions et des éléments du projet et fixer la fin de 1986 comme échéance pour la réalisation de l'essentiel de l'entreprise. Il pouvait justement rappeler « au mois de mars 1977 j'héritais de mes devanciers une situation où l'essentiel était engagé ; mais celle-ci s'était régulièrement compliquée et menaçait de devenir inextricable en raison même de la superposition des responsabilités, aggravée par les caprices des uns et des autres, les avis divergents émis par les divers comités et commissions et la multitude d'opinions d'experts qui s'exprimait alors comme aujourd'hui à propos de tout dans le processus de la décision politique et administrative. Bref, l'opération des Halles portait en elle ce paradoxe qu'elle était scellée sur l'essentiel mais que l'accessoire, en raison de l'impasse politique et administrative où nous étions bloqués risquait de remettre en cause l'acquis déjà obtenu. De comités interministériels en commissions des Sites, de groupes de réflexion en réunions de travail, nous n'en sortions plus, nous étions ligotés et réduits à l'impuissance. De cette impasse nous sommes définitivement sortis et je tiens à le rappeler sans fausse modestie, parce qu'une volonté politique claire et inébranlable a imposé une voie à laquelle nous nous sommes fermement tenus. »

L'opération des Halles suivra donc désormais son cours, en ne rencontrant plus, si l'on peut dire, que les problèmes de chantiers, d'entreprises, de programmes, de détails de projet, de tous les aléas divers qui s'attachent inmanquablement à une pareille entreprise.



édith piaf
avril - 8

SALLE DU
SILICIUM
niveau 1

EUROPE 1
Exposition

édith piaf



les halles

L'ESQUISSE D'UN BILAN

Il est certainement prématuré et imprudent de prétendre établir aujourd'hui, seize ans après la première vague de départ des grossistes, une douzaine d'années après l'engagement effectif de l'opération sur le terrain, et alors même qu'elle n'est pas achevée dans certains de ses éléments, un bilan global de transformation des Halles.

Certains repères peuvent cependant être fixés, certaines analyses être proposées, certaines discussions ouvertes.

Sans doute faut-il partir dans cette tentative de ce qui s'approche le plus possible d'un jugement objectif pour en arriver à ce qui fait l'objet des appréciations les plus subjectives et pour lesquelles il y a évidemment place pour la plus large gamme d'opinions.

Le contenu et l'usage de l'aménagement des Halles :

1. Un exceptionnel ensemble d'équipements attractifs, qui a permis de recréer un centre majeur d'animation dans le cœur ancien de Paris.

Les modifications apportées au parti d'urbanisme des Halles ont été souvent, comme on l'a vu, les conséquences de changements intervenus dans le programme de l'opération, que ceux-ci surviennent comme mobiles ou comme prétextes. Les éléments de ce programme et leurs fluctuations ont d'ailleurs toujours trouvé un très large écho public ; qu'il s'agisse des réalisations aujourd'hui achevées ou en cours de

travaux, ou bien des projets abandonnés – soit du fait des péripéties politiques de l'opération, soit pour des raisons techniques ou financières plus simples – les composantes de l'aménagement des Halles ont fait l'actualité pendant quinze ans.

Mais en dépit des revirements, parfois spectaculaires, qui sont survenus, le programme final est resté fidèle aux objectifs d'ensemble fixés à l'origine : les Halles ont suscité la création d'un lieu essentiel de vie et d'animation dans le centre rive droite de Paris. En fait c'est sans doute là aujourd'hui le principal pôle vivant de Paris, ainsi qu'en témoignent d'ailleurs l'intense activité du quartier, la foule nombreuse, bigarrée et cosmopolite qui s'y presse ou la place donnée aux Halles dans les guides, brochures ou revues touristiques de tous pays. Ainsi qu'il a pu être dit en d'autres lieux et pour un objet combien plus essentiel si l'on « vote avec ses jambes », les Halles ont recueilli beaucoup de suffrages.

Pour atteindre ce résultat l'opération a bénéficié de la qualité exceptionnelle de sa desserte : deux millions d'habitants environ et un nombre équivalent d'emplois sont situés à moins de trente minutes ; quelques six millions d'habitants et plus de trois millions d'emplois seront à moins d'une heure des Halles en 1988, compte tenu des améliorations prévues du réseau RER ; un million de passagers utilisent chaque jour le complexe de transports en commun formé par la gare RER ou les stations les Halles et Châtelet du métro ; 2 800 places de stationnement en sous-sol sont offertes aux visiteurs ou aux abonnés (plus de 1 200 réservées aux occupants des programmes). Cet énorme potentiel de fréquentation se trouve renforcé par la situation même de l'opération, au cœur du Paris ancien.

L'extraordinaire chance ainsi ouverte a justifié la réalisation d'un très puissant ensemble d'équipements attractifs dans les domaines de la culture, des loisirs et du commerce.

Les espaces publics constituent la partie la plus fréquentée par les quelques centaines de milliers de piétons qui se rendent chaque jour aux Halles. Ils s'étendent au-delà des limites de la Z.A.C. sur plus de quinze hectares au total, à l'abri de la circulation et du stationnement automobile (en principe, en tout cas (1)), auxquels s'ajoutent deux hectares en sous-sol qui desservent les programmes établis aux niveaux inférieurs de l'opération. Le « plateau » des Halles à l'ouest – 5,5 hectares environ –, qui englobe le jardin, et la « piazza » attenante au Centre Georges Pompidou ainsi que la place basse du Forum – 1,3 hectare – sont les principaux espaces ouverts polarisant les mouvements des visiteurs qui se répartissent, alentour, dans tout le réseau des voies anciennes réservées aux piétons. L'intense animation de tous ces espaces n'est

(1) Cf. ci-dessous l'article consacré aux voies piétonnes.

d'ailleurs pas sans attirer différentes nuisances presque inévitablement liées à la présence des grandes foules – problèmes de sécurité, stationnement intempestif, etc. – mais dont l'importance ne doit pas être exagérée si on la rapporte à l'énorme fréquentation de ces secteurs.

Le nombre et la variété des équipements et commerces desservis, la qualité du « paysage urbain », la présence de multiples attractions – le jardin, la fontaine des Innocents, la fontaine de Jean Tinguely, place Igor Stravinski, etc. – font des voies piétonnes un grand lieu de promenade et de flânerie, élément sans doute essentiel dans le succès des Halles.

Les équipements culturels sont particulièrement bien représentés – ils couvrent plus de 100 000 mètres carrés de planchers – avec d'abord et bien sûr, le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou devenu aujourd'hui un grand monument contemporain universellement connu. Le vaste bâtiment de verre et métal dû aux architectes Piano et Rogers regroupe plusieurs grandes institutions nationales : le Musée National d'Art Moderne, la Bibliothèque Publique d'Information et le Centre de Création Industrielle ; à proximité immédiate sous la place Igor Stravinski est installé l'IRCAM (Institut de Coordination Acoustique/Musique) voué à la musique contemporaine. La partie ouest des Halles accueille, quant à elle, un très important programme d'équipements municipaux répartis entre les bâtiments entourant le Forum au nord et à l'est et les réalisations situées sous le jardin. Ce programme comprend à la fois des équipements à très large rayonnement – salle d'expositions du Pavillon des Arts, Vidéotheque de Paris, auditorium des Halles, Maison de la Poésie, Espace Photographique – plusieurs autres destinés à l'ensemble des Parisiens – Discothèque Centrale, Maison des Ateliers, Maison des Conservatoires – et certains de portée plus locale qui permettent de répondre à la demande des arrondissements centraux, pauvres en espaces constructibles – conservatoire et bibliothèque –.

L'importance des Halles comme lieu d'échanges, de pratique culturelle se trouve encore renforcée par de nombreux équipements privés attirés par l'opération et qui se sont implantés soit dans les constructions nouvelles, soit à leurs abords : 28 salles de cinéma sont ainsi déjà ouvertes – dans le Forum (16) et dans le quartier de l'Horloge (6) – ou prévues, sous le jardin (6) ; le musée Grévin et le musée de l'holographie sont présents dans le Forum ainsi qu'un théâtre et des lieux d'exposition ; le quartier de l'Horloge accueille des expositions d'automates ; un musée des instruments de musique mécanique s'est ouvert rue Beaubourg, de nombreuses galeries et librairies autour du Centre Georges Pompidou.

Enfin un programme attractif supplémentaire, non encore déterminé devrait prendre place dans les derniers espaces non affectés, en sous-sol, devant la

Bourse de Commerce : parmi les projets étudiés figurent notamment un musée de cire et un centre océanographique.

Les équipements commerciaux qui forment une composante essentielle de l'animation urbaine prennent logiquement une part importante dans les réalisations nouvelles des Halles. Au terme de l'opération ils couvriront (en incluant les établissements privés à caractère culturel mentionnés ci-dessus) plus de 110 000 mètres carrés, correspondant à plus de 400 « enseignes » réparties entre le Forum (200 environ), les bâtiments qui l'entourent (une cinquantaine), les futures boutiques et les cinémas du programme souterrain sous le jardin à l'ouest (une cinquantaine) et le quartier de l'Horloge (plus de 100). Moins de 20 % de ces commerces ont des vitrines sur les rues traditionnelles ; pour leur grande majorité ils se regroupent autour de nouveaux espaces ouverts au public, dans le Forum et les programmes souterrains ou dans des « galeries marchandes » créées à travers les bâtiments neufs. Toutefois, ce rôle de « trait d'union » joué par le Forum entre les moyens d'accès, les surfaces nouvelles créées en sous-sol et les commerces des rues avoisinantes, semble avoir été parfaitement joué même s'il s'est accompagné d'un profond renouvellement et rajeunissement des activités.

Une analyse par adresse des activités représentées, menée en 1984 sur les 300 boutiques alors ouvertes – correspondant au Forum et au quartier de l'Horloge –, montre une très nette prééminence de l'habillement : 43 %, et des boutiques de cadeaux et équipements pour la personne (parfumerie, maroquinerie, bijouterie, etc.) : 20 %. Ces deux catégories regroupent près des deux tiers des établissements et viennent loin devant les cafés et restaurants : 11 %, et les activités à caractère culturel (librairies, galeries, cinémas, etc.) : 10 % ; l'équipement de la maison et les services apparaissent peu représentés, l'alimentation moins encore. Toutefois, une analyse en termes de surfaces conduirait à nuancer notablement ces conclusions, sans pour autant les modifier totalement ; à côté de nombreuses petites et moyennes unités, les boutiques prises en compte comprennent en effet des surfaces importantes dans les domaines des disques, livres et matériels audio-visuels (FNAC Forum), du meuble (Habitat) ou de l'alimentation par exemple (surfaces aménagées dans des sous-sols du quartier de l'Horloge).

Le commerce de haut de gamme et de gamme moyenne coexiste avec la très grande diffusion et la restauration rapide, en rapport avec les foules de visiteurs ; le classique avec la toute dernière mode dans le domaine vestimentaire ou dans celui des cadeaux et « gadgets », fortement teinté d'influence américaine. Les boutiques s'adaptent rapidement par la modification des produits, des présentations, des enseignes – la moitié d'entre elles a ainsi changé de titulaire en cinq ans dans le Forum. Ce mouvement se fait au détriment



FONTAINE DES INNOCENTS

IMMEUBLE LESCOT

FORUM

IMMEUBLE RAMBUTEAU

JARDIN DES ENFANTS

PLACE CARRÉE

AUDITORIUM

SAINT-EUSTACHE

GYMNASE



IMMEUBLE BERGER

GRANDE GALERIE

ROTONDE

SCINE

SERRES

BOURSE DE COMMERCE

du commerce de luxe et aussi de certains commerces à très bas prix et renforce, semble-t-il progressivement, la « spécialisation » décrite ci-dessus. La clientèle – connue surtout à travers les enquêtes conduites dans le Forum – vient plutôt de Paris même, mais comporte une très forte part de provinciaux et d'étrangers ; elle apparaît plutôt aisée et marquée par une proportion élevée de jeunes adultes ; elle assure en tout cas le succès de ce nouveau complexe commercial puisque le Forum arrive régulièrement en tête des centres commerciaux français pour le rendement par mètre carré. On peut à peu près souscrire à ce jugement de P. Christin (Le Monde, 28 juin 1981) : « ce qui est sûr c'est que ce qui marche commercialement le mieux au Forum, c'est le semi-luxe de masse et non le luxe pointu sur lequel on avait peut-être un peu trop misé au départ » destiné à une clientèle « banlieusarde, provinciale ou étrangère plus que locale, mais en tout cas bien installée dans la vie ».

En fait les commerces compris dans les programmes nouveaux des Halles se sont développés dans un contexte plus général de transformation radicale de l'appareil commercial de tout ce quartier, engendré par l'opération. Ainsi à l'intérieur du quadrilatère compris entre les rues de Rivoli au sud, du Louvre à l'ouest, Etienne Marcel au nord et Beaubourg à l'est, qui entourent l'opération, des grossistes dont l'activité était liée à la présence des Halles ont quasiment disparu – quelque 1 000 établissements implantés dans les immeubles entourant les pavillons Baltard ont été supprimés. Seuls subsistent de très petits noyaux consacrés au commerce de gros de l'alimentation, ou du matériel alimentaire, autour des rues Montorgueil et Montmartre d'une part, de la rue St-Honoré d'autre part ; autre survivance de l'ancienne activité économi-

que des Halles, une dizaine de commerces de gros de bonneterie ou de vêtements demeurent autour de l'angle rue aux Ours - rue St-Martin. A l'inverse le nombre des commerces de détail s'est, lui, considérablement accru ; il a quasiment doublé dans ce secteur depuis 1972 (cf. Paris-Projet N° 8) et le nombre des boutiques ouvertes le long des rues (c'est-à-dire en excluant les programmes nouveaux) s'est accru de moitié.

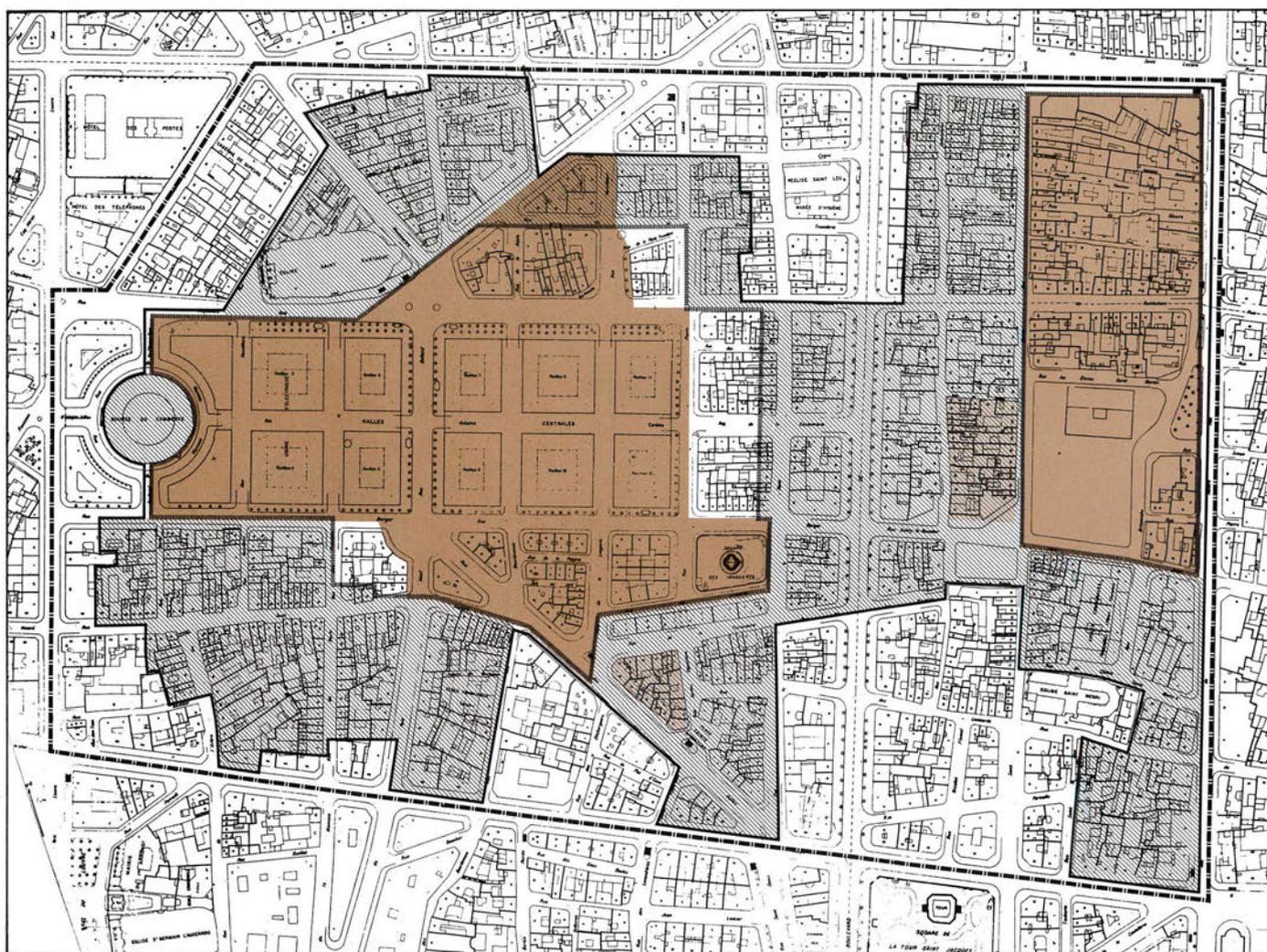
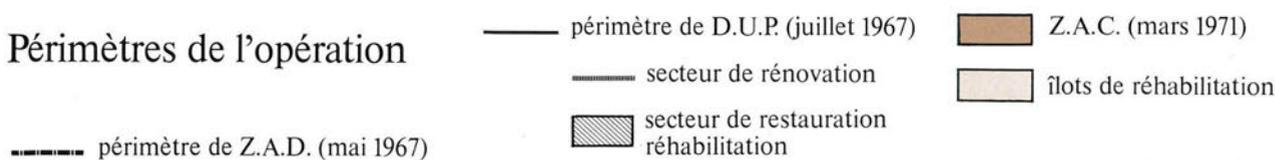
Par de nombreuses caractéristiques les boutiques situées sur rue se sont rapprochées de celles placées dans les nouveaux programmes, car elles visent la même clientèle : la foule qui fréquente les Halles. Ce rapprochement est visible dans la présentation des vitrines, la rotation des enseignes, la nature des marchandises proposées. Ainsi le développement des boutiques de vêtements et de cadeaux et équipement pour la personne a été spectaculaire dans tout le quartier et particulièrement au nord-est du Forum sur les rues St-Denis et Pierre Lescot : ces catégories représentent quelque 300 boutiques au total soit 30 % des commerces, hors programmes nouveaux ; de même les galeries et librairies se sont développées sur les voies entourant le Centre Pompidou (rue St-Martin, rue du Renard).

Cependant des différences marquantes subsistent entre les boutiques situées dans l'opération de rénovation et celles des rues anciennes environnantes. Certaines localisations commerciales traditionnelles se sont en effet maintenues – comme par exemple l'alimentation rue St-Honoré et rue Rambuteau – d'autres se sont renforcées grâce à une modernisation des unités existantes et à l'implantation de boutiques nouvelles – c'est le cas pour l'équipement de la maison avec l'ouverture de boutiques de meubles, de luminaires ou de matériels électroniques, boulevard Sébastopol et rue des Halles, ou encore pour les services, avec le déve-

LE COMMERCE DANS LE SECTEUR DES HALLES
nombre de commerces (1984) entre les rues de Rivoli, Beaubourg, Etienne Marcel et du Louvre

	dans la ZAC		Hors ZAC		Total	
		%		%		%
Alimentation	6	2,0	111	11,6	117	9,3
Restauration, cafés	32	10,9	319	33,3	351	28,0
Services	18	6,1	84	8,8	102	8,1
Habillement, sport	125	42,5	200	20,3	325	25,9
Equipe ment de la personne, cadeaux	60	20,4	89	9,3	149	11,9
Equipe ment de la maison	23	7,8	65	6,8	88	7,0
Antiquaires, brocanteurs	–	–	22	2,3	22	1,8
Culturel, loisirs (cinémas, galeries, librairies, etc.) ..	30	10,2	45	4,7	75	6,0
Sex-shops, cinémas X	–	–	24	2,5	24	1,9
		100		100		100
A louer, en travaux	29		47		76	
TOTAL	323		1 006		1 329	

Périmètres de l'opération



loppement boulevard Sébastopol des succursales bancaires et des agences de voyages. Mais c'est dans le domaine de la restauration que l'écart est le plus net : cette catégorie de commerces demeure en effet la première dans les rues du quartier avec plus de 300 établissements en 1984 ; s'il est vrai que la restauration rapide s'est développée on trouve cependant des restaurants de tous types et de tous niveaux, y compris des maisons de qualité, célèbres depuis de nombreuses années ; à l'inverse dans les programmes nouveaux la restauration est beaucoup moins présente et les restaurants de qualité absents, les quelques tentatives en ce sens effectuées au Forum ayant échoué ; la tradition de bonne chère des Halles, si elle se prolonge, reste liée aux rues et aux immeubles anciens et n'apparaît pas s'adapter au contexte des espaces du Forum ou des galeries qui font l'objet d'un autre type de pratique.

Les autres programmes construits dans la Z.A.C.

des Halles correspondent de très près aux objectifs retenus dès le départ de préservation de la structure et du caractère général du centre rive-droite de Paris.

- Les réalisations de bureaux ont été très strictement limitées ; elles représentent moins de 18 000 m² soit 4 % des surfaces construites, hors voirie et parkings. Ce paradoxe apparent – compte tenu de l'accessibilité tout à fait exceptionnelle de l'opération et de la charge foncière supérieure que peuvent apporter les programmes tertiaires – traduit la volonté déjà mentionnée de maintenir et d'affirmer le caractère vivant et animé des Halles et de ne pas accentuer les déséquilibres dans la répartition des emplois à Paris et en région Ile-de-France.

- Des équipements hôteliers (282 chambres trois étoiles et 190 logements en résidence hôtelière) ont été réalisés et permettent d'améliorer l'infrastructure d'accueil, majoritairement ancienne dans ce quartier à



RUE ETIENNE MARCEL

RUE ETIENNE MARCEL



FORUM DES HALLES



0 50m

Le commerce dans le secteur des Halles

Janvier 1984



- alimentation
 - restauration, cafés
 - services (banque, agence de voyages, agence immobilière, teinturerie)
 - habillement, sports ...)
 - équipement de la personne (cadeaux, bijouterie, maroquinerie, parfumerie, pharmacie, jeux)
 - équipement de la maison (ameublement, hi-fi, vidéo, photo)
 - antiquaires et brocanteurs
 - culturel-loisirs (cinéma, musée, théâtre, galerie, librairie)
 - sex-shop, cinéma X
 - H hôtel
 - G commerce de gros
 - Ⓟ local vacant ou en travaux
- chaque point correspond à un commerce
- périmètre de Z.A.C.
- flot de réhabilitation

La carte des commerces du secteur des Halles montre la prédominance des cafés et restaurants et des boutiques de vêtements. Ces dernières dominent très nettement dans la Z.A.C. elle-même – Quartier de l'Horloge –, ainsi qu'à proximité sur les rues St-Denis et P. Lescot, alors que cafés et restaurants restent situés en bordure des voies traditionnelles. Les activités anciennes de commerce de gros sont réduites à quelques noyaux limités qui subsistent : alimentation et matériel de restauration autour des rues Montorgueil, Montmartre et St-Honoré ; bonneterie rue St-Martin.

très forte attraction touristique.

- Un millier de logements a été construit, ce qui représente au cœur même de Paris un programme d'une ampleur sans équivalent, situé pour l'essentiel dans le quartier de l'Horloge au nord du Centre Georges Pompidou et de sa piazza. Ces logements se répartissent sensiblement à part égale entre programmes sociaux (H.L.M. et P.L.A.) et programmes non aidés. Un certain potentiel d'accueil à loyer modéré a ainsi été créé dans un quartier où les valeurs immobilières et les loyers ont connu et connaissent encore de fortes hausses, comme en témoignent d'ailleurs certains prix « records » atteints dans les logements neufs réalisés.

- La Z.A.C. des Halles a également accueilli un programme important d'équipements de quartier nécessaires au centre de Paris, très dense et pauvre en espaces constructibles : outre les équipements culturels pour les quatre premiers arrondissements, déjà mentionnés ci-dessus, l'opération comprend en effet :

- dans le quartier de l'Horloge, une crèche de 80 berceaux et une école maternelle de quatre classes, établies à l'intérieur des îlots de logements pour trouver le calme qui leur est nécessaire ;

- dans les programmes bâtis au nord du Forum : une crèche de 60 berceaux, à l'extrémité du bâtiment de logements P.L.A., rue Rambuteau, et une halte-garderie située à l'intérieur du bâtiment voisin, et bordant au nord et à l'est le « cratère » du Forum ;

- dans les programmes situés sous le jardin, un ensemble (7 000 m²) d'équipements sportifs et culturels comprenant en particulier une piscine avec un bassin de 50 mètres par 20 mètres, un grand gymnase, des salles pour une Maison des Jeunes et les associations locales.

2. La transformation des Halles : mutation physique, mais aussi mutation des activités et de la composition démographique et sociale.

En près de vingt ans les Halles ont à l'évidence radicalement changé.

La mutation la plus nette est, bien sûr, celle du périmètre de la Z.A.C. dans lequel a été construit un

total de quelque 570 000 m² de planchers pour une emprise de 148 000 m² de terrain (soit près de 4 m² par m² de sol) ; mais la majorité des surfaces bâties se situent en sous-sol – 160 000 m² environ pour la voirie et les parkings et 170 000 m² pour les programmes souterrains –. Les surfaces hors sol représentent près de 250 000 m², soit 42 % du total et un C.O.S. « apparent » de 1,65 pour l'ensemble de l'opération.

Les transformations ont en fait largement dépassé les strictes limites de l'opération de rénovation, à l'image des aménagements d'espaces publics qui ont concerné l'essentiel du réseau de voirie situé entre les deux parties de la Z.A.C.

Les opérations publiques de réhabilitation se sont concentrées essentiellement sur les îlots « Quincampoix » (entre la rue St-Martin et la rue Quincampoix) et Ste-Opportune (entre la rue des Halles, la rue Ste-Opportune et la rue de la Ferronnerie) limitrophes de la zone reconstruite, mais ont aussi concerné quelques immeubles disséminés dans des îlots voisins, acquis par des constructeurs sociaux. Les opérations d'initiative privée ont connu un développement très important aux abords immédiats de l'opération, mais se sont également étendues à distance. Les mouvements de réhabilitation, très évidents sur certaines rues aux façades restaurées (rues Quincampoix, St-Martin, Pierre-Lescot, Berger, ...), ont permis une considérable amélioration de l'état et du confort des logements anciens.

Cette évolution, commune d'ailleurs à la plupart des quartiers centraux parisiens, s'est traduite par un spectaculaire recul du nombre des résidences principales sous l'effet des regroupements et restructurations surtout et aussi des démolitions, changements d'affectation et de la croissance des effectifs de logements vacants et résidences secondaires. Autour des Halles (et du plateau Beaubourg) – dans l'ensemble des quartiers administratifs Halles, Ste-Avoye et St-Merri qui définissent une zone de 250 à 300 mètres à partir du périmètre de la Z.A.C. – la réduction a été de 40 % ; il est d'ailleurs intéressant de noter que ce chiffre est très voisin de celui obtenu dans la Z.A.C. même (1 010

PARC DE LOGEMENTS Effectifs et confort	Environnement proche des Halles (quartiers 2, 12, 13)		Paris-Centre 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e 4 ^e arrondissement		Paris	
	1968	1982	1968	1982	1968	1982
Evolution 1968-1982 (%)						
Nombre total		- 23,0		- 18,5		+ 4,7
Résidences principales		- 33,1		- 27,6		- 3,3
Confort des logements (%)						
Résidences principales équipées de WC	34,4	71,2	37,0	68,4	55,9	78,9
Résidences principales équipées de salle d'eau	26,5	73,0	30,1	71,3	43,0	78,6

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE											
Population totale	1962		1968		1975		1982		Evolution (%)		
									1962-82	1968-82	1975-82
Abords Halles (quartiers 2, 12, 13)	47 300		41 780		28 470		23 560		- 50,2	- 43,6	- 17,2
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e arrondissements ...	202 326		178 109		131 835		109 880		- 45,7	- 38,3	- 16,7
Paris	2 798 811		2 586 634		2 296 945		2 176 652		- 22,2	- 15,9	- 5,2
Etrangers	%		%		%		%				
Abords Halles (quartiers 2, 12, 13)	5 437	11,5	6 227	14,9	5 445	19,1	4 352	18,5	- 20,0	- 30,1	- 20,1
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e arrondissements ...	21 296	10,5	25 244	14,2	23 650	17,9	20 752	18,9	- 2,6	- 17,8	- 12,3
Paris	223 274	8,0	269 747	10,4	311 710	13,6	361 572	16,6	+ 61,9	+ 34,0	+ 16,0
0 - 14 ans	%		%		%		%				
Abords Halles (quartiers 2, 12, 13)	7 201	15,2	5 923	14,2	3 375	11,9	2 664	11,3	- 63,0	- 55,0	- 21,1
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e arrondissements ...	30 293	15,0	24 167	13,6	15 980	12,1	12 516	11,4	- 58,7	- 48,2	- 21,7
Paris	427 988	15,3	351 371	13,6	303 805	13,2	292 644	13,4	- 31,6	- 16,7	- 3,7
65 ans et plus	%		%		%		%				
Abords Halles (quartiers 2, 12, 13)	6 006	12,7	6 226	14,9	5 335	18,7	3 940	16,7	- 34,4	- 36,7	- 26,1
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e arrondissements ...	26 854	13,3	27 503	15,4	24 580	18,6	20 212	18,4	- 24,7	- 26,5	- 17,8
Paris	377 707	13,5	411 011	15,9	414 580	18,0	371 132	17,1	- 1,7	- 9,7	- 10,5

Sources : INSEE, recensement de la population.

logements en fin d'opération contre 1 700 en 1968, mais très exigus et inconfortables). La surface des logements a nettement augmenté et d'autres programmes relativement importants ont été réalisés. On retrouve là une caractéristique générale des opérations de rénovation qui améliorent les capacités d'accueil de la population, de manière tout à fait indispensable, ainsi que les conditions de confort, grâce à la disparition d'îlots insalubres ; alors que la seule réhabilitation des logements anciens de Paris si elle n'est pas accompagnée de constructions neuves conduit à la diminution de leur nombre, dans des proportions très fortes parfois.

Le taux d'équipement des logements s'est lui, considérablement accru depuis la fin des années 60. Les quartiers entourant la Z.A.C. comptent ainsi 73 % de logements disposant d'une salle d'eau et 71 % de WC intérieurs en 1982 contre 26 % et 34 % respectivement en 1968 ; si cette évolution est tout à fait parallèle à celle observée dans les arrondissements centraux de la rive droite (1^{er} au 4^e), elle est cependant plus marquée autour de la Z.A.C., puisque ce secteur a rattrapé son

retard initial par rapport aux quartiers voisins et apparaît désormais un peu plus confortable en moyenne que l'ensemble des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements (même si l'on tient compte de la part plus importante des logements récents). Il faut remarquer de plus que le secteur de Beaubourg, le plus inconfortable au départ, est celui où le mouvement d'équipement des logements a été le plus marqué et qu'aujourd'hui, les logements y sont plus confortables qu'autour des anciennes Halles.

La mutation du cadre bâti est en étroite association avec une mutation tout aussi profonde de son utilisation.

Au plan de l'emploi et des activités d'abord, comme cela a été mentionné ci-dessus les fonctions du quartier des Halles ont totalement changé. C'est aujourd'hui d'abord un grand centre tertiaire à vocation essentiellement commerciale et culturelle.

Les boutiques très nombreuses qui se sont substituées aux anciennes activités liées au marché de gros font du commerce de détail la première fonction économique du quartier. Les autres emplois correspon-

dent essentiellement aux nombreux équipements culturels publics et aussi aux petits programmes de bureaux nouveaux – occupés par des sièges sociaux d'activités industrielles. L'implantation de ces bureaux vient d'ailleurs prolonger un pôle tertiaire qui préexistait avec les nombreux bureaux déjà présents autour de la rue Beaubourg et de la rue du Louvre notamment. En outre les services à l'usage de la population se sont également développés, en raison de la forte fréquentation du secteur, avec l'implantation de banques, agences de voyage, etc.

Les caractéristiques de la population résidante se

sont très largement renouvelées. Leur évolution depuis vingt ans peut être saisie par l'examen des données des recensements pour les abords de l'opération des Halles (ensemble des quartiers administratifs des Halles, Ste-Avoye et St-Merri, déjà mentionné), comparées à celles des arrondissements centraux de la rive droite (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e) et de Paris tout entier. Compte tenu de la date d'engagement de l'opération les chiffres du recensement de 1968 et ceux de 1982 – les plus récents – sont les plus intéressants même s'ils ne couvrent pas de façon idéale la période des transformations. Toutefois, au moment du recensement de 1982, une part impor-

EVOLUTION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES ACTIFS											
Population active	1962		1968		1975		1982		Evolution (%)		
									1962-82	1968-82	1975-82
Abords Halles (quartiers 2, 12, 13)	27 231		23 797		15 830		12 760		- 53,1	- 46,4	- 19,4
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e arrondissements ...	115 225		100 196		72 155		58 080		- 49,6	- 42,0	- 19,5
Paris	1 498 746		1 359 619		1 204 675		1 109 500		- 26,0	- 18,4	- 7,9
Ouvriers	%		%		%		%				
Abords Halles (quartiers 2, 12, 13)	8 787	32,3	7 855	33,0	3 980	25,1	2 760	21,6	- 68,6	- 64,9	- 30,7
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e arrondissements ...	35 590	30,9	30 974	30,9	18 860	26,1	11 400	19,6	- 68,0	- 63,2	- 39,6
Paris	426 466	28,5	357 987	26,3	267 010	22,2	218 920	20,3	- 48,7	- 38,8	- 18,0
Employés	%		%		%		%				
Abords Halles (quartiers 2, 12, 13)	6 890	25,3	5 762	24,2	4 085	25,8	2 880	22,6	- 58,2	- 50,0	- 29,5
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e arrondissements ...	27 255	23,7	22 557	22,5	16 340	22,6	13 100	22,6	- 51,9	- 41,9	- 19,8
Paris	347 776	23,2	309 712	22,8	291 815	24,2	267 420	24,8	- 23,1	- 13,7	- 8,4
Cadres moyens	%		%		%		%				
Abords Halles (quartiers 2, 12, 13)	2 418	8,9	2 518	10,6	2 145	13,6	2 060	16,1	- 14,8	- 18,2	- 4,0
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e arrondissements ...	11 332	9,8	11 643	11,6	9 860	13,7	9 320	16,0	- 17,8	- 20,0	- 5,5
Paris	195 180	13,0	206 787	15,2	199 070	16,5	195 520	18,1	+ 0,2	- 5,4	- 1,8
Prof. libérales Cadres supérieurs	%		%		%		%				
Abords Halles (quartiers 2, 12, 13)	1 173	4,3	1 276	5,4	1 645	10,4	2 200	17,2	+ 87,6	+ 72,4	+ 33,7
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e arrondissements ...	6 731	5,8	6 815	6,8	8 210	11,4	10 400	17,9	+ 54,5	+ 52,6	+ 26,7
Paris	144 228	9,6	149 642	11,0	189 830	15,8	208 640	19,3	+ 44,7	+ 39,4	+ 9,9

Sources : INSEE, recensement de la population.

1962 : résultats exhaustifs – 1968 : résultats exhaustifs – 1975 : résultats du sondage au 1/5 – 1982 : résultats du sondage au 1/20.

tante des logements de la Z.A.C. n'était pas livrée, ce qui accentue certains mouvements par rapport à ce qui aurait pu être observé en 1984 ou 1985, et réclame donc dans l'usage des données une précaution particulière. Si ce dernier facteur est susceptible de modifier certains chiffres, ces ajustements devraient cependant rester limités compte tenu de l'importance de la zone retenue pour définir les abords des Halles ; il ne semble pas que le sens des évolutions et la portée des commentaires ci-dessous soient susceptibles d'être remis en cause.

Sous cette réserve, quatre points majeurs se dégagent de l'étude des données démographiques :

- un très fort dépeuplement : le nombre des habitants a diminué de moitié en vingt ans. Comme pour Paris dans son ensemble, le mouvement s'est nettement ralenti depuis la fin des années 70, mais il est cependant resté marqué autour des Halles comme dans tout le centre ancien avec une baisse de plus de 17 % de 1975 à 1982 (10 à 13 % probablement si tous les logements de la Z.A.C. avaient été occupés).

Cette baisse de la population renvoie d'abord au recul constaté du nombre des résidences principales. Mais elle a une autre composante importante : la réduction de la taille moyenne des ménages – 1,8 personne en moyenne en 1982 contre 2,1 en 1968 – qui se rapporte à une autre donnée immobilière : la part importante des petits logements, prédominants dans le centre de Paris et particulièrement dans la zone étudiée.

- un net vieillissement : ce phénomène est sensible aux deux extrémités de la pyramide des âges : le nombre des enfants baisse plus vite que la population totale, celui des personnes âgées moins vite ; leur part dans la population recule donc pour les plus jeunes et s'accroît pour les plus vieux, même si là encore on observe un net ralentissement du phénomène au cours de la dernière période intercensitaire.

- une population étrangère en baisse : la proportion de population étrangère est proche de 19 %, c'est-à-dire voisine de celle des autres arrondissements centraux et supérieure à la moyenne parisienne, mais sa progression est arrêtée depuis les années 70. En fait, selon les chiffres de l'INSEE, le nombre des habitants étrangers a baissé, particulièrement au cours de la période 1975-1982 (– 12 %) comme cela s'est produit dans l'ensemble des quatre premiers arrondissements.

Même si des incertitudes pèsent sur la précision de ces données chiffrées, que le recensement saisit difficilement, elles correspondent à une évolution indéniable, nettement liée à l'amélioration du domaine bâti : dans le centre de la capitale en effet, comme dans ses autres arrondissements d'ailleurs, la population immigrée demeure principalement groupée dans les secteurs aux logements les plus inconfortables (dans les 2^e, 11^e, 18^e, 20^e notamment).

- un changement social marqué : la répartition des ac-

tifs résidants selon les catégories socio-professionnelles évolue nettement dans le sens de ce qu'il est convenu d'appeler « l'embourgeoisement » : fort recul des ouvriers (33 % en 1968, 22 % en 1982), recul des employés et personnel de service, légère croissance des cadres moyens et surtout forte progression des professions libérales et cadres supérieurs dont les effectifs ont quasiment doublé dans un contexte de forte dépopulation.

Il convient de rappeler que ces évolutions s'inscrivent dans un mouvement général, de même sens, commun à Paris et à sa région – et même au-delà – lié aux évolutions de l'économie et de la société. Mais le changement est plus rapide dans la capitale et plus encore dans ses quartiers anciens réhabilités comme celui des Halles. Ainsi, le caractère populaire du secteur, très net dans les années 60 s'est largement estompé – comme cela s'est produit dans la plupart des quartiers voisins – (1).

En fait, un examen plus détaillé montre, comme ci-dessus pour les étrangers, l'étroitesse du lien entre changement social et amélioration des logements ; là où les transformations ont été les plus nettes – autour de Beaubourg, ou plus loin dans le sud du Marais par exemple – l'évolution sociale est la plus rapide.

L'analyse de la population habitant la Z.A.C. doit être prudente, puisqu'à la date du recensement certains programmes du quartier de l'Horloge seulement, représentant moins de la moitié des logements nouveaux, étaient habités. Les caractéristiques de leurs occupants renvoient très directement au type de financement de ces logements – moitié environ H.L.M. et moitié non-aidés à prix très élevés. La part des catégories socioprofessionnelles aisées y est importante (plus de 25 % de cadres supérieurs et professions libérales), celle des étrangers réduite (9 % environ parmi lesquelles des ménages aisés habitant des logements non aidés) ce qui accentue les tendances observées alentour ; à l'inverse la proportion d'enfants est plus forte qu'aux abords en raison sans doute du nombre des logements sociaux neufs.

Au total, l'évolution démographique du secteur des Halles apparaît très nettement inscrite dans celle des quartiers centraux de la capitale ; elle est en effet très semblable à celle des autres ensembles anciens réhabilités du cœur de Paris. L'examen des données disponibles montre cependant l'effet d'entraînement de l'opération ; les changements aux abords des Halles s'engagent à partir des années 70 et, à certains égards, se produisent plus rapidement que dans les quartiers environnants. Cela tient probablement à un certain retard au départ, car la présence du marché de gros et

(1) Cf. tableaux joints pour les 1^{er}, 2^e, 3^e arrondissements. Le mouvement est de même type dans l'ensemble du centre de Paris (1^{er} au 8^e arrondissement) : de 1968 à 1982 la part des ouvriers dans la population active passe de 21,9 % à 13,4 %, celle des cadres supérieurs et professions libérales de 13,7 à 24,3 %.

celle du terrain « en friche » du plateau Beaubourg ont constitué jusqu'aux années 60 un frein au changement ; de plus – comme cela a déjà été souligné – la date du recensement antérieure à l'achèvement des programmes des logements a pu accentuer certaines données chiffrées. La comparaison avec des secteurs moins transformés (dans les 2^e, 10^e, 11^e arrondissements par exemple) montre le même décalage ; le changement démographique y a été plus lent qu'autour des Halles et s'est accentué plus tardivement.

Un certain contraste mérite d'être noté entre la population résidente – surtout telle que les tendances observées la dessinent – et la population qui fréquente le secteur. Les Halles constituent en effet un grand lieu de fréquentation populaire. De nombreux habitants de la banlieue nord, est et sud-est y viennent, en fin de semaine surtout, se distraire, faire des courses ou flâner, comme le montrent les études de déplacements effectuées par la RATP (cf. ci-dessous l'article sur le pôle des transports Châtelet-Les Halles). Les Halles constituent ainsi, en fait, un centre pour Paris et la moitié est de sa région surtout ; les habitants de la partie ouest y venant relativement moins car d'autres secteurs leur apportent les services attendus d'un grand centre (La Défense, les quartiers des Champs-Élysées et de l'Opéra ou Montparnasse et le quartier Latin). Mais on ne saurait trop vite s'arrêter à une opposition entre « sédentaires » habitant le quartier et « visiteurs » attirés par ses multiples points d'intérêts ; les diverses enquêtes partielles effectuées montrent une plus grande complexité des « populations » des Halles : les espaces publics – qu'il s'agisse des rues piétonnes, de la piazza Beaubourg, ou même des espaces communs du Centre Pompidou – attirent la fréquentation la plus jeune et la plus diverse au plan social ; quand les espaces se spécialisent, le public se modifie : les visiteurs du Forum sont ainsi plus aisés ; il en est de même, d'une certaine façon à l'intérieur du Centre Georges Pompidou où l'on retrouve par exemple pour les grandes expositions le classique public cultivé. Si la diversité de ce qui est proposé attire donc la diversité du – ou des – public(s), le mélange, l'interpénétration de ces différents types de fréquentation fait la richesse et l'intérêt des Halles. Le brassage demeure sans doute insuffisant mais des occasions multiples d'ouverture, de connaissance, d'échange ou de simple promenade sont offertes par la juxtaposition des modes, des occasions de venue dans cet espace central exceptionnellement desservi, créant ainsi la synergie propre aux grands lieux urbains. « Et voici que le quartier des Halles se peuple d'habitudes », constatait dès 1982 un observateur pourtant peu indulgent à l'égard du projet, « que tout son va-et-vient, son grouillement de fourmilière prend peu à peu un sens » (Frédéric Edelman, *Le Monde*, 19 août 1982).

La persistance d'un débat

Si l'intensité de la fréquentation du quartier des Halles et de ses divers équipements et la réussite économique globale de sa réalisation marquent une forme de succès difficilement contestable de l'opération, le jugement que l'on peut porter à son propos ne peut se fonder seulement sur ces éléments, quelle qu'en soit l'importance. Si comme on l'a dit – et d'ailleurs rappelé à l'occasion de ce problème – il arrive que « l'homme vote avec ses jambes », les Halles ne peuvent apparaître de ce point de vue que comme une réussite. Mais d'autres aspects doivent évidemment être évoqués et donnent lieu à des jugements qui restent controversés et à des polémiques qui demeurent vives : il s'agit de la qualité de l'architecture et de l'urbanisme.

Pour aborder cette question difficile, il convient cependant de ne pas perdre de vue deux considérations : la première est relative à l'avenir : il faut rappeler que les chantiers ne sont pas encore achevés, que l'opération ne prendra que dans plus d'un an encore sa physionomie complète ; qu'il lui faudra plusieurs années pour que certains ajustements, apparus nécessaires à l'usage, des améliorations suggérées par la vie nouvelle du quartier, le tout simple et naturel développement des plantations, lui donnent son visage final, dans sa conception d'aujourd'hui ; la seconde se rattache au passé : il ne doit pas être oublié toutes les tribulations, difficultés et contraintes notamment financières connues pour la définition et la mise en œuvre de ce projet et qui expliquent parfois certains de ses points les plus discutés.

Non qu'il s'agisse de rechercher par là une justification, mais pour en déduire une forme de leçon : dans un système de décision aussi complexe que celui qui conditionne aujourd'hui une entreprise d'urbanisme de cette ampleur, s'étendant sur une aussi longue période, de tels inconvénients et de tels risques font presque à coup sûr partie des aléas difficilement évitables. Il est possible d'en tirer la conclusion que le mieux est de limiter les interventions d'urbanisme à des opérations ponctuelles parfaitement « ciblées », dénouées dans des délais assez brefs, et de renoncer à des ambitions plus globales de rénovation et renaissance de tout un grand pan d'un centre-ville. Le maintien général du cap initialement tracé pour cette opération d'urbanisme et les résultats d'ensemble qu'elle a obtenus devraient suffire à écarter une telle conclusion.

Au total, cette double considération devrait peut-être conduire certains censeurs ou observateurs à un peu plus de prudence et moins de sévérité, leur arracher quelque nuance de jugement. Car il faut bien constater que les unes après les autres, les réalisations

des Halles ont fait l'objet de rafales de critiques ne venant pas toujours des mêmes horizons ni des mêmes auteurs, mais qui ont en commun un caractère assez catégorique et un ton assez véhément.

La mise en cause de l'architecture des Halles

formait à vrai dire un thème idéal pour tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, souhaitaient s'opposer à l'opération et un point de convergence tout trouvé pour chacun de ceux qui avaient une autre idée de l'aménagement de cet espace, mais qui se seraient divisés, à la minute même de son abandon, sur ce qu'il conviendrait d'y substituer.

La première cible de ces critiques fut le projet Piano-Rogers pour le Centre Georges Pompidou. Les citations d'articles ou de pétitions dont il fut l'objet pourraient évoquer par leur contenu, si ce n'est par leurs termes, les réactions analogues que suscita en son temps la construction de la Tour Eiffel. Sans atteindre la notoriété internationale de ce dernier monument, mais avec une fréquentation également considérable, le Centre Georges Pompidou est désormais très généralement reconnu comme l'un des édifices majeurs de l'architecture contemporaine. Son succès public, dû pour partie au caractère et à la force de ce bâtiment, a d'ailleurs calmé beaucoup d'oppositions. Mais des détracteurs irréductibles subsistent, même s'ils s'expriment moins fort.

L'impact général dans le site de Paris et dans l'environnement du quartier continue de susciter des discussions, de même que les conditions d'entretien et de maintenance à terme des grandes structures de métal et de verre de cette construction.

C'est en raison surtout du reproche d'un mauvais accord avec cet objet qui, après avoir été honni par beaucoup, commençait d'être vénéré par la plupart, que les critiques se portèrent ensuite sur les réalisations du quartier de l'Horloge. Initialement assez bien accueillies dans la mesure où elles marquaient une rupture avec le mode de rénovation d'îlots insalubres qui était jusqu'alors pratiqué et avec leur traduction architecturale des années 60, ces constructions de logements et de bureaux tombèrent à leur tour sous le coup des accusations les plus diverses. Après avoir estimé dans un premier temps qu'il s'agissait d'un « remarquable exemple de non-architecture » (Le Monde, 6 septembre 1978), Frédéric Edelman concédait finalement quelques mois plus tard qu'il s'agissait plutôt d'un « essai d'architecture » (Le Monde, 8 novembre 1979), « assez intelligent pour brouiller les pistes sans doute, mais qu'il ne faudrait pas nous faire prendre pour un travail de maître et encore moins pour un modèle » et concluant, « c'est gentil, mais c'est raté » (ibid).

Suivant pas à pas le déroulement du chantier, le centre des attaques s'est porté sur l'immense « salle des Pas-Perdus » du RER et sur le Forum, sur le principe et sur la béance du cratère, sur le dessin des ver-

rières, sur la complexité des circulations internes, et l'étroitesse ou le manque de hauteur de certains espaces publics.

L'opprobre a été enfin jeté sur l'ensemble des projets concernant les constructions encadrant l'espace central des Halles : « capharnaüm, bousculade de formes, lignes avortées, hachées menu, idées en miettes, détails mal dessinés, mal maîtrisés qui heurtent le regard à chaque détour(...) un remplissage, un bouchonnage qui donne l'impression de n'avoir pas été voulu au départ, ni maîtrisé ensuite » (Michèle Champenois, Le Monde, 22 février 1983) ; « amas de pseudo-architecture qui est la honte de Paris » (Pierre Cabanne, Le Matin, 12 février 1985). « Là l'architecture balnéaire (les serres tropicales et les parasols de la rue Lescot), ailleurs Marina-Baie des Anges (l'hôtel international) et le tout assaisonné de verdure, comme on dresse une tranche de rosbif entre deux feuilles de salade ; un bric-à-brac du déjà vu qui sera obsolète avant même d'être sorti de terre(...) une architecture passe partout ! une architecture, en vérité, qui ne passe nulle part ! » (Jack Lang, alors Conseiller de Paris, Le Monde, 25 janvier 1980). « Je suis venu sur le chantier, j'ai vu, je suis vaincu, je meurs, les bras m'en choient. Paris ma bonne ville, ce sera là ton cœur, cette prothèse ? », s'interrogeait Alain Schifres (Nouvel Observateur, 11 mars 1983). Ajoutons encore ce jugement plus global d'André Fermigier (Le Monde, 11 décembre 1980) : « le projet est consternant d'incohérence et de pauvreté ; l'architecture est médiocre, la voirie absurde, le parti d'ensemble nul. Il représente pourtant un moindre mal par rapport à ce qui était d'abord prévu ».

Il serait possible malheureusement peut-être de multiplier des citations dont l'échantillon qui précède donne l'exemple de la virulence et de l'absence de nuance.

Les équipements publics du sous-sol échapperont peut-être à de pareilles dénonciations du fait de leur qualité intrinsèque bien sûr ; mais il y a fort à parier que réalisés en surface autour de l'ancien carreau des Halles, ce type d'expression architecturale n'aurait pas recueilli plus d'indulgence et sans doute l'aménagement du jardin lui-même fera-t-il l'objet de dénigrement de la même encre, voire des mêmes plumes.

Comme l'a écrit Frédéric Edelman : « les Halles sont mal aimées dans les conversations » (Le Monde, 19 août 1982) – tout au moins celles de certains cénacles et de certains clans.

Il serait possible d'opposer d'autres jugements tout aussi subjectifs et aussi autorisés à ceux qui viennent avec franchise d'être rappelés. Il serait facile de leur opposer surtout, comme pour d'autres grandes réalisations parisiennes depuis la Tour Eiffel jusqu'au Centre Georges Pompidou, le démenti qu'apporte l'accueil du public.

Or celui-ci, quelles que soient les qualités de la localisation et des programmes, n'est pas gagné



Les Halles, en août 1985 ; cette photo prise depuis la tour de St-Eustache souligne le mail transversal, déjà partiellement planté, qui relie l'église aux programmes de la rue Berger. Au premier plan on aperçoit à gauche le nymphée desservant les espaces publics et les équipements en sous-sol, et à droite, en avant des parties gazonnées, les structures des grands emmarchements de la future place devant l'église.



d'avance si l'architecture est jugée par le public répulsive ou dépourvue d'attraits. A M. Olivier Péretié (Le Matin, 10-11 janvier 1981) qui écrit : « on se demande si le succès du Forum ne tient pas essentiellement à trois raisons : d'abord l'emplacement, ensuite l'emplacement, enfin l'emplacement », le responsable de cet équipement réplique en soulignant au contraire que la qualité architecturale du Forum a été l'un des atouts essentiels de sa réussite commerciale (M. Guidet : Le Quotidien de Paris, 30 avril 1981). On a déjà souligné la part que l'architecture originale et puissante de Piano et Rogers avait eue à l'attrait et à la fréquentation du Centre Georges Pompidou. Cette même analyse ne peut-elle valoir pour les autres parties de l'opération qu'elles soient achevées ou en cours de réalisation ? L'assaut des critiques ignore trop facilement et trop superbement « ceux qui plébiscitent le quartier avec leurs pieds » selon l'expression de Paul Chémétov (Techniques et Architecture, mars 1980).

Il serait encore plus aisé de rappeler la déconfiture de la tentative de concours des contre-projets et l'avalanche de jugements non moins sévères auxquels elle a, à son tour, donné lieu (cf. ci-dessus p. 42) ; « médiocrité générale(...) présenter ce « concours » comme une expression de la créativité architecturale actuelle relèverait de l'imposture » (G.M. dans le Moniteur des Travaux Publics – qui avait pourtant soutenu cette initiative – 3 mars 1980). Au demeurant, le jugement du jury prestigieux constitué à l'occasion exprimait lui-même mieux que tout autre son désarroi devant les choix d'architecture et son incapacité d'en prononcer un, puisque le projet auquel il semblait accorder sa préférence parmi ces cinq lauréats était retenu parce qu'il offrait « la plus forte alternative programmatique » et qu'il fallait préciser : « l'expression architecturale n'a pas été le principal critère de sélection de ce projet par le jury ».

On ne pouvait avec un plus grand sens de la litote avouer que la tentative d'opposer aux « projets officiels » d'autres propositions se soldait par la suggestion de changer la définition et le contenu même de l'opération décidés par la Ville de Paris, en accord sur l'essentiel avec l'Etat.

Enfin, il est piquant de relever que la controverse récente à propos de la « pyramide du Louvre » a vu à peu de choses près se renouveler un même type de débat, avec souvent les mêmes échanges d'arguments et parfois les mêmes protagonistes, mais parfois il est vrai à fronts renversés.

Au-delà de cette polémique, concernant l'architecture des Halles et qui n'est pas éteinte, il est sans doute utile d'en analyser certains des mobiles et thèmes principaux.

Il est clair tout d'abord que tout projet aux Halles quelle que soit son architecture ne pouvait qu'être violemment rejeté par tous ceux qui amoureux, souvent a posteriori, des pavillons de Baltard font de la compa-

raison avec ce qui est présenté comme une réussite architecturale et urbaine exceptionnelle la pierre de touche de leur appréciation sur ce qui vient s'y substituer. Une condamnation rigoureuse ne peut que résulter de telles prémisses.

Il faut bien relever, en second lieu, que l'intervention directe du Maire de Paris afin « d'en finir avec cette histoire des Halles qui commençait à fermenter terriblement et à propos de laquelle couvait la sainte et saine colère des Parisiens et des visiteurs » (Jean-Marie Benoist, Le Matin, 17 avril 1980) et la responsabilité directe et personnelle qu'il a courageusement décidé de prendre à ce dénouement, avaient pour corollaire la mise en cause de tout ce qui résulterait de ses prises de position. Cet effet attendu n'a pas été manqué.

Dans le Moniteur des Travaux Publics, il était significativement constaté que les associations de quartier « refusaient naguère ce qu'elles acceptent aujourd'hui sous prétexte que les habitants se sont habitués à Beaubourg et que n'importe quelle incongruité architecturale finit par être acceptée pourvu qu'elle n'émane pas de la Mairie de Paris... » (3 mars 1980). C'est ainsi que l'on peut effectivement voir certaines de ces associations qui avaient fait de l'ouverture des Halles sur leur environnement et du dégagement de faisceaux visuels vers St-Eustache et vers le jardin l'un des thèmes majeurs de leur campagne, et fait des prétendus obstacles qui y étaient apportés par le projet officiel la principale cible de leurs critiques, se rallier à des partis d'aménagement qui organisaient de la manière la plus volontaire et parfois la plus brutale l'enfermement de l'espace central des Halles.

Par ailleurs les projets architecturaux des Halles faisaient appel à des hommes de l'art difficilement contestables dont trois grands prix nationaux de l'architecture et à titre de coordonnateur à l'un de ceux qui ont su montrer, dans des conditions très difficiles et à contre-courant des doctrines du moment, leur sensibilité, leur résolution, leur talent dans des cas comme ceux de Saint-Malo et Rouen et en de multiples autres circonstances. Mais il leur manquait à l'évidence de s'insérer dans l'actualité des conflits passionnants entre les courants « modernistes » ou « post-modernistes », le style « international » classique, « rétro-historiciste », ou « utopiste », aux différentes sous-écoles qu'ils engendrent et surtout à la rhétorique renaissante du dessin et du discours sur l'architecture.

A cet égard les confrontations de tendances sinon de chapelles que révéla la contre-épreuve du contre-concours fut particulièrement significative et ne manqua pas d'être relevée par la plupart des commentateurs. Restant à l'écart de ces doctrines et parfois de ces modes, ou ne sacrifiant pas en tout cas à une seule d'entre elles, l'architecture des Halles ne pouvait être jugée que mauvaise par les tenants et les porte-parole des unes et des autres ou regardée comme « tiède »,

« neutre », « banale » par des observateurs moins engagés au regard d'images plus fortes, puisque tout d'une pièce, tout d'une main, tout d'une source « doctrinale ».

L'on rejoint ici la quatrième et sans doute la plus importante motivation de la plupart des réactions hostiles suscitées par le projet d'aménagement retenu : l'absence d'un concepteur unique, d'un seul maître d'œuvre pour tout le projet, de ce qu'il faut bien appeler un architecte en chef, alors que le terme et la fonction avaient fait l'objet si peu de temps auparavant de si vives mises en cause.

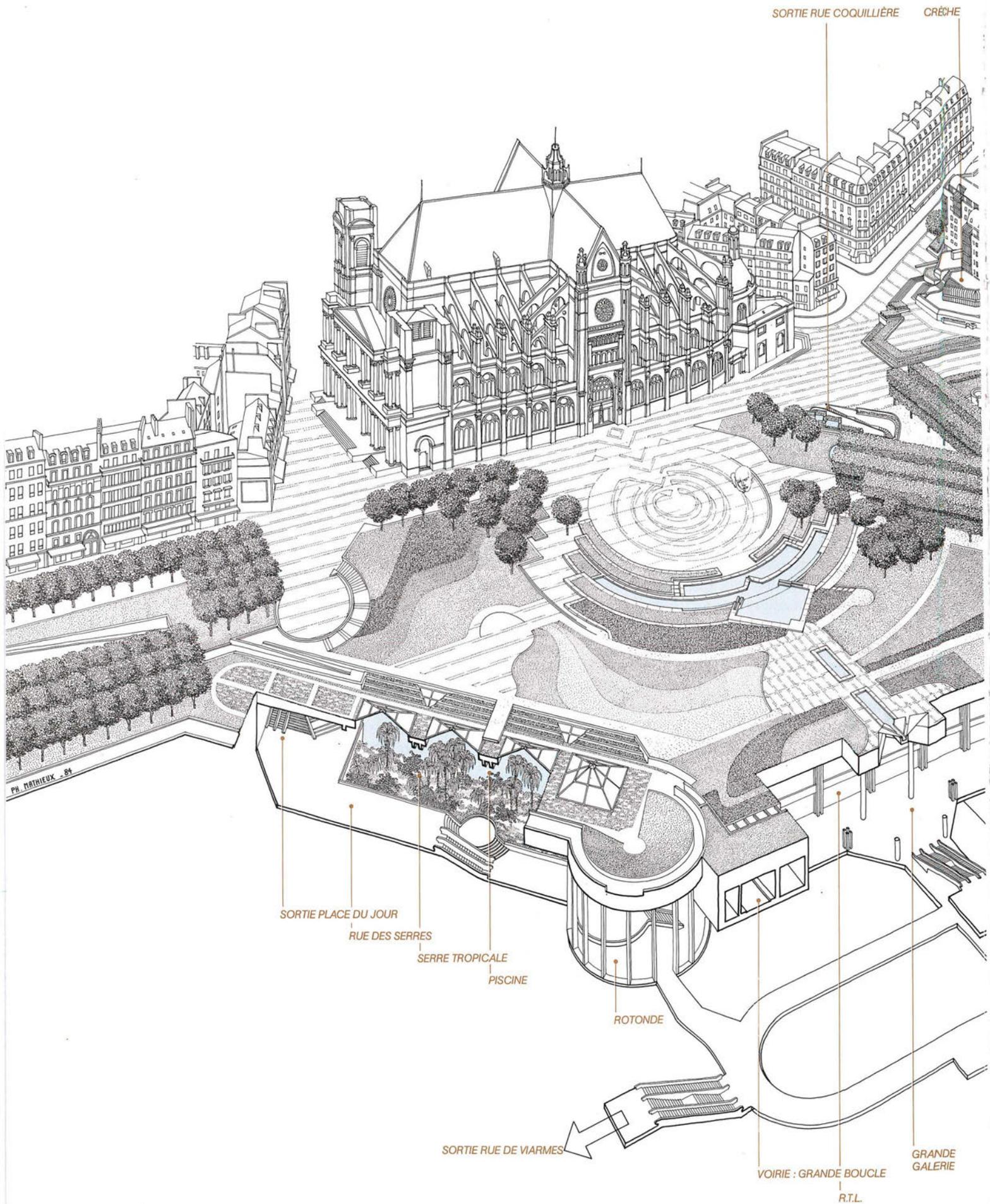
« Absence d'un grand parti », « d'une grande composition », « d'une conception unifiante », « difficulté de lisibilité », « caractère hétéroclite du plan », « esprit de rapiéçage », « hésitation dans les choix », « compartimentage et diversification », « manque d'un élément structurant », « composition de divers maîtres et de plusieurs mains », « univers chaotique », toutes ces critiques relevées en telles ou telles occasions, au fil des débats, sous la plume ou dans la bouche de tels ou tels manifestent à tort ou à raison deux regrets. Le premier est celui d'une architecture parfaitement ordonnée, si ce n'est ordonnancée, qu'elle se présente sous la forme d'une sorte d'un Palais-Royal de tel ou tel style ou de la reprise d'un schéma de type haussmannien, avec un parcellaire clairement organisé, répondant à des normes réglementaires précises, disposées en fonction d'un bâtiment public majeur ou encore de l'apport « contemporain » d'une organisation urbaine forte et systématique réinterprétant les thèmes des années soixante : barres, tours, grandes structures architectoniques. A cette critique – qui touche effectivement l'un des choix majeurs de l'aménagement puisque, comme il a été dit en retraçant les étapes et les vicissitudes de l'opération, tel n'a pas été finalement le parti retenu – se relie étroitement – mais parfois subrepticement – le second reproche : que la responsabilité de concevoir et commander l'ensemble de la composition urbaine des Halles n'ait pas été confiée à un seul homme de l'art (que l'on suppose judicieusement choisi, c'est-à-dire selon le cœur et le goût de chacun) : il a ainsi été reproché au Maire de Paris de ne pas avoir « confié à un seul homme toutes les façades de l'ensemble ». Là aussi, cette critique a toute raison d'être, puisque, pour les motifs exposés auparavant, la Ville de Paris n'a pas cru devoir faire le choix d'un « grand timonier » pour une opération aussi complexe, aussi diverse, aussi étalée dans le temps, mais à plusieurs maîtres d'œuvre, agissant en étroite relation avec ses services et avec la SEMAH, comme il convenait, et entre lesquels une mission de coordination – mais non de commandement – était assurée par M. Arretche.

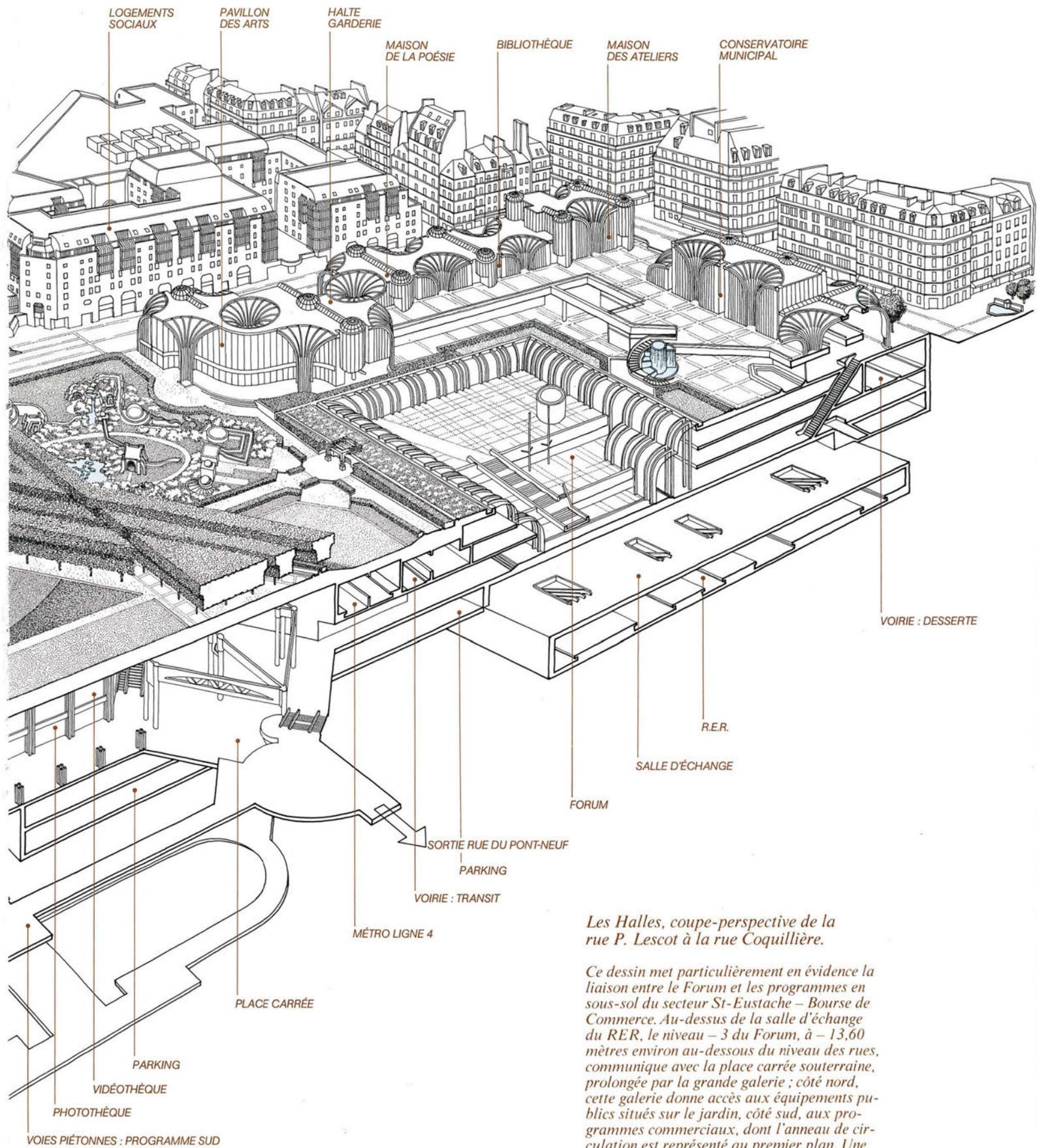
Cette méthode a naturellement ses inconvénients, comme il n'est pas contestable que les manifestes sur certains points, l'aménagement des Halles. Mais s'en remettre à l'intervention « miraculeuse » de « l'artiste »

un peu demiurge n'épargne pas d'autres erreurs, mais d'une autre échelle. Que l'on persiste à ignorer que beaucoup des plus grandes compositions urbaines de l'histoire de l'architecture (la place Saint-Marc de Venise, le Louvre, la place de la Concorde, les Champs-Élysées, etc.) sont l'œuvre de « plusieurs maîtres et de plusieurs mains » et parfois de plusieurs siècles montre la persistance de ce mythe de « l'artiste-héros » dont parle Françoise Choay. L'on a pu lire ainsi que « tous les grands jardins de la capitale portent un nom, celui de l'artiste qui les a tracés » (François Dupuis, *Le Nouvel Observateur*, 26 novembre 1979), alors que l'on serait bien en peine pour la plupart d'entre eux d'en désigner un... sinon, dans divers cas, celui d'un ingénieur de la Ville de Paris : Alphand au service d'un Préfet : Haussmann. Et l'évocation d'un dialogue régalien entre le monarque et « son » architecte – même s'il relève largement d'une approximation historique, car les concurrences, les hésitations, les repentirs, les remises en cause, les compromis ont marqué la réalisation de quelques-uns des plus grands ensembles urbains de notre patrimoine culturel – a fait partie de cette analyse sous-jacente. Ce système de relations a même été expressément regretté dans des secteurs de l'opinion publique et intellectuelle où l'on ne s'attendait pas à la défense de telles positions. Admissibles pour un projet isolé et déterminé, elles ne paraissent guère concevables pour tout l'aménagement d'un centre-ville, dans le système de décision de notre société tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Et il faut redire que toutes les démarches tendant au choix du seul parti d'un seul concepteur se sont heurtées à des échecs répétés. Le débat de fond sur la méthode choisie par la Ville et sur ses résultats restera ouvert. Il ne sera – et pour cause – jamais introduit sur ce qui eût résulté d'une autre démarche.

Au total, l'on peut dire cependant que, pour la partie ouest de l'opération, peut-être trop complexée par le gigantisme du Centre Georges Pompidou, le monumentalisme de St-Eustache, l'importance des installations du sous-sol, la recherche d'une certaine modestie sur le plan architectural était peut-être paradoxalement un parti trop ambitieux pour ce site. « Curieusement, c'est la modestie même du projet qui fait scandale », a écrit Michèle Georges (*L'Express*, 26 janvier 1980). Ce caractère, volontairement choisi alors que la tentation de la grandiloquence était si évidente, a paru mieux correspondre à l'esprit du lieu comme à l'attente des Parisiens sur le cœur populaire de leur ville. Elle semble avoir satisfait ces derniers, mais hérisse la critique.

Ce choix ne pouvait être exempt d'inconvénients. L'histoire complexe de l'opération, les contraintes techniques imposées aux concepteurs et, plus que tout sans doute, la force du lieu ont pesé lourdement sur les interventions de chacun. Les règles de construction ont assuré l'implantation des bâtiments le long de chemi-





Les Halles, coupe-perspective de la rue P. Lescot à la rue Coquillière.

Ce dessin met particulièrement en évidence la liaison entre le Forum et les programmes en sous-sol du secteur St-Eustache – Bourse de Commerce. Au-dessus de la salle d'échange du R.E.R., le niveau - 3 du Forum, à - 13,60 mètres environ au-dessous du niveau des rues, communique avec la place carrée souterraine, prolongée par la grande galerie ; côté nord, cette galerie donne accès aux équipements publics situés sur le jardin, côté sud, aux programmes commerciaux, dont l'anneau de circulation est représenté au premier plan. Une rotonde termine à l'ouest la galerie ; à partir de là la coupe suit la rue des Serres qui longe la serre tropicale et la piscine en montant vers la sortie rue du Jour.

nements traditionnels et la réalisation de volumes limités ; mais les traitements des détails et surtout les matériaux utilisés ont parfois amené à perdre la simplicité souhaitable et une meilleure qualité d'insertion dans l'environnement. Les projets ont cherché, en respectant le site (et les contraintes administratives de la protection des ensembles historiques), à affirmer un caractère contemporain. Mais l'utilisation des nombreuses possibilités offertes par le verre et le métal a parfois conduit à une variété des couleurs, des rythmes, des effets entraînant certaines discordances. C'est d'autant plus le cas lorsqu'une conception architecturale de départ a été en partie modifiée par un changement de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre : les bâtiments construits rue Berger présentent ainsi une hétérogénéité dans le traitement des façades et aussi, pour l'îlot le plus à l'est, un rez-de-chaussée très fermé sur la rue avec des verrières insolites dans cet ensemble qui viennent interrompre l'alignement.

Il est certain que le temps viendra faire son œuvre et estompera progressivement les différences entre neuf et ancien. Les façades de pierre ou de marbre et les toitures nouvelles se réinséreront dans le paysage traditionnel du centre de Paris ; le verre et les structures de métal demeureront comme les marques plus particulières de l'opération des Halles avec tout le soin que réclament ces matériaux, surtout dans un site à très forte fréquentation, pour conserver leur qualité d'apparence, la légèreté des structures qu'ils dessinent, la transparence, la capacité à jouer avec la lumière. A cet égard, les quelques années écoulées depuis la mise en service des bâtiments, ont bien montré l'importance des problèmes d'entretien qui se posent.

Pour les raisons mêmes que l'on vient de dire, le dernier point d'application des critiques suscitées par l'opération des Halles a concerné toute une collection de détails de son aménagement : dallages, lampadaires (conçus par M. François Lalanne), balustrades de l'immeuble Willerval, choix et qualité des matériaux et en particulier du verre réfléchissant, négligences de la mise en œuvre, etc.

Il est clair que, dans une opération de cette importance dont chaque composante était soumise à des contraintes de délais et de coût, il n'est pas impossible de relever des imperfections auxquelles le temps permettra d'ailleurs d'apporter remèdes ou améliorations. « Dieu est dans les détails » concluait Michèle Champenois, citant Mies Van Der Rohe (*Le Monde*, 22 février 1983). Mais il n'est pas que dans les détails et il semble avoir su faire preuve de quelque patience avant, le septième jour, de regarder son œuvre et de l'apprécier... Il est naturel que certains défauts dans la qualité de mise en œuvre du projet – qu'ils soient réels ou qu'ils résultent d'imputations plus ou moins vérifiées – soient relevés et dénoncés. Mais il semble regrettable qu'ils puissent obérer le jugement global sur la conception et le résultat d'ensemble d'un projet de

cette envergure. Et il est sûr que la plupart de ces imperfections pourront être corrigées.

Reste bien évidemment, au-delà de ces explications et de ces analyses, l'exercice d'un droit d'appréciation esthétique et subjective de la part de chacun sur la physionomie d'ensemble de l'opération comme sur telle ou telle de ses composantes. Le présent numéro de Paris-Projet, en commentant l'un après l'autre tous les éléments de l'opération, en publiant les interviews de ceux qui les ont conçus, en présentant un ensemble de plans, d'élévations, de coupes, de maquettes, de photos n'a d'autre but que d'aider chacun de ses lecteurs à se former une opinion personnelle sur l'architecture des Halles.

Le parti d'urbanisme des Halles a, quant à lui, été difficilement dissocié des débats sur l'architecture des projets. Il est vrai qu'il en commandait certaines dispositions essentielles : implantation, hauteur, volume, conditions de desserte et en définissait l'inspiration générale : refus d'une stricte orthogonalité et du « monumentalisme », ouverture de multiples brèches et « transparences » sur le quartier environnant, prise en compte de toutes les réalisations du sous-sol, de leurs atouts comme de leurs contraintes techniques et établissement d'étroites relations entre les deux niveaux de l'aménagement.

A ces divers titres le débat sur le parti d'urbanisme recoupe largement celui qui vient d'être commenté s'agissant de l'architecture. Avec le recul, il semble cependant possible de dégager quelques points majeurs sur lesquels, au-delà de ces discussions qui subsistent et subsisteront, un certain consensus semble s'être à peu près dégagé. Il porte sur les choix fondamentaux qui ont été effectués en 1969-70 et maintenus, vaille que vaille, par la suite.

- Le rôle et l'emplacement de la station Halles-Châtelet dans le système du RER et de l'interconnexion ne sont plus guère discutés, en dépit du caractère ultra-centralisé qu'elle donne au dessin du réseau et qui pouvait poser question et aller même au-delà des vœux des initiateurs de l'opération des Halles. Il continue simplement de ne pas être vu par certains que cette solution avait pour corollaire l'impossibilité de maintenir tels quels les pavillons de Baltard.

- Le recours à l'urbanisme souterrain, qui était partiellement une résultante de la création de cet immense ouvrage, semble avoir fait ses preuves. Les surfaces construites en sous-sol représenteront de l'ordre de 326 000 m² soit près de 60 % du total des réalisations. Cette solution, critiquée, rejetée par beaucoup, a fait ses preuves de « faisabilité » technique, financière et sociale. Et sans doute architecturale : compte tenu de la crispation de l'opinion sur la partie centrale des Halles et de la difficulté du site y avait-il vraiment place en surface pour un important programme de constructions d'esprit contemporain ? Si l'on ne veut esquiver cette question, il faut convenir, et il commence à être recon-

nu, que le choix retenu avait sa pleine justification. Cette solution a en tout cas permis de dégager au sol des espaces libres pour les voies piétonnes et surtout pour le jardin. Il est vrai qu'elle a également entraîné de nombreuses sujétions techniques pour les réalisations qui s'y superposaient. Ventilations, ascenseurs, sorties de secours, etc. ont parfois posé des problèmes difficiles à résoudre, entraînant l'apparition de telle façade aveugle ou de tel escalier d'accès sur le trajet d'une voie de promenade, ou encore conduit à surélever légèrement certaines parties du jardin par rapport aux bâtiments voisins. Il en a été d'autant plus ainsi que la discordance dans le temps des décisions définitivement arrêtées sur les diverses parties de l'opération, pourtant imbriquées, ne pouvait manquer d'engendrer des difficultés de raccord. A cet égard, l'opération a certainement souffert de ses à-coups. Mais, souvent, ces problèmes ont suscité des efforts d'imagination et reçu des solutions originales permettant de dissimuler les éléments techniques, d'assurer la continuité de la promenade, d'absorber les émergences dans des emmarchements ou des rampes à faible pente, ou encore dans des effets de reliefs du jardin.

- La création d'un vaste secteur piétonnier, à une échelle qui était sans précédent en France et sans doute dans le monde, a eu pour condition la création d'un abondant réseau de voirie automobile enterrée. A cet égard, le projet d'aménagement séparant les circulations sur deux niveaux différents porte sans aucun doute la trace des conceptions des années 60 et 70.

S'il est vraisemblable que d'autres formules seraient aujourd'hui recherchées, cette option d'ensemble – qui paraissait impensable à l'origine (au point que même la suppression de la circulation rue St-Martin paraissait impossible à atteindre pour le principal responsable de l'opération du Centre Georges Pompidou dont le manque d'imagination, de courage, de ténacité n'a pourtant jamais été la caractéristique) – ne fait plus aujourd'hui l'objet d'un véritable débat, même auprès des plus acharnés défenseurs de l'automobile dans la ville. Reste le problème de la sécurité dans les espaces publics très fréquentés. Mais les remèdes ne peuvent être trouvés en plein centre-ville par la solution simple d'en supprimer la fréquentation en y réintroduisant l'automobile.

- Simultanément, la réussite commerciale du Forum a mis fin à certaines doctrines – un moment fort à l'avant-scène –, qui professaient l'impossibilité de « rentabiliser » un tel équipement, s'il était principalement fondé sur les atouts d'une accessibilité par transports en commun et d'une zone piétonne élargie bien au-delà du point d'impact de l'opération envisagée ; la fréquentation, précédemment analysée, du quartier montre la très large base sociologique – même si les jeunes y prédominent – qui sous-tend ce succès.

- La composition d'ensemble du programme (après que tant « d'alternatives programmatiques » aient été

proposées, ne présentant notamment comme défaut que de n'être assorties d'aucun maître d'ouvrage même potentiel et d'aucun moyen de financement), ne semble plus désormais être gravement mise en question. Successivement accusée, au fil de sa mise en œuvre, d'être le « ghetto de la culture », puis la simple superstructure d'un nœud ferroviaire, puis le « plus grand musée de la consommation », en attendant mieux, l'opération des Halles qui avait fait le choix d'une combinaison de quelques unes des fonctions centrales d'une capitale, sans en exclure le logement et en y limitant les bureaux, à l'encontre des tendances « naturelles », paraît avoir atteint un équilibre global. C'est le cas, tant en ce qui concerne les surfaces construites (environ un tiers de logements – y compris les hôtels ; un tiers de commerces, auxquels s'ajoutent quelques bureaux ; un tiers d'équipements publics nationaux ou municipaux), que pour les espaces libres : le jardin et ses rives couvrent de l'ordre de 5 hectares, soit plus du tiers de la surface

ELEMENTS SUR LE COUT DE L'OPERATION

- On peut estimer autour de 8 milliards de francs (valeur fin 1984) le coût de l'ensemble des ouvrages réalisés dans l'opération des Halles. Cette estimation globale – nécessairement approximative – comprend la gare R.E.R., les équipements publics (Centre G. Pompidou, équipements municipaux), les programmes privés (commerces, logements...).

- L'intervention de la S.E.M.A.H. comprend la libération et l'aménagement des sols, la réalisation des équipements publics d'infrastructure, la construction des volumes en sous-sol et de certaines parties hors sol, cédés ensuite aux différents promoteurs publics et privés en échange d'un prix comprenant une quote-part des équipements généraux. Elle ne comprend pas l'achèvement et l'équipement final des programmes cédés.

Le chiffre d'affaires traité par la S.E.M.A.H. pour l'ensemble de l'opération s'élèvera, selon les prévisions actuelles, à 2,23 milliards de francs environ dont 1,7 pour des travaux déjà réalisés (fin 84) et 0,5 pour des travaux restant à réaliser (montants en francs courants regroupant des travaux effectués sur la période 1970-1986).

- Les 2,23 milliards de dépenses de la S.E.M.A.H. sont financés par 0,33 milliard de subventions (Ville de Paris, Région, Etat) et 1,9 milliard versés par le secteur privé et le secteur public en échange des droits de construire, des cessions d'ouvrages et des travaux.

- Les investissements de la Ville de Paris représentent au total, fin 1985, 1,02 milliard de francs courants, soit environ 1,5 milliard valeur fin 1984 ; ce total comprend la subvention à l'opération, le coût des emprises publiques et la réalisation des différents programmes d'équipements municipaux (voirie, jardin, équipements culturels, sportifs, scolaires, sociaux...).

totale de la zone d'aménagement, auxquels s'ajoutent les aménagements destinés aux piétons dans les alentours du projet et dans les niveaux aménagés en sous-sol. Les options, sauf « utopies » et sauf pour ceux qui continuent de défendre la thèse de la création à cet endroit d'un grand ensemble de logements, et même si l'on peut regretter qu'une meilleure solution n'ait pu être trouvée pour l'utilisation de la partie sud de la zone Eustache-Bourse, paraissent aujourd'hui relativement bien admises et bien fondées. Il en est d'autant plus ainsi que plusieurs décisions prises par l'Etat, et qui se relient à toute une vague de grands projets : reconstruction du Ministère des Finances dans le secteur Gare de Lyon-Bercy ; extension du Musée du Louvre ; Musée des Sciences et Techniques de La Villette et Cité de la Musique ; Centre de la Communication à La Défense ; etc. ont levé diverses hypothèses qui ont longtemps pesé sur la définition du projet des Halles et ont démontré l'existence de véritables alternatives pour ces réalisations qui ne pouvaient s'accumuler sur le seul petit espace – le « confetti » – de l'ancien « carreau ». Et telle était, dès l'origine l'orientation proposée par les concepteurs de cette opération qui, dans l'élaboration des plans d'urbanisme de Paris, préconisaient cette redistribution sur le territoire de la capitale – et en particulier en faveur des secteurs sud-est et nord-est – des grands équipements publics prestigieux, au lieu de les réserver, quitte à les entasser, au centre de la ville (1).

A l'inverse, il apparaissait contraire à toute logique – si ce n'est celle qui pousse parfois les urbanistes à tenter artificiellement et inutilement de s'opposer à une évolution spontanée, alors qu'elle n'a rien d'illégitime ou de condamnable – de ne pas prendre en compte la fonction de ce lieu depuis des siècles : celle d'un marché, qui n'est plus aujourd'hui celui de la vente en gros des fruits, légumes, poissons et viandes, mais celui, sous d'autres formes, d'autres produits de consommation. Là aussi, la réponse des habitants de Paris et de la région Ile-de-France a sans doute vérifié cette option.

• Quant au traitement du domaine bâti, et indépendamment de l'aspect architectural proprement dit, l'opération des Halles a, à beaucoup d'égards, marqué la toute première étape de la vaste révision des conceptions d'urbanisme à Paris, en faveur d'une prise en compte de caractéristiques du paysage urbain existant, qu'ont exprimé plus tard le S.D.A.U. de la Ville de Paris et son P.O.S. adoptés en 1977, et, dans les années suivantes, la reprise des plans des opérations publiques d'urbanisme. Le maintien des tracés urbains, et particulièrement de la rue Rambuteau qu'il avait été envisagé de couper, l'allègement des programmes et notamment la réduction de l'enveloppe des bureaux envisagés, la création d'un jardin central s'apparentent en effet à ces conceptions, qui prévalent désormais dans la capi-

tale, même si les Halles ne peuvent être complètement rattachées aux Z.A.C. qui ont réintroduit à Paris un urbanisme attaché à la recomposition d'îlots urbains.

La vocation de l'opération des Halles : ouvrir à la fréquentation du plus vaste public cette partie du cœur historique de Paris que l'on croyait promise à un inéluctable déclin, en permettre la « réappropriation » par le plus grand nombre, était évidemment d'une autre ampleur et d'une autre portée. L'aménagement des Halles a été principalement conçu en fonction de cet objectif, ainsi que le manifeste l'importance des espaces publics. Il est vrai cependant que ceux-ci portent certaines marques de l'histoire de l'opération et de l'évolution de sa mise en forme et que la durée de cette intervention, les soubresauts qu'elle a connus, liés au contexte du quartier dans lequel elle s'est inscrite, ont contribué à la définition d'une géographie particulière et parfois complexe du projet.

Il reste que l'objectif principal et le cap d'ensemble ont été maintenus tout au long de l'opération. L'importance de ces choix réclamait la force des programmes, donc leur ampleur aussi bien que leur diversité, et sans doute aussi le caractère original de leur mise en œuvre. En effet, c'est bien évidemment au-delà de la réalisation proprement dite et de ses quelques contradictions, au-delà du périmètre de l'opération que se situent les objectifs et l'intérêt de l'opération des Halles, depuis son engagement.

*
*
*

Il s'est agi en effet de retrouver une vocation pour toute une partie du centre de Paris, très riche du fait de son patrimoine historique et monumental et particulièrement bien située. Les évolutions survenues dans les quartiers centraux montrent bien les écueils qui existaient : développer un quartier de bureaux et commerces fondé sur une accessibilité exceptionnelle, c'était aller vers le phénomène de « City », déserte le soir, vouée au seul va-et-vient des « cols blancs » ; développer un quartier de logements, c'était à un terme plus ou moins lointain entrer dans le processus d'amélioration accélérée qui conduit à un changement des caractéristiques de la population, au plan social surtout, finalement à des secteurs où la recherche d'une qualité architecturale spécifique, voire expérimentale, pouvait être entreprise, mais dépourvus d'animation. La voie choisie a été différente, plus ambitieuse, c'est celle de la mixité avec un puissant accent mis sur les programmes attractifs, culturels, commerciaux et de loisirs, celle de la re-création d'un centre urbain au sens traditionnel, au point le mieux desservi ; donnant accès aux équipements nouveaux, mais aussi au centre ancien de la ville et à son patrimoine, ainsi rendu à une large fréquentation ; cette voie était probablement la plus susceptible de restituer au centre de Paris une vie et une réelle diversité.

(1) Cf. par exemple dans le S.D.A.U., de Paris, le chapitre 20 publié dans Paris-Projet, numéro 19/20, p. 161.

C'est là sans doute que réside le succès de l'opération, au-delà de ses caractéristiques propres et des transformations indiscutables qu'elle a provoquées ou accélérées dans le quartier, dans ses fonctions, dans sa population. Les constatations que faisait le journal « Le Monde », au cours de l'été 1982, sont en effet plus vraies encore aujourd'hui « Paris s'est découvert un centre auquel il serait vain de prêter plus de gloire ni d'infamie qu'il n'en mérite (...) mais où la ville a pour quelque temps repris ses droits (...) Les Halles sont à nouveau le centre de Paris. Elles l'étaient naturellement. Elles le sont désormais de manière artificielle, par la rencontre miraculeuse de la volonté édilitaire et de la reconnaissance populaire : ce n'est pas si fréquent. (...) Mais la vérité est que tout ce beau monde se retrouve aux Halles, parce que c'est au centre et qu'il manquait un centre à Paris » (1).

A l'avenir, c'est cet acquis là qui devra être défendu aux Halles à travers le choix des programmes restant à définir ou de ceux qui viendront au fil du

temps se substituer aux activités existantes, mais aussi à travers la nécessaire gestion des bâtiments et des équipements réalisés, confrontés à la très forte densité de la foule des usagers, qu'il s'agisse d'entretenir les immeubles ou le jardin ou encore de résoudre les conflits d'usage liés à l'étendue des espaces réservés aux piétons. Car, s'il est vrai que les Halles bénéficient de l'immense avantage de leur accessibilité, ce seul élément ne peut leur assurer un succès sans limite. Nombreux sont les grands équipements qui viennent d'être achevés – comme le Palais Omnisports de Bercy – ou surtout qui se préparent à Paris – La Villette, Grand-Louvre, Musée d'Orsay, Opéra-Bastille – cet ensemble viendra renforcer l'attraction exercée par la capitale ; pour les Halles placées au centre de gravité de ces opérations une complémentarité nouvelle sera assurée, mais aussi une concurrence de qualité tout autant qu'une chance nouvelle de rayonnement qu'il faudra saisir.

(1) Frédéric Edelman, Le Monde du 19.08.1982.

En quelques lignes

ZAC DES HALLES

Programmes réalisés, compte non tenu des interventions liées à l'opération mais extérieures au périmètre de la ZAC

• Emprise totale 14,8 hectares

Secteur Est 5 hectares : Centre Pompidou, Quartier de l'Horloge.

Secteur Ouest 9,8 hectares : Jardin; programmes bâtis des rues Pierre Lescot, Rambuteau, Berger; programmes souterrains

• Total bâti 572 000 m² de planchers :

- 245 000 m² (43%) hors sol
- 327 000 m² (57%) en sous-sol
- dont 45 000 m² pour la voirie et
- 115 000 m² pour les parkings (plus de 4 000 places)

• Répartition des programmes

- 1 010 logements : HLM et PLA 473, primés 72, non aidés 465
- 17 400 m² de bureaux,
- 92 000 m² de commerces, soit environ 400 enseignes
- 1 hôtel (282 chambres), 1 résidence hôtelière (190 logements)

- plus de 110 000 m² d'équipements publics comprenant :

- le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou

- les programmes municipaux

culturels : Pavillon des Arts, Auditorium, Vidéothèque de Paris, Maison de la Poésie, Maison des Conservatoires, Espace Photo, Maison du Geste et de l'Image, Maison des Ateliers, Discothèque Centrale, Conservatoire des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e arrondissements, Bibliothèque

sportifs : piscine, gymnase, salles de sports

sociaux et scolaires : deux crèches, une halte garderie, une école maternelle, des locaux sociaux

- le jardin (plus de 5 hectares d'espace ouvert)

- les aménagements pour les piétons au sol, et en sous-sol.

Cet article est établi sur la base d'un texte rédigé par M. Pierre-Yves Ligen – ancien Directeur de l'Aménagement Urbain de la Ville de Paris et de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) – pour l'analyse historique et le bilan urbanistique et architectural, et des études menées à l'APUR sous la direction de M. Nathan Starkman pour l'analyse démographique et économique du quartier et de son évolution.

ENTRETIEN AVEC M. CHRISTIAN DE LA MALENE

ADJOINT AU MAIRE DE PARIS
PRESIDENT DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DES HALLES
(SEMAH)

► *Monsieur le Président, vous vous trouvez à la tête de la SEMAH depuis sa création en 1969 et dans le même temps, vous n'avez cessé d'exercer des responsabilités très importantes à l'Hôtel de Ville. Quel jugement portez-vous, alors que l'opération s'achève, sur le rôle d'un instrument tel que la SEMAH parmi l'ensemble des partenaires de cette opération ? Et quelles réflexions vous suggèrent les relations entre l'Etat et la Ville de Paris tout au long de la mise en œuvre de l'opération des Halles ?*

L'opération des Halles a été longue et symbolique ; inévitablement longue – mais pas exagérément longue – en raison de sa complexité, de son importance, et aussi symbolique en raison de son emplacement.

Après que le Premier Ministre, Michel Debré, ait décidé, à juste raison, que les Halles devaient aller à Rungis, la première société d'études, la SEAH, a été créée, en 1963. J'en ai pris la co-responsabilité, avec la Caisse des Dépôts et Consignations en 1965, puis la SEMAH a été créée en 1969. Nous sommes en 1985. La longueur de ce délai, l'évolution de la mode et les changements de goût en matière d'architecture, d'urbanisme et de vie urbaine, ont eu des répercussions inévitables et normales sur l'opération des Halles.

Comme cette opération est symbolique, les différents partenaires, et en particulier l'Etat, ont souhaité chacun imposer leur marque. Et ils ont pu le faire parce que l'opération a été longue. Les Halles ont connu quatre présidents de la République, plus encore de gouvernements et de ministres de la Culture. L'opération a également vécu et supporté l'évolution, extraordinairement profonde depuis vingt ans, des rapports entre la Ville et l'Etat.

Tout au long de cette histoire, le rôle de la SEMAH a été d'interpréter, de rendre réalisables, les décisions des autres partenaires de l'opération. La SEMAH, comme la SEAH auparavant, n'était pas là pour imposer des points de vue mais pour traduire concrètement les intentions, dire quelles évolutions étaient possibles ou souhaitables, montrer les nécessités de la continuité de l'opération, mettre l'accent sur les réalités financières.

C'est ce rôle que la SEMAH a joué et il me semble qu'elle l'a joué de façon satisfaisante.

Les relations entre l'Etat et la Ville mériteraient de longs développements. Elles ont bien sûr beaucoup varié ; dans un premier temps, la Ville était arc-boutée sur les prérogatives qui lui étaient laissées ; l'Etat, qui se croyait tout-puissant à Paris, essayait d'imposer ses vues. Si bien qu'il y avait, d'une part, une position plus conservatrice – au sens propre de ce terme –, plus continue, de la Ville et une position plus novatrice, mais peut-être plus imprudente, de l'Etat. Ceci a évolué au fil du temps. Maintenant les choses sont forcément toutes différentes avec une municipalité de plein exercice et un Etat qui est, de gré ou de force, désengagé des affaires proprement municipales.

Mais, bien sûr, l'Etat c'est l'Etat, et Paris est Paris. Paris appartient à tout le monde, aux Parisiens, aux Français – donc à l'Etat – et même en partie au reste du monde. Tout le monde s'intéresse à Paris, on n'y est donc jamais totalement libre d'intervenir et c'est bien ainsi ; enfin, il ne faut pas que ce soit trop, mais c'est bien ainsi.

L'élection d'un Maire à Paris a constitué un tournant dans les relations entre la Ville et l'Etat et ce changement profond s'est traduit dans la conduite de l'opération des Halles ; l'Etat s'est désengagé et la Ville a retrouvé sa liberté. Mais il faut bien dire qu'à ce moment l'opération avait déjà pris sa pente essentielle. Le principal débat qui demeurait, concernait l'ambition architecturale : fallait-il, à la place du bâtiment Lescot, faire un grand effort architectural ou, au contraire, réduire l'ambition en ce domaine ? Et sur ce point, au fond, un consensus existait sur le fait qu'il n'était pas raisonnable de rechercher à cet endroit un grand signal architectural, qu'il n'y avait ni la place, ni les moyens. Les recherches faites avec de grands architectes ne dégageaient d'ailleurs pas de solution recueillant l'unanimité, ni même une majorité.

► *Vous avez été, jusqu'à ces tout derniers temps, le « grand argentier » de la Ville en tant que rapporteur général de son budget, puis Premier Adjoint chargé des Finances.*

L'opération des Halles est-elle, finalement, le « gouffre financier » que certains ont parfois dénoncé ? Quelle place a-t-elle prise dans l'effort d'investissement de la Ville depuis qu'elle a été entreprise ? Quelles sont les perspectives actuelles avant son « bouclage » ?

Je rappellerai d'abord que, il y a relativement peu de temps, la Cour des Comptes a procédé à l'examen des comptes de l'opération des Halles ; naturellement j'ai été entendu, en tant que Président de la SEMAH, ainsi d'ailleurs que les autres responsables, en particulier le Préfet de la Région Ile-de-France. Je dois dire que nous avons étonné la Cour car elle s'attendait peut-être, après tout le bruit fait autour des Halles, tous les articles concernant les « trous » – au pluriel ! –, à se trouver devant un trou financier. Or il n'en est rien et, fait assez rare je crois, la Cour des Comptes a donné un satisfecit financier aux responsables de l'opération. C'est dire que sur ce plan, la rénovation des Halles n'a rien à voir avec le « gouffre » évoqué par tel ou tel article.

Je crois qu'il est intéressant d'examiner l'opération des Halles, d'un point de vue financier et administratif comme une opération de rénovation traditionnelle. Ce qui coûte à la municipalité dans une telle opération, c'est d'abord la libération du sol, mais ici le sol appartenait déjà à la Ville pour l'essentiel et se trouvait libéré par le départ du marché ; ce qui coûte ensuite, ce sont les équipements : voirie, équipements sociaux et culturels, etc. Mais il faut remarquer que les équipements des Halles ne sont pas, pour la plupart, réservés à l'opération ; ils sont à l'usage du quartier, de la ville entière et même plus ; ils sont ainsi venus « enrichir » la ville. En contrepartie des dépenses il y a des recettes, et ces recettes ont été relativement importantes aux Halles puisqu'on a créé des surfaces nouvelles en sur-sol et surtout en sous-sol.

Quand on regarde l'opération sous cet angle on se rend compte :

- qu'au point de vue financier, elle est d'une ampleur limitée ; son bilan global était à un moment proche de celui de la Tour Montparnasse – ce qui donne un ordre de grandeur – ; son coût pour la Ville n'a jamais été très important ;
- que, dans le budget d'investissement de la Ville, sa part est toujours de-

meurée relativement minime – elle est restée comprise entre 3 % et 9 % du total – et qu'elle n'a donc jamais constitué un frein aux investissements de la Ville sur l'ensemble de son territoire.

Pour ce qui concerne les perspectives avant le « bouclage », nous respectons bien l'état prévisionnel des recettes et dépenses ; j'espère et je crois que nous resterons dans cette enveloppe. J'ai d'ailleurs pris des précautions, lorsque l'Etat était exigeant à notre égard, en m'appliquant à lui faire payer ses exigences.

J'ajoute, pour être complet, que depuis trois ans (c'est une constatation historique, pas une affirmation polémique) les perspectives financières sont cependant moins heureuses car les investisseurs se dérobent. Ainsi, nous n'avons pu monter les projets d'aquarium ou de cinéma très modernes utilisant les techniques nouvelles. Nous avons dû restreindre nos ambitions et nous tourner vers des programmes plus classiques : équipements commerciaux et de loisirs, magasins de sport, cinémas traditionnels, salles d'expositions, petit musée. Au point où nous en sommes, il paraît vraisemblable de penser que nous bouclerons le projet à temps, c'est-à-dire sans retard pour la réalisation de la dernière dalle et l'aménagement du jardin.

► *Vous vous êtes tenu volontairement à l'écart des nombreuses controverses de caractère architectural qu'a suscitées l'opération des Halles. Pouvez-vous éclairer cette attitude et nous dire, malgré tout, votre jugement sur les réalisations effectuées et les projets engagés ou sur le point de l'être ?*

J'ai eu, depuis le début, le souci de ne pas me considérer comme « l'empereur des Halles », mais comme l'homme chargé de mener l'opération à bien, c'est-à-dire de faire en sorte qu'elle ne se bloque pas sur le plan urbanistique, sur le plan architectural ou sur le plan financier ; par conséquent, je considérais que je n'étais pas là pour faire prédominer mes choix mais pour essayer de mettre d'accord les partenaires, pour, quand l'un d'entre eux voulait imposer quelque chose, faire en sorte qu'il en paye les conséquences, pour trancher les nœuds gordiens. Mon rôle a été d'assurer la marche en avant, la continuité, l'équilibre financier, tâches suffisamment difficiles dans une opération aussi complexe et importante. Cela explique pourquoi je n'ai pas voulu dire ce qui était bien et ce qui ne l'était pas, ni choisir tel ou tel bâtiment...

Mais, naturellement j'avais mes idées sur les choses. Ainsi, quand l'idée de construire un monument qui se voulait très « significatif » sur l'emplacement du bâtiment Lescot a été abandonnée – à juste titre je crois – j'ai dit qu'il ne fallait pas laisser le balancier aller trop haut en sens inverse, qu'à la place de cette grande réalisation il fallait faire quelque chose de plus réduit, pour reprendre une expression que j'ai utilisée, une sorte de « cabochon d'architecture moderne ». L'architecture de M. Willerval correspond de façon heureuse, je crois, à cette idée.

S'il faut exprimer un regret, il me semble que l'on aurait pu être un peu plus ambitieux dans la conception des espaces souterrains de la première partie de l'opération ; cette remarque concernant surtout les concepteurs, dont je suis. Mais les craintes financières ont pesé.

La seconde partie de ces espaces, essentiellement occupée par les équipements de la Ville, est plus amplement conçue et m'apparaît très bien réalisée. Son caractère est déjà donné à la fois par la conception globale – la place couverte, les circulations, ... – et par le traitement architectural très apparent au stade actuel du chantier. Pour les programmes restant à déterminer je regrette que nous ayons dû renoncer, pour les raisons financières et de calendrier que j'ai citées, à des équipements attractifs de caractère un peu exceptionnel.

► *Jugez-vous aujourd'hui que les objectifs d'urbanisme initiaux de ce grand projet d'aménagement ont été atteints ? Quelles remarques vous inspirent, avec un premier recul du temps, ces objectifs et l'évolution globale de l'opération ?*

L'opération des Halles est née d'une constatation et d'une opportunité :

- une constatation : le cœur de Paris était, – c'est au moins ce qu'on pensait alors – menacé de déclin, de « clochardisation » ;
- une opportunité : le choix de l'Etat de transférer les Halles à Rungis et aussi de réaliser là, en sous-sol, une très grande croisée de communication.

Dans ces conditions les responsables de la Ville, l'APUR et les autres intervenants ont pensé qu'il fallait revitaliser le cœur de Paris ; c'est donc une opération d'urbanisme, au sens élevé du terme, qui était tentée et qui naturellement réclamait un équilibre. Il ne s'agissait pas de réaliser seulement un jardin, ou de l'architecture ou des commerces, il fallait combiner ces éléments en fonction des objectifs d'urbanisme. Là-dessus s'est greffée la volonté du président de la République de créer un Musée d'un caractère particulier – l'actuel Centre Georges Pompidou – sur une partie de l'opération ; cet apport très important devait, pour des raisons d'équilibre, diminuer en quelque sorte les ambitions ailleurs.

Les objectifs ont-ils été atteints ? Le cœur de la ville est-il revivifié ? Je crois que l'on peut répondre oui. Mais cette réponse s'explique par la conjonction des efforts de la Ville et de la SEMAH et des changements que j'ai évoqués dans les goûts, les modes, l'idée que l'on se fait de la vie urbaine.

J'ajoute qu'il ne fallait pas, à mon avis au moins, être trop ambitieux, comme on l'était sans doute au départ. Je crois qu'une ville ne doit pas avoir une structure pyramidale avec un énorme cœur et une vaste périphérie. L'ambition initiale était excessive ; on pensait alors qu'une certaine masse critique était nécessaire pour réussir l'opération ; les premières maquettes proposaient 800 000 mètres carrés de planchers, c'était certainement beaucoup trop.

On s'est aussi un peu trop trompé sur le rôle de la gare du RER ; on a cru qu'elle provoquerait une sorte de « geyser » de personnes et cela n'est pas si vrai ; elle ne joue pas le rôle de certaines gares centrales de grandes capitales.

Les ambitions de départ ont donc été réappréciées pour diverses raisons et je suis assez content du résultat de ce point de vue, pour une certaine forme de modestie, mais, bien sûr, il n'y a pas antinomie entre cette modestie et la réussite globale de l'œuvre entreprise.

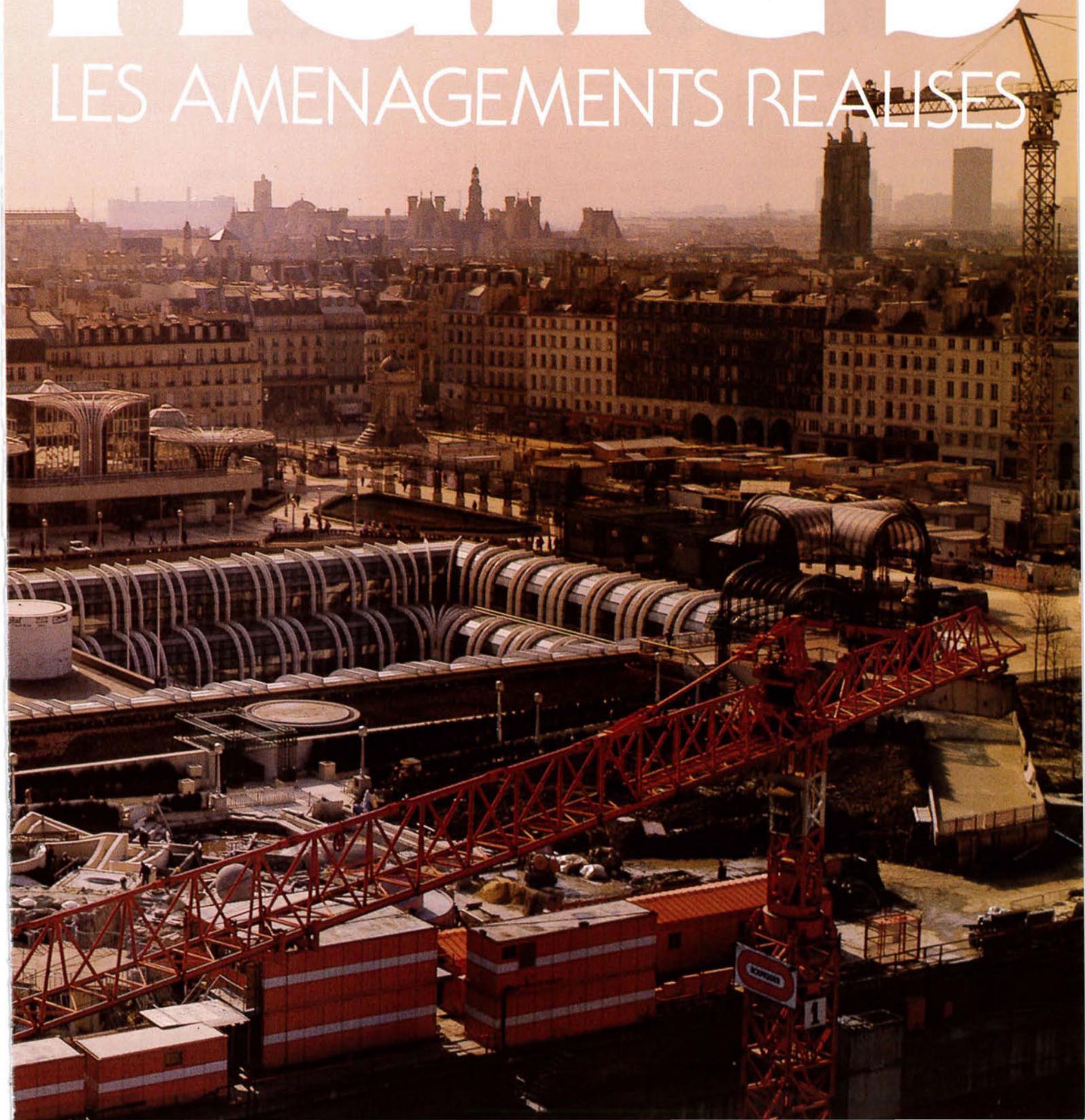
LES INVESTISSEMENTS DE L'OPERATION DES HALLES					
Montant et part dans le programme municipal, par année					
	Montant (M.F.)	Part % du programme annuel		Montant (M.F.)	Part % du programme annuel
1972	30	4,3 %	1979	33,7	3,9 %
1973	34	4,5 %	1980	36,7	4,4 %
1974	45	5,2 %	1981	77,4	5,9 %
1975	60	6,6 %	1982	129,9	7,9 %
1976	70	6,9 %	1983	108,8	6,1 %
1977	68,7	7 %	1984	141	9,5 %
1978	25,1	2,7 %	1985	157,3	7,1 %
			(prévisions)		

les



halles

LES AMENAGEMENTS REALISES





Le centre national d'art et de culture Georges Pompidou

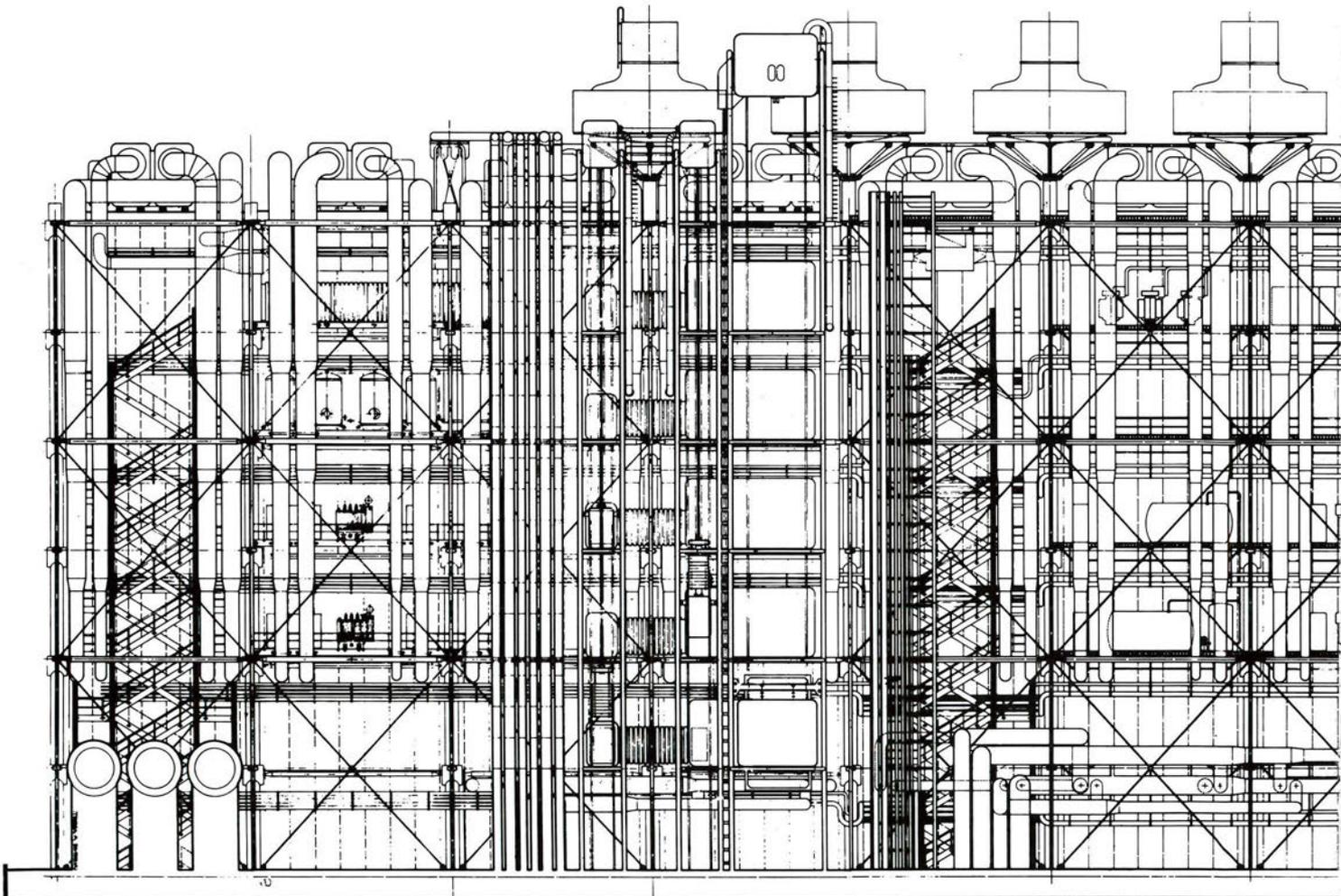
La décision de transférer hors de Paris le marché de gros des Halles avait pour effet de rendre disponible l'importante surface que représentait l'ancien « carreau ». Mais il existait déjà dans ce quartier un espace providentiellement libre : celui du « plateau Beaubourg » d'environ un hectare compris entre la rue Saint-Martin et la rue du Renard, en bordure immédiate du quartier du Marais. Dégagé de constructions vétustes dès avant la

seconde guerre mondiale, dans le cadre d'une politique d'urbanisme qui tendait à la suppression des « îlots insalubres » de la capitale, cet espace était devenu l'un des lieux qui illustraient le plus la « clochardisation » du quartier : un terrain vague, bordé par les façades arrières lépreuses de constructions vétustes. Sa réutilisation, son réaménagement étaient évidemment liés à l'opération d'ensemble qu'il

fallait engager à l'emplacement du marché après son départ et à ses abords immédiats.

La genèse du projet

Posé dans ce cadre général, le problème de réaménagement du « plateau Beaubourg » a donné lieu à des thèses contradictoires et à un débat longtemps incertain.



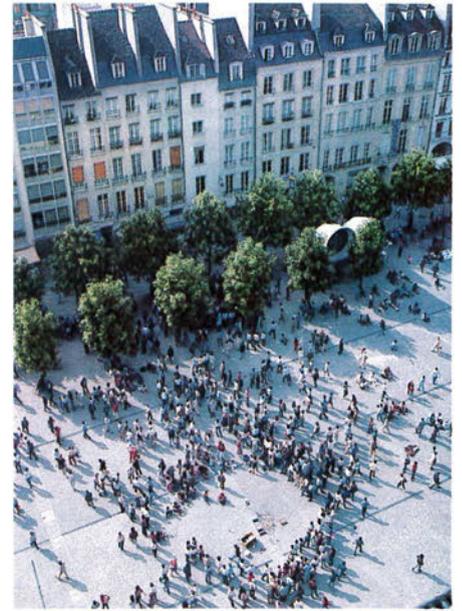
Pour les uns – et en particulier les partis de gauche et certaines associations de quartier – il fallait tirer parti de ce terrain déjà disponible pour y entreprendre aussitôt la construction de logements de caractère social, ainsi que de petits équipements de quartier et permettre, de la sorte, la réalisation d'une « opération-tiroir » qui faciliterait la rénovation du domaine bâti très dégradé des abords des Halles, en offrant des possibilités de relogement à proximité immédiate.

Pour d'autres, il fallait au contraire saisir absolument cette première occasion d'affirmer le caractère exceptionnel du réaménagement du quartier et de manifester d'emblée la nouvelle vocation qui devait être la sienne, en particulier dans le domaine culturel.

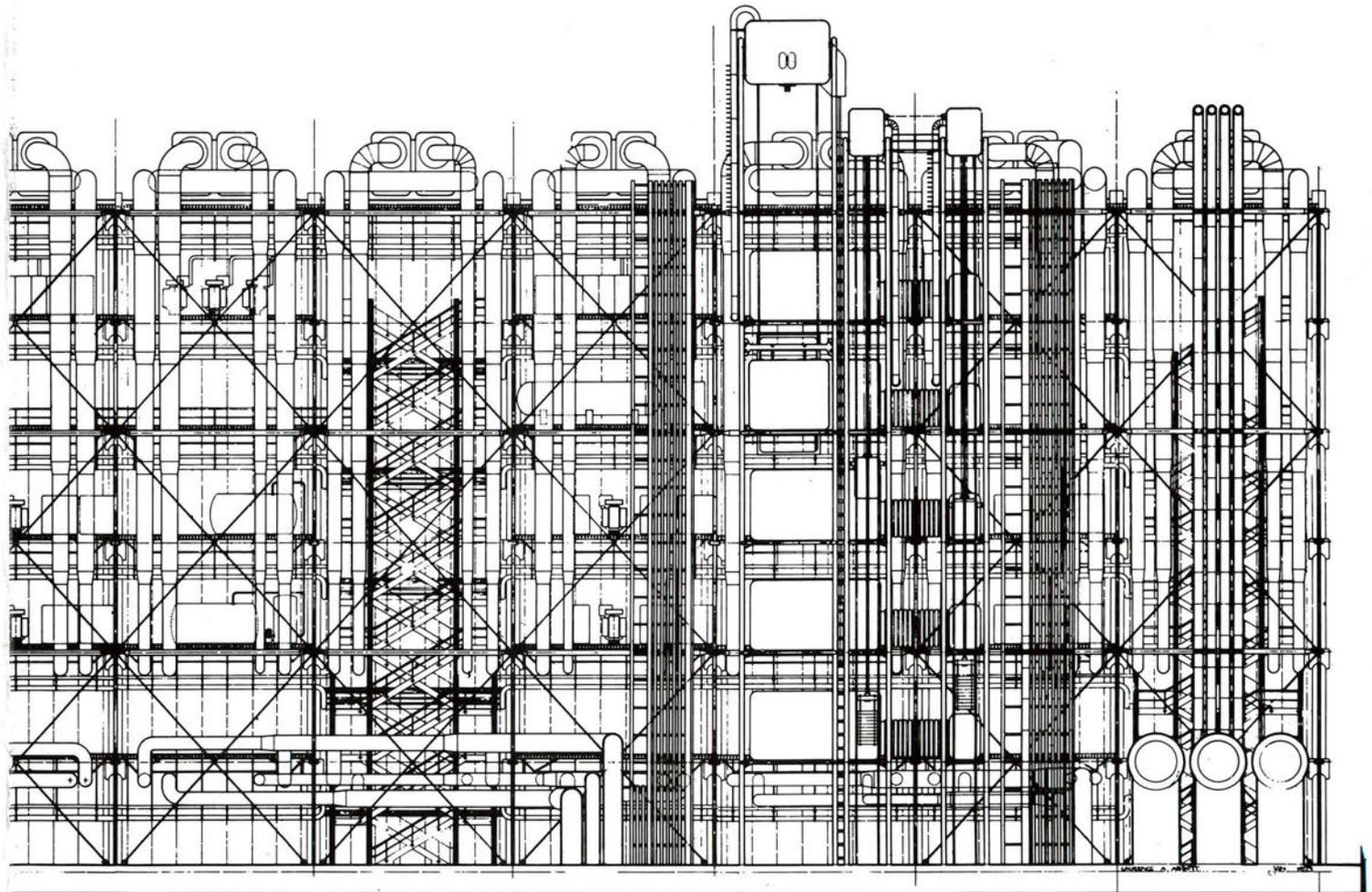
Les propositions de l'APUR, formulées au début de l'année 1969, au moment où la responsabilité de l'élaboration du projet d'aménagement a été confiée à cet organisme, se prononçaient sans

ambiguïté en faveur de la thèse de l'implantation d'un très important équipement culturel au « plateau Beaubourg » : le dossier établi à l'appui du schéma d'urbanisme adopté en juillet 69 développait les raisons pour lesquelles un tel équipement s'y trouverait « idéalement situé ». Il indiquait en outre que cette future réalisation devrait « constituer un monument d'architecture contemporaine sur le cheminement touristique du Marais au Palais Royal et au Louvre ». Le texte présenté à cette époque au Conseil de Paris soulignait encore que l'environnement immédiat de cet équipement devrait être « dégagé le plus possible afin de permettre au créateur choisi pour le réaliser la plus grande liberté d'expression et de mieux mettre en valeur, par la suite, l'œuvre d'architecture contemporaine qui doit s'édifier à cet emplacement ».

Si le choix d'urbanisme, retenu par l'Assemblée Municipale, était ainsi clairement prononcé, le pro-



Deux éléments essentiels et désormais célèbres de la conception du Centre Georges Pompidou : la piazza et ses foules ; la façade sur la rue du Renard, affichant dans des teintes vives selon la fonction assurée les colonnes techniques du bâtiment.



gramme susceptible de le concrétiser ne répondait pas de façon suffisante à cette ambition. Les auteurs du projet en étaient d'ailleurs pleinement conscients et c'est bien une sorte de « réserve » pour un équipement culturel majeur, au moment où cela serait possible, qu'ils avaient entendu ménager, à l'encontre de solutions simples d'exploitation immédiate, utiles au déroulement de l'opération, mais peu susceptibles d'en manifester l'ambition. Deux points fixes existaient pourtant :

- d'une part, la création d'une grande bibliothèque publique de 15 000 à 20 000 m², voulue par le Ministère de l'Éducation Nationale de l'époque et que l'on désignait souvent sous le nom de « Bibliothèque Nationale bis » ; la nécessité d'ouvrir à toutes catégories de lecteurs l'accès à la plus vaste et la plus actuelle collection de livres, périodiques, microfilms et autres formes nouvelles de reproduction était admise depuis longtemps et trouvait là une localisation idéale ;
- d'autre part, la réalisation d'une seconde bibliothèque, éventuellement doublée d'une discothèque, était souhaitée par la Ville de Paris, non seulement pour améliorer l'équipement des arrondissements du cœur rive droite de la capitale, mais aussi pour jouer un rôle central vis-à-vis de tout le réseau des bibliothèques municipales.

L'addition de ces programmes (soit de l'ordre de 20 à 25 000 m²) restait manifestement en deçà, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, de ce qu'il était souhaitable de concevoir en un tel emplacement. Les solutions de compromis : ajouter quelques groupes de logements à ce noyau d'équipements culturels – ou les solutions d'attente : réserver tout ou partie du terrain pour le temps meilleur d'une solution future, présentaient, les unes et les autres, des inconvénients évidents.

Comme personne ne l'ignore, c'est une décision du Président de la République, M. Georges Pompidou, annoncée le 11 décembre 1969, mais étudiée quelques semaines après son élection, au lendemain de l'adoption par le Conseil de Paris du schéma d'aménagement des Halles, qui a apporté à ce problème une solution magistrale. Conscient d'un véritable retard culturel de la France dans les domaines inextricablement liés de la création et de la diffusion de l'art de notre temps, mesurant la chance extraordinaire que représentait une localisation dans le centre historique et populaire de Paris et « sur le métro » (comme il l'a dit), M. Pompidou, tout en prenant en compte certains éléments des propositions antérieures et notamment celui de la Bibliothèque de Lecture Publique donnait une autre dimension et un autre souffle au projet ; il le destinait en effet à toutes les disciplines de la création contemporaine et notamment à l'accueil et à la refonte du Musée National d'Art Moderne. Le texte du programme établi pour le concours d'architecture exprime tout à la fois cette volonté et cette intuition.

La réalisation de ce projet « prend une singulière valeur au moment où la notion traditionnelle de l'Art et même celle de la culture semblent mises en question (...) [il s'agit] d'affirmer, à travers sa richesse et même ses contradictions, que la création sous toutes ses formes sensibles est devenue le langage le plus immédiat, le plus total de notre époque. C'est, en effet, une grande originalité que la conjonction en un même lieu du livre, des arts plastiques, de l'architecture, de la musique, du cinéma, de la création industrielle – celle que la culture n'a pas encore annexée comme témoignage d'art. Cette conjonction doit permettre de faire saisir au plus grand public, qu'en dépit des

apparences de liberté... la création, l'autonomie, la hiérarchie des expressions de l'art sont fictives et qu'il existe entre les formes actuelles et les rapports de production dans la société, un lien profond (...). Toutes ces activités n'ont de sens que dans la mesure où elles concourent à un esprit commun (...) c'est au public qu'il appartient d'en révéler l'unité ».

A partir de ce choix essentiel, la Ville de Paris propriétaire du sol, donnait son accord dans des conditions financières tout à fait raisonnables, pour la vente à l'État du terrain d'assiette de ce qui allait devenir le Centre Georges Pompidou ; en même temps elle entreprenait diverses études pour l'aménagement



Le « serpent » de verre et métal qui abrite les escaliers mécaniques est devenu le symbole du Centre G. Pompidou ; ainsi une forme évocatrice, mais très simple et très fonctionnelle devient l'image même de l'un des plus importants com-

plexes culturels récemment créés. Ce raccourci correspond bien à la volonté des architectes de « désacraliser » le bâtiment pour réduire l'intimidation que peut susciter une grande institution culturelle.

de ses abords : création d'une zone piétonne ; restauration de l'îlot Quincampoix ; déplacement de l'école existante, rue St-Merri.

Le Plan d'Aménagement de Zone (P.A.Z.) des Halles, approuvé le 29 octobre 1970, décidait d'affecter à ce grand dessein « le plateau Beaubourg » et la bande de constructions qui le séparaient de la rue Rambuteau. Ainsi, l'emprise totale destinée au grand équipement culturel voulu par l'État représentait-elle 18 500 m². Enfin, le Président de la République décidait, pour l'une des toutes premières fois en France, s'agissant d'un équipement de cette importance, de faire appel à la formule d'un concours international soumis à l'ap-

préciation d'un jury composé de personnalités en majorité étrangères et tout à fait incontestées. Il fit choix, quel qu'ait pu être son sentiment personnel, de s'en tenir au jugement de ce jury qu'il avait désigné.

Malgré les délais très brefs plus de 1 700 candidatures au concours furent enregistrées et 681 projets remis dont 190 français et 491 étrangers.

Parmi eux le jury, présidé par M. Jean Prouvé, se prononça en 1971 pour le projet italo-britannique de Piano et Rogers.

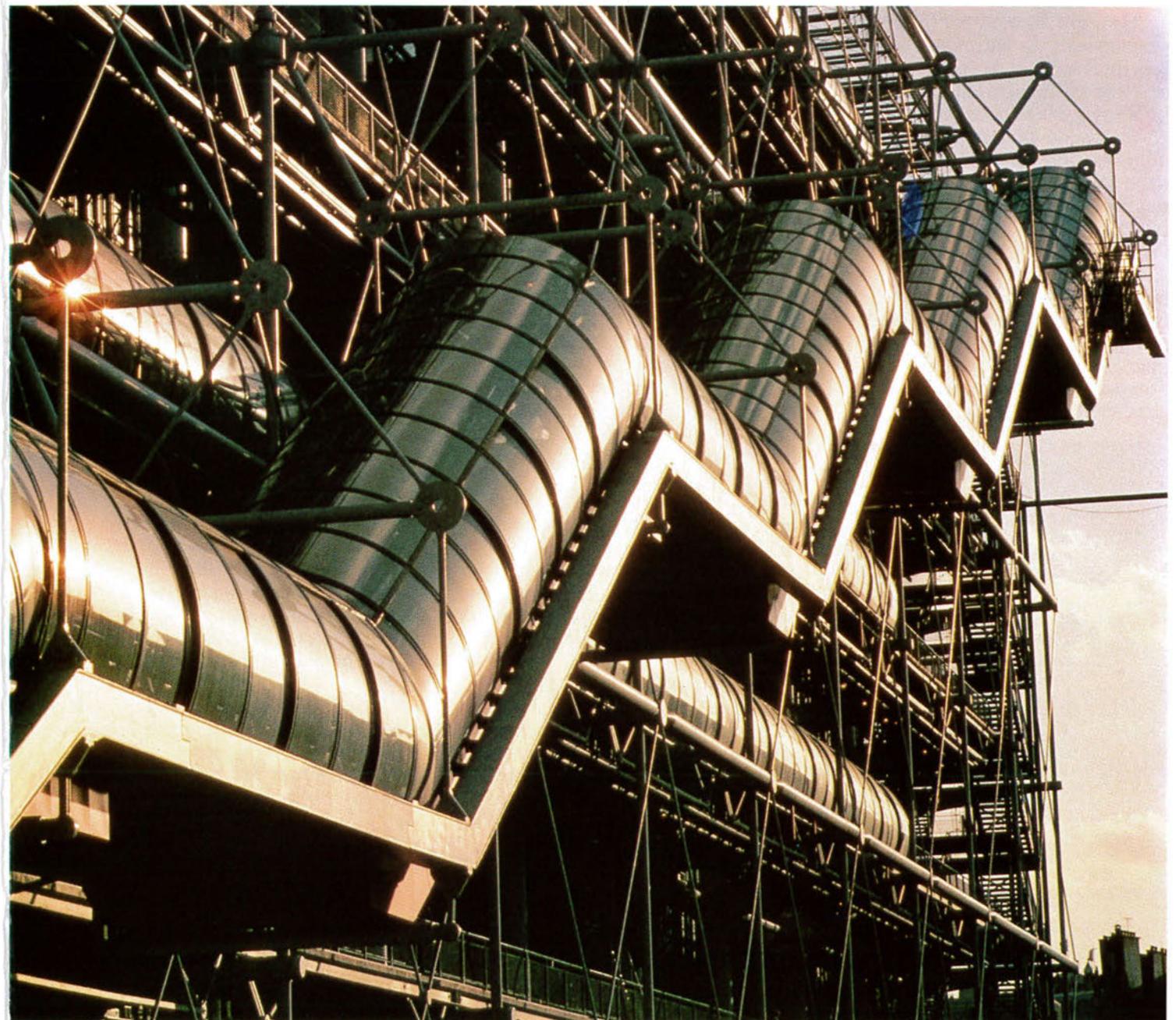
A ce projet fut ultérieurement ajouté celui de l'I.R.C.A.M. – Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique – confié

à M. P. Boulez et consacré à la musique contemporaine.

Le chantier s'ouvrit fin 1972 pour aboutir à l'inauguration du bâtiment le 2 février 1977, quatre ans plus tard, sept années après le lancement de l'idée initiale.

L'œuvre architecturale et urbaine

Devenu aujourd'hui l'un des éléments monumentaux les plus connus et les plus appréciés de Paris à en juger par la fréquentation dont il est l'objet et par une certaine fidélité de sa « clientèle », le centre Georges Pompidou appelle quel-



ques réflexions du point de vue de l'urbanisme et de la culture : voici d'ailleurs l'une des occasions les plus évidentes où se manifeste la liaison pour ne pas dire l'imbrication de ces deux domaines.

Alors que la politique d'urbanisme conduite dans Paris depuis une quinzaine d'années met de plus en plus l'accent sur une conservation d'ensemble du site de la capitale, le respect de la morphologie, de la volumétrie de son domaine bâti, de la trame de ses rues, d'un traitement harmonieux du rythme et de la modénature de ses bâtiments, la réalisation du Centre Georges Pompidou apparaît comme une indiscutable rupture – certains ont dit un « sacrilège » – dans le cœur historique de Paris.

Rupture d'abord par les dimensions mêmes du bâtiment : 60 mètres de largeur et 166 de longueur, soit une taille supérieure à celle de la plupart des îlots urbains voisins ; 42 mètres de hauteur (systèmes de climatisation non compris), soit deux fois celle des constructions du quartier qui dépassent rarement 20 ou 25 mètres pour quelques réalisations du XIX^e siècle.

Rupture également dans les formes, les couleurs, les matériaux utilisés : les pièces métalliques apparentes, les façades vitrées, le « serpent » de verre et métal abritant les escaliers mécaniques, les colonnes, tous les réseaux de canalisations



desservant l'édifice, sur la façade de la rue Beaubourg, sont autant d'éléments volontairement affirmés de manière vive et peut-être parfois brutale, qui contrastent avec les façades de pierre (ou de béton) de couleurs claires.

Apport enfin, très novateur, de la création d'importants espaces libres : la « piazza » face à l'édifice et la petite placette au flanc de l'église Saint-Merri, dans un secteur où subsiste un tissu urbain ancien, avec ses voies étroites et parfois sinueuses – malgré la présence des grandes percées du XIX^e siècle (rue Rambuteau, rue Beaubourg, boulevard de Sébastopol) – dont les tracés pouvaient sembler devoir commander le réaménagement de l'espace.

Mais rupture ne veut pas dire parjure.

Précisément parce qu'il a été profondément bouleversé par les interventions d'Haussmann, vieilles d'à peine plus d'un siècle, ou par celles qui l'ont immédiatement précédées ou suivies, le quartier des Halles ne justifiait pas une rigoureuse fidélité à une attitude de conservation ou de reconstitution.

Le maintien des caractères du site de la capitale et des éléments constitutifs de son domaine bâti traditionnel n'exclut pas, s'agissant d'équipements exceptionnels destinés à de grands édifices à vocation publique, que s'expriment et s'affirment des formes architecturales originales et un dispositif d'urbanisme novateur par rapport au tissu voisin. Il paraissait donc parfaitement admissible que pour une réalisation de cette importance, les règles d'urbanisme édictées s'affranchissent de certaines contraintes en matière de gabarit, d'implantation par rapport aux voies, de modénature, etc...

Quoi qu'il en soit, et malgré les très vives polémiques suscitées par ce choix, ces ruptures, en même temps qu'elles manifestaient – avec quelle force ! – l'identité et la présence de cet équipement, tendaient selon la démarche des architectes à « désacraliser » en quelque sorte l'institution que forme un grand

édifice à vocation culturelle, à combattre « l'effet de seuil » pour ceux qui désirent y accéder.

Pas de pompe ou d'ordonnance, mais, tout à l'opposé, une forme de simplicité allant jusqu'à la brutalité. Le bâtiment est volontairement affirmé comme une machine – l'on a souvent dit, de manière polémique, d'une usine – affichant en façade sa structure puissante, ses circulations internes et ses éléments techniques. Il est formé de composants répétitifs ; aucune véritable entrée solennelle ne marque la façade ; de simples portes de verre forment les accès. C'est ce refus d'un « grand geste architectural » – en tout cas au sens classique du terme – qui a pu faire parler « d'anti-monument », l'expression n'étant valable que dans ce sens, comme l'explique R. Piano dans son commentaire ci-après de son travail.

Les choix effectués par les architectes au niveau symbolique coïncident avec un parti constructif. Le bâtiment est constitué autour d'une charpente d'acier de quelques 15 000 tonnes, formée de 14 portiques sur lesquels s'appuient, à chaque niveau, des poutres de 45 mètres de portée. Les contreventements métalliques nécessaires sont placés dans les plans verticaux des façades et dans ceux, horizontaux, des planchers. Cette conception permet de libérer de tout obstacle tenant aux structures de la construction les vastes plateaux des étages – 7 500 m² chacun – qui se prêtent donc – tout au moins en théorie – à des modifications ou à des remodelages de leurs formes d'occupation. L'utilisation du Centre s'est ainsi voulue « flexible » et adaptable à des changements de disposition limités ou plus fondamentaux, dans l'organisation ou la conception même des activités qu'il abrite.

Sans doute cependant les exigences ultérieurement précisées de la sécurité et de l'organisation des services et des diverses sections au Centre ont-elles, à l'usage, beaucoup réduit, dans la pratique, la portée de ce souhait de « flexibilité ». Le paradoxe du Centre Geor-

Pour dégager l'espace public entre l'église St-Merri et le Centre G. Pompidou (et qui accueille en sous-sol l'IRCAM), l'école de la rue St-Merri a été reportée à l'est de la rue du Renard dans un bâtiment neuf.

Cette construction surélevée afin de donner passage à la sortie sud-est du réseau souterrain de voirie introduit une rupture à rez-de-chaussée avec l'environnement immédiat. ►

ges Pompidou est peut-être ainsi que des deux principaux thèmes qui sous-tendaient le projet : la « non-monumentalité » et la « flexibilité », le premier n'ait pas exactement été ressenti comme tel, du fait de l'importance et de la force de l'édifice, et le second n'ait pas été pratiqué comme tel, du fait des contraintes exactes de fonctionnement.

Il est un domaine en tout cas où une volonté définie dès l'origine conformément au schéma d'urbanisme retenu s'est fortement affirmée : cette grande « machine » consacrée aux activités culturelles ne devait pas être « enclavée, enfermée sur elle-même » mais « former le cœur d'un réseau aux ramifications multiples et imprégnant l'ensemble du quartier » (Paris Projet n° 7 p. 58).

A cette fin, le dégagement autour du bâtiment d'espaces libres extérieurs réservés aux piétons présentait une particulière importance. Ces espaces relient le Centre au reste du quartier et notamment au grand point d'accès que constitue la station du RER. Ils prolongent aussi le Centre par les vues qu'ils offrent sur lui d'abord, mais surtout parce qu'ils forment des lieux de

spectacle et d'animation – spontanée ou organisée – en plein air.

Le parti choisi par les concepteurs, avec le dégagement de ce qu'ils baptisaient la « piazza » sur près de la moitié de l'emprise, manifestait cette ambition et permettait en particulier aux piétons gagnant le Centre depuis l'ancien carreau des Halles d'apercevoir avec un certain recul la façade du bâtiment. Cependant, il a été renoncé à traiter cette façade sous la forme d'une sorte de grand mur d'images, « écran lumineux tourné vers la Ville », ainsi qu'il avait été initialement imaginé. C'est au sol et sous d'autres formes que se déroule l'animation. La « piazza » est l'espace du spectacle et du mouvement, voulu par les architectes qui lui ont donné sa forme en pente relativement forte, descendant vers les entrées du bâtiment. Des activités liées au Centre y prennent place : l'atelier de Brancusi par exemple (qui n'était toutefois pas prévu à l'origine et dont la présence sur l'esplanade peut paraître discutable) ou diverses manifestations provisoires parfois abritées par des tentes. Chanteurs, acrobates, cra-

cheurs de feu et d'autres attractions liées à l'importance de la fréquentation en ont également fait leur domicile privilégié et parfois soulevé des problèmes vis-à-vis du voisinage.

Mais cet espace majeur se développe et se ramifie grâce à toute une série de réalisations. C'est ainsi que l'école qui bordait les rues Brisseiche et Saint-Merri a été reportée sur la parcelle d'angle de la rue du Renard, de manière à dégager un nouvel espace prolongeant la « piazza » jusqu'au flanc de l'église Saint-Merri. Indépendamment de l'intérêt du rapport visuel entre l'architecture du Centre Georges Pompidou et celle de ce monument du XVI^e siècle, cette opération difficile a permis l'installation en sous-sol du plateau Saint-Merri de l'IR-CAM, et l'installation de la fontaine due à J. Tinguely et Niki de Saint-Phalle. L'ambiance plus tranquille, enjouée, de ce lieu apporte un certain contrepoint à l'animation plus dense et plus bruyante de la « piazza ».

La seconde décision essentielle a consisté dans la suppression de toute circulation automobile devant



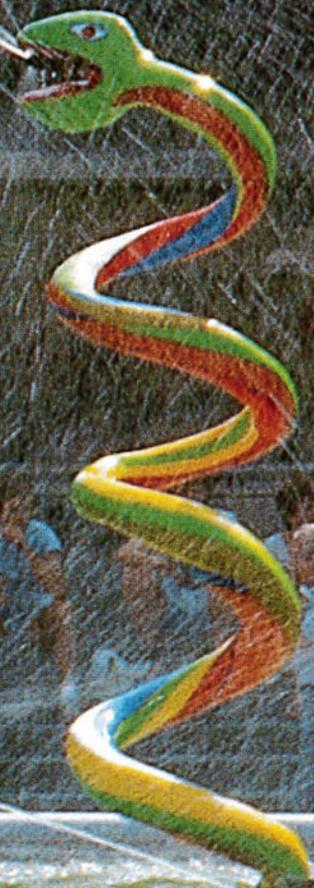




La fontaine de la place Igor Stravinsky a été dédiée par ses auteurs – Jean Tinguely et Niki de Saint-Phalle – à la mémoire du grand compositeur russe.

Son bassin d'acier inoxydable de 580 m², entièrement démontable, est posé sur le toit de l'IRCAM dont il est acoustiquement dissocié et isolé. Dans l'eau, les machines animées de Tinguely évoquant les œuvres de Stravinsky – « l'Oiseau de Feu, le Sacre du Printemps, Petrouchka... » – et les sculptures colorées de Niki de Saint-Phalle luttent à coup de jets d'eaux dont le fonctionnement est synchronisé avec les mouvements des machines.

Juxtaposée à la « machine Beaubourg » (mais aussi au « gothique flamboyant » du vaisseau de l'église Saint-Merri) cette œuvre, d'une modernité sans concession, apporte une touche d'animation et de gaieté dans un décor imposant et minéral ; elle frappe surtout par son côté farfelu, poétique et quelque peu ironique dans son dialogue avec l'environnement. Son installation début 1983 a séduit les promeneurs, surtout les enfants, et amené une animation sur la place Igor Stravinsky d'une ambiance différente, plus aimable, que celle de la « piazza » Beaubourg.





le Centre, sur la rue Saint-Martin où s'écoulait difficilement dans le sens Nord-Sud un flux d'environ 900 à 1 000 véhicules/heure. Or s'il était bien proposé d'éliminer cette circulation au droit du bâtiment, les solutions initialement envisagées prévoyaient le maintien de ce courant qui aurait été simplement enterré à partir de la rue Rambuteau et aurait refait surface au moyen d'une trémie sur le plateau La Reynie. Un tel dispositif avait l'inconvénient majeur de venir couper ou entamer le grand cheminement de piétons menant depuis les Halles jusqu'au Centre Georges Pompidou ; il laissait aussi subsister, devant l'église Saint-Merri, sur une voie particulièrement étroite, bordée de maisons anciennes, le passage des voitures (1). Après de longues discussions, une solution plus heureuse et tout à fait claire et nette a pu être adoptée par l'ensemble des partenaires concernés (Préfecture de Police ; Ville de Paris ;

Etat), dans le cadre de la mise au point du réseau de voirie souterraine des Halles : la suppression totale de ce flux et par conséquent la disparition de toute trémie sur le plateau La Reynie. Ce choix a permis un très ample développement du réseau des espaces piétonniers tout autour du Centre.

Il semble possible d'affirmer que le succès du Centre Georges Pompidou s'il est dû bien évidemment d'abord à sa conception, à son contenu et à sa forme, l'est également, en large part, à l'aménagement de son environnement et à tout le jeu de cheminements, de places, de places le reliant à son quartier et au reste de l'opération des Halles et évitant qu'il ne s'enferme derrière ses façades de verre.

L'œuvre architecturale et urbaine, aujourd'hui presque unanimement reconnue ne fut pas acceptée d'emblée, loin s'en faut. Les qualités fonctionnelles du bâtiment, particulièrement sa flexibilité, furent

certaines immédiatement appréciées, mais des critiques virulentes furent adressées à son aspect et à son intégration dans l'environnement, tant par certains spécialistes que par la presse et le public : « machin, usine, barre d'acier, shopping centre, raffinerie, complexe sidérurgique, parking culturel... » furent quelques uns des qualificatifs attribués au projet et qui pour certains l'accompagnèrent au long de sa construction et même au-delà. La hauteur du bâtiment par rapport aux îlots voisins, son aspect, le traitement coloré très vif des réseaux et canalisations affichés en façade rue du Renard ont été parmi les principaux points de contestations et de controverses. L'intensité de la polémique qui s'engagea et des attaques portées contre le Centre furent sans doute renforcées par les décisions de démolition des pavillons de Baltard aux Halles, prises à la même époque. Nombre de critiques de Beaubourg proposaient en effet l'implantation dans ces bâtiments, dont ils souhaitaient le maintien, de certaines des activités culturelles du Centre. Mais les précisions apportées progressivement par les concepteurs à leur projet, puis l'engagement des travaux s'accompagnèrent d'une très nette atténuation des critiques. En 1977, à l'époque de son inauguration, le Centre était assez bien accepté, même si des adversaires irréductibles demeuraient, tel l'écrivain René Barjavel dénonçant cette « boîte carrée, laide, périmée et inutile » (Le journal du Dimanche 30 janvier 1977).

Le succès évident du Centre dès son ouverture, son adoption presque immédiate par une population diverse et jeune, l'intérêt suscité à l'étranger allaient atténuer nettement les réticences à son égard, dans le domaine architectural et urbain, mais aussi et surtout dans le domaine de son fonctionnement, de ses activités, de son public et de son coût, questions sur lesquelles l'essentiel du débat s'était reporté.

(1) Cf. l'article consacré à l'organisation de la voirie souterraine.

Les activités et le public du Centre

78 000 m² de planchers au total – plus 5 000 pour l'IRCAM et près de 21 000 m² de parkings – ; un investissement de 835 millions de francs (1979) (dont 85 pour le terrain), plus de 100 millions pour l'IRCAM, 28 pour le déplacement de l'école Saint-Merri, et 30 de dépenses diverses, sans compter l'aménagement des espaces piétonniers ; un budget de fonctionnement annuel total de 329,7 millions, 1 200 personnes employées environ et quelque 400 manifestations (en 1984). Les chiffres caractérisant le centre G. Pompidou sont de taille, à la mesure de l'ambition même de ce projet et de son immense succès public : plus de 60 millions de visiteurs depuis l'ouverture, soit quelques 8 000 000 de visiteurs par an ou 25 000 par jour en moyenne, alors que le programme du concours d'architecture en prévoyait environ 10 000. (Ce dernier pronostic avait d'ailleurs été jugé comme beaucoup trop fort et irréaliste par de nombreux commentateurs).

Le succès du Centre a d'ailleurs conduit à rechercher tout récemment une extension de ses surfaces, en comblant l'espace initialement prévu ouvert, au niveau de la rue Aubry-le-Boucher, sous la partie sud du bâtiment ; ce gain de place risque cependant d'entraîner la perte d'un effet architectural intéressant : dans cette partie du bâtiment située au-delà de la piazza le nombre des niveaux pleins était plus réduit, pour donner une impression de moindre masse et de meilleure liaison avec les immeubles post-haussmanniens voisins. (1)

Les données de fréquentation spectaculaires recouvrent en fait une grande variété d'activités et une grande diversité des publics.

Le bâtiment du centre abrite en effet trois organismes différents :

- le Musée National d'Art Moderne, qui occupe 17 000 m² de planchers environ, regroupe la partie

moderne des collections nationales – peintures, sculptures, dessins, photographies et films – du début du XX^e siècle à nos jours ; il présente au public une sélection de 800 pièces significatives choisies parmi les 15 000 œuvres qu'il détient. Le Musée organise également de grandes manifestations temporaires parmi lesquelles peuvent être citées les confrontations Paris-Paris, Paris-New York, Paris-Moscou ou les présentations d'œuvres de grands peintres tels Nicolas de Staël, Salvador Dali, Pierre Bonnard, Wassily Kandinsky, etc.

- le Centre de Création Industrielle (2 300 m²), consacré essentiellement à l'esthétique industrielle, au design, à l'architecture, et à la communication sociale, organise des expositions et manifestations diverses et effectue également un très important travail de documentation sur la période allant du début du XIX^e siècle à aujourd'hui.

- la Bibliothèque Publique d'Information (16 000 m²) dont la mission est d'offrir à tous, et en libre accès, un choix constamment remis à jour de collections françaises et étrangères de documents d'information et d'actualité. Résolument contemporaine, elle ouvre l'éventail des moyens de communication de la culture et de la connaissance ; elle comprend ainsi plus de 400 000 imprimés, 19 000 microfilms et 65 000 microfiches, 18 000 documents sonores, plus de 570 000 diapositives et 1 900 films...

Outre les surfaces qui leur sont affectées en totalité, le Musée, le CCI et la Bibliothèque disposent d'un ensemble d'espaces communs (10 000 m²) dans lesquels ils organisent alternativement des manifestations temporaires : la grande galerie du 5^e étage, le Hall et les espaces du rez-de-chaussée, le forum en sous-sol et les salles de spectacles, auxquels s'ajoutent encore des espaces plus spécifiques comme la cinémathèque et l'Atelier des enfants, également compris dans le bâtiment.

- A l'extérieur et à proximité immédiate, l'IRCAM, Institut consacré à la recherche, à la création, à

la diffusion et à la pédagogie dans le domaine de la musique contemporaine et animé par Pierre Boulez, occupe quelques 5 000 m² de salles et studios disposés sous le sol du plateau Saint-Merri.

Le public du Centre est connu grâce à des enquêtes régulières – la dernière a été effectuée en 1983 – permettant de décrire ses caractères et ses variations. Sa composition démographique et sociale, qui évolue progressivement, diffère fortement de celle de la population parisienne ou régionale : il est constitué surtout de jeunes adultes (42 % de 18-25 ans ; 31 % de 26-35 ans), il est nettement masculin (plus de 60 %) et très diplômé (40 % niveau licence ou plus contre 12 % dans la région) ; il est surtout composé de membres de catégories sociales moyennes (39 %), de plus en plus représentées, et d'étudiants (37 %) dont la proportion baisse au contraire, comme d'ailleurs celle des catégories les plus aisées (9 % contre plus de 20 % en 1978), alors que les catégories populaires (10 %) voient leur représentation s'accroître lentement ; il vient surtout de Paris (37 %) et de sa région (16 %) et plus de l'étranger (25 % environ) que de province.

La fidélité de ce public est une donnée intéressante de la fréquentation : 32 % des visiteurs déclarent venir au moins une fois par mois et la moitié d'entre eux deux fois ou plus par semaine.

Mais, bien sûr, le nombre des visiteurs et leurs pratiques, diffèrent selon les espaces. Plus des deux tiers déclarent profiter des possibilités de visites « polyvalentes » qu'offre la diversité des activités du Centre ; ceux qui ne recherchent qu'une activité se dirigent essentiellement vers les possibilités de documentation de la Bibliothèque Publique d'Information.

Le classement selon le nombre des visites place en tête les petites expositions (39 % au total), qui ont

(1) L'achèvement de cette extension a été suivie par un réaménagement remarquable du Musée d'Art Moderne et des galeries contemporaines du rez-de-chaussée, postérieur à la rédaction du présent article.

connu en 1983 un succès très supérieur à celui des années précédentes, et la Bibliothèque (38 %) qui compte quelque 14 000 entrées par jour au total, bien qu'ayant volontairement restreint les places offertes simultanément, pour éviter la saturation et améliorer ses conditions d'accueil. Le public qui vient se documenter comprend une grande part d'étudiants et de jeunes adultes des catégories moyennes, venant fréquemment et restant souvent plus de trois heures.

Les nombres de visites sont plus réduits pour le CCI (14 % du total), le Musée (11 %) et les grandes expositions du 5^e étage (4 % en 1983, 10 % les années précédentes). Le Musée qui accueille en moyenne 1 400 visiteurs les jours de semaine et près de 4 000 les mercredi, dimanche et jours fériés (6 000 lorsque l'entrée est gratuite) a un public assez équilibré dans sa compo-

sition par âge, sexe ou catégorie sociale ; il attire de nombreux visiteurs venus de province et de l'étranger.

Les espaces communs attirent encore de nombreuses visites (22 % du total) car, comme le note le rapport d'activités du Centre, « l'errance et les usages atypiques demeurent importants, rançon d'un succès qui dépasse le registre strictement culturel ». Leurs visiteurs sont plutôt jeunes – mais avec une part de gens plus âgés – peu diplômés, souvent issus de classes populaires, et comprennent de nombreux provinciaux.

Ainsi le Centre cumule un public classique des manifestations culturelles et musées, aisé et diplômé, et un public, de catégories moyennes surtout, pour lequel il constitue un réel moyen d'accès à la culture. La démocratisation culturelle qu'il introduit, si elle n'est pas

aussi marquée qu'on l'aurait espéré, apparaît cependant à travers le fait qu'une part de ses usagers n'avait pas antérieurement de pratiques culturelles de ce type.

L'action et le rayonnement du Centre ne se limitent d'ailleurs pas au public qui y vient, le Centre Georges Pompidou est en effet également à l'origine d'animations et de manifestations très différentes allant de l'accueil des classes de Paris ou de la banlieue dans l'Atelier des enfants, ou des échanges et manifestations communes avec les régions et leurs établissements culturels, jusqu'aux relations internationales marquées par la présentation à l'étranger des grandes expositions.

Il n'est pas contestable que le fameux « effet de seuil » tenant à l'écart des institutions culturelles de nombreuses tranches de la population, s'il n'est naturellement pas aboli, a été très fortement combattu par le Centre Georges Pompidou, du fait de sa conception, mais aussi de la relation établie avec son environnement.

*
* *

La richesse et la diversité de ce qu'il présente ont donné au Centre G. Pompidou un rôle-phare dans les pratiques culturelles des Parisiens ; mais, en même temps, ce lieu de manifestations exceptionnelles, s'est constitué un public d'habitues. Il en est un peu de même pour le bâtiment et son environnement, l'effet de choc initial demeure, mais s'est modifié avec le temps ; le Centre est devenu un monument familier, un point de repère nouveau dans le paysage et même, paradoxalement, un des symboles de Paris et, notamment vis-à-vis de l'étranger, l'une des principales marques de sa modernité.

Le présent article a été établi à partir de différentes sources, principalement : les éléments communiqués par le Centre Georges Pompidou, le livre « L'enjeu du Centre Georges Pompidou » de Claude Mollard et Paris-Projet n° 7.

En quelques lignes

CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

Architectes : Renzo Piano et Richard Rogers assistés de G. Franchini;
Bureau d'études : Ove Arup.

Dimensions : 60 m × 166 m, hauteur 42 m (système de climatisation non compris)
78 000 m² de planchers et 21 000 m² de parkings souterrains

Programme :

- Musée National d'Art Moderne (17 000 m²; 15 000 œuvres dont 800 présentées)
 - Centre de Création Industrielle (2 300 m²)
 - Bibliothèque Publique d'Information (16 000 m²; 400 000 imprimés, 19 000 microfilms, 570 000 diapositives, etc.)
 - Espaces communs (10 000 m²), etc.
 - 8 millions de visiteurs par an (25 000 par jour en moyenne) pour 400 manifestations environ
 - 1 200 personnes employées (IRCAM compris)
- Budget de fonctionnement 329,7 millions de francs (1984)

Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique (IRCAM)

- 5 000 m² en sous-sol sous le plateau Saint-Merri – Salles et studios consacrés à la recherche, création, diffusion dans le domaine de la musique contemporaine.
-

LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

Renzo Piano, Richard Rogers

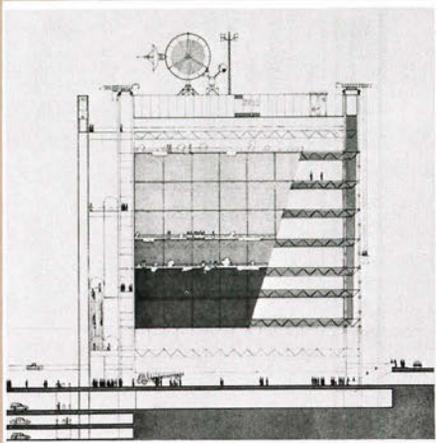
Bien sûr le centre Pompidou est un monument, ne serait-ce que par son échelle ; j'ai dit pourtant que nous n'avons pas voulu faire un monument mais au plan formel, parce qu'on considère qu'un monument est une œuvre qui récupère le langage historique, académique, classique. Or, à l'époque du concours, nous nous étions demandé comment construire un bâtiment qui puisse abattre le mur de méfiance existant entre les gens et les bâtiments institu-

tionnalisés pour la culture. Notre idée était claire : il fallait construire quelque chose qui ne soit pas la reproduction moderne du Louvre ou d'une autre institution de ce type, mais qui permette le dialogue, qui élimine l'intimidation. Nous nous sommes dits, à un certain moment, que l'un des ressorts essentiels pour la culture – la culture non aristocratique, pas celle des gens cultivés – était la curiosité. C'est peut-être même la chose la plus importante puisque c'est la curiosité qui con-

duit à faire des expériences, à découvrir, à prendre une attitude critique, à comprendre. C'est en cherchant à substituer la curiosité à l'intimidation que nous avons abouti à l'idée de la machine ; nous avons voulu démystifier, d'une façon presque clairement polémique, l'image du bâtiment, lui substituer celle d'un outil, d'un instrument, de quelque chose qui ressemble à une machine.

C'était aussi, une idée très pratique car, à côté de l'intention « philoso-



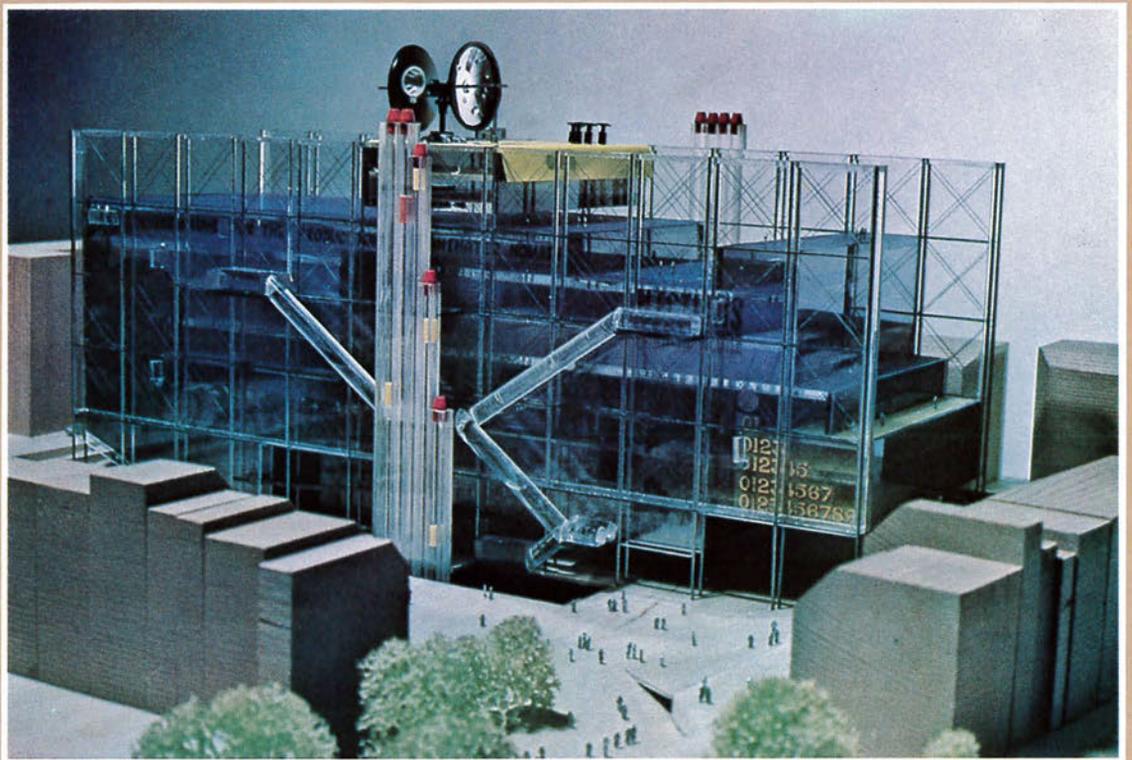


Cette coupe et la photo de maquette ci-dessous sont celles du projet des architectes Piano et Rogers soumis au jury du concours de 1971 et retenu par ce dernier. La comparaison avec le bâtiment réalisé révèle le maintien des options du parti choisi : le grand volume parallélépipédique face à l'espace libre, le contraste radical avec les hauteurs des bâtiments voisins, la structure métallique affichée, la mise en couleur. Mais la hauteur a été réduite, le volume allégé, le traitement des façades, encore brut dans ces premières propositions très nettement affiché.

phique », il y avait un autre aspect : on délivrait les espaces intérieurs du bâtiment de tous les équipements pour les placer à l'extérieur ; tous les éléments fixes typiques d'un bâtiment – poteaux, gaines, ascenseurs, etc. – ont ainsi été sortis, ce qui a ajouté à la flexibilité de l'outil, donné à la machine une plus grande liberté d'utilisation. Cette liberté c'était le refus de cristalliser, à un instant donné, un bâtiment pour la culture. Je sais bien que la flexibilité est un rêve, mais, comment faire un bâtiment culturel dont on vous dit qu'il va durer deux cents, trois cents ou quatre cents ans ? Comment dire : « voilà, je fais comme ça » et prendre pour repère des bâtiments existants ? Cela n'est pas possible ; à preuve les transformations du projet pendant sa conception : au départ, la bibliothèque comprenait un million d'ouvrages ; en travaillant avec le responsable – 3 ou 4 ans et pas deux cents –, cette bibliothèque a été complètement modifiée ; du million de livres nous sommes passés à 500 000 livres et 500 000 documents, microfiches ou autres ; les salles se sont ouvertes, les utilisateurs ont laissé les livres sur les tables au lieu de les rendre, les contrôles ont été pratiquement

supprimés pour être assurés par des radars à la sortie... Cela montre la grande difficulté d'interpréter la destination culturelle de façon précise. Il était donc polémique, mais aussi honnête, de dire que l'on ne savait pas ce qu'il fallait faire pour le très long terme, sinon une machine, un astronef, avec une grande liberté d'utilisation et – pourquoi pas – d'aspect, qui casse la notion du bâtiment institutionnalisé que les gens ont en tête.

S'il y a aujourd'hui 25 000 visiteurs par jour et un succès populaire, c'est un peu aussi le résultat de cette volonté initiale de susciter la curiosité mais ce n'est pas, pas du tout, le simple mérite des architectes ; la grande idée à été de mélanger les fonctions, de créer une structure plurifonctionnelle, pluridisciplinaire. On a beaucoup critiqué la centralisation – et je suis en principe d'accord avec ces critiques – mais quelquefois la centralisation, le regroupement de grandes fonctions, produisent un phénomène merveilleux, la synergie : les choses se mettent ensemble en mouvement sans que l'on puisse vraiment expliquer pourquoi. C'est là, peut-être, la plus grande qualité d'une structure pluridisciplinaire :



être un catalyseur, susciter la curiosité du public. Le public de la bibliothèque arrive aussi, par hasard, ailleurs ; le public sans but réel aboutit par hasard à la bibliothèque, ..., les expériences se mélangent même si cela n'est pas entièrement vrai en pratique, si cela se passe surtout dans la tête du public.

On dit très souvent que le public est très nombreux mais très superficiel. Mais, il ne faut pas exagérer. La moitié des visiteurs du Centre – 12 000 par jour – vont à la bibliothèque, ils ont donc un but précis, ce n'est pas un public de hasard. Sous cet aspect-là, je considère que le Centre Pompidou n'est pas un musée. Je construis en ce moment à Houston le musée de la Menil Collection ; celui-là est vraiment un musée avec des œuvres d'art – 10 000 pièces – dans des salles ; c'est le rite du musée qu'il faut y retrouver, calme, intimité dans la rencontre avec les œuvres. A Houston, Texas, territoire sans racine, sans mémoire c'est exactement ce qu'il fallait faire ; à Paris c'est exactement le contraire qu'il fallait faire. Qu'une partie du public soit un public superficiel qui consomme la culture, c'est le prix à payer pour dialoguer avec un public autre que le public cultivé, aristocratique. Cela faisait partie du jeu et cela ne me gêne pas.

Ce qui me gêne dans le Centre Pompidou, ce n'est pas ce qu'il est. Pourtant s'il fallait le refaire maintenant, je suis sûr qu'il serait différent ; je pense qu'il fallait le faire, une fois au moins, et j'ai eu la chance de participer à cela. Ce qui me gêne, c'est qu'il soit devenu un modèle. Partout on voudrait faire un Centre Pompidou ; des Etats-Unis, d'Italie on me demande de faire des conférences, des débats. Sur le plan fonctionnel déjà, c'est ridicule, on ne peut pas transférer dans l'espace, dans le temps, une telle

expérience culturelle ; on ne peut pas surtout la transférer dans une société et des conditions culturelles différentes. L'Italie, par exemple, c'est le pays des cent villes, ayant toutes un caractère marqué et de magnifiques bâtiments ; c'est aussi le pays de la décentralisation, on n'y trouve pas l'équivalent de Paris, ville de centralisation. Il est presque ridicule d'imaginer y construire quelque chose comme le centre Pompidou, alors qu'en plus, depuis 10 ans, tant de choses ont changé. Ce bâtiment qui n'est pas reproductible est devenu un modèle et pire qu'un modèle fonctionnel, un modèle architectural. Soyons clairs, ce bâtiment n'est pas du tout le triomphe de la technologie et de l'industriel ; c'est une grosse pièce artisanale. D'ailleurs à cette échelle, s'il était construit comme une masse, ce serait absolument inacceptable. C'est l'échelle du détail, ce sont les millions de petits morceaux, qui le rendent acceptable. Mais le public n'a pas perçu cela, il a reçu les images, le langage, la forme. En bref, ce bâtiment risque de devenir ce que sont devenus les arcs et les colonnes pour le post-modernisme : une référence formelle. Alors que je proteste contre le formalisme, les gens qui recherchent des repères historiques formels plutôt que réels, scientifiques, sociaux, voilà que je me retrouve à être co-responsable d'un modèle qui risque de devenir référence formelle. Et ça, vraiment, ça me gêne...

Depuis plus de dix ans que j'habite à Paris, j'entends dire que le bâtiment n'est pas mal, mais plutôt fait pour la Défense et pas pour le cœur historique de Paris. Si cette critique veut dire qu'il fallait plutôt faire là une pièce du XVI^e siècle ou du XVII^e siècle, c'est une critique un peu ridicule ; ni cette échelle, ni cette fonction n'existaient à ces époques. De toute façon, le contraste était évidemment recherché

et n'est pas casuel. Si la critique est que cela n'appartient pas au paysage, à l'ambiance de Paris, je ne suis pas d'accord non plus puisqu'au fond avec la tradition de la fonte, à la fin du XIX^e et au début de ce siècle, on trouve de nombreuses références pour l'échelle des pièces et l'assemblage de petits morceaux, même s'il s'agit ici, bien sûr, d'acier à haute résistance et non de fonte. Mais, il y avait une raison essentielle pour ne pas le faire à l'extérieur de Paris : s'il y a un espoir de préserver le centre des villes du destin tragique de la fonction unique de concentration de bureaux et de commerces, d'y maintenir un rôle véritable d'échange, c'est justement en y plaçant ce genre de catalyseur. Si le centre était ailleurs il n'aurait pas cette surface de contact, ni ce succès public ; là on utilise Paris, on utilise vraiment le potentiel de la ville.

Les espaces libres devant le bâtiment appartiennent au concept de catalyseur. Les quatre hectares de zone piétonne – qui ont demandé une énergie folle, car la Ville de Paris, il y a douze ans, était très favorable à l'automobile – sont essentiels ; ils forment l'espace catalysé nécessaire à cette réalisation. Les activités sur la place, on les a d'abord trouvées magnifiques ensuite un peu bêtes, d'une spontanéité de quatre sous. Là on devient trop intelligent ; c'est peut-être de quatre sous, mais c'est vivant. Je préfère être confronté avec les problèmes d'une spontanéité excessive, qu'il faut rendre un peu plus discrète, qu'avec des espaces morts. Je pense que c'est un espace – bon ou mauvais – qui fonctionne très bien. La fontaine Tinguely qui y a été placée a une grande qualité, l'auto-ironie ; vis-à-vis de ces choses si on devient trop intelligent on ressemble à ces gens qui se prennent les pieds dans leurs lacets de souliers... et qui tombent.

Ce texte a été établi à partir d'un entretien avec Renzo Piano en mai 1983.



L'opération du Quartier de l'Horloge

Le complet réaménagement de ce que l'on appelait l'îlot Rambuteau (1), situé au Nord de cette rue et bordé par les rues Beaubourg, Saint-Martin et du Grenier-Saint-Lazare a formé, après la construction du Centre Georges Pompidou et la transformation de ses abords, la seconde intervention essentielle dans la partie est de l'opération des Halles.

Un îlot délabré

Une telle intervention était prévue depuis très longtemps : cet ensemble d'environ 2,3 hectares figurait en effet, avec le numéro 1 (ce

qui signifiait qu'il avait le plus fort taux de mortalité par tuberculose suivant les enquêtes effectuées de 1894 à 1918 et qui ont permis de définir et de classer ces îlots), parmi les îlots insalubres de Paris, appelés à une totale rénovation.

En 1954, sur 860 logements, 53 (6 %) seulement disposaient d'une salle d'eau ; 27 % de WC ; plus de la moitié pouvait être regardée comme vétuste ou très vétuste ; certains en situation de « péril » ; de ce fait, l'on constatait un phénomène d'abandon de ces logements qui n'étaient plus qu'au nombre de 570 en 1968 (soit 1/3 de moins en 14 ans) ; la part des logements confortables, si elle avait augmenté durant cette période, restait très fai-

ble. Ce phénomène était tout particulièrement accentué dans la partie centrale de l'îlot au croisement d'impasses et de ruelles dont les noms élégants (rue Brantôme, rue du Maure, passage de la Réunion) ne pouvaient masquer l'état de délabrement. Sur ces voies très étroites et sur des cours minuscules et obscures, les rez-de-chaussée et les premiers étages d'immeubles que désertaient peu à peu les logements étaient progressivement occupés par des activités de gros et semi-gros appartenant au secteur du textile et en particulier de la bonneterie qui trouvait là son centre le plus actif dans Paris. Mais ces commerces fonctionnaient aussi dans des conditions extrêmement difficiles, faute de possibilités de stationnement proche et de desserte automobile pour les livraisons comme pour la clientèle.

La rénovation complète de l'îlot, à l'exception peut-être de certaines parties de ses franges sur les voies qui l'encadrent, formait donc une nécessité – voire une urgence depuis des décennies –. Dans toutes les controverses soulevées par l'aménagement des Halles, cet impératif n'a d'ailleurs jamais été vraiment contesté.

(1) Afin d'éviter toute confusion avec l'immeuble également situé rue Rambuteau, à l'angle de la rue Turbigo dont il sera parlé plus loin, cet îlot, ultérieurement baptisé : « Quartier de l'Horloge », sera désigné dans la suite de l'article sous les termes îlot « Rambuteau-Saint-Martin ».



Les façades maintenues de la rue St-Martin, soutenues par des étais, s'élèvent comme un décor tandis que se poursuit la réalisation des bâtiments voisins.

L'impact du Centre G. Pompidou

La rénovation de l'îlot Rambuteau-Saint-Martin était en outre commandée dans son déroulement comme dans sa conception par les choix effectués pour l'aménagement du « plateau Beaubourg » et la construction du Centre Georges Pompidou. La renonciation à l'idée d'utiliser la surface libre du « Plateau Beaubourg » pour la réalisation d'une « opération-tiroir » de logements rendait d'autant plus nécessaire le dégagement de possibilités d'édifier quelques programmes à cette fin sur les espaces disponibles ou facilement libérables de l'îlot Rambuteau. De même, la disparition des possibilités de stationnement plus ou moins « sauvage » sur le « plateau Beaubourg », même si elles n'étaient pas très pratiques, ne pouvait manquer d'aggraver les difficultés de fonctionnement des activités du textile de l'îlot Rambuteau-Saint-Martin. Enfin, l'extension du projet de grand équipement culturel bien au-delà de sa définition initiale ne rendait pas possible le maintien, qui avait été envisagé, de la rive Sud de la rue Rambuteau entre les rues Saint-Martin et Beaubourg. La symétrie de cette voie commerciale très animée ne pouvant être maintenue sur ce tronçon, l'intérêt du maintien tel quel de la frange de bâtiments, d'ailleurs en mauvais état, et de commerces bordant au nord la rue Rambuteau perdait une large part de son intérêt ; de sorte que cette partie de l'îlot Rambuteau-Saint-Martin pouvait se prêter à un remodelage plus ou moins important.

Mais, alors que la réalisation du Centre Georges Pompidou avait impliqué la mise en œuvre accélérée de la rénovation de l'îlot Rambuteau-Saint-Martin, le décalage dans le temps entre ces deux projets voisins ne permit paradoxalement pas toujours d'assurer une parfaite cohérence dans la définition de leurs caractéristiques respectives.

La construction du Centre

Georges Pompidou et les discussions ou propositions qu'elle suscitait ne pouvaient en effet manquer d'avoir une répercussion (ou d'en provoquer la tentation) sur l'opération déjà lancée à ses abords, en partie à cause d'elle, mais en avance sur elle dans son déroulement. De sorte qu'après avoir contribué au lancement rapide de l'opération de rénovation de l'îlot Rambuteau-Saint-Martin et en avoir commandé certains traits, l'édification du Centre a été parfois l'occasion d'en ralentir ou d'en contrarier le cours (l'architecte de l'opération : M. J.C. Bernard, dans l'entretien qui accompagne cet article en apporte témoignage).

Toute l'opération des Halles conduite en un peu plus d'une quinzaine d'années, témoignera de la difficulté extrême, malgré l'existence d'un schéma d'ensemble, de faire avancer certaines opérations afin de rendre possible le lancement des autres, puis de réajuster les premières en fonction de la définition et du déroulement des secondes, et ainsi de suite...

Le programme et le projet originels

Quoiqu'il en soit, la Ville de Paris décidée et conduite à la rénovation de l'îlot, a souhaité en 1968 – surtout dans le contexte de l'époque – ne procéder à la définition exacte de cette opération que sur la base de propositions établies par une association de propriétaires et d'occupants et représentant en particulier le secteur du textile de gros et semi-gros implanté dans le périmètre concerné. Il s'agissait là de la première initiative de cette sorte à Paris pour une opération de rénovation.

On ne peut s'étonner, dans ces conditions, de l'importance donnée au programme destiné aux activités commerciales dans la définition du futur projet. Celui-ci devant comporter également d'importantes réalisations de logements, en large

partie de caractère social, l'opération fut confiée dans son ensemble à un intervenant privé, la COGEDIM, au moyen d'une convention tripartite entre cette Société, l'Association constituée pour la rénovation de l'îlot et la SEMAH, chargée par la Ville de la conduite de l'opération des Halles.

Le parti d'aménagement et le programme de l'opération tels qu'ils ont été définis à l'origine ont été respectés dans leurs principes et dans leurs grandes lignes jusqu'à son achèvement en 1982. Cependant plusieurs adaptations importantes ont été décidées au cours du déroulement du projet.

Le choix initial reposait sur la volonté de créer, à l'échelle d'un petit quartier, un nouvel élément du centre de Paris, adapté dans sa volumétrie et sa morphologie à l'environnement existant, retrouvant par un jeu de cheminements piétonniers et une architecture vivante, ainsi qu'une diversité d'occupation, les qualités d'ambiance et d'aspect du tissu urbain traditionnel. Effectué dès 1970, et approuvé en juillet 1972 par la Ville de Paris, ce choix qui peut paraître aujourd'hui assez évident ne l'était cependant pas à un moment où les conceptions d'urbanisme restaient encore, et pour quelque temps, dominées par des



Rue Beaubourg, quatre immeubles du début de siècle ont été conservés ; leur raccord architectural avec les constructions neuves a entraîné des solutions de compromis difficiles et assez peu satisfaisantes.

objectifs de recomposition beaucoup plus profonde du paysage urbain, qu'il s'agisse des règles d'alignement, d'implantation et de hauteur des bâtiments, de largeur et de tracé des voies publiques. Il n'a peut-être pas été souvent relevé qu'à cet égard, le projet retenu pour l'îlot Rambuteau-Saint-Martin a été sans doute l'un des premiers à être entrepris pour une opération aussi importante selon une intention tout à fait différente, tendant au contraire à la reconstitution et à la réinterprétation d'un urbanisme d'îlot bien compris... après avoir été tant décrié.

Ainsi, le projet repose sur la dé-

finition d'un plan simple : les nouvelles constructions viennent border les voies qui entourent l'îlot sur ses quatre faces : rue du Grenier-Saint-Lazare, rue Beaubourg, rue Rambuteau, rue Saint-Martin. Du nord au sud et d'est en ouest, mais selon un tracé animé, cherchant des effets de variété, voire de surprise, des cheminements piétonniers traversent l'îlot et le relie à son environnement, en même temps qu'ils décomposent les grands éléments du programme. Au cœur de l'îlot, la croisée de ces cheminements dégage un espace libre un peu plus important, formant placette. La hauteur des constructions est mo-

dulée en fonction de l'environnement et de la largeur des voies riveraines sans dépasser 31 m. La densité retenue est élevée à l'exemple de celle du tissu urbain du centre-ville.

Les adaptations apportées

Si le programme initial de construction a correspondu, dans ses grandes lignes, aux réalisations effectives ultérieures et si les volumes, leurs affectations et aussi pour l'essentiel, le parti d'aménagement d'ensemble se sont globalement maintenus, l'organisation détaillée des bâtiments et surtout le traitement de leurs façades ont connu toute une série d'adaptations résultant, d'une part, des changements de mentalité observés dans les années 70 face aux interventions dans le tissu urbain ancien de Paris, et d'autre part, de la définition progressive du centre Pompidou et de ses abords.

Les principales modifications ont résulté de la conservation d'un nombre accru de bâtiments compris dans l'îlot, soit en raison de leur densité élevée, de leur solidité et de l'importance de leur occupation par des logements ou des activités, soit – ou aussi – de leur qualité architecturale. Il en a été ainsi pour quatre immeubles bordant la rue Beaubourg et en particulier l'immeuble d'angle de la rue du Grenier-Saint-Lazare, couronné par des têtes sculptées d'inspiration égyptienne et pour l'immeuble du n° 32, post-haussmannien, en pierre de taille et qui avait reçu en 1903 un Grand Prix d'Architecture de la Ville de Paris.

Le maintien de ces bâtiments, dont la démolition avait été initialement envisagée, explique celui des amorces des deux anciennes voies perpendiculaires à la rue Beaubourg – le passage Beaubourg et l'impasse du Maure – qui s'achèvent aujourd'hui par des raccords assez peu heureux avec les constructions neuves.



Cette vue du plateau Beaubourg et, au nord, de l'îlot Rambuteau-Saint-Martin avant les transformations illustre le très mauvais état du domaine bâti. Le quartier alors dégradé offre un contraste étonnant entre la densité d'occupation

d'une grande partie du sol et les terrains en friche, souvent libérés par la démolition des immeubles les plus vétustes, sur l'espace occupé aujourd'hui par le Centre Pompidou, mais aussi dans certains des îlots voisins.



Mais c'est surtout sur la conservation des immeubles bordant la rue Saint-Martin, et, à un degré moindre, la rue Rambuteau que les principaux débats ont porté, alors même que l'opération avait été engagée et se déroulait.

S'agissant de la rive est de la rue Saint-Martin, le schéma d'urbanisme initial voté en 1969 par le Conseil de Paris – tout en prévoyant la rénovation, profonde de l'îlot – avait fait preuve de prudence : « les façades de l'îlot donnant sur la rue Saint-Martin, bien qu'elles soient situées dans la zone de rénovation, pourraient, dans un premier temps tout au moins, être maintenues afin de conserver son unité à ce cheminement et d'éviter le contraste toujours délicat entre un côté de rue formé de façades anciennes et celui qui lui fait face, bordé de constructions modernes ». Cependant, le projet ultérieurement établi avait prévu la disparition totale de ces constructions, il est vrai bien dégradées. Finalement, après de nombreuses discussions et hésitations,

et à la demande des services du Ministère de la Culture, il fut décidé de conserver onze façades anciennes au long de la rue Saint-Martin et de les inscrire tardivement en avril 1974 à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et des Sites. Derrière la pellicule de ce décor, le reste des bâtiments était démolit et faisait place à des constructions modernes, pourvues des éléments indispensables de confort et de salubrité.

La silhouette de ces façades anciennes étayées, bordant la fouille béante des sous-sols de l'opération, constitua longtemps une image spectaculaire – et fréquemment reprise – de la rénovation des Halles et plus largement de celle du Paris ancien.

Au contraire et malgré diverses campagnes menées en ce sens, le maintien des quelques immeubles du temps de Rambuteau, qui formaient l'angle de cette voie avec la rue Saint-Martin et bordaient la



▲ La façade rue Rambuteau (en haut), face au Centre Pompidou, c'est la référence aux constructions anciennes, maçonnées, qui a été choisie. Ci-contre, les façades conservées rue St-Martin. ►



« piazza » du Centre Georges Pompidou, n'a finalement pas été retenu. La destructuration – déjà évoquée ci-dessus – de la rue Rambuteau du fait même de l'ouverture de la « piazza », la reconstruction déjà entreprise des bâtiments faisant face à la paroi latérale du Centre, l'intérêt architectural peu éclatant des immeubles en cause ont conduit les responsables de l'opération à renoncer à leur conservation.

Les caractéristiques propres à la conception du quartier de l'Horloge : forte densité construite, mouvement des façades, création de porches, étroitesse et irrégularité des voies anciennes bordées de com-

Naturellement ces discussions, ces hésitations, ces repentirs ont provoqué des retards dans le déroulement du projet et ont conduit plusieurs fois l'architecte, comme il l'explique ci-après, à reprendre ses études, notamment en ce qui concerne le traitement des façades, tantôt maçonnées en enduit pierre et percées de fenêtres aux proportions classiques, tantôt associant le verre et le métal, sous la forme de

merces, ont cherché à créer une ambiance particulière, plus aimable, différente de celle de la piazza ou des autres espaces publics de l'opération des Halles.

« bow-windows », dont le quartier voisin offrait divers exemples.

Mais parallèlement à ces discussions esthétiques et urbanistiques, un autre phénomène modifiait également la définition du projet. Les activités textiles de gros et semi-gros qui s'étaient associées à la conception de l'opération se sont progressivement révélées (comme cela était d'ailleurs prévisible) de moins en moins désirables ou capables de donner suite, dans un contexte économique difficile pour elles, à leurs ambitions initiales, assez généreusement évaluées. De sorte qu'il a bien fallu trouver pour les surfaces commerciales en cause d'autres affectations.

La réalisation de l'opération et le bilan actuel

La rénovation de cette partie de « l'îlot insalubre n° 1 » désormais baptisé « quartier de l'Horloge », a été menée à bien et les constructions neuves livrées progressivement de 1974 à 1982.

La première tranche achevée en 1974 a constitué également la toute première réalisation de l'ensemble de l'opération des Halles. Il s'agissait de la construction sur un terrain libéré par la Ville de Paris en bordure de la rue du Grenier-Saint-Lazare, d'un ensemble de 70 logements HLM locatifs et de commerces en rez-de-chaussée. Ainsi, c'est par la construction et par la mise en service de logements de caractère social que la grande entreprise d'aménagement des Halles a commencé de prendre forme.

La seconde tranche « Brantôme », portant sur le Nord et sur le cœur de l'îlot, livrée en 1978-79, a également comporté une majorité de logements sociaux (182 HLM ; 72 primés ; 130 non aidés), ainsi que la réalisation de surfaces commerciales et d'équipements publics municipaux. Ces constructions de logements sociaux, destinés par priorité aux anciens habitants du quartier ont naturellement servi

« d'opérations-tiroirs » pour le démarrage et le déroulement d'ensemble du projet.

Les dernières tranches ont concerné la face de l'îlot bordant l'esplanade du Centre Georges Pompidou et son retour le long de la rue Beaubourg et de la rue Saint-Martin. Livrées entre décembre 1979 et début 1983, elles ont porté sur la réalisation d'un programme de bureaux, devant le pignon du Centre et de logements de « standing » et de commerces, ainsi que d'une petite école maternelle.

Au total :

- Les 715 logements construits se répartissent entre : 253 HLM, 72 logements primés par le Crédit Foncier et 390 logements à loyers libres, qui grâce à une localisation exceptionnelle – particulièrement pour ceux qui s'ouvrent au Sud sur la Piazza Beaubourg – et à l'engouement suscité par le Centre Georges Pompidou et le réaménagement de ses abords, ont vite atteint des prix très élevés, sans exemple jusque là dans ce secteur de la capitale (plus de 20 000 F/m² en 1984).
- Une crèche collective municipale, un dispensaire et une petite école maternelle de quatre classes ont été intégrés dans les immeubles de logements.
- Un immeuble de bureaux de 8 000 m² a été édifié à l'angle Beaubourg-Rambuteau.
- Un programme commercial très important – 30 000 m² de planchers – a également été réalisé ; en partie prévu à l'origine pour la réinstallation des commerces de gros de la bonneterie, il a été transformé ultérieurement, en raison du recul de ces activités et de leur transfert dans d'autres secteurs de la capitale, au profit de commerces tirant parti de l'attrait de ce quartier pour le grand public et susceptibles par conséquent d'en supporter les contraintes d'environnement et de coût de fonctionnement.

L'îlot regroupe au total une centaine de boutiques réparties entre une galerie comprenant une trentaine d'enseignes et les rez-de-chaussée des immeubles situés en

bordure des différentes voies et notamment de la rue Brantôme qui traverse l'îlot du nord au sud. Il s'y ajoute une importante surface en sous-sol d'environ 6 000 m² formée de trois unités indépendantes mais qui forme en fait un même ensemble et qui assure en particulier une ouverture à la clientèle pendant les heures de nuit.

Parmi ces commerces, les activités les plus importantes sont, comme dans l'ensemble des Halles, l'habillement (35 boutiques) et les loisirs avec notamment cinq salles de cinéma et un musée de modèles réduits.

Sous l'ensemble des bâtiments trois niveaux de parkings totalisent 1 100 places dont 800 pour les logements et les commerces.

Les différents programmes sont desservis par des voies internes à l'îlot, entièrement réservées aux piétons, orientées nord-sud et est-ouest, qui viennent converger sur des placettes situées au cœur des constructions. L'îlot présente ainsi dans ses façades continues et alignées sur les rues qui l'entourent, des ruptures assez réduites permettant aux passants et aux promeneurs d'y pénétrer et de continuer leur parcours le long des voies internes, au tracé irrégulier et bordées de boutiques et de cafés. Cette organisation urbaine et commerciale, la hauteur modérée des immeubles et leur forte densité, la variété et le mouvement des façades se

combinent pour donner à l'ensemble une image très urbaine et une forte animation. Des espaces plus privés et calmes ont été aménagés dans les cours intérieures des différents sous-îlots déterminés par le plan de masse ; ces espaces accueillent en particulier les jardins de la crèche et de l'école maternelle ainsi séparés des voies publiques.

Sur la place centrale de l'îlot une horloge monumentale à automates, le « Défenseur du Temps », due à Jacques Monestier, a été implantée afin de renforcer l'attraction de cet espace et aussi de donner un symbole et un nom à ce quartier tout neuf du cœur de Paris. Mais la puissance de l'image du Centre G. Pompidou est telle que son nom et celui de quartier Beaubourg semblent, en fait, dominer encore dans la désignation des bâtiments de son voisinage immédiat.

Ainsi, depuis l'origine, c'est dans un rapport parfois de complémentarité, parfois d'opposition, en tout cas toujours d'une certaine forme de dialogue, que le Quartier de l'Horloge et son prestigieux voisin sont venus marquer la rénovation de la partie est de l'opération des Halles.

Il est permis d'espérer que le temps faisant son œuvre, c'est plus tard la cohérence finale de cet ensemble qui sera ressentie plus que les inévitables défauts de la conduite, tout à la fois simultanée et décalée, de ces deux réalisations.

En quelques lignes

QUARTIER DE L'HORLOGE

Opération de rénovation : Maître d'ouvrage COGEDIM

Architecte : Jean-Claude Bernard

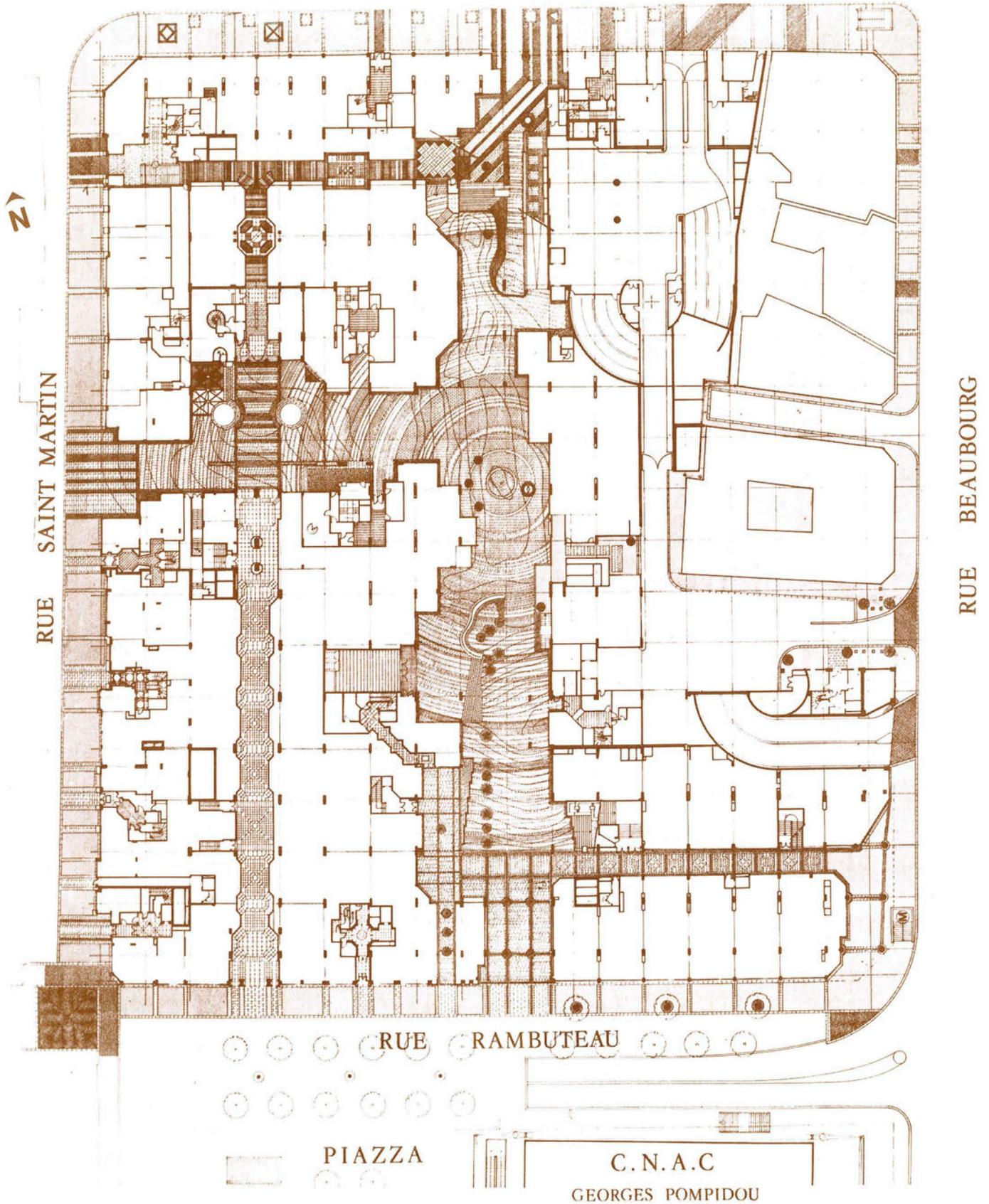
Éléments conservés :

- 4 immeubles début du XX^e siècle, rue Beaubourg
- 11 façades anciennes, rue Saint-Martin

Programme construit :

- 715 logements (253 HLM, 72 primés, 390 non aidés)
- Une crèche collective, un dispensaire, un école maternelle de 4 classes intégrées
- 30 000 m² de commerces (100 boutiques)
- 8 000 m² de bureaux

RUE DU GRENIER SAINT LAZARE



Le plan de masse du quartier de l'Horloge fait apparaître les choix et les problèmes du parti d'aménagement. A l'extérieur, les alignements des voies bordant l'îlot sont respectés pour intégrer dans la ville cet ensemble reconstruit, alors même qu'une telle option n'avait rien d'évident à l'époque où elle a été prise. A l'intérieur, le dessin plus complexe des espaces publics, convergeant vers une placette centrale, vise à renouveler les perspectives et à susciter l'intérêt du promeneur. Au nord-est, les immeubles finalement conservés sur la rue Beaubourg posent plus de problèmes de raccordements à ce nouveau parcellaire que les façades conservées le long de la rue St-Martin.

L'OPERATION DU QUARTIER DE L'HORLOGE

Jean-Claude Bernard

J'ai travaillé sur ce projet, pendant plus de dix ans ; il serait peu conforme à la vérité historique de dire que ce qui est construit a jailli un beau matin du cerveau de l'architecte, comme par une révélation.

Malheureusement, ou heureusement, la marche d'un projet est fluctuante, soumise d'une part à l'évolution des idées de l'architecte et, d'autre part, aux assauts répétés de la masse des intervenants qui, souvent en toute bonne foi, peuvent mettre tous les jours le projet en péril...

Dès le début de mon intervention, en 1970, j'ai pensé le Quartier de l'Horloge comme un morceau de ville qui aurait atteint un certain niveau de complexité dû au hasard et aux interventions successives et non comme un banal groupe d'immeubles. Dans ma première étude d'aménagement, j'avais avancé une série de principes qui tendaient à retrouver le tissu urbain traditionnel : construire à l'alignement ; redéfinir une notion de rue intérieure et de cours, au moyen d'une structuration des espaces publics, ruelles, placettes, etc... ; refuser l'image, courante à l'époque, de la rénovation parisienne : dalle, barres, immeubles hauts...

Je souhaitais, dans un contexte morphologique et historique particulièrement riche, participer à la sédimentation historique, mais avec

mon vrai visage, avec nos moyens économiques et techniques, en prenant en compte toutes les contradictions nées de la pratique sociale et non en les niant.

L'analyse détaillée du tissu urbain de Paris et, plus précisément, du centre ancien me conduisait à tenter de restituer les notions opposées mais complémentaires du dedans et du dehors : l'intérieur, c'est le côté cour, la vie quotidienne ; l'extérieur le côté rue, l'apparat, le visage du quartier pour la Ville. Ceci m'a conduit à la « scénographie » de l'îlot.

Sur la rue St-Martin et la rue du Grenier St-Lazare, le Quartier de l'Horloge apparaît comme un îlot compact, dans la tradition parisienne, composé d'une juxtaposition de façades à l'alignement. Seules quelques brèches apparaissent dans cet alignement : ce sont les portes du quartier ; elles mènent à son cœur.

A l'intérieur, la rue qui traverse le quartier s'infléchit, se redresse, disparaît. Elle se donne un air de liberté par rapport aux rues extérieures. Elle se transforme en placettes, haute et basse, d'un tracé irrégulier, en impasses ; des choix possibles de parcours renforcent la sensation d'un monde épais, dense.

Les perspectives créées sont donc de deux sortes :

– les unes montrent à partir de l'in-

térieur du Quartier, les références extérieures : le Centre G. Pompidou, les façades de la rue St-Martin ; elles font appel à une notion de « montée » vers la ville ; à l'inverse, on pénètre dans l'intérieur du quartier par une descente ;

– les autres perspectives sont restreintes, fugitives. Elles apparaissent tout au long de la promenade. Elles doivent renouveler sans cesse l'intérêt, la curiosité.

Toutes ces dispositions, qui doivent être ressenties comme la manifestation d'une grande bonhomie, comme le fruit du hasard et le résultat d'interventions successives, sont en fait tout un jeu de pièges visuels destinés à faire circuler, ou fixer un temps les promeneurs. C'est là une des grandes difficultés rencontrées lors de la création d'un quartier entier : donner l'apparence du déjà vécu, alors que cette intervention se fait tout d'une pièce et malgré ses lenteurs, en très peu de temps à l'échelle de l'histoire de la Ville.

Ceci se traduit plus particulièrement sur le plan architectural dans deux domaines essentiels : la composition des façades et la structure des commerces. La façade commerciale en rez-de-chaussée de petites unités alignées le long des rues ou intégrées dans des passages, créant l'effet de miroitement des

ensembles commerciaux traditionnels. Les façades du Quartier de l'Horloge reflètent nos préoccupations d'intégration dans l'ensemble des îlots environnants, où seuls les monuments sont en pierre (et en métal), mais où la majorité des façades anciennes sont en plâtre peint.

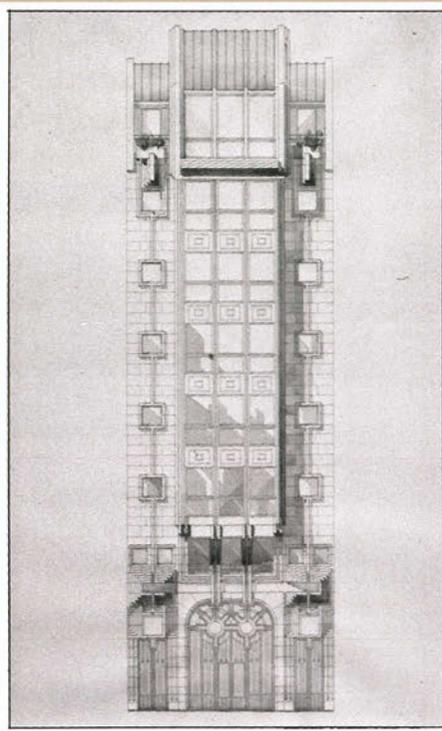
Il n'y a pas de grands gestes architecturaux, mais une succession de petits événements qui permettent de retrouver la fantaisie caractéristique du quartier. Cette fantaisie est obtenue par la juxtaposition d'éléments différents – façades plates avec des percements réguliers ou non, lignes fuyantes des toits, loggias, balcons – et par l'introduction d'éléments étrangers – porte-à-faux, débords importants qui apparaissent comme « appropriations » des habitants sur l'espace urbain – et d'éléments anecdotiques qui apportent une note de fraîcheur et de spontanéité.

C'est l'utilisation sur le mode mineur de ce que Venturi a appelé des « surcongruïtés », et la plus importante d'entre elles, celle qui donne son image au Quartier, est le passage sous voûte qui abrite l'horloge à automates. Cette énorme percée dans le volume est la traduction simple du besoin de libérer l'espace au sol, de laisser au piéton le sentiment d'un grand espace continu et dégagé.

Dans l'image globale cohérente qui caractérise ainsi le Quartier de l'Horloge, il existe aussi un certain nombre d'incohérences, dont on peut d'ailleurs penser qu'elles engendrent la vie du fait des ruptures qu'elles introduisent.

Certaines de ces incohérences viennent de contraintes imposées au cours de la réalisation. Ainsi, les façades de la rue St-Martin, qui sont la mémoire du quartier, ont été restaurées avec leurs détails de pierre, à la demande du Ministère des Affaires Culturelles ; pourtant rien ne

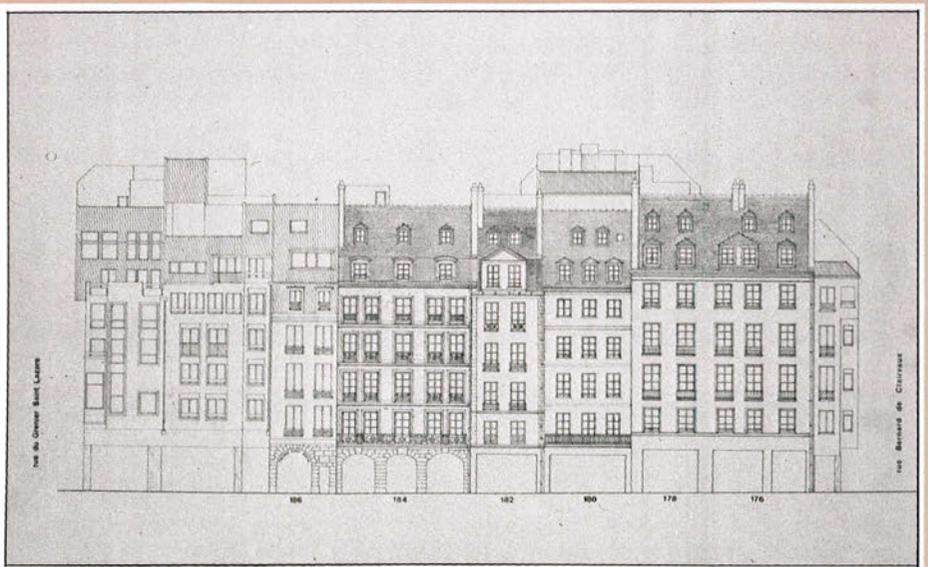
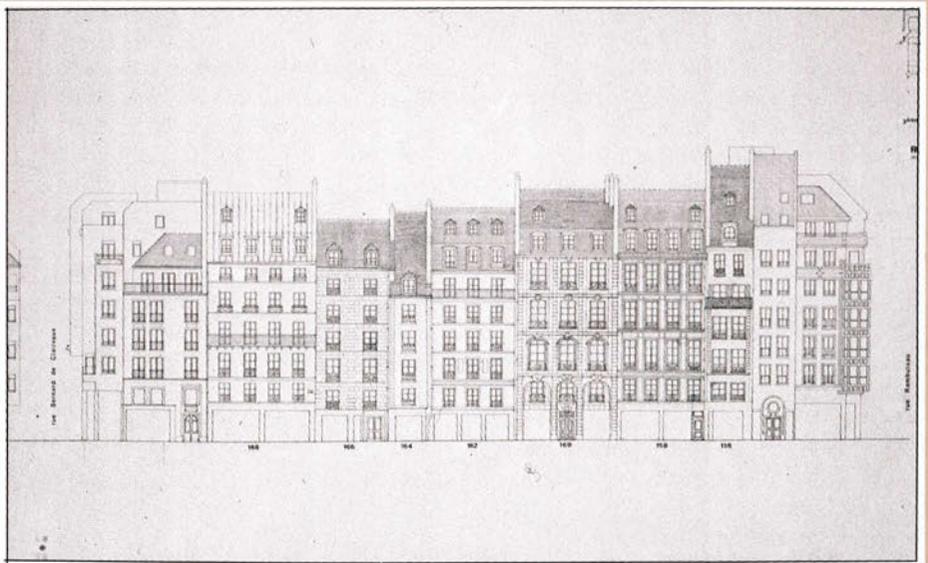
En haut, détail du bow-window surmontant l'entrée de la galerie marchande, rue Rambuteau. Au centre et en bas, les élévations sur la rue St-Martin illustrent la recherche d'une intégration des bâtiments neufs parmi les façades anciennes conservées.



les protégeait au départ et les premiers plans approuvés en prévoyaient la démolition.

Mais on a aussi conservé, sur la rue Beaubourg, des bâtiments qui s'intègrent mal au quartier ; il y a eu plusieurs raisons à cela : leur densité et l'importance de l'occupation auraient entraîné des expropriations très onéreuses ; propriétaires et locataires, dont certains influents, ont exercé de fortes pressions pour le maintien de ces immeubles.

D'autres incohérences résultent d'une volonté de ma part et en même temps de désaccords et de compromis. C'est le cas de la façade Rambuteau dont l'histoire chao-



tique est un peu caractéristique des difficultés de la création architecturale à Paris.

Alors que mes premières esquisses correspondaient à un îlot inscrit entre quatre rues parisiennes traditionnelles le projet de Piano et Rogers pour le Centre Beaubourg est venu bouleverser l'image du quartier par son architecture, mais aussi par la création de la piazza « en creux » et l'application de dispositions tout à fait spécifiques quant aux prospects vis-à-vis des futurs immeubles voisins.

J'ai alors recomposé la façade Rambuteau en affirmant un caractère plus urbain et fermé vers la Piazza ; accessoirement j'ai modifié à cette occasion la situation des bureaux pour les placer dans l'emprise du prospect du centre.

Pour moi, cet immeuble de bureaux représentait un cas particulier. Par son programme il ne pouvait qu'avoir une échelle différente, il devait représenter sans ambiguïté sa fonction ; il n'était pas question de le déguiser. Cet immeuble occupe également une position charnière à l'angle de la rue du Renard. Il appartient donc aussi à un ensemble urbain, au caractère affirmé, datant pour sa majeure partie de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle.

La façade a été inspirée d'exemples – pris dans un rayon de trois cents mètres – de constructions sur un parcellaire large, basés sur un même modèle formel. Elle présente une interprétation actuelle des différents paramètres de composition de « l'immeuble type » du secteur rue Beaubourg - rue du Renard :

- façades maçonnées traitées en enduit pierre, percées de fenêtres aux proportions et dimensions classiques ;
- bow-windows en verre clair et ossature métallique peinte ;
- étages en retrait, assurant le pas-

sage entre la verticale des murs et l'horizontale des toitures ;

- rez-de-chaussée commercial dont tous les éléments non verriers sont peints.

Les principaux problèmes ont concerné l'achèvement de cette façade qui est aussi la façade nord de la Piazza. J'ai eu, pour cette réalisation, beaucoup de censeurs !

J'avais accepté de revoir mon plan en fonction du Centre Beaubourg mais refusé, dès l'origine, la demande qui m'était faite d'un mur de verre et de métal. Pour moi l'intégration se faisait par rapport aux quartiers anciens et non par rapport à l'événement architectural que devenait le Centre ; cette façade ne pouvait être réalisée qu'en maçonnerie, avec des fenêtres.

Cette conception de l'intégration fut d'ailleurs reprise plus tard et poussée à l'absurde, par certains services de l'Administration chargée des Sites et Monuments qui voulurent imposer la conservation des façades existantes rue Rambuteau ; leur classement fut même annoncé en 1977...

Les changements des points de vue, souvent liés au changement des hauts responsables du Ministère compétent ont entraîné de longues tergiversations. J'ai finalement présenté en 1976 et 1977, non sans protester contre une demande de variantes multiples, des esquisses qui recherchaient une intégration d'un double point de vue par similitude aux autres immeubles de la Piazza, d'une part, mais aussi de façon globale dans l'environnement. La composition proposée évoquait un parcellaire étroit par l'individualisation, dans le dessin de l'immeuble, des différents types d'appartements qui le composent. Mais cette partition était présentée d'une manière complexe, afin que chaque spectateur puisse inventer, découvrir sa propre lecture, com-

prendre qu'il s'agit en fait d'un immeuble unique.

L'une des solutions avec bow-windows et façades en enduit fut retenue et reçut l'accord de la Commission des Sites. Mais, une fois obtenu le permis de construire longtemps attendu, le maître d'ouvrage demanda une variante en pierre, rue Rambuteau, comme rue St-Martin !

Ceci m'éloignait encore de mes idées de départ et ajoutait un manque de cohérence, par rapport à l'ensemble du quartier de l'Horloge, de cette façade qui exprimait déjà un parcellaire inexistant, étroit, plaqué sur deux immeubles d'habitation.

Pour résoudre cette nouvelle difficulté j'ai eu l'idée d'un collage volontaire dont quelques-uns des éléments verticaux seraient traités en pierre de taille, donc avec des reliefs importants et sans pastiche. Ce traitement appliqué aux éléments comprenant les bow-windows accentue le marquage de points singuliers : l'entrée des passages commerciaux et l'angle de la rue St-Martin.

M a démarche n'a donc pu être ni cohérente, ni linéaire. Il a fallu sans cesse intégrer, outre mes propres désirs, ceux de tous ceux qui sont consultés ; et ils sont nombreux. Mais tout ceci en définitive, ne fait que contribuer à la création de « l'image de la Ville », image indéfinissable, faite des traces sédimentaires laissées par l'Histoire dans une sorte d'immense « collage ». Et l'important est surtout de constater si cela « marche » ou non.



Les actions de restauration-réhabilitation : l'îlot Quincampoix

Le choix concernant l'aménagement des Halles et de leurs abords, entre une attitude de conservation et une volonté de complète transformation a été très longtemps au cœur des controverses suscitées par cette opération d'urbanisme. Par ses délibérations d'octobre 1968 et juillet 1969, le Conseil de Paris a retenu une ligne de conduite : en même temps qu'il déterminait deux secteurs « de rénovation », c'est-à-dire voués à la démolition presque intégrale de ce qui existait et à la construction de nouveaux édifices, il définissait une politique générale

de « restauration-réhabilitation » dans l'environnement de ce double périmètre.

L'objectif de restauration-réhabilitation aux Halles

D'après les termes mêmes de ces délibérations « l'inspiration dominante apparaît certes clairement : divers projets antérieurs avaient pu donner l'impression de traiter ce

quartier comme s'il s'agissait d'un véritable terrain nu, sans habitants, sur lequel il faudrait construire un peu comme en rase campagne. Le choix de la « restauration-réhabilitation » signifiait au contraire qu'il convenait de respecter le patrimoine immobilier existant et d'aider à sa transformation, à la suite du départ du marché de gros, et non de procéder à sa destruction sur une grande échelle. Mais à partir de cette idée centrale, toute une gamme d'interventions très diverses est concevable, depuis le seul ravalement des façades jusqu'à la reconstitution complète de l'aspect extérieur des immeubles à l'époque de leur construction, doublée de l'apport des techniques les plus modernes en matière de confort, en passant par la simple création de conditions normales d'habitabilité : eau courante, installations sanitaires, etc. »

Selon cette doctrine d'ensemble, les règles établies par le POS de Paris pour la partie centrale de la Capitale, mises au point dans les années 72-73 et souvent appliquées avant l'approbation définitive de ce document d'urbanisme le 28 février 1977, se sont attachées à garantir le respect des caractéristiques de tout le quartier qui environne l'opération des Halles : tracé des voies, échelle des constructions, rythme du parcellaire, etc. Le contrôle exercé par les services relevant du Ministère de la Culture, au nom de la protection du site et des abords des Monuments Historiques, s'est ajouté à ce dispositif réglementaire. Si l'adoption de ces mesures a permis



Rue St-Martin, les façades restaurées de l'îlot Quincampoix illustrent la pérennité des constructions traditionnelles face

au Centre Pompidou, mais aussi le maintien de la vocation ancienne d'habitat et de commerce de cette partie du centre de Paris.

d'éviter que la formidable incitation au renouvellement de l'ensemble du quartier qu'a représenté l'aménagement des Halles ne se traduise par de trop graves atteintes au cadre urbain traditionnel et à son architecture — malgré d'inévitables erreurs —, il est vrai que la collectivité publique, complètement engagée dans la mise en œuvre de l'opération proprement dite, n'a pu intervenir au même degré sur ce type de transformation de l'environnement du projet, ni en maîtriser autant qu'il eût été souhaitable les effets du point de vue social.

Parmi les quatre secteurs qui avaient été désignés comme devant, préférentiellement et prioritairement, faire l'objet d'une action toute particulière de restauration-réhabilitation, deux n'ont donné lieu à aucune intervention coordonnée et opérationnelle : celui qui avoisine vers le nord l'église Saint-Eustache, très disparate et où des constructions de très bonne qualité architecturale se mêlent à des formes d'occupation de l'espace beaucoup plus discutables (mais il est vrai que le calendrier même de l'opération portant sur le carreau des Halles n'a pas fait apparaître ce problème au premier rang des urgences) ; celui qui entoure l'église Saint-Merri de part et d'autre de la rue Saint-Martin (quoique la création de la place Stravinski au-dessus de l'IRCAM, l'aménagement de la zone piétonne et la création d'une façade sur le « plateau La Reynie » aient profondément remodelé l'ensemble de ce secteur).

Deux autres parties de la zone dite de « restauration-réhabilitation » ont au contraire fait l'objet d'actions plus volontaires quant au domaine bâti :
Il s'agit, à l'ouest, des abords de la place Sainte Opportune où la Ville de Paris a confié au PACTE (Association pour la Protection, l'Amélioration, la Conservation, la Transformation et l'Entretien des locaux d'habitation), la mise en œuvre de travaux tendant à assurer aux logements existants de meilleures normes d'habitabilité et d'équipement interne. Cette petite intervention a

concerné 146 logements dont le caractère social a été maintenu.

Il s'agit surtout, à l'est, de l'îlot Quincampoix sur lequel a porté le principal effort de la Ville de Paris et où s'est le plus directement illustrée et manifestée son intention d'urbanisme pour la remise en valeur de ce type de tissu urbain.

La restauration-réhabilitation de l'îlot Quincampoix

Plusieurs considérations expliquent l'importance donnée à cette opération. D'une part, l'îlot Quincampoix, du fait de son histoire, des vieilles et très belles demeures qui y subsistaient, masquées par la dégradation de leur entretien ou leur utilisation en hôtels de passe, en logements-taudis ou en bric-à-brac d'activités diverses, formait certainement l'exemple-type d'un ensemble bâti justifiant, réclamant une réhabilitation, à tous les sens du terme ; d'autre part, cet îlot autrefois compris dans « l'îlot insalubre n° 1 », avait fait l'objet de nombreuses acquisitions foncières de la part de la Ville de Paris, afin de permettre sa démolition puis sa reconstruction intégrale : la Ville se trouvait ainsi propriétaire de plus de 50 % des logements existants dont elle n'avait d'ailleurs pas vraiment combattu la progressive détérioration ; ainsi, par un retournement des choses, les mesures prises depuis longtemps pour préparer la disparition de l'îlot devenaient-elles un atout essentiel pour sa réhabilitation ; enfin, le vis-à-vis avec le Centre Georges Pompidou rendait inadmissible le statu-quo, impossible le laissez-faire, au gré d'initiatives dispersées, et nécessaire la définition d'une véritable façade urbaine devant le nouvel édifice et apportant à son « modernisme » un contrepoint « classique ».

C'est pourquoi dès 1969, la Ville, au travers de l'APUR, avait confié à M. Claude Charpentier une étude d'ensemble des îlots com-

pris entre le « plateau La Reynie », la rue Quincampoix, la rue Saint-Martin et la rue aux Ours. Sur la base de ces études, le Conseil de Paris a arrêté le 28 juin 1971 le lancement d'une opération concernant la partie sud de cet ensemble urbain sur l'îlot dénommé « Quincampoix ».

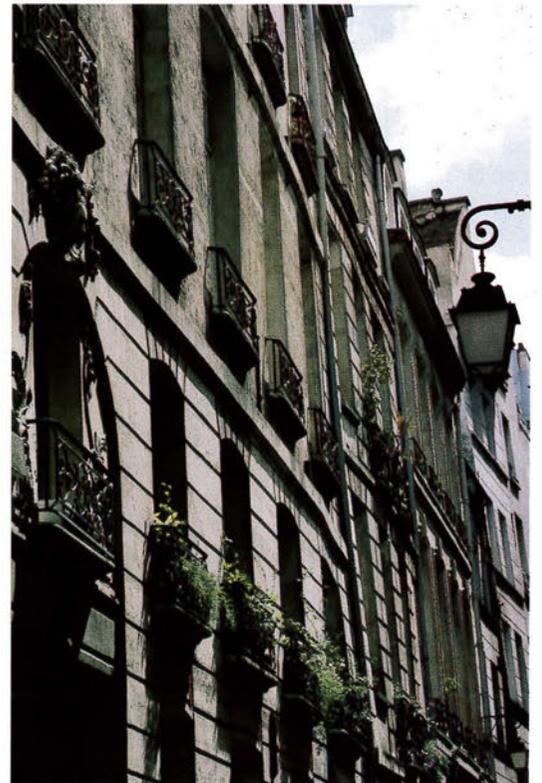
Cet îlot forme approximativement un rectangle d'environ 50 mètres par 90 mètres bordé par les rues de Venise, Quincampoix, Saint-Martin et Aubry-le-Boucher. Il occupe une position remarquable à l'angle de la piazza Beaubourg et du cheminement qui la relie aux Halles en empruntant les rues Berger, puis Aubry-le-Boucher. La façade sud de l'îlot s'ouvre sur ce cheminement, élargi par la place Edmond Michelet (ancien « plateau La Reynie ») ; sa façade est regarde le bâtiment du Centre Georges Pompidou.

L'opération naturellement confiée à la SEMAH qui devait avoir la maîtrise de l'ensemble des interventions publiques non seulement pour le secteur des Halles mais à ses abords immédiats, visait plusieurs objectifs :

- offrir des logements confortables grâce à la réhabilitation des immeubles anciens et à des constructions nouvelles sur les emprises libérées ;
- contribuer au maintien sur place de la population et accueillir des familles modestes en offrant des loyers sociaux (régis par la loi de 1948 ou loyers réglementés par l'attribution des primes du Crédit Foncier pour les immeubles anciens ; loyers HLM pour la plupart des logements neufs) ; deux immeubles municipaux constituaient de plus un « tiroir » permettant d'amorcer les relogements nécessaires ;
- assurer un équilibre financier en utilisant, pour payer les travaux, le produit de la vente des droits de construire et de certains locaux à réhabiliter.

Trois secteurs, faisant appel à des modes d'intervention différents, ont été distingués dans la réalisation de l'opération achevée en 1977.

- La partie nord de l'îlot, a été cé-



Les immeubles neufs de Claude Charpentier, rue Aubry le Boucher (ci-contre) et place E. Michelet (en haut), recherchent l'intégration aux bâtiments anciens auxquels se réfère le rythme des parties pleines et des murs rideaux, le volume et le jeu des toitures.

dée à un promoteur privé SERGA-CEB qui a réhabilité le bâtiment ancien du 127, rue Saint-Martin et réalisé un immeuble neuf, imitant les constructions anciennes voisines, et comprenant 25 logements et des surfaces commerciales à rez-de-chaussée, occupées aujourd'hui par le Centre de la Communauté Française de Belgique ; l'ensemble est organisé autour d'une cour ouverte sur la rue de Venise.

- Le sud de l'îlot appartenait à la Ville et se trouvait déjà libre de toute occupation ; bordant le « plateau La Reynie » et le grand cheminement piéton, conduisant vers le centre des Halles, cette partie devait nécessairement servir d'assiette à la réalisation d'une façade urbaine cherchant à se situer dans le double contexte de la construction du Centre Georges Pompidou et de la remise en valeur des immeubles anciens de l'environnement. La conciliation de ces objectifs était d'autant plus difficile que l'opération a été destinée par la Ville de Paris à des logements de caractère social et confiée par conséquent à l'Office d'HLM de la Ville de Paris qui devait y réaliser une soixantaine de logements avec des boutiques à rez-de-chaussée.

- La partie centrale de l'îlot a été quant à elle réhabilitée. L'intervention, menée par la SEMAH et bénéficiant par conséquent du soutien financier de la Ville, a porté sur les huit immeubles municipaux – 111, 113, 117, 119, 121 et 123, rue Saint-Martin, 40 et 44, rue Quincampoix – qui lui avaient été confiés avec un bail emphytéotique. Tous les logements ont reçu les éléments de confort indispensables – salles d'eau, WC intérieurs – ; quelques démolitions ont permis d'aérer les cours et surtout de dégager les prospects nécessaires à l'immeuble HLM. Mais ces curetages demeurèrent limités puisque les parcelles privées – dont certaines avaient fait l'objet de travaux à l'initiative de leurs propriétaires – furent laissées hors de l'opération, à la seule exception de l'arrière du 36, rue Quincampoix. Les améliorations ainsi apportées aux logements an-

ciens ont inévitablement entraîné une diminution de leur nombre d'environ un cinquième (de 68 à 54), leur surface moyenne s'élevant à l'inverse de 44 à 56 m² utiles.

L'opération de réhabilitation comprenait une partie commerciale importante, conçue en fonction du voisinage immédiat des Halles et du Centre Pompidou : 1 700 m² de planchers au total, situés à rez-de-chaussée et dans les premiers étages de plusieurs immeubles, étaient ainsi destinés aux activités et principalement à celles liées à l'art et à l'édition. La création d'une dalle couvrant plusieurs petites courtes internes, tout en laissant dégagés les quelques principaux espaces libres en cœur d'îlot, a permis en particulier de relier entre elles et d'étendre les surfaces commerciales à rez-de-chaussée.

L'architecte chargé de cette opération combinant la construction neuve et la restauration-réhabilitation, Claude Charpentier, a recherché face à la modernité du Centre Georges Pompidou, la restitution fidèle des façades anciennes ; pour l'immeuble HLM il a recherché, comme il l'explique dans le texte établi par ses soins, un parti d'architecture fidèle aux caractères du tissu urbain existant pour la silhouette d'ensemble, mais marquant clairement, par le choix des matériaux, le caractère actuel de la construction.

C'est d'ailleurs au même architecte qu'il a été décidé de confier le traitement des autres parois de l'ancien plateau La Reynie : au sud, où un immeuble d'ateliers

d'artistes vient désormais masquer les pignons inesthétiques qui dominaient l'espace public ; au nord-ouest également, où l'ancien terrain vague – un moment dominé par le mur peint de Morellet – formant l'angle de la rue Quincampoix, doit accueillir un programme de 15 logements (Prêts conventionnés locaux).

Si la liaison en sous-sol initialement envisagée entre les aménagements de Beaubourg et le cœur des Halles (et qui devait former une sorte de galerie de commerces ou de vitrines d'exposition) a été abandonnée, la rue de Venise, à la lisière nord de l'îlot, continue d'offrir la possibilité d'un cheminement vers la rue de la Cossonnerie et la partie ouest de l'opération, s'il est possible, un peu à la manière des « traboules » lyonnaises, de lui trouver un jour un débouché et une ouverture à rez-de-chaussée sur le boulevard de Sébastopol.

Le réaménagement de l'îlot Quincampoix a ainsi permis avec la rénovation du quartier de l'Horloge et la création de tout le réseau de cheminements et d'espaces piétons, de redéfinir complètement le cadre urbain environnant la réalisation majeure de la partie est de l'opération des Halles : le Centre Georges Pompidou. Le succès de ce dernier ne peut être dissocié de ce qui a été mené à bien à son bord immédiat.

En quelques lignes

ILOT QUINCAMPOIX

Intervention publique de construction et réhabilitation

Architecte : Claude Charpentier

- 8 immeubles réhabilités par la SEMAH - 54 logements, 1 700 m² de commerces
- 1 immeuble neuf construit par l'Office HLM de la Ville de Paris - 60 logements, locaux commerciaux à rez-de-chaussée.

LES ACTIONS DE RESTAURATION-REHABILITATION DE L'ÎLOT QUINCAMPOIX

Claude Charpentier

Avant l'engagement de l'opération de restauration de l'îlot Quincampoix, lorsque la destruction totale de ce secteur était envisagée, j'avais effectué à la demande de l'A.P.U.R. une étude d'ensemble des bâtiments existants dans cette partie de la zone des Halles. Ce travail a été l'un des éléments de base de la décision de conserver et restaurer ces immeubles datant des XVII^e et XVIII^e siècles et aussi, mais pour des parties réduites, du XVI^e siècle.

La SEMAH m'a ensuite demandé d'étudier l'ensemble de l'îlot compris entre les rues Saint-Martin et Quincampoix, de la rue Aubry-le-Boucher à la rue Rambuteau. L'opération qui m'a été confiée a finalement porté sur la restauration des huit immeubles de l'îlot qui appartenait à la Ville et sur la construction d'un immeuble neuf sur le terrain nu existant au sud de l'îlot, en bordure de la rue Aubry-le-Boucher.

Le parti d'aménagement retenu pour le Centre Georges Pompidou

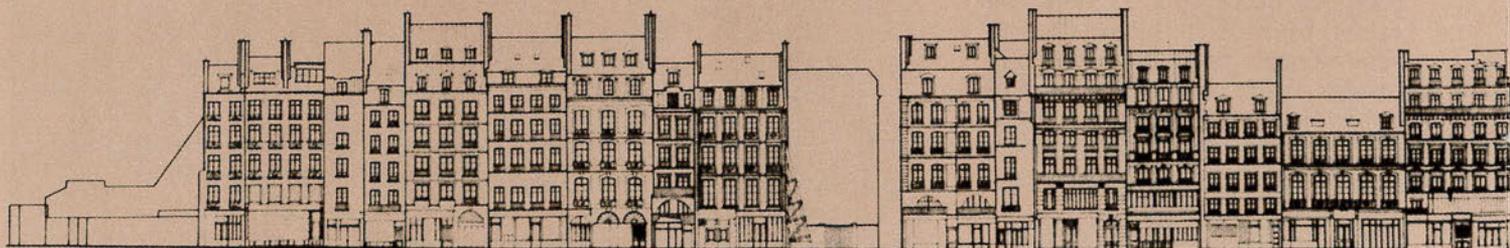
et la vaste place qui le borde a bien sûr donné une grande importance aux façades, neuves ou restaurées, de l'îlot sur les rues Saint-Martin et Aubry-le-Boucher.

Nous avons voulu rendre aux bâtiments conservés leur aspect ancien en nous inspirant des nombreux documents existants sur les constructions de cette époque. Nous avons restitué les façades anciennes en éliminant les quelques parties enduites, en nettoyant et réparant les pierres, en restituant les garde-corps anciens et aussi en supprimant les coffres qui couvraient les rez-de-chaussées et parfois le premier étage et qui ne présentaient pas d'intérêt particulier. Les façades des galeries et des boutiques ont été ainsi ramenées au nu de la pierre, ce qui permet une mise en valeur de ces architectures anciennes de grande qualité. Des modifications ont été apportées aux toitures, souvent rehaussées ou au contraire abaissées. Les chiens-assis de zinc qui avaient été ajoutés ont été supprimés ; des lucarnes ont été refaites – en particulier sur le modèle

des lucarnes « à la capucine » existant dans le quartier – ou créées pour éclairer les combles que nous devons rendre habitables pour améliorer l'économie du projet.

Pour les toitures nous avons utilisé des tuiles récupérées et des tuiles plates « grand moule » spécialement fabriquées à la suite d'un concours. A l'intérieur de l'îlot j'avais envisagé un curetage plus important, mais l'ampleur a dû en être réduite pour des raisons économiques et aussi en raison des difficultés de chantier liées à l'étroitesse des ouvertures existantes. Le cœur de l'îlot a été nettement modifié dans son organisation et son aspect : des locaux couverts par une dalle ont été créés pour accueillir des galeries ; les espaces libres et la dalle ont reçu des pavages et des plantations ; enfin les accès aux logements ont été regroupés et se font en partie à partir de la cour ce qui a permis de mieux organiser les espaces des boutiques et galeries ouvrant sur la rue...

L'immeuble neuf H.L.M. a été



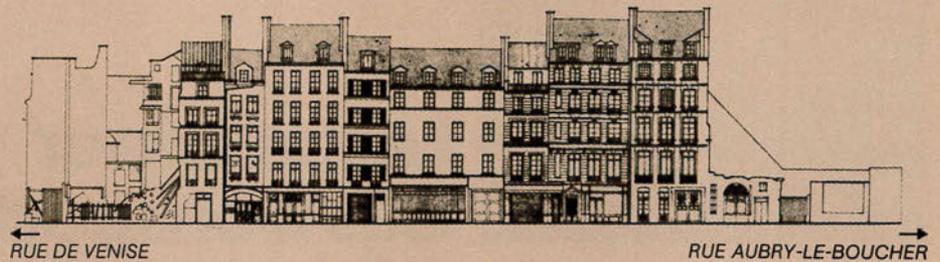
FAÇADES SUR LA RUE SAINT-MARTIN

implanté au Sud de l'îlot sur un terrain libéré de longue date, en même temps que le plateau Beaubourg.

Nous avons recherché pour sa construction une expression contemporaine, excluant le pastiche mais s'accordant avec les immeubles voisins. Nous souhaitions bien sûr une architecture s'accordant aussi avec celle du Centre Pompidou, mais celui-ci était en cours de construction et nous ne connaissions que le projet, nous ne savions pas vraiment ce que serait le bâtiment une fois terminé. Le plan masse s'inspire du découpage parcellaire et du rythme des constructions existantes : l'immeuble a été découpé en une suite d'éléments légèrement décalés dont la largeur de façade varie : 6 mètres le plus souvent, 5 parfois, 11 et 13 mètres aux angles de la rue Aubry-le-Boucher. La construction achève l'îlot Quincampoix en conservant l'alignement des bâtiments anciens, les pans coupés initialement prévus rue Aubry-le-Boucher aux angles des rues Quincampoix et Saint-Martin ayant heureusement été abandonnés.

Si l'implantation et le volume du bâtiment, comme le rythme de sa façade souligné par des murs verticaux apparents, rappellent les constructions anciennes, il n'en est pas de même de l'expression de cette façade qui tranche franchement. Elle est dominée par des murs-rideaux associant verre et aluminium, les parties pleines étant traitées en enduit de plâtre et chaux comme les bâtiments voisins. La couverture a été réalisée en ardoise – une solution associant tuile et

FAÇADES SUR LA RUE QUINCAMPOIX

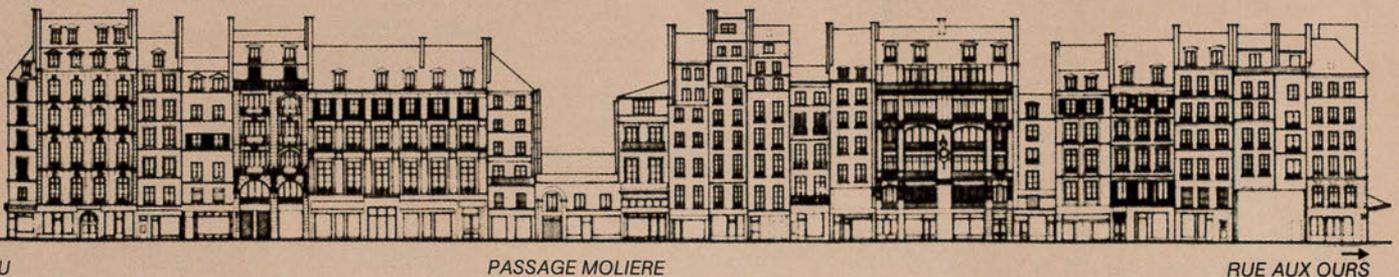


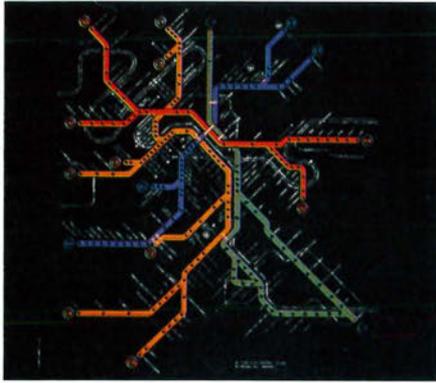
zinc aurait sans doute été meilleure, mais plus onéreuse – elle intègre plusieurs terrasses peu visibles du sol, mais sans doute moins heureuses lorsque le bâtiment est vu d'en haut à partir du Centre Beaubourg.

Le dessin de ces façades et couvertures a été très long à mettre au point, en raison de la difficulté du problème posé, sans doute, mais aussi des nombreux avis favorables à recueillir auprès des différents spécialistes et commissions responsables : une trentaine de propositions ont été nécessaires pour aboutir au projet définitif qui, si j'en juge par les réactions recueillies, s'intègre à son environnement de façon satisfaisante...

Au moment de la conception de ce bâtiment j'avais proposé une construction de l'autre côté de la place Edmond-Michelet, venant un peu de la même façon achever un îlot ancien et dissimuler des murs aveugles disgracieux. Cette idée a finalement été retenue ; cet immeuble aujourd'hui achevé est affecté à des ateliers d'artistes, bien orientés au nord et idéalement placés à quelques mètres du Centre Georges Pompidou.

Les façades de la rue Quincampoix (ci-dessus) et de la rue St-Martin (ci-dessous). Ces dessins de Claude Charpentier ont été réalisés dans le cadre des études qui lui avaient été confiées sur les bâtiments anciens du secteur des Halles, avant même l'engagement des opérations de rénovation et de restauration-réhabilitation dans ce secteur. Ces travaux ont constitué l'un des révélateurs de la qualité du patrimoine bâti existant. Ils ont servi ensuite de base aux interventions, notamment pour la restauration de l'îlot Quincampoix.



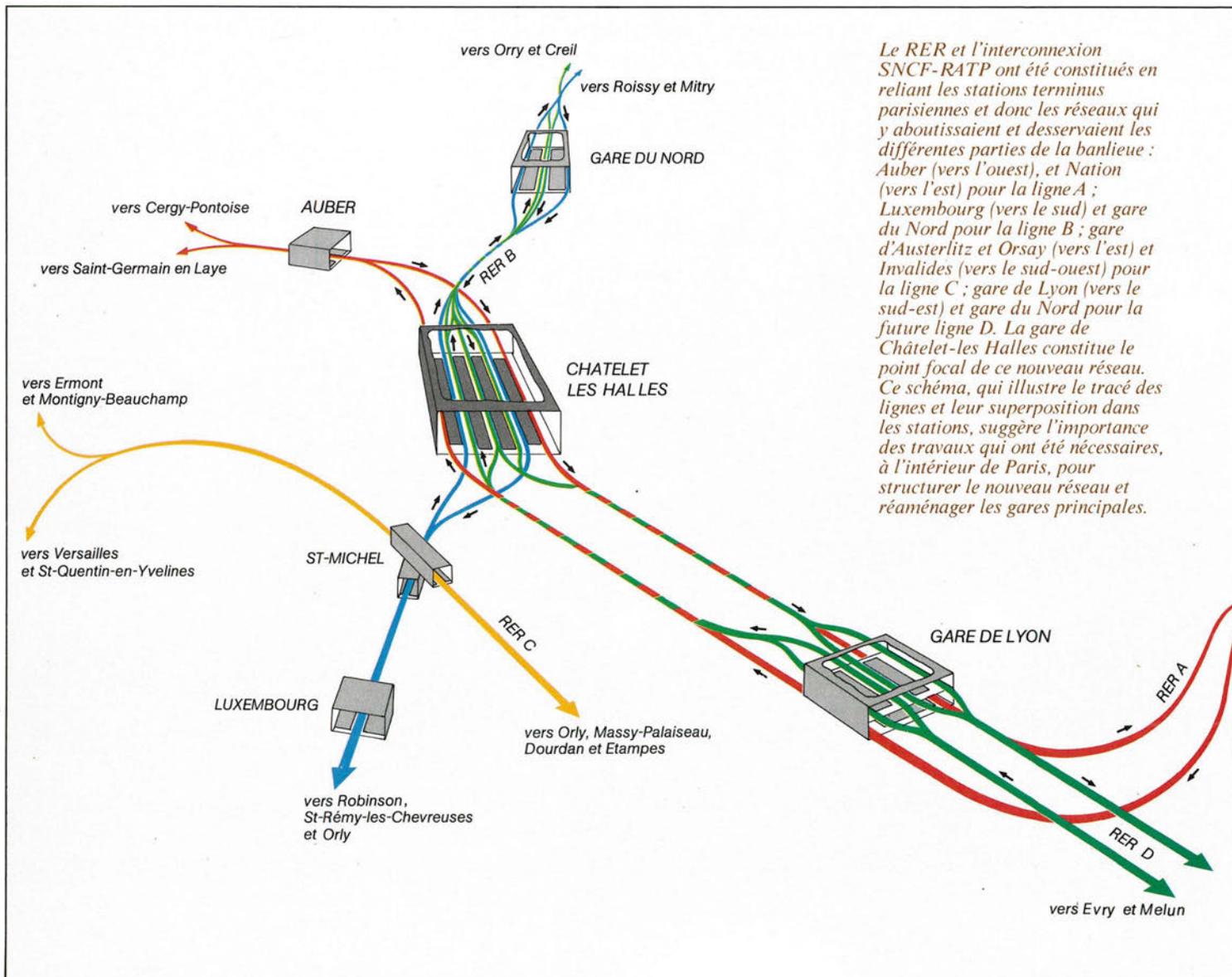


Le carrefour des transports collectifs

L'implantation aux Halles de la grande croisée du réseau de transports en commun desservant l'ensemble de la région parisienne a été déterminante dans la conception du projet d'ensemble. La possibilité d'accès ainsi ouverte au cœur de la

capitale à des millions d'habitants de l'agglomération a justifié le choix des principaux programmes de l'opération dans le domaine culturel (le Centre Georges Pompidou) ou commercial (le Forum). La dimension de l'ouvrage (près de 3

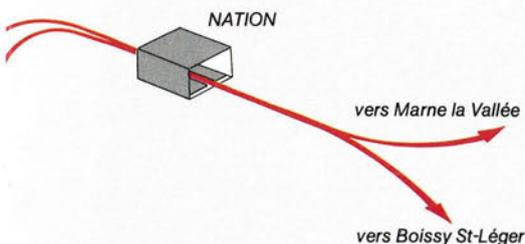
ha d'emprise) et l'énormité des travaux à accomplir pour le réaliser, ont commandé quelques-uns des choix essentiels du parti d'aménagement – et en particulier la disparition des pavillons de Baltard –. L'importance enfin de l'excavation ouverte pour ce gigantesque chantier – le fameux « trou des Halles »,



à 25 mètres et parfois plus au-dessous du niveau des rues – conduisait tout naturellement à l'idée d'utiliser ces volumes et à recourir à « l'urbanisme souterrain ». Bien qu'elle ne soit aujourd'hui plus guère perceptible de l'extérieur et ne se manifeste que par ses grands points d'accès (rue Lescot, rue Rambuteau, rue Berger), cette immense gare souterraine est sans aucun doute l'élément essentiel de l'opération des Halles, celui sans lequel elle ne saurait se comprendre, celui enfin que connaît et fréquente le plus grand nombre de Parisiens et de visiteurs.

La définition de cet ouvrage et de sa fonction dans l'ensemble du système de transports en commun de la capitale ne s'est cependant effectuée que de façon progressive, à mesure qu'évoluait la conception du RER (Réseau Express Régional).

Le R.E.R. et l'interconnexion R.A.T.P. -S.N.C.F. dans Paris. Schéma d'organisation à terme



Depuis l'origine le plan de ce réseau avait prévu l'existence d'une grande station dans le quartier des Halles à peu près à mi-chemin des deux points où aboutissaient en 1971 les premiers tronçons de cette infrastructure nouvelle : Opéra-Auber à l'ouest ; Nation à l'est. Il était également prévu que dans le sens sud-nord la ligne de Sceaux qui avait son terminus à la station Luxembourg serait par la suite prolongée jusqu'aux Halles, où elle viendrait correspondre avec le RER est-ouest. Cependant, le coût et la difficulté de réalisation du tronçon central du RER donnèrent naissance, avant que l'opération puisse être définitivement décidée, à de nombreuses discussions et à l'élaboration de propositions parfois saugrenues : par exemple, celle de réaliser cet élément du réseau à « mini-gabarit » ou selon des caractéristiques voisines du « tube » londonien ; ceci aurait nécessité des correspondances et des échanges à chacun des points d'aboutissement des infrastructures déjà réalisées, alors même que leurs caractéristiques techniques, notamment le gabarit, avaient été précisément définies de manière à être cohérentes avec celles du réseau du chemin de fer ! S'il n'était guère sérieux d'envisager de telles solutions, du moins, par ricochet, cette discussion faisait-elle apparaître l'intérêt de « rentabiliser » le plus possible un investissement de cette importance et de tirer précisément parti du choix effectué pour les tronçons déjà réalisés d'un gabarit et de spécifications analogues à celles des lignes SNCF de banlieue. Dans le même temps, l'étude de l'aménagement de la gare de Lyon faisait apparaître l'intérêt de superposer, dans un même ouvrage, la station du RER et la nouvelle gare de banlieue, au lieu de les réaliser de manière dissociée, comme il était initialement prévu (cf. Paris-Projet n° 12).

De ces réflexions et ces recherches, ressortait logiquement l'idée d'une interconnexion des réseaux du RER et de la SNCF de banlieue adoptée, en particulier grâce à l'action du Préfet de la Région Pari-

sienne M. Maurice Doublet, dans les années 1972-73.

Dès lors, la conception de l'ouvrage prévu dans le sous-sol des Halles, prenait une nouvelle ampleur, cependant que son rôle dans l'organisation des transports en commun de la capitale était encore accentué :

- un système d'échanges « quai à quai » – jusqu'alors sans précédent d'une telle échelle à Paris – était mis en place pour rendre plus aisées et plus rapides les correspondances les plus nombreuses ;
- depuis la gare de Lyon, le tronçon central du RER se trouvait en mesure d'accueillir les trains de la partie sud-est de l'agglomération ;
- la liaison sud-nord prolongeant la ligne de Sceaux au lieu de s'arrêter aux Halles, pouvait être poursuivie jusqu'à la gare du Nord et s'y raccorder aux lignes de banlieue aboutissant à cette gare.

Ainsi la place privilégiée qu'occupait déjà la nouvelle station des Halles dans l'organisation des transports ferrés rapides de la région parisienne, auprès d'un très grand complexe de stations du métro habituel existant déjà au Châtelet, n'a-t-elle cessé de s'affirmer et de se développer. Elle forme aujourd'hui le premier carrefour de l'ensemble de ce réseau.

Une gare imposante – 200 000 mètres cubes – intégrée dans un complexe d'échanges

Placée dans la partie ouest des Halles, sous le Forum, la gare RER de « Châtelet-les-Halles »(1) occupe un volume total de quelque 200 000 mètres cubes répartis entre deux niveaux :

- le niveau des échanges, à 17,50 mètres sous la surface du sol, c'est-à-dire au niveau inférieur du Forum des Halles, couvre une surface irrégulière de 250 mètres par 70 mètres environ, dont 40 % sont réservés à des locaux techniques ; il permet la répartition des voyageurs

(1) Telle est en effet sa dénomination officielle, la RATP ayant souhaité placer l'accent sur le complexe des stations existantes plutôt que sur le nouvel équipement. Ce choix sémantique n'est cependant évident ni du point de vue géographique, ni quant au

volume des transits et des échanges, ni peut-être du point de vue de la perception par l'utilisateur de ce complexe de transports. On voudra bien nous pardonner s'il nous arrive dans la suite de cet article de parler de la gare des Halles-Châtelet.



A 17,5 mètres sous la surface du sol, le niveau des échanges de la gare de Châtelet-les Halles constitue sans doute l'un des espaces parisiens les plus intensément fréquentés. Sur un hectare de surface de planchers (locaux techniques non compris) consacré à la circulation des passagers, plus de 50 000 personnes se croisent à l'heure de pointe. Ce vaste espace public a été agrémenté par l'installation de boutiques et l'aménagement d'un point de rencontre et d'information, accueillant de petites expositions.

entre les différents accès, vers l'extérieur ou vers les quais ;

- le niveau des quais, à 22,50 mètres sous le niveau du sol (le fond du radier de l'ouvrage s'établit à - 25 mètres), s'inscrit, quant à lui, dans une enveloppe d'environ 300 mètres par 80 (2,5 hectares) et d'environ 5 mètres de hauteur ; il accueille les voies de circulation des trains et les quais.

Les sept voies ferrées, disposées parallèlement, reçoivent le trafic des deux grands axes du réseau régional achevés grâce au creusement des ouvrages souterrains aboutissant aux Halles (ligne A est-ouest et ligne B nord-sud) et le trafic des réseaux SNCF et RATP interconnectés. L'interconnexion fonctionne actuellement sur la ligne B du RER qui relie l'ancienne ligne de Sceaux du réseau RATP au réseau SNCF de la gare du Nord, en direction de Mitry et Roissy : durant l'heure de pointe 12 trains passent d'un réseau à l'autre ; elle sera complétée fin 1986 avec le passage direct sur cette même liaison des 20 trains circulant sur la ligne à l'heure de pointe. Fin 1987 certains trains SNCF venant d'Orry-la-Ville poursuivront leur parcours de la gare du Nord jusqu'à Châtelet ; ils amorceront

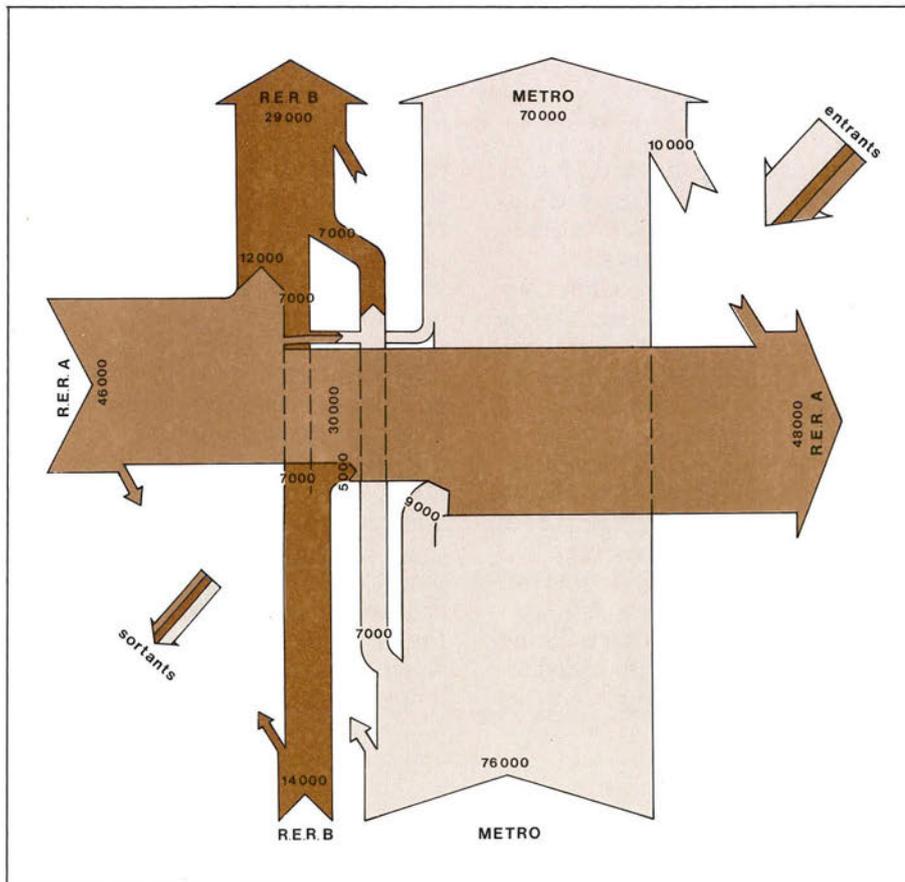
ainsi la future ligne D de l'interconnexion qui permettra, à terme, de relier directement les réseaux SNCF des gares du Nord et de Lyon. A cette époque sera achevée « l'interconnexion Ouest » qui permettra à des trains de la ligne A du RER d'arriver jusqu'à Cergy-Pontoise et Poissy, grâce au raccordement à Nanterre avec le réseau SNCF.

Mais en fait la gare du RER est intégrée dans un véritable complexe d'échanges beaucoup plus vaste qui comprend également les stations « Châtelet » du métro – sur les lignes 1 (Vincennes-Neuilley), 7 (Aubervilliers-Mairie d'Ivry) et 11 (Lilas-Châtelet) –, « Châtelet » et les « Halles » sur la ligne n° 4 (Porte d'Orléans - Porte de Clignancourt). Entre ces différentes stations des accès et des liaisons ont été établis au terme de travaux très importants. Ainsi la ligne n° 4 du métro a été déplacée, afin de permettre une meilleure utilisation du sous-sol de l'opération des Halles, et de relier très directement la station « les Halles » à la gare du RER ; un couloir de 165 mètres équipé de trottoirs roulants a été creusé entre la salle d'échanges du RER et la rue de Rivoli de manière à améliorer les

correspondances avec les lignes n° 1, 4 et 11 du métro.

6 millions d'habitants et 3 millions d'emplois à moins d'une heure

Ce sont donc trois lignes du RER – en incluant la future ligne D – et quatre lignes du métro qui se rencontrent dans le pôle Châtelet - les Halles, donnant au centre de Paris une accessibilité tout à fait exceptionnelle à partir de l'ensemble de la région. Le RER place en effet à quelques minutes des Halles une partie des principaux pôles générateurs de déplacement de la région : les quartiers d'affaires autour des stations Auber, Charles de Gaulle - Etoile et la Défense, les gares de Lyon, du Nord, de l'Est et de Montparnasse, le quartier Latin autour de Luxembourg, etc. ; il dessert également à l'extrémité de ses lignes l'aéroport de Roissy et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. L'interconnexion et le développement du réseau relieront à l'avenir « Châtelet - les Halles » aux autres villes nouvelles, Cergy-Pontoise, Evry et Melun-Sénart notamment.

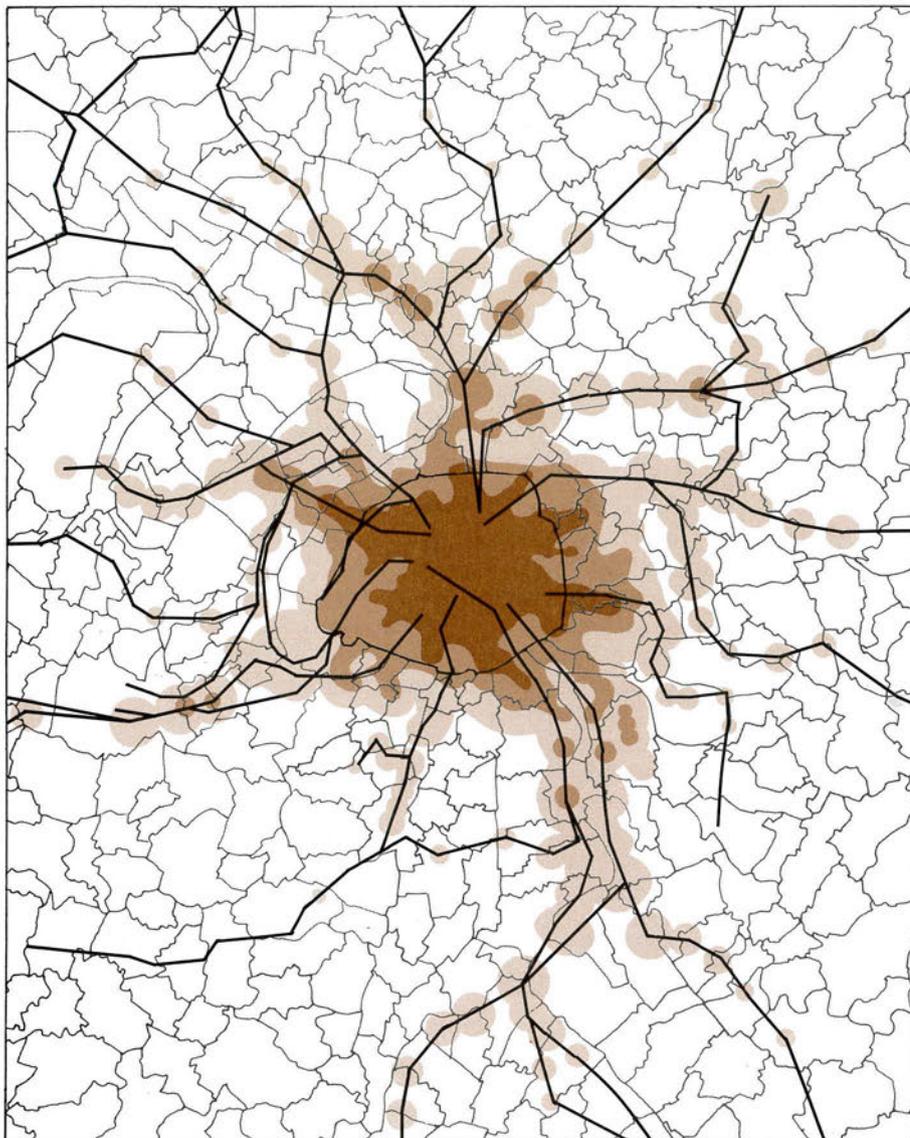


Echanges à Châtelet-les Halles à l'heure de pointe du soir 1984

10000 voyageurs (2 sens confondus)

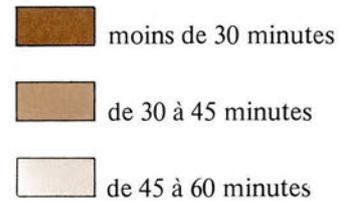
source R.A.T.P.

L'« araignée » figurant les échanges à l'heure de pointe du soir (sans distinction des sens de mouvement) montre qu'une majorité (70 %) des voyageurs traverse la gare des Halles sans s'arrêter. Le trafic de la ligne B du RER s'accroît notablement du fait des correspondances. Si leur proportion est faible relativement au nombre des passagers, les correspondances concernent 45 000 voyageurs et les entrées et sorties 25 000 environ pendant cette seule heure.



Temps d'accès à Châtelet en 1977

(avant ouverture de la gare R.E.R.)



source R.A.T.P.

La comparaison de ce graphique avec celui de la page ci-contre illustre l'augmentation spectaculaire de l'accessibilité des Halles, en dix ans, due à la création du réseau RER et à l'interconnexion SNCF-RATP. Près des deux tiers des habitants et des emplois de l'agglomération seront en 1988 à moins d'une heure des Halles ; le centre ancien de Paris prend – ou plutôt reprend – ainsi le rôle de pôle régional principal du fait de son accessibilité, en même temps que du point de vue de l'animation.

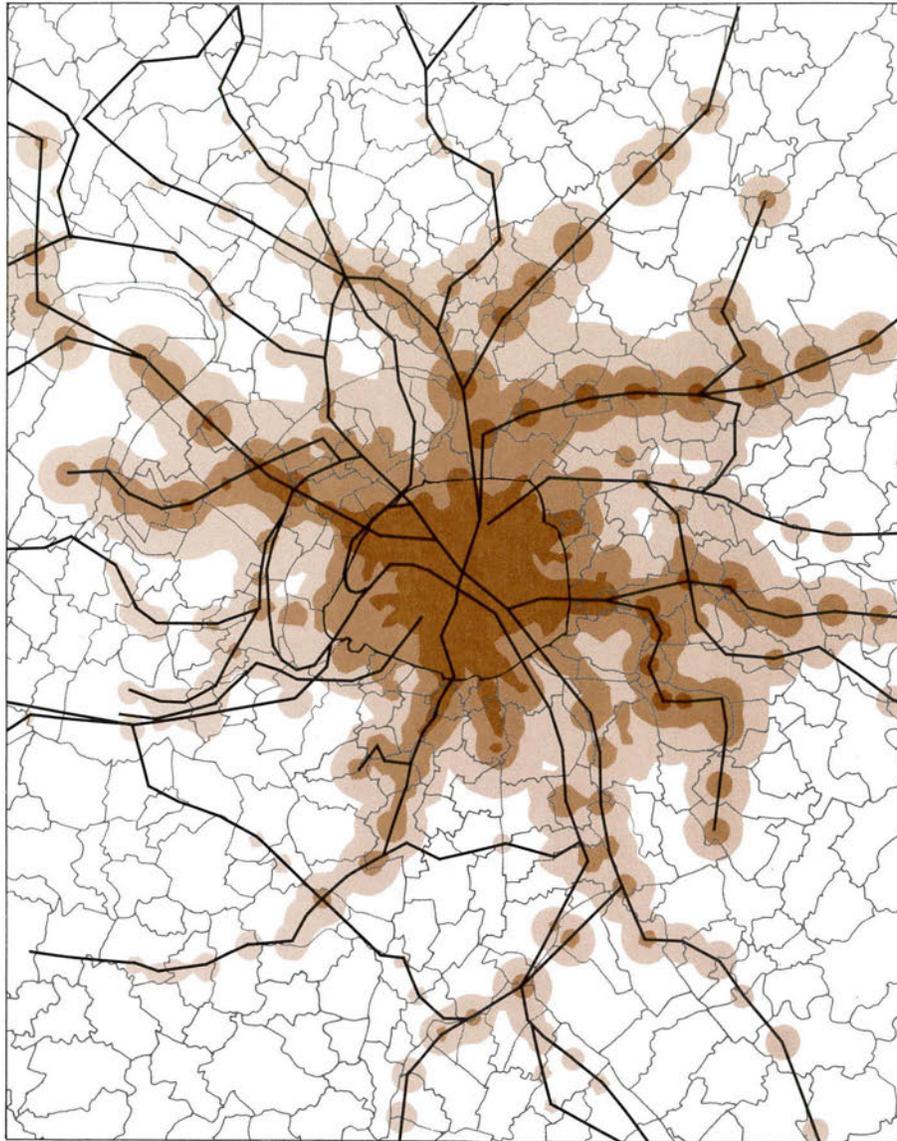
Outre ces parcours directs, la gare est reliée avec une seule correspondance à la quasi-totalité des stations du métro parisien en particulier les gares d'Austerlitz et Saint-Lazare. De plus, l'achèvement de la gare Saint-Michel sur la ligne B du RER – prévu en 1988 – permettra la correspondance, à proximité immédiate de Châtelet, avec la ligne C qui longe la rive gauche de la Seine, dessert la gare d'Austerlitz et l'aéroport d'Orly, aboutit à l'ouest à Versailles et à la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines et, au sud-est, à Massy-Palaiseau, Dourdan et Etampes. Cette ligne C doit être prolongée à partir de 1988 par une antenne nouvelle qui, de-

puis la gare du Champ de Mars, rejoindra Ermont et Montigny-Beauchamp, en utilisant dans Paris la ligne de petite ceinture ouest.

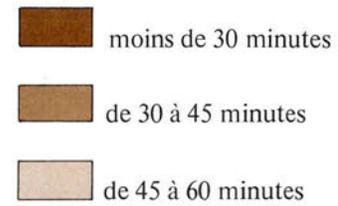
Une véritable organisation nouvelle des réseaux ferrés parisiens de transports en commun se met ainsi en place, autour du réseau RER et de son point central, aux Halles. L'organisation de l'ensemble des déplacements s'en trouve modifiée car, pour de nombreux mouvements vers Paris ou même entre banlieues, il est plus rapide d'emprunter d'abord le RER puis, après une correspondance, le métro jusqu'à la destination finale. Le réseau du métro joue donc en partie un rôle de distribution locale de déplacements

commencés sur le RER ; les stations de correspondance RER-métro et au premier chef « Les Halles - Châtelet » deviennent des points d'éclatement et de redistribution des mouvements.

La zone desservie en moins d'une demi-heure par les transports en commun comprend actuellement à l'heure de pointe près de 2 millions d'habitants et autant d'emplois. Cette accessibilité sera encore renforcée par le développement du réseau et les mesures d'exploitation prévues au cours des prochaines années. Leur effet sera surtout sensible dans la banlieue : ainsi, en 1988, la zone accessible en moins d'une demi-heure se sera lé-



Temps d'accès à Châtelet en 1988



source R.A.T.P.

gèrement accrue, mais surtout on comptera à cet horizon plus de 6 millions d'habitants et plus de 3 millions d'emplois à moins d'une heure des Halles (en se fondant sur l'heure de pointe et sur la localisation actuelle de la population).

Les cartes présentées ci-contre montrent l'amélioration spectaculaire de l'accessibilité entre la période précédant l'ouverture de la gare des Halles et l'année 1988 : si dans Paris même les temps d'accès sont peu modifiés, il en va tout autrement pour la banlieue : le long des lignes du RER et de la SNCF, nombre de communes de proche et parfois de lointaine banlieue bénéficient d'une rapidité de desserte au-

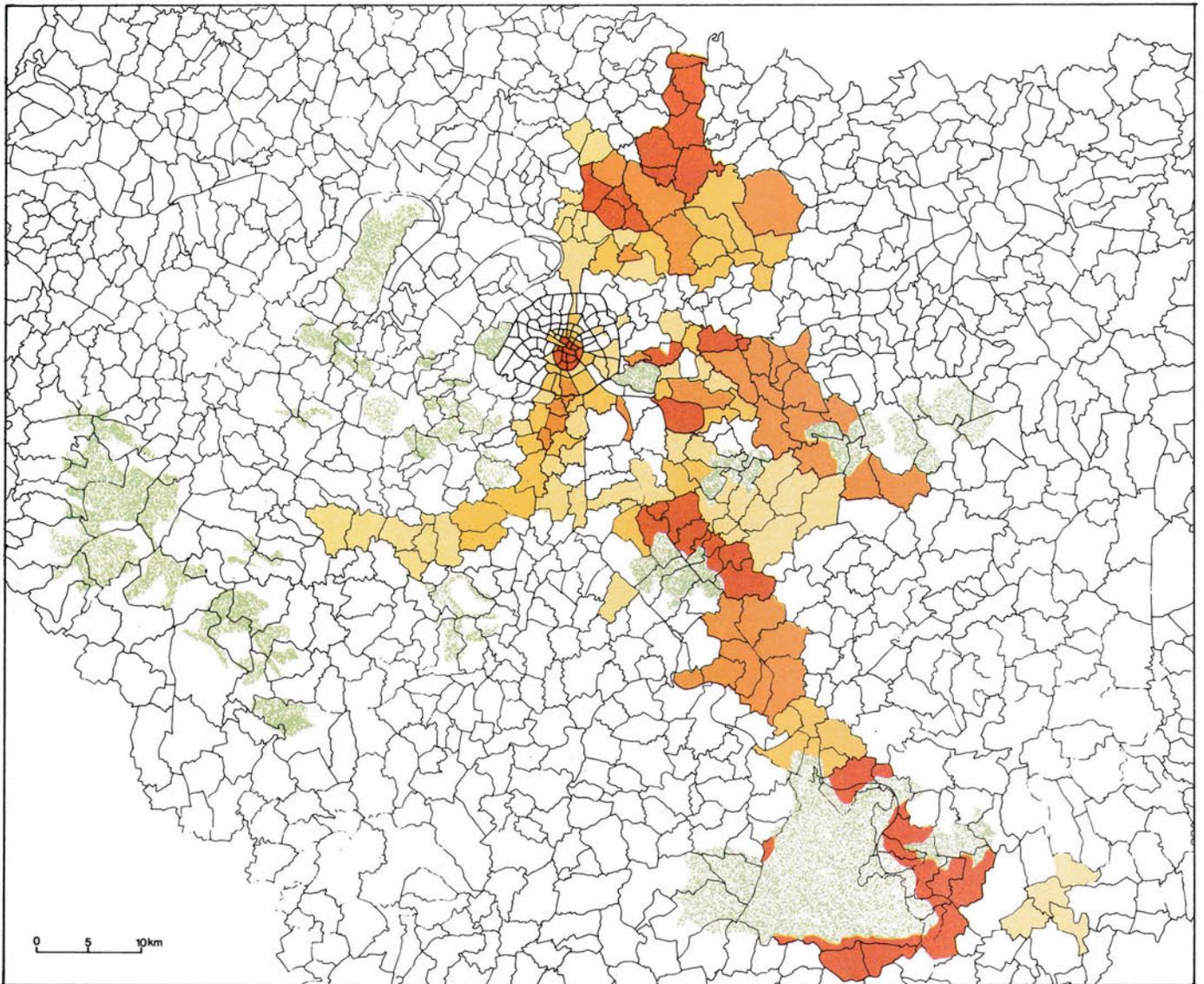
trefois réservée au centre de l'agglomération. Le rôle et l'importance au niveau régional du centre de la capitale se trouvent nettement affirmés.

Un million de passages par jour, 150 000 à l'heure de pointe

La puissance exceptionnelle des réseaux qui y transitent fait de cette gare de transports en commun l'une des plus grandes au monde. Environ un sixième des déplace-

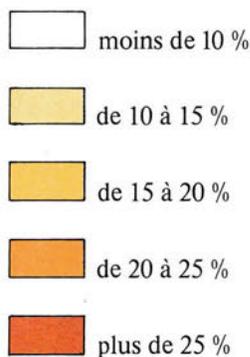
ments quotidiens effectués dans l'ensemble de la région et utilisant les transports en commun y passe, ce qui correspond à un million de passages par jour et plus de 150 000 pendant l'heure de pointe du soir.

Cependant la diffusion des voyageurs autour de la station ne constitue pas l'essentiel des mouvements : 70 % environ des voyageurs poursuivent en effet leurs parcours sans rupture de charge. Cependant, en l'espace d'une heure, 40 000 voyageurs se croisent dans les couloirs de correspondance, près de 25 000 entrent ou sortent par les différents accès. Les échanges les plus importants se développent au-



**Origine des utilisateurs
de la station
Châtelet-les Halles**

en pourcentage
des déplacements émis
par les communes de la région
ou les quartiers de Paris



Cette carte, réalisée par la RATP, révèle que la station Châtelet-les Halles attire plus particulièrement les déplacements ayant leur origine dans la moitié est de la région. Cette particularité s'explique, en partie, par les caractéristiques du réseau RER qui ne dispose pas à l'est – station Nation exceptée – de point d'échange avec le métro comparable à ceux d'Auber et d'Etoile-Charles de Gaulle ; elle résulte également et sans doute plus encore de la faiblesse des pôles attractifs de l'est par rapport à ceux existant à l'ouest, à la Défense et dans les quartiers des Champs-Élysées et de l'Opéra. Ce point est d'ailleurs confirmé par plusieurs études effectuées sur l'origine de la population fréquentant les Halles et de la clientèle des commerces qui y sont situés.

tour de la ligne B qu'une grande partie de ses usagers quitte ou emprunte à cette station. Les échanges ligne A - ligne B, les plus nombreux, sont le fait de voyageurs venant de l'ouest de Paris (Étoile, Auber) et se dirigeant vers le sud, et, de plus en plus, vers le nord. Entre les lignes du métro les échanges sont moins importants (5 000 environ) ; ceci illustre le rôle croissant de distribution locale du métro, évoqué ci-dessus.

Cette dernière tendance se développera à l'avenir, en même temps que le trafic de ce complexe de transports augmentera. En effet, la mise en place progressive des différentes étapes du système de l'interconnexion viendra réduire encore les temps de déplacements à partir des Halles vers de nombreuses destinations de banlieue, au nord et au sud-est surtout, et renforcer ainsi l'intérêt des rabattements vers ce point central de l'ensemble du réseau. A l'horizon 1988 une croissance de trafic d'environ 20 % est ainsi prévue par la RATP ; malgré les améliorations apportées, la ligne A du RER devrait alors friser la saturation. Il lui arrive d'ailleurs, dès à présent, de connaître certains problèmes de fonctionnement liés à l'intensité de son trafic.

Les Halles, pôle de l'est de la Région ?

Les déplacements passant par cette station se différencient peu, dans leurs grandes caractéristiques, de l'ensemble des mouvements régionaux assurés par les transports en commun : 75 % sont des déplacements de banlieusards, dont la majorité se déplace pour des motifs de travail ; 70 % de ces déplacements ont leur destination dans Paris.

Une particularité importante doit cependant être relevée : c'est surtout la partie est du territoire régional qui engendre des mouvements passant par cette gare. La carte représentant pour chaque commune (et pour les quartiers de

Paris) la part des déplacements assurés par les transports en commun et qui transitent par cette station fait apparaître le tracé des lignes du RER-est et sud et celles de la SNCF de la gare de Lyon et de la gare du Nord (ligne de Roissy-Mitry) ; à l'ouest, la ligne RER A en direction de Saint-Germain n'apparaît pas.

Plusieurs raisons se combinent pour expliquer cette différence : les possibilités à partir des stations Étoile et Auber de correspondre avec les lignes du métro parisien sont plus importantes que celles offertes à l'est de la capitale, (gare de Lyon, Nation) ; mais surtout l'attraction des quartiers d'affaires de l'ouest – dans Paris ou dans les Hauts-de-Seine (Neuilly - la Défense) – est la plus forte de la région ; ces quartiers captent nombre de déplacements venant de l'ouest ; cela est vrai, bien sûr, pour les mouvements domicile-travail, mais aussi, en bonne part, pour les autres déplacements de loisirs, d'achats... Ainsi l'analyse de l'origine des clients des commerces des Halles – quel que soit leur mode d'accès – fait apparaître une sous-représenta-

tion de l'ouest qui bénéficie, il est vrai, d'une animation commerciale et de loisirs importante et prestigieuse à la fois dans Paris – autour des Champs-Élysées et des grands magasins – et en banlieue avec des centres commerciaux périphériques comme celui de la Défense.

La gare des Halles-Châtelet apparaît ainsi comme un pôle plus important pour la moitié est de l'ensemble régional à laquelle il apporte simultanément un point de convergence de ses principaux réseaux de transports et un centre d'animation de très haut niveau.

Son influence sur les quartiers ouest de la ville et de sa banlieue est moindre, pour des raisons tenant à la structure même de l'agglomération. Malgré ce contraste, l'attraction que le secteur des Halles exerce dès à présent sur l'ensemble de la région, grâce à l'exceptionnel complexe de transports en commun installé dans son sous-sol, constitue le principal atout pour la réussite d'ensemble de la vaste opération de revitalisation entreprise dans le vieux centre de Paris. Il en a été également dès le départ l'une des contraintes majeures.

En quelques lignes

CARREFOUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Gare RER :

200 000 m³ environ de volume total
Niveau des quais : 2,5 hectares - 7 voies ferrées
Niveau des échanges : 1,8 hectares

Pôle de correspondances :

RER "Châtelet-Les Halles" lignes A, B, future ligne D
Métro "Châtelet" lignes 1, 4, 7, 11.
Métro "Les Halles" ligne 4.

1 million de voyageurs/jour.

A l'heure de pointe 150 000 voyageurs dont 40 000 en correspondance, 25 000 entrant ou sortant.
6 000 000 d'habitants et 3 000 000 d'emplois à moins d'une heure par les transports en commun.

Cet article a été établi essentiellement à partir des éléments communiqués par la RATP, en particulier le travail de M. Georges Cadiou, Inspecteur principal.



Les espaces pour les piétons

33 hectares du territoire de Paris, au plein cœur du centre ancien de la ville, mais à l'abri de la circulation et du stationnement des automobiles : 6 kilomètres de rues sans voiture donnant accès à une multitude de commerces et à un regroupement exceptionnel d'équipements culturels et de loisirs. L'importance des espaces réservés aux piétons qui fait de cette zone l'une des plus vastes du monde en plein centre-ville constitue, certainement,

l'une des explications essentielles de l'attraction exercée par le secteur des Halles.

15 hectares d'espaces aménagés pour les piétons

L'opération d'aménagement a, en effet, permis la réalisation d'un très vaste « plateau piétonnier » qui s'étend d'est en ouest, de la rue

Beaubourg – derrière le Centre Pompidou – à la rue du Louvre – derrière la Bourse du Commerce –, entre les rues de Turbigo, Etienne Marcel et du Grenier Saint-Lazare, au nord, et les rues de Rivoli, des Halles et Saint-Honoré, au sud. Si l'on excepte quelques tronçons de voies – de longueur limitée et ouverts à une desserte très locale – cet ensemble n'est interrompu que par le boulevard de Sébastopol ; mais il s'agit là, il est vrai, d'une coupure importante : pendant l'heure de pointe, l'après-midi, environ 2 500 véhicules y croisent – entre les rues de Rivoli et Etienne Marcel – quelque 10 000 à 15 000 piétons.

Les espaces publics réservés aux piétons couvrent au total 15 hectares environ de sol à l'air libre (auxquels s'ajoute encore une surface importante – près de 2 hectares – aux niveaux du sous-sol, dans la partie ouest de l'opération avec les places et les rues du Forum et celles desservant les équipements publics et privés situés sous le jardin). Ces espaces publics comprennent d'abord les grands espaces libres nouveaux dégagés à l'intérieur même de la ZAC : le plateau des Halles à l'ouest (5,5 ha environ) englobant les jardins, les abords du Forum, sa terrasse et sa place centrale, en contrebas successifs par rapport au niveau du sol ; la place Georges Pompidou à l'est devant la façade principale du Centre (1,3 ha) ; ils comprennent également des places plus petites, nouvelles – comme la place Igor Stravinski (entre le Centre Georges Pompidou et l'église Saint-Merri) et la place



L'importance des espaces réservés aux piétons est sans doute l'une des raisons majeures du succès de fréquentation que connaissent les Halles. Pour réussir l'aménagement de ces espaces il était nécessaire d'y intégrer les principaux cheminements préexistants comme, page ci-contre, la rue Aubry-le-Boucher et la rue Berger, qui la prolonge au-delà du boulevard

Sébastopol ; ces voies forment la liaison piétonne majeure entre le Centre Pompidou et le carreau des anciennes Halles. Un traitement simple a été choisi pour les sols, les façades et les boutiques créant un nombre déjà élevé de centres d'intérêt ; ce traitement assure la continuité entre les espaces publics couverts ou souterrains et ceux situés en plein air.



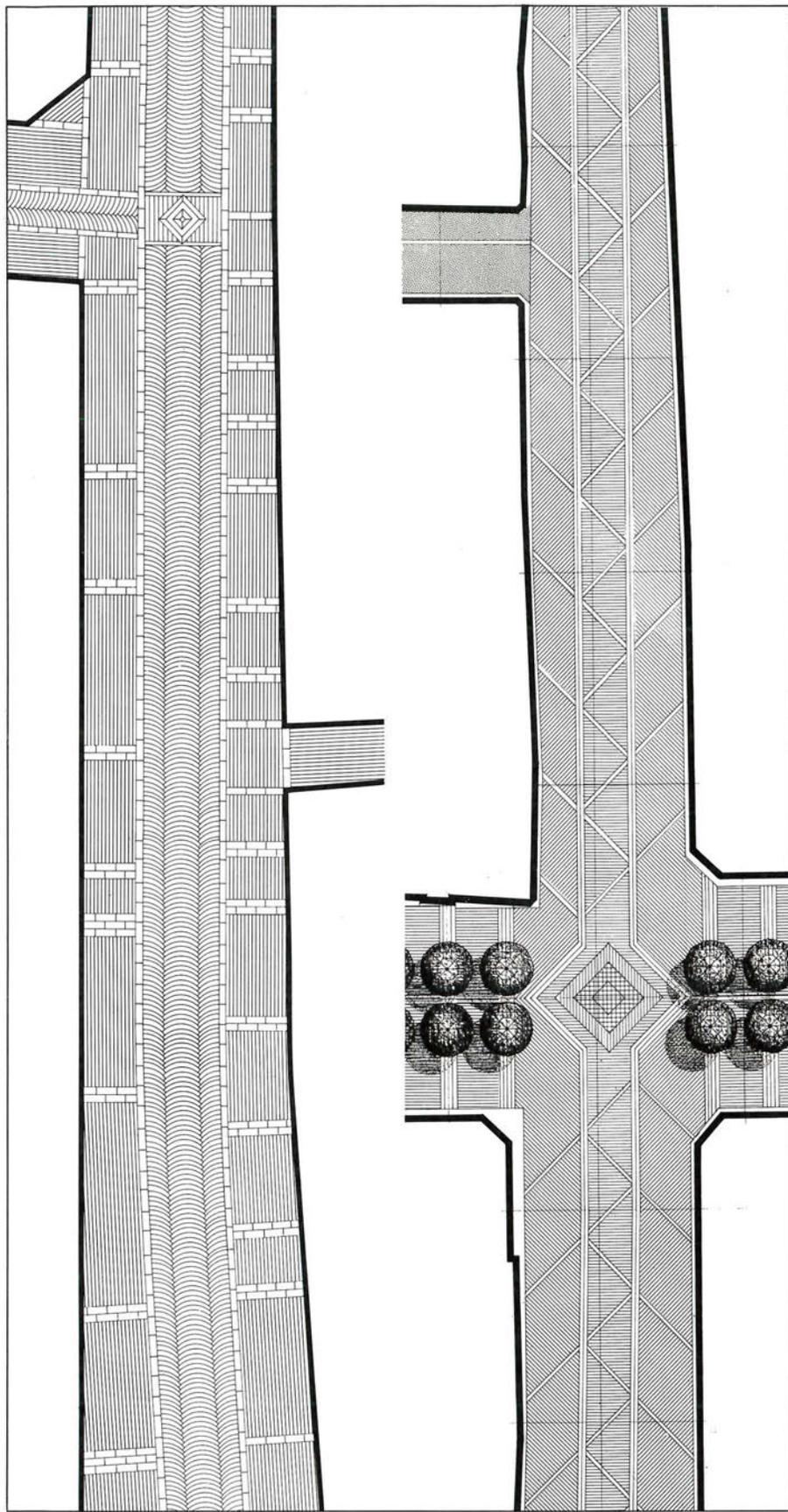
SWISS

hi.fi
QUARTZ

ANTIQUE

RESTAURANT





Trois exemples de dessins des sols. A l'est la rue St-Martin (à gauche) traitée comme l'ensemble de la partie est, avec un graphisme simple, obtenu par des pavés et des dalles de granit, formant un camaïeu de tons gris. La rue St-Denis (ci-dessus à droite) et la rue Berger (page suivante), dans la partie ouest, font l'objet d'un traitement plus coloré utilisant, outre le granit, le porphyre rose et la pierre claire du jura. Les espaces plus larges et notamment les intersections sont occupés par des motifs dont la taille et la composition varient.

de l'Horloge (au cœur du quartier du même nom) – ou préexistantes, mais réaménagées : ancien square des Innocents, place Edmond Michelet (ancien « plateau La Reynie »)... Mais les espaces piétons s'étendent également à l'ensemble des rues anciennes voisines et constituent ainsi un véritable réseau articulé autour des principaux édifices et espaces ouverts.

Le dessin de ce réseau est celui hérité de l'histoire de la ville, car le choix a été fait de conserver les grands tracés préexistants, en particulier de ne pas venir interrompre, par des bâtiments (ainsi que l'avait par exemple, projeté l'immeuble Rambuteau étudié par R. Boffil), des itinéraires est-ouest qui apparaissent aujourd'hui comme naturels : ceux déterminés par la rue Rambuteau d'une part, les rues Berger et Aubry-le-Boucher d'autre part. Les îlots reconstruits sont ainsi venus s'inscrire, à leur façon, dans la trame viaire, par l'implantation de leurs bâtiments à l'alignement des voies principales du secteur, mais aussi par la création de percées ou de passages reliant ces voies (faille traversant les programmes bordant la rue Berger, voies internes au quartier de l'Horloge).

Les voies piétonnes mêlent ainsi les tracés sinueux et souvent étroits des rues anciennes (rue Saint-Denis, rue Saint-Martin, rue Saint-Honoré, rue des Lombards,...) et aussi, paradoxe voulu, de certaines rues nouvelles (quartier de l'Horloge par exemple), aux percées rectilignes et plus amples du XIX^e et du début du XX^e siècle (rues Berger, Rambuteau, Pierre Lescot,...). Cette grande variété des dessins et des largeurs de voies multiplie pour le piéton les points de vue, les échappées, les perspectives, les éléments intéressants ou étonnants qui accrochent le regard et renforcent l'intérêt de la promenade. Parmi les « effets » ainsi créés, les apparitions du Centre Georges Pompidou venant fermer une voie ancienne très étroite, ou couronner des toitures, ou encore prolonger un alignement sont sans doute les plus connus, tant ils ont été repris par les photo-

graphiques et les cartes postales. D'autres images de ce type, originales et parfois insolites, existent ou naîtront des travaux à venir : vues prises à travers les surfaces vitrées ou reflets sur ces mêmes surfaces, vues du quartier à partir du jardin ou à travers l'architecture végétale, perspectives vers Saint-Eustache depuis la place des Innocents, ou sur le transept de l'Église dans l'axe de la rue des Prouvaires, etc.

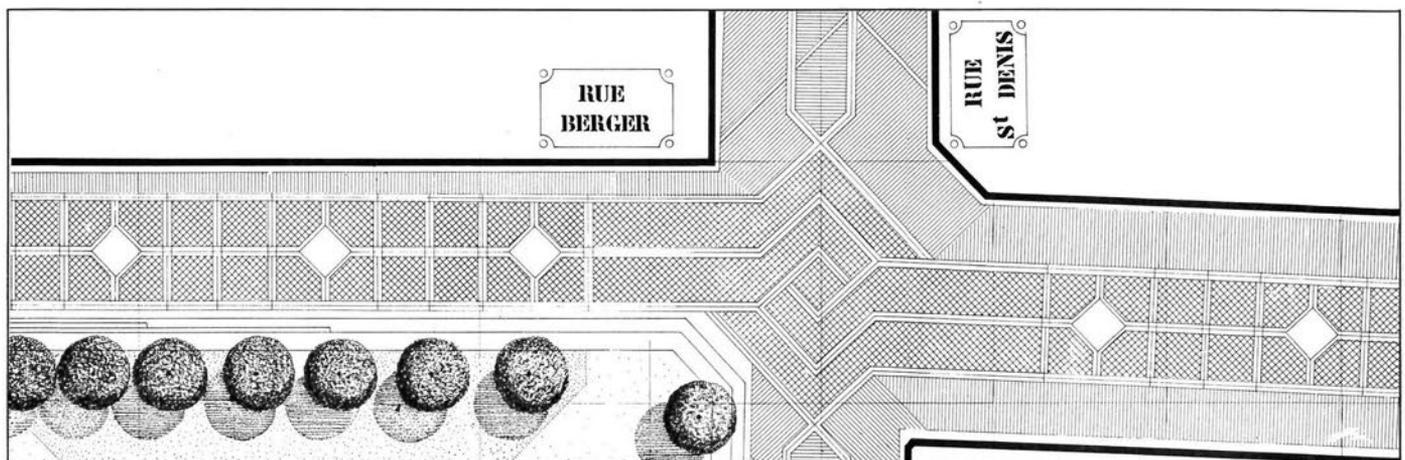
Le traitement des sols : retenue et tradition parisienne

La réservation aux piétons d'un tel ensemble d'espaces publics ne pouvait évidemment se traduire par la seule diminution de la circulation automobile, mais réclamait un aménagement particulier. Les articles suivants, consacrés au Forum et au jardin, présentent les projets adoptés pour cet élément central du dispositif, en fonction duquel s'organise tout le réseau des cheminements. Pour ce qui concerne plus particulièrement les voies et les places piétonnes l'intervention a consisté, de façon classique, en la suppression des trottoirs et la pose d'un nouveau revêtement du sol après la nécessaire reprise de certains éléments techniques, comme le réseau d'écoulement des eaux pluviales, privé de ses caniveaux habituels. La densité des centres d'intérêt de

toute nature regroupés dans la zone piétonne, la qualité de très nombreuses façades et la présence des vitrines commerciales appelaient, en contrepartie, une certaine retenue dans le traitement de la voirie. Le dessin et la coloration des revêtements utilisés devaient en effet éviter la confusion qu'auraient introduite des éléments trop voyants. C'est donc le parti pris de la simplicité et de la tradition parisienne qui a été adopté au départ.

Ce choix se manifeste tout particulièrement dans la partie est de l'opération (Gérard Bureau, architecte, qui en a effectué l'étude originale dans le cadre de l'APUR), dont les revêtements de sol, presque partout de couleur grise, appartiennent aux matériaux classiques de Paris : pavés de granit de tailles différentes, dalles de granit et surfaces bitumées s'y associent, selon un dessin simple et traditionnel. Ces matériaux laissent s'exprimer le vif contraste entre architectures ancienne et nouvelle, fortement marqué par la présence du Centre Georges Pompidou. Au pied du bâtiment lui-même, la « piazza » est constituée par de grands rectangles dont la pente s'adoucit progressivement à l'approche de la façade ; leur surface est couverte de petits pavés de granit carrés, disposés orthogonalement ; la place dégagée devant Saint-Merri et qui accueille la fontaine dédiée à Igor Stravinski est elle aussi traitée simplement, par un revêtement de dalles gravillonnées grises.

Le tracé des voies est généralement figuré au sol par deux lignes parallèles de dalles de granit étroites entourant une bande pavée. Le long des immeubles, espaces bitumés et pavés alternent avec des dessins et un rythme différent selon les voies ; des pavés plus larges marquent les « événements » – grandes entrées cochères, parvis de l'église Saint-Merri, rue Saint-Martin, ... – ou scandent, par des lignes perpendiculaires à l'axe des voies, le découpage étroit des parcelles et des entrées de bâtiments. De place en place, ces lignes traversent toute la chaussée afin d'éviter une composition trop linéaire. Le revêtement ne marque ni les fils d'eau – le plus souvent centraux –, ni les carrefours ; il souligne simplement par une bande de dalles de granit plus large, quelques itinéraires préférentiels : la rue Aubry-le-Boucher et la rue Saint-Martin, face au Centre Georges Pompidou. Les bornes de protection empêchant l'entrée des voitures ou leur stationnement sur les regards ou les trappes de visite sont également en granit. Dans ce camaïeu de gris, seuls se distinguent les petits espaces sablés et plantés de la place Edmond Michelet et du sud de la rue Saint-Martin ainsi que les voies internes au quartier de l'Horloge. Ces dernières reprennent la couleur dominante du secteur, mais font un plus large usage des dalles, notamment de pierre verte, qui dessinent des cercles concentriques autour de la place centrale de cet îlot.



La partie ouest de l'opération (architectes Pierre Mougins et Philippe Mathieux, qui en ont conduit l'étude dans le cadre de la SEMAH, en liaison avec l'APUR) est formée de nombreuses voies parfois plus larges et bordées par des constructions plus homogènes du XIX^e siècle. Le traitement du sol y est plus affirmé et plus coloré. Le brun-rose des dalles de porphyre et des pavés y domine, combiné avec le gris et le rose des granits et le beige clair de la pierre dure du Jura ; les motifs de décoration y sont plus nombreux et plus apparents que dans le secteur est.

Les tracés de voies sont soulignés par un ou deux fils d'eau (se-

lon la largeur) encadrés par de longues dalles de granit. L'espace central accueille un dallage de pavés de porphyre et de granit dessinant, sur les itinéraires majeurs, des séries de motifs. Les intersections sont accentuées : les fils d'eau y dessinent des carrés ornés de mosaïques. Le long des façades des places pavées, plus neutres, bordent les boutiques et reçoivent les terrasses des nombreux cafés et restaurants. Le traitement du sol est plus nettement affirmé sur les principaux itinéraires d'accès et de promenade (rue Berger, rue Sainte-Opportune, partie sud de la rue Pierre Lescot) par l'utilisation de la pierre claire dans le dessin des motifs centraux.

L'utilisation des mêmes matériaux sur les terrasses des équipements municipaux et à l'intérieur du Forum, dont les circulations sont revêtues de porphyre rose, crée un effet de continuité.

Des bornes de granit interdisent l'accès des véhicules, ménageant seulement quelques entrées nécessaires à la desserte des activités commerciales. Dans les secteurs où les voitures peuvent ainsi pénétrer, les éléments du mobilier urbain – arbres, bancs, terrasses et éventaires – sont disposés de façon à faire obstacle et à ralentir leurs déplacements.



Des nuisances importantes qu'il faut contenir

Mais il faut bien reconnaître que de telles barrières, en dépit de l'ingéniosité de leur disposition, demeurent très insuffisantes face à l'indiscipline des automobilistes. Le nombre des véhicules et des deux roues venant stationner dans la zone piétonne est en effet de plus en plus élevé et dépasse, parfois nettement, la centaine, le soir surtout. De même, la circulation de ces véhicules et deux roues se répand, parfois à des heures où la fréquentation est importante.

Bien que cette situation soit évidemment très regrettable et réclame une action plus efficace de la part des services responsables, il suffit de se remémorer l'état de ce quartier voici à peine plus de quinze ans avec les inextricables embouteillages des rues Saint-Denis et Saint-Martin, les « bouchons » créés par les camions de livraison dans la moindre rue du quartier, pour constater l'ampleur de la transformation positive apportée à la vie de ce secteur du fait de la création de la zone piétonne, au-delà même du seul agrément du visiteur. Cependant, ce progrès incontestable comporte, comme toujours, une certaine contrepartie et

la résistance des automobiles à évacuer les espaces piétonniers des Halles n'est pas le seul, ni le principal problème.

L'importance de la fréquentation engendre une série de nuisances inévitablement liées à la présence des foules, quels que soient les efforts faits pour en limiter les effets : bruit, saleté des sols, attraction d'une population « marginale », problèmes de sécurité. Une menace existe ainsi de voir l'ensemble piétonnier des Halles devenir, d'une certaine façon, la victime de son propre succès : d'abord, parce que ces désagréments, s'ils s'amplifient, risquent de repousser les visiteurs ; ensuite et surtout, parce qu'ils peu-



Espaces ouverts des places, espaces étroits des rues anciennes, espaces de circulation vers les sous-sols, etc., ces quelques photos illustrent à la fois la densité de la foule dans la zone piétonne des Halles et la diversité des espaces points de vue, des perspectives, des centres d'intérêt offerts aux passants et aux promeneurs, de jour comme de nuit.

vent rapidement prendre un caractère tout à fait insupportable pour les habitants du quartier en dégradant fortement leurs conditions de vie. Ceci pourrait alors conduire soit à une forte pression pour réduire l'étendue des voies piétonnes (la voiture contre le loubard, comme s'il était sûr que l'une évite l'autre...), soit à un départ progressif des riverains, tendant à la création d'une zone à fonction unique destinée aux activités de « loisirs »

sous toutes leurs formes, au détriment de la diversité souhaitée dans le centre de Paris et en particulier au maintien d'une certaine fonction résidentielle.

Certains de ces problèmes aujourd'hui vivement ressentis méritent cependant, là aussi, des comparaisons : peut-être ne se souvient-on déjà plus de ce que représentait pour le riverain la noria des poids lourds tout au long de la nuit, les concerts de klaxons, l'accumulation

des cageots, l'entassement des ordures – dramatique en période de grève – toute la faune, pittoresque peut-être, mais parfois aussi dangereuse, attirée par ce quartier. Les Halles, du fait même de leur position dans Paris n'ont jamais été, à travers l'histoire, et ne seront jamais un lieu de tranquillité et de calme. Mais il serait abusif d'attribuer à l'existence de la zone piétonne la responsabilité de nuisances qui sous une forme différente existaient avant elle, sans en avoir les avantages, et qui sont inhérentes au plein succès de la renaissance de ce centre-ville, ouvert à toute son agglomération. Mais il faut reconnaître que de tels raisonnements généraux ne peuvent guère prévaloir à l'encontre de difficultés quotidiennes. Désireuse de faire face à ce problème qui concerne également certaines parties de la rive gauche, la Ville de Paris, dans la limite de ses moyens, puisqu'elle ne dispose pas du pouvoir de police, a engagé en 1981 une longue concertation avec les différentes parties intéressées, afin d'aboutir à une réglementation de l'animation des voies et zones piétonnes, arrêtée conjointement par le Maire et le Préfet de Police de Paris. Les règles portent d'abord sur la limitation des activités musicales et des attractions à la période 10 heures – 23 heures et à des emplacements bien déterminés : dans le périmètre des Halles, sur le parvis du Centre Georges Pompidou, la place des Verrières et la dalle supérieure du Forum des Halles ; elles abordent également l'organisation des voies et la disposition des terrasses et des éventaires commerciaux afin d'assurer des conditions satisfaisantes de desserte et de circulation des piétons ; elles portent enfin sur la propreté des voies aux abords des terrasses et étalages, notamment en obligeant les commerçants à enlever les papiers et emballages jetés au sol.

Ces mesures ont été accompagnées par un renforcement du nettoyage et la création d'un commissariat de Police. Mais si la réglementation est nécessaire elle ne



Si la zone piétonne est parcourue par la foule et ne peut échapper à certaines nuisances qui en résultent et qu'il faut contenir (bruit, station-

nement abusif, problèmes d'entretien), elle offre aussi des lieux d'agrément comme ici la place Igor Stravinski et sa fontaine.

peut suffire. Elle doit être concrétisée par une surveillance réelle et par une répression des abus. C'est l'insuffisance des moyens mis en œuvre à cet égard qui pose aujourd'hui un problème et fait l'objet des inquiétudes des élus de Paris et de leurs fréquentes questions au Préfet de Police. Selon les termes mêmes du Maire de Paris à propos des zones piétonnes : « la Ville n'entend pas revenir sur cette politique. Forte de son expérience, elle entend, avant de lui donner une plus grande ampleur, examiner avec soin l'ensemble des conditions qui rendent une telle transformation de l'usage de la voie publique vraiment souhaitable et pratiquement possible, en particulier par rapport à leur voisinage. Les phénomènes évidemment inadmissibles auxquels a parfois donné lieu la création de zones piétonnes, à Paris comme partout ailleurs, ne doivent pas suffire à masquer l'intérêt essentiel que présente une telle politique pour la revitalisation des centres urbains » (1).

* * *

En dépit des problèmes qui s'y posent, le secteur piéton des Halles apparaît aujourd'hui comme un indiscutable succès ; alors même que l'opération n'est pas achevée, il constitue déjà le pôle d'animation principal de Paris ; la fréquentation y dépasse souvent, selon les estimations disponibles, 100 000 visiteurs par jour et atteint probablement, les jours de grande pointe, quelque 300 000 personnes. L'achèvement de l'opération devrait compléter les aménagements piétons actuels en y apportant – grâce au jardin surtout – les éléments de verdure et les espaces plus calmes répondant à l'animation des voies actuellement ouvertes.

Pour améliorer encore cet espace piéton il faudra également, à l'avenir, rechercher la possibilité d'un franchissement aisé du boulevard Sébastopol. Les données de ce problème ont été précédemment ci-

tées : à l'heure de pointe, 2 500 véhicules croisent des flux de 10 000 à 15 000 piétons. A la demande du Maire de Paris, plusieurs solutions ont été étudiées : les unes faisant appel à la réalisation d'un ouvrage nouveau dans le sous-sol disponible du boulevard Sébastopol, les autres ayant recours à un mode d'utilisation différent de l'important réseau de voirie souterraine réalisé aux Halles ; dans les deux cas des réaménagements locaux de la voirie de surface complèteraient le système mis en œuvre. Ces études devront être encore précisées au plan de la faisabilité technique, du coût, de l'impact sur l'environnement, afin de dégager une solution réaliste susceptible d'assurer la continuité entre secteurs existants. Cette réalisation, si elle apparaît possible, permettra d'offrir au public un « royaume du piéton » plus vaste et plus divers qu'aujourd'hui ; elle répondra également à l'ambition d'établir entre le Palais-Royal, le Louvre et le quartier du Marais, au cœur du centre ancien de Paris, un itinéraire continu pour la promenade.



La Fontaine des Innocents, due à Jean Goujon, restaurée et remise en eau au-dessus des ouvrages souterrains.

En quelques lignes

ZONE PIÉTONNE

15 hectares d'espaces aménagés pour les piétons
(et près de 2 hectares environ en sous-sol)

Principaux grands espaces :

Plateau des Halles (jardins, abords et places du Forum,...) :
5,5 hectares. Place Georges Pompidou : 1,3 hectare
6 kilomètres de voies piétonnes (et 2 kilomètres en sous-sol)

Secteur Est

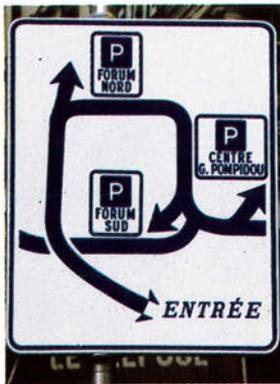
Architecte : Gérard Bureau
Matériaux de sol : granit gris essentiellement

Secteur Ouest

Architectes : Pierre Mougins, Philippe Mathieux
Matériaux de sol : granit, porphyre, pierre claire du Jura

Fréquentation estimée 100 000 à 300 000 visiteurs/jour environ

(1) Paris-Projet n° 23-24, page 14 « Questions au Maire de Paris, M. Jacques Chirac ».



Le réseau de voirie souterraine

La volonté de réserver le plus possible le niveau du sol aux piétons sur toute la surface de la zone de rénovation, et à ses abords immédiats, formait l'un des éléments essentiels du plan d'aménagement retenu en 1969. Mais il n'apparaissait pas possible, à l'époque, d'atteindre cet objectif fondamental, très ambitieux et très nouveau pour Paris puisqu'il n'y existait encore aucun « secteur piétonnier », sans la création en contrepartie de moyens

permettant d'écouler en sous-sol les principaux flux automobiles. Ainsi que le soulignait le commentaire du schéma d'urbanisme présenté au Conseil de Paris à ce moment, il était nécessaire « de ne pas interrompre brutalement le réseau actuel de voirie du quartier à la lisière de l'opération et de maintenir certaines liaisons importantes qui existent aujourd'hui ». En effet, selon ce document, « si l'opération des Halles n'a pas pour premier objectif

d'améliorer de manière importante les conditions de circulation automobile dans le centre de Paris, du moins ne doit-elle pas conduire à les aggraver, mais au contraire, dans la mesure du possible, y apporter des améliorations » (cf. Paris-Projet n° 1). Il était cependant souligné que si ces impératifs conduisaient à proposer la création d'un réseau de voirie souterraine se raccordant à la voirie de surface, il convenait de « limiter le flux de circulation à la capacité d'absorption du réseau de sortie ». Il ne pouvait en tout cas être question de couper la majorité des itinéraires irriguant les Halles, et plus largement le centre ancien de Paris, même si la densité des activités et l'étroitesse de la plupart des rues en faisaient un secteur très encombré. D'ailleurs l'ampleur même des programmes prévus dans le sous-sol de l'opération (Forum, équipements publics, etc.) exigeait en tout état de cause des moyens de desserte, notamment pour les livraisons, ainsi que des possibilités de stationnement.

L'une des caractéristiques importantes de l'opération d'aménagement des Halles fut donc la création d'un très vaste complexe de circulation et de stationnement automobiles en sous-sol représentant au total plus de 4 000 places de parking et plus de 4 kilomètres de voies. Cette réalisation coûteuse (l'investissement pris en charge par la Ville de Paris pour le réseau de voirie a représenté environ 550 M de F valeur 1984) a peut-être été conçue de façon trop ambitieuse et quelque peu « sur-dimensionnée »



La création d'une très vaste zone piétonne aux Halles a entraîné le report en sous-sol d'un important réseau de circulation et la création de plus de 4 000 places de stationnement. Si le défi technique que constituait la réalisation d'un tel ensemble souterrain a pu être relevé, l'intégration dans l'environnement des trémies d'accès a posé – comme c'est toujours le cas en centre ville – des problèmes très

déliés dus à l'importance des ouvrages et de leurs annexes (barrières de protection, etc.). La photo ci-dessus de la sortie Pont-Neuf illustre la confrontation entre les exigences de la circulation automobile des Halles et l'aspect du site urbain, peu favorisé il est vrai, à cet endroit, par l'affichage publicitaire et les éléments variés du mobilier urbain.

dans le contexte de l'époque, où l'attitude vis-à-vis de l'automobile dans la cité était dans l'opinion, comme chez les pouvoirs publics, plus positive qu'aujourd'hui (l'étude de la voie express rive gauche, le projet d'Axe Nord-Sud à la place du canal Saint-Martin, l'idée d'un « super-périphérique », au-dessus du boulevard périphérique, formaient à ce moment quelques-uns des thèmes dominants de la politique d'aménagement de Paris).

Le stationnement

Les parcs de stationnement réalisés se répartissent sous les différents programmes construits :

- 1 100 places sous le Quartier de l'Horloge,
- 750 places sous le centre Georges Pompidou et la « piazza »,
- 1 750 places dans l'opération du Forum des Halles,
- 130 places environ liées aux programmes de la rue Berger et de la rue Rambuteau, de part et d'autre du Forum,
- 400 places sous les équipements souterrains voisins de la Bourse du Commerce.

Sur ce total, 1 800 places environ (45 %) sont mises à la disposition des visiteurs, 1 000 louées par abonnement, et 1 200 réservées aux occupants des programmes de logements et de bureaux.

La fréquentation de ces équipements est très importante. Le parc du Forum – qui représente l'essentiel des places offertes aux visiteurs – dépassera ainsi un million d'entrées de véhicules en 1984. En période de pointe, les mercredi et samedi après-midi les parcs à tarif horaire des Halles sont couramment complets. Pendant les autres jours de la semaine leur taux de remplissage atteint 75 % environ, à l'heure la plus chargée, quand les commerces sont tous ouverts. Ce taux diminue rapidement le soir, la fréquentation des cinémas et lieux d'animation peut cependant assurer le remplissage d'environ 15 à 20 % des places.

La boucle giratoire de la voirie, en chantier devant St-Eustache ; l'ouvrage qui franchit les équipements sportifs et la grande galerie souterraine sera ultérieurement couvert par le jardin.

Enfin il faut noter la courte durée moyenne du stationnement, liée à la part importante des déplacements pour des achats ; la très grande majorité des véhicules reste moins de deux heures.

La circulation

Si l'intégration de places de stationnement dans les soubassements d'opérations de construction est aujourd'hui une opération classique, l'ensemble des voies souterraines apparaît, à l'inverse, comme une réalisation originale dans un grand centre urbain ancien. C'est en fait un très grand système giratoire qui

a été réalisé autour de la partie ouest de l'opération et qui dessert les espaces de garage et les aires de livraison des différents programmes bâtis ; les antennes radiales à sens unique qui le relie aux grandes voies de circulation voisines, permettent de reporter en souterrain les parcours antérieurement assurés en surface.

Le réseau est pratiquement achevé aujourd'hui, à l'exception du souterrain Rambuteau initialement prévu, mais dont la réalisation devrait être dépendante d'une recherche « d'optimisation » de l'usage des ouvrages existants. Il totalisera (sans le tunnel Rambuteau) 4 200 m de voies (dont 3 650 de tunnel), occupant – compte-tenu





des deux files de circulation offertes, au minimum, quelques 45 000 m² de sol. Ses quatre entrées (rue de Turbigo ; rue Coquillière ; rue du Pont-Neuf ; rue des Halles) et ses cinq sorties (rue de Turbigo-rue Mondétour ; rue Berger ; rue du Pont-Neuf ; rue des Halles ; rue du Renard) permettront d'assurer un grand nombre de liaisons locales, mais aussi de transit à travers le centre de Paris ; ce sont principalement ;

- La liaison directe Nord-Sud de la

rue de Turbigo vers la rue des Halles, qui bénéficie d'un itinéraire propre et restitue le principal courant interrompu (empruntant antérieurement la rue Baltard au milieu de la zone piétonne actuelle ou les rues Saint-Denis et Saint-Martin ;

- les liaisons du Nord (rue de Turbigo) et de l'Ouest (rue Coquillière) vers le Pont-Neuf au Sud, évitant le croisement de la rue de Rivoli grâce au souterrain « Pont-Neuf » ;

- la liaison Sud-Nord, rue du Pont-



L'entrée rue de Turbigo (en haut), sous le programme de logements sociaux de la rue Rambuteau, et la sortie rue du Renard (en bas) sous l'école de la rue St-Merri ; ces photos illustrent les difficultés

d'intégration des accès et débouchés de la voirie et expliquent la longueur des mises au point et des débats liés à ces aménagements. Des améliorations du traitement devront être recherchées.

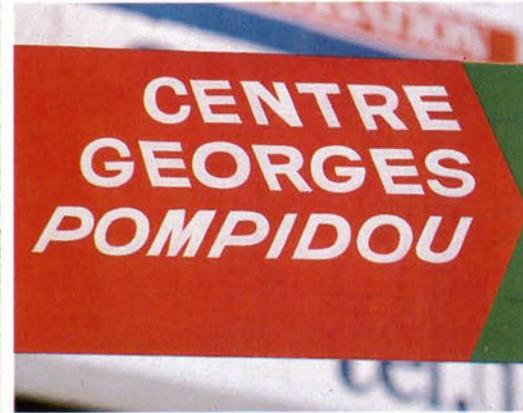
Neuf ou rue des Halles vers la rue de Turbigo ;

- la liaison Ouest-Est, rue Coquillière vers la rue du Renard.

Ces infrastructures comprennent de réels ouvrages d'art dissimulés sous le niveau du sol. Ainsi les voies franchissent le gymnase et la piscine, grâce à des ponts souterrains d'une quarantaine de mètres de portée.

Le passage de la partie nord de ce réseau de voirie, « en saut de mouton », par-dessus la ligne de métro n° 4 a impliqué un jeu de volumes et de niveaux qui a constitué l'une des contraintes d'aménagement de l'immeuble Rambuteau et donné lieu à de longues polémiques et à de délicates mises au point. La sortie du souterrain « Aubry-le-Boucher » sur la rue du Renard sous le porte-à-faux de l'école Saint-Merri transférée de son emplacement ancien, rue Brise-miche, a été l'un des autres points délicats de l'aménagement de ce réseau. L'accès à ce dispositif, rue de Turbigo, n'est pour le moment pas très heureux du point de vue du site et réclamera certainement d'être amélioré. La coupure apportée par le passage de la « boucle giratoire » au milieu de la zone « Eustache-Bourse » sous le jardin a largement conditionné l'organisation des volumes et des cheminements dans cette partie de l'opération, afin notamment que soit assurée, au niveau du sous-sol, la continuité des circulations piétonnes.

C'est dire que le système de voirie souterraine a été inévitablement l'occasion de nombreux débats, l'objet de vives contestations, la source de très réelles et sérieuses difficultés. Ainsi est-il devenu peut-être le « mal aimé » de l'ensemble du projet. Mais sans sa réalisation, dont telle ou telle caractéristique peut bien entendu apparaître critiquable, il semble possible d'affirmer que l'opération des Halles n'aurait ni sa possibilité de fonctionner dans toutes ses composantes, ni l'attrait décisif que lui apporte l'importance des espaces réservés aux piétons.



Un dispositif complet de contrôle et de sécurité

Le caractère souterrain de la voirie a imposé la mise en place d'un important ensemble de dispositifs de contrôle et de sécurité :

- la pollution de l'air est ainsi surveillée grâce à 50 télémesures des taux d'oxyde de carbone et d'opacité ;
- les mouvements des voitures sont suivis par 21 télécomptages, 43 caméras et 12 moniteurs de contrôle ;
- 528 détecteurs et 9 centrales de détection assurent la sécurité incendie ;
- quelque 3 000 signalisations, alarmes et commandes à distance sont disposées sur le réseau.

L'ensemble des informations recueillies est relayé vers un poste central de contrôle, relié aux services de la police et des pompiers et qui peut également intervenir au moyen de panneaux de signalisation à indications variables.

Une utilisation à renforcer

Son importance et la qualité de ses équipements ont donné au réseau de voirie des Halles un rôle majeur dans la circulation du centre de Paris ; quelques 7 millions de véhicules par an l'empruntent. Pourtant, et de manière paradoxale dans un quartier aussi encombré, ce réseau fonctionne au-dessous de la pleine capacité de ses souterrains. A l'heure de pointe du soir moins de 600 véhicules débouchent ainsi de la sortie rue du Pont-Neuf ; un peu plus de 1 000 seulement utilisent la voie de transit direct de la rue de Turbigo vers la rue des Halles.

Des multiples raisons concourent sans doute à l'explication de ces chiffres : le caractère encore inachevé du système, la méconnaissance de son existence et de son fonctionnement, mais aussi l'importance et la difficulté du trafic dans les rues et les carrefours voisins (1),



l'insuffisance de la signalisation à l'extérieur comme à l'intérieur même du réseau, l'appréhension par suite à s'engouffrer dans ce qui paraît parfois un labyrinthe dont on ne saurait ni comment ni où l'on sort...

L'achèvement prochain du dispositif, l'accoutumance à sa pratique, l'amélioration très souhaitable de sa signalisation interne et externe – d'ailleurs déjà engagée – corrigeront cet état de choses et renforceront sans aucun doute l'utilisation d'infrastructures aussi importantes et intéressantes. Sans doute est-il possible également d'examiner dans quelle mesure une meilleure exploitation de leurs possibilités d'écoulement du trafic notamment sans le sens Sud-Nord ne permettrait pas d'apporter un élément de solution à l'écoulement d'une partie au moins du trafic automobile qui emprunte aujourd'hui

le boulevard de Sébastopol (2 500 v/h environ au maximum) et, par là-même, à l'établissement sans travaux considérables d'une meilleure continuité piétonne entre les deux parties de l'opération : les Halles et Beaubourg.

Ainsi, indépendamment de ses avantages immédiats, le réseau de voirie souterraine des Halles, malgré la rigidité qui s'attache forcément à ce type d'infrastructures, peut sans doute se prêter à l'avenir à certaines variantes de fonctionnement en fonction des objectifs d'urbanisme retenus pour ce quartier. Il doit à cet égard être regardé comme l'une des pièces, l'un des maillons du réseau général des rues du centre de Paris et prendre part, par conséquent, à un remodelage du plan de circulation qui apparaîtrait nécessaire afin de mieux assurer l'unité de l'opération des Halles.

En quelques lignes

VOIRIE AUTOMOBILE SOUTERRAINE

- 4,2 kilomètres de voies sur deux files en général, couvrant au total 45 000 m² environ et reliant quatre entrées et cinq sorties.
- Plus de 4 000 places de parkings (100 000 m² environ) dont 1 800 pour les visiteurs.
- Un ensemble complet de dispositifs de sécurité et de contrôle comprenant plus de 3 500 détecteurs et alarmes télécommandés, 43 caméras et 12 moniteurs de contrôle...

(1) Le dispositif de circulation retenu à l'occasion de la mise en sens unique du Bd St-Michel fait déboucher la liaison souterraine nord-sud sur des voies très étroites (rues des Déchargeurs et des Lavandières Ste-Opportune où existe une station de mé-

tro de Guimard) et à laquelle fait suite un itinéraire compliqué pour rejoindre la place du Châtelet, de sorte que le débouché de cet ouvrage n'est assuré que de manière tout à fait insuffisante, ce qui explique sa sous-utilisation.

▲ Rue Rambuteau, l'entrée du parc de stationnement souterrain, apparemment surdimensionnée, est aussi celle du souterrain Rambuteau, initialement prévu, mais dont la réalisation est pour le moment réservée.



Le Forum des Halles

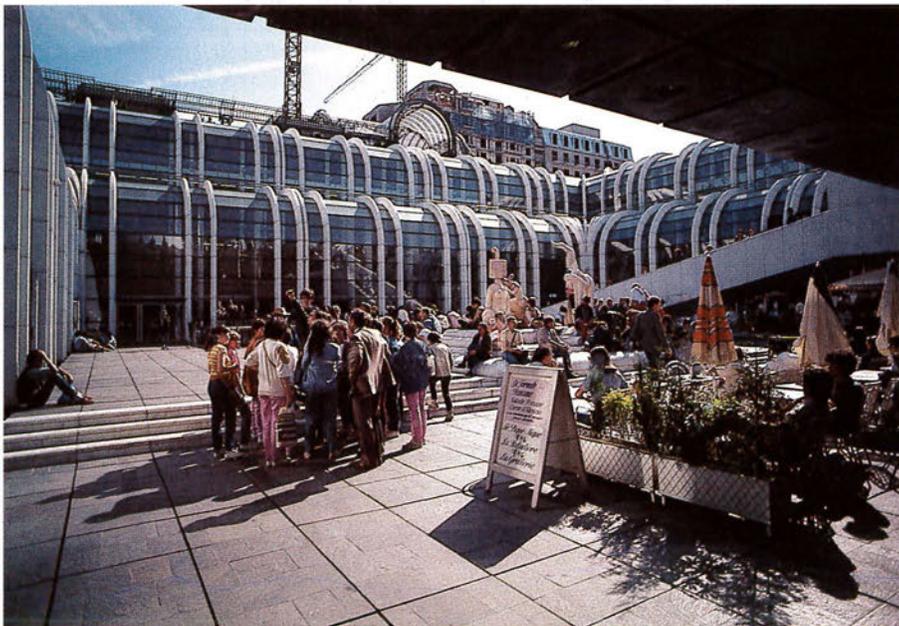
Ouvert depuis à peine six ans, le Forum des Halles s'est imposé comme l'un des principaux pôles de commerce et d'animation de toute la capitale et de la région parisienne. L'image du quartier est – en bien comme parfois en mal – liée à cette réalisation, comme à celle du Centre Georges Pompidou (qui suscite aussi la même ambivalence de sentiments) et de façon sans doute plus complémentaire qu'on ne l'eût cru. Il n'était cependant pas évident – sauf a posteriori – d'entreprendre une telle opération, d'en définir la conception et

d'assurer le succès de sa fréquentation, avec les caractéristiques originales qu'elle revêt. Tels sont les trois points sur lesquels la création du Forum des Halles mérite commentaire.

La genèse du Forum

Le point de départ de ce projet se trouve dans la logique même de l'ensemble de l'aménagement des Halles, précédemment commentée : l'installation du grand complexe de

transports collectifs en sous-sol de l'opération ouvrait la possibilité d'accéder facilement et rapidement au cœur de Paris à un nombre considérable d'habitants de la région parisienne ; la création d'une très grande zone piétonne permettait la promenade dans un quartier où se développaient, autour du Centre Georges Pompidou, les activités culturelles et de loisirs ; un « trait d'union » était nécessaire entre le niveau de la gare (18 mètres au-dessous du sol) et tout le réseau des rues, cheminements, placettes de la surface ; l'ampleur même des terrassements effectués pour la construction de l'immense gare du RER (encore augmentée par la solution de l'interconnexion et de l'échange « quai à quai » (1)) rendait réutilisable, au-dessus de cet ouvrage, toute une tranche de terrains et tout un ensemble de volumes qu'il était regrettable, pour ne pas dire stupide, de ne pas exploiter dans un centre-ville qui manque de disponibilités foncières ; et ceci d'autant plus que la volonté manifestée par la population, certaines associations, plusieurs urbanistes, était précisément de tirer parti du départ des anciennes Halles pour dégager de nouveaux espaces libres dans cette



L'idée directrice de la conception du Forum des Halles est celle du cratère qui permet un éclaircissement naturel d'une partie des espaces intérieurs et crée un contact visuel

entre les programmes commerciaux et l'extérieur. Le caractère souterrain de cette réalisation se trouve ainsi atténué.

(1) Cf. article précédent sur le carrefour des transports en commun.

partie très encombrée de la ville, tout en cherchant à y développer toutes les fonctions centrales d'une agglomération.

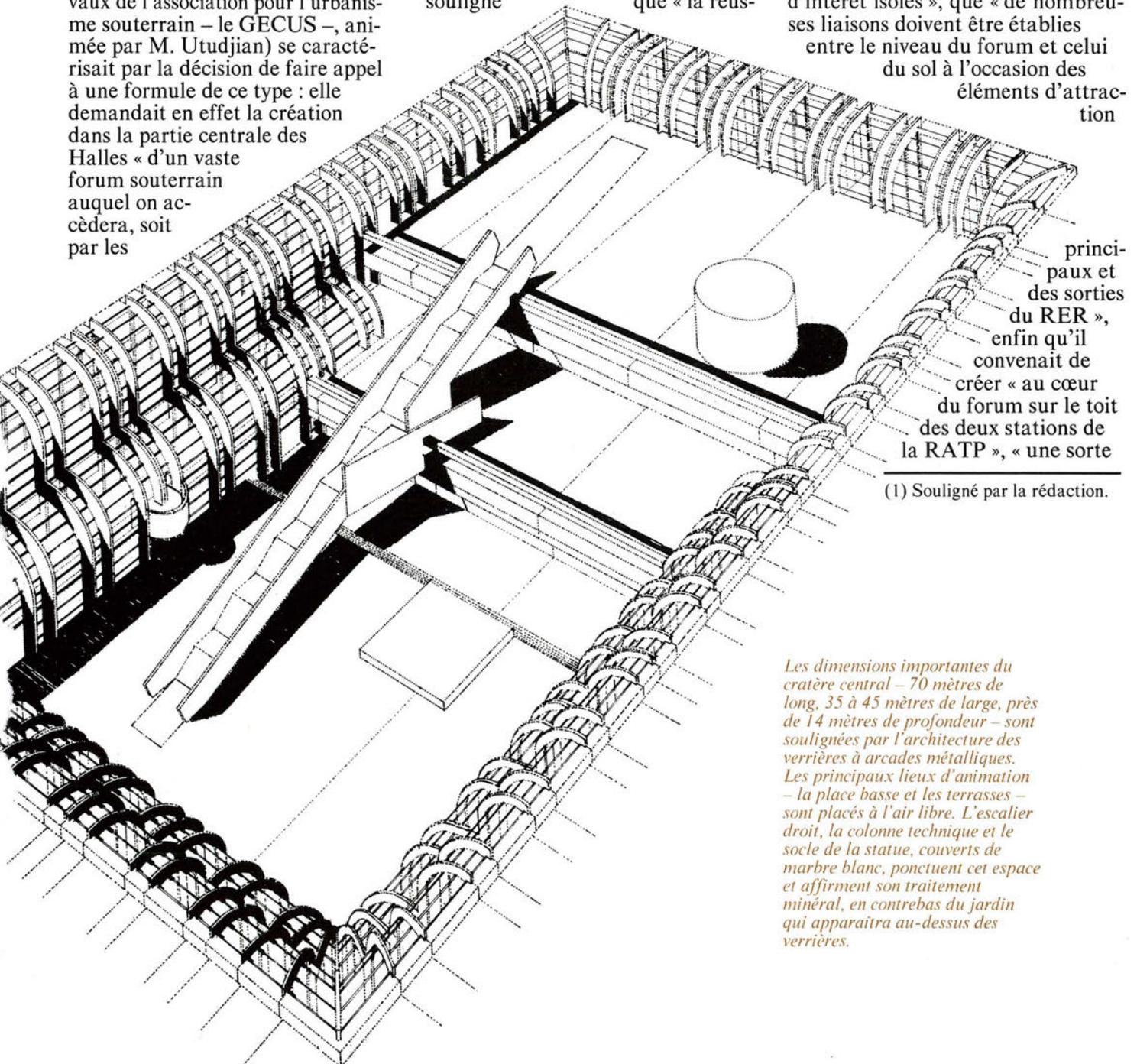
Le recours à une importante mise en valeur des niveaux souterrains de l'opération était sans aucun doute le moyen de prendre en compte cette analyse et de résoudre ce qui pouvait apparaître comme la quadrature du cercle.

C'est pourquoi la délibération du Conseil de Paris en date du 24 octobre 1968 (connue sous le nom de son rapporteur : M. Capitant, et influencée sur ce point par les travaux de l'association pour l'urbanisme souterrain – le GECUS –, animée par M. Utudjian) se caractérisait par la décision de faire appel à une formule de ce type : elle demandait en effet la création dans la partie centrale des Halles « d'un vaste forum souterrain auquel on accéderait, soit par les

stations du RER et du métro, soit par les issues conduisant à l'extérieur, et sur lequel donneront des équipements commerciaux, culturels, sportifs et de loisirs qui *composeront une ville souterraine* » (1).

Malgré les polémiques, le scepticisme et parfois les lazzi provoqués par la définition de cette orientation, le schéma d'urbanisme adopté en juillet 1969 traduisait ce choix : le niveau retenu pour l'établissement de l'étage principal de ce Forum était approximativement le niveau – 13 mètres (il sera finalement de – 13,60 m) ; il était souligné que « la réus-

site de cette création artificielle, que constitue le forum, repose sur la possibilité d'y attirer une part importante des voyageurs amenés dans le sous-sol de l'opération par les deux stations du RER et de la ligne de Sceaux, ainsi que de la station actuelle de la ligne n° 4 » (album joint au projet de délibération précité) ; il était aussi affirmé que le niveau du forum souterrain devait « assurer une continuité d'un bout à l'autre de l'opération, aucun usager n'acceptant de remonter, pour redescendre épisodiquement vers des centres d'intérêt isolés », que « de nombreuses liaisons doivent être établies entre le niveau du forum et celui du sol à l'occasion des éléments d'attraction



(1) Souligné par la rédaction.

Les dimensions importantes du cratère central – 70 mètres de long, 35 à 45 mètres de large, près de 14 mètres de profondeur – sont soulignées par l'architecture des verrières à arcades métalliques. Les principaux lieux d'animation – la place basse et les terrasses – sont placés à l'air libre. L'escalier droit, la colonne technique et le socle de la statue, couverts de marbre blanc, ponctuent cet espace et affirment son traitement minéral, en contrebas du jardin qui apparaîtra au-dessus des verrières.

de petit forum dans le forum constitué par une vaste place circulaire, éclairée par de grands puits de jour » et formant « le pôle central sur lequel se branchent les différents cheminements du Forum » (id. et Paris Projet n° 1).

Si ce dispositif a évolué sur certains points et dans des conditions qui seront ultérieurement évoquées, les principes essentiels ainsi définis ont été maintenus d'un bout à l'autre de cette opération qui était pourtant nouvelle dans notre pays : du fait de son ambition et de sa complexité, du fait de sa diversité et de ses relations avec la vie du quartier environnant, elle ne pouvait en effet s'assimiler à la simple création d'un centre commercial banal, quelle qu'en soit la taille, au-dessus d'une gare de transports collectifs, comme celui réalisé ultérieurement à la Défense (1).

Cependant, le mot Forum (il est vrai quelque peu galvaudé, puisque les dictionnaires rappellent que, dans la cité romaine, il dénommait le « lieu où le peuple s'assemble pour discuter de la chose publique ») a fait mouche et s'est introduit et imposé dans le lexique de la géographie parisienne ; mais simultanément le territoire géographique auquel il s'applique désormais s'est, à l'usage, concentré. Bien exploité par les campagnes de publicité, il désigne presque exclusivement aujourd'hui le centre de commerces et de loisirs, qui fut, après la gare du RER, le premier grand équipement ouvert au public sur l'emplacement des anciennes Halles, et qui, plusieurs années durant, demeura le seul programme achevé dans un environnement en chantier. Cette situation contribua, sans doute, à réserver le nom de « Forum » à cette seule partie de l'opération qui, dans l'esprit du public, symbolisa longtemps la transformation du secteur.

Comme le montreront les articles consacrés aux équipements publics et privés du secteur « Eustache-Bourse », cette restriction dans l'usage du terme ne signifie cependant pas l'abandon de l'ambition qui avait conduit à l'avancer.

Ainsi que le manifeste d'ailleurs ce glissement un peu réducteur de l'image du « Forum des Halles », la présence d'un ensemble de commerces de très fort et de très divers pouvoir d'attraction était à l'évidence un élément indispensable du programme. En dépit de certaines utopies, on ne pouvait imaginer assurer le succès d'une pareille opération en se limitant à une collection d'équipements publics ou semi-privés de caractère culturel ou sportif. C'est pourquoi dès 1969, la venue d'un complexe commercial important – parfois improprement dénommé « Grand Magasin », alors que cette formule spécifique n'était ni possible, ni souhaitable à grande échelle – a formé l'une des pièces maîtresses de cette partie de l'aménagement. Cet objectif qui paraît aujourd'hui difficilement contestable a cependant été largement discuté du point de vue de sa plausibilité et de sa « faisabilité ». Les années de la réflexion sur la mise au point de ce projet sont en effet celles de la vogue des centres commerciaux périphériques qui, dans le sillage de Parly et de Vélizy, se multiplient dans la banlieue de Paris, à la suite d'analyses, sans doute un peu trop directement inspirées de l'exemple américain, aboutissant à la conclusion que le client a désormais « deux bras, deux jambes, quatre roues » : quelle chance alors pour un ensemble commercial fondé sur l'accessibilité par les transports en commun, sur d'autres motifs d'attraction que la seule « chalandise » et sur l'existence d'une zone piétonne d'ailleurs jugée irréaliste et s'étendant bien au-delà des limites des magasins et de leurs abords au lieu d'être environnée d'aires de stationnement ?

En outre, l'implantation en sous-sol de ces surfaces fut très naturellement regardée comme un handicap presque insurmontable (alors cependant que la plupart des centres commerciaux créés en périphérie se présentent comme des sortes de boîtes refermées sur elles-mêmes et seulement éclairées dans leur circulation centrale par un jour « zénithal »). Aussi certains de ceux

que l'on regarde comme les experts de l'urbanisme commercial n'accordaient-ils guère de chances de succès à l'équipement projeté aux Halles, à moins d'en refondre totalement la conception : tout remonter à la surface, tout organiser selon la disposition classique d'un « mail commercial », améliorer encore les possibilités d'accès et de stationnement pour les véhicules particuliers, afin d'attirer une clientèle estimée finalement assez réduite en nombre et faible en pouvoir d'achat.

Ces analyses, ces pronostics, ces références, ces conclusions, qui ne datent que d'une douzaine d'années, n'ont pas convaincu les responsables du projet du côté de la Ville de Paris ou de la Société d'Aménagement, ni de certains de leurs interlocuteurs. Elles ont cependant, par leur pessimisme même, certainement conduit à ne procéder que par étapes et avec prudence à la définition de l'opération.

Les réflexions conduites à ce propos amenaient tout d'abord à un remaniement de l'organisation d'ensemble du « forum », selon l'ancienne acception de ce terme, telle qu'elle résultait du schéma d'urbanisme initial. Selon ce dernier, les espaces commerciaux avaient été, en effet, plutôt prévus dans la partie de l'opération qui se situe au droit de Saint-Eustache (désignée désormais sous le terme Eustache-Bourse), en fonction notamment du projet de construction devant la Bourse de Commerce, d'un important Centre de Commerce International ; au contraire, le débouché même de la station du RER comprenait non seulement des équipements commerciaux très divers en bordure de la grande place circulaire aménagée (cafés, restaurants, cinémas, boutiques de toute nature), mais aussi « les équipements dont il convient, dans le quartier des Halles, de faciliter au maximum l'accès au public : les équipements culturels et sportifs » (cf. Paris Projet n° 1).

(1) Ce centre commercial a été inauguré en mars 1981, le Forum des Halles en septembre 1979.

Alors qu'il était souhaité « réserver cette zone privilégiée à ce type de programme » de puissantes raisons ont conduit au remaniement du dispositif : le développement des études montrant à la fois l'intérêt de la localisation de l'équipement commercial immédiatement « sur le toit » de la station du RER et la difficulté, du fait des contraintes de structure, d'y implanter de grands volumes d'équipements publics (salles de spectacles et d'exposition, etc.) ; le calendrier des travaux qui reportait à plus tard la mise en œuvre de la zone « Eustache-Bourse », alors qu'il convenait d'assurer aussi rapidement que possible l'animation commerciale du débouché du RER ; enfin les difficultés rencontrées par la mise au point du Centre de Commerce International et qui aboutiront en 1974 à l'abandon de ce projet. La partie principalement réservée aux équipements publics était déplacée vers l'ouest de l'opération sous le futur jardin, cependant que le complexe commercial venait se recentrer juste au-dessus de la gare RER.

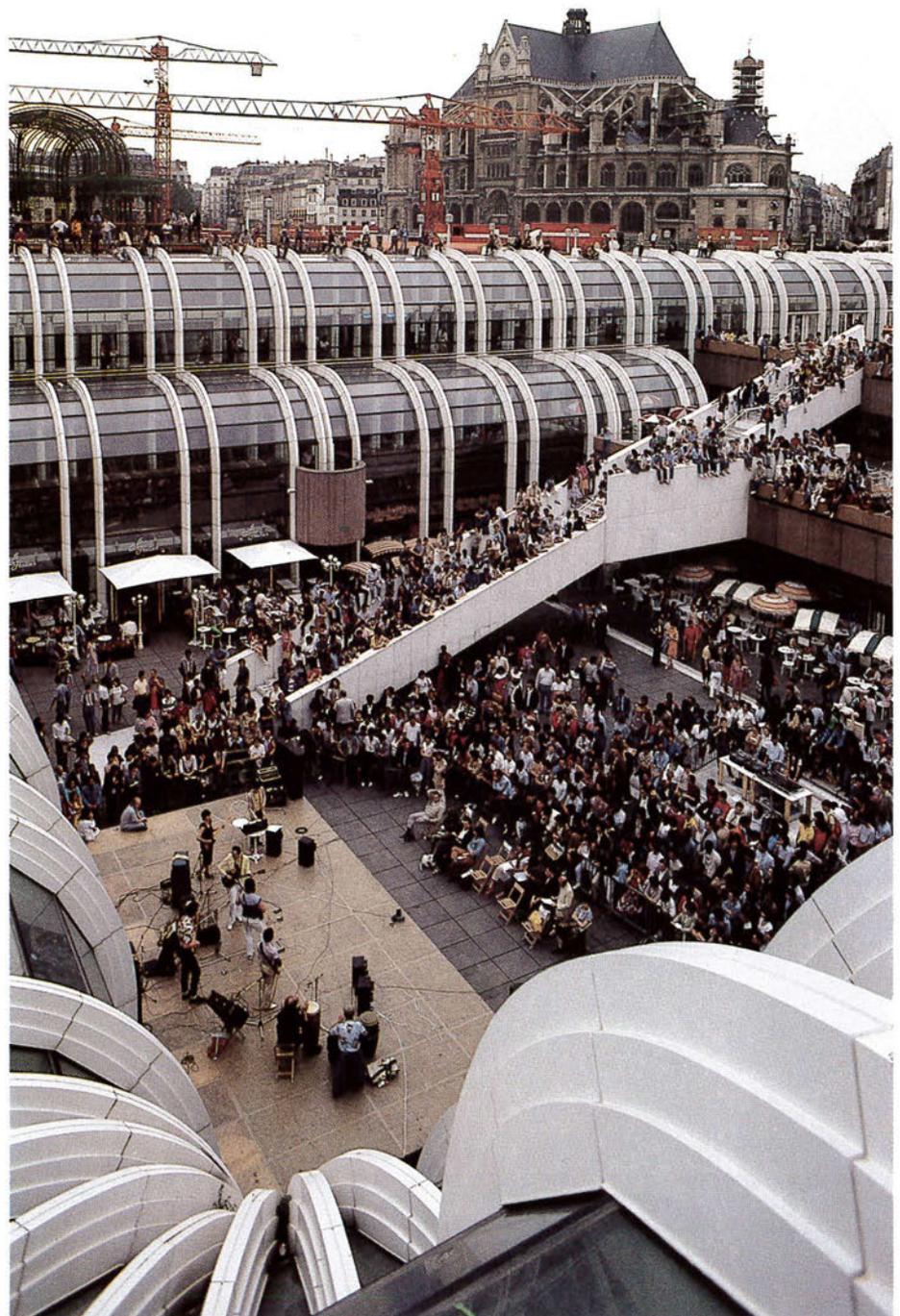
Pour la définition et la réalisation de cet équipement, ainsi « repositionné », la Ville et la SEMAH, conscientes de l'extrême difficulté du problème, n'ont pas entendu s'engager à la légère. Une première série d'études de « pré-commercialisation » ayant été menée et aboutissant à certaines conclusions communes quant au type d'attraction du quartier mais souvent divergentes quant au programme à réaliser, la SEMAH (alors dirigée par M. Ph. Baër) fit choix d'engager, sur la base d'un « projet de référence », établi par ses soins, et de conditions juridiques déterminées, une consultation entre d'éventuels partenaires susceptibles de prendre en charge, dans des conditions financières qui les engageraient, la réalisation du « forum de commerces et de loisirs ». (cf. Paris Projet n° 8).

Certains impératifs d'aménagement étaient évidemment imposés aux « preneurs » potentiels, de même qu'un tronc commun de programmes à réaliser à l'intérieur d'une enveloppe totale (qui pouvait d'ailleurs être dépassée) de l'ordre

de 50 000 m². Mais l'initiative était ouverte aux interlocuteurs de la SEMAH, au-delà de ces orientations, quant à la répartition des surfaces prévues, quant au dispositif d'aménagement proposé et bien entendu quant aux conditions financières offertes.

Cette démarche avait plusieurs avantages : elle permettait de vérifier la possibilité économique et financière de l'opération ; elle confrontait plusieurs approches afin de la réaliser ; elle évitait un engagement prématuré de la puissance publique, par peur d'échouer ou par penchant à la facilité auprès de tel

ou tel partenaire, et lui garantissait donc de meilleures possibilités de négociation pour les terrains et volumes qu'elle confierait en concession ; elle assurait par le jeu des étapes successives (schéma initial ; études de « pré-commercialisation » ; définition d'un dossier de consultation ; choix du partenaire et ajustement de son projet) un va-et-vient entre les intentions de la collectivité publique et les possibilités du secteur privé, de nature à assurer le respect des intentions d'urbanisme essentielles et la possibilité d'assumer le financement – et le risque – de cette opération.

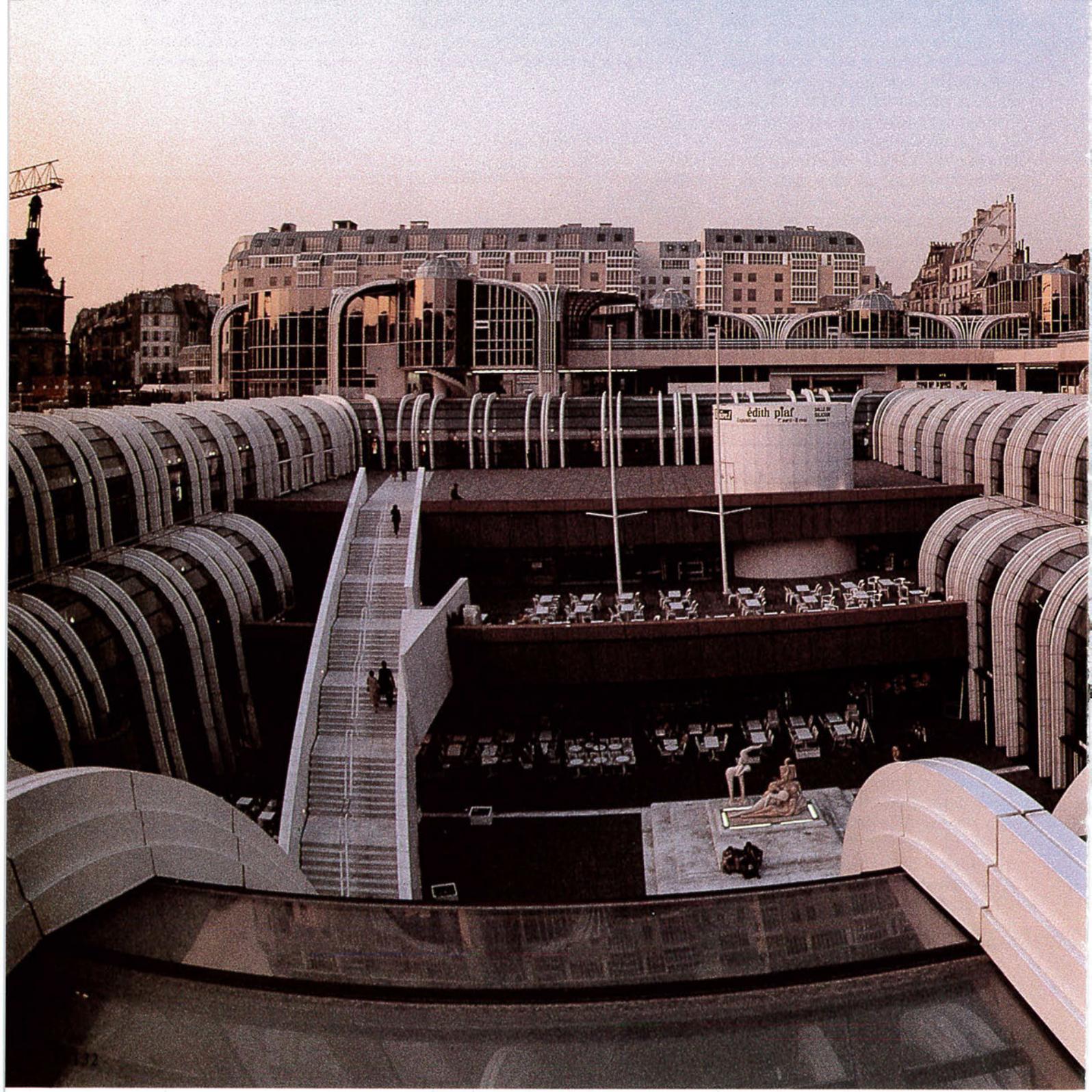
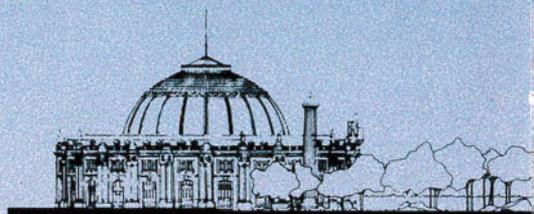


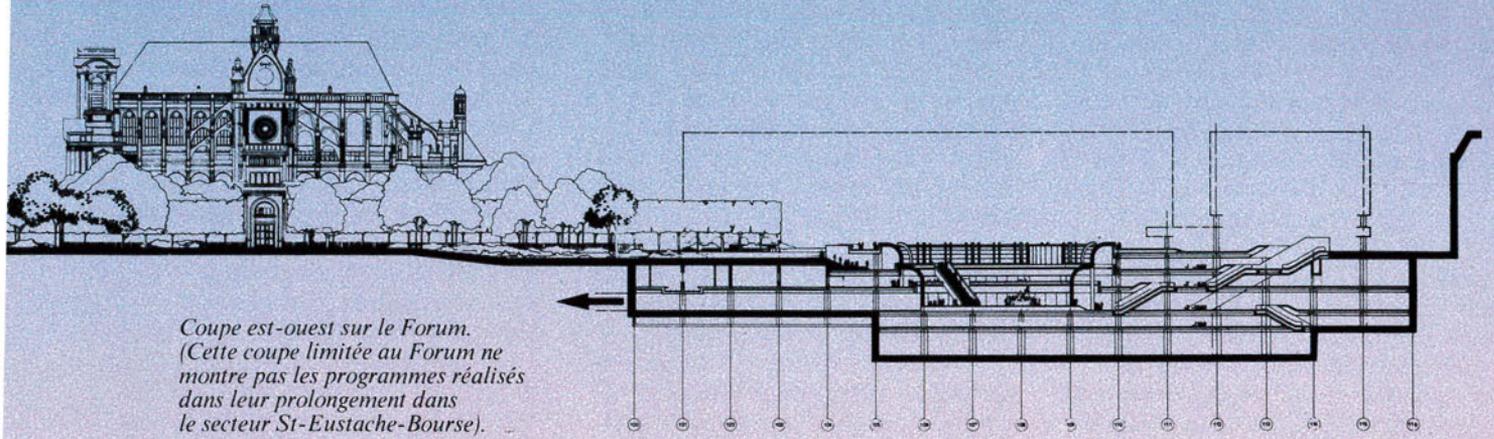
La place basse, l'escalier et la bordure du jardin formant tribunes pour une animation, matérialisent la liaison visuelle du Forum avec l'extérieur, notamment avec St-Eustache.



La conception du Forum

La consultation ainsi engagée en 1972 et qui se résuma finalement en la confrontation de deux principaux concurrents, aboutit au choix du projet présenté par Serete-Aménagement – devenue depuis Espace Expansion – et dont l'architecture est due à Claude Vasconi et Georges Penreac'h.





Après une longue période de mises au point – liées à l'évolution de l'opération et aux problèmes techniques posés par une réalisation de cette importance – puis de travaux, le Forum a été inauguré le 4 septembre 1979 par le Maire de Paris.

Le parti d'aménagement du Forum – évoqué dans les pages suivantes par Claude Vasconi – repose sur une idée maîtresse : l'ouverture vers l'extérieur, la mise en relation visuelle du forum souterrain de commerces et de loisirs avec son environnement urbain de la surface. Cette idée n'était pas totalement nouvelle : le schéma d'urbanisme initial avait mis l'accent sur son importance en prévoyant notamment, ainsi qu'il a été rappelé plus haut, divers « puits de jour » et en particulier un grand « oculus » d'une trentaine de mètres de diamètre, venant éclairer la grande place ronde imaginée au cœur des circulations du forum, au niveau – 13 m. Le plan de référence figurant au dossier de la consultation commerciale, mais dont il était souligné qu'il ne constituait qu'une « étude indicative », n'avait pas formellement retranscrit cette intention et laissé le choix aux concurrents de s'en inspirer ou de l'abandonner. Le parti retenu par MM. Vasconi et Pencreac'h et qui détermina en bonne part leur choix par la Ville et la SEMAH – dans la mesure où, du point de vue du programme et des éléments financiers, les différentes propositions présentaient des points forts et des points faibles qui s'équilibraient à peu près – a consisté à jouer très fortement la carte de l'ouverture à ciel ouvert, au cœur des circulations du forum, d'un important espace libre rectangulaire composé à la fois selon le tracé de l'ancien carreau des Halles, et en fonction d'une perspective diagonale vers Saint-Eustache. Cet espace, aujourd'hui connu comme le « cratère » du forum, a été modifié lors des remaniements du projet liés à l'intervention de R. Bofill ; avec ses 70 mètres de long et 35 à 45 mètres de large il apporte un agrandissement incontestable aux surfaces à l'air libre antérieurement pré-

vues et combat de ce fait le caractère « souterrain » de l'aménagement du forum. De grandes verrières, fortement marquées par un jeu de retombées de puissantes arcatures métalliques sur la place basse composent un environnement puissant à cet espace ; les circulations commerciales du Forum s'organisent autour de lui et y donnent accès, mais elles ne sont pas conçues pour y aboutir ou le traverser.

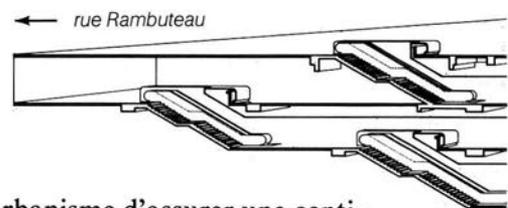
Autour de ce cratère de près de quatorze mètres de profondeur et derrière ces verrières s'établissent trois niveaux commerciaux. Au fond, est ménagée une place publique, prolongée par deux terrasses montant vers le Nord. Toute une partie des espaces de circulation du Forum, située en plein air ou sous les verrières, est ainsi éclairée par la lumière naturelle et permet d'apercevoir les constructions riveraines – particulièrement l'église Saint-Eustache – et certains éléments d'architecture végétale du jardin des Halles ; à l'inverse le Forum est rendu visible à partir de bâtiments et d'espaces publics externes. Une dimension nouvelle est ainsi donnée à l'une des intentions d'origine de l'opération des Halles.

L'organisation interne, très tributaire des différentes contraintes techniques, est au contraire peu différente de celle suggérée dans la consultation organisée par la SEMAH, à l'exception, bien sûr, des parties bordant le cratère central et des quelques surfaces prévues au niveau du sol, finalement reportées dans les bâtiments d'équipements contigus. Les différents espaces du Forum se répartissent sur quatre niveaux situés au-dessous du sol et un en surface :

- Le niveau inférieur : moins quatre (à 17,50 mètres sous la surface du sol) est entièrement souterrain. Il comprend les accès au Forum à partir de la salle d'échanges du RER qui lui est contiguë. Les surfaces commerciales situées à ce niveau sont limitées et, pour l'essentiel, occupées par des salles de cinéma et certains services rapides directement liés à la station de transport en commun.

- Le niveau moins trois (à 13,60 mètres sous la surface du sol) est celui de la place basse ; il donne aussi accès à la ligne de métro n° 4. C'est le niveau principal quant à l'importance des surfaces commerciales, en majorité souterraines, puisque le linéaire de verrières est encore assez limité. L'essentiel des lieux de spectacle y est situé (10 salles de cinéma, deux pour le théâtre ou le music-hall...). C'est à ce niveau que débouchera la grande galerie reliant le Forum à l'ensemble des équipements publics souterrains réalisés à l'Ouest, devant la Bourse de Commerce.

C'est là que se traduit pleinement l'intention initiale du parti



d'urbanisme d'assurer une continuité du cheminement piéton un bout à l'autre de l'opération, tout du moins sous l'ancien carreau des Halles, puisque l'idée d'un prolongement jusqu'au Centre Georges Pompidou à travers l'îlot Quincampoix n'a pas été finalement poursuivie.

- Le niveau moins deux (à – 8,10 mètres) est plus restreint ; il est pratiquement enserré par le tunnel du métro (ligne 4), les voies de circulation automobile, les surfaces de livraison et de desserte ou d'accès à des parcs de stationnement ; à l'intérieur du Forum l'espace disponible a permis la réalisation d'une promenade, sous les verrières, formant un balcon au-dessus de la place basse ; de nombreux commerces y sont éclairés par la lumière naturelle.
- Le niveau moins un (à – 4 mètres) bénéficie également d'un important éclairage naturel. Ce niveau assure les liaisons avec les rues bordant le Forum et, à l'Ouest, avec le jardin des Halles.

En surface, au niveau du jardin, les bordures intérieures des rues Lescot et Rambuteau, sont également occupées en rez-de-chaussée

par des commerces qui prolongent ceux du Forum souterrain (1) et appartiennent au même ensemble commercial.

Au total, le Forum couvre près de 70 000 mètres carrés de surface de planchers, non compris les deux parkings attenants (50 000 m² environ) (soit 1 750 places). Cette surface se répartit entre les locaux commerciaux – 43 000 m² pour 190 enseignes – les espaces de circulation des visiteurs – 17 000 m², place basse incluse – et les espaces techniques (couloirs de livraison, galeries et issues de sécurité,...) – 10 000 m² environ –.

Assez proche par son étendue de

- L'éclairage naturel d'une grande partie des espaces et l'ouverture recherchée vers l'extérieur opposent le Forum à l'organisation classique à l'intérieur d'une « boîte » fermée. Paradoxalement ces centres enfermés sont construits hors sol, alors que le Forum, mieux relié à la lumière du jour, est établi sous le niveau du sol.

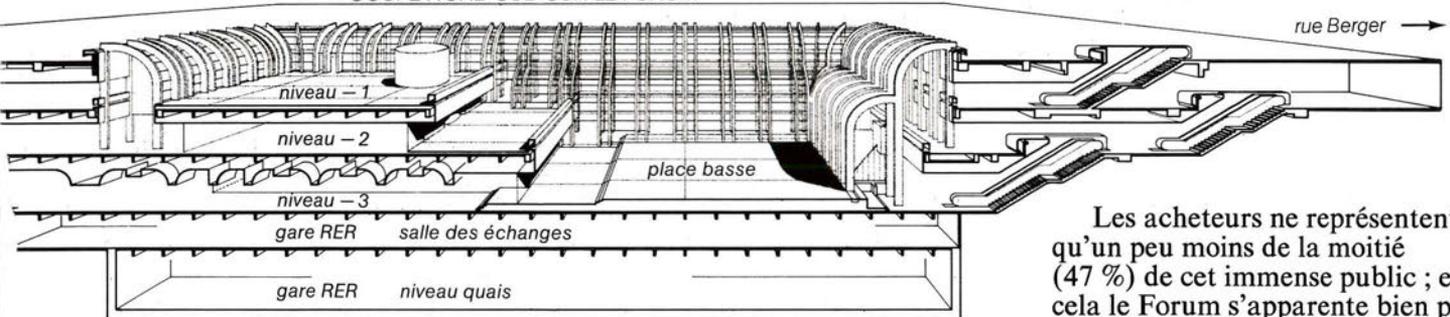
- La surface des espaces de circulation – qui ont le statut de voies publiques – est très importante : elle représente le quart du total contre 10 à 12 % pour les centres commerciaux classiques. Même si l'évolution des problèmes liés à ces espaces a pu conduire à modifier les

combinées avec des éléments inspirés de la réglementation des I.G.H. (immeubles de grande hauteur).

La fréquentation du forum : une foule où dominent les jeunes adultes aisés

C'est sans doute par l'extrême intensité de la fréquentation que le Forum diffère le plus des autres ensembles commerciaux : quelques 60 000 personnes en moyenne y viennent chaque jour et ce nombre s'élève presque à 200 000 personnes par jour lors des pointes de fin d'année (2).

COUPE NORD SUD SUR LE FORUM



certaines centres commerciaux de taille moyenne de Paris ou de la banlieue (33 000 m² commerciaux place d'Italie, 47 000 à Cergy, 59 000 à Parly II, 79 000 à Créteil, 102 000 à la Défense...), le Forum se distingue profondément, dans sa conception, de ce type d'équipements.

- D'abord et surtout le Forum n'est pas conçu comme un ensemble isolé. Le nombre et la diversité de ses liaisons avec le quartier avoisinant et les cheminements commerciaux traditionnels ont formé l'une des causes de la renaissance économique de ce quartier (même si la forme s'en est évidemment modifiée), au lieu d'en être un facteur de déperissement comme il était redouté. Le Forum s'intègre en outre dans tout un complexe très divers comprenant de nombreux équipements publics déjà ouverts ou prévus dans les réalisations prochaines.

conditions de leur gestion, il reste bien qu'il s'agit de rues de la ville, et non d'annexes du centre commercial.

Les caractéristiques particulières du Forum ont d'ailleurs conduit à l'établissement, par la puissance publique, d'un ensemble de règles de sécurité qui ne s'applique en fait que dans ce seul cas ; les contraintes imposées aux établissements recevant du public y sont

Les acheteurs ne représentent qu'un peu moins de la moitié (47 %) de cet immense public ; en cela le Forum s'apparente bien plus à des quartiers de commerces et de promenade, comme St-Germain, la Madeleine ou les Champs-Élysées (40 à 55 % d'acheteurs parmi les piétons) qu'aux grands magasins ou aux centres commerciaux de la périphérie où ce ratio atteint 80 %. Le Forum est non seulement un lieu de consommation, mais aussi un élément du pôle d'animation que cons-

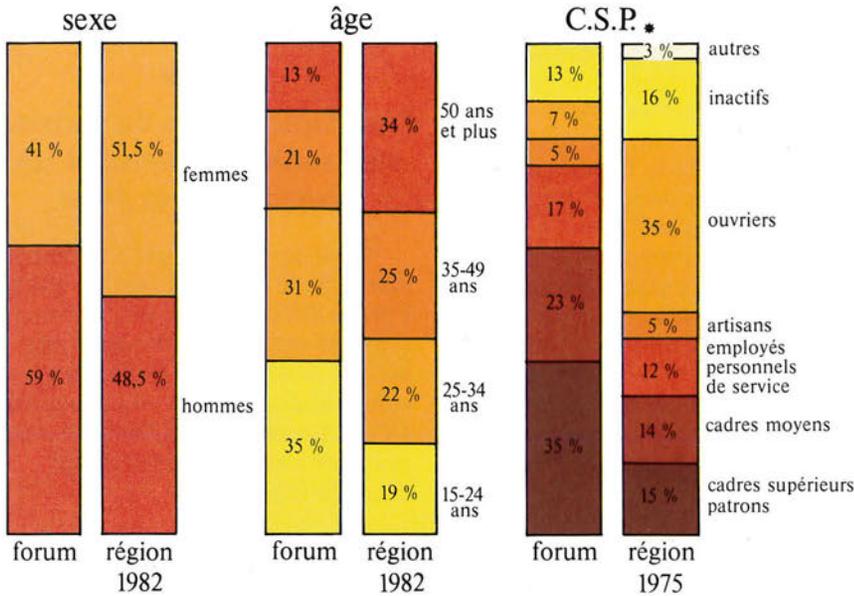
(2) Les caractéristiques de la fréquentation, sont issues d'études réalisées par la SERGECIM, société gestionnaire du Forum.

(1) Cf. l'article consacré aux bâtiments des rues Pierre Lescot et Rambuteau.

Les rues du Forum qui ont la caractéristique de voies publiques ont été largement dimensionnées et ont fait l'objet de recherches pour leur décor. Ci-contre, pilier décoré par F. Rieti.

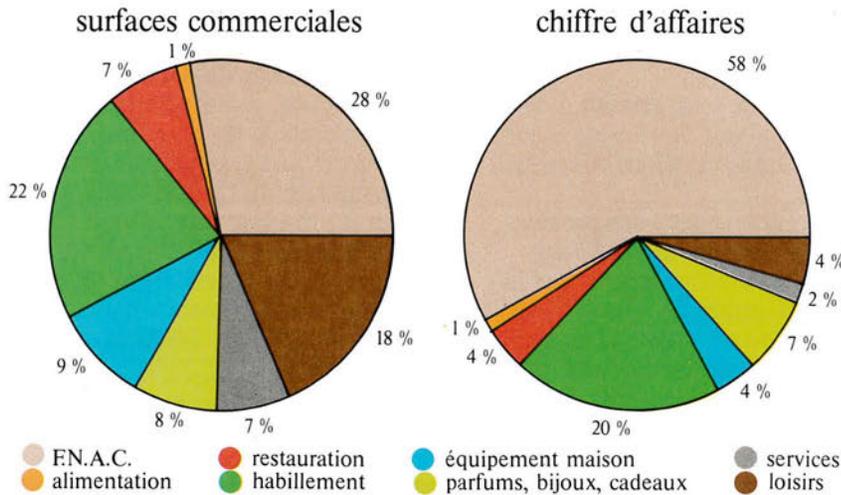


Visiteurs du Forum et population régionale. (15 ans et plus)

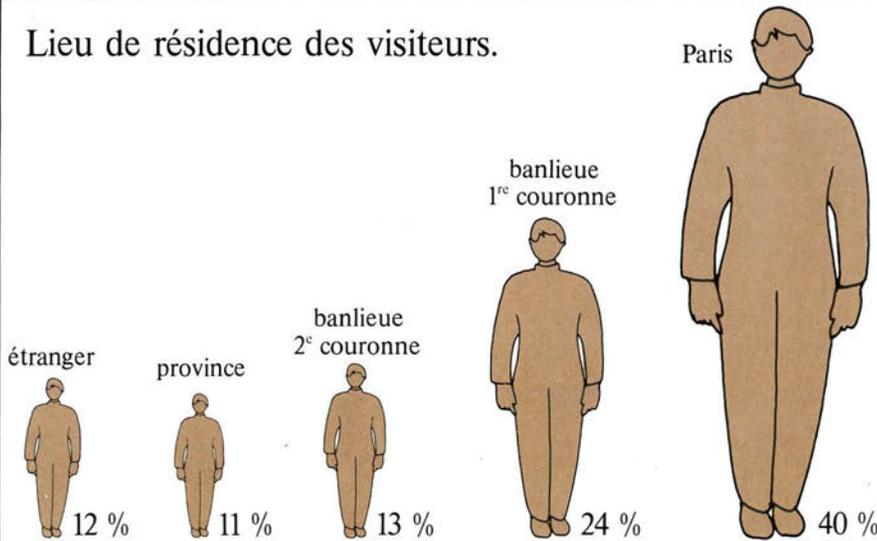


* catégorie socio-professionnelle du chef de famille

Répartition des surfaces commerciales et du chiffre d'affaires TTC. 1983



Lieu de résidence des visiteurs.



titule l'ensemble des Halles et de Beaubourg, au cœur de Paris. Ce pari que beaucoup de pronostics estimaient injouable, a été gagné et peut être au-delà. Un élément clé de sa force d'attraction est bien sûr l'extraordinaire accessibilité que lui confère sa situation sur le nœud même des transports en commun régionaux : 58 % des visiteurs viennent au Forum par le RER ou le métro et 28 % à pied, ce qui implique pour la plupart d'entre eux l'utilisation à quelque distance d'un moyen de transport public ; 10 % seulement des visiteurs arrivent en voiture. (Ces chiffres démentent évidemment a posteriori les « répartitions sur lesquelles reposaient plusieurs études de marché et certaines définitions de zones de « chalandise ». Ils témoignent de l'inadaptation – dans le cas du centre d'une grande agglomération bénéficiant d'une desserte très puissante par les transports en commun – des méthodes systématiques établies pour des villes plus petites ou des zones suburbaines).

Une part importante des visiteurs est constituée de provinciaux et d'étrangers (23 % au total), l'essentiel arrivant bien sûr de la région et surtout de Paris même (40 %). Mais la population fréquentant le Forum est surtout marquée par trois caractéristiques : une nette majorité d'hommes (59 %), une très forte domination des jeunes adultes – deux tiers de 15-35 ans – et une nette sur-représentation des catégories aisées – cadres moyens et surtout cadres supérieurs. Les cadres et patrons de l'industrie et du commerce ainsi que leurs familles forment en effet plus de la moitié des visiteurs.

Les commerces : culture, loisirs, boutiques à la mode et fast-food

En raison sans doute, de l'importance de sa fréquentation, le rendement du Forum est supérieur à celui de tous les centres commer-

RUE DE TURBICO

RUE DE LA GRANDE TRUANDERIE

-  Espaces publics
-  Commerces
-  Salle d'échanges R.E.R.
-  Parkings
-  Locaux techniques

RUE DES PRÊCHEURS

RUE DE LA COSSONNERIE

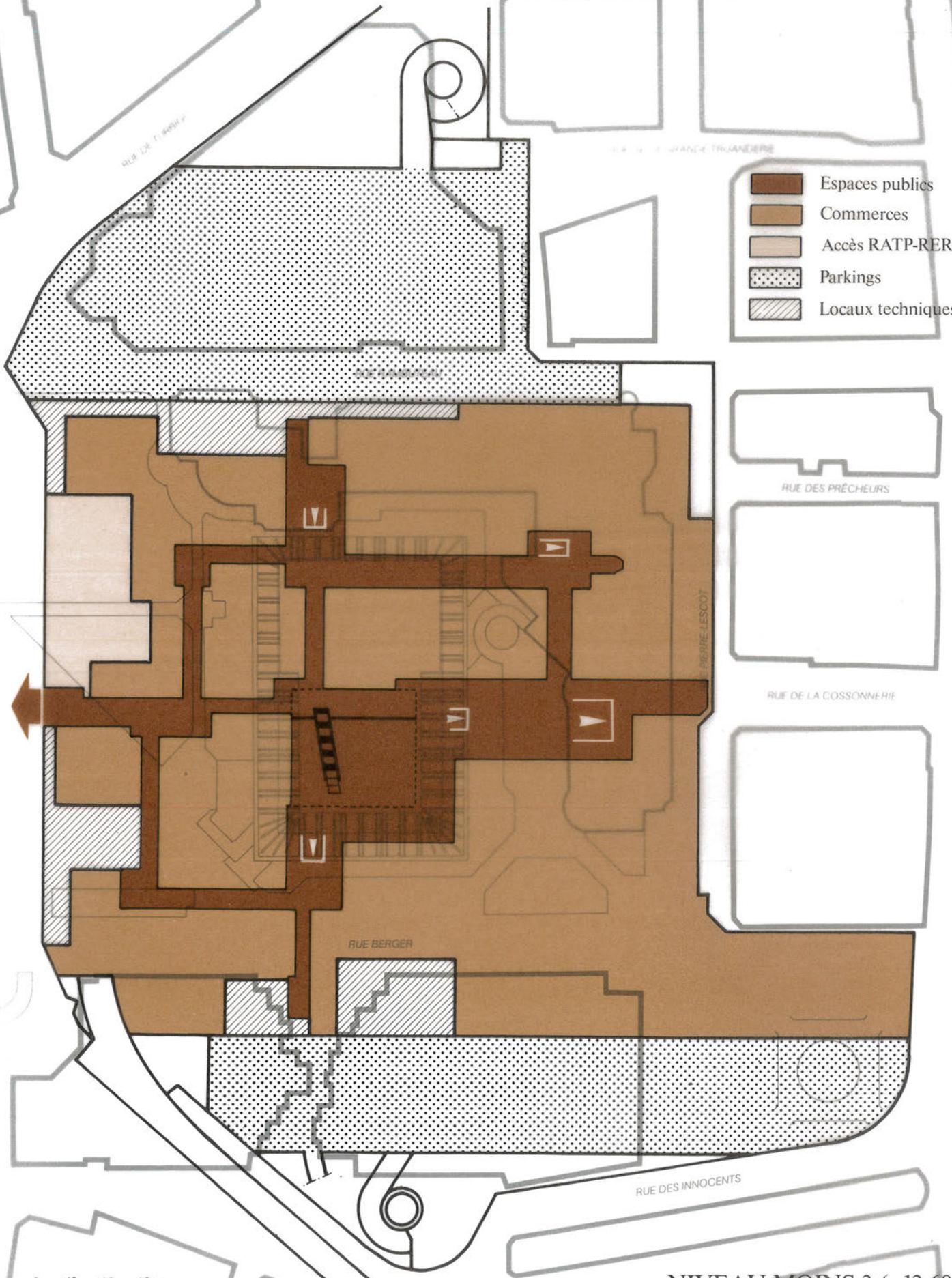
RUE DES ANGES

RUE DES INNOCENTS

0 10 20 30m

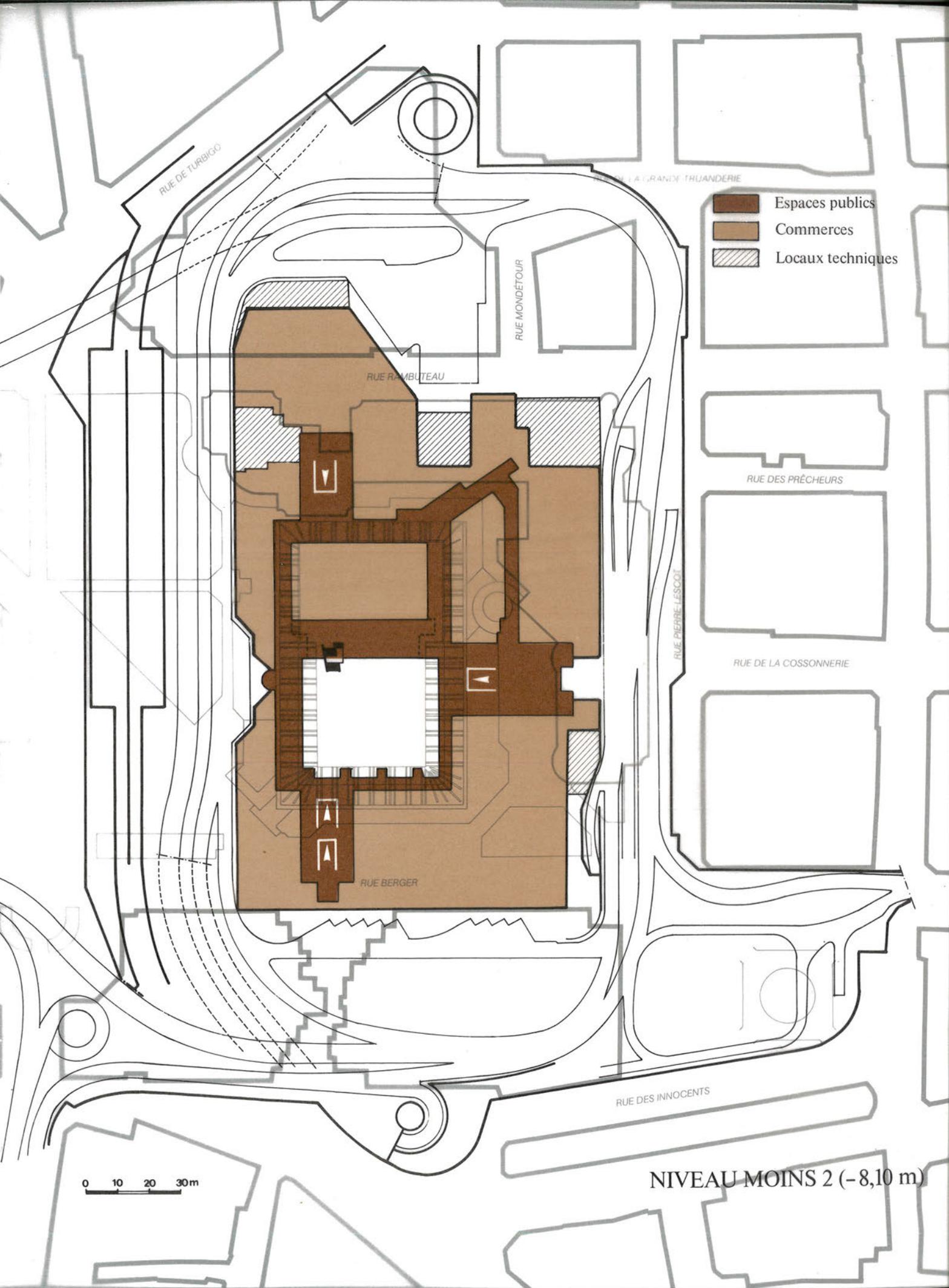
NIVEAU MOINS 4 (-17,50 m)





- Espaces publics
- Commerces
- Accès RATP-RER
- Parkings
- Locaux techniques

NIVEAU MOINS 3 (-13,60 m)



RUE DE TURBIGO

RUE DE LA GRANDE THUANERIE

- Espaces publics
- Commerces
- Locaux techniques

RUE MONDELETOUR

RUE RAMBUTEAU

RUE DES PRÊCHEURS

RUE PIERRE-LESCOT

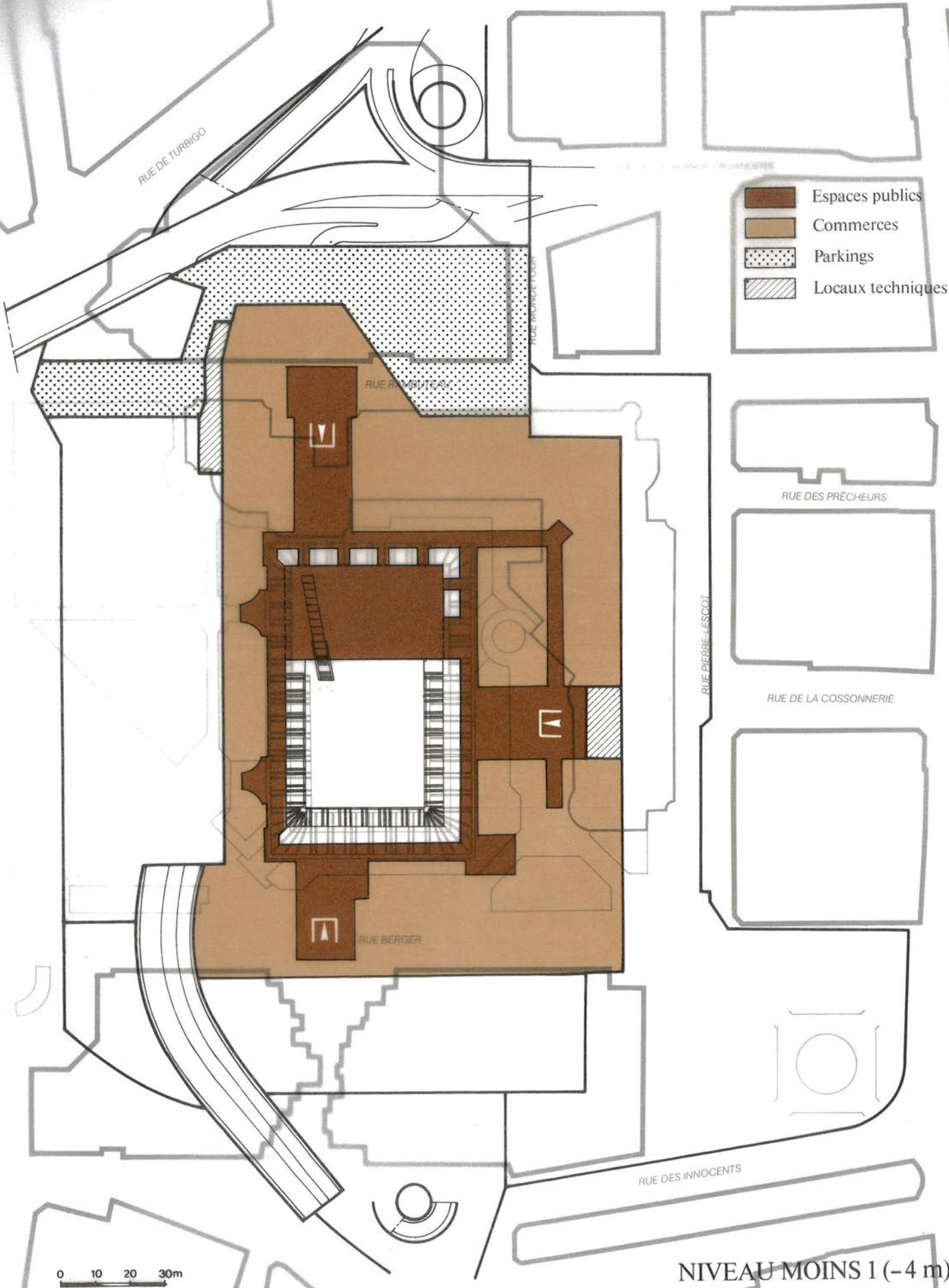
RUE DE LA COSSONNERIE

RUE BERGER

RUE DES INNOCENTS

0 10 20 30m

NIVEAU MOINS 2 (-8,10 m)



- Espaces publics
- Commerces
- Parkings
- Locaux techniques

0 10 20 30m

NIVEAU MOINS 1 (-4 m)



ciaux français : il atteint plus du double de la moyenne nationale avec 43 000 F par mètre carré de surface de vente en 1983, contre, par exemple, 25 000 à Parly II et 16 900 à la Défense (1). De même, les cinémas connaissent des taux de remplissage parmi les plus élevés.

L'affluence des visiteurs et aussi leurs caractéristiques socio-démographiques se traduisent également dans la nature des commerces du Forum et dans leur évolution depuis son inauguration. Ainsi une très forte priorité est donnée aux loisirs et à la culture d'abord, puis aux boutiques de cadeaux, d'habillement et d'équipement de la personne ; ensemble ces commerces couvrent plus des trois quarts des surfaces de vente. La concentration des lieux de spectacle est aussi particulièrement remarquable : 16 salles de cinéma, une salle de théâtre, plusieurs locaux d'expositions (photo, expositions techniques...), le musée Grévin et le musée de l'holographie.

Parmi les commerces, le Forum ne comprend aucun grand magasin – au sens le plus strict – alors que ce type de structure est généralement considéré comme nécessaire au bon fonctionnement d'un centre commercial. Il est vrai, que le magasin de la F.N.A.C., par sa surface (11 000 m²) comme par sa puissance d'attraction joue en partie le rôle classiquement dévolu à ce type d'équipement, mais il s'agit d'une surface dont l'activité spécifique (librairie, photo, musique, appareils de Haute-Fidélité, etc.) se rattache pleinement à l'image voulue pour le Forum dans le domaine des loisirs notamment culturels et contribue fortement à son rayonnement.

Cette spécialisation du Forum a été imaginée et recherchée dès l'engagement de l'opération des Halles comme le montrent d'ailleurs le cahier des charges et les contraintes de la consultation engagée en 1972 pour la commercialisation de cet équipement. Dès l'ouverture en 1979, les commerces présents tra-

duisaient cette option, reprise et précisée par le maître d'ouvrage. Les nombreux changements d'enseignes intervenus depuis – ils ont concerné près de la moitié des boutiques – sont venus renforcer encore ce caractère puisque, par exemple, le nombre de cinémas, la surface des espaces d'exposition ou des boutiques de cadeaux se sont accrus.

Mais, en fait, les changements intervenus n'ont pas transformé fortement la répartition globale par types d'activités, ils ont surtout précisé un facteur moins bien cerné à l'origine, le « positionnement » des commerces, leur place dans la gamme allant du plus populaire au plus luxueux. Les départs ont en effet d'abord concerné les « grands noms », le commerce de haut de gamme et, en même temps, des boutiques de bas de gamme. La variété s'est en quelque sorte restreinte au profit d'un commerce de diffusion, de niveau intermédiaire ou élevé, orienté vers un public jeune et à la mode, celui qui fréquente de façon privilégiée le secteur des Halles. Une sorte de fonction pilote du Forum, en matière de mode et d'habillement s'est dégagée : plusieurs chaînes y ont ouvert leur premier magasin, ou bien y testent leurs produits. A l'inverse, les spécialisations par niveau initialement imaginées – grande diffusion en bas, luxe en haut – se sont nettement estompées. Dans le domaine

de la restauration, l'évolution a été plus marquée encore. Les restaurants de luxe ont échoué ; la concurrence du voisinage était, il est vrai, difficile dans un quartier où la bonne chère est une tradition. Si le niveau moyen est encore présent, on a surtout vu se développer très rapidement les « fast-food » de toute nature mieux adaptés au déferlement de la foule et dont certains ont d'ailleurs connu une extraordinaire réussite.

* * *

Ainsi, à de nombreux égards – conception, fréquentation, structure commerciale – le Forum apparaît comme un espace particulier ; cela s'explique par son appartenance à l'ensemble des Halles lui-même tout à fait exceptionnel par son implantation dans Paris et son rôle de carrefour régional.

Au total, s'agissant des Halles, le « Forum », dont le public a désormais adopté le terme, perçu la fonction, retenu la localisation, même s'il n'est pas au sens propre « le lieu où le peuple s'assemble pour discuter de la chose publique », répond largement au sens étendu qu'indiquent aussi les dictionnaires : celui d'une place centrale, formant le centre des affaires publiques ou privées, d'une place de marché, d'un point de rencontre et de rassemblement.

En quelques lignes

FORUM DES HALLES

Maître d'ouvrage : Serete-Aménagement (devenue Espace-Expansion).

Architectes : Claude Vasconi et Georges Pencreac'h.

- 70000 m² de planchers au total, dont :
 - 43000 m² de locaux commerciaux pour 190 enseignes,
 - 17000 m² d'espaces de circulation à statut de voies publiques,
 - 10000 m² de locaux techniques (et en plus, 50000 m² de parkings).
- 4 niveaux souterrains étagés entre 4 mètres et 17,5 mètres de profondeur (niveau RER).
- 60000 visiteurs/jour en moyenne, jusqu'à 200000 les jours de pointe.
- Le plus fort rendement au mètre carré des centres commerciaux français (43000 F/an en 1983).

(1) Source : « Libre Service Actualités », n° 920, février 1984.

LE FORUM DES HALLES

Claude Vasconi / Georges Pencreac'h

Lorsque la SEMAH a lancé en 1972 la consultation pour le Forum des Halles la question posée était celle de la réalisation de 50 000 m² de commerces et de loisirs, à l'intérieur d'un quadrilatère formé par les rues Pierre Lescot, Baltard, Berger et Rambuteau et entre le niveau de la station de métro et celui du sol, rez-de-chaussée compris. Il s'agissait alors dans l'esprit de tous d'un équipement à dominante souterraine.

Quand SERETE-Aménagement m'a proposé de répondre à la consultation, j'ai considéré d'emblée qu'il était absolument essentiel pour un équipement de cette importance de supprimer cet effet souterrain. Il me semblait primordial, dès la sortie du RER de trouver la lumière naturelle, de pouvoir s'orienter. Mon idée initiale a donc été d'emblée d'ouvrir le Forum par l'intermédiaire d'un cratère, que je souhaitais le plus vaste possible afin de mettre le niveau le plus bas en contact avec la lumière, de donner aux usagers, le plus vite possible, des références extérieures en particulier en rendant visible Saint-Eustache, élément dominant du site. J'ai donc fait une proposition évenant complètement cet ensemble d'équipements souterrains par la création de ce cratère qui avait deux côtés en verrières et qui, pour les deux autres côtés, s'ouvrait par des terrasses successives vers le jar-

din. Le tout était orienté à 45° vers Saint-Eustache, seul point de référence puisque, à ce moment, le centre de commerce international prévu à l'ouest dissimulait la bourse de commerce.

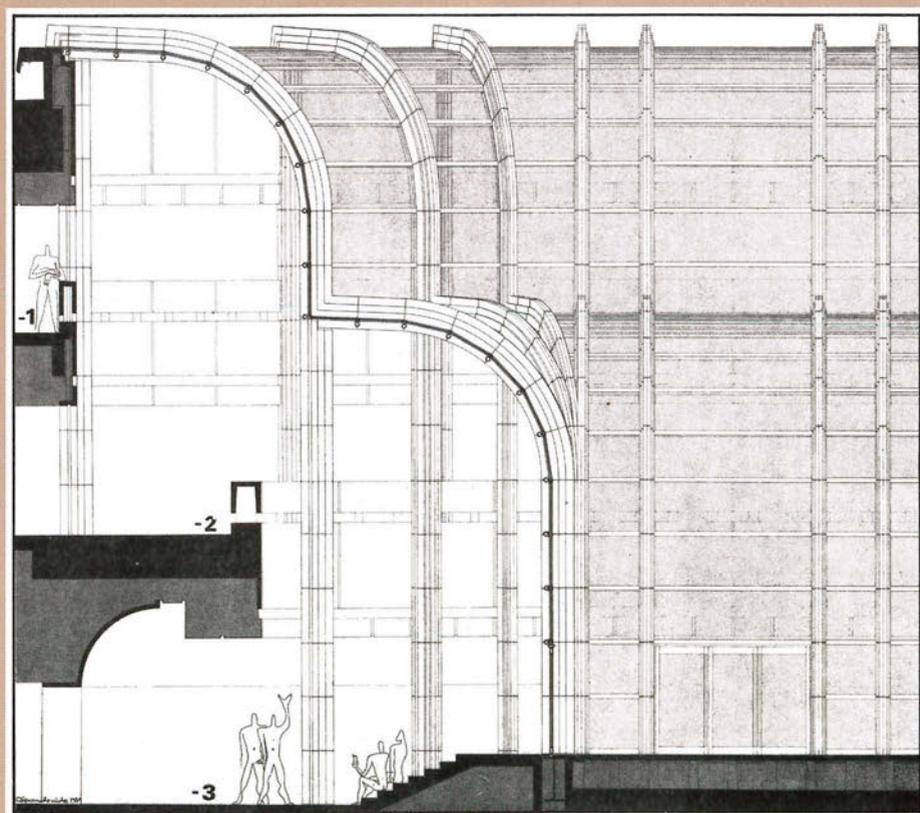
Cette conception conduisait à réaliser environ 40 000 m² de commerces seulement au lieu des 50 000 m² prévus au départ mais, au lieu de surfaces obscures, elle permettait la réalisation de surfaces plus nobles, d'espaces publics qui ne soient pas enfermés dans l'atmosphère ouatée d'un centre commercial.

Les études détaillées ont été engagées sur cette base en 1973. Mais en 1974 le Centre de Commerce a été supprimé. Dès lors, l'espace ur-

bain des Halles prenait une configuration qui n'était pas celle d'origine (espace carré dont la diagonale donnait sur Saint-Eustache), il devenait rectangulaire et s'étendait depuis la rue Lescot jusqu'à la bourse de commerce. Un nouvel axe important, l'axe Est-Ouest, apparaissait.

Dès ce moment, la situation est devenue complexe : les architectes consultés pour l'établissement du projet de jardin travaillaient sur ce nouveau site ; parallèlement le Forum était enclenché dans le cadre d'un calendrier très strict tenu par la SEMAH et SERETE-Aménagement à partir de sa configuration initiale.

Les verrières et leurs armatures métalliques marquent l'espace du Forum des Halles et constituent désormais un symbole très connu de ce lieu. Au-delà, elles ont été l'une des références pour les pavillons Lescot-Rambuteau.



P our éviter une incohérence majeure il fallait repenser le Forum comme pièce maîtresse à insérer dans le nouvel ensemble des Halles. Cela a amené assez naturellement à modifier le cratère par rapport à sa version d'origine, mais il a fallu le faire sans connaître le plan général du jardin et des superstructures pour lesquelles les décisions n'étaient pas prises.

Deux modifications très importantes ont été apportées aux idées d'origine. Les verrières ont entouré le Forum sur ses côtés, ce qui était une façon de le rétablir dans l'axe du site, mais dès lors l'objet urbain Forum ne répondait plus à certains objectifs d'ensemble comme la continuité avec le jardin ; la relation directe sous forme de gradins successifs descendant jusqu'à la place basse a été perdue et remplacée par le grand escalier de marbre, mais de façon moins généreuse. Les verrières qui devaient assurer une symbiose entre le Forum et les rues ont été coupées d'un niveau.

On a donc fait un Forum un peu replié sur lui-même, le cratère qui devait assurer des liaisons urbaines vers l'extérieur est devenu une sorte d'énorme patio et cela, je ne l'ai jamais caché, c'est une chose que je regrette.

Les changements dans l'aspect du Forum sont liés à ces transformations ; dès lors que le cratère se refermait nous avons cherché à redresser les verrières initialement prévues sur deux côtés, et inclinées à 45°. Nous commençons alors à travailler l'univers formel intérieur pour lequel nous avons imaginé des voûtes couvertes de céramique. Ce langage de voûtes et le redressement des verrières nous ont conduits à la forme actuelle des verrières qui constituent une succession d'arcades à double rythme. L'un des objectifs essentiels était de créer un véritable lieu public et le

fonctionnement actuel du Forum semble montrer qu'il a été assez bien atteint. Il fallait pour cela rendre les espaces publics clairement lisibles ; leur donner une pérennité, d'où le choix d'une place basse très minérale s'opposant à l'ensemble végétal du jardin en surface, l'implantation du grand escalier en marbre blanc et du socle de la sculpture, également en marbre blanc sur lequel on peut venir s'asseoir. Une très grande robustesse d'aspect et de matériaux devait être obtenue pour les sols, les plafonds,

les verrières ; ainsi les carters d'aluminium laqués blanc protègent la structure métallique, les revêtements de sols sont en porphyre et les plafonds des rues souterraines recouverts de céramique ou de tôles laquées. L'ensemble des vitrines a fait l'objet d'un traitement architectural simple et soigné, commandé par un cahier des charges très strict. Ainsi le Forum apparaît aujourd'hui comme un équipement résistant, capable de fonctionner en absorbant les coups et les contraintes d'une fréquentation très importante.



Ce texte a été établi à partir d'une entrevue avec Claude Vasconi.



Les équipements publics des pavillons Lescot-Rambuteau

Le traitement des immeubles fermant le fond du grand espace central des Halles a formé depuis l'origine l'un des problèmes les plus redoutables de cette opération. Il lui fallait tout d'abord tenir compte de l'existence du « cratère » du Forum, – sauf à le reboucher, comme cela a été parfois proposé ! – ; il lui fallait obéir aux contraintes apportées par l'aménagement du sous-sol : la gare, le Forum et tout le réseau de points porteurs qui en avait résulté pour l'édification de nouvelles constructions ; il lui fallait aussi, avant tout, s'inscrire dans

le parti d'aménagement et le programme d'ensemble de l'opération, à mesure que ceux-ci se définissaient, à l'occasion des nombreux débats auxquels ce projet donnait lieu (voir supra). Alors que le schéma d'urbanisme de 1969 avait placé hors « zone de rénovation » les façades donnant sur la rue Saint-Denis et laissé ouverte l'hypothèse d'une recomposition du reste des îlots jusqu'à la rue Pierre Lescot, les études ultérieures conduisaient, dans un premier temps, à décider du maintien de l'intégralité de ces blocs d'immeubles, plutôt que

d'y dessiner entre les immeubles conservés et les immeubles démolis des lignes séparatives, aussi difficiles à tracer du point de vue technique qu'à justifier au nom de l'urbanisme. De ce fait même le front, si l'on peut dire, de l'opération nouvelle venait se rapprocher du cœur du projet et en particulier du cratère du Forum. Mais il ne pouvait non plus être question de faire figurer, malgré le pittoresque de certains de ses éléments, le domaine bâti de la rive est de la rue Pierre Lescot, en fond de décor du grand espace libre de l'opération des Halles.

Par la suite, l'abandon de formules très ordonnancées, où les nouvelles réalisations devant border la rue Pierre Lescot formaient le fond d'une sorte de grande composition en U d'inspiration monumentale, puis la renonciation à la réalisation d'un très grand équipement (un auditorium public d'environ 2 500 à 3 000 places) ont imposé la recherche d'autres solutions.

Cette recherche pour laquelle l'avis de divers concepteurs ou experts fut d'ailleurs sollicité, conduisit à la définition d'un ensemble d'objectifs (il est vrai, contraignants) pour l'aménagement de l'équerre que formaient les espaces disponibles entre les rues Pierre Lescot et Rambuteau et la bordure du Forum. Il fallait trouver un parti d'architecture et un programme assurant, dans cet espace restreint, la réalisation d'un décor de nouveaux pavillons, accordé à l'esprit d'un grand jardin urbain, c'est-à-dire sans raideur ni majesté, mais plutôt



Ces images des pavillons Lescot-Rambuteau traduisent la recherche d'une architecture de transition entre le jardin et les immeubles environnants. Le long de la rue Rambuteau (ci-dessous), dont le tracé a été maintenu, la hauteur des constructions est limitée, leur impact atténué par le jeu des volumes et les matériaux utilisés – verre, métal. Les parties

en creux donnent accès aux équipements et aux espaces publics qui traversent les bâtiments. Les structures apparentes des corolles évoquent l'architecture de jardin et renvoient aux éléments constructifs des programmes voisins : arcs du Forum, bow-windows des logements, treillages bordant la rue Berger.







divers et riche de fantaisie ; les volumes devaient demeurer modestes dans leurs dimensions, les formes et les matériaux modernes, et la composition architecturale former étape – si ce n'est transition – entre le contexte architectural des façades du XIX^e siècle, d'un intérêt d'ailleurs relatif, l'arrière-plan des derniers niveaux du Centre Georges Pompidou, et le futur jardin des Halles, lui-même précédé du « cratère » du Forum.

La proposition établie par M. Willerval, assisté de M. Lagarde, a semblé répondre de la meilleure façon à cet ensemble d'objectifs ; l'aménagement réalisé selon leurs plans a été mis en service en février 1983. Indépendamment des préoccupations d'architecture, notamment dans la grande perspective du jardin, particulièrement redoutables s'agissant de l'utilisation d'un espace où tous les projets antérieurs avaient été récusés, le concepteur avait à faire face à toute une série d'autres contraintes : intégrer l'un des principaux débouchés du RER, rue Pierre Lescot ; assurer les liaisons piétonnes et les perspectives visuelles vers l'espace central des Halles ; absorber quelques-uns des ouvrages déjà réalisés de ventilation et de sécurité des installations du sous-sol ; se prêter à l'implantation de divers équipements publics mu-

nicipaux, comportant chacun des exigences spécifiques de fonctionnement ; permettre l'installation de quelques surfaces commerciales liées à la réalisation du Forum et qui faisaient partie de l'accord passé avec la société titulaire de cette opération (et d'autant plus indispensables que cette dernière s'estimait contrainte à abandonner les surfaces initialement prévues dans l'immeuble « Rambuteau », du fait du réaménagement de ce bâtiment).

C'est dire la difficulté d'élaboration de ce projet. C'est expliquer aussi qu'il fut à son tour, comme successivement chaque réalisation dans le quartier des Halles, l'objet d'une campagne de critiques acerbes.

Le parti retenu par les architectes d'assurer un élément de transition entre le futur jardin, le Forum et l'environnement bâti existant, se manifeste d'abord par un choix de hauteurs et de volumes relativement modestes : les pavillons, en forme de corolles, ne dépassent pas une quinzaine de mètres (sauf lorsqu'il a été nécessaire d'englober une cheminée de ventilation des équipements souterrains) ; devancés par une importante terrasse, à plus de cinq mètres au-dessus du sol (côté Forum), ils forment un jeu varié, accidenté, vivant d'édifices

qui prend le contre-pied de solutions monolithiques et imposantes, parfois proposées. Cette même préoccupation se manifeste dans le choix d'une architecture de verre et de métal évoquant certaines structures décoratives de jardins, mais aussi celle du Forum tout proche ; elle apparaît encore dans la très large ouverture des bâtiments sur les voies et les espaces publics qui les bordent : des espaces de circulation importants traversent et parcourent les constructions, à rez-de-chaussée, mais aussi au premier étage, au niveau de la terrasse. Un rythme de grands porches borde la rue Lescot, au-dessus de la sortie du RER ; une large transparence est dégagée dans le prolongement de la rue de la Cossonnerie jusqu'à la Bourse de Commerce ; la façade du côté de la rue Rambuteau s'ouvre par des placettes qui mènent vers l'espace central, en bordure du Forum.

Les quelque 8 000 m² de planchers couverts abritent à rez-de-chaussée – outre les espaces de circulation – un ensemble de boutiques prolongeant le Forum des Halles au niveau du sol et lui donnant ainsi vitrine sur les rues Lescot et Rambuteau.

Mais ces bâtiments ne sont pas seulement, loin s'en faut, des espaces de commerce et de passage. Leur principale fonction est l'accueil d'un programme très important d'équipements culturels municipaux, couvrant quelque 4 000 m² au total et placés pour l'essentiel dans les étages, au bord de la grande terrasse qui offre une vue très intéressante sur l'ensemble de l'aménagement des Halles et l'environnement de l'opération. Cet ensemble culturel est destiné, pour une part, à répondre aux besoins de la population des arrondissements centraux de la rive droite, où les disponibilités foncières sont très rares : mais certains équipements s'adressent plus largement à l'ensemble des parisiens et des habitants de la région, ou même pour les équipements exceptionnels, comme la Maison de la Poésie ou le Pavillon des Arts, aux nombreux



Une vision inhabituelle révélant la rigueur du graphisme des bâtiments et du sol de la terrasse, au-dessus du Forum.



visiteurs de toutes origines du grand foyer d'animation que forment les Halles.

Le programme comprend :

- Le conservatoire municipal des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements (1 200 m²), situé sur deux niveaux, avec une mezzanine, le long de la rue Pierre Lescot. Cet équipement se compose de six salles d'instruments, quatre grandes salles pour le piano, le solfège ou le chant, une salle de percussions, une de danse et une d'art dramatique, ainsi que d'une cabine-régie équipée d'installations audiovisuelles. Il s'adresse essentiellement aux jeunes élèves des quartiers centraux de Paris, mais pourra également accueillir certaines classes de niveau supérieur.
- La bibliothèque municipale de la fontaine (450 m²) destinée aux enfants et adolescents de 4 à 14 ans.
- La Maison des Ateliers (760 m²) lieu de rencontre, d'information, de présentation et de formation consacré à l'activité des nombreux ateliers d'expression culturelle et de voisinage créés dans les arrondissements de Paris et qui connaissent un vif succès.
- La Maison d'Information Culturelle (140 m²) qui accueille les visiteurs et les renseigne sur les activités culturelles de la Ville de Paris.

- La Maison de la Poésie (300 m²) carrefour de la poésie moderne présentant des expositions, débats, spectacles, lectures publiques et offrant à la consultation de nombreux volumes et revues.
- Le Pavillon des Arts (1 000 m²) galerie voisine de Saint-Eustache et du jardin des Halles qui accueille dans un cadre prestigieux différentes expositions d'arts plastiques organisées par la Ville de Paris. Inaugurée en 1983, par une exposi-

tion consacrée au sculpteur César, cette nouvelle galerie a déjà présenté plusieurs manifestations importantes (expositions Gustave Doré, Jean Cocteau, hommage à Elsa Schiaparelli,...).

- La Maison du Geste et de l'Image (150 m²) consacrée à l'initiation ou à la pratique de l'expression et de la communication, notamment théâtrale et vidéo-graphique, est venue plus récemment compléter cet ensemble.

En quelques lignes

EQUIPEMENTS PUBLICS DES PAVILLONS LESCOT-RAMBUTEAU

Maître d'ouvrage : Ville de Paris. **Maître d'ouvrage délégué :** SEMAH

Architectes : Jean Willerval, André Lagarde

- Deux bâtiments en équerre, architecture de métal (structure à base de poteaux courbés dessinant les girolles) et de verre (panneaux transparents ou panneaux miroirs pour les parties fermées).
- 8 000 m² au total dont 2 000 m² de commerces, une halte-garderie et 4 000 m² d'équipements culturels municipaux accueillant des équipements à vocation locale (conservatoire, bibliothèque) ou à rayonnement plus large (Maison des Ateliers, Maison du Geste et de l'Image, Maison de la Poésie, Pavillon des Arts, etc.).

▲ Deux images des espaces créés à l'intérieur des pavillons : le Pavillon des Arts (à gauche) et la salle de danse du conservatoire.

LES EQUIPEMENTS PUBLICS DES PAVILLONS LESCOT-RAMBUTEAU

Jean Willerval

Le parti d'architecture retenu pour les immeubles bordant au Nord et à l'Est le Forum des Halles a fait l'objet de diverses suggestions et esquisses, de la part de plusieurs équipes d'architectes, après l'abandon de l'immeuble Boffill et la renonciation au projet de grand auditorium.

Le cadre commun de ces études, défini tant par les services d'urbanisme de la Ville de Paris que par la SEMAH, amenait à éviter un effet trop appuyé de monumentalisme, faute d'ailleurs de programme correspondant, et à rechercher au contraire un élément bâti susceptible de prendre place au fond du jardin et sur les « lèvres » du Forum et d'accueillir une grande variété d'équipements dans une diversité de volumes et d'espaces. Le maintien de la rue Rambuteau et la prise en compte des données de structure résultant des réalisations précédentes ou des chantiers interrompus formaient aussi les données de base de ce très difficile problème d'urbanisme et d'architecture qui ne semblait pas avoir reçu, à tort ou à raison, de réponse satisfaisante ou, en tout cas, admise au travers des multiples projets antérieurement élaborés.

En même temps qu'était retenue l'étude de l'équipe Ducharme, Larras, Minost pour les logements sociaux de l'immeuble Rambuteau, la solution que j'avais présentée,

avec André Lagarde, pour le traitement de l'équerre, comprise entre les rues Pierre Lescot et Rambuteau et le Forum, était retenue dans son principe, en 1979, par le Maire de Paris.

Le choix essentiel consistait à réduire la masse et l'importance de ces constructions nouvelles, à éviter de former un ensemble trop imposant, trop unitaire, un peu comme un mur murant cette partie des Halles, et au contraire à rechercher une architecture plus liée au jardin qu'au tissu urbain environnant, plus légère, plus morcelée, assurant aux divers niveaux des transparences et des passages.

J'ai donc proposé des volumes construits ne dépassant pas 11 m de hauteur (sauf en quelques emplacements, compte tenu de l'existence d'ouvrages de ventilation), permettant de graduer l'épannelage des volumes en douceur entre le niveau général du nouveau jardin et les immeubles existants des rues Lescot et Rambuteau qui forment une masse compacte de 18 à 20 m de haut.

Après tout, peut-être s'agissait-il d'une idée simple, si ce n'est évidente. Mais peut-être faut-il aussi se souvenir aujourd'hui, en présence de certaines critiques, de la collection de projets volumineux, ordonnés ou non, qui avaient souvent été élaborés pour cette partie de

l'opération des Halles et auxquels on faisait le reproche de venir s'interposer entre le grand espace libre central et l'environnement du quartier existant, alors que le parti d'urbanisme était au contraire de les relier étroitement l'un à l'autre. En tout cas, je pense que nous avons eu l'audace de proposer une réduction très nette de l'importance des programmes prévus à cet emplacement, ce qui est rarement apprécié des maîtres d'ouvrage. Mais tel n'a pas été le cas en cette circonstance...

Ce parti général, cet esprit du projet étant ainsi esquissés et retenus par la Ville de Paris, il restait à définir précisément la manière de les mettre en œuvre et de les illustrer.

Après un an de recherches, nous avons proposé à la SEMAH, une architecture d'acier et de verre dont le module de base était la « girolle ». L'intérêt de cette forme est aussi qu'elle est décomposable et peut être traitée en plan, soit sur un quart de cercle, soit sur la moitié, soit sur la totalité du cercle.

En dehors de ses qualités esthétiques et de l'évocation de l'architecture des pavillons, ces sortes de parapluies renversés avaient aussi l'avantage de ne pas provoquer une rupture plastique avec l'architecture du Forum de Vasconi et même les arcs-boutants de Saint-Eustache, de même qu'avec les élé-

ments d'architecture végétale du jardin. Il y a là une continuité de l'expression qui assure une certaine unité architecturale dans tout ce secteur des Halles. On a assez reproché aux architectes de ne jamais jouer le jeu de l'environnement !

Le système constructif des giroles a été mis au point avec Jean Prouvé et l'ingénieur Petrof, son assistant. Une structure primaire en IPN supporte une nappe inférieure en profilés formant gouttière. Ces profilés reçoivent les éléments de glaces liés entre eux par des joints néoprène. Les glaces de forme trapézoïdale, une fois assemblées, composent la girole.

Bien entendu, l'idéal eût été que toute cette structure élégante formât de vastes espaces libres comme l'étaient à l'origine les pavillons de Baltard, par exemple de grandes salles de réunions ou de restaurants, brasseries, lieux de loisirs, etc., mais le manque d'espaces disponibles dans les arrondissements centraux de Paris avait conduit la Ville de Paris à décider l'implantation dans ces bâtiments de tout un ensemble d'équipements publics dont elle éprouvait l'absolue nécessité.

Par ailleurs, la Serete-Aménagement avait prévu, avec la SEMAH, que le rez-de-chaussée de ces immeubles serait destiné à des commerces complémentaires du Forum. Les études de structure étaient déjà très avancées quand le programme définitif des équipements sociaux a été mis au point.

Les différentes fonctions, ainsi que les édicules techniques existants nous ont obligé à prévoir de vastes pans de façades aveugles. Nous avons pris le parti de ne proposer qu'un seul revêtement de façade pour assurer l'unité de l'ensemble : la glace semi-réfléchissante. Cette matière est celle qui joue le mieux avec l'acier et en

tranchant délibérément avec l'architecture environnante, elle donne un caractère tout à fait spécifique à cette nouvelle architecture qui veut s'éloigner du solennel et du monumental pour être plus proche d'une architecture d'agrément et d'accompagnement du jardin.

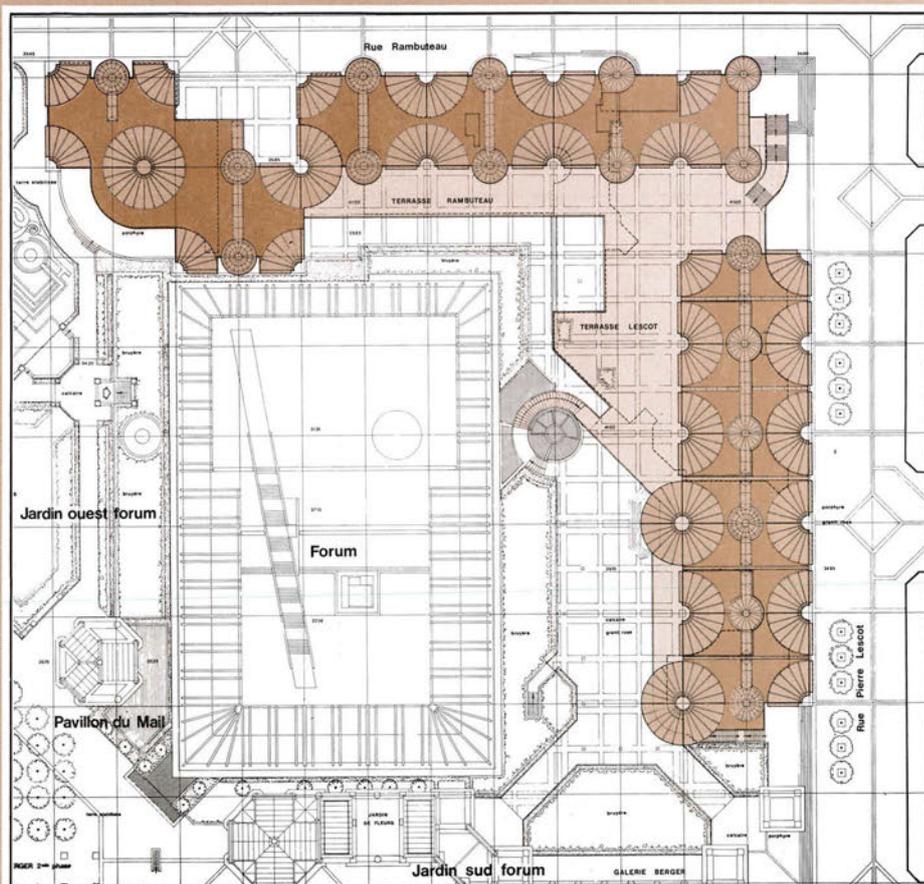
Sur la face ouest, nous avons dessiné une grande fontaine autour de laquelle s'enroule un escalier d'accès à la terrasse haute. Cette terrasse dessert la totalité des équipements que la Ville de Paris a prévu, c'est-à-dire un Conservatoire de danse et de musique, une Maison des Ateliers, une Bibliothèque de la Jeunesse, une Maison de la Poésie, une halte-garderie et une galerie d'exposition de la Ville de Paris, etc.

Cette terrasse, située en plein

soleil, est accessible à un vaste public. Elle surplombe le futur jardin et l'on constate qu'elle est déjà fréquentée et le sera bien davantage à l'avenir, puisqu'elle offre l'un des plus beaux points de vue sur l'ensemble de la composition.

Les sorties des métros et du Forum ont été largement dimensionnées, sont transparentes ; elles ouvrent en particulier une très large perspective vers la Bourse de Commerce. Enfin, les commerces situés au rez de rue auront souvent leurs devantures à double orientation côté rue et côté jardin.

Ces 8 000 m² de planchers ont été construits en un an, grâce à l'effort d'entreprises remarquables et sous la conduite de chantier des services de la SEMAH dont nous avons pu apprécier l'efficacité.



Plan de masse des pavillons Lescot-Rambuteau. Les immeubles forment, sur l'une de leurs faces, les façades des rues Rambuteau et Pierre Lescot et sur l'autre côté, le fond de décor du jardin ; par leur hauteur modérée

et le dessin de leurs terrasses, ils créent une transition entre les bâtiments du quartier environnant et le Forum puis, au-delà, les espaces libres et les surfaces plantées des Halles.



Les logements sociaux rue Rambuteau

Chaque élément de l'opération des Halles a posé des problèmes particuliers très délicats. L'on pouvait cependant penser a priori que l'aménagement de la partie comprise entre la rue Rambuteau au sud, la rue de Turbigo au nord-ouest et la rue Mondétour à l'est, ne présenterait pas de difficultés trop considérables.

Pourtant, le traitement urbanistique et architectural de cet îlot devint l'un des grands sujets de discussion suscités par l'opération : à l'image du « trou des Halles » succéda ou s'ajouta celle du « block-

haus » des Halles installé à cet emplacement et aujourd'hui évanoui du paysage, tout autant d'ailleurs que l'illustre « trou ».

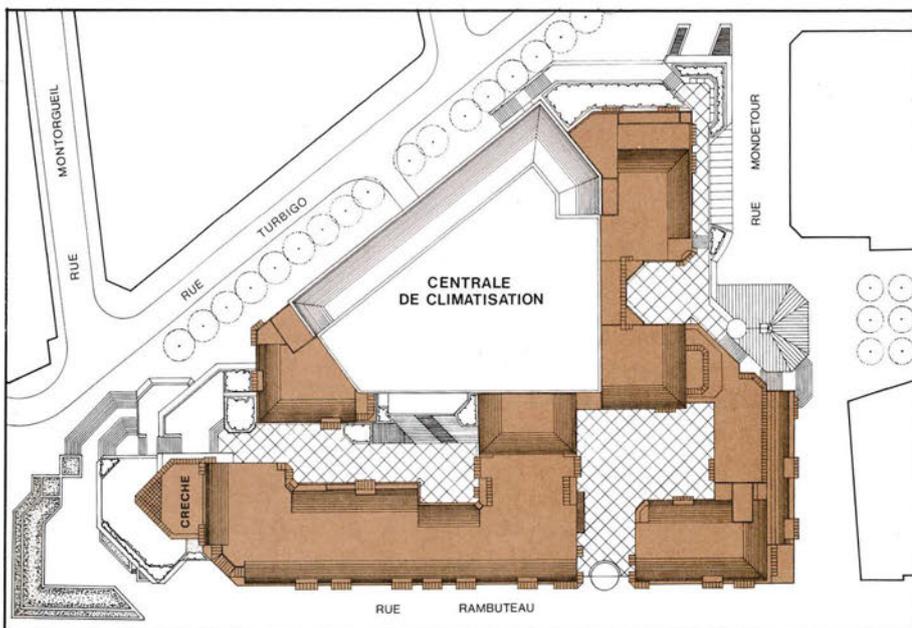
Alors que les trois îlots qui bordaient au nord le carreau des Halles entre la rue Rambuteau et la rue de la Grande Truanderie avaient été au départ, lors du schéma d'urbanisme de 1969, inclus dans la zone de rénovation intégrale, la poursuite de l'étude du projet conduisit à en exclure le petit pâté de maisons, à la silhouette pittoresque, compris entre la rue Mondétour, la rue Pierre Lescot, et la

rue de la Petite Truanderie ; mais elle amena au contraire à y intégrer, ainsi qu'il était d'ailleurs suggéré dans le plan de 1969, un petit îlot triangulaire à l'angle de la rue de Turbigo.

Ce n'était pas l'analyse de l'état du domaine bâti qui justifiait ces choix. Au contraire, les immeubles bordant la rue Rambuteau et la rue de Turbigo, de type antérieur à Haussmann ou contemporain de celui-ci, étaient généralement dans un meilleur état et avaient un meilleur niveau d'équipement que la plupart de ceux des îlots voisins préservés.

Mais il s'agissait de rendre possible la réalisation de l'un des principaux accès au réseau de voirie souterraine de l'opération : d'une part, afin de créer une liaison directe nord-sud (Turbigo-Châtelet) regardée comme l'indispensable contrepartie à la suppression de la circulation automobile rue Saint-Denis, puis rue Saint-Martin ; d'autre part, afin de permettre l'entrée sur la boucle de desserte entourant l'aménagement des Halles vers les parcs de stationnement qui s'y branchent et les principaux éléments du réseau de voirie de surface qui s'y rattachent. Cette volonté, liée aux travaux imposés par l'implantation de l'immense gare de transports ferrés s'est donc traduite, en définitive, par la disparition des trois groupes d'immeubles en cause et l'aménagement à leur emplacement de la principale trémie d'accès nord aux circulations automobiles du sous-sol.

Puisque la disparition de ces constructions résultait surtout des



Le plan de masse. Les constructions nouvelles « absorbent » la centrale de la climatisation, leur implantation rétablit la continuité de la rue Rambuteau que le projet antérieur – dû à R. Boffill – venait interrompre et redessine une façade sur la rue Mondétour. A la pointe

St-Eustache, les emmarchements englobent « le saut de mouton » de la voirie souterraine. Des ruptures viennent interrompre et alléger les façades et permettent une bonne organisation des logements sur des cours intérieures, dont l'une à l'ouest s'ouvre sur le chevet de l'église St-Eustache.

contraintes liées aux grandes infrastructures du sous-sol (métro ; voirie) et non de la volonté de substituer un autre équipement ou une autre forme urbaine, il avait été prévu dès le départ que dans cette partie de l'opération la « dominante du programme » serait celle de l'habitat (logements ou hôtels), accompagnée de commerces se reliant à l'activité fourmillante des rues Montorgueil, Montmartre, Rambuteau ; mais le choix restait ouvert quant à l'ambition de cette intervention : la reconstitution au chevet de Saint-Eustache, un peu selon le dispositif des bâtiments démolis, d'un grand îlot triangulaire, de volume et de forme comparables ; ou bien l'affirmation d'un élément majeur de la composition architecturale des Halles débordant de l'emprise de ce groupe d'îlots et venant « en proue » prendre une part magistrale à la définition des espaces bordant le Forum, ainsi que l'avait d'ailleurs esquissé le schéma d'urbanisme de 1969.

Comme pour plusieurs autres parties de l'opération, ce choix ne fut pas effectué d'emblée et dut subir diverses contraintes.

La première d'entre elles, inhérente à la définition du parti d'origine, tenait à la trémie béante ouverte dans le prolongement de la rue de Turbigo et qui n'a sans doute pas fait l'objet, à l'époque, de toutes les recherches souhaitables afin d'en améliorer l'aspect et l'insertion dans le site.

Mais, une seconde donnée, d'une importance encore plus grande et d'un volume plus imposant, est venue commander le réaménagement de ce secteur : la création de la centrale de climatisation et de ventilation indispensable aux réalisations du sous-sol : la gare du RER et le Forum. Le choix pouvait exister à ce moment – où il venait d'être renoncé à la réalisation du Centre de Commerce International – d'une autre localisation de cet équipement absolument nécessaire, par exemple en utilisant les fouilles déjà effectuées ou prévues dans la partie ouest de l'opération en fonction de ce projet abandonné. Mais

cette décision était présentée comme un choix en faveur d'un « espace vert » ; il pouvait donc paraître contradictoire d'implanter dans ces fouilles la centrale de climatisation (pourtant, il était dans le même temps admis d'utiliser ce volume pour l'installation d'un central téléphonique) ; l'image de « fumeroles » s'élevant dans le futur jardin a aussi été évoquée parfois pour écarter cette localisation.

Comme le calendrier de l'opération – la mise en service du RER, l'ouverture du Forum – imposait, de toute façon, une solution rapide, il a été décidé de créer sur ce petit triangle Rambuteau-Mondétour la centrale de climatisation de l'ensemble de l'opération des Halles (et qui se prête peut-être à une utilisation élargie à l'occasion d'autres interventions se déroulant dans le centre rive droite de Paris, comme par



Vu du jardin des enfants, compris dans l'espace vert des Halles, devant les pavillons de verre et de métal bordant la rue Rambuteau ; le bâtiment manifeste la présence d'une fonction différente – celle de

logements – et un souci de s'intégrer, par un traitement plus calme et plus classique de ses façades et de ses toits, aux immeubles des quartiers voisins.

exemple celle du « Grand-Louvre »).

La construction de ce bloc technique dont on a trop souvent oublié qu'il a tout simplement permis au RER de fonctionner et au Forum de s'ouvrir, ne pouvait naturellement avoir le meilleur effet par rapport à l'aspect et au site de cette partie du quartier des Halles.

Dès le départ, des efforts ont été conduits afin de donner à cet équipement provocant par sa masse et sa rigidité, un aspect moins rebutant : traitement architectural du mur aveugle rue de Turbigo (M. Saltet) ; succession et fantaisie des piétons en trompe-l'œil de Rieti du côté du Forum, qui ont séduit ou intrigué beaucoup des usagers des Halles.

Il reste qu'il n'a pas été simple de faire admettre par l'opinion publique que cet édifice plutôt rébarbatif, quels que soient les soins apportés à sa présentation sur telle ou telle de ses faces, ne formait qu'une étape dans le processus d'aménagement de l'îlot et n'était, en aucune manière et d'aucune façon, destiné à demeurer tel quel dans le paysage des Halles. Les propositions de R. Bofill qui prévoyaient d'enjamber la rue Rambuteau pour venir s'affirmer à l'abord immédiat du Forum masquaient le problème en le débordant très largement. Ce projet qui après quelques hésitations, re-

cut l'accord de la Commission des Sites souleva diverses critiques : du point de vue de l'urbanisme, en raison de la disparition de la rue Rambuteau et de l'obstacle apporté au grand axe de cheminement qui relie le Marais et le quartier Beaubourg aux abords de Saint-Eustache ; du point de vue de l'architecture aussi, applaudie par certains, vivement décriée par d'autres, R. Bofill ayant affirmé hardiment et sans réserve – certains diront sans mesure – ses conceptions et son style.

Cette solution écartée à la suite d'une décision du Maire de Paris et alors que les travaux avaient été entamés, l'on en revint donc à l'autre terme de l'alternative et au choix d'un dispositif d'urbanisme qui a semblé plus simple et plus cohérent avec le plan d'aménagement d'ensemble : celui de la reconstitution d'un îlot triangulaire compris entre la rue Rambuteau, la rue Mondétour, la rue de Turbigo, en reprenant les alignements de ces voies sans les transformer, les remanier ou les contredire et en réinstallant dans cet îlot les fonctions qui y existaient autrefois : habitat et commerce. Ces nouvelles constructions viendraient ainsi englober et dissimuler la fameuse centrale de climatisation, respecteraient en les animant les axes traditionnels de circulation des piétons, et en premier



lieu celui de la rue Rambuteau, maintiendraient cependant l'essentiel du programme de logements – et surtout le caractère social – de l'opération des Halles. Un équipement public de quartier sous la forme d'une crèche devait dès lors s'adjoindre à ce projet.

Une fois ce parti retenu et très généralement approuvé, une dernière difficulté demeurait et suscitait pendant de nombreux mois une dernière polémique. En effet, à l'une des pointes de l'îlot triangulaire qu'il s'agissait de reconstituer, à l'intersection de la rue Rambuteau et de la rue de Turbigo, les ouvrages réalisés en sous-sol apportaient une contrainte d'aménagement incontestablement délicate. La ligne n° 4 du métro qui dessert à proximité immédiate la station « Halles » (dont la localisation a été légèrement déplacée mais le niveau d'implantation conservé) passe à cet emplacement, presque au chevet de Saint-Eustache. Elle y croise donc le réseau de voirie souterraine. Pour des raisons techniques et financières très sérieuses, les responsables du déroulement de l'opération, ont retenu le passage de la voie automobile reliant la rue Coquillière à la rue de Turbigo au-dessus du tunnel du métro et non en sous-œuvre, par dessus ce dernier. Il en résulte ce que l'on a appelé un « saut-de-mouton » ; l'ouvrage, dont la partie supérieure culmine à 4,70 mètres au-dessus du niveau de la rue de Turbigo redescend ensuite progressivement vers la pointe Saint-Eustache au débouché de la rue Montmartre.

Le projet de l'immeuble Rambuteau devait donc également absorber cette « bosse » que certains articles présentaient comme l'un



A l'arrière de la centrale de climatisation que les bâtiments neufs sont venus englober, le piéton en trompe-l'œil de F. Riéti, longtemps isolé sur un mur

aveugle, paraît avoir trouvé sa voie dans le décor nouveau d'une cour intérieure au programme de logements, qui s'ouvre – à gauche – sur l'église St-Eustache.

des principaux éléments d'un véritable mur murant les Halles et les coupant de leur environnement contrairement à l'intention énoncée. Mais si le problème était incontestable, il n'avait pas un caractère aussi dramatique et irrémédiable qu'il était affirmé, comme le démontrera – semble-t-il – la suite des choses...

A partir de toutes ces données et de tous ces impératifs – auxquels s'ajoutait la prise en compte des travaux déjà entrepris et relativement avancés dans le cadre du permis de construire délivré à R. Bofill – l'étude du projet fut confiée à une nouvelle équipe d'architectes : MM. Ducharme, Larras, Minost.

Par rapport à d'autres esquisses ou suggestions, cette équipe avait en effet mis l'accent dans ses réflexions préalables sur la recherche d'une intégration sans prétention, mais sans pastiche, au tissu urbain environnant, notamment dans la définition des volumes et de la ligne des toits et dans la volonté d'établir de multiples liaisons avec les espaces publics piétonniers dégagés aux abords du futur projet.

Depuis le départ, la Ville de Paris avait par ailleurs confié la responsabilité de conduire cette opération à la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

Le travail commun de ces maîtres d'œuvre et de ce maître d'ouvrage a abouti à l'achèvement en 1983 de cette partie de l'opération. Elle a porté sur la réalisation de 220 logements sociaux de type PLA (16 700 m² de planchers).

Ainsi, après ceux de la rue du Grenier Saint-Lazare, puis des autres tranches du quartier de l'Horloge, les constructions de caractère social ont-elles figuré parmi les toutes premières réalisations de l'aménagement des Halles. Il s'y ajoutait un ensemble de boutiques à rez-de-chaussée (2 250 m²) sur les rues Rambuteau et Mondétour, et une crèche collective municipale (900 m² de planchers et un espace libre en terrasse de 170 m² environ) qui occupe la pointe du terrain, face à l'église Saint-Eustache.

La construction de cet immeu-



ble était soumise à d'importants problèmes techniques, largement communs à toutes les superstructures de l'opération des Halles : la trame des poteaux existants était imposée ; il fallait aussi enjamber des circulations souterraines, particulièrement l'entrée Turbigo de la voirie souterraine.

Et surtout le projet devait tenir compte de la position très particulière de l'immeuble placé dans le champ de vision de Saint-Eustache, il est en effet très apparent à partir du jardin et des espaces publics des

Halles, mais aussi à partir de voies importantes des quartiers anciens immédiatement voisins – rues de Turbigo, Etienne Marcel, Montorgueil –. Il cherche donc à former un élément de transition entre les immeubles et monuments anciens, les constructions du XIX^e siècle, les réalisations voisines de l'opération des Halles (Forum, Bâtiment Lescot) et aussi entre les volumes construits et les espaces libres du jardin.

Alors que des logements viennent s'adosser aux parois de la centrale de climatisation, une cour in-



L'architecture, volontairement contemporaine, a recherché des transitions avec l'environnement : le volume, la façade plate, la toiture arrondie et couverte de zinc rappellent les bâtiments post-haussmanniens voisins ;

les armatures métalliques des bow-windows et de la crèche (page de gauche, en haut) se réfèrent aux pavillons Lescot-Rambuteau et aux solutions retenues pour divers autres bâtiments de l'opération.

térieure surélevée par rapport au niveau de la rue et installée « sur le toit » des surfaces commerciales s'ouvre de manière spectaculaire et attrayante sur le chevet de Saint-Eustache. Un jeu de terrasses et d'embranchements très adoucis, à l'articulation de la pointe Saint-Eustache avec l'espace central des Halles et le futur jardin, absorbe le fameux « saut-de-mouton » entre la ligne de métro n° 4 et la voirie souterraine, en contrariant certes les perspectives de la rue Montorgueil qui autrefois butaient d'ailleurs sur les pavillons des Halles et toutes leurs installations parasites, mais sans s'opposer aux cheminements ni aux vues à partir des autres voies. L'ancienne place de la Pointe Saint-Eustache reprend sa dimension d'autrefois et offre la possibilité d'accéder facilement à la rue Rambuteau et de là, au cœur de l'opération ou de gagner l'espace intérieur du nouvel îlot.

Ainsi que l'exposit ci-dessous les architectes, les choix effectués en matière de volumes, de traitement architectural, de modénature, de matériaux, viennent à l'appui du parti initial retenu pour cet élément de l'opération. Non pas de rivaliser avec Saint-Eustache, voire de l'effacer, comme cela a été peut-être un peu prétentieusement dit dans le feu des polémiques ; mais au contraire, retrouver place de manière simple dans l'urbanisme traditionnel du quartier sans chercher à toute force à conférer à un programme somme toute banal, une image architecturale trop ambitieuse et peu adaptée.



En quelques lignes

LOGEMENTS SOCIAUX, RUE RAMBUTEAU

Maître d'ouvrage : RIVP.

Architectes : DLM (Ducharme, Larras, Minost).

220 logements sociaux PLA (16.700 m²) ; 2.250 m² de commerces ; une crèche collective municipale (60 berceaux).

L'église St-Eustache vue dans l'axe de la cour intérieure au programme, au-dessus des surfaces commerciales.

LES LOGEMENTS SOCIAUX RUE RAMBUTEAU

Michel Ducharme
Jean-Pierre Minost / Christian Larraz

D.L.M. Architectes

Nous avons recherché une intégration du bâtiment dans l'ensemble de l'opération des Halles et aussi parmi les bâtiments anciens voisins, sans pastiche ni architecture pittoresque qui ne conviendrait pas en bordure d'un grand vide, en étudiant une modénature et un épiderme qui respectent St-Eustache.

L'homogénéité des bâtiments existants vient, d'une part, de la simplicité générale des façades : simples murs, percés assez régulièrement, très peu décorés, d'autre part de la ligne filante des toitures de zinc : plan oblique ou courbe, gris ou gris-bleu, lien traditionnel avec le ciel parisien, souligné dans les constructions d'après 1830 par le classique balcon filant et son garde-corps de fonte.

Par contre, certaines caractéristiques des façades plus anciennes du voisinage ont été volontairement écartées : les décrochements répétés et pittoresques dus à l'étroitesse du parcellaire n'étaient pas justifiés en bordure d'un grand espace public ; de même, les rez-de-chaussée petits, modestes bordant des voies étroites.

Notre bâtiment est un mur percé, lisse, partant naturellement du sol, mais il est affirmé comme un seul immeuble : nous n'avons pas joué le « faux parcellaire ». L'expression du rez-de-chaussée d'une part, la taille et le rythme des bow-windows de l'autre, en font simplement une façade qui supporte le recul.

La longueur sur la rue Rambuteau est telle qu'une ordonnance forte aurait pu se justifier. Mais cela aurait recréé à cet emplacement une architecture trop « présente » pour St-Eustache. Nous avons donc préféré rompre cette

longueur par une grande cassure verticale dans le volume, qui vient ouvrir vers le jardin la rue haute intérieure, espace semi-public à cinq mètres au-dessus du sol, à partir duquel se distribuent les accès aux logements.

Le volume se rompt en une seconde articulation du côté de l'église St-Eustache. Là, la rue intérieure jouit d'une vue remarquable sur le chevet de l'église.

Cette rue haute se trouve rattachée à son quartier en un troisième point, sur le square de la Truanderie, où les volumes plus libres, et plus pittoresques – parce que l'étroitesse et la morphologie de la rue Mondétour le justifient – sont disposés autour d'une forte anfractuosité verticale ouverte sur le square. Ces trois grandes ouvertures correspondent à l'est et à l'ouest à des accès à la rue haute, au sud à un balcon sur la rue Rambuteau regardant vers le Forum. Elles sont traitées avec une certaine emphase ou préciosité que nous semble justifier le passage d'un espace semi-public à un vaste espace public et la qualité exceptionnelle des paysages qu'elles encadrent.

En couronnement, le rouleau de zinc caractéristique du site est pour nous le moyen de terminer le bâtiment avec douceur, en évitant la découpe brutale d'un mur vertical sur le ciel, disposition très étrangère au quartier. Mais il ne s'agit pas d'une véritable toiture à l'ancienne. Il faut bien considérer ce rouleau de zinc comme le traitement du dernier niveau, comme un type d'acrotère ou même comme un carénage. Il est affirmé comme tel : le rouleau est tranché et offre des coupures très nerveuses, au lieu d'épouser les volumes bâtis comme devait le faire une toiture ancienne

quand l'étanchéité de terrasses plates n'existait pas.

Le souci d'homogénéité à l'environnement a conduit au choix de murs simples. La prépondérance de St-Eustache est ainsi bien préservée. Mais il nous a paru intéressant aussi d'opposer à l'architecture déchiquetée de cette église un volume plein et lisse recoupé par la cassure verticale. Les silhouettes générales montrent que le rapport des volumes créés en prolongation du tissu existant, est en harmonie avec la masse de St-Eustache. La connaissance des abords du Forum nous a renforcés dans cette idée. La composition arborescente et très aérienne nous semble appeler, en fond, un mur lisse et plein.

Par rapport au projet d'origine, les saillies autres que celles des bow-windows d'acier et de verre ont été supprimées, par exemple les balcons qui sortaient des arcades. Le caractère lisse est encore accentué par la position des châssis, posés au nu extérieur de la pierre pelliculaire.

Cette peau de pierre très lisse se retrouve sur les volumes de la façade est, et sur les retours des façades dans la rue intérieure. Toutefois, l'opposition de cet espace plus privé avec le parc public est renforcée par l'enduit blanc cassé des parois de la rue intérieure. Cette affirmation d'une façade extérieure riche et d'une autre intérieure, plus modeste – d'une face publique et d'une autre plus intime – nous semble un élément de vérité, peut-être poétique, traditionnel à Paris.

Ce texte établi par les architectes du Cabinet D.L.M. – en particulier MM. J.-M. Otewaere et J. Cheron, responsables du projet – reprend en partie l'article des Cahiers techniques du bâtiment (n° 53).



Les programmes du secteur privé rue Berger

La bordure sud de l'ancien carreau des Halles comprise entre l'ancien square des Innocents et la rue du Pont-Neuf a sans doute fait l'objet de moins d'hésitations et de discussions que les faces est et nord de l'opération, rue Pierre Lescot et de part et d'autre de la rue Rambuteau.

Quelques données de base s'imposaient en effet à cette partie de l'aménagement.

- D'abord, le respect, dans ses grandes lignes, du principal cheminement est-ouest reliant, dans le prolongement de la rue Aubry-le-Bou-

cher, le Centre Georges Pompidou au Forum et au futur jardin des Halles, et au-delà, le Marais au Palais-Royal ; la conservation décidée dès 1968-69 des immeubles formant la rive sud de la rue Berger à partir de la rue des Prouvaires jusqu'à la rue du Louvre, – puis étendue par la suite à l'îlot compris entre la rue des Prouvaires et la rue du Pont-Neuf – impliquait d'ailleurs un tel choix.

- Ensuite, à travers ce nouvel ensemble de constructions et dans le sens sud-nord cette fois, le maintien de quelques voies d'accès et pers-

pectives principales, clairement marquées, vers Saint-Eustache et l'espace central de l'opération : en particulier à partir de la rue du Pont-Neuf et de la rue Vauvilliers, et surtout à partir de la rue des Prouvaires qui offre une vision particulièrement intéressante depuis la rue de Rivoli sur le transept de Saint-Eustache, vision longtemps obstruée par les anciens pavillons mais dégagée par leur disparition.

- Enfin, la prise en compte comme pour toutes les autres parties en superstructure du secteur ouest de l'opération des Halles, des contraintes techniques résultant de l'utilisation du sous-sol : intégration des émergences des programmes souterrains et, en tout premier lieu, de la trémie de la voirie automobile enterrée formant le débouché de la voie de transit nord-sud.

Dès l'origine du projet, quelques autres orientations avaient été affirmées : ce document prescrivait, « le long d'un mail planté d'arbres qui poursuit le cheminement touristique est-ouest entre le Marais et le Palais-Royal », de « respecter le « dimensionnement » des îlots anciens » et d'accueillir à la fois dans ce secteur « plusieurs groupes de logements » qui, cette fois, ne seraient pas de caractère social et des activités très diverses et de qualité.

Même si ces données et ces principes ont été dans l'ensemble plus facilement acceptés que pour d'autres parties du projet, l'aménagement de cet espace, assez long, mais de faible épaisseur, n'a cependant pas manqué de provoquer, lui aussi, divers débats : d'une part,



L'opération de la rue Berger a été confrontée au difficile problème de la transition entre le jardin et les quartiers anciens (et particulièrement la remarquable « barre » du XVII^e siècle, rue des Innocents, en haut, page ci-contre). Si les façades sur la rue Berger font surtout référence à la fin du

XIX^e siècle, un parti contemporain beaucoup plus franc a été adopté pour le passage séparant les constructions neuves. Cependant, le changement du promoteur et du maître d'œuvre pour l'îlot est amené un traitement différent et une dissonance entre les deux façades de cette « faille ».

Le bâtiment vient refermer la place entourant la fontaine des Innocents, en respectant son échelle, mais laisse ouverte une large perspective vers St-Eustache. ►

toutes les solutions préconisant la composition d'un cadre architectural ordonnancé tout autour du Forum, sur les trois parvis bâtis bordant l'espace central, s'opposaient à la diversité et au découpage des îlots et s'accommodaient sans doute difficilement de la pluralité des fonctions qu'il était envisagé d'accueillir dans ces réalisations ; d'autre part, le projet présenté en 1975 par J.-C. Bernard et l'APUR, soucieux de mettre en valeur la grande perspective transversale vers Saint-Eustache depuis la rue des Halles et jusqu'à la Tour Saint-Jacques avait proposé de réduire l'importance des programmes envisagés à cet emplacement, de dégager un plus vaste espace libre et d'ouvrir davantage l'espace central des Halles sur la partie sud de son environnement, au lieu de le renfermer quelque peu sur lui-même ; enfin, le choix à prononcer s'agissant de l'ancien square des Innocents posait aussi des problèmes d'infrastructures (tours de ventilation, etc.) ; les travaux du RER implantés en partie dans le sous-sol de cet espace public avaient amené la disparition de ce petit espace vert. Le schéma d'urbanisme de 1969 préconisait de

respecter « l'échelle de la petite place des Innocents avec sa célèbre fontaine » et de l'ouvrir « par une sorte de fenêtre étroite sur l'espace grandiose de jardins, de plans d'eau, de constructions que forme l'opération et que domine la silhouette de l'église Saint-Eustache ». Mais il pouvait aussi apparaître souhaitable d'aller au-delà de cette ambition et de reconstituer l'espace plus important et de forme trapézoïdale de l'ancien marché des Innocents face au très bel et très long immeuble de la rue de la Ferronnerie, rebâti en 1669 par les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois et destiné à être progressivement restauré et réhabilité.

Pour des raisons que résume l'article général consacré au déroulement de l'opération des Halles, ces diverses variantes ne furent pas en définitive retenues et c'est à un dispositif d'urbanisme et d'aménagement assez voisin des choix initiaux qui a été finalement mis en place.

Cette application des intentions d'origine se marque d'abord dans la définition du programme. Alors que la plus grande partie des constructions de superstructure des Halles



était vouée à des réalisations financées par la collectivité publique ou bénéficiant de son concours (Centre Georges Pompidou ; pavillons Lescot-Rambuteau ; immeuble Rambuteau ; importantes fractions du quartier de l'Horloge et de la restauration de l'îlot Quincampoix, etc.), c'est au secteur privé qu'il



avait été envisagé, dès le départ, de confier la responsabilité et le financement des projets à édifier dans cette partie de l'opération, dans le respect bien évidemment des règles du plan d'urbanisme et des prescriptions des responsables de l'aménagement. Mais cette volonté, qui procédait pour la Ville de Paris tout autant de son souhait d'ouvrir des possibilités de réalisation à des partenaires divers dans le vaste projet des Halles que de son souci d'alléger ses charges d'investissement, ne pouvait naturellement se traduire par une attitude de caractère « spéculatif ».

Ainsi, s'agissant des bureaux, la Ville s'en est tenu, en dépit de l'accessibilité exceptionnelle du secteur et en cohérence avec les objectifs initialement affirmés, à une surface très limitée : la réalisation d'un immeuble d'environ 9 400 m² et dont l'affectation au Centre National d'Etudes Spatiales a été choisie après de multiples consultations, a été acceptée à l'angle de la rue du Pont-Neuf et de la rue Berger.

S'agissant des logements, la Ville n'a pas suivi les indications du schéma de 1969 qui les caractérisait comme « de la catégorie la plus élevée » puisque l'essentiel des autres programmes d'habitat était de nature « sociale ».

Elle a retenu la combinaison d'un ensemble de logements non aidés et d'une résidence « Orion » ouverte à l'est sur la nouvelle place des Innocents, au nord vers le Forum, au sud sur l'immeuble de la rue de la Ferronnerie et qui comprend 136 studios et 54 deux-pièces pour des locations de courte et moyenne durée, selon une formule de résidence dont toutes les grandes villes dont le rayonnement économique national et international s'affirme, connaissent le développement.

Enfin, la présence d'un hôtel de définition plus classique était certainement nécessaire à l'opération des Halles, même si elle n'était pas, en termes strictement financiers, la plus rentable. Après avoir envisagé, puis abandonné, l'idée de la réalisation d'un grand hôtel de prestige

dans la partie nord de l'opération, à peu près à l'emplacement que retenait le projet Bofill et qu'occupent désormais l'immeuble et les pavillons Rambuteau, c'est, au sud, en bordure de la rue Berger et au débouché de la rue des Halles que la Ville et la SEMAH ont en définitive choisi d'implanter cet équipement hôtelier.

Les procédures de concurrence observées pour déterminer le promoteur de ce programme ont donné lieu à diverses péripéties. Après le retrait d'un partenaire hollandais (MAB) initialement retenu en fonction d'engagements qu'il n'a pu respecter, c'est en définitive Novotel qui a construit un hôtel de catégorie « trois étoiles » comprenant 282 chambres (soit 14 819 m²).

Cet ensemble de réalisations comprend enfin 3 000 m² HO environ de boutiques, s'ouvrant sur les voies publiques et sur une galerie marchande qui relie à travers les nouveaux immeubles la rue Saint-Honoré à la rue Berger.

Malgré la diversité de ces programmes, la complexité des discussions techniques, financières, juridiques dont ils ont été l'occasion, l'échelonnement dans le temps de leurs mises au point, la Ville de Paris et la SEMAH, ont entendu as-

surer et imposer à ces projets la coordination d'une approche architecturale et urbanistique d'ensemble qui a été confiée à M. Michel Marot et M. Daniel Tremblot.

Le plan de masse adopté par le concepteur consiste à reconstituer au sud de l'ancien carreau des Halles et en bordure de la place des Innocents un front bâti à la fois animé et rigoureux qui assure la transition entre les nouveaux espaces libres et les îlots fortement bâtis de l'environnement ; à absorber les différentes contraintes d'infrastructures : du côté de la rue des Halles, la présence de la trémie de la voirie souterraine ; du côté de la rue Berger les émergences des tours de ventilation ; à ménager un découpage entre plusieurs parties de l'aménagement au lieu d'en faire une longue barre uniforme et impénétrable ; à rechercher au contraire, malgré l'obstacle de la configuration des lieux et de l'importance ou des exigences des programmes quelques liaisons ou « transparences » essentielles entre la partie sud du quartier et le cœur de l'opération des Halles, le Forum et le futur jardin.

Le plan de masse adopté pour l'aménagement et le traitement de cet ensemble est donc très large-



Les façades des constructions poursuivent la rue Berger, face au jardin (photo ci-dessus et page ci-contre). Inspirées de l'architecture des immeubles post-haussmanniens elles font apparaître des

parties plus contemporaines, notamment dans les volumes à rez-de-chaussée entourant les tours de ventilation, qui reprennent le dessin des panneaux de verre du passage vers la rue des Halles.

ment déterminé par son environnement urbain. A l'est et à l'ouest des bâtiments, il complète les dessins de deux places publiques – l'une trapézoïdale autour de la fontaine des Innocents, l'autre semi-circulaire (place Maurice Quentin) – et ménage la continuité de cheminements essentiels vers et à travers l'opération des Halles, la rue Pierre Lescot et la rue du Pont-Neuf. Elargie, par rapport à certaines intentions initiales, la perspective ouverte depuis la place des Innocents vers Saint-Eustache, si elle a abandonné la recherche d'un effet de surprise, s'offre au contraire fortement et largement, soulignée en outre par l'axe du grand mail du futur jardin (cf. articles suivants). Au nord le plan poursuit la rue Berger en bordure du jardin ; cependant les façades nouvelles avancent légèrement par rapport à l'alignement du XIX^e siècle de manière à absorber les tours de sécurité du Forum. Au sud, les constructions prolongent la rue Saint-Honoré et la rue des Innocents ; de ce côté leur implantation rectiligne fait contraste avec les rues voisines dont elle efface en partie les tracés anciens.

Un espace public triangulaire est dégagé au carrefour de la rue des Halles avec les rues des Innocents et de la Ferronnerie, mais son environnement demeure assez ingrat en raison de la présence de la trémie de la rue des Halles et des dispositifs visant à dissuader le stationnement des automobiles qui demeure pourtant très important, faute d'une surveillance suffisante alors que les parcs de stationnement réalisés aux Halles offrent d'importantes capacités.

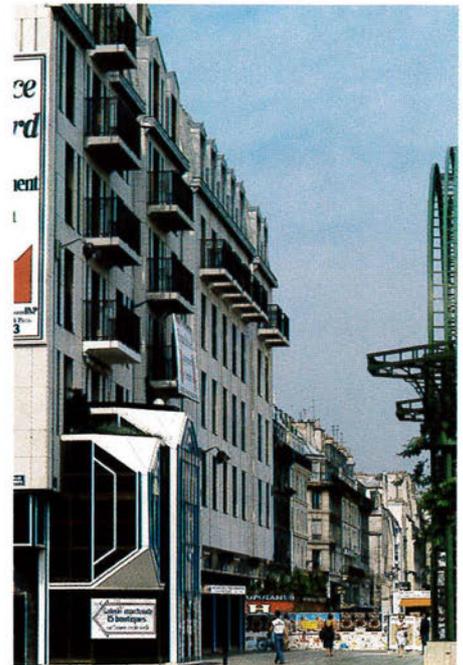
A travers le vaste îlot ainsi délimité, une percée importante a été prévue afin d'éviter la constitution d'une trop longue barrière et de mettre en communication directe la rue des Halles et le jardin ; le débouché de cette percée vient souligner le point d'arrivée de la voie diagonale reliant Saint-Eustache au secteur sud-ouest de l'opération, celui de la fontaine des Innocents et, au-delà, de la place du Châtelet.

Cette « faille » ainsi que l'ont dé-

nommée ses concepteurs est soulignée de manière très volontaire par un contraste dans le traitement architectural des parois qui bordent l'ancien carreau des Halles ou la place des Innocents et les façades qui marquent cette ouverture, qui en annoncent et en manifestent la présence et le lien entre l'ancien et le nouveau quartier.

Comme le plan de masse, la solution architecturale retenue a recherché une conciliation entre le caractère contemporain – particulièrement nécessaire pour les programmes d'hôtel et de bureaux, à vocation attractive – et l'intégration à l'environnement immédiat dans lequel dominent les constructions du XIX^e siècle, mêlées à de nombreux édifices plus anciens et particulièrement la remarquable « barre » du XVIII^e siècle de la rue des Innocents.

Les concepteurs de l'opération d'ensemble, – MM. Marot-Tremblot, architectes – développent ci-dessous les caractéristiques architecturales de leur projet. Le changement de maître d'ouvrage pour la partie est du programme (hôtel et logements), intervenu nettement après l'engagement de la partie ouest, a cependant conduit à certai-



nes adaptations au projet initial, proposées par l'architecte chargé par le promoteur de la mise en œuvre de cette partie du projet (M. R. Martinet). Les variations, ont évidemment peu concerné les volumes ou leur implantation mais certains éléments du traitement des façades ; l'unité des formes et des matériaux ayant bien sûr été maintenue.

En quelques lignes

PROGRAMMES DU SECTEUR PRIVÉ, RUE BERGER

Maître d'ouvrage : MAB (bureaux), NOVOTEL (hôtel), ORION (résidence-services).

Architectes : Michel Marot, Daniel Tremblot, pour la conception d'ensemble et l'îlot est (bureaux logements).
Richard Martinet pour l'îlot ouest (hôtel, logements).

- Un hôtel Novotel 3 étoiles de 282 chambres ; 14.800 m².
- Résidence-services Orion : 190 logements (136 studios, 54 deux pièces ; 9.750 m²).
- Une quarantaine de commerces à rez-de-chaussée sur rue et sur galerie marchande ; 3.000 m² environ.
- 9.400 m² de bureaux.

LES PROGRAMMES DU SECTEUR PRIVÉ RUE BERGER

Michel Marot

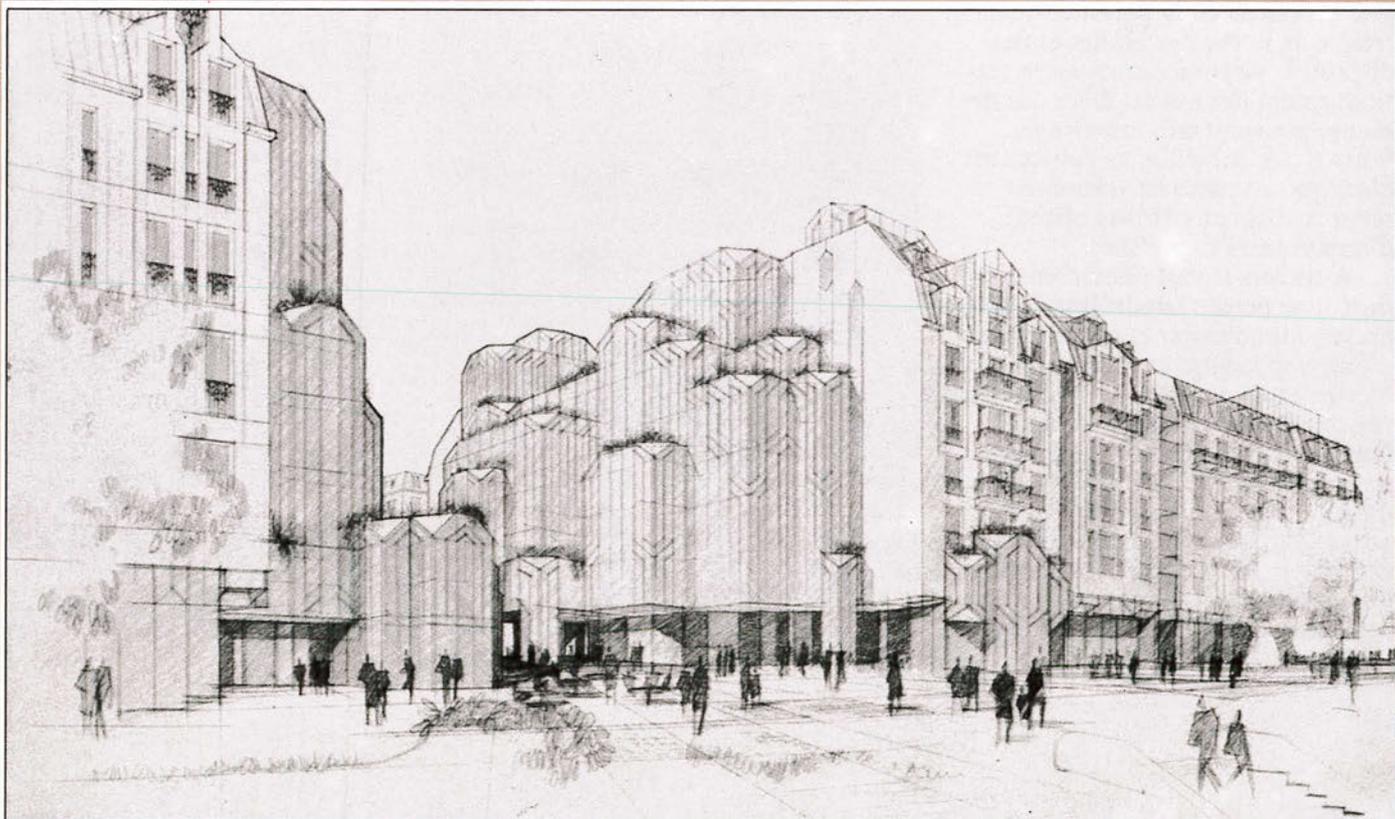
Avant de confier l'opération à un architecte, il fut demandé à chacun des architectes pressentis de développer succinctement sa conception personnelle d'intégration d'un bâtiment de cette importance dans le plan général des Halles, compte tenu du fait que les projets bordant les rues Lescot et Rambuteau étaient connus, sinon en chantier. Nous avons alors établi un texte et des croquis intuitifs et succincts recherchant une insertion dans le site qui nous apparaissait tributaire de deux préoccupations : l'écriture des façades et l'esprit du plan de masse. Il était évident que les bâtiments

entourant le Forum devaient être homogènes selon une écriture déjà fortement définie par les bâtiments de la rue Pierre Lescot et de la place des Innocents...

- un rez-de-chaussée haut, comprenant ou non un entresol en mezzanine éventuellement,
- une superposition de fenêtres très simples pour les étages, fenêtres verticales à la française avec ou sans balcon ou garde-corps,
- des hauteurs de façades très voisines pour parcellaire serré,
- un étage mansardé terminant les façades avec un certain nombre d'accident de formes,
- une grande unité de couleurs,

ton sur ton.

Le plan de masse, depuis le moment où fut décidé de créer le jardin, avait oscillé entre un baroque symétrique par rapport au grand axe longitudinal, des parcs à l'anglaise, sculpturaux ou aquatiques, et enfin un esprit classique autour d'un axe diagonal avec l'affirmation de visées vers Saint-Eustache, la Bourse du Commerce et la rue de Turbigo. Dès lors que s'affirmait cette diagonale, la composition s'élargissait et s'ouvrait du côté de Saint-Eustache, et de la rue de Turbigo, mais du côté de la place des Innocents, le bâtiment cherchait sa voie. Il semblait donc que



les diagonales du Parc et de la rue des Halles devaient se conjuguer à travers des volumes leur obéissant, afin de livrer passage aux piétons avec évidence grâce à des formes architecturales appropriées.

Notre proposition, établie sur un rythme très déterminé par la trame de 11,30 m et celle des chambres d'hôtel, comprend donc une succession de façades verticales de une, deux ou trois travées séparées entre elles par une superposition de fenêtres formant une fente verticale très prononcée ; cette fente verticale de verre répond à l'horizontale de verre du rez-de-chaussée, animé par un dessin varié de menuiseries. Le toit à partir du 6^e étage doit terminer l'ensemble en servant de fond à des lucarnes aux formes variées. On devinera entre ces toits, encadrés de murs rappelant les hautes souches de cheminée, la vie animée des terrasses supérieures qu'occuperaient restaurant panoramique ou autre activité de plein air. La variété des percements ne devra pas contrarier les verticales des façades qui formeront entre elles une sorte d'alignement de bannières suspendues, en porte-à-faux sur le rez-de-chaussée, et exprimeront la légèreté de l'architecture contemporaine faite d'ossatures de verre et de passages piétonniers.

En définitive, il faudrait donner l'impression d'une cage de verre à laquelle sont suspendues des bannières – les percements – reprenant le rythme et dans l'esprit de verticalité des façades avoisinantes, la modernité étant issue des détails permis par les matériaux et les techniques contemporaines...

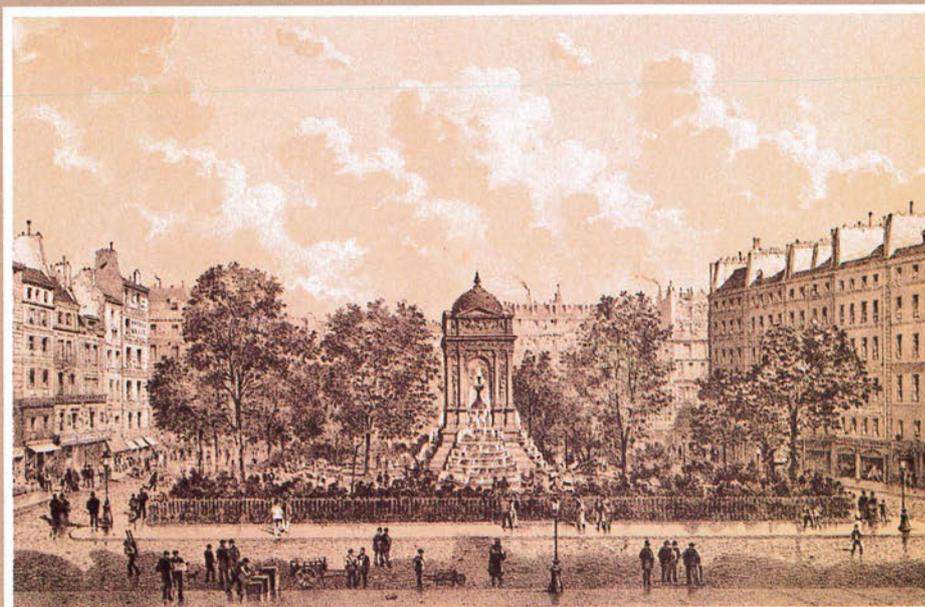
Depuis que notre équipe a été choisie, sur ces principes aucune remise en cause fondamentale n'est intervenue. Les modifications n'ont consisté qu'à tendre vers une appa-

rence de plus en plus haussmannienne mêlant et répartissant subtilement des accents plus contemporains sous l'œil vigilant des responsables des sites.

Notre proposition de division en deux bâtiments, au lieu des trois prévus au plan masse soumis aux architectes, parut d'autant plus évidente que l'infrastructure des sous-sols avait été calculée et exécutée selon le plan Boffil, et que la trouée proposée par nous pour terminer l'axe diagonal correspond aux fondations légères prévues sous une des deux places carrées de ce plan.

Outre l'écriture architecturale empruntant au gabarit haussmannien et aux verrières contemporaines, la trouée piétonne en baïonnette, qui relie l'allée diagonale du parc et l'axe diagonal de la rue des Halles, est l'élément de composition urbaine le plus caractéristique du projet.

Passer entre deux façades de verre qui se refléchissent l'une l'autre, l'une franche comme une falaise d'Étretat, l'autre constituée d'éboulis de terrasses vertes, peut présenter une bonne transition paysagère entre la ville et le parc.



La fontaine des Innocents avant et après l'intervention d'Hausmann (planches extraites de Hoffbauer – Paris à travers les âges). ►

◀ *Perspective de M. Marot (avant la modification des façades de l'ilot est).*

La réalisation du jardin des Halles qui constituera la phase finale de l'aménagement a été engagée dès 1982. Si l'article consacré à la conception d'ensemble du jardin – et qui aborde ces éléments – est placé dans la seconde partie « l'achèvement du projet », il a paru plus logique de présenter avec les « aménagements réalisés » les premiers programmes, déjà connus du public, à travers le point de vue de leurs concepteurs.

L'ARCHITECTURE VÉGÉTALE

Francis Lalanne

A l'origine de « l'architecture végétale » il y a une première conviction : on ne pouvait pas implanter aux Halles un jardin « de nature », du type parc Montsouris, par exemple, encore que la nature dans ce parc typique du Second Empire soit très sophistiquée, très bourgeoise. C'était impossible parce que le site était trop petit et placé dans un milieu trop urbain, au cœur même de la ville ancienne. Il fallait créer un jardin qui reste urbain, qui ne cesse pas d'être la ville ; il fallait en premier lieu atténuer la rupture entre l'espace construit et l'espace planté, éviter que l'on tombe directement des maisons de la rue des Prouvaires, par exemple, dans du gazon.

Pour cela la meilleure façon était d'introduire l'architecture, et la seule architecture possible, pour que le jardin reste un jardin, était l'architecture végétale, inspirée de la vieille tradition française et susceptible de restituer aux frontières du jardin une allure de façades...

Aucun rapport avec le jardin « à la française » dont on avait parlé pour les Halles, il y a quelques années, bien avant que je ne participe au projet. Cette idée m'avait paru pompeuse et un peu ridicule puisque ce jardin à la française aurait

été amputé de sa perspective. A ce moment déjà j'avais pensé que la meilleure solution était un jardin d'armatures qui se rattache à la tradition, avec des tonnelles, des pergolas, des treillages...

Ce parti m'a paru bien adapté aux Halles pour plusieurs raisons, très différentes :

- La rapidité des délais. Pour faire un joli jardin il faut au moins cinq ou six ans ; là on avait une sorte de solution en prêt-à-porter : dès que l'armature est en place, même si elle n'est pas entièrement envahie par la végétation, le public comprend mentalement qu'il s'agit d'un support pour la végétation. Il y a donc tout de suite un décor de jardin alors qu'un arbre met longtemps à pousser.

- la « nostalgie-Baltard ». Cette nostalgie existait depuis la disparition des pavillons, alors qu'avant les gens les ignoraient complètement.

La réalisation d'un jardin d'armatures prenait – un tout petit peu – en compte cette nostalgie parce qu'autrefois on faisait ces armatures en bois, mais qu'aujourd'hui on les réalise en métal. Il n'était pas question de faire du néo-Baltard, mais il fallait faire de grandes armatures très simples, relativement classiques, en ferraille, qui accusent le côté métallique,

sans aucune honte, sans essayer de faire croire que c'était du bois.

- l'existence de nombreux accidents surgis du sous-sol – ventilations, issues de secours,... – que l'on peut plus facilement cacher dans les armatures qu'au milieu d'une pelouse. En plus, on avait souvent, dans la première phase en tout cas, des sols de béton, stériles et qui ne permettent pas une grande épaisseur de terre. On pouvait y mettre un petit gazon qui aurait donné un jardin horizontal et nu alors que l'architecture végétale permet de donner de l'ombrage là où l'on ne peut pas mettre d'arbres ;

- le jardin est situé dans une zone très fréquentée par les piétons. Des plates-bandes traditionnelles auraient été envahies, piétinées, alors que si l'on fait pousser des plantes placées en hauteur, sous des armatures, elles sont hors de portée de cette usure. Autre avantage, quand on crée un jardin on ne peut pas, en même temps, marcher sur ce jardin. Là on marche dessous ; il y a superposition du jardin et du cheminement, on gagne de la place.

Au départ j'avais l'idée de bacs suspendus contenant de la terre qui auraient été placés à quatre mètres au-dessus du sol et arrosés automatiquement. Les plantes seraient descendues de ces bacs et aussi

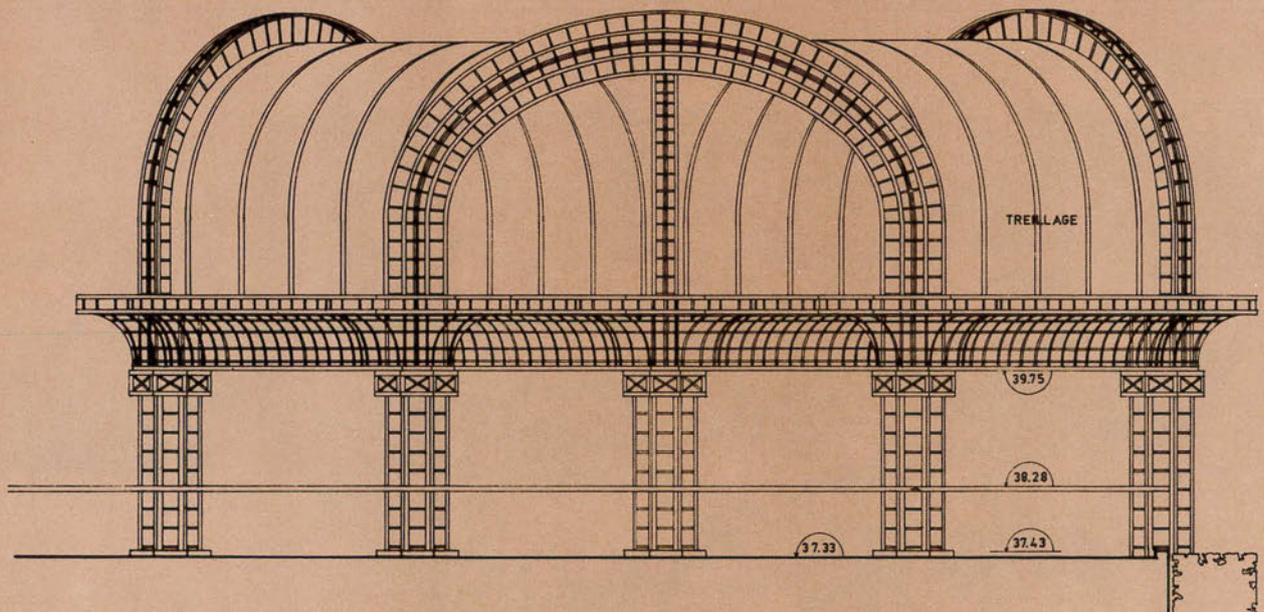
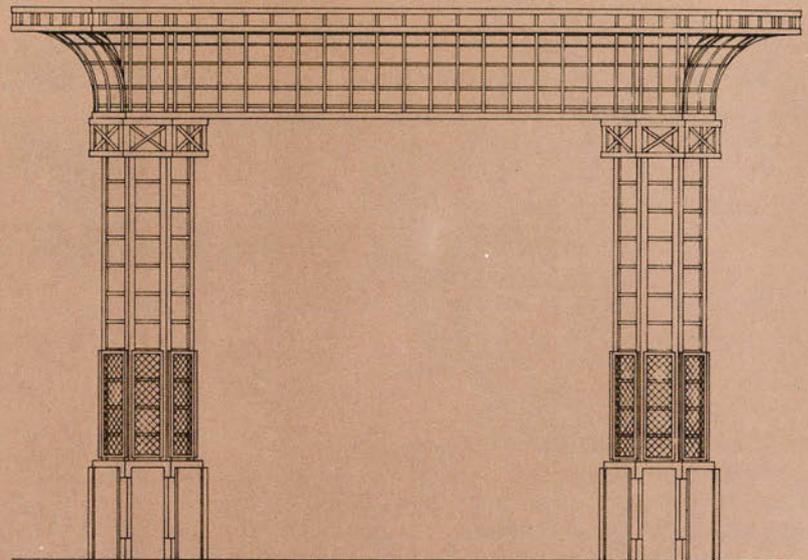
montées de bacs posés au sol. J'ai abandonné cette solution parce que j'ai eu peur de l'aspect de la sous-face des bacs, qui n'aurait jamais été couverte par la végétation. On y aurait vu des mousses, des suintements..., et cela m'obligeait aussi à prévoir des poteaux plus solides. Comme il est possible d'avoir des végétaux grimpants, d'un seul jet, jusqu'à huit mètres de hauteur j'ai supprimé les bacs et fait partir les végétaux du sol...

On avait prévu, tout d'abord, de mélanger les plantes à feuilles caduques – vigne vierge, clématites... – et celles à feuilles persistantes – lierres, chèvrefeuilles... – Mais on aurait eu, à certaines saisons, des parties opaques, pérennes été comme hiver, et des parties vides, donc des déséquilibres. Quand on a commencé à construire les armatures, je me suis dit qu'elles avaient une certaine qualité d'aspect, même sans les plantes. Alors j'ai opté pour un jardin des quatre saisons où toutes les plantes seront à feuilles caduques. On aura donc un jardin d'armatures en hiver, mé-

tallique et minéral, un jardin de fleurs et de verdure au printemps et à la belle saison, et un jardin automnal. Je voudrais planter toute la partie prévue en seconde phase uniquement de vigne vierge pour qu'à l'automne elle soit entièrement cuivre et or...

Quand elle sera terminée l'architecture végétale formera des galeries de promenade, avec sur la rue

Berger une grande façade, assez monumentale puisqu'elle s'étendra sur deux cent cinquante mètres dans un site de trois cents mètres seulement. Un pavillon nettement plus élevé – sa voûte monte à quatorze mètres – marquera l'entrée des équipements souterrains sur la place Maurice Quentin.



Dessins du motif d'armatures de la composition linéaire, rue Berger (en haut) et du pavillon monumental situé face à la rue du Pont-Neuf (ci-dessus).

LE JARDIN DES ENFANTS

Claude Lalanne

La SEMAH m'a demandé – peut-être parce que je suis sculpteur et aussi mère et grand-mère – d'inventer un jardin pour les enfants qui sorte de l'ordinaire... J'ai voulu trancher complètement avec le forum et tout ce monde minéral et pas tellement drôle pour les enfants, faire, sur un espace restreint et bétonné, un vrai jardin avec de la verdure, qu'ils aiment et où ils s'amuse et aussi qui leur donne une vision plus poétique des choses.

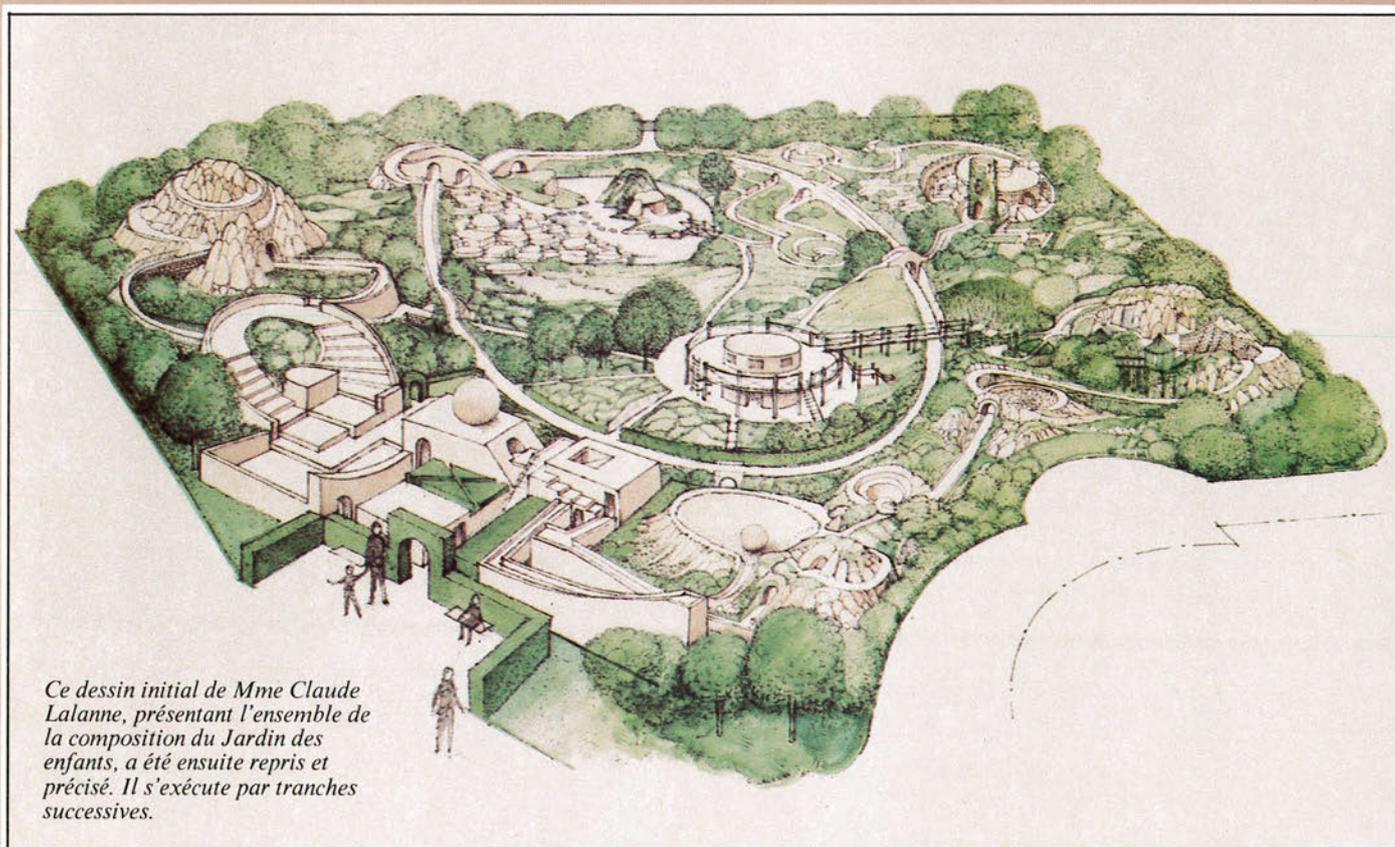
Après avoir beaucoup cherché, j'ai pensé que le mieux était de faire faire aux enfants un voyage en

réduction à travers des mondes variés, tous différents par leur aspect et leur végétation. Les enfants découvrent les mondes en suivant des petits sentiers qui les conduisent à des espaces spécialement adaptés à leur échelle et à leur sensibilité et typiques de chaque monde traversé...

Ce voyage merveilleux est aussi parsemé d'attractions. Tous ces lieux et ces aménagements joueront peut-être le rôle qu'ont tenu parfois dans notre enfance le rocher du Parc Monceau ou la rivière enchantée du Jardin d'Acclimatation.

J'ai choisi six thèmes pour les six mondes disposés le long du parcours :

- la forêt tropicale à la végétation luxuriante, constituée avec des espèces d'allure exotique que nous avons souvent importées d'Italie ; c'est un monde d'aventures avec un « piège à tigres », un « canyon » et sa cascade, un pont de singe en corde,...
- le monde mou ; j'ai voulu que tout y donne une impression de mollesse, que l'on s'enfonce dans le sol, que les vallons aient des courbes molles, que les arbres y soient pleureurs. Les enfants plongent dans



Ce dessin initial de Mme Claude Lalanne, présentant l'ensemble de la composition du Jardin des enfants, a été ensuite repris et précisé. Il s'exécute par tranches successives.

une piscine pleine de balles bleues et blanches et parcourent un serpent-tunnel en forme de spirale.

- le monde géométrique et sonore ; le dessin de ce monde est très architecturé, la végétation y est faite d'arbres taillés, de haies, d'arbres-boules ; son parcours est sonore, on peut y jouer des airs en sautant sur les sept marches d'un escalier musical qui correspondent aux sept notes de la gamme.

Ces trois premiers mondes correspondent à la première phase de réalisation avec la plate-forme centrale d'où l'on voit le voyage à faire et le chemin accompli et où sont aussi regroupés les moyens d'information. Les trois autres mondes, ceux de la seconde phase, couvrent un peu plus de la moitié du jardin :

- le monde volcanique aura des fissures dans son sol, d'où s'échapperont des fumées. Les enfants y graviront un volcan par des petits sentiers escarpés pour arriver à un chemin surplombant le cratère et, de là, observer des éruptions de fumées.

- un grand toboggan les conduira ensuite vers l'Île Mystérieuse entourée de plans d'eau, de nénuphars, et de plantes aquatiques. Ils franchiront ces bassins sur des passages en lattis de bois, traverseront un tunnel de jets d'eau. Ensuite des pas japonais les conduiront dans l'île où se trouve la caverne magique ; son entrée sera fermée par un rideau d'eau qui s'ouvrira toutes les deux ou trois minutes ; à l'intérieur des gouttes d'eau feront résonner sur une sculpture musicale.

- le dernier monde est la Cité Interdite, on y pénètre dans un labyrinthe creusé dans le sol où l'on peut se perdre,... mais les têtes des enfants dépasseront. Ils trouveront là les ruines d'une cité antique avec des colonnes brisées, des traces de palais détruits, des oubliettes et beaucoup d'autres choses.

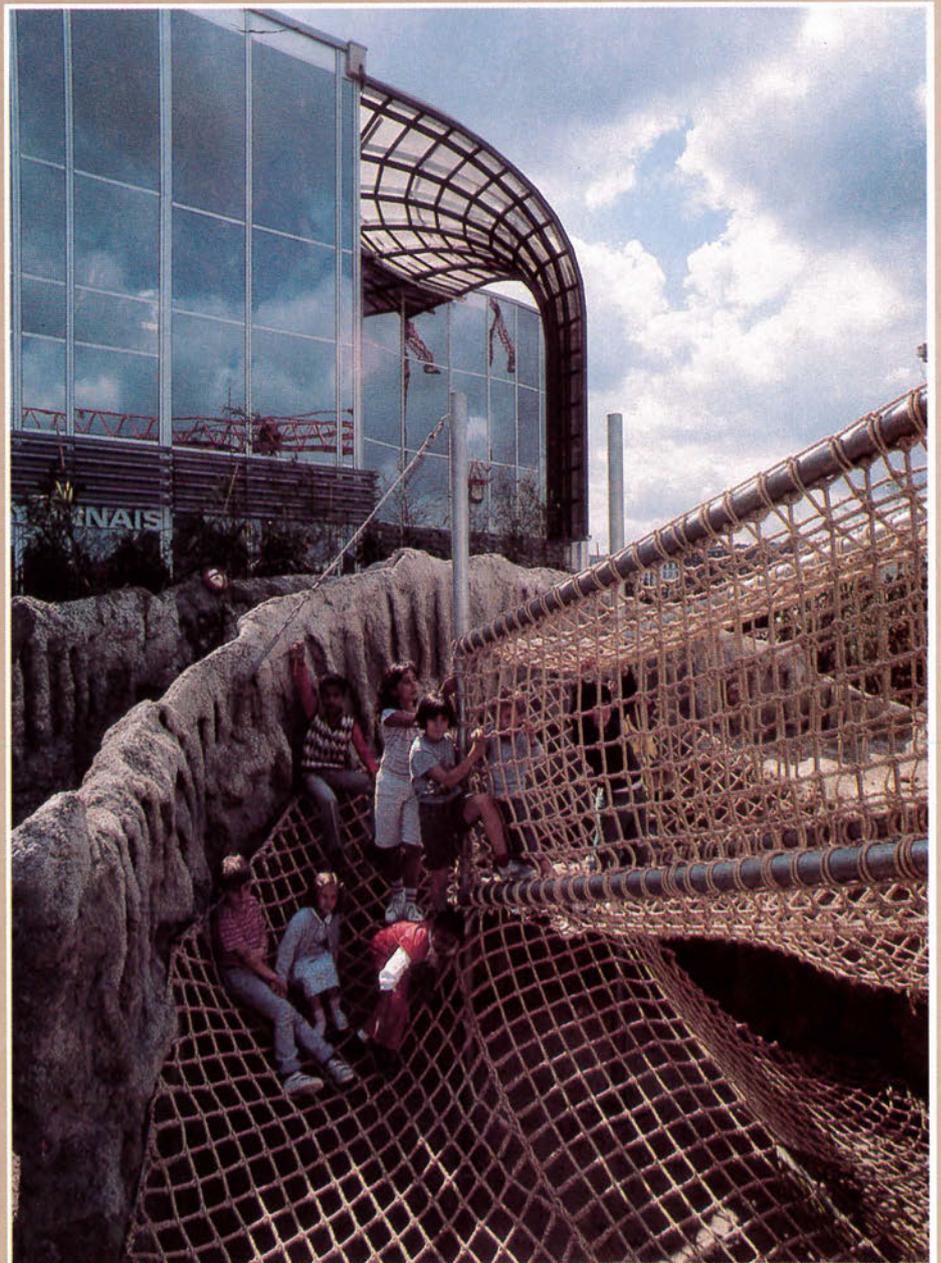
Pour moi tous ces mondes ne sont pas reliés par une idée directrice

unique même si un journaliste a parlé de jardin initiatique. Leur variété augmente le dépaysement, le côté inattendu, merveilleux de la découverte. En fait ce sont des mondes de sensations différentes qui s'adressent à la vue, au toucher, à l'oreille...

L'emplacement que l'on m'a confié est voisin de St-Eustache, j'étais donc inquiète du mariage avec le site. Comme le demandait le schéma d'aménagement, rien ne vient gêner la vue sur le chevet, depuis la fontaine des Innocents. Les deux éléphants en treillage de l'entrée, et le serpent que l'on voit tout

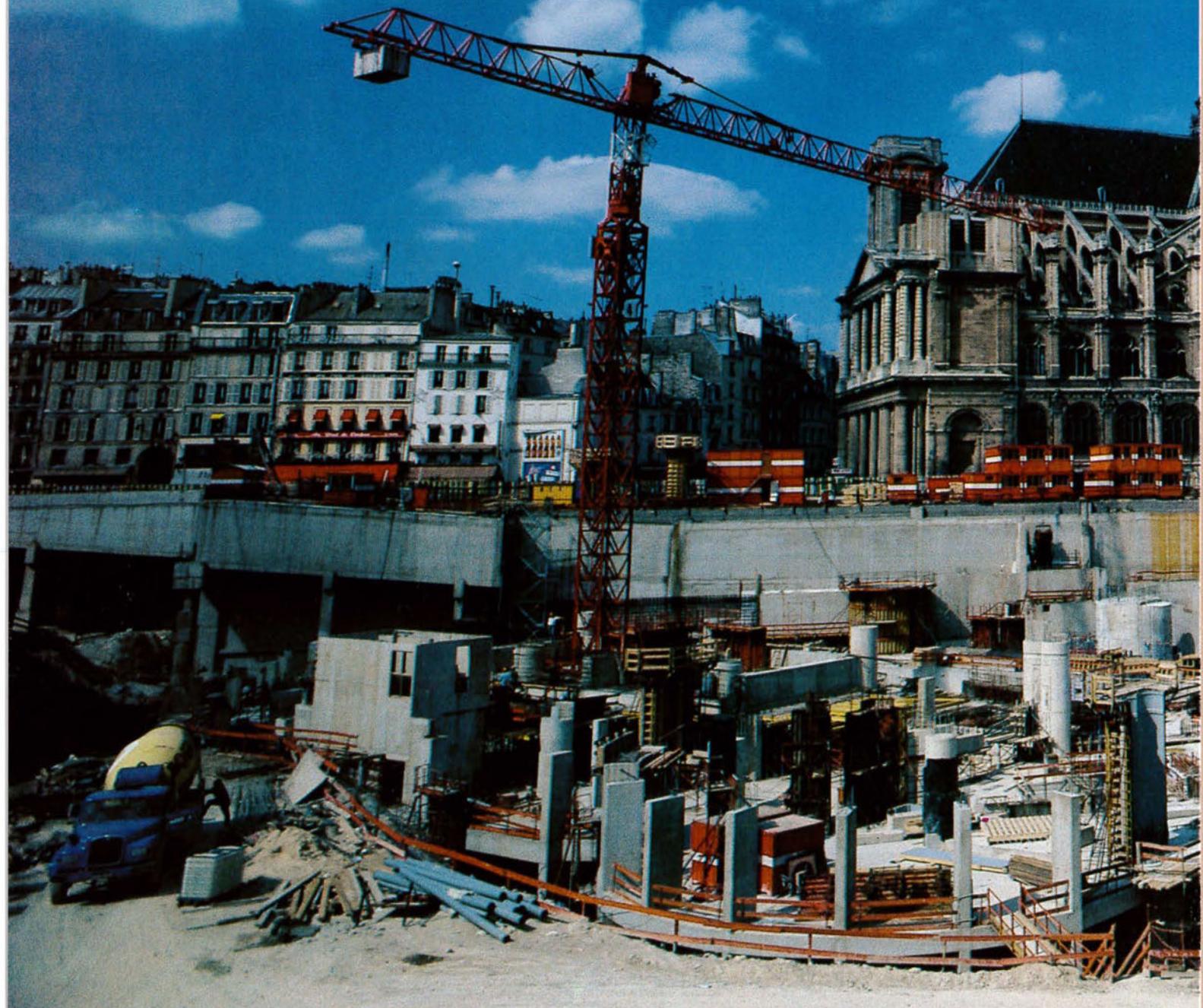
d'un coup devant l'église rappellent, pour moi, l'esprit et l'ambiance des mystères du Moyen Age.

La réalisation du jardin a suscité dans les services de la SEMAH et des Parcs et Jardins et parmi tous ceux qui y ont participé une sorte d'enthousiasme communicatif. Son côté unique et très nouveau, malgré les difficultés techniques et les changements et modifications nécessaires a emporté l'adhésion des gens ; ils y ont collaboré avec intérêt, ils ont même souvent pris un réel plaisir à la création de cet équipement voué au plaisir des enfants.



Le pont de singe de la forêt tropicale. L'aventure, pour les enfants, est au coin de la rue Rambuteau, à quelques mètres de St-Eustache.

les



halles

L'ACHEVEMENT DU PROJET





Le jardin des Halles

Fallait-il un jardin aux Halles ? Cette question fut la première. Si les espaces verts d'immédiate proximité font sans doute défaut aux habitants des quartiers centraux de la rive droite de la capitale, il est vrai qu'avec la proximité du Palais-Royal et des Tuileries, cette partie de la ville n'est pas la moins bien pourvue, d'un point de vue quantitatif aussi bien que qualitatif, de ce type d'équipement.

Par ailleurs, la querelle traditionnelle concernant le traitement

des abords de grands monuments trouvait là une nouvelle occasion de se manifester : convenait-il d'exploiter la révélation que constituait après la disparition des pavillons, la très forte et spectaculaire image de l'église St-Eustache nouvellement dégagée ou au contraire d'englober celle-ci dans un nouvel ensemble bâti et de permettre sa découverte par quelques perspectives choisies, plutôt que sa présentation dans tout son déploiement aux regards de ceux qui pratiquent le quartier ?



Les mails plantés – généralement axés sur des bâtiments importants – constituent des éléments majeurs et classiques de la composition de grands jardins anciens de Paris. L'avenue de l'Observatoire et le jardin du Luxembourg (en haut) et le jardin des Plantes (ci-dessus) en

donnent les exemples les plus connus. Le mail diagonal des Halles, reliant la place des Innocents au transept de St-Eustache, et le mail longeant la rue Berger reprennent, dans des dimensions et un esprit différents, cette même idée d'aménagement.



Le principe d'un jardin

Les plans et les maquettes initialement établis pour l'aménagement des Halles obéissaient plutôt à cette seconde approche. L'importance du programme prévu impliquait d'ailleurs pratiquement un tel choix, qu'elle qu'ait pu être l'option esthétique des concepteurs. Mais les oppositions suscitées par les images architecturales alors présentées, le rejet d'une « surdensification » au cœur de Paris, la force de l'idée simple de dégager l'espace plutôt que de le bâtir, enfin, un peu plus tard, la véritable découverte

que firent les Parisiens de la dimension et des perspectives de ce lieu après qu'il eût été rendu libre, furent autant de raisons qui conduisirent à opter définitivement pour une autre décision : celle de la création, grâce à une large utilisation des volumes souterrains, d'une « vaste zone de calme et d'espaces libres cherchant à dégager de belles perspectives sur le grand élément monumental que constitue l'église St-Eustache » (Paris Projet n° 1 - juillet 1969). Le rapport, établi par l'APUR au début de 1969 dont les principes furent retenus par le Conseil de Paris, se prononçait aussi pour « une composition très variée, jouant sur plusieurs niveaux diffé-

renciés de jardins, de plans d'eau, de places et de promenades » (id).

Il ne sera plus revenu sur cette orientation essentielle. Tout au contraire, au cours de l'année 1970, le Ministre de l'Équipement (M. A. Chalandon) proposera, sans être suivi, de ne maintenir au carreau des Halles que la gare du RER et le Centre de Commerce International et d'abandonner toutes les autres réalisations : Forum, équipements publics, logements, voirie souterraine afin d'accentuer le caractère d'espace vert du traitement de la surface. Plus tard, en août 1974, la décision prise par le Président de la République – M. V. Giscard d'Estaing – de renoncer au projet du



Centre de Commerce International s'accompagnait de l'affirmation d'une volonté de « traitement en jardin » de l'espace central des Halles ainsi agrandi.

Quel jardin ?

Mais que l'art des jardins et des espaces plantés est difficile, tout particulièrement au plein cœur d'une ville comme Paris !

Une fois effectué ce choix essentiel quant à la vocation de cet espace, la discussion concernant son traitement, liée naturellement à la définition du parti architectural pour les volumes et les façades qui devaient l'encadrer, forma le point crucial des débats soulevés par l'aménagement des Halles.

Au travers de ces recherches et de ces confrontations, qui sont rappelées par ailleurs, plusieurs types de conception se dégagèrent de façon plus ou moins marquée :

- l'accent était placé par certains sur un traitement très libre, très paysager, multipliant les types d'espèces végétales et les effets d'aménagement, un peu comme une sorte de petit parc ou de grand jardin « à l'anglaise ». Consulté par la SEMAH, M. Russel Page exprima plus particulièrement ce type de parti, auquel l'on pouvait sans doute reprocher un caractère assez étranger à l'environnement urbain de ce plein centre-ville et inadapté à l'accueil du grand nombre d'usagers susceptibles d'accéder aux Halles et de pratiquer le futur jardin, mais qui présentait des aspects séduisants et variés ;

- une autre préférence se manifestait, tout à l'inverse, en faveur du traitement de l'espace central des Halles davantage comme une place publique plantée que comme un grand square. Cette option, illustrée en particulier par la maquette établie en 1975 par J.C. Bernard et par l'APUR, s'organisait en fonction de la dominante formée par la présence de St-Eustache et par les diverses perspectives offertes vers ce monument : elle ménageait ce-

pendant, en utilisant notamment les différences de niveaux, comme le prévoyait le schéma de 1969, la possibilité d'un traitement plus libre et plus « paysager » de certaines parties du futur jardin ; mais elle reposait fondamentalement sur la volonté de respecter et de manifester par de grandes allées plantées certains axes très ordonnés et affirmés de composition de ce nouveau paysage : l'un, dans le magnifique champ offert « en grand angle » depuis la place des Innocents vers l'église ; l'autre, le long de l'axe formé par la rue Berger en prolongement des espaces attenants au Centre Georges Pompidou ; cette démarche conduisait logiquement à dégager une place d'un traitement minéral au chevet ou au flanc de St-Eustache ;

- le troisième thème de ces recherches avait un autre point de départ : la géométrie de l'espace découpé dans l'ancien cœur de Paris par l'intervention d'Hausmann – et que l'on baptisait, de façon à la fois significative et un peu dévalorisante, « le carreau des Halles » – était regardée comme déterminante ; elle permettait au centre d'un espace architecturalement ordonné de concevoir un jardin organisé selon une disposition plus ou moins classique, un peu dans l'esprit d'un nouveau Palais-Royal. L'église St-Eustache, d'ailleurs contestée quant à son intérêt architectural par certains tenants de ce type de solutions, ne pouvait servir de point fort pour la composition du futur jardin. Au contraire, la Bourse de Commerce, promue au rang d'un édifice monumental de premier plan, formait le point d'aboutissement naturel de tous les principaux axes d'organisation de l'espace vert.

Les projets successifs de R. Boffill, où les références à l'art baroque avaient aussi une très large part, illustraient cette troisième approche du problème de l'aménagement du jardin des Halles. De même, le souhait exprimé à la fin de 1981 par la Commission Supérieure des Abords des Monuments Historiques en faveur « d'une ordonnance forte et

simple faisant ressortir l'unité de l'espace » s'inspirait-il de cette tendance.

Un jardin « anglais » ; un ensemble de places publiques et de mails plantés ; un jardin de tradition classique ou baroque, mais ordonné, il serait abusif et un peu caricatural de résumer en ces termes l'opposition des conceptions, plus nuancées et plus diverses. Mais il existait bien là la confrontation de trois modes bien caractérisés de traitement de l'espace. Et si ces trois propositions retinrent plus particulièrement l'attention des collectivités publiques responsables, l'on sait qu'une infinité de projets fut suscitée par le thème de l'aménagement du jardin des Halles : il devenait presque difficile à Paris, si ce n'est dans les grandes villes étrangères, de trouver un architecte ou un paysagiste qui n'ait sous le bras ou dans la tête un projet pour ce jardin...

Un jardin « à même la ville »

Le propos du présent article n'est pas de retracer les péripéties et les rebondissements à l'issue desquels, se dégagera, peu à peu, le choix finalement prononcé par la Ville de Paris et dont la réalisation est désormais largement engagée. Il s'agit plutôt de présenter et de commenter les dispositions de ce plan d'aménagement qui ne peuvent cependant bien se comprendre si l'on perd de vue cette très difficile gestation et ces multiples hésitations. Menée par M. Louis Arretche avec l'intervention de M. François Lallanne et le concours de l'APUR, des services techniques de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts de la Ville de Paris et de la SEMAH, la mise au point du projet des Halles a représenté une œuvre de synthèse, mais non de compromis, entre beaucoup des points de vue qui s'étaient exprimés au cours de ce long enfantement.

Un choix initial commande la conception de cet équipement ; ce jardin doit être « à même la ville »,

Cette vue de la maquette du jardin met en évidence la variété de son traitement et les deux lignes de force essentielles de sa composition : diagonale sud-est nord-ouest de la place des Innocents vers St-Eustache, bordée

de trois rangées d'arbres et, au sol, d'une ligne d'eau ; direction est-ouest en bordure de la rue Berger, affirmée par les portiques de l'architecture végétale et la plantation de cinq rangées d'arbres.

ouvert et non découpé sur elle, un peu comme un espace réservé et préservé. Situé en plein centre vivant et populaire de Paris, à un endroit sur lequel débouchent une vingtaine de rues, dont la plupart sont ou seront principalement réservées à la circulation des piétons, ce jardin devait avant tout assurer la continuité des cheminements et des promenades, l'insertion dans l'environnement et éviter le plus possible de se refermer sur lui-même comme une composition détachée de son contexte urbain et conçue en elle-même et pour elle-même.

De ce choix découlait d'abord le refus de schémas de composition du jardin d'un trop grand formalisme, commandés par trop de références, d'un aspect trop figé et peut-être compassé. De là, la recherche d'une grande diversité de vocation, le futur espace vert devant se prêter aussi bien à la promenade et aux jeux des enfants du quartier qu'à l'accueil de fêtes ou d'événements de toute nature, en ce point le mieux desservi de tout Paris. De là aussi, la recherche d'espaces à l'échelle humaine, uniquement dominés par la masse imposante de l'église St-Eustache, d'une am-

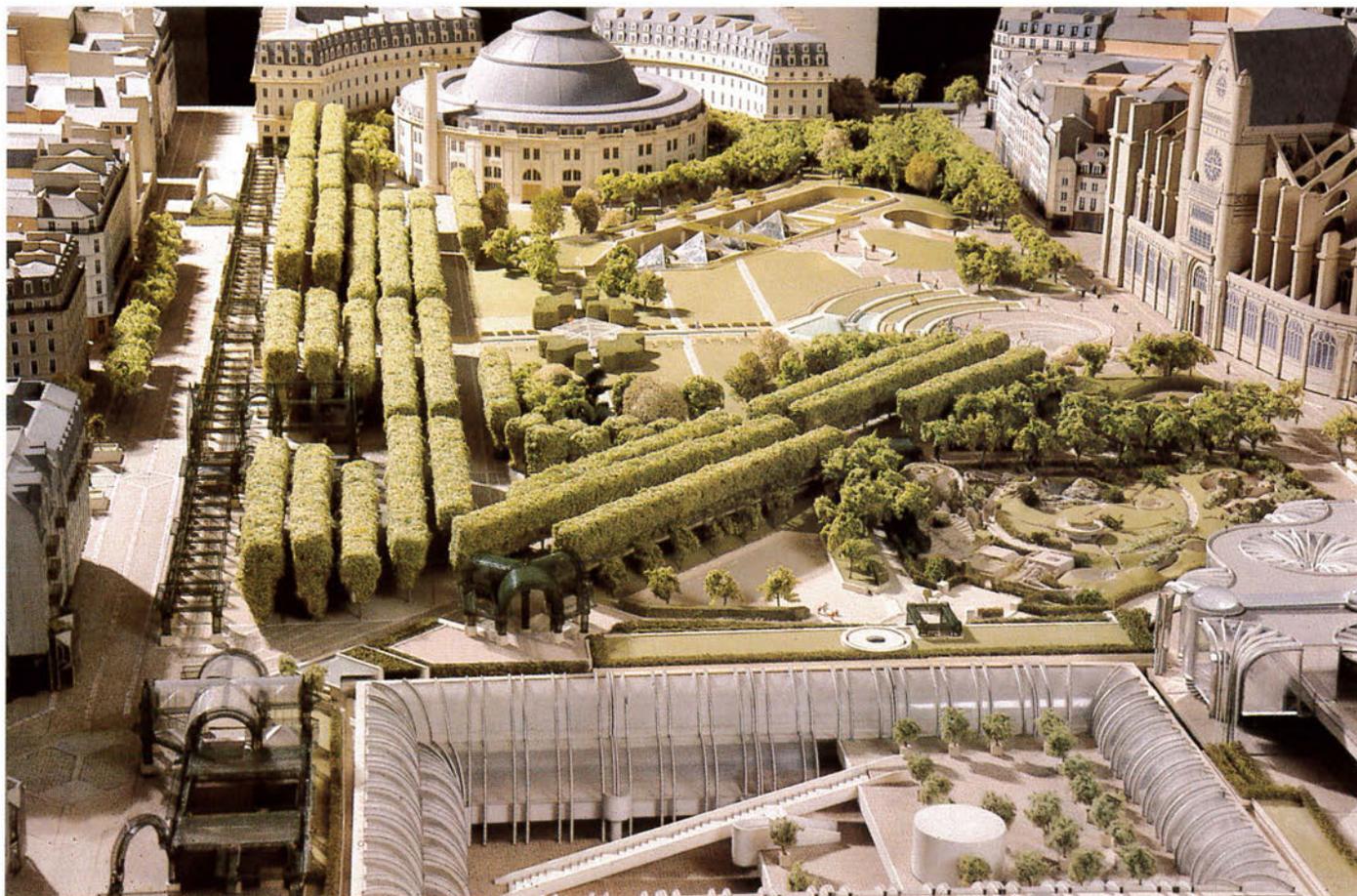
biance qui veut être celle de l'agrément, de la simplicité, de l'aménité et peut-être de la gaieté, de dispositions qui se prêtent à une large fréquentation, de jour comme de nuit, et à de multiples formes d'animation.

Les principaux concepteurs de ce projet expliquent plus longuement leurs sentiments et leurs objectifs dans les articles ci-joints. Cependant un tel parti, s'il doit présenter une certaine liberté, voire une certaine fantaisie dans la disposition et l'usage des espaces, ne peut évidemment, du fait de la taille et de l'environnement du jardin projeté, ni s'émettre, ni se disloquer, ni se « compartimenter » en une addition d'éléments disparates, il doit répondre à une conception d'ensemble organisée autour de quelques grands principes de composition. Contrairement à ce que suggéraient beaucoup de propositions « pittoresques », le jardin central des Halles qui, hors le Forum, représente moins de cinq hectares ne pouvait se prêter au morcellement d'une sorte de puzzle avec ici un bosquet, là une ménagerie, ailleurs un jeu de tonnelles, ailleurs encore des bassins ou des grottes.

Trois points forts déterminent la composition du futur jardin, en assurent la structure et la cohérence, en permettent la « lisibilité » depuis les principaux points de repère de l'environnement :

- D'abord, la création d'une grande place minérale en légère pente, esquissant la forme d'une conque accrochée au flanc de l'église Saint-Eustache ;
- Ensuite, l'affirmation d'un mail planté de trois rangées d'arbres, accompagnées d'une ligne d'eau et qui souligne le grand axe diagonal provenant de la place des Innocents, et se dirigeant vers le transept et le chevet de l'église St-Eustache ;
- Enfin, la mise en valeur d'une seconde ligne de force de la composition végétale en bordure sud de l'espace vert, le long de la rue Berger, dans le sens du cheminement est-ouest, avec la création d'un vaste alignement d'arbres et l'aménagement, en vis-à-vis des constructions, de toute une succession de portiques et d'arcades que revêtiront les plantations grimpantes pour en faire une longue et large allée de verdure.

Le problème majeur et particu-



église Saint E

place du Jour

AIRE & MATERIEL SERVICE DES PARCS & JARDINS

theatre de marionnettes

Jardin de Fleurs

abfi

Commerce

colonne astrolologique

200 882
-46 798

gardiens

80 20

80 30

80 14

80 18

80 22

80 26

80 30

80 34

80 38

80 42

80 46

80 50

80 54

80 58

80 62

80 66

80 70

80 74

80 78

80 82

80 86

80 90

80 94

80 98

80 102

80 106

80 110

80 114

80 118

80 122

80 126

80 130

80 134

80 138

80 142

80 146

80 150

80 154

80 158

80 162

80 166

80 170

80 174

80 178

80 182

80 186

80 190

80 194

80 198

80 202

80 206

80 210

80 214

80 218

80 222

80 226

80 230

80 234

80 238

80 242

80 246

80 250

80 254

80 258

80 262

80 266

80 270

80 274

80 278

80 282

80 286

80 290

80 294

80 298

80 302

80 306

80 310

80 314

80 318

80 322

80 326

80 330

80 334

80 338

80 342

80 346

80 350

80 354

80 358

80 362

80 366

80 370

80 374

80 378

80 382

80 386

80 390

80 394

80 398

80 402

80 406

80 410

80 414

80 418

80 422

80 426

80 430

80 434

80 438

80 442

80 446

80 450

80 454

80 458

80 462

80 466

80 470

80 474

80 478

80 482

80 486

80 490

80 494

80 498

80 502

80 506

80 510

80 514

80 518

80 522

80 526

80 530

80 534

80 538

80 542

80 546

80 550

80 554

80 558

80 562

80 566

80 570

80 574

80 578

80 582

80 586

80 590

80 594

80 598

80 602

80 606

80 610

80 614

80 618

80 622

80 626

80 630

80 634

80 638

80 642

80 646

80 650

80 654

80 658

80 662

80 666

80 670

80 674

80 678

80 682

80 686

80 690

80 694

80 698

80 702

80 706

80 710

80 714

80 718

80 722

80 726

80 730

80 734

80 738

80 742

80 746

80 750

80 754

80 758

80 762

80 766

80 770

80 774

80 778

80 782

80 786

80 790

80 794

80 798

80 802

80 806

80 810

80 814

80 818

80 822

80 826

80 830

80 834

80 838

80 842

80 846

80 850

80 854

80 858

80 862

80 866

80 870

80 874

80 878

80 882

80 886

80 890

80 894

80 898

80 902

80 906

80 910

80 914

80 918

80 922

80 926

80 930

80 934

80 938

80 942

80 946

80 950

80 954

80 958

80 962

80 966

80 970

80 974

80 978

80 982

80 986

80 990

80 994

80 998

istache

rue

le Nymphes

jardin des Enfants

gardians

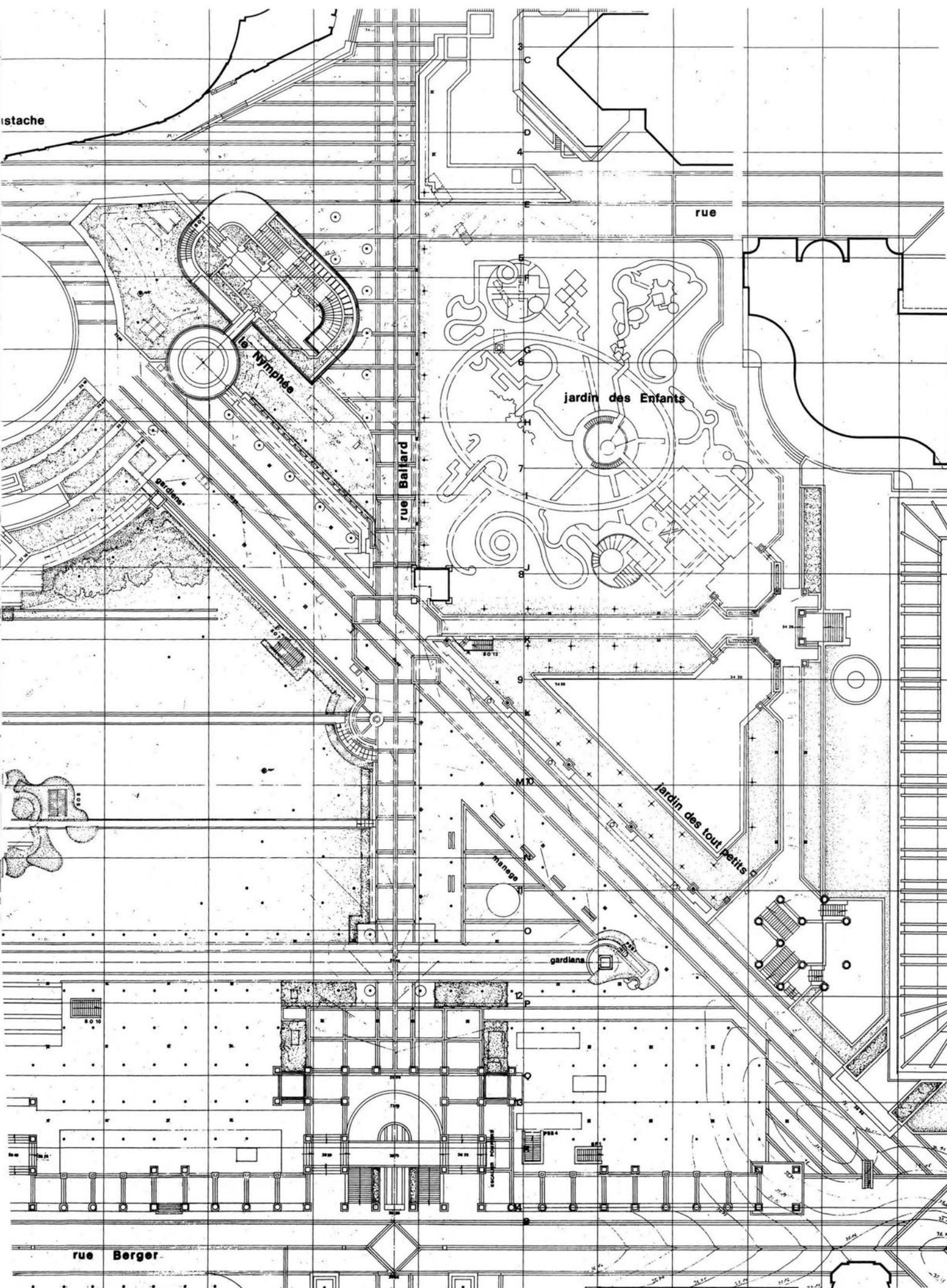
rue Ballard

jardin des tout petits

manege

gardians

rue Berger



lièrement délicat du contact du jardin et de ses abords construits a donc reçu une série de réponses variées, adaptées aux données très locales de l'aménagement. A l'est, la présence du vide du forum et, tout autour, des pavillons abritant les équipements municipaux et de leurs terrasses, assure une montée progressive du niveau du sol vers la hauteur de bâtiments la plus courante, celle des constructions du XIX^e siècle ; au nord, le jardin s'ouvre par la place créée devant St-Eustache qui met en valeur l'architecture et la puissance de ce monument ; à l'ouest et au sud, les bordures du jardin sont plus marquées par la présence des plantations d'arbres et surtout, le long de la rue Berger, par l'affirmation d'une sorte de façade verte, rectiligne, que constitue l'architecture végétale. Mais cet élément ne constitue pas une barrière : sa hauteur est limitée, il demeure très largement transparent ; enfin les allées du jardin viennent le percer largement : principalement en diagonale vers St-Eustache, mais aussi, selon un tracé Sud-Nord dans le prolongement de la rue du Pont-Neuf vers les rues Montmartre et Montorgueil et, dans le prolongement de la rue des Prouvaires, le long de l'ancienne rue Baltard.

A l'intérieur de la composition d'ensemble, principalement définie par le dessin de la place et par les

axes rigoureux du mail planté et de l'allée d'architecture végétale, des réalisations diverses d'une conception plus libre et plus souple peuvent trouver place : espaces de jeux pour les enfants, à leur échelle ; fontaines, plans et jeux d'eau ; jardin de fleurs ; pelouses ; massifs d'arbres ou d'arbustes, etc.

Le parti d'aménagement du jardin s'efforce ainsi de concilier les exigences de l'unité et de l'ordre d'une composition et celle de la variété des ambiances et des pratiques ; celles qui résultent d'une implantation dans le cœur historique et prestigieux de la capitale et celles qui prennent en compte la présence, battant les flancs de cet îlot de jardin, de tout un Paris populaire, jeune, nombreux qui, avec l'opération des Halles, a redécouvert le centre rive droite de sa ville.

Les éléments de la composition

Chaque élément de ce dispositif d'ensemble justifie une description plus détaillée.

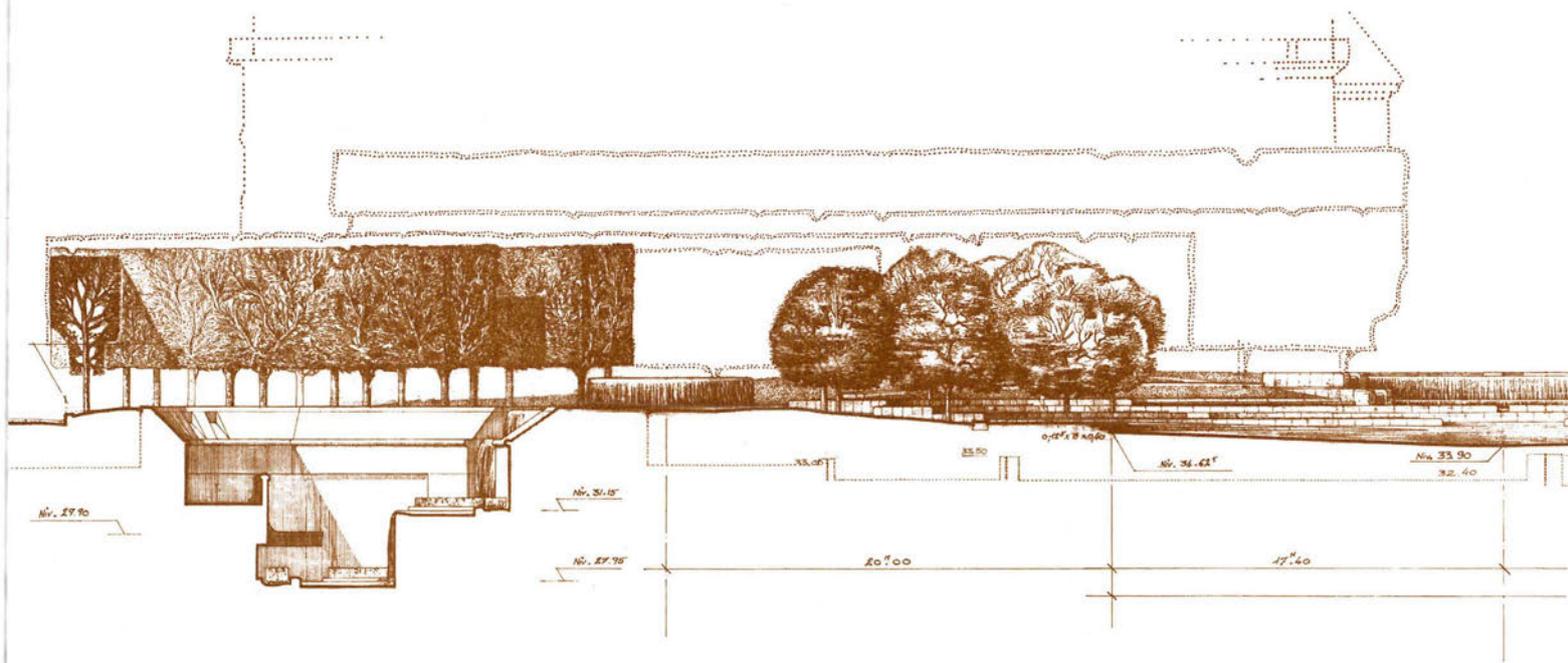
1. La place en forme d'ellipse peu accusée qui est créée devant le transept de l'église St-Eustache forme le point central de la composition. Par rapport à certaines esquisses initiales, elle a été réduite dans ses dimensions et rapprochée

du monument, afin de former avec celui-ci un ensemble mieux intégré et plus en rapport avec l'échelle du portail. Vaste d'environ un millier de mètres carrés, elle présente une légère pente descendant vers son centre ; elle est bordée d'un ensemble de larges degrés gazonnés qui forment une transition entre l'espace minéral de la place et les autres parties du jardin.

Le revêtement de sol utilise des pierres de nature, de taille et de teinte différentes pour dessiner un labyrinthe en « trompe-l'œil » — thème souvent utilisé dans l'architecture des jardins — qui par la souplesse du tracé et la coloration de certains matériaux, cherche à donner à cette place, devant la haute paroi minérale de l'église, un caractère agréable et vivant.

A un emplacement légèrement décalé par rapport au centre de la place, il est proposé d'implanter une statue contemporaine qui ajouterait par la simplicité de sa forme à la force de cet espace et symboliserait la présence et l'écoute de tout le vaste ensemble des équipements situés au-dessous du jardin.

2. Au sud de la place, une vaste zone gazonnée occupe l'espace compris entre les axes diagonaux du mail et du jardin de fleurs, autour des petites pyramides qui éclairent la circulation du sous-sol, et le grand axe est-ouest de l'archi-



teature végétale, en bordure de la rue Berger. Une liaison visuelle très large est ainsi établie d'est en ouest, sans entraves ni obstacles, vers la Bourse de Commerce. De fines bandes inscrites au sol et traitant de très légères dénivellations dans le jardin filent selon cette même orientation à travers l'espace gazonné et renforcent cet effet ; elles permettent en outre de regrouper et d'intégrer certains éléments techniques nécessaires à l'espace vert, notamment pour l'écoulement des eaux, ou liés à l'occupation du sous-sol. Des végétaux plantés isolément ou en groupes ou en massifs, selon une disposition assez libre, animent cette partie du jardin (1).

3. Cet ensemble central, d'un traitement plus « paysager », est ordonné de manière équilibrée de part et d'autre d'une allée qui prolonge, du sud au nord, l'axe visuel de la rue des Prouvaires jusqu'à la place et au transept de St-Eustache. Ainsi se trouve rétablie depuis le Pont-Neuf, une perspective qui avait été perdue et occultée au temps de Baltard.

Cet axe qui traverse les aires gazonnées est souligné par une ligne d'eau, qui, à l'aboutissement de l'allée sur la place, se déverse dans un bassin de 140 m². Presque au milieu de ce cheminement, bordé de végétation taillée, un puits de lumière en forme de petite pyramide éclaire la circulation du sous-sol.

4. La bordure sud du jardin, tout au long de la rue Berger, sur plus de 250 mètres de long, est formée par la grande composition linéaire d'architecture végétale proposée par M. F. Lalanne. Sur des armatures métalliques, qui présentent un dessin rigoureux et régulier, peut se développer une vaste voûte de verdure jouant sur les espèces, sur les couleurs et les floraisons selon les saisons. Suivant l'auteur du projet qui le commente par ailleurs, « du lierre, des rosiers grimpants, des clématites, du chèvrefeuille, de la vigne vierge, des glycines, des jasmins... et même des ronces d'ornement pourront grimper sur les montants et les linteaux des allées du jardin des Halles ». (2)

Cette succession de portiques qui s'élèvent à 5 mètres environ contribue à masquer plusieurs excroissances dues aux équipements du sous-sol (sorties de secours, ascenseurs pour handicapés, sanitaires, etc.) ; elle est ponctuée par des pavillons de treillage plus hauts : l'un important et monumental – 14 mètres – face à la rue du Pont-Neuf marque l'accès à la place carée et aux équipements publics et boutiques situés en sous-sol devant la Bourse de Commerce, l'autre plus bas – 8 mètres – surmonte l'entrée sud du Forum et du RER. A proximité un pavillon supplémentaire de 8 mètres de haut, placé en arrière de la façade d'architecture

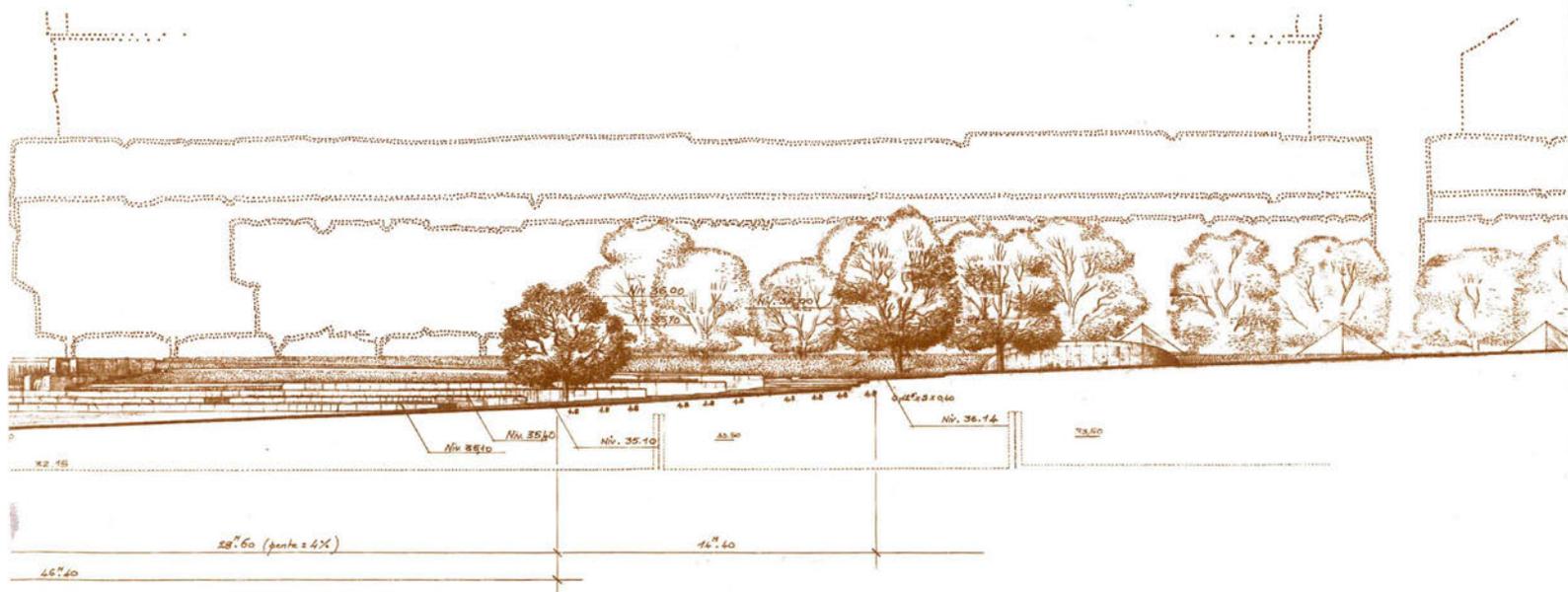
végétale, près du mail, couvre une autre entrée vers le Forum.

La longue galerie de verdure ainsi formée, parallèle à l'alignement de la rue Berger, qui sera principalement réservée aux piétons, marque la transition entre l'espace de la rue et celui du jardin ; large de 17 mètres, elle apporte à la composition un élément très marquant d'ordonnance urbaine renforcée par des alignements d'arbres taillés. Ce second mail comporte cinq rangées de plantations, deux de tilleuls, trois de marronniers et a pour effet de doubler la largeur de la galerie d'architecture végétale sous portiques et de porter ainsi à 34 mètres cet axe de verdure formant la lisière du jardin des Halles.

5. Un mail diagonal trace une puissante ligne de force au cheminement des usagers du jardin et à l'organisation des masses plantées, depuis le sud du Forum jusqu'à la place créée devant le transept de St-Eustache, vers lequel il est orienté. Il souligne la perspective vers l'église ouverte depuis le square des Innocents, et en concrétise l'importance.

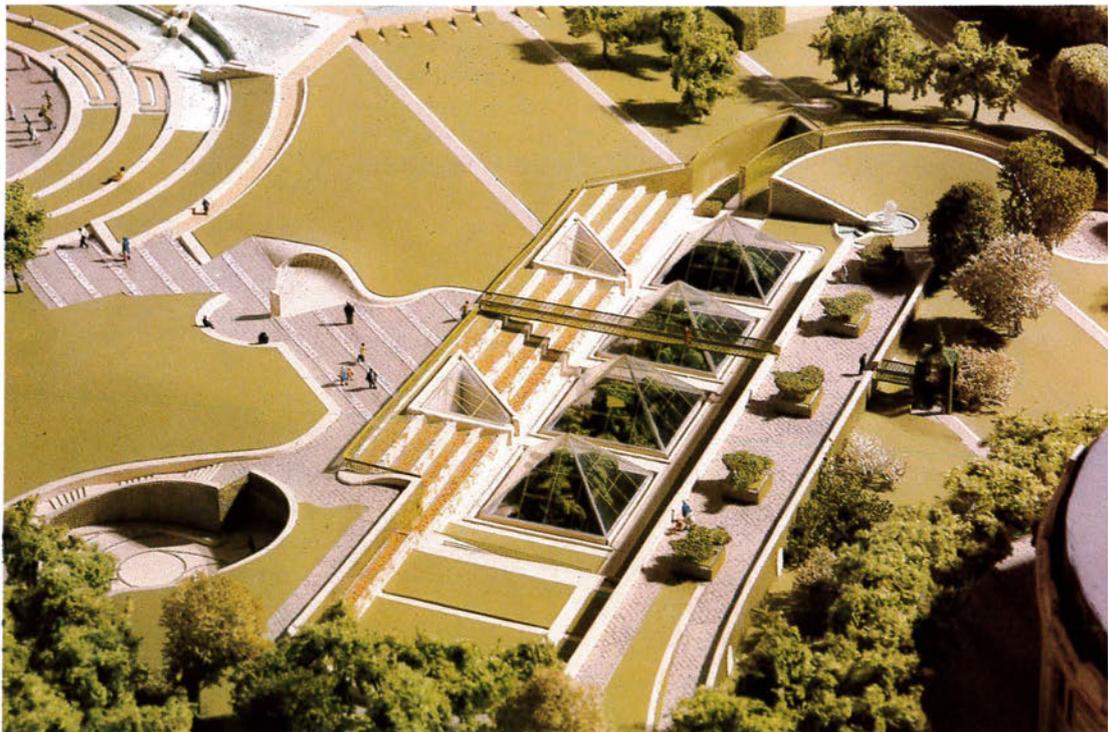
(1) Il convient de mentionner pour les choix des végétaux du jardin le travail accompli par M. Vergely pour le compte de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts de la Ville de Paris.

(2) Interview au journal Ville de Paris (février 1980).

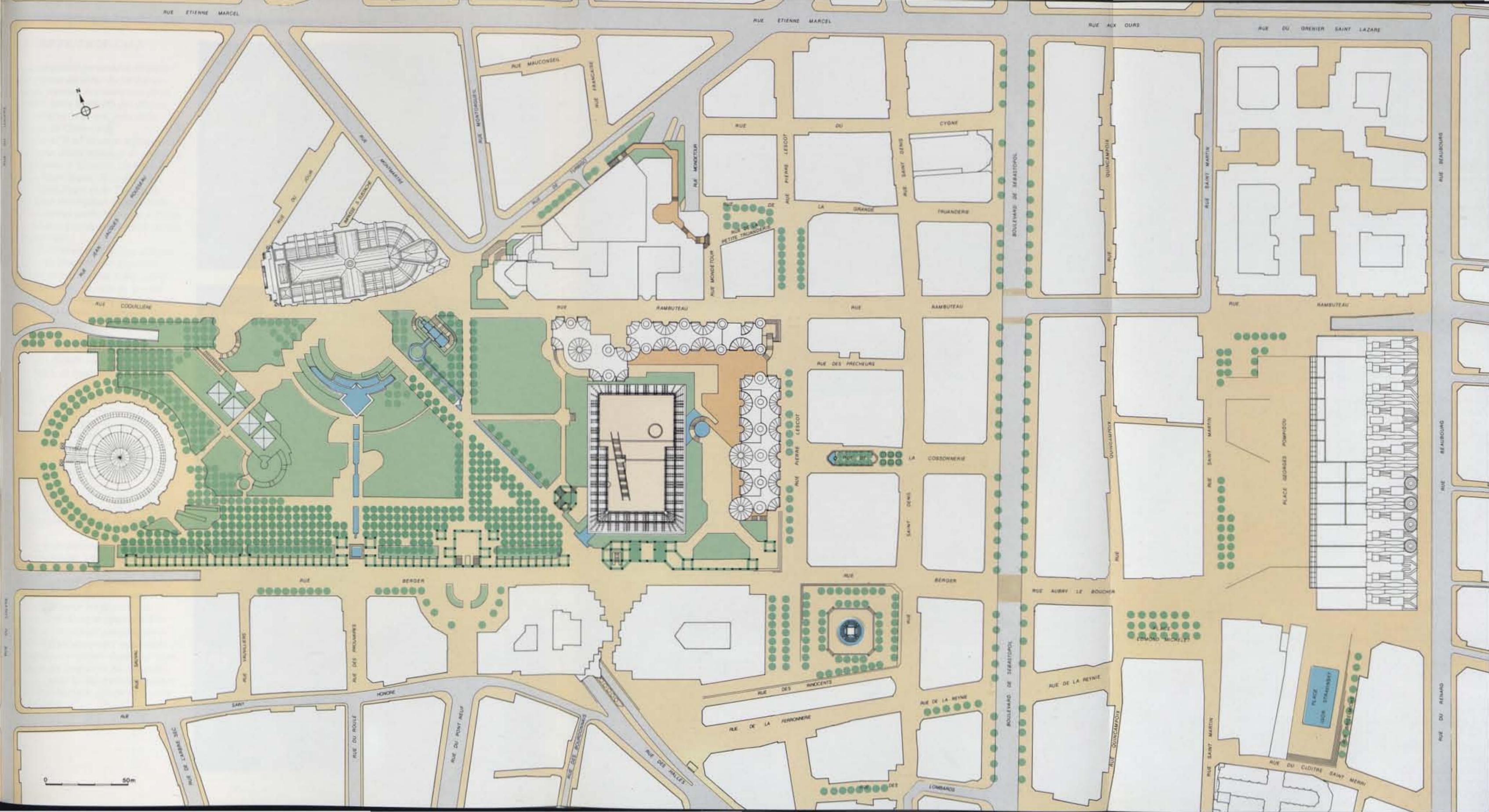


Coupe du jardin des Halles effectuée d'est en ouest au niveau de la place devant St-Eustache, à partir du nord (comme si l'on se trouvait au pied du transept de l'église en regardant vers la rue Berger). Ce dessin de Louis Arretche montre de gauche à droite, c'est-à-dire d'est en ouest : le nymphée donnant accès aux espaces publics en sous-sol ; le mail diagonal ; la place dont le niveau s'abaisse vers son centre, avec au fond la percée de la rue des Prouvaires ; le bouquet d'arbres face à la place du Jour avec l'accès vers les sous-sol.

*Deux éléments majeurs de la composition du jardin :
Ci-dessous, la place en forme d'ellipse devant la façade de St-Eustache. Couvrant environ 1 000 m²,
elle est revêtue de dalles dessinant un labyrinthe en trompe-l'œil et accueille une statue
contemporaine ; la place est bordée de larges degrés gazonnés concentriques, interrompus par les
bassins qui terminent le cheminement situé dans l'axe de la rue des Prouvaires.*



*Ci-dessus, les pyramides de verre éclairant la serre tropicale et le jardin de fleurs, qui reprennent la
direction diagonale du mail reliant St-Eustache à la place des Innocents. Le jardin de fleurs est
protégé par sa situation en contrebas par rapport aux allées de circulation.*



0 50m

LA SERRE TROPICALE

Les quatre pyramides de verre émergeant au cœur du jardin de fleurs forment la couverture de la grande serre tropicale des Halles, disposée en sous-sol, près de la Bourse de Commerce.

Sur 450 m² la serre regroupe soixante-douze essences de végétaux originaires d'Espagne, de Floride, de la Martinique, de la Réunion, d'Afrique Noire et de Thaïlande ; certaines des espèces n'ont jamais été montrées antérieurement à Paris.

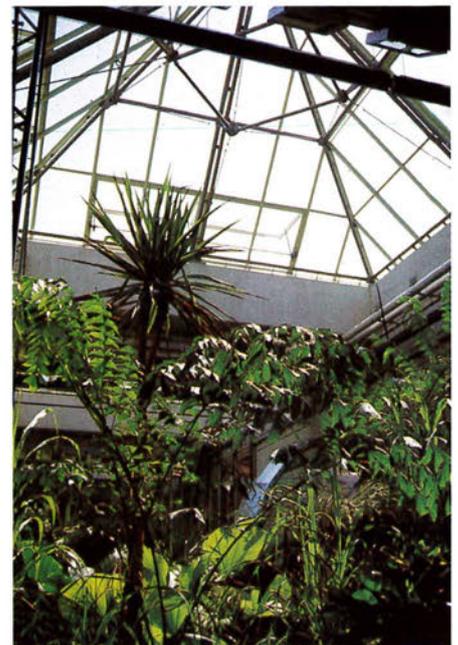
Quatre paysages distincts ont été reconstitués :

- la forêt avec des figuiers, des pagodes du Bengale, des papayers d'Inde, des dragonniers des Canaries, des arbres à pain, de grands palmiers, des tulipiers du Gabon et des flamboyants ; des lianes y renforcent l'évocation d'une ambiance de jungle ;
- le marigot humide avec des papyrus, des grands vaquois aux racines aériennes, et quelques plantes insectivores ;
- la forêt des bambous, tapissée de fougères et comprenant des plantes insolites telles les araucarias ou les arbres du voyageur ;
- le jardin fleuri avec des arbres à fleurs très spectaculaires : frangipaniens du Mexique, jaracandas du Brésil.

Des bougainvilliers accrochés aux structures égayeront l'ensemble de leur couleur allant de l'orangé au violet.

La serre devant demeurer fermée pour maintenir les conditions de température et d'hygrométrie nécessaires, une bulle panoramique a été aménagée pour permettre aux visiteurs d'admirer les plantations.

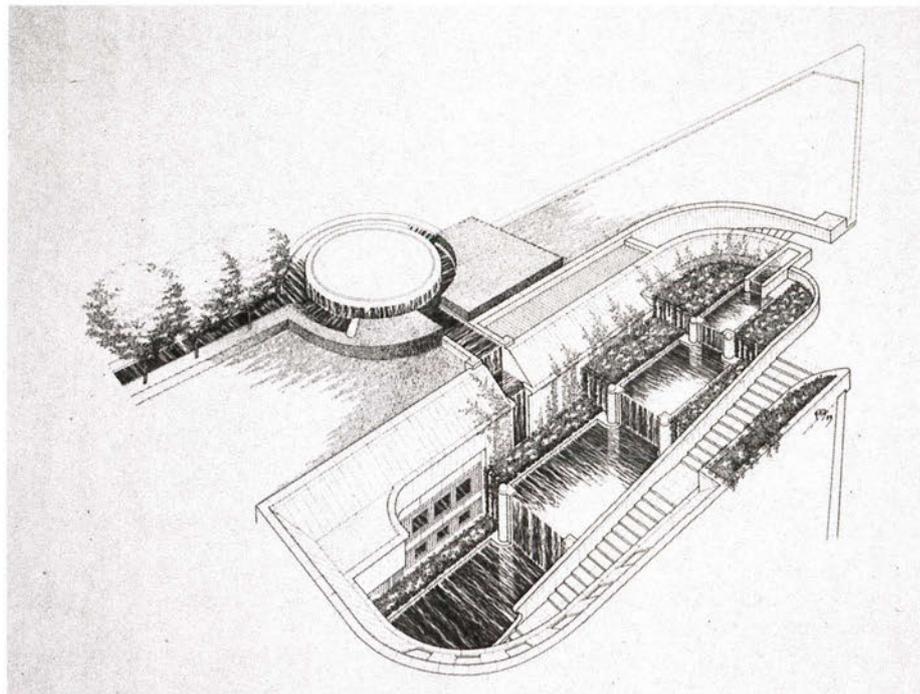
Cette réalisation spectaculaire, visible à travers ses parois entièrement vitrées, apportera une touche d'ambiance tropicale dans la piscine et aussi au long de la galerie publique qui relie les équipements souterrains à la surface, devant la Bourse de Commerce.



Cette grande allée plantée, large d'environ 15 mètres, comporte trois rangées de tilleuls argentés, une du côté est, deux du côté ouest, disposées en quinconce (soit au total de l'ordre de 50 sujets) ; elle est parcourue tout au long par une ligne d'eau, tandis que sous les frondaisons peuvent s'installer divers éléments d'attraction (jeux de boules ; petits manèges ; etc.), animant cette promenade majeure du jardin, longue de 180 mètres.

Le revêtement du mail sera formé de sol stabilisé, à l'exemple de certains grands jardins parisiens, avec de larges bandes de pierre. Dans sa conception d'ensemble d'ailleurs, cette réalisation s'inscrit dans la tradition de ces grandes masses plantées rectilignes et architecturées qui structurent certains des principaux espaces verts parisiens (le jardin du Luxembourg et le jardin des Plantes par exemple) et qui apportent l'un de ses traits majeurs à l'art français des jardins.

Selon cette même tradition, la large allée d'arbres, fermement tracée et affirmée, s'accompagne sur ses rives de réalisations de plus petite échelle auxquelles elle donne accès et qui constituent autant de motifs spécifiques d'attrait.

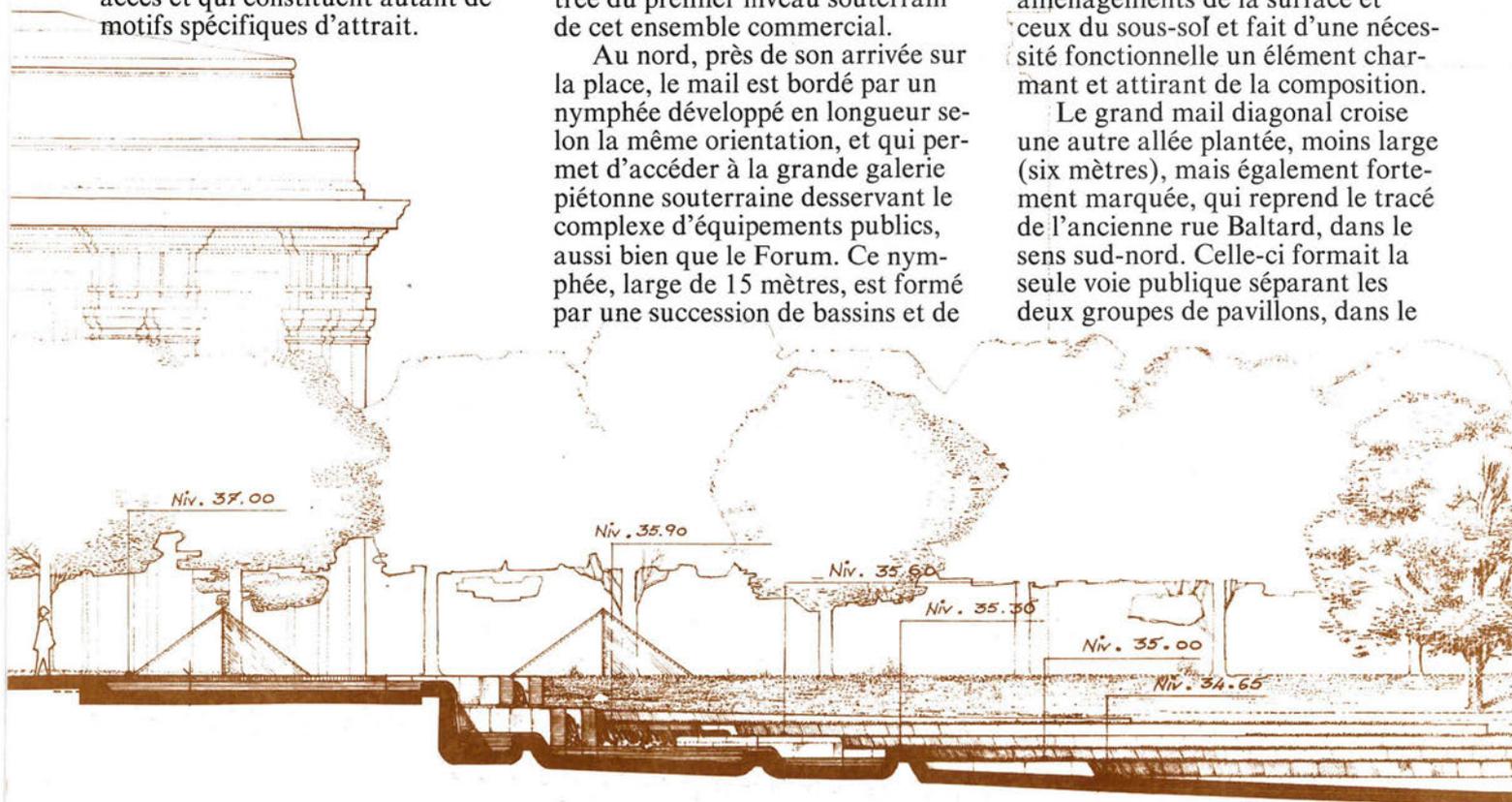


Au sud, à son point de départ, le mail donne accès sur sa droite à un grand pavillon de verdure qui forme une terrasse offrant des vues sur la place basse du « cratère » du Forum et d'où partent des escaliers qui permettent de gagner la galerie vitrée du premier niveau souterrain de cet ensemble commercial.

Au nord, près de son arrivée sur la place, le mail est bordé par un nymphée développé en longueur selon la même orientation, et qui permet d'accéder à la grande galerie piétonne souterraine desservant le complexe d'équipements publics, aussi bien que le Forum. Ce nymphée, large de 15 mètres, est formé par une succession de bassins et de

cascades entourés de végétation qui agrémentent la descente du grand escalier public vers le niveau - 8 mètres. Ainsi, cette entrée est-elle conçue comme un point d'attraction qui manifeste l'interdépendance et l'imbrication entre les aménagements de la surface et ceux du sous-sol et fait d'une nécessité fonctionnelle un élément charmant et attirant de la composition.

Le grand mail diagonal croise une autre allée plantée, moins large (six mètres), mais également fortement marquée, qui reprend le tracé de l'ancienne rue Baltard, dans le sens sud-nord. Celle-ci formait la seule voie publique séparant les deux groupes de pavillons, dans le



Coupe du jardin, à partir de l'axe de la rue des Prouvaires, en regardant vers l'ouest. La coupe suit la ligne d'eau descendant vers le nord dans le prolongement de la rue des Prouvaires jusqu'aux bassins où elle aboutit, puis la légère concavité de la place devant St-Eustache (à droite). Les différences de niveaux sont absorbées dans des pentes douces le long des cheminements. (Dessin de L. Arretche).

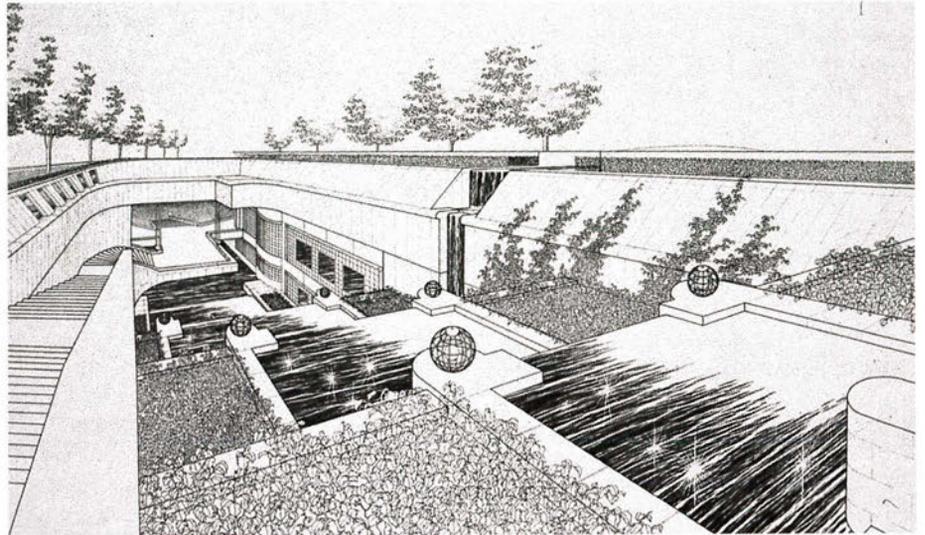
prolongement de la rue du Pont-Neuf jusqu'au carrefour Montmartre-Montorgueil-Turbigo. Le rôle de cet axe dans l'ancienne disposition du « carreau des Halles » et dans les cheminements entre les quartiers qui bordent de part et d'autre le futur jardin conduisait naturellement à en reprendre le tracé.

6. Un autre élément diagonal de la composition d'ensemble parallèle au mail est formé de l'autre côté de la place et du jardin, par un jardin de fleurs, légèrement en contrebas et qui entoure les quatre pyramides de verre éclairant la serre de végétation tropicale créée en sous-sol entre la piscine et la circulation publique, au long de sa remontée vers le parvis de St-Eustache. L'installation en creux de cette partie fragile du jardin en assure la protection, tout en permettant au public, qui n'y aura pas accès, d'en avoir une vision complète.

L'ornement des parterres variera selon les saisons :

- en hiver et au printemps sera présenté un mélange classique de fleurs bisannuelles, pensées, giroflées, tulipes, narcisses, jonquilles..., les couleurs dominantes pouvant changer chaque année : gamme rouge-jaune, gamme bleu-blanc-rose, ... ;

- l'été pourra offrir une composition plus ambitieuse associant des plantes de plein soleil – pétunias, géraniums, présentées par grandes taches plutôt qu'en massifs linéaires – et de grandes plantes vivaces – ricins, agapanthes – ou des plantes d'orangerie, plus hautes et



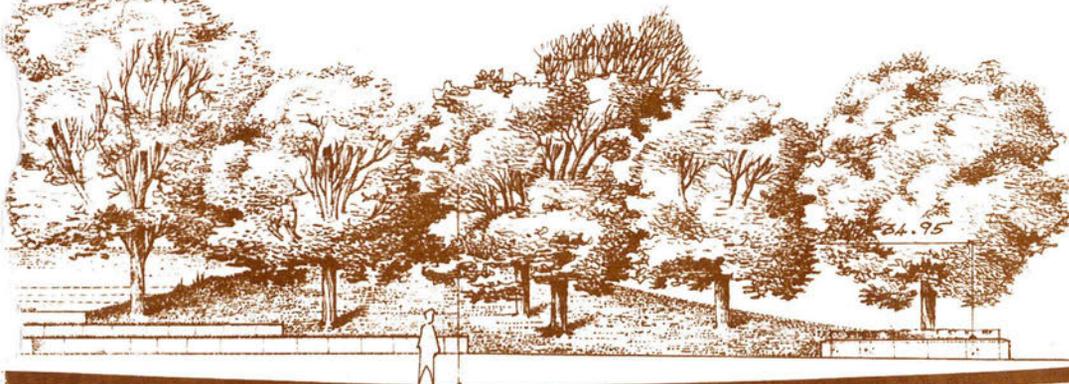
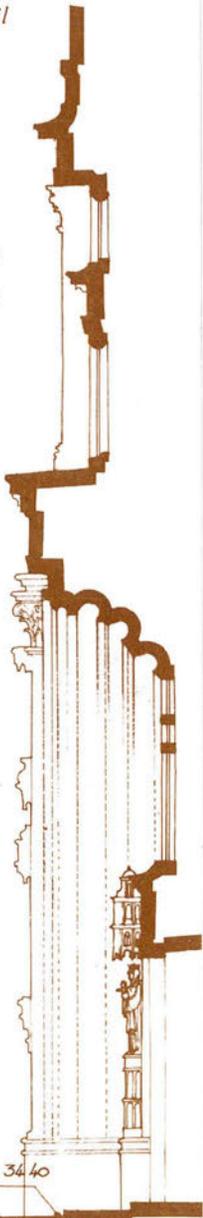
présentant un aspect un peu insolite ;

- l'automne enfin verra la prolongation des présentations d'été, puis des plantations plus classiques : chrysanthèmes de jardin ou bulbes d'automne (dahlias, ...).

A son extrémité sud, ce jardin de fleurs prend une forme circulaire juste au-dessus de la rotonde qui marque l'articulation de la grande galerie publique souterraine (au niveau – 13 m) et de sa remontée progressive vers le parvis de St-Eustache en bordure de la serre tropicale.

L'environnement immédiat de la Bourse de Commerce est traité de façon paysagère avec des plantations d'arbres qui doivent cependant éviter de masquer le monument. Au pied de la colonne de Catherine de Médicis, une sorte de patio de forme irrégulière, traité comme un jardin de rocaille, assure, à partir du niveau – 8 mètres, le

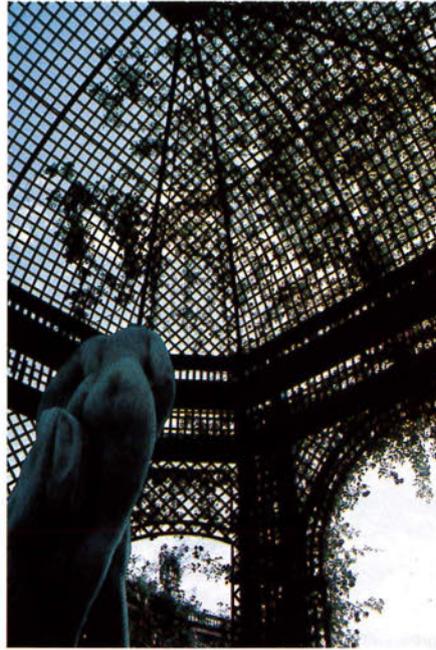
Le « nymphée » qui borde le mail diagonal à son extrémité nord, comprend l'escalier d'accès vers les espaces publics et les équipements souterrains, à partir des rues Montmartre, Rambuteau et de Turbigo. Cette entrée a fait l'objet d'un traitement particulièrement attractif : quatre bassins étagés reliés par des cascades et bordés de jardinières accompagnent le cheminement public qui descend de 8 mètres. Les parois sont couvertes de pierre calcaire sur laquelle s'accrocheront des plantes grimpantes. (Dessins de P. Mathieux).



débouché vers la rue de Viarmes, de la circulation publique qui dessert la zone commerciale en sous-sol (cf. article ci-après).

7. Entre le grand mail d'une part, le Pavillon des Arts et les rives du cratère du Forum d'autre part, il a été décidé de créer, sous une forme originale, un jardin pour les enfants réalisé par Mme Claude Lalanne. Ce jardin, dont la première tranche d'environ 1 500 m², est déjà en service depuis 1983 et qui a suscité un vif intérêt, est conçu comme une sorte de monde des enfants, à leur échelle, interdit aux adultes, et offrant toutes sortes de sollicitations et de parcours pour leur imagination, leur sens de la poésie et de l'aventure : la jungle exotique, le monde musical, le monde mou, etc. La seconde tranche (1 300 m² environ), agrandira et enrichira cet équipement avec le « monde aquatique », la « cité interdite » et le « monde volcanique » etc. Pour les tout-petits qui n'ont pas accès à ce jardin sera réalisée à proximité immédiate, plus au sud, une aire de jeux d'environ 600 m². Au total, 3 500 m² environ seront ainsi consacrés au loisir et au plaisir de l'enfant, en plein cœur de ville, comme un oasis de jeux et de détente à proximité immédiate de tout un tourbillon de déplacements, de commerces, d'activités de toute nature. Implantées quelque peu au-dessous du niveau du sol, les installations de faible échelle de ces jardins d'un style drôle et vivant, ne nuisent pas aux vues vers l'église St-Eustache et peuvent s'insérer dans la géométrie d'ensemble très affirmée que dessinent, avec une certaine rigueur, les autres éléments de la composition.

8. Les entours immédiats du cratère du Forum sont formés par des parterres de gazon et de fleurs, notamment de rhododendrons, qui occupent près de 2 500 mètres carrés, ainsi que par des tilleuls argentés qui amorcent le tracé du grand mail diagonal et le prolongent. Ces larges parterres assurent une transition de verdure entre les arcades du Forum et la large esplanade dallée créée de plain-pied avec les rues

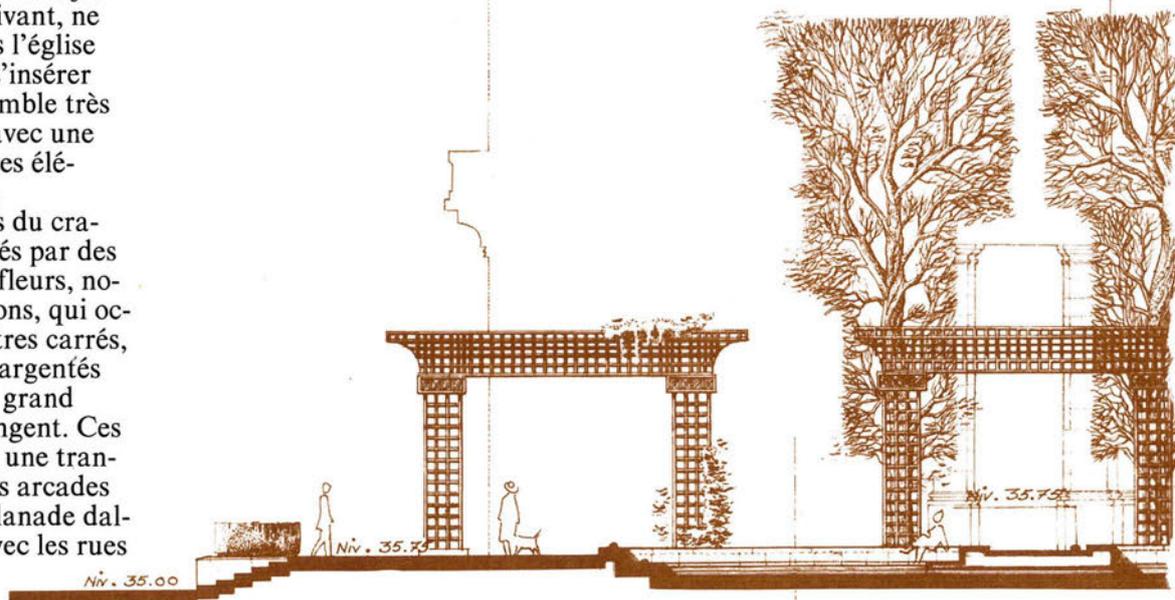


piétonnes du quartier environnant et avec le grand hall intégré dans les « pavillons Willerval » où débouche le jeu d'escaliers mécaniques assurant la principale liaison avec le RER et le forum. Cette esplanade se trouve en contrebas de la grande terrasse en équerre, qui parcourt tout le premier niveau des pavillons et que bordent les équipements publics, principalement culturels, de la Ville de Paris. Près du vaste escalier de forme circulaire qui donne accès à cette terrasse,

une cascade formée de plusieurs vasques cylindriques se déverse dans un petit bassin qui trouve une correspondance géométrique avec celui qui est établi à l'angle sud-ouest du « cratère » au départ de la ligne d'eau accompagnant le mail. Le sol de l'esplanade est constitué de dallages appareillés de pierres calcaires et de granit rose. Cette partie de l'espace libre des Halles, qui est naturellement traitée à cet emplacement de manière très minérale, et où s'élèvent des candélabres d'un type original dessinés par M.F. Lalanne, a été achevée en 1983.

L'ensemble de ces réalisations a tenu compte du souci affirmé dès le départ de respecter et mieux encore de souligner toutes les grandes percées visuelles vers les points d'intérêt majeur de l'espace des Halles :

- depuis la place des Innocents vers l'ensemble de l'église St-Eustache ;
- depuis le « pavillon Berger », à l'origine du mail, et depuis la rue des Prouvaires, vers le transept de St-Eustache ;
- depuis la « porte Baltard », à l'une des entrées du RER, vers la croisée des rues Montmartre, Montorgueil, Turbigo, au chevet de St-Eustache, dans l'axe de l'ancienne rue Baltard ;



▲ Le jardin de l'Hay-les-Roses (ci-dessus) a constitué l'une des sources d'inspiration de la création de l'architecture végétale de F. Lalanne (cf. p. 162).

— vers la colonne Médicis, adossée à la Bourse de Commerce, depuis la rue Berger, depuis le jardin circulaire créé au sud du jardin de fleurs, dans l'axe de la rue Vauvilliers, depuis la place centrale et le portail de St-Eustache.

La grande liaison avec le centre Georges Pompidou formée par la rue Berger est préservée et soulignée par la galerie d'architecture végétale, cependant que la rue Rambuteau, dont le tracé a été maintenu grâce au remodelage de la partie nord de l'aménagement, assure un autre cheminement essentiel vers la place et le jardin.

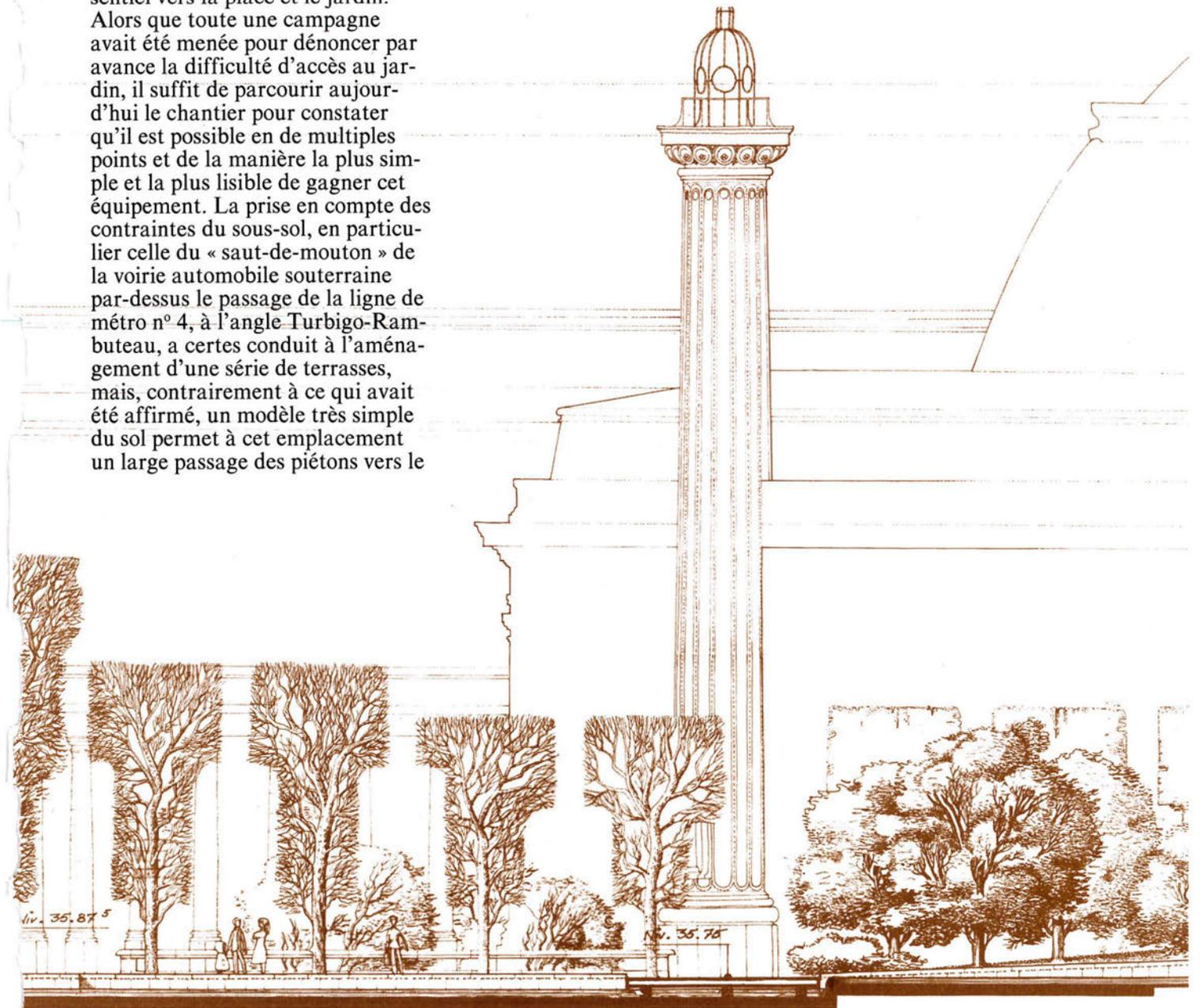
Alors que toute une campagne avait été menée pour dénoncer par avance la difficulté d'accès au jardin, il suffit de parcourir aujourd'hui le chantier pour constater qu'il est possible en de multiples points et de la manière la plus simple et la plus lisible de gagner cet équipement. La prise en compte des contraintes du sous-sol, en particulier celle du « saut-de-mouton » de la voirie automobile souterraine par-dessus le passage de la ligne de métro n° 4, à l'angle Turbigo-Rambuteau, a certes conduit à l'aménagement d'une série de terrasses, mais, contrairement à ce qui avait été affirmé, un modèle très simple du sol permet à cet emplacement un large passage des piétons vers le

jardin, la place centrale et l'allée Baltard. De même, en tel ou tel autre point du dispositif d'aménagement, le franchissement facile de quelques marches permet de gagner l'espace vert.

De manière générale d'ailleurs, un effort tout particulier a été accompli pour absorber le plus possible toutes les émergences fonctionnelles (accès vers les sous-sols ; ventilations ; escaliers de secours ; ascenseurs ; etc.) dans la composition même de l'aménagement du jardin comme le montre par exemple l'intégration dans le nymphée de l'es-

calier d'accès à la galerie piétonne souterraine.

Enfin, toutes les dispositions ont été prises afin d'assurer les meilleures conditions de fonctionnement à ce jardin : une épaisseur de terre de 2 mètres a été prévue dans les secteurs plantés d'arbres ; un arrosage automatique des espaces verts ainsi que de l'architecture végétale a été intégré ; les essences d'arbres ont été sélectionnées pour leur résistance en milieu urbain, des locaux de gardiennage créés en nombre suffisant dans les aménagements du sous-sol.



Coupe du jardin, à partir de l'axe de la rue des Prouvaires en regardant vers l'ouest (ce dessin prolonge au sud celui de la page précédente). De gauche à droite (c'est-à-dire du sud au nord), le cheminement prolongeant la rue des Prouvaires traverse l'architecture végétale bordant la rue Berger, puis les rangées d'arbres du grand mail est-ouest ; il est bordée de la ligne d'eau que franchit une allée est-ouest axée sur la tour astrologique de la Bourse de Commerce. (Dessin de L. Arretche).

LE JARDIN DES HALLES

Louis Arretche

Le projet d'aménagement du jardin des Halles mis au point après de longues recherches est resté cependant fidèle à l'esprit qui a présidé à l'élaboration du schéma d'urbanisme approuvé par le Conseil de Paris au départ de l'opération.

Quelques réflexions simples et essentielles inspiraient l'approche du problème du traitement de cet espace particulièrement délicat.

L'analyse de sa morphologie, de son environnement par rapport aux principaux monuments qui le bordent (Saint-Eustache ; la Bourse de Commerce), l'histoire de sa fonction traditionnellement populaire et vivante dans la cité, les choix effectués pour la définition de son rôle futur, avec notamment l'implantation de la grande station du RER, tout concourait à faire un choix essentiel : le but n'était pas, malgré la facilité apparente d'un tel parti, de donner à cette zone qui n'est pas de très grandes dimensions, un caractère trop solennel ou trop monumental, ni d'y créer en surface un tourbillon de passages et de circulations piétonnes d'une trop vaste échelle. L'ambition était de conserver à cet espace un caractère simple, animé, mais sans excès, inséré naturellement dans le quartier qui l'entoure et qui s'y rattache par de multiples rues et passages, et de permettre la création, à côté des grands points de fréquentation (Centre Georges Pompidou ; Fo-

rum), d'un lieu de détente et de plus grande tranquillité.

J'ai souvent utilisé, en n'étant pas souvent bien compris, une formule : cet aménagement devait présenter un caractère « bonhomme » ; je voulais dire qu'il devait s'offrir sans effet de rupture à la fréquentation d'un public très large et très divers, éviter le risque d'une grandiloquence, voire d'une boursoufflure, qui ne me paraissait convenir ni à l'esprit des lieux, ni à la vocation de cet équipement.

La tradition des Halles était celle d'un quartier plein d'agrément, de surprises, de pittoresque et de vie, nullement gourmé, et qu'appréciaient, pour des motifs très divers, toutes les couches sociales de notre capitale. Ce n'était pas à mes yeux l'emplacement d'une ordonnance classique ou pseudo-classique de l'architecture ou de l'art du jardin, alors surtout qu'aux abords immédiats le jardin des Tuileries, celui du Palais-Royal, la place des Vosges présentent des exemples incomparables de ce type de traitement. Il était vain de tenter de les reproduire ou de les transposer.

On ne pouvait davantage se référer à l'exemple des squares et des jardins de type haussmannien : il me paraît évident que le choix effectué en faveur de l'implantation de la principale station du RER et du Forum, aussi bien que du plus important équipement culturel de

notre pays que forme le Centre Georges Pompidou excluait toute tentation d'aménager un jardin, bien circonscrit, bien « fonctionnel », bien détaché de son environnement comme découpé à l'intérieur de l'aménagement d'ensemble.

J'ai toujours réfléchi au jardin des Halles comme à une partie intégrante des cheminements, des perspectives, de la vie du quartier nouveau dans son ensemble et non je le répète, comme à une sorte de grand square, distinct de son environnement.

Cette orientation était en outre de nature à donner à cet aménagement toute son ampleur : je tiens à insister sur cette question d'échelle : hors du cratère du « Forum » et des espaces libres qui se trouvent à ses abords immédiats, la surface à aménager ne représente qu'environ quatre hectares, presque trois fois moins que le Parc Monceau, cinq fois moins que le Parc Montsouris, sept à huit fois moins que les jardins des Tuileries et du Luxembourg ; au cours des nombreuses querelles, de plus ou moins bonne foi, suscitées par l'aménagement des Halles, j'ai souvent eu le sentiment que cette notion de dimension et de proportion n'était pas bien perçue par le public, par la presse – ce qui peut se comprendre – mais aussi, ce qui est plus regrettable, par certains architectes. Tout se passait comme si cet espace était

La place devant St-Eustache et ses abords ; dessin de H. de Miller. Le labyrinthe en trompe-l'œil prolonge l'effet des larges degrés gazonnés.

gigantesque et libre de toutes contraintes alors qu'il était, certes très précieux, mais de taille réduite, marqué par de nombreuses sujétions (voirie souterraine ; RER ; équipements du sous-sol, etc.), dépendant aussi de son contexte monumental et urbain (le réseau des anciennes rues du cœur de Paris mariant la trame traditionnelle et celle d'Haussmann ou de ces prédécesseurs).

J'ai parfois dit, en boutade, que le jardin des Halles, n'était finalement qu'un « confetti » par rapport à l'ensemble de Paris. Non certes pour en diminuer l'importance, mais pour mieux en situer la portée. Cette importance n'est évidemment pas, comme je viens de le dire, dans la dimension ; elle ne peut davantage provenir de la répétition de schémas préétablis choisis comme sur catalogue : à la française, à l'anglaise, à la « néo-classique », à la « baroque », à la « moderniste », à la « post-moderniste », etc. L'intérêt particulier, le style de ce jardin doivent procéder de la recherche sans prétention, mais avec

beaucoup de soins et, j'ose le dire, de culture, d'une relation neuve, simple mais subtile entre cet espace libre et le plus moderne des plus anciens quartiers de Paris. Cette recherche est donc forcément œuvre d'équilibre, pour ne pas dire de compromis entre beaucoup de préoccupations et d'orientations différentes.

En tout cas, la prise en compte de l'ancien carreau des Halles dans son ensemble, plutôt que « l'enfermement » de la partie réservée à la « fonction espace vert » comme dans un « zonage » à l'ancienne manière, avait l'avantage qui me paraît incontestable de conférer à cet aménagement une plus vaste ampleur et une plus grande ambition.

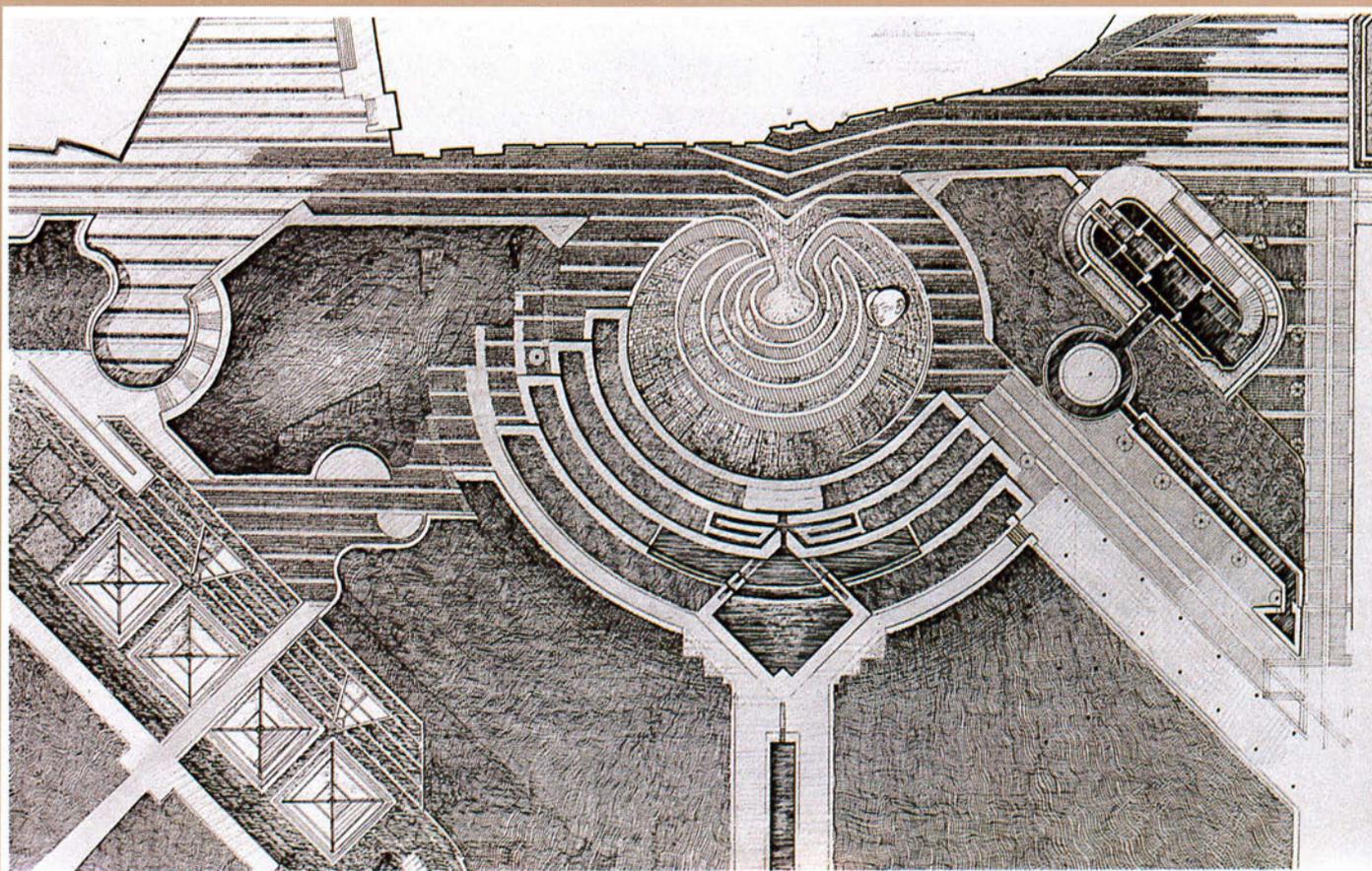
Le projet d'aménagement finalement mis au point après bien des travaux et des hésitations, et enrichi de façon très significative par l'intervention de F. Lalanne, est décrit dans un article de cette revue. Je ne veux donc pas en reprendre le commentaire, mais j'aimerais insister sur un aspect qui a fait l'objet

de longs débats, parfois mal compris ou mal présentés, entre un parti dit « diagonal » et un parti « orthogonal ».

En réalité, et au-delà de cette opposition qui me paraît assez factice, le projet du jardin s'inscrit dans l'armature complexe offerte par la géométrie de l'espace disponible et les diverses lignes de force du tissu urbain environnant.

Vingt rues débouchent sur le secteur des Halles ; certaines forment des axes traditionnels en diagonale, d'autres sont des percées haussmanniennes plus ou moins orthogonales, constituant ainsi une trame urbaine très particulière, mêlant l'ancien et le moderne.

Il faut considérer l'espace plus largement, depuis Beaubourg jusqu'à la Bourse de Commerce, pour comprendre le sens des liaisons essentielles que constituent la rue Berger, ponctuée par le square des Innocents et ses nombreuses terrasses de restaurants et de cafés, la place Baltard bordée par ses équipements d'hôtels et de boutiques, le



débouché du métro qui lui fait face, le vaste portique de François Lallanne et le grand mail qui accompagnent cet axe si important, et sur l'autre rive la rue Rambuteau et ses nombreux centres d'intérêt, prolongés par le nymphée, la place Saint-Eustache, la place du Jour composée avec la façade ouest de l'église.

Le mail diagonal relie ces parallèles en même temps qu'il assure de façon indispensable la plus belle perspective sur l'église Saint-Eustache. Faut-il rappeler la surprise et l'émerveillement qu'a représenté pour beaucoup de Parisiens la découverte de cet axe monumental après la disparition des anciens pavillons des Halles. Le maintien et l'affirmation de cet axe ont toujours constitué l'une des préoccupations fermes, mais non pas exclusives, comme l'on a parfois tenté de le faire croire, de la définition de ce projet. Ce mail diagonal forme également transition entre les abords très animés du Forum et les espaces verts de la composition centrale tout en donnant à l'aménagement d'ensemble l'une de ses principales ossatures.

Le projet s'attache donc à distribuer les cheminements, les carrefours, les terre-pleins, les places de jeux, les promenades afin que s'offrent à ceux qui pratiquent ce quartier de larges et diverses possibilités de fréquentation de cet espace exceptionnel, en tous les points de l'aménagement de l'ensemble du quartier des Halles.

Ceci me conduit à dire quelques mots du caractère, de l'ambiance de ce jardin. Pour de multiples raisons, dues au lieu : insertion sans rupture avec le tissu urbain, dispersion du public entre les divers accès et les diverses sorties répartis dans tous les nouveaux centres d'intérêt du sous-sol, nécessité de compenser l'agitation par le calme, il a été choisi de rechercher un cadre de détente, mais attractif, de sorte que

le public puisse se sentir à l'aise dans un lieu plus paisible qu'en d'autres parties de l'opération des Halles.

Le jardin doit être en effet adapté, et non imposé. Il doit convenir aux besoins de ce quartier et tenir compte de sa situation au cœur de la ville et de l'agglomération parisienne et de l'une des parties traditionnellement les plus vivantes et les plus populaires de la capitale. Il doit enfin être agréable en toute saison, être en même temps d'un entretien aussi peu coûteux que possible et d'une surveillance facile.

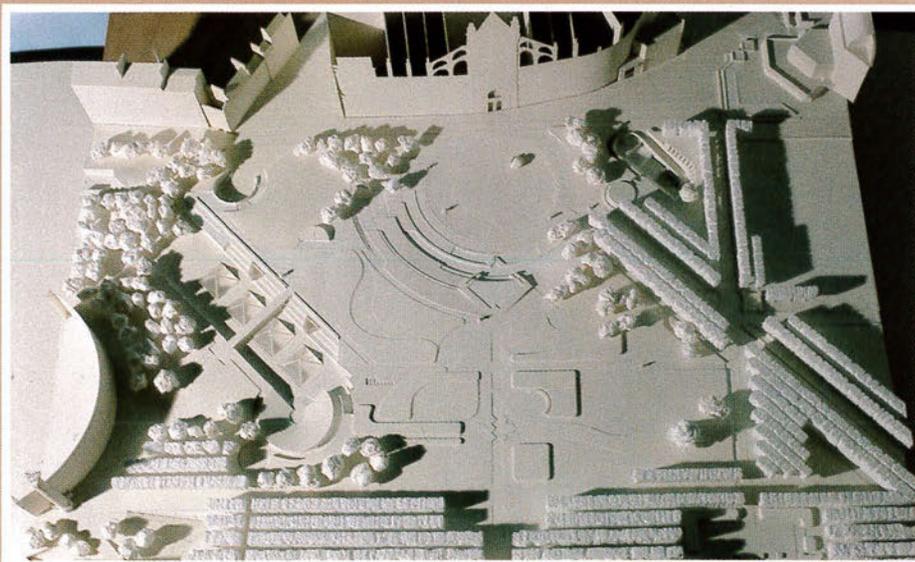
Les aménagements de surface très divers, restant cependant en relation avec le système des rues aussi bien qu'avec les grands cheminements de la circulation piétonne du sous-sol, doivent s'attacher ainsi à créer les lieux de promenade, de repos, de distractions, des perspectives nouvelles et quelquefois retrouvées sur les éléments d'architecture essentiels de l'environnement.

De plus, le sous-sol reçoit des programmes nombreux caractérisés par le débouché, souvent inorganisé en surface, de nombreux escaliers, trémies et silos de ventilation, éclairages

zénithaux, etc. Le combat avec toutes ces mécaniques et tous ces dispositifs qui provenaient du sous-sol et qui du fait du déroulement de l'opération étaient souvent très engagés, a été l'une de mes plus rudes tâches au cours de la mise au point du projet du traitement du jardin.

Il faut rappeler en effet que les controverses suscitées par l'opération des Halles ont longtemps retardé l'adoption définitive du projet d'aménagement de la surface. Cependant les contraintes du déroulement du chantier impliquaient le lancement d'une large partie des réalisations prévues en sous-sol, en particulier à l'est de l'ancien carreau des Halles. Bien que l'on se soit efforcé de ménager autant que possible la liberté de composition concernant le futur traitement de l'espace vert, il était inévitable que certains des choix indispensables, qui ont été effectués, se traduisent par autant de contraintes, parfois malencontreuses pour la mise au point du projet de jardin.

Une certaine diffusion du public a été recherchée grâce à une multiplication des sujets d'intérêt et d'animation. Ceux-ci seront faits



Maquette d'étude du jardin des Halles. La simplicité du traitement met en évidence les grandes lignes de la composition paysagère.

du spectacle de la végétation, des vastes mails d'arbres favorisant la promenade, les jeux des enfants ou ceux des amateurs de boules, des jardins de fleurs que l'on pourra admirer depuis les promenades, des massifs d'arbustes, des jeux d'eau nombreux, organisés et répartis suivant les perspectives et les articulations de cette composition.

On a compris qu'il ne s'agit donc ni d'un jardin classique, ni d'un jardin baroque ou anglais, mais de la création d'un lieu simple dont la séduction, la pratique viendront des aménagements faits avec mesure et sans artifice.

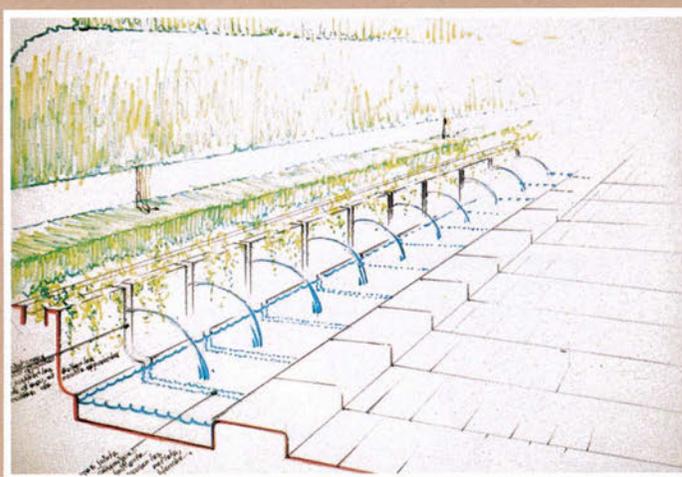
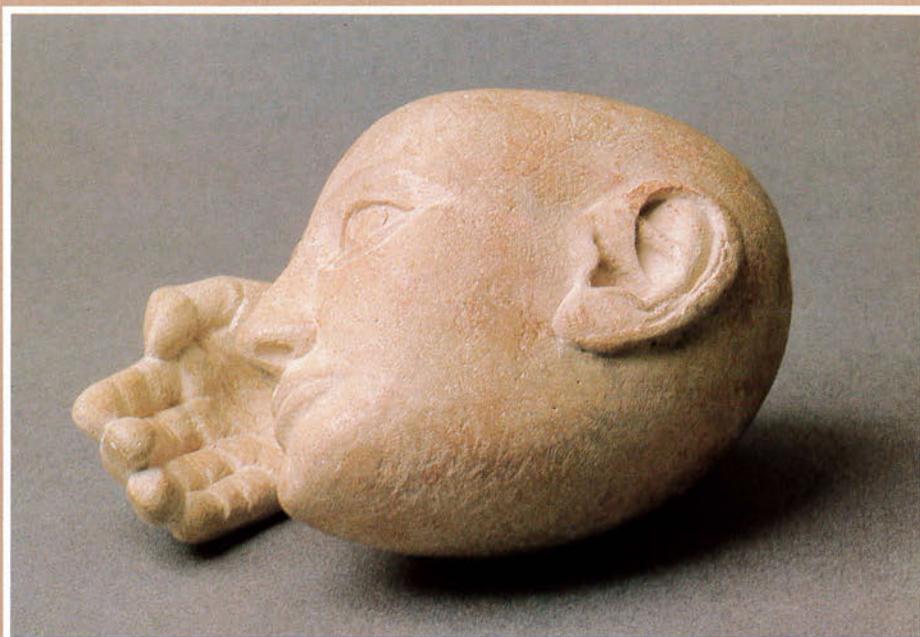
En résumé, « délassément pour les plus grands, objet de soins pour les humbles, en feront une occupation et un lieu pour lesquels nul n'est trop élevé ni trop modeste » (William Temple).

Ainsi seront conservées au traitement de cette pièce maîtresse de l'aménagement du cœur de Paris, des relations claires et une échelle humaine, agréable, vivante, qui est celle de tout le quartier des Halles.

« L'art des jardins, écrivait Georges Gromort, possède ce privilège merveilleux que ses éléments, arbres, fleurs, gazons, miroirs d'eau, sont immuables, aussi bien que les matières vivantes et naturelles dont ils sont faits ; c'est ce qui, dans le cours des siècles, leur a permis d'évoluer si sûrement. »

Nul doute, en effet, qu'au cours du temps ce jardin pourra évoluer dans telle ou telle de ses composantes, dans tel ou tel aspect de son traitement. Je pense que c'est aussi l'une des qualités de ce parti d'aménagement que de se prêter, dans le cadre de quelques grands principes de composition clairement affirmés, et tout en respectant l'inspiration d'ensemble du projet, à ces inévitables et souhaitables adaptations au cours du temps d'un dispositif qui a voulu éviter toute rigidité excessive.

Détails des études pour le jardin des Halles. La maquette de la statue de H. de Miller pour la place : une tête monumentale à l'écoute des mouvements et de l'animation du sous-sol ; le pavement en trompe-l'œil et un élément du canal longeant le mail diagonal.





Equipements municipaux du secteur Saint-Eustache Bourse de Commerce

Dans l'esprit de ceux qui conçoivent l'idée d'un Forum aux Halles, puis de ceux qui ont cherché à concrétiser cette intention formulée de manière un peu théorique et romantique, il a toujours été clair que le commerce n'en était pas la seule composante, même s'il en formait un attrait évident. Il a toujours été voulu, et notamment par les élus des arrondissements centraux, que

cette grande opération d'aménagement entreprise à l'échelle de toute la métropole Ile-de-France, parvienne à associer aux principaux équipements qui sont la conséquence de cette situation et de cette ambition, des possibilités d'usage et d'agrément pour les habitants des quartiers voisins.

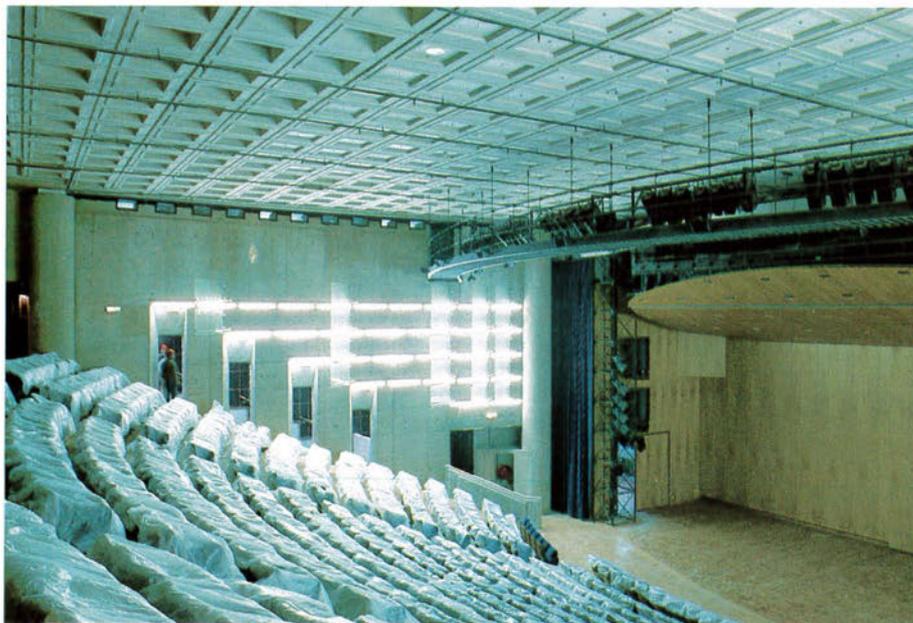
Cette préoccupation, comme le manifestent plusieurs des articles

qui précèdent, était au cœur des réflexions concernant l'urbanisme et l'architecture de ce morceau de ville, puisqu'elles débouchaient sur la volonté d'établir d'étroites relations de cheminement et de perspectives visuelles avec l'environnement et de chercher dans la volumétrie et parfois dans la modénature des constructions nouvelles des rapports « d'intégration », si ce n'est d'harmonie, avec le domaine bâti existant (à l'exception toutefois des grands effets de rupture volontaire liés à des programmes exceptionnels, tels que le Centre Georges Pompidou).

Mais cette préoccupation s'exprimait aussi sous une autre forme, également légitime et peut-être encore plus nécessaire : la volonté de tirer parti de ce complet remaniement de l'espace des anciennes Halles et de leurs abords à la fois pour doter les quartiers voisins d'équipements publics qui leur faisaient immédiatement défaut et pour réaliser certains programmes souhaités par la Ville de Paris et dont le rayonnement s'étend au-delà de la rive droite de la capitale.

Dans cette partie de la cité, où la densité de l'occupation des sols est particulièrement importante et où les espaces libres ou facilement réutilisables font très généralement défaut, il eût été tout à fait regrettable, pour ne pas dire absurde de négliger la chance que représentait l'aménagement des Halles.

La présentation, quelques pages plus haut, des équipements publics



L'auditorium des Halles – en cours de construction (photo page ci-contre) ; presque achevé (photo ci-dessus) – est l'un des éléments majeurs du programme d'équipements publics du secteur Bourse-St-Eustache. Il offrira,

au plein cœur de Paris, à l'intérieur du complexe d'équipements culturels des Halles, un élément qui faisait défaut : une salle moderne de dimension moyenne (636 places) adaptée à l'accueil de manifestations très diverses.



des pavillons Lescot-Rambuteau réalisés par M. Willerval a déjà montré la première forme sous laquelle les responsables du projet se sont efforcés de répondre à cet impératif essentiel et de saisir cette opportunité que le cours normal de l'urbanisme parisien ne devrait sans doute pas voir réapparaître d'ici longtemps. Ainsi qu'il a été dit près de 4 000 m² d'équipements culturels municipaux ont été construits, principalement au bord de la grande terrasse qui forme le premier niveau de cet ensemble de pavillons et comprennent notamment le conservatoire municipal des quatre premiers arrondissements, une bibliothèque municipale destinée aux enfants et adolescents, la Maison des Ateliers, celle du Geste et de l'Image, et le Pavillon des Arts. De même, la présence, dans l'aménagement de l'espace vert, du jardin pour enfants conçu par Mme Lalanne et de jeux divers, notam-

ment sous le grand mail planté, relève de cette même intention et de cette même démarche.

Les espaces et les volumes dégagés par l'utilisation du sous-sol de l'opération, du fait de la création de la gare du RER et de la voirie souterraine, devaient naturellement se prêter aussi à l'insertion d'importants équipements collectifs dans le programme global de l'opération.

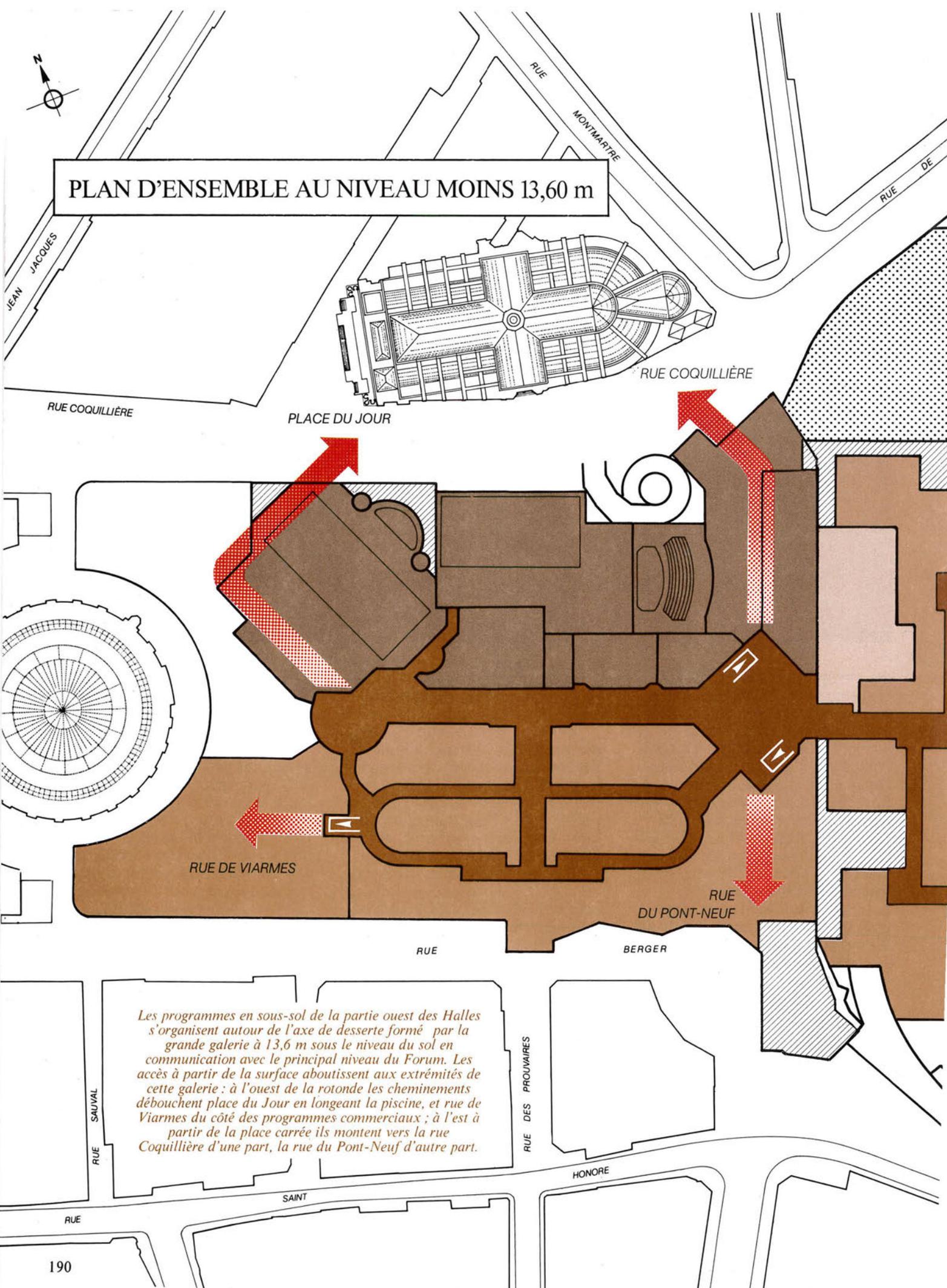
Par leur liaison, à un même niveau, avec le Forum commercial, ils pouvaient tirer parti de la fréquentation de ce dernier, tout en apportant à l'image d'ensemble de ces aménagements le contrepoint d'autres mobiles de les pratiquer que la seule motivation de procéder à tel ou tel achat ; par leurs relations multiples avec les réalisations de surface, et en particulier le jardin, ils étaient offerts, si l'on peut dire en priorité, aux riverains du quartier, aussi bien qu'à ceux qui choisissent de s'y rendre.

C'est pourquoi depuis la définition en 1969 du parti d'urbanisme des Halles, le principe d'un tel programme n'a jamais été abandonné.

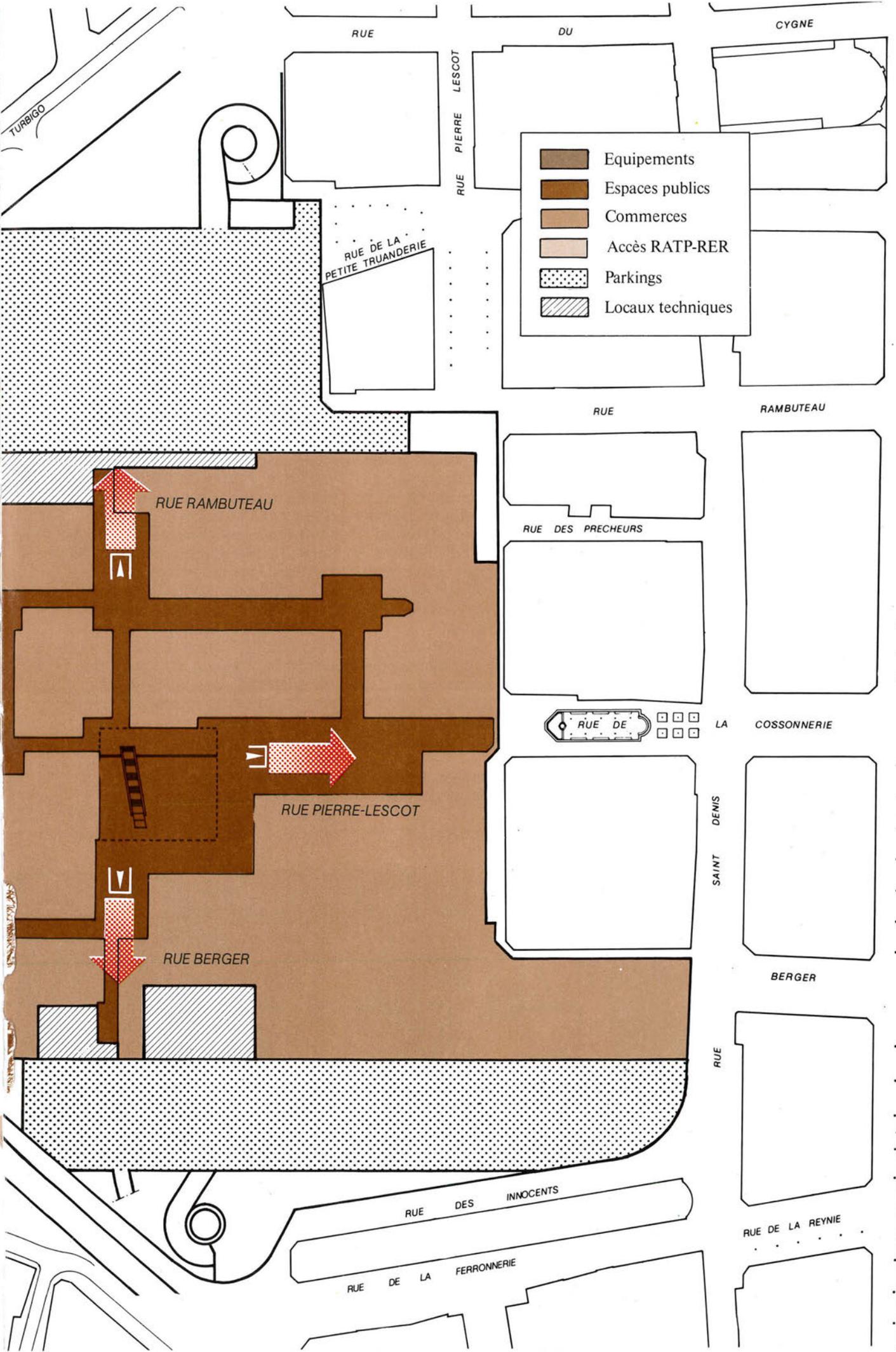
S'agissant de son implantation, une évolution s'est au contraire produite par rapport aux idées initiales. Il avait été envisagé en effet de localiser ces équipements au plus près du débouché du RER et de situer les surfaces commerciales plus vers l'ouest, sous le jardin. L'analyse du calendrier de l'opération, celui des contraintes spécifiques à chacune des catégories de programmes en cause, l'intérêt finalement de rapprocher le pôle commercial du pôle de transports collectifs et d'écarter un peu au contraire des plus grands flux de passages des équipements publics réclamant un meilleur environnement acoustique et une moindre animation à leurs abords immédiats ont conduit à inverser le dispositif. C'est donc sous la partie nord du jardin jusqu'à la



PLAN D'ENSEMBLE AU NIVEAU MOINS 13,60 m



Les programmes en sous-sol de la partie ouest des Halles s'organisent autour de l'axe de desserte formé par la grande galerie à 13,6 m sous le niveau du sol en communication avec le principal niveau du Forum. Les accès à partir de la surface aboutissent aux extrémités de cette galerie : à l'ouest de la rotonde les cheminements débouchent place du Jour en longeant la piscine, et rue de Viarmes du côté des programmes commerciaux ; à l'est à partir de la place carrée ils montent vers la rue Coquillière d'une part, la rue du Pont-Neuf d'autre part.



-  Equipements
-  Espaces publics
-  Commerces
-  Accès RATP-RER
-  Parkings
-  Locaux techniques

BOULEVARD DE SEBASTOPOL

BOULEVARD DE SEBASTOPOL



Bourse de Commerce, en grande partie sous la vaste place minérale prévue devant le transept de Saint-Eustache que ce programme d'équipements publics a été réalisé.

Quant au contenu du programme sa définition a pris en compte plusieurs éléments ; d'une part, la volonté de réaliser un espace vert et le refus des élus et de l'opinion, manifesté lors de la consultation de mars 1968, de voir s'implanter en surface des bâtiments de trop grande taille sur le carreau des Halles, conduisirent à implanter dans les espaces souterrains, les équipements dont la création était souhaitée, mais qui pré-

sentaient le volume le plus important : par exemple une piscine, un gymnase, un auditorium, un grand équipement audio-visuel ; édifiés sur le carreau des Halles, ces équipements ne pouvaient manquer d'y former des bâtiments, d'un seul tenant, relativement lourds et pleins, alors que le parti d'urbanisme défini, à tort ou à raison, cherchait à donner un caractère plus familier, plus pénétrable, moins opaque, plus flexible à l'environnement de l'ancien carreau des Halles ; d'autre part, il fallait bien entendu répondre aux deux objectifs de la politique conduite par la Ville de Paris, surtout depuis la redéfinition de son statut et l'élection de son Maire en mars 1977 : satisfaire certains besoins évidents des quartiers du centre en équipements qu'ils auraient bien peu d'autre chance de voir se réaliser ailleurs ; contribuer à la politique d'ensemble très ambitieuse mise en œuvre par la Ville dans le domaine culturel et qui trouve aux Halles un emplacement privilégié pour y fonder quelques uns de ses principaux points d'appui.

L'ensemble des réalisations en cours d'achèvement représente plus de 16 000 m² de planchers et occupe un volume imposant, puisque beaucoup de ces équipements possèdent une grande hauteur sous plafond.

Cet ensemble comporte deux principaux groupes de programmes :

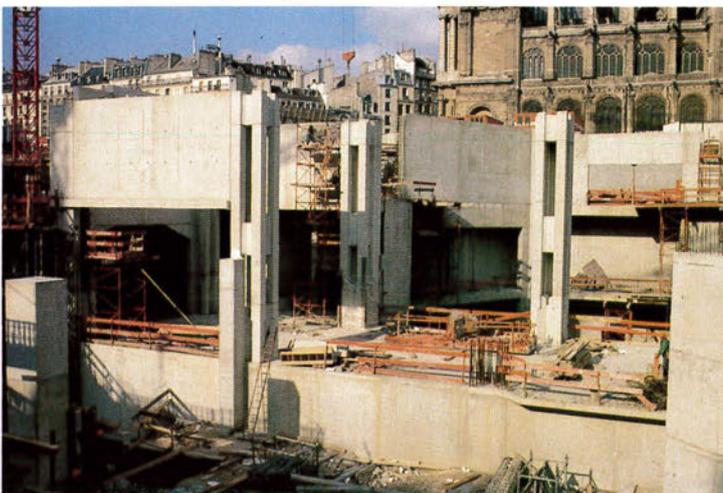
1 - Le premier est de caractère

sportif.

Ses éléments sont prioritairement destinés à répondre aux besoins des quartiers centraux de la rive droite et notamment à ceux de leur population scolaire, mais ils peuvent également se prêter à un rôle plus large.

- Tel est le cas en particulier de la piscine qui forme l'élément le plus spectaculaire de cet ensemble. Elle occupe au sol 3 000 m² et comprend un grand bassin de 50 mètres de longueur et de 21 mètres de largeur ainsi qu'une pataugeoire pour les jeunes enfants. Placée sous une voûte d'un très bel élan, bordée sur l'une de ses faces par une serre tropicale et jouissant à travers elle et les petites pyramides du jardin d'une référence à la lumière du jour, cette piscine est traitée de manière très claire avec le contraste de céramiques blanches et de fonds bleus et présente une qualité exceptionnelle. Elle accueillera les scolaires et les associations sportives mais sera également ouverte à l'ensemble du public, en particulier en fin de semaine et durant les vacances. Pour faciliter l'organisation de cette fréquentation, un muret mobile permet de dissocier le bassin principal en deux bassins de 25 mètres × 21 mètres.

- A côté de la piscine et se situant également sous la place minérale (qui, dépourvue par définition des surcharges de terre, apporte de moindres contraintes de constructibilité et de coût à ces grands volu-



mes), est installé un *gymnase* de 44 mètres sur 22 mètres avec 7 mètres de hauteur sous poutre qui permet la pratique de l'ensemble des sports en salle (basket, volley-ball, handball, etc. à l'exception du tennis). Il s'accompagne de *deux salles* de 140 mètres carrés chacune pour des activités telles que la gymnastique, les arts martiaux ou le tennis de table.

2 – Le deuxième groupe de programmes est de caractère *culturel*.

- Il est d'abord marqué par la présence d'un *auditorium* de 636 places qui doit permettre la présentation de manifestations et de spectacles très variés qui ne peuvent aisément être accueillis dans d'autres salles trop vastes ou inadaptées ou encore soumises aux contraintes d'une programmation de caractère commercial. Il s'agit aussi bien de présentation de jeunes formations, d'audition et de promotion des élèves de conservatoires que de récitals de voix ou d'instruments, de concerts de musique de chambre ou de musique électro-acoustique.

Un soin tout particulier a donc été apporté à la qualité acoustique de cet équipement, notamment avec la création d'un grand fond de scène en bois dont le contraste et l'harmonie avec le béton brut qui forme les parois et les caissons du plafond, produisent en outre un effet architectural très intéressant. Quel que soit le mode de gestion qui sera retenu pour cette réalisation municipale, nul doute que la création de cette salle apporte à

l'équipement culturel de la capitale un élément qui lui faisait entièrement défaut ; à proximité immédiate du Théâtre de la Ville et du Théâtre Musical de Paris, l'auditorium des Halles apporte une troisième composante, avec sa vocation originale, à un complexe culturel complet, diversifié, de très haut niveau et immergé dans toute la vie du quartier central de Paris.

- La *vidéothèque de Paris* (4 000 m²) constitue le second point fort de ce programme dont l'ambition n'a pas varié et dont la définition se précise. L'idée originelle développée par M. P. Emmanuel, récemment disparu et qui avait été Président de l'Institut National Audiovisuel, consiste à doter la capitale d'un système moderne de recueil de données touchant à son patrimoine culturel, artistique et urbanistique et à son évolution ainsi qu'aux problèmes et réactions qu'elle suscite. La vocation de cet équipement est donc double :
 - constituer un système d'archives audio-visuelles sur Paris et sa région consultable par les utilisateurs ; ce fonds regroupera des documents d'archives, mais sera aussi constamment enrichi par des productions nouvelles concernant les transformations en cours, afin de devenir une sorte de mémoire vivante de la ville ;
 - promouvoir et faciliter la communication à travers les actions d'animation intéressant les Parisiens (habitants, associations, insti-

tutions) et utilisant les moyens modernes de l'audio-visuel.

Pour réaliser ces objectifs la vidéothèque dispose d'un espace très important séparé en différents lieux fonctionnels : locaux de recherche et consultation, trois salles de projection, cinémathèque, lieux de rencontre et d'animation.

Cet ensemble se situe près de l'auditorium, sous la partie nord-est de la place minérale et s'ouvre sur le nymphée et ses jeux d'eau.

- Sur la grande galerie piétonne qui se situe au niveau de la place basse du Forum (- 13 mètres 60) et qui borde au sud tout ce complexe d'équipements publics, s'ouvrent plusieurs autres programmes importants de caractère culturel :

- La *discothèque centrale de Paris* (1 600 m²) ; déjà expérimentée dans cette partie de la capitale rue François Miron, cet équipement offre aux Parisiens, en prêt à domicile, quelques 25 000 documents sonores, disques et cassettes, alors que les discothèques de quartier ne peuvent guère dépasser 7 000 documents. Elle comprendra également un centre d'information et de documentation sur la production discographique et la vie musicale, ainsi qu'un service d'archives permettant la consultation sur place de documents anciens de grand intérêt ; elle sera en outre un lieu de rencontre et de travail pour les discothécaires, animateurs et autres professionnels du disque et de la musique. Elle répondra à une demande et



Le chantier des équipements en sous-sol en octobre 1983. De gauche à droite : la rotonde (photo du haut) formant l'extrémité ouest de la grande galerie ; les hauts poteaux de béton de la grande galerie (10 m de large et 10 m de haut environ dans son état final) dans sa partie centrale et au départ de la place carrée ; les spectaculaires coffrages des piliers à chapiteau conique de la rue haute, joignant la place carrée à l'accès rue Coquillière. La puissance et la qualité de l'architecture de béton se manifestent déjà.



La seule partie émergée des équipements souterrains : les petites pyramides de verre qui couvriront la serre tropicale ; ici au moment de leur montage.



Le chantier des équipements en sous-sol durant l'année 1984. La dalle de couverture est achevée et l'aspect définitif des réalisations apparaît clairement. Ci-dessus la piscine : deux puissants piliers (6 m de diamètre) portent le système de poutres cintrées rayonnantes de la couverture ; au fond la voûte de la pataugeoire ; au premier plan le bassin avec le muret mobile qui permet de le diviser. A gauche, la grande galerie dont le volume est rythmé par les poteaux et les poutres croisées de sa structure. A droite, la grande place carrée (35 mètres de côté, 15 mètres de hauteur environ) dont la puissance des doubles poteaux et des poutres à treillis forme la marque particulière. A l'extrême droite la rue des serres montant vers la place du Jour sous une succession d'arches alternées de béton. Le vocabulaire utilisé se réfère – avec des formes et des matériaux contemporains – aux voûtes de St-Eustache, aux thermes anciens et aux architectures troglodytes.





une attente qui ne cessent de s'affirmer et de se développer.

– *La Maison des conservatoires* (1 600 m²) ; elle a pour premier objectif d'offrir aux différents conservatoires municipaux d'arrondissement et au Conservatoire National de Région de Paris des lieux de travail et de répétition permettant la présence du public. Les techniques modernes du son y seront également enseignées. Elle comprendra six salles, consacrées à l'art dramatique, à la danse, à la musique de chambre, aux percussions, aux orchestres symphoniques et à la musique électro-acoustique, complétées par une bibliothèque de partitions et d'ouvrages d'art concernant ces disciplines artistiques.

– *L'Espace photographique de Paris* (450 m²) ; il jouera un rôle d'exposition et d'information dans un do-

maine artistique en plein développement depuis plusieurs années à Paris. Les collections photographiques de la Ville, qui sont parmi les plus prestigieuses du monde, y seront présentées, ainsi que les oeuvres de photographes contemporains. Le public pourra aussi y avoir accès librement à une information photographique sur différents supports (livres, revues, enregistrements sur cassettes et disques vidéo).

– Enfin à ces équipements culturels publics vient s'ajouter, également accessible depuis la grande galerie couverte, un petit studio de radio destiné à la chaîne RTL. Celle-ci avait initialement envisagé et préparé un programme très important de l'ordre de 2 500 m² comprenant des studios d'émission TV et radio pour enregistrements publics ; après

avoir mené très loin l'étude de ce programme elle y a finalement renoncé et se borne à une installation de taille beaucoup plus faible, de sorte qu'après l'extension de la Vidéothèque de Paris, il demeure un espace de l'ordre de 500 à 600 m² pour lequel une affectation dans le domaine de la communication est à l'étude.

3 – A côté de ces équipements sportifs et culturels de toute nature, l'utilisation du sous-sol du secteur Saint-Eustache-Bourse de Commerce devrait également faire place aux besoins de toute nature que peuvent exprimer les associations locales.

– *Un ensemble de locaux sociaux* d'environ 1 400 m² a donc été prévu. Il comportera une salle polyvalente et plusieurs salles de réunions destinées à une Maison des Jeunes



Son architecture et le voisinage de la serre apportent à la piscine un éclairage naturel et une note d'exotisme qui contribuent à créer une ambiance exceptionnelle à Paris.

pour les arrondissements centraux et susceptibles de répondre aux demandes diverses que suscite le développement de la vie associative.

On peut sans doute rattacher à cette préoccupation, bien qu'il s'agisse cette fois d'une fonction bien précise, la création d'une petite salle de 250 m² destinée aux associations et aux particuliers, adeptes du billard.

*
* *

Le traitement architectural de ce complexe d'équipements publics souterrains était à l'évidence essentiel à la réussite de cette opération. Pour combattre les réactions négatives d'une implantation en sous-sol – alors même que la plupart de ces équipements sont généralement fermés sur eux-mêmes – il fallait éviter tout effet étriqué ou comparémenté dans les volumes, les larges espaces ; il fallait jouir au maximum de l'ouverture de ce dispositif vers la surface et vers les points d'éclairage naturel (serres ; nymphée ; sortie Saint-Eustache et Berger ; etc.) ; il fallait également prendre en compte toutes les contraintes techniques pour la création de volumes relativement importants avec de grandes portées dépourvues de points d'appui et des hauteurs sous-plafond élevées. Il fallait enfin respecter les impératifs résultant du projet du jardin et notamment le tracé de la place, ainsi que ceux qui découlaient de la boucle de voirie souterraine qui était en cours de réalisation.

Pour traiter ce problème, la SEMAH avec l'accord de la Ville de Paris a fait appel à M. Paul Chémétov qui s'explique lui-même dans les pages voisines sur sa démarche.

Son choix, d'ailleurs commandé par les considérations qui précèdent, a été celui d'un parti architectural fort et puissant. De ce point de vue l'implantation en sous-sol de ces équipements, par ailleurs génératrice de difficultés évidentes, présentait évidemment l'avantage qui



avait été recherché ou pressenti au départ par les partisans de ce type de solution : une plus large liberté de conception, l'absence d'exigences d'intégration et de références à l'épannelage ou aux matériaux du voisinage, un moindre « contrôle esthétique » de la part des administrations qui en ont la charge et l'exercent si souvent de manière castratrice.

Si les impératifs techniques étaient importants du fait des problèmes d'issues de secours et de ventilation et en raison de la surcharge due aux réalisations du jardin, le programme bénéficiait à l'inverse d'une plus grande marge pour s'exprimer et s'affirmer, que s'il s'était trouvé en surface, et pouvait jouir de la profondeur utilisable importante de la fouille des Halles.

Le projet de M. Chémétov recherche une très grande netteté et un caractère aisément repérable, dans l'organisation pourtant difficile de ce complexe d'équipements très diversifiés. Un grand cheminement est-ouest, puissamment scandé par les poutres et poteaux apparents de la structure en béton, et jouant sur l'utilisation de la lumière naturelle ou artificielle de ce monde souterrain, donne à cet ensemble sa principale ligne de force. « Architecture de passage voûté,

entre la travée d'ogives de Saint-Eustache et la cave d'un pavillon de Baltard, mais résolument contemporain : grandes lignes de poutres et de poutrelles en fonte et porphyre, marquant assez résolument l'aspect de fouille, de grotte, de rocaïlle » (P. Chémétov).

Cette galerie, aujourd'hui baptisée rue Basse-Saint-Eustache, de 10 mètres de large et de 10 mètres de hauteur environ se situe à 13,6 mètres au-dessous du sol. Elle part d'une très vaste place carrée qui communique directement au même niveau avec la place basse du Forum et le RER ainsi qu'avec les nouveaux programmes commerciaux contigus au sud (cf. article suivant). Elle donne accès à la plupart des équipements municipaux (locaux sociaux, Maison des Conservatoires, discothèque centrale baptisée Maison de la Musique, vidéo-thèque, espace photographique, gymnase et piscine) ; son niveau s'abaisse pour laisser passer la voirie souterraine juste avant son débouché sur une rotonde, placée devant la Bourse de Commerce. A partir de là, le cheminement piétons s'élève le long des serres tropicales du jardin et contourne le volume de la piscine pour aboutir place du Jour devant la façade Saint-Eustache.

Le gymnase (44 mètres par 22 mètres et 7 mètres de hauteur sous poutre) permet la pratique des différents sports en salle.

Au niveau haut, une rue nord-sud de moindre ampleur (5 mètres sous plafond) raccordée à la place carrée par une batterie d'escalators et d'escaliers, donne accès à l'auditorium et à la discothèque et débouche, à travers le nymphée du jardin, devant le chevet de l'église.

Sous les équipements et sous les locaux commerciaux attenants sont aménagées quelques 400 places nouvelles de stationnement, accessibles à partir du réseau de voies souterraines, ainsi que des aires de livraison permettant l'accès des matériels nécessaires aux différents programmes.

Ainsi, directement desservi par le RER et la voirie, puissamment relié au quartier environnant et aussi aux autres programmes souterrains, le nouvel ensemble d'équipements municipaux viendra renforcer et compléter le pôle d'attraction exceptionnel que constituent les Halles.

Le défi de l'implantation en sous-sol d'un pareil ensemble paraît avoir été bien relevé. Et si de telles solutions sont évidemment difficiles et coûteuses, peut-être mesurera-t-on mieux, très bientôt, que la Ville de Paris se devait de saisir cette chance qui ne se serait plus présentée une seconde fois dans son plein cœur, au lieu de négliger les possibilités d'utilisation des sous-sols de l'opération comme la tentation de la facilité aurait pu l'y conduire.



En quelques lignes

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DU SECTEUR SAINT-EUSTACHE-BOURSE DE COMMERCE

Maître d'ouvrage : Ville de Paris.

Maître d'ouvrage délégué : SEMAH.

Architectes : Paul Chemetov, AUA.

22.000 m² de planchers environ (plus 400 places de stationnement).

- Espaces et cheminements publics (4.800 m²); serre tropicale (450 m²).
- Équipements culturels (8.000 m²) : Auditorium (636 places); Vidéothèque de Paris; Discothèque centrale; Maison des Conservatoires; Espace Photographique.
- Équipements sportifs (5.400 m²) : piscine (50 m × 21 m); gymnase (44 m × 22 m); deux salles de sports; annexes.
- Locaux sociaux (1.600 m²) : salle polyvalente, salles de réunions, espaces billard.
- Studio RTL.

Vue de la grande galerie en août 1985 montrant le système d'éclairage zénithal, qui imitera la lumière du jour, et le traitement de la façade des équipements publics municipaux.

EQUIPEMENTS MUNICIPAUX DU SECTEUR SAINT-EUSTACHE - BOURSE DE COMMERCE

Paul Chemetov

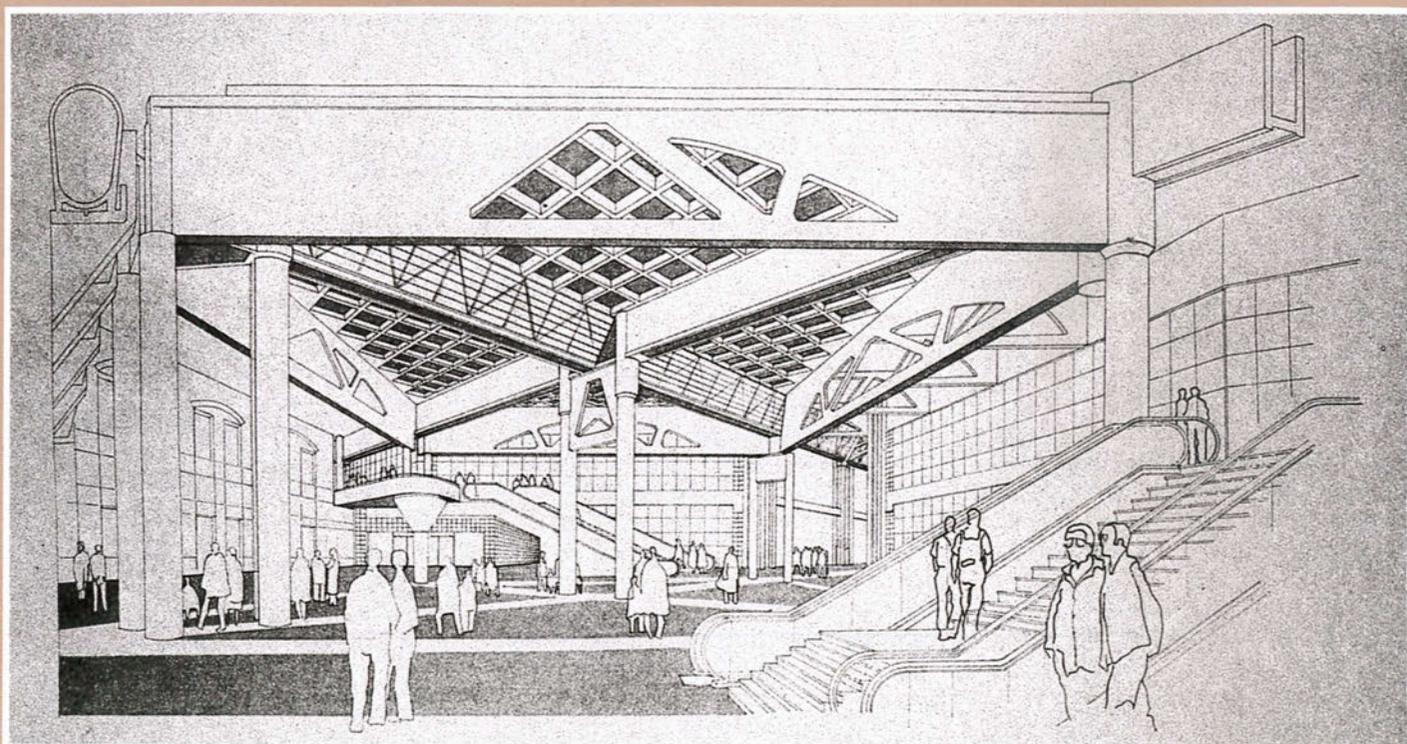
Les Parisiens qui, aux Halles, se penchent sur ce qui fut le trou, où manœuvraient les cavaliers indiens de Marco Ferreri, ne regardent plus cette eau sombre, reflétant Saint-Eustache et la Bourse de Commerce. Comme ces figurines que l'on voit dans les gravures anciennes commenter le progrès des excavations qui délivrent les temples enfouis, ils assistent, curieux, badauds ou rêveurs, à cette archéologie inverse qui, jour après

jour, masque de ses piliers, de ses voûtes et de ses planchers ce front de falaise fissuré que la démolition des Halles nous révéla. La dalle qui portera le jardin et abrite les équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris, est venue masquer cette pédagogie du chantier.

Les Parisiens découvriront à l'automne 85 le résultat d'un travail de plus de cinq années, où nous avons tenté de donner forme au chaos du sous-sol des villes. La plus

extrême contrainte est aussi un stimulant pour l'imagination.

Nous avons eu le souci, maintenant que Les Halles attirent un si vaste public, d'imaginer des lieux souterrains à la mesure des milliers de Parisiens qui, tous les jours, y passeront. Au débouché de l'actuelle salle d'échanges du RER, nous avons bâti une place de près de mille m². Dans l'axe de cette place, située à plus de treize mètres sous le sol, la rue Basse Saint-Eus-



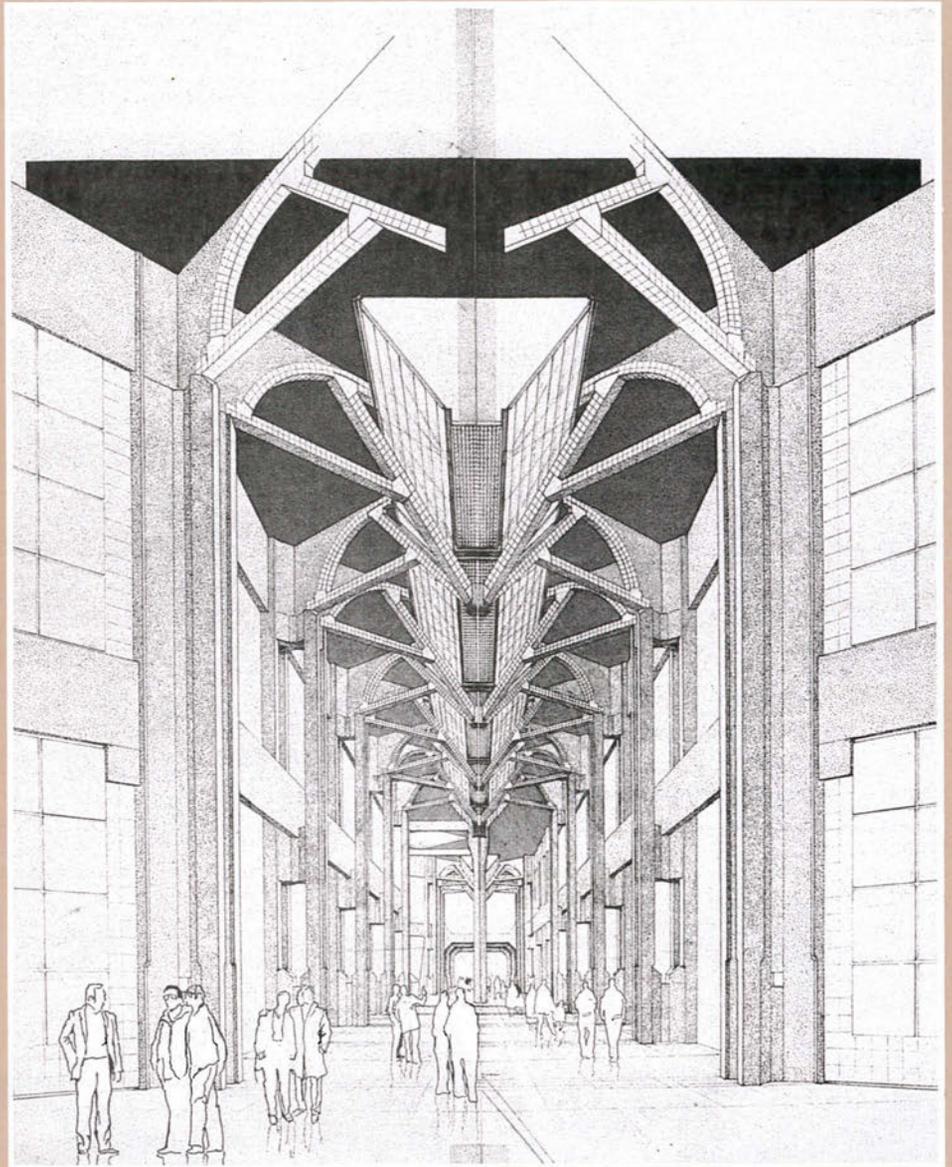
tache, rythmée par de puissants piliers à quatre fûts qui donnent naissance à des arcatures ajourées, est l'élément central de la composition. Un grand shed inversé traité en luminaire continu donnera l'illusion d'un éclairage qui proviendrait d'un lanterneau supérieur.

Un vaste oculus zénithal, axé sur le transept de Saint-Eustache, ponctuera de ses rais de lumière cette galerie.

Le décaissé provoqué par le passage de la voie souterraine donne l'occasion d'une inflexion marquée par une salle en rotonde. De là, par paliers successifs, nous nous élevons vers la Place du Jour, en longeant quatre grandes serres plantées d'espèces exotiques qui, tout à la fois, donnent une lumière naturelle à la piscine et un décor chaleureux aux baigneurs. Les arches alternées de cette galerie, les poutres cintrées de la piscine évoquent les arcs-boutants de Saint-Eustache que nous découvrirons au travers des vitrages des serres. Ainsi, par ces vues croisées, nous lions le dessin des équipements souterrains aux éléments singuliers du jardin. Ici les serres, à l'est un nymphée orienté vers le chevet de Saint-Eustache, au sud un pavillon de treillage qui marque l'accès vers la place Maurice Quentin et le jardin creux qui s'épanouit à partir de la colonne astrologique.

Chaque fois la lumière accompagnera la descente des piétons vers l'architecture souterraine de notre projet. Dans ces grottes artificielles, nous avons magnifié la construction, tentant là un accord avec l'évidence naturelle des architectures troglodytes.

Le volume et la dimension des espaces que nous devons construire nous ont dicté une puissante architecture qui s'inspire des grands thèmes antiques. Il ne s'agit

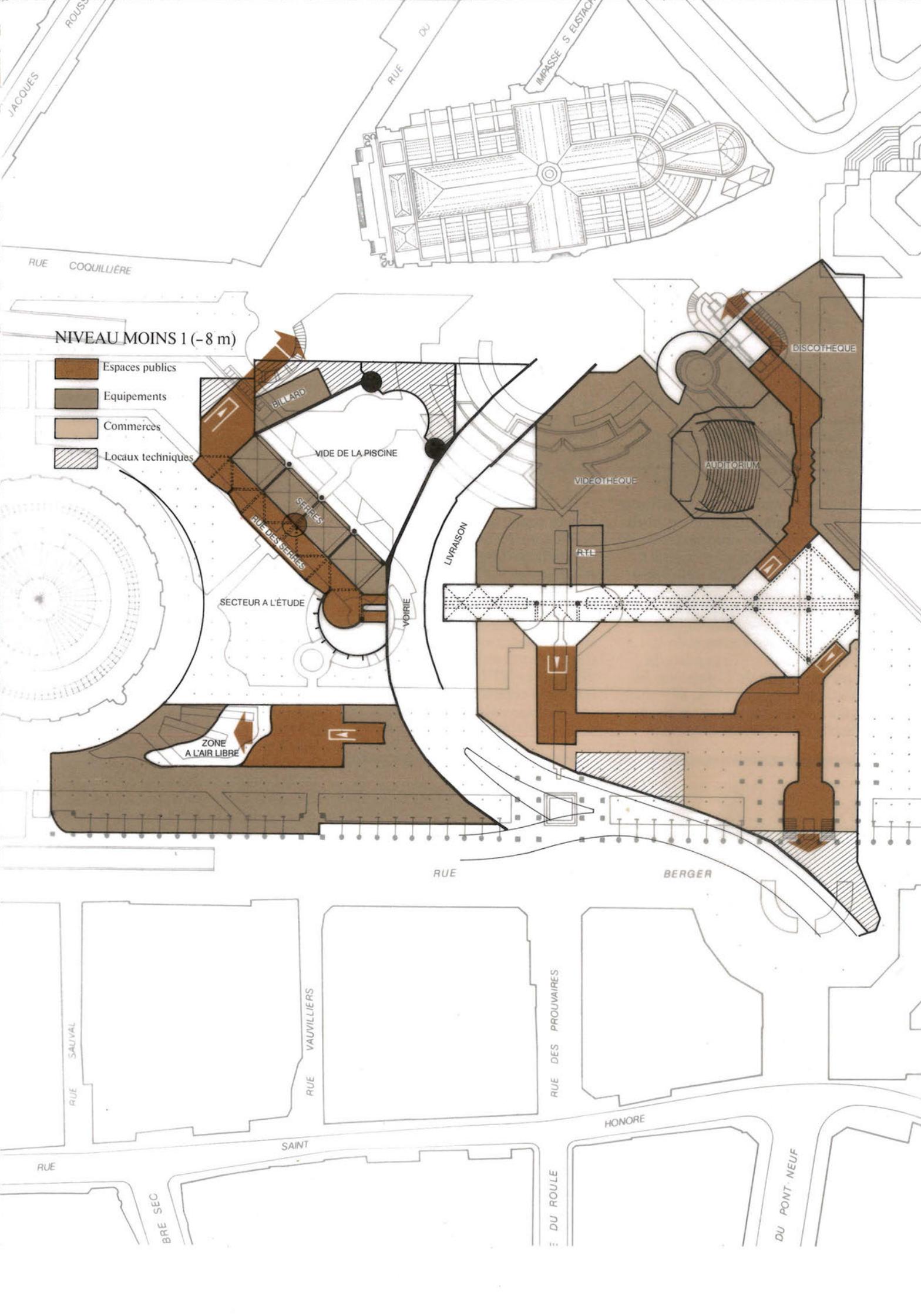


pas ici de citations littérales : nos moyens d'exécution sont tout autres. La totalité de la structure restera en béton apparent, quelquefois poli, quelquefois bouchardé.

Le choix du sable, des graviers, du ciment lui-même, a permis ce ton de coquille d'œuf qui ne surprendra que ceux qui ont fait du béton un adjectif boueux. Le parement des murs et les sols en pierre mettront en valeur l'exécution de la structure.

Projets pour la place carrée (page précédente) et la grande galerie (ci-dessus). (Dessins AUA, P. Chémétov).

Ces dessins des architectes montrent à l'évidence l'ampleur donnée aux espaces publics dans cette partie de l'opération, la puissance architecturale et la rigueur du traitement des espaces.



NIVEAU MOINS 1 (-8 m)

- Espaces publics
- Equipements
- Commerces
- Locaux techniques

BILLARD

VIDE DE LA PISCINE

SERRES

SECTEUR A L'ETUDE

VOIRIE

ZONE A L'AIR LIBRE

VIDEOTHEQUE

AUDITORIUM

DISCOTHEQUE

LIVRAISON

RTE

RUE

BERGER

RUE SAUVAL

RUE VAUVILLIERS

RUE DES PROUVAIRES

SAINT

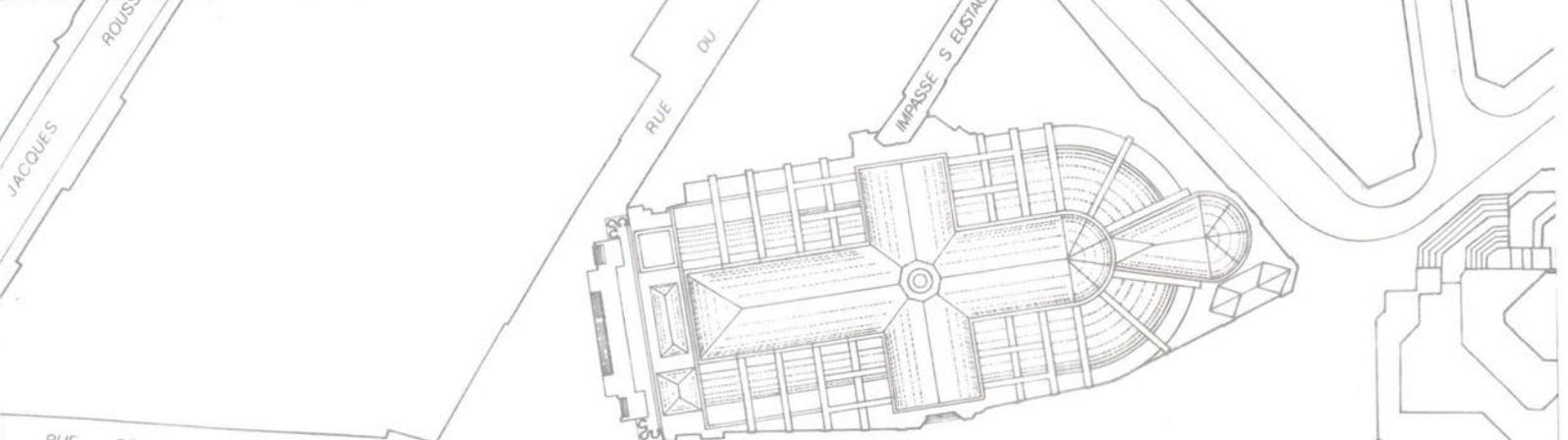
HONORE

RUE

BRE SEC

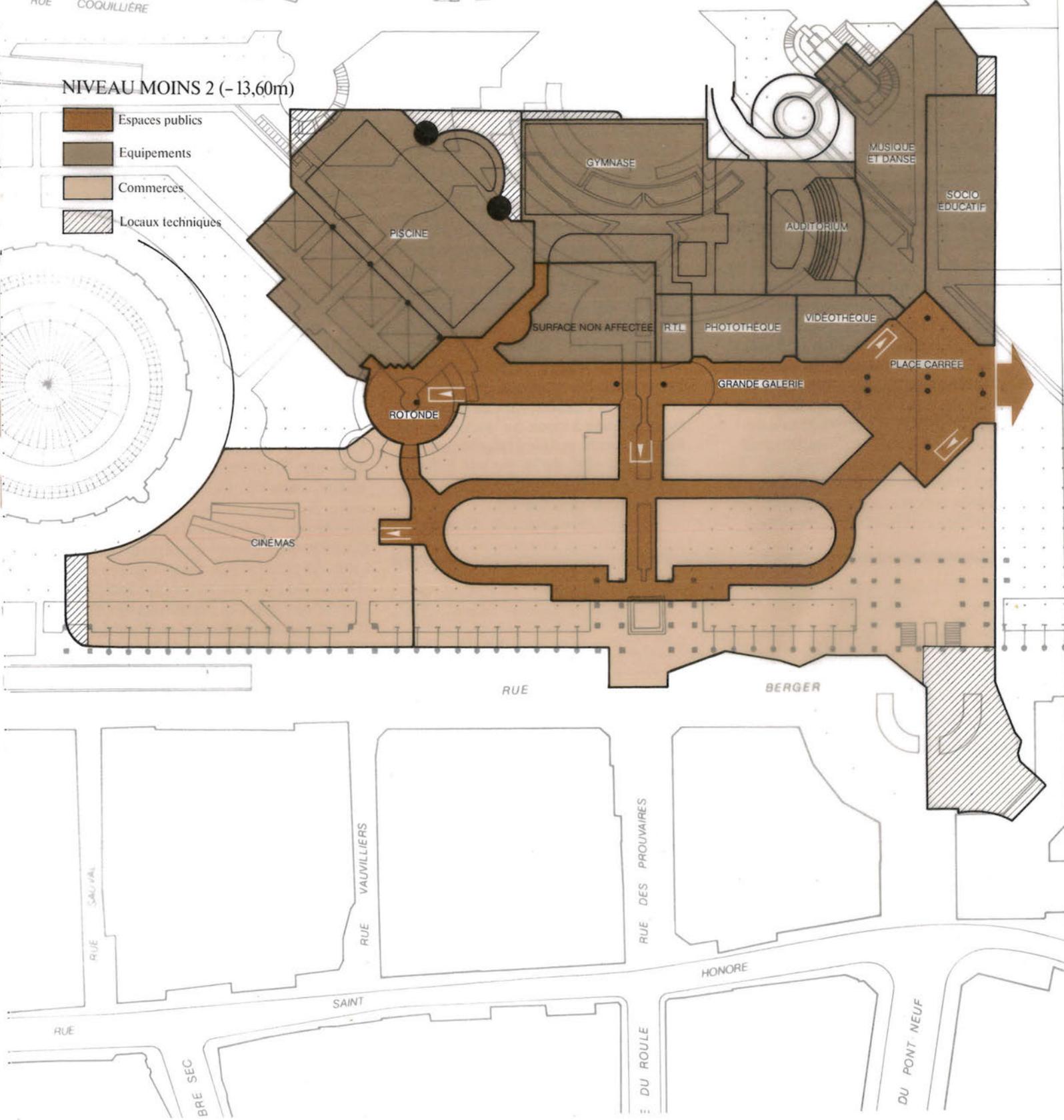
DU ROULE

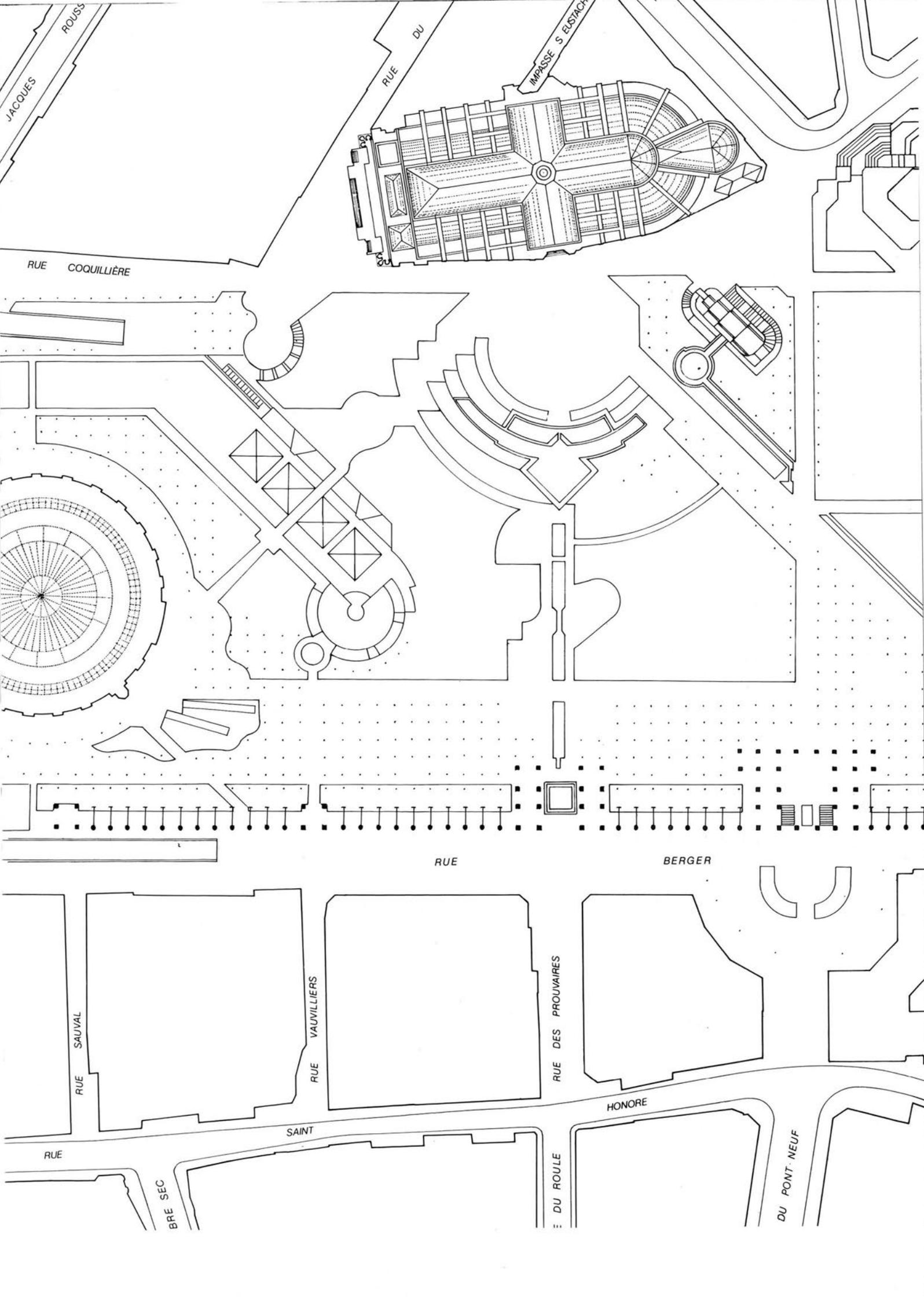
DU PONT NEUF



NIVEAU MOINS 2 (-13,60m)

- Espaces publics
- Equipements
- Commerces
- Locaux techniques





JACQUES ROUSS

RUE DU

IMPASSE S ESTIACHE

RUE COQUILLIÈRE

RUE

BERGER

RUE SAUVAL

RUE VAUVILLIERS

RUE DES PROUVAIRES

HONORE

RUE

BRE SEC

SAINT

RUE DU ROULE

RUE DU PONT NEUF

Nouveaux programmes commerciaux du secteur Saint-Eustache Bourse de Commerce



La partie sud des volumes souterrains situés sous le jardin a été la dernière à voir se décider son affectation.

Depuis longtemps cependant, elle a compris un élément de programme toujours maintenu et destiné à l'administration des PTT mais dont la nature a profondément changé. Cette administration avait en effet projeté de tirer parti des espaces disponibles sous le jardin pour la réalisation d'un important central téléphonique, un peu comparable à celui qui a été réalisé, pour un coût élevé, sous le jardin des Tuileries. Au moment de la crise qui fit suite à l'abandon du projet de Centre de Commerce International courant 1974, elle avait acquis à cette fin, un ensemble de volumes relativement important

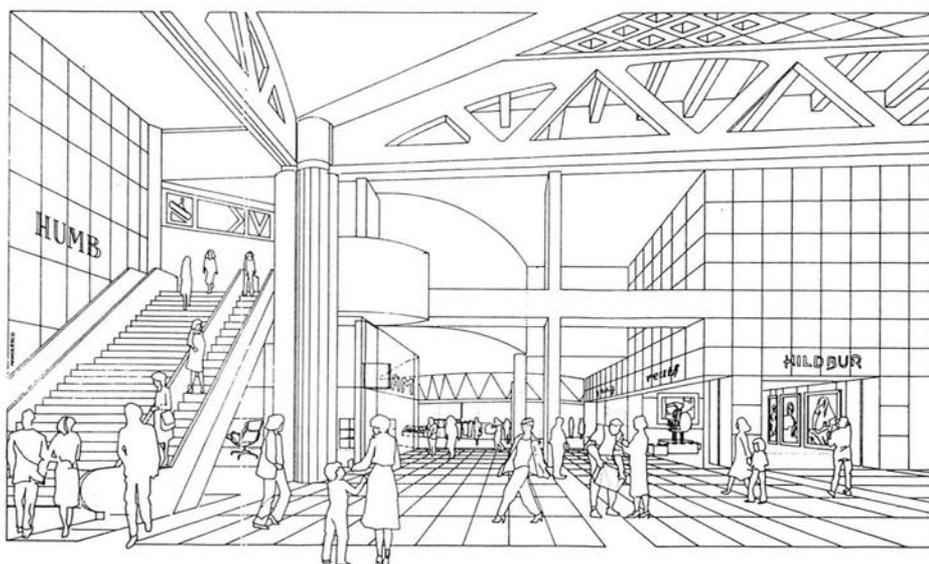
dans les aménagements envisagés (ils réclamaient de l'ordre de 10 000 m² au niveau - 8 mètres). L'évolution foudroyante survenue dans ce domaine technologique a très rapidement rendu inutile la réalisation d'un tel équipement. Les PTT conservent cependant une emprise d'environ 3 500 m² au premier niveau souterrain et mettent sur pied un autre mode d'utilisation de ces surfaces (enseignement ; conférences ; centre d'information ; etc.).

Mais là n'était évidemment pas l'essentiel. La question majeure concernait l'ensemble des espaces symétriques à ceux qu'occupent les équipements publics municipaux, de l'autre côté de la grande galerie est-ouest conçue par M. Chémétov (cf. l'article précédent).

La vocation générale de cette

zone sous le jardin avait, à vrai dire, toujours été définie comme de nature « commerciale ». Il s'agissait en effet, d'assurer l'animation du cheminement piétons qui relie la place basse du Forum à Saint-Eustache et qui, bordé sur sa rive nord d'équipements culturels et sportifs, trouverait sur sa rive sud d'autres motifs d'attraction et d'intérêt.

La Ville de Paris et la SEMAH ont longtemps recherché dans le cadre de ce choix d'ensemble la définition de programmes originaux, tournés en particulier vers le loisir. C'est ainsi qu'il a été envisagé la réalisation d'un programme de type IMAX qui finalement a pris place, sous une forme encore plus ambitieuse, dans la « Géode » de la Villette. Surtout, la Ville et la SEMAH ont longtemps exploré l'hypothèse d'un grand aquarium associant la présentation des espèces du milieu marin à toute une action pédagogique pour la connaissance de la mer, de sa faune, de sa flore et de sa vie. La vétusté et l'inadaptation de l'aquarium du Trocadéro, le fantastique intérêt soulevé par ces questions auprès des enfants et adolescents, la situation centrale des Halles et ses exceptionnelles conditions d'accès, depuis toute la région Ile-de-France, l'exemple de la réussite de tels équipements à l'étranger, étaient autant de raisons qui paraissaient justifier un tel programme. Beaucoup de recherches, de contacts, de discussions ont eu lieu à propos de ce projet. Il a finalement été décidé d'y renoncer.



Entrée dans le programme commercial à partir de la place carrée (ci-dessus) et vue-coupe

d'une rue intérieure du programme. (Dessins de A. Manoilescu).

D'une part, diverses campagnes d'inspiration écologiste ont pris pour cible, au point d'y réduire le contenu du projet, les manifestations de caractère récréatif dont il pouvait s'accompagner (« Delphinarium »), alors que cet élément n'était pas le plus important et pouvait même être absent du programme.

D'autre part et surtout, il est apparu que les conditions financières d'exploitation de cet équipement exigeraient de la part de la Ville de Paris un investissement non négligeable, non seulement pour sa construction, mais sans doute également pour son fonctionnement. Compte tenu des contraintes de sa politique budgétaire et des efforts qu'elle consentait par ailleurs pour la réalisation des équipements municipaux, aussi bien en surface qu'en sous-sol, et pour l'aménagement du jardin, il n'a pas paru possible d'engager cet effort supplémentaire.

Cependant les échéances devenaient pressantes. Engagée depuis 1969, l'opération des Halles devait trouver désormais au plus vite son achèvement. En particulier, il était inconcevable de ne procéder qu'à l'aménagement de la seule moitié nord du jardin ; et celui-ci ne pouvait être créé au sud sans une définition plus précise de l'utilisation du sous-sol. L'idée de création d'une sorte de « réserve foncière » en sous-sol, en attendant que survienne une période plus propice à des investissements importants et originaux, avait l'inconvénient d'être immédiatement coûteuse, d'autant plus que, pour ménager l'avenir, une structure aussi peu contraignante que possible, autorisant par exemple de longues portées, aurait dû être imaginée ; elle avait aussi l'inconvénient d'être incertaine et risquée.

C'est en fonction de ces considérations, et après cette longue période de recherche, que la Ville et la SEMAH se sont finalement résolues à la réalisation d'un ensemble plus classique de boutiques et de cinémas. Ces derniers, par leur nombre (six), et leur concentration à

l'angle sud-ouest de l'opération, au-dessous des volumes conservés par les PTT apportent d'ailleurs pour le moment sa principale spécificité à ce programme.

Ce nouveau secteur commercial est donc compris entre le Forum à l'est, la grande galerie de circulation piétonne au nord, un secteur au nord-ouest, d'environ 7 000 m², dont l'utilisation n'est pas encore définitivement arrêtée et les limites de l'opération au sud et à l'ouest (avec l'emprise au premier niveau conservée par les PTT).

La maîtrise d'ouvrage des nouvelles surfaces commerciales a été confiée à la société Espace-Expansion, également maître d'ouvrage et gestionnaire du Forum, qui souhaite étendre à ce qu'elle a baptisé le « Nouveau Forum » le succès de sa première réalisation dans l'opération des Halles.

Ce « Nouveau Forum » présente cependant une importance nettement plus faible que le Forum proprement dit puisqu'il occupe 12 000 m² (au lieu de 43 000 m²) auxquels s'ajoutent 2 000 m² environ d'espaces de circulation piétonne (au lieu de 17 000 m²). Ces surfaces commerciales sont formées, d'une part, de salles de cinémas (3 000 m²) d'autre part, d'une cinquantaine de petites boutiques consacrées à la mode, à la beauté, aux cadeaux, à la décoration, aux jouets et aux loisirs (restaurants, etc.) ainsi que de deux moyennes unités de même vocation.

- le principal niveau d'aménagement est celui de la place carrée et de la grande galerie en communication avec la place basse du Forum. Il s'organise en bordure de la galerie et autour d'une longue rue en forme de boucle qui relie les points

forts de ces cheminements souterrains, que sont la place carrée et la rotonde, et débouche sur la grande galerie en son milieu et sur les accès rue de Viarmes. Les cinémas et les vitrines de la plupart des boutiques s'ouvrent sur cet anneau de circulation des piétons.

- Le niveau haut sur le passage obligé des visiteurs venant de la rue du Pont-Neuf et conduisant à la place carrée et à la galerie est d'importance plus réduite. Il devrait s'organiser de part et d'autre d'un petit axe parallèle à celui de la grande galerie et relié par escalators au niveau bas.

Le nouveau programme commercial, bien relié avec les autres équipements souterrains et avec les transports, l'est également avec la surface. Deux entrées y donnent directement accès à partir du jardin ; l'une débouche rue de Viarmes, au pied de la colonne astrologique de Catherine de Médicis sur le patio légèrement décaissé prévu dans l'aménagement du jardin et dessert également les surfaces réservées aux PTT et celles – situées devant la Bourse de Commerce – dont le programme est encore à l'étude ; l'autre débouche rue du Pont-Neuf et relie la place carrée souterraine au quartier situé au sud des Halles.

L'architecte de ces volumes souterrains, G. Pencreac'h a cherché à leur donner un caractère propre – plus difficile à trouver en l'absence d'un espace ouvert comme celui du Forum – et en même temps à les inscrire dans la continuité des réalisations voisines très spectaculaires que sont la grande galerie ou la place carrée. Il explique ci-dessous son parti dans l'organisation des programmes, le traitement des parois et le choix des matériaux.

En quelques lignes

NOUVEAUX PROGRAMMES COMMERCIAUX DU SECTEUR SAINT-EUSTACHE-BOURSE DE COMMERCE

Maître d'ouvrage : Espace Expansion.

Architectes : Georges Pencreac'h, Alain Manoilescu.

12.000 m² de surfaces commerciales comprenant 6 cinémas, une cinquantaine de boutiques.

- 2.000 m² environ d'espaces de circulation ou piétonne.

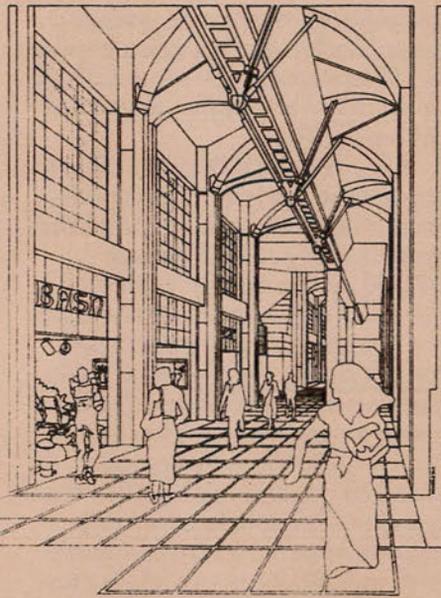
NOUVEAUX PROGRAMMES COMMERCIAUX DU SECTEUR SAINT-EUSTACHE - BOURSE DE COMMERCE

Georges Pencreac'h

La SEMAH m'a demandé au départ de l'aider à concevoir l'aménagement de ce secteur, l'un des tout derniers de l'opération, qui se trouvait donc confronté à un nombre considérable de contraintes : sa structure était réalisée, la voie automobile qui le traversait et ses appuis également, etc. ; il était très difficile de définir dans ce contexte une image cohérente et réalisable, il fallait inventer une sorte de réhabilitation dans du neuf.

L'idée initiale a été celle d'une rue centrale avec des vitrines de part et d'autre. Mais le promoteur commercial retenu – Espace Expansion – craignait les commerces trop profonds et souhaitait de plus grandes possibilités d'éclatement des surfaces, donc une augmentation du linéaire de façade. C'est ainsi que nous avons dédoublé la rue pour parvenir à la forme d'anneau prévue au niveau bas.

Le caractère propre et la cohérence de cette rue sont donnés par le traitement de son plafond, de son éclairage, de ses façades. Ses dimensions sont d'environ 5 mètres de large et 5 mètres de haut mais la hauteur s'abaisse fortement au passage de la voirie automobile. Dans les parties hautes, le plafond a la forme d'un V en staff dessiné par une double poutre triangulée, à laquelle sont suspendus les systèmes de soufflage d'air et d'éclairage. Le bandeau lumineux, placé dans l'axe à 2,5 mètres de hauteur, est conti-



nu, même dans les parties basses où le plafond s'aplatit ; il donne ainsi un caractère unitaire à l'espace. Les façades comprennent des vitrines de 2,5 mètres de hauteur et, au-dessus, des impostes traitées par un jeu de miroirs qui va démultiplier l'image de la structure, et rejeter dans tout l'espace de la rue une sorte de dessin « high-tech ».

Ces miroirs se retrouveront également dans certaines parties des espaces publics confiés à Paul Chémétov qui a accepté cette idée. Ils seront utilisés pour la paroi sud de la grande galerie souterraine et reflèteront la structure. Sur la place carrée, le calpinage de ces miroirs

sera le même que celui des panneaux de pierre sur le mur d'en face ; cette identité des dessins donnera un jeu subtil de reflets dans ce qui sera probablement l'espace souterrain majeur des Halles.

L'entrée du programme à partir de la place carrée sera ainsi soulignée par l'angle des plans couverts de miroirs. De la même façon un soin particulier a été apporté à l'accès vers l'extérieur, face à la rue de Viarmes. L'ensemble de cette issue dessine dans le jardin un creux aux lignes courbes et souples qui s'arrête sur un plan vertical très net, soulignant la pénétration dans le sol. A travers un jardin de rocaille, deux systèmes d'escalators et escaliers, axés sur la colonne astrologique de Catherine de Médicis, conduisent vers un palier intermédiaire. De là, on percevra encore l'extérieur et la base de la colonne et simultanément le fond de l'anneau desservant les boutiques ».

Texte établi à partir d'une entrevue avec MM. G. Pencreac'h et A. Manoilescu.

▲ Les vitrines des boutiques sur la grande galerie souterraine (dessin de A. Manoilescu). Des correspondances dans les matériaux et les rythmes des façades assureront la continuité entre espaces publics et circulations internes au programme commercial.



